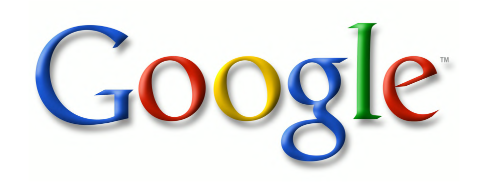
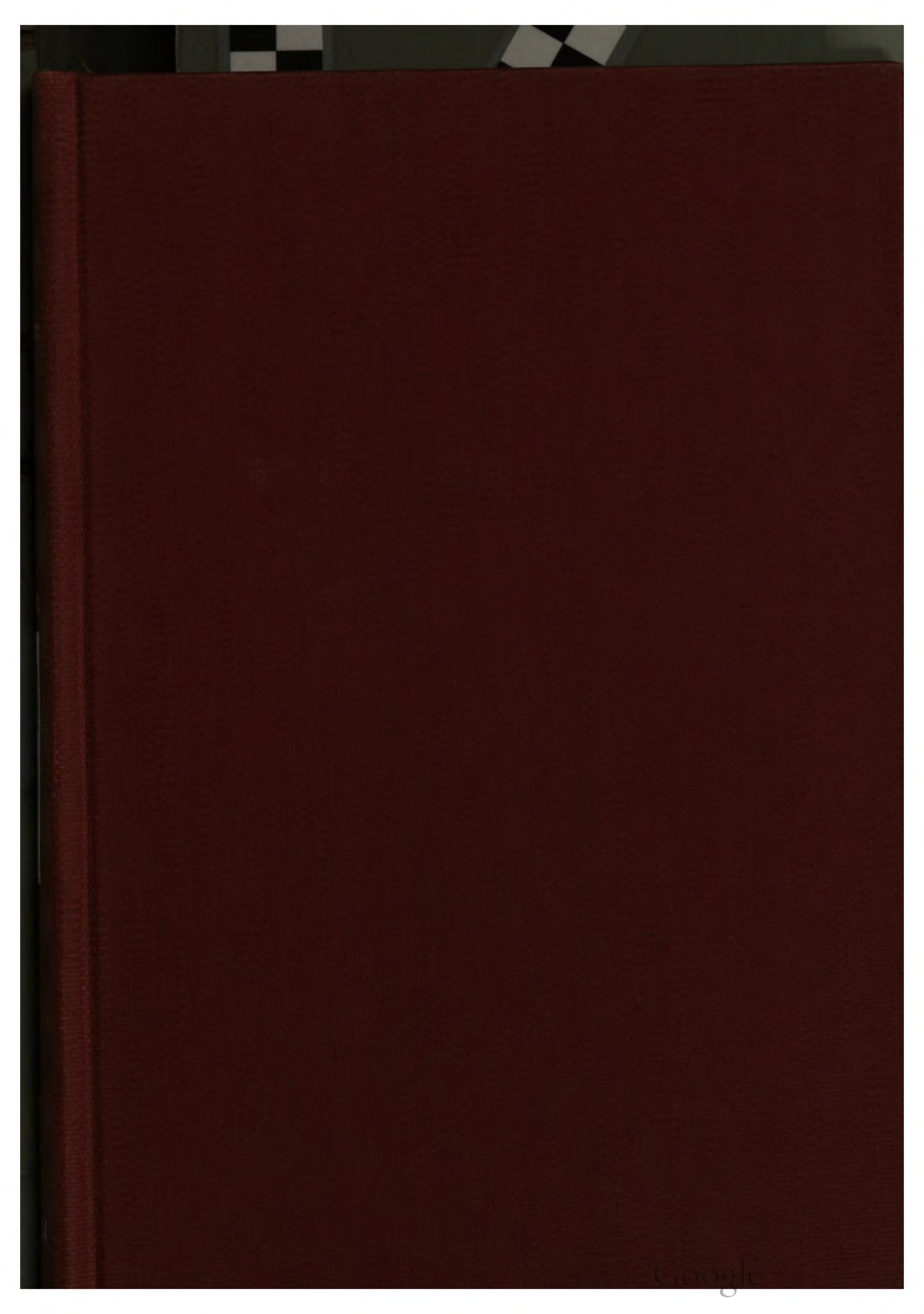
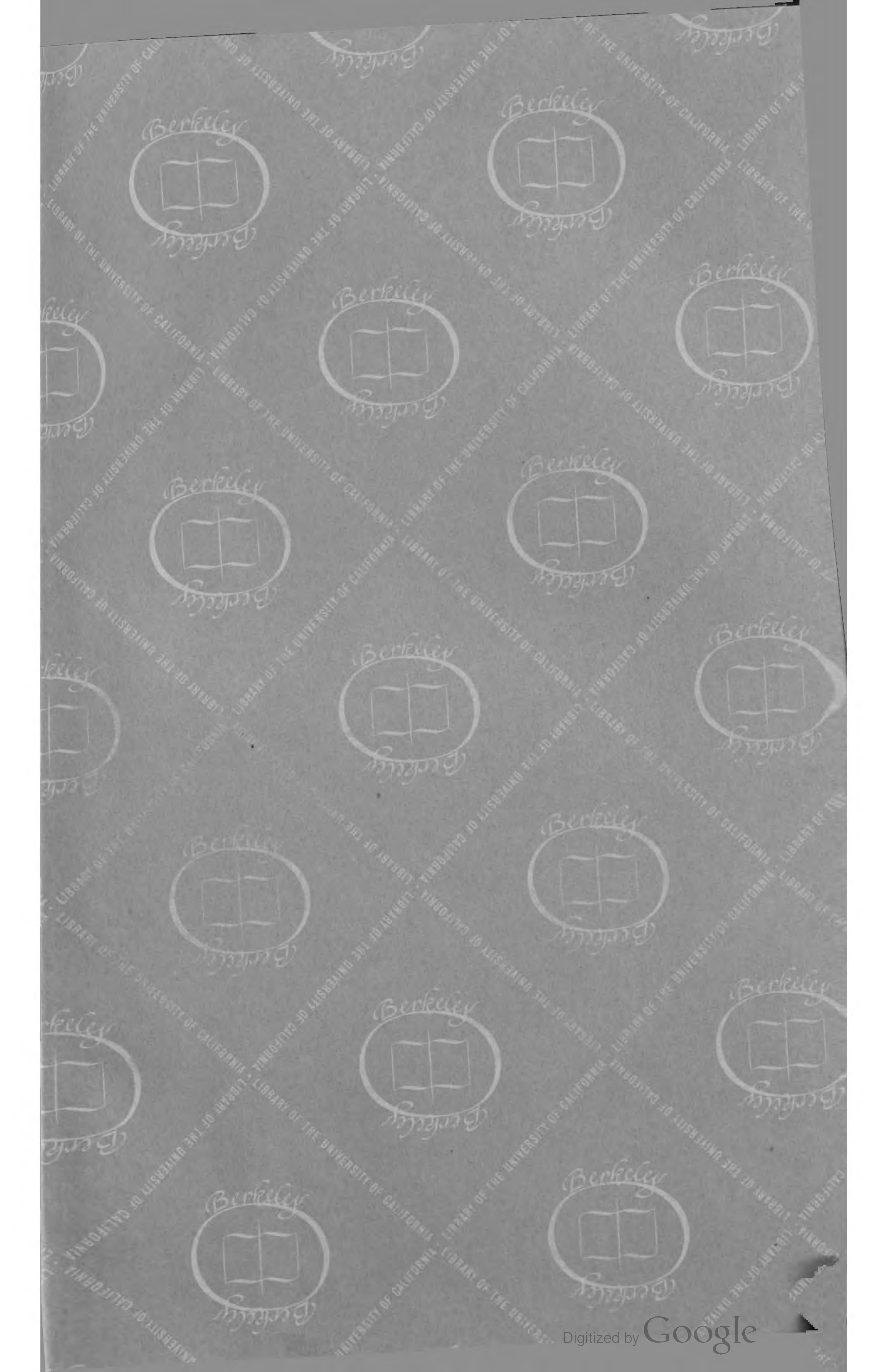
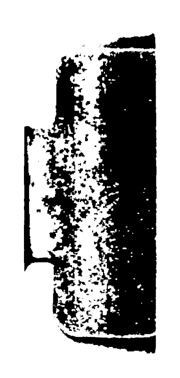




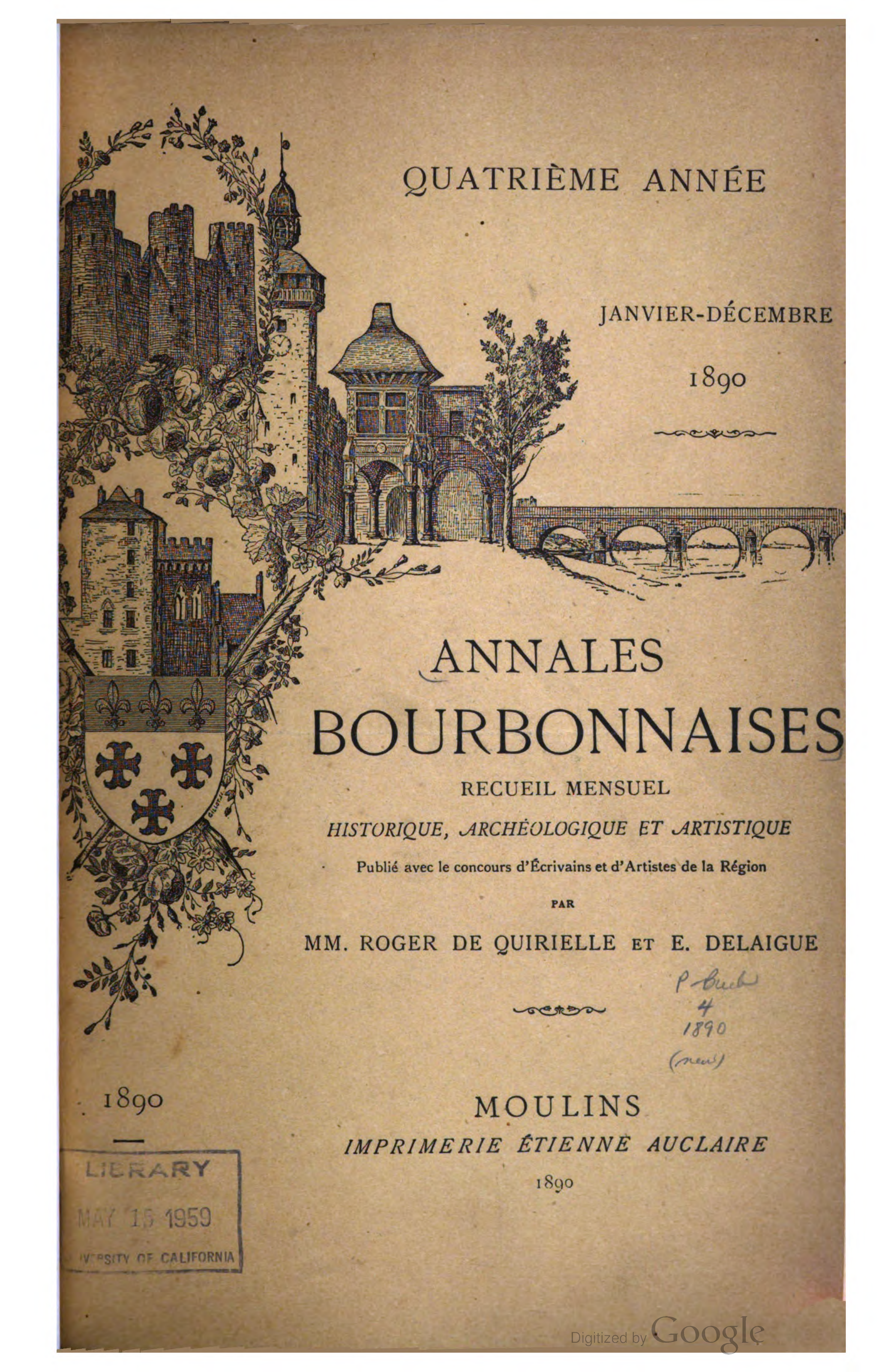

Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA









QUATRIÈME ANNÉE

JANVIER-DÉCEMBRE

1890

ANNALES BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

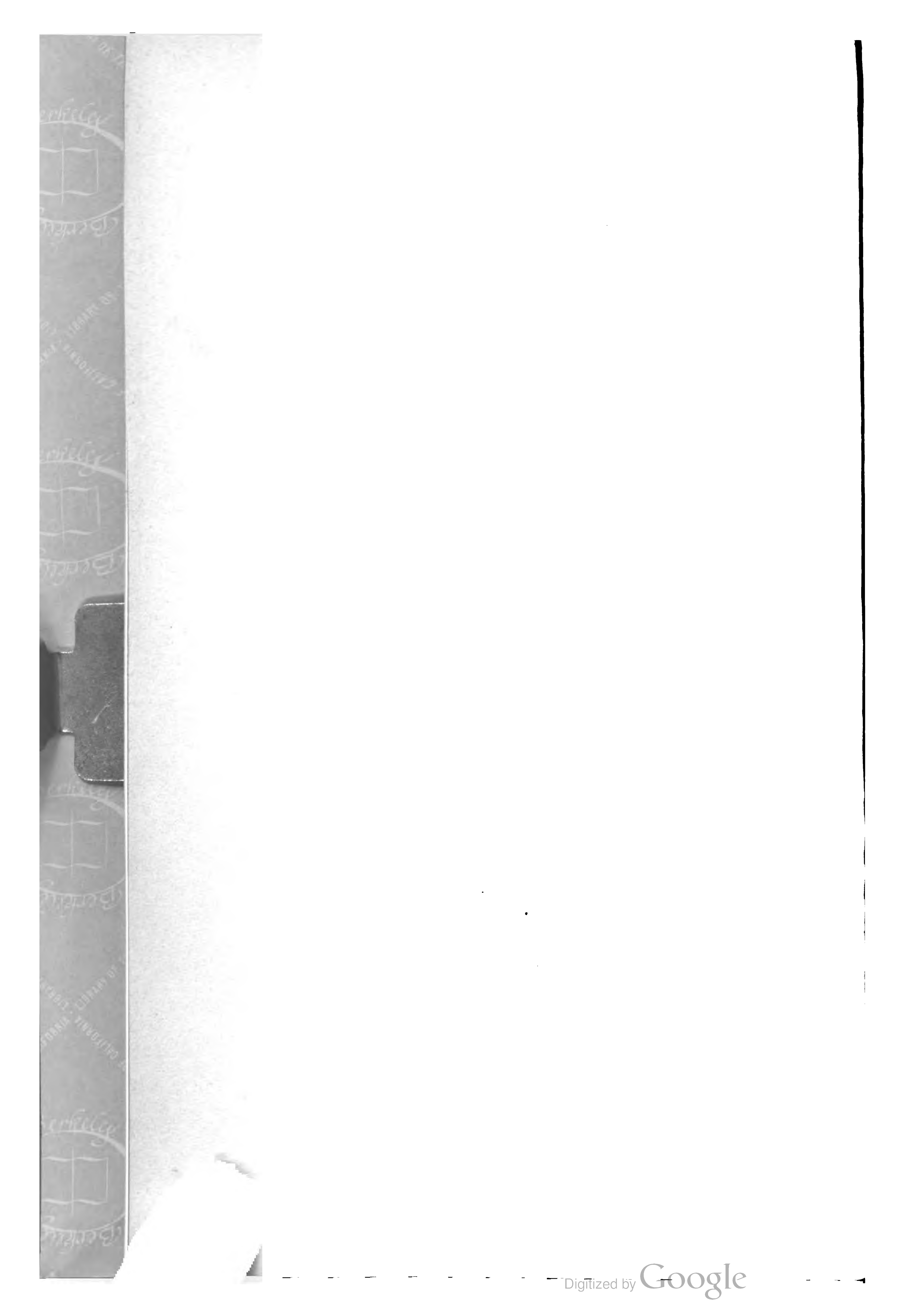
Publié avec le concours d'Écrivains et d'Artistes de la Région

PAR

MM. ROGER DE QUIRIELLE ET E. DELAIGUE

1890

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
1890



ANNALES

BOURBONNAISES

ANNALES
BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE
ET ARTISTIQUE

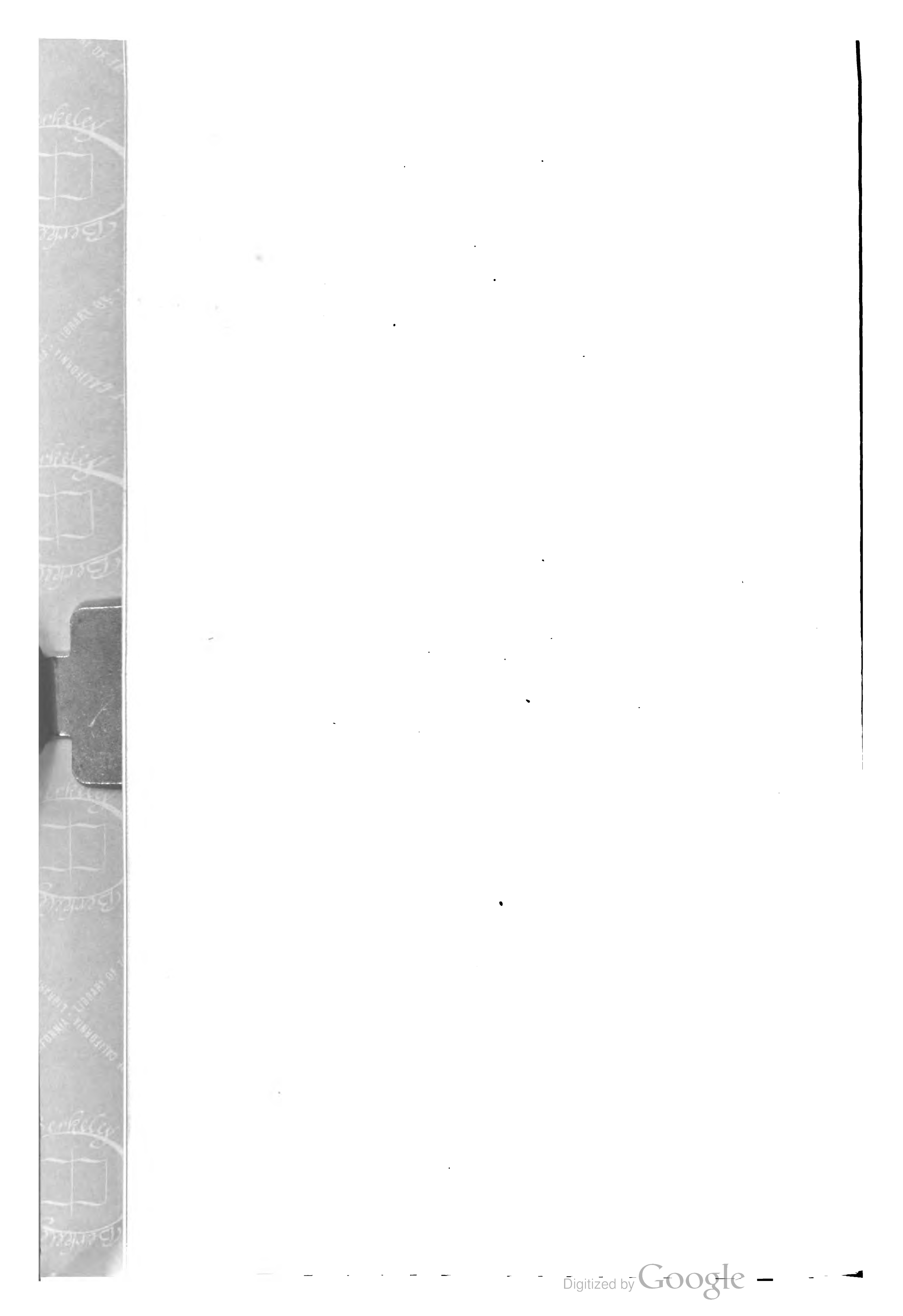
PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES DE LA RÉGION

PAR

MM. Roger DE QUIRIELLE et E. DELAIGUE

QUATRIÈME ANNÉE

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
1890





GALERIE BOURBONNAISE

JOSEPH DUCHER (1744-1804)

« N. Ducher, avocat, ne nous est connu que comme « auteur d'une édition des *Coutumes générales et locales du Bour-* « *bonnais*. Paris, 1781. » Ces deux lignes de l'*Ancien Bourbonnais* sont bien, je crois, tout ce qui, jusqu'à présent, a été écrit sur notre compatriote.

A côté de ceux dont nous retraçons la glorieuse ou brillante carrière, il est juste pourtant de donner une place aux Bourbonnais que les événements de leur époque ont tenus dans une ombre indigne et de leur valeur et de leur caractère.

Ducher fut de ceux-là : auteur de livres estimés, honoré de la faveur royale, plusieurs fois chargé de missions difficiles, il fut certainement arrivé sans la Révolution aux plus hautes fonctions de la magistrature ou de la diplomatie ; fidèle à une cause vaincue, il végéta médiocrement et mourut au moment où Bonaparte, qui cherchait des hommes, allait le tirer de son obscurité.

Gaspard-Joseph-Amand Ducher, écuyer, jurisconsulte et diplomate, naquit à Chateldon, province de Bourbonnais, le 16 juillet 1744, et non en 1737, comme le portent les *Notices Chateldonnaises* (Martin de Saint-André, Dr Desbrets, etc....). (1)

(1) Extrait des registres paroissiaux de Saint-Sulpice de Chateldon : « Gaspard-Joseph Amand, fils légitime de Messire Antoine Ducher, écuyer, et de dame Marguerite de Fougerolles, sa femme, est né et a été baptisé le seize juillet mil sept cent quarante-quatre : son parrain, Messire

Sa famille, dont le nom s'écrit aussi Duché, Duchier, du Cher, avait fourni à Chateldon plusieurs baillis, des curés, des notaires : elle n'est cependant pas originaire de la province de Bourbonnais. Le premier auteur connu, Claude Ducher, notaire du duc de Joyeuse en la prévôté de Sainte-Menehould, vint en 1703 s'établir à Chateldon sur les instances de la dame du lieu, Jacqueline de la Fayette, comtesse de Daillon de Ludde.

Les Ducher durent leur anoblissement à une charge de finances, dont mourut revêtu Jean-Hugues Ducher, bailli de Chateldon et conseiller intime de Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, baron de Chateldon du chef de sa femme, Henriette de la Guiche. (1)

Les armes de la famille Ducher, reproduites dans l'*Armorial du Forez, Beaujolais et Lyonnais*, par Bernard, sont : *De sable au chevron d'or, au croissant enchevêtré d'argent.*

Jeune encore, Joseph Ducher annonça les plus heureuses dispositions : ce détermina sa grand'tante, Mademoiselle de Sirmond, sœur de sa grand'mère maternelle, à s'occuper de son avenir.

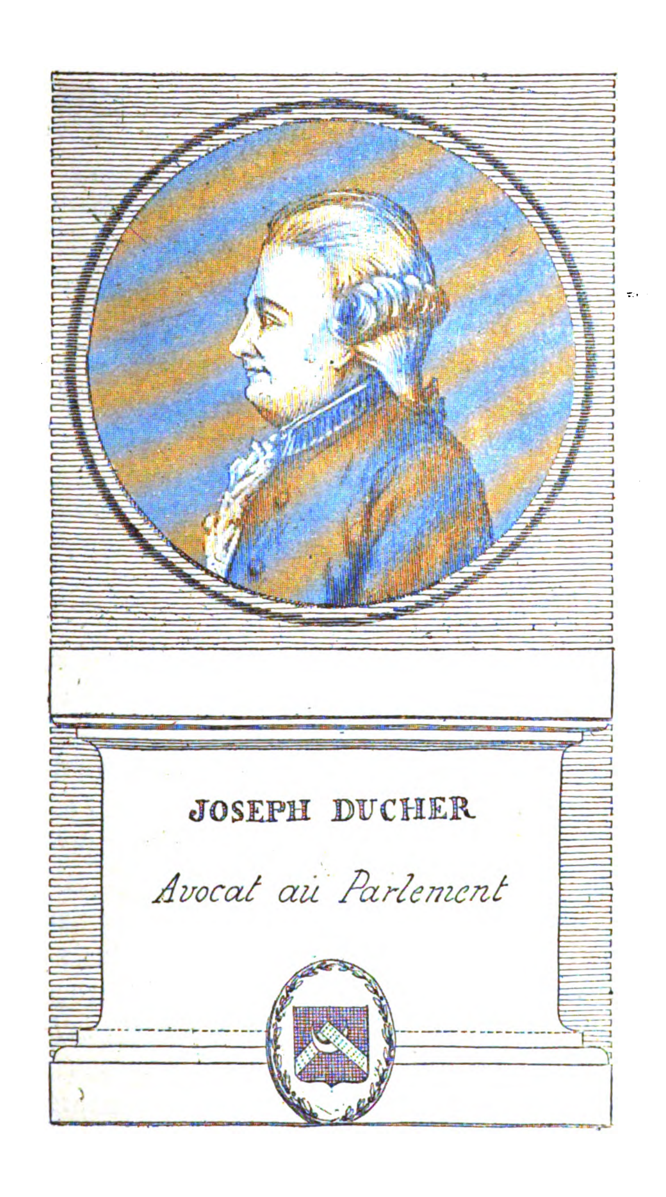
Fière d'appartenir à la famille des célèbres savants et rêvant que son neveu pourrait marcher sur les traces de Jacques, d'Antoine et de François Sirmond, elle le fit entrer avec son frère aîné au collège des Jésuites de Toulouse, maison alors

Gaspard-Joseph de Fougerolles, curé de cette ville et paroisse, sa marraine, dame Amante Ducher, fille de Messire Antoine Ducher, juge civil et criminel de cette dite ville, qui ont signé avec Messire Gilbert Gras, prêtre qui a fait la cérémonie, et M. Henry Haubert, habitant de cette ville, et Jean-Baptiste Moussier, praticien de la ville de Ris, qui ont aussi signé. »

Signé : Amant Ducher, de Fougerolles, curé, Moussier, Haubert, Marie Ducher, de Fougerolles, capitaine au régiment de Baufremont, Gras, prêtre.

(1) Ce Jean-Hugues Ducher fut chargé de régler les différends qu'eut le duc d'Angoulême avec Anne de la Guiche, sa belle-sœur, veuve du maréchal de Schomberg : c'était un homme de loi distingué ; il a laissé des notes précieuses pour l'*Historique du Couvent des Cordeliers de Chateldon*.

Il avait épousé Marie de Cherviers, fille de Jean de Cherviers, seigneur de Fort-Rion, et de dame Anne Girard.



JOSEPH DUCHER

Avocat au Parlement

de grande réputation. Elle avait probablement confié son rêve au supérieur des Jésuites de Toulouse : — « N'oubliez pas, répétait celui-ci au jeune Ducher, que les frères Sirmond furent les lumières de notre ordre, marchez sur leurs traces et vous serez un jour illustre et vénéré comme eux. »

En faut-il davantage pour décider d'une vocation ? Toujours est-il qu'un beau jour le jeune Ducher déclara qu'il entrerait dans la compagnie de Jésus. Le supérieur écrivit la bonne nouvelle à Mademoiselle de Sirmond qui, ne se tenant pas de joie, adopta de suite le futur jésuite pour son unique héritier. La bonne dame tint parole, mais elle mourut sans avoir vu son beau rêve se réaliser.

Ducher, en effet, ne devait pas tarder à éprouver sa première déception : laborieux, intelligent, docteur en théologie à dix-huit ans, il était déjà clerc tonsuré à vingt ans, lorsqu'au moment de prononcer ses vœux, le pape supprime l'ordre des Jésuites (1773).

Le néophyte quitte l'habit de l'ordre, qu'il avait déjà revêtu, et se fait admettre comme avocat au Parlement de Paris.

Regretta-t-il la maison de Toulouse et sa vocation manquée ? C'est probable, et nous verrons bientôt qu'il se considéra toujours comme ayant prononcé ses vœux : néanmoins, il s'adonne avec cœur à sa nouvelle profession, travaille assidûment le droit et, pendant les séjours longs et fréquents faits chez son père à Chateldon, compose son premier ouvrage, ***Les Institutions du Droit civil***, livre qui ne fut jamais imprimé.

Peu après et sur la demande de ses amis, Ducher se mit à travailler à son livre « *Coutumes générales et locales du Bourbonnais avec des Notes.* » Le volumineux ouvrage d'Auroux des Pommiers se faisait rare, il avait besoin d'être commenté en même temps que vulgarisé : Ducher se mit à la tâche et, moins d'un an après, le livre paraît.

C'est un véritable précis de droit bourbonnais, en 360 pages in-12, et dont le caractère éminemment pratique ne dut-pas

peu contribuer au succès qu'il obtint. La mode commençait à passer des volumes à feuilleter à tour de bras.

L'apparition de ce livre en 1780 mit le comble à la réputation de Ducher, qui avait déjà acquis au barreau de Paris une excellente situation : affable et bienveillant, orateur facile et brillant, il voyait accroître chaque jour sa clientèle. Il passait en même temps pour un aimable et spirituel causeur, dont on goûtait la répartie juste, prompte et piquante.

Ces qualités professionnelles et mondaines ne pouvaient manquer de lui faciliter les plus brillantes relations et, parmi ses fréquentations les plus intimes, nous trouvons des noms bien différents : Malesherbes, Barère et Condorcet.

Ce dernier lui proposa un jour de lui faire épouser une de ses cousines, riche et belle héritière : Ducher refuse et, comme son ami s'étonne de ce refus que rien ne motive, il lui déclare qu'ayant fait vœu de célibat pendant son séjour chez les Jésuites, le mariage lui est interdit. S'il n'est pas d'un célibataire endurci, ce trait peint Ducher tout entier : quoiqu'il en soit, il ne se maria jamais.

Un des principaux auteurs de la prompte réussite de Ducher au barreau de Paris, était certainement M. Douet, richissime fermier-général et baron de Chateldon, qui avait autrefois beaucoup connu son père : il le présenta un jour comme avocat à Lavoisier, engagé dans je ne sais quelle difficulté. Grâce aux conseils du jeune avocat, le célèbre chimiste gagna son procès. Il lui en garda une véritable gratitude et se joignit à M. Douet pour le présenter au ministre comte de Montmorin.

Ici se place dans la carrière de Ducher une seconde évolution. M. de Montmorin accueille avec distinction le célèbre avocat, l'emploie à son tour, lui demande divers mémoires sur les questions financières si passionnantes à cette époque et, finalement, lui propose de quitter la robe pour la diplomatie. Ducher accepte de se rendre à une audience royale et en sort avec une mission en Amérique, ayant pour but de

composer un travail sur les lois commerciales et constitutionnelles des Etats-Unis (1785).

Successivement vice-consul à New-York et à Portsmouth, dans l'Etat du New-Hampshire, Ducher publie sur les divers Etats de l'Union un *Traité des Lois commerciales et Tarifs*. Ce sont là des travaux éminemment spéciaux qu'il est bien difficile de juger : celui sur le Massachussets fut particulièrement apprécié et lui valut un éloge flatteur du président des Etats, Washington, qui se le fit présenter à cette occasion.

Ducher revint en France à la veille de la Révolution (1790) et fut attaché aux bureaux des affaires étrangères en attendant d'être pourvu d'un poste de secrétaire d'ambassade : il publia alors une *Analyse des Lois commerciales avec le Tarif des Droits de douane pour les Etats-Unis d'Amérique*. Il alla pour un travail semblable passer pendant l'année 1790 quelques mois à Londres.

Cependant les événements marchaient et, bien loin de saluer l'aurore de la Révolution, Ducher, affichant hautement ses opinions royalistes, se tenait de plus en plus à l'écart du mouvement. En vain Barère et Condorcet, ses amis, le voulurent-ils entraîner : il résista à toutes leurs sollicitations et, un beau jour, vit sa carrière brusquement brisée.

Pour comble de malheur, il perdit en même temps la totalité de sa fortune. La plus grande partie, qu'il avait placée en Amérique lui fut désavouée par des débiteurs infidèles ; le reste, placé en France, lui fut remboursé — en assignats.

Réduit à la nécessité, Ducher s'installe avocat consultant à Paris : travailleur infatigable, il lutte courageusement contre la misère, tantôt plaidant, tantôt écrivant sur les douanes des articles insérés dans le *Moniteur*.

La tourmente révolutionnaire avait emporté tous ses amis : M. de Montmorin massacré, Malesherbes guillotiné, Condorcet emprisonné, il ne lui restait plus que Barère, le ci-devant baron de Vieuzac. Malgré son cynisme bien connu,

celui-ci lui resta fidèle et sut même sauver la tête de son ami, qui lui ressemblait si peu.

Lors du procès des fermiers généraux, M. Douet, qu'on n'avait pu décider de passer de Chateldon à l'étranger, fut arrêté et jeté en prison comme aristocrate. Défendre un condamné d'avance était aller au-devant de la mort ; Ducher n'hésita pas et se mit au service de son ancien protecteur et ami.

Celui-ci refusa :

« Mon cher Ducher, écrit-il le 13 floréal an II au frère de « l'avocat à Chateldon, je me repens chaque jour de ne pas « avoir suivi votre bon conseil. J'ai été arrêté à mon domicile « et incarcéré à la Conciergerie en attendant mon jugement. « Fort de mon innocence, j'avais cru pouvoir revenir à Paris « et mal m'en a pris. Vous m'aviez prévenu : pourquoi me « suis-je laissé persuader par des avis contraires? Je n'en serais « pas où j'en suis. J'avais eu un instant la pensée d'accepter « l'aide de votre frère, avocat au Parlement, mais son talent « et son éloquence ne serviraient qu'à le perdre sans me « sauver. Je me défendrai donc moi-même, et à la grâce de « Dieu. Quoiqu'il arrive, ne m'oubliez pas. Votre affectionné « et malheureux ami. DOUET.

« Brûlez ma lettre qui pourrait vous compromettre par ce « temps de violences inouïes. »

M. Douet fut exécuté le 25 floréal an II, mais l'acte de dévouement que Ducher avait accompli en pure perte l'avait rendu suspect d'aristocratisme. Il fut arrêté comme contre-révolutionnaire et ne dut son salut qu'à Barère.—Je réponds, dit celui-ci, du civisme du citoyen Ducher, c'est mon secrétaire particulier.

Et de fait, Ducher corrigeait les discours que l'Anacréon de la guillotine débitait le lendemain avec emphase à la tribune de la Convention. Le 2 frimaire an II, la Convention avait fait imprimer le *Projet du code des douanes*, du citoyen Ducher,

et plusieus autres ouvrages du même genre devaient suivre celui-là, mais Ducher se vit bientôt inquiété de nouveau.

Il se retira à Lagny, dans une famille qui voulut bien lui donner l'hospitalité : caché dans un grenier, notre acharné économiste jeta à cette époque les bases d'un travail considérable qu'il méditait sur la *Réorganisation des Douanes Françaises* et qui resta inachevé.

Triste et découragé, Ducher ne quitta plus Lagny, où il mourut dans les premiers jours de 1804.

Quelques jours avant sa mort, Bonaparte, premier consul, l'avait nommé ambassadeur à Copenhague : on vint en apporter la nouvelle à Ducher mourant.— « Ah, dit-il, il n'est plus temps ! Grâce à Dieu, l'autre monde me sera meilleur que celui-ci ! »

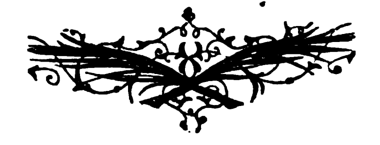
Tel fut Joseph Ducher. Probe, laborieux, d'une valeur incontestable, fidèle à ses convictions en un temps fécond en défaillances, ce Bourbonnais oublié m'a semblé mériter un souvenir de ceux qui ont le culte de nos gloires provinciales. »

G. E. AUBERT.

(1) Il n'y a plus de Ducher à Chateldon. Le frère de Gaspard-Joseph n'avait qu'un fils et une fille : le fils, officier d'infanterie, fut tué au siège de Dantzig ; la fille, Antoinette, épousa un de ses cousins, Ducher, et n'eut qu'une fille, mère de M. le baron François de Barghon Fort-Rion, littérateur et historiographe, auteur, entre bien autres choses, de la *Chronique rimée de Jeanne d'Arc*, œuvre de poète et de patriote.

Véritable modèle de *pietas atavis*, M. de Barghon a recueilli avec soin les souvenirs de son grand-oncle maternel ; c'est lui qui a bien voulu me fournir les renseignements qui me manquaient, et me communiquer aussi les ouvrages de Ducher, les divers brevets qui indiquent ses missions successives, je le prie de vouloir bien agréer le témoignage de ma vive reconnaissance.

A.



ACTE DE FOI ET HOMMAGE

DE LA SEIGNEURIE DE MONTORMENTIER EN 1767

« Aujourd'huy six mars mil sept cent soixante-sept, par devant nous, Antoine-François Pissevin, conseiller du Roy, président, lieutenant-général en la chambre du domaine du Bourbonnois, en présence du procureur du Roy et de notre greffier, a comparu Me Nicolas Perrousset, procureur ès juridictions de Moulins, lequel au nom et comme fondé de procuration consentie devant Basset, notaire royal à Crozet et ses témoins le trois du présent mois par Messire Joseph Chavagnac chevallier seigneur de la Mollière, Grossière (1) et Montormentier, ladite procuration demeurée jointe aux présentes après avoir été dudit Me Jarrousset paraphée et par luy certifiée véritable, nous a remontré qu'audit sieur Chavagnac appartient la terre, fief et seigneurie de Montormentier scituée paroisse de Moneitay (2) mouvant de Sa Majesté à cause du duché de Bourbonnois chatellenie de Moulins suivant l'acquisition qu'il en a faite de M. le marquis de Mirepoix le dix-sept février dernier, pour raison de quoy requéroit audit nom ledit Me Perrousset qu'il nous plut le recevoir à foy hommage en ladite qualité de procureur constitué, adhérant à laquelle réquisition après que ledit Mr Jarrousset s'est mis à genoux, tête nue, les mains jointes et qu'il a juré par serment prêté de ne faire faux aveu et de garder les chapîtres de fidélité tant anciens que nouveaux, nous l'avons reçu à ladite foy hommage et ce requiérant le procureur du Roy. Nous ordonnons que ledit sieur Chavagnac en fournira l'aveu dénombrement dans le tems porté par la coutume et avons

(1) Groffière, aujourd'hui simple lieu-dit de la commune de La Pacaudière (Loire).
(2) Monétay-sur-Loire, canton de Dompierre, qu'il ne faut pas confondre avec Monétay-sur-Allier.

signé avec le procureur du Roy ledit M[e] Jarrousset et notre greffier.

« (*Signé*) PISSEVIN, DOMINIQUE DE LAGAUGUIERE et PERROUSSET. »
Et plus bas : Scellé 14[l]. 18[s].

(*Original sur parchemin au timbre de la* G. DE MOULINS. DOUZE SOLS).

Cet acte est plus important qu'il ne le paraît, à première vue, pour l'histoire locale, car les auteurs paraissent avoir ignoré cette possession de Montormentier. On en chercherait vainement l'indication dans la généalogie, cependant si détaillée, de la famille de Lévis, donnée au tome XII du *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chesnaye des Bois.

Montormentier fut vendu par Louis-Marie-François-Gaston, marquis de Lévis-Léran, mousquetaire à la garde du Roi, lieutenant-général en Bourbonnais, qui fut mis le 25 septembre 1757 en possession de la totalité des biens de son oncle par alliance, Pierre-Louis de Lévis, marquis de Mirepoix, maréchal de France, sous le nom de *Duc de Mirepoix*, le dernier de la branche aînée de cette famille chevaleresque, mort sans enfants le 25 novembre 1758.

Comment son acquéreur, par acte du 17 février 1766, put-il se dire *baron de Montourmentier*, nous l'ignorons encore. Mais nous trouvons dans son testament, reçu par M[e] François Durand fils, notaire royal réservé pour le bourg et paroisse de Saint-Martin-d'Estreaux, le 9 septembre 1773, qu'il se qualifiait « haut et puissant seigneur Joseph de Chavagniac, chevalier, seigneur de Groffière, la Moulière, (1) Monétay-sur-Loire, *Baron de Montourmentier*, demeurant au château dudit la Moulière, paroisse de Tourzie. » (2)

Son testament contient, relativement à ses biens en Bourbonnais, cette clause que nous rapportons textuellement :

« Plus ledit seigneur testateur sachant qu'il ne luy est pas permis de disposer par testament à titre d'institution d'héritier de ses biens situés dans la Coutume du Bourbonnois, consistant en *la terre et barronnie de Montourmentier* et autres, les délaisse à partager conformément à ladite Coutume, entre Messire Claude-Eléonore de Chavagniac, chevalier, comte de Saint-Pierre de Mâcon, Claude de Chavagniac, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roy au département de Rochefort, et demoiselle Antoinette de Chavagniac, ses enfants, et

(1) Autrefois paroisse de Tourzie, aujourd'hui commune de Vivans.
(2) Tourzie, autrefois paroisse, fait partie de la commune de la Pacaudière (Loire).

de défunte dame Madame Marie-Antoinette de Reclesne, son épouse... »

Nous ne voulons point faire ici l'historique de cette branche de Chavagnac, qui se disait sortie d'Auriac, en Auvergne, où elle était connue dès 1200, mais qui descend authentiquement de noble homme, Pierre de Chavagnac, écuyer, seigneur d'Aubepeyre et de Greil, paroisse de Notre-Dame de Laurie, diocèse de Saint-Flour, marié, le 14 août 1494, à Gabrielle Guillerme, fille de Guillaume, écuyer, seigneur du Cluzel et de Farges, paroisse de Saint-Éble, au même diocèse de Saint-Flour, et de Gabrielle de Polignac.

Depuis quand aussi les Lévis de Mirepoix possédaient-ils cette *baronnie* de Montormentier qui n'est point citée dans leurs possessions ? Nous n'essaierons pas de le rechercher : nous savons seulement que lorsque Nicolas de Nicolaï écrivit sa *Description générale du Bourbonnais*, en 1569, il qualifiait simplement cette *baronnie* de « maison noble, terre et justice de Montormentier, paroisse de Monetay-sur-Loyre, vassal du chastel et chastellenie de Molins (1) » ; mais il n'indique pas le propriétaire d'alors.

Cette *maison forte* était cependant fort ancienne, car le *Cartulaire de Paray-le-Monial* cite plusieurs de ses seigneurs vivants au XI[e] et au XII[e] siècle ; ce sont :

Guillaume, *Willelmus de Monthermente* ,(2) qui fut l'un des quatre chevaliers compagnons en Espagne du comte Thibaud de Châlons qui, par son testament fait à Toulouse en 1083, les chargea de rapporter son corps pour être enseveli en l'église du monastère de Paray-le-Monial ;

Ansédée, *Ansedeus Monthermente*, témoin d'une donation faite au même monastère par Atto de Busseuil, *Atto de Buxol* ;

Messire Robert, *Domnus Rodhertus de Montermenter*, qui donna le manse de Beaumont et une forêt dite Bretières, (3) acte dans lequel sont rappelés ses fils, Dalmace, Ansédée et Etienne de Montermentier.

Ces courtes observations justifieront auprès des lecteurs des *Annales bourbonnaises*, nous l'espérons du moins, le rappel de l'acte de foi et hommage en tête de cet article.

E. Révérend du Mesnil,
Directeur de la Revue l'*Ancien Forez*.

---

(1) Edition publiée par le comte d'Irisson d'Hérisson, 1875, p. 25.
(2) Peut-être faut-il lire *Monthormente*, ou bien le nom primitif a-t-il été changé en *Mentormentier*.
(3) Bessy, commune d'Uxeau.

LA RUE DES AUGUSTINS
A MOULINS

L'emplacement occupé par cette rue de notre vieux Moulins n'était, avant la fondation du couvent des Augustins, qu'une impasse étroite et tortueuse ayant son entrée sur la place de la *Pomme*. (1) Cette impasse aboutissait au mur de la première enceinte, qui l'obstruait au point de jonction des cours Doujat et d'Aquin (cours de la Préfecture et de Choisy).

Autour du couvent, quelques maisons s'étaient groupées, s'échelonnant sur les côtés de l'impasse ; puis, plus tard, les habitants avaient adressé au maire et aux échevins une supplique à l'effet d'obtenir une porte à travers le mur d'enceinte, ce qui devait établir leur communication directe avec la ville et surtout avec la paroisse, dont l'accès, disaient-ils, ne pouvait avoir lieu que par la place de la Pomme et la rue de Bourgogne, ou par la rue des Potiers et la porte de Paris. Cette demande ayant reçu un accueil favorable, une brèche fut ouverte et de nouvelles constructions ne tardèrent pas à s'élever. Les anciennes étaient peu remarquables, sauf celle qui était située sur l'emplacement de la maison portant aujourd'hui le numéro 14 et qui, seule, datait du XVI[e] siècle.

Sur les vieux plans de la ville, on peut se rendre compte de l'exiguïté et des capricieuses sinuosités de l'impasse, dont il reste encore une ruelle adjacente, conduisant à la rue de Bourgogne. Elle est indiquée, mais pour une plus grande largeur, sur un plan de nos archives, de 1710, dressé par M. Talon de Rochefort.

(1) Du nom d'une auberge disparue.

Pendant la Révolution, le nom de la rue ayant éveillé les susceptibilités de la municipalité, on le remplaça momentanément par celui de J.-J. Rousseau. En 1882, un nouveau baptême fut conféré à cette voie qui, à son entrée et à sa sortie, vit s'étaler des plaques neuves, rappelant aux passants la mémoire du chancelier Michel de l'Hospital.

Il y a moins de trente ans, le portail de la maison nº 2 était couvert de trophées de chasse, de têtes de chevreuils et peaux de sanglier, clouées sur toute sa surface. C'était comme un vestige des usages des Gaulois. On voit encore aux nᵒˢ 13 et 19 des ornements semblables.

La maison nº 4 est un petit hôtel qui fut construit par Joseph de Faucompré, seigneur de Gaudet, manufacturier à Moulins, sur un terrain acquis des RR. PP. Augustins, le 28 septembre 1783. Le terrain était borné au midi par la rue Sainte-Claire, à l'occident par la maison et le jardin de François Delarue, certificateur-rapporteur des criées en la sénéchaussée du Bourbonnais, au septentrion par les dépendances des immeubles appartenant aux héritiers Guilhard, par le mur de clôture de la maison conventuelle, et par une partie du jardin de F.-J.-Pierre de Saincy, trésorier de France. M. de Faucompré et sa femme, Suzanne Farrouilh, cédèrent à l'Etat la maison qu'ils avaient fait édifier, moyennant 46,000 livres, dont 6,000 furent payées comptant,... heureusement, car le surplus, sauf 12,000 livres que devait à l'Etat M. de Faucompré et que ce dernier compensait sur lui-même, ne fut jamais soldé.

Cette maison était destinée au palais épiscopal, Mgr des Gallois de la Tour venant d'être promu à l'évêché de Moulins, qu'il n'eut pas, du reste, le loisir d'occuper. Il avait été élu le 21 mai 1789.

En 1791, François-Xavier Laurent, ancien curé d'Hulhiaux, deuxième évêque de Moulins, député à la première législature, avait prêté serment à la Constitution. Le 18 mars de cette

même année avait eu lieu son entrée dans la ville épiscopale, et ce fut tout un événement.

Le 14 juin 1793, en exécution de la loi du 14 mai 1790, le gouvernement aliéna le palais épiscopal au profit de Etienne Chabre, moyennant la somme de 24,000 francs, payable en assignats, dont le cours était alors de 63 o/o, ce qui réduisait en réalité le prix à 15,372 francs.

Quant à M. de Faucompré, le précédent propriétaire, il était compris dans la fameuse fournée des 32, et exécuté à Lyon le 11 nivôse an II (31 décembre 1793) comme « fils d'un émigré, fréquentant les gens suspects, et aristocrate insolent.» Il n'avait que trente-trois ans.

M. de Faucompré était un industriel distingué. Il avait établi près de Godet, à Moulins, sous le titre de *Manufacture royale de Gaudet*, une importante fabrique de tissus, à laquelle il employait un grand nombre d'ouvriers, et qui fut séquestrée au profit de l'Etat, sur F.-J. de Faucompré, émigré, son fils. On voit que de tout temps les circonstances ont contribué à écarter de Moulins toute activité industrielle et à abandonner la ville à l'indolence de ses habitants.

Joseph-Louis de Faucompré, seigneur de Gaudet et de Robé, était né à Moulins le 25 novembre 1760. Il avait épousé à Lille sa cousine germaine. C'était un homme riche, éminemment doué, dont il faut, pour la prospérité de notre pays, déplorer les malheurs.

C'est au n° 10 que nous trouvons les traces de l'ancien couvent des Augustins, dont il ne reste qu'une partie du bâtiment claustral, sept arcades du cloître avec le claveau du centre révélant la date de la construction, 1693, puis une porte cintrée dont l'archivolte moulurée porte sur deux pied-droits à tailloir. Le sommet de la voussure soutient une pierre sur laquelle est sculpté un cœur traversé de flèches. C'est, avec deux colonnes en bois, cannelées et engagées dans le

pignon de la maison de droite, à l'entrée de la cour, ce qui a été conservé de ce couvent.

La fondation des Augustins eut lieu en vertu d'une délibération des échevins de Moulins, en date du 5 avril 1615. L'autorisation fut accordée à la condition que la ville ne prélèverait aucune contribution. Il fut permis aux religieux de faire des quêtes et de solliciter des aumônes pour leur permettre d'édifier la construction. Ce n'est qu'en 1617 que les Augustins s'installèrent. Leur chapelle n'était même pas terminée et Nicolas Jeannin, doyen du chapitre d'Autun et abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, qui remplaçait alors l'évêque d'Autun, dont le siège était vacant, leur accorda de célébrer la messe sur un autel portatif. Le 28 août de la même année, cette chapelle étant achevée, Claude Feydeau, docteur en théologie, la bénit. Elle fut placée sous le vocable de sainte Agnès. Un an plus tard, Mgr Berthelot, évêque de Damas, entouré d'une grande affluence d'ecclésiastiques et de fidèles, consacra l'autel.

Quoique pauvre au début, le patrimoine du couvent s'augmenta beaucoup par suite de fondations pieuses et par les droits d'inhumation dans l'enclos, accordés aux particuliers. Ce couvent était favorisé, du reste, par les prérogatives particulières que lui avait accordées la munificence royale. Il jouissait notamment de la modération sur les taxes d'octroi imposées sur les vins. Les religieux avaient le droit de faire entrer annuellement et gratuitement trente-cinq poinçons de vin dans leurs caves. (1)

(1) Au sujet de l'administration des religieux, nous avons trouvé les renseignements suivants :

En 1633, intervint une transaction entre eux, représentés par le frère Pierre, dit Adrien Bichon, veuf de dame Aimée Rougnon, et Louis Rougnon, frère de cette dernière, pour un règlement de succession. (Arch. dép., s. B, 750.)

Ils eurent à soutenir plusieurs procès, dont la procédure existe dans le fonds de la sénéchaussée et siège présidial du Bourbonnais, notamment contre la dame Anne de Breschard, veuve de Claude de la Roche, écuyer du roi, seigneur du Monceaux, ayant agi tant en son nom que

Le dessin ci-contre est le fac-simile d'une gravure du temps, (1) dont l'auteur est un Hollandais qui voyageait en France au XVII[e] siècle et qui a publié un récit de ses excursions. Son ouvrage n'était accompagné que de quatre planches, vues de monuments et de villes.

Le bâtiment principal, comme on peut le voir, n'offrait rien d'intéressant au point de vue architectonique. C'était un simple quadrilatère, avec la chapelle sur le côté. (2)

Cette chapelle elle-même n'était pas remarquable. Elle se composait d'une seule nef et de plusieurs autres petites chapelles collatérales. Le rétable du maître-autel était d'ordre corinthien, encadrant un bon tableau de Henry Flamand. Le contre-rétable, dû au pinceau d'un frère Augustin, représentait une Circoncision.

Depuis longtemps déjà un certain relâchement s'était manifesté dans la communauté, et l'infortuné P. Pougead avait tenté en 1760 d'y introduire la réforme. L'importance du couvent en fut considérablement diminuée et c'est à peine si cinq ou six religieux y restèrent à cette époque. Aussi, ces derniers avaient-ils affermé une assez grande partie des bâtiments au département pour y installer les tribunaux.

Précédemment, la duchesse de Montmorency, lors de la distribution qu'elle fit d'une partie de ses biens aux pauvres et aux maisons religieuses de Moulins, avant de prendre le

---

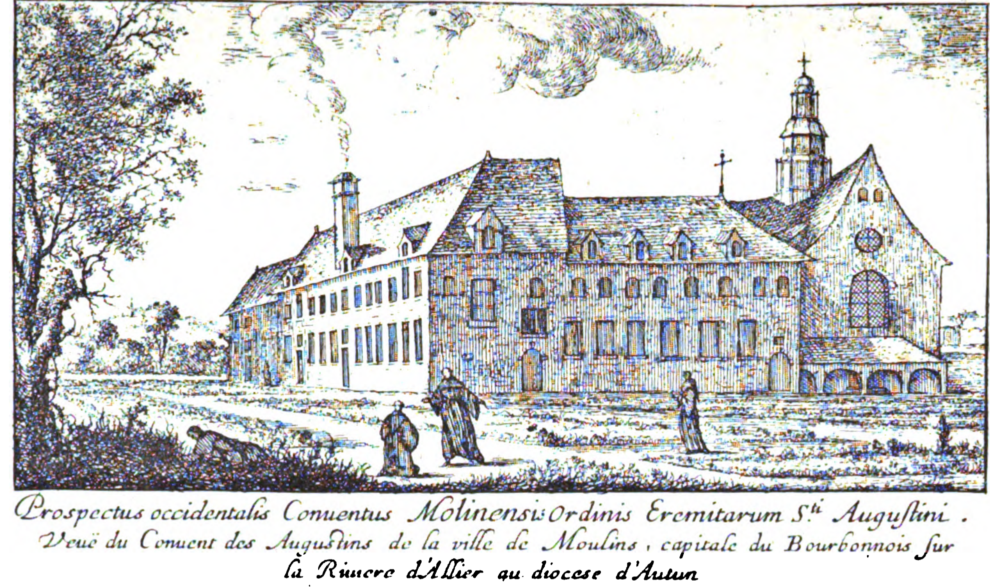
comme tutrice de ses enfants, héritiers de dame de la Mothe. (Arch. dép., s. B, 208.)

Dans les comptes de Michel Liendon, conseiller du roi et receveur des deniers communs et patrimoniaux de la ville de Moulins pendant les années 1669 et 1670, on constate qu'il a été payé au R. P. Brusle, prieur des Augustins, la somme de 39 livres pour avoir « presché durant l'octave du Saint-Sacrement. »

En 1784, les religieux eurent à soutenir un procès contre Sébastien Amonin, conseiller du roi, à Moulins, seigneur du Bouis, et Martin Amonin, seigneur de Neureix, son neveu, appelant d'une sentence en cas d'appel de la châtellenie de Moulins, pour la succession de leur père et grand-père, feu Martin Amonin. (Arch. dép., s. R, 585.)

(1) Communiquée obligeamment par M[me] Saulnier.

(2) Plan de Moulins en 1750. Nos archives.



Prospectus occidentalis Conuentus Molinensis Ordinis Eremitarum S.ti Augustini.
Veuë du Conuent des Augustins de la ville de Moulins, capitale du Bourbonnois sur
la Riuiere d'Allier au diocese d'Autun

voile chez les Visitandines, avait donné aux Augustins de Moulins, d'insignes reliques, notamment une côte entière de sainte Agnès, le chef de saint Eusèbe, puis des reliques de saint Denis et de ses compagnons, et enfin de saint Boniface.

Le service religieux des prisons de Moulins leur avait été confié, comme le montre l'inscription suivante, relevée sur la couverture d'un petit volume ayant pour titre : *Etrennes à l'usage de la province du Bourbonnois pour l'année 1765*.

« *Les Augustins ont été payés des messes dites aux prisons jusqu'au* « *mois de janvier 1766 et pour six mois. . . . . . 60 livres.*

« *Item et jusqu'au 1er juillet 1766 . . . . 60 livres.* »

Pendant la Révolution, les bâtiments du couvent furent appropriés aux réunions de l'assemblée provinciale constituée en 1780, suspendue, puis rétablie par la loi du 10 août 1788.

Cette assemblée de la province du Bourbonnais se composa tout d'abord de trente-deux membres, huit pour le clergé, huit pour la noblesse et seize pour le tiers-état, auxquels vinrent s'adjoindre les délégués des châtellenies de la sénéchaussée. Nous avons découvert aux archives municipales plusieurs mémoires concernant cette appropriation des bâtiments conventuels. Les voici :

« M. Richet, receveur des deniers, etc., paiera à Robin, « concierge, la somme de 66 livres tant pour le loyer que « pour le raccommodage des chaises employées pour l'assem- « blée provinciale, qui s'est tenue dans l'église des Augustins.

« Fait, en la Chambre du conseil, le 4 du mois de juin « 1789. Signé : Heulhard, maire, Pornotte, Pillassy, Place, « Garreau. »

« Mémoire d'un mandement à payer à Bouquerot, vitrier, « de la somme de 38 francs pour le raccommodage de toutes « les vitres de l'église des Augustins, pour la tenue des « assemblées provinciales.

« Et dans la salle d'assemblée de Messieurs de la noblesse « refait les treillis et leurs plombs à 18 carreaux. »

Suit le mémoire du poëlier, dont l'orthographe doit être respectée :

« Mémoir de louvrage que jé faite dans l'église des « Ogustins pour la sanblé provinciale.

« Pour avoir transporté le poille de la sale de la Comédi « et monté dans la chapelle et pour avoir transporté celuy de « lopitale générale et celuy du bureau des finance, 16 fren. »

C'est là que se tint la grande assemblée de la sénéchaussée du Bourbonnais, le 17 mars 1789, par suite de l'ordonnance royale du 24 janvier 1784, portant convocation des *Etats généraux et libres du royaume*. La noblesse se tenait à gauche du bureau, le clergé à droite et les délégués du tiers-état en face. Grimauld, écuyer, seigneur de Panloup, occupait le fauteuil de la présidence, muni des pouvoirs de M. de Peyre, alors gouverneur et grand sénéchal de la province du Bourbonnais. Toutes les châtellenies étaient représentées par leurs délégués respectifs, et chacun rédigea ses cahiers de remontrances. Ensuite, il fut procédé à l'élection des députés, qui siégèrent bientôt à Versailles.

Ces députés furent pour l'ordre du clergé :

Pierre Tridon, Jean Aury et F.-A. Laurent.

Pour l'ordre de la noblesse :

Philibert Du Buisson de Douzon, Claude de Stutt de Tracy, Henry Coiffier et F. de Chabannes.

Et pour l'ordre du tiers-état :

Gilbert Michelon, Gilbert Berthomier, Fr. Lomet, J.-J. Goyard, Joseph Vernin, et Eléonor Lebrun.

Les suppléants furent pour le tiers-état : G. Reignard, J. B. Lucas, et Ruet de La Motte.

L'Assemblée tint dix séances, dont la dernière eut lieu le 28 mars. Les religieux Augustins y étaient eux-mêmes représentés dans la personne de leur prieur.

En 1793, les constructions du couvent étaient presque sans valeur et elles furent vendues le 16 messidor, an X, pour la somme de 40,000 fr. à Frédéric Massieu, potier, faïencier.

Les meubles furent adjugés à la Rose, dite la Belle-Rose, revendeuse à Moulins, pour la somme de 925 livres. Une petite partie des bâtiments servit quelque temps de loge franc-maçonnique.

Le faïencier Massieu ne s'établit dans sa maison qu'en 1804. Il était le beau-frère d'Oberkampf, l'un des plus grands tisseurs du nord. Les produits qu'il fabriqua étaient essentiellement marchands, et il ne fit point de faïences artistiques. Les rapports du préfet au ministre du commerce, en 1804, constatent qu'aux ci-devant Augustins, M. Massieu a installé une fabrique de faïences et du grès.

Pour éviter les contrefaçons, Massieu avait fait le dépôt de sa marque de fabrique à la chambre consultative des arts et manufactures, le 12 août 1809 et, depuis, tous ses produits ont été marqués : M ° A ° V °

La même année, Massieu s'associa avec MM. Coste, Mathieu et Laurent, pour donner plus d'extension à son industrie. Plusieurs pièces de cette fabrique figuraient parmi les objets recueillis par M. Tudot et qui furent le noyau du musée départemental. A ce moment, ces objets portaient les n^os^ suivants : « N° 29, un petit vase pâte jaune. Massieu à Moulins 1809. — N° 58, pièces diverses, faïence blanche de Massieu, 1819. »

C'est vers ce temps que M. Belin installa dans l'ancienne faïencerie, qui n'existait plus, une importante fabrique de couvertures, sur le modèle de celles qui existaient alors à Patay et à Orléans, mais elle ne réussit pas, malgré l'intelligence de son fondateur et la perfection de son outillage, Moulins n'étant point un centre de production.

Cet établissement industriel fut remplacé par un pensionnat de jeunes filles, dirigé par Mesdames Lecat.

En moins d'un siècle, le couvent des Augustins a donc subi bien des vicissitudes, des affectations et désaffectations. Actuellement il est occupé par des religieuses de l'ordre de la Charité de Nevers, qui s'y livrent à l'enseignement.

Francis Pérot.



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

I.

Caractère sociable des habitants du Bourbonnais. — Amour des spectacles, des plaisirs et des fêtes.

La population de Moulins, disait un ancien préfet, est éminemment « spectaculeuse. » Ce néologisme indique à merveille le caractère dominant des Moulinois : de tout temps, ils ont passionnément aimé les spectacles, les plaisirs et les fêtes. Qu'elle soit religieuse ou profane, civile ou militaire, privée ou publique ; qu'il s'agisse d'une revue ou d'un mariage, d'une messe en musique ou d'un anniversaire, toute cérémonie a le don de faire accourir une foule empressée et sympathique. Le moindre sujet d'attraction suffit à remplir de promeneurs nos magnifiques allées de platanes et de tilleuls, le plus beau cadre qu'on puisse désirer pour les fêtes en plein air ; une simple retraite aux flambeaux entraîne à la suite de ses fanfares la moitié de la ville, et la ville entière, chargée de fleurs, s'empresse au-devant de nos sociétés de musique, de chant ou de gymnastique, lorsqu'elles reviennent victorieuses des concours, où elles sont habituées à moissonner les couronnes.

C'est que nos concitoyens sont, au plus haut degré, affables, doux et sociables : ils aiment à se trouver ensemble, au théâtre comme à l'église, au concert comme à la promenade ; ils semblent heureux de vivre sous un ciel si clément, au milieu de gens naturellement portés à la bienveillance, et leur plaisir s'accroît de celui qu'ils voient prendre à tous ceux qui les entourent.

Les faubourgs et les villages des environs partagent cet engouement des citadins ; chaque quartier veut avoir sa fête, chaque hameau son « apport. » Fêtes et apports ont leurs fidèles ; les vestes s'y mêlent aux redingotes, les chapeaux aux bonnets ; les Bourbonnaises qui, d'après un vieux proverbe, ont toujours sacrifié à la toilette, ne négligent point cette occasion de se « faire belles, » et chacun, la joie au front, le sourire dans les yeux et sur les lèvres, regardant ou payant de sa personne, prend sa part des modestes amusements que les largesses municipales et les cotisations des particuliers ont offerts au public. La foule grossit sans cesse ; les fiacres de la ville regorgent de monde ; les voitures des fermiers amènent constamment de nouvelles familles de paysans endimanchés. Bientôt la fête est à son apogée. Les bals champêtres font florès : ici la musette et la vielle, comme aux jours de nos aïeux, là la clarinette et le cornet à pistons, parfois même le violon, la basse et l'ophicléïde, font danser la jeunesse infatigable, tandis que, sous la tente voisine, les vieux parents, attablés, le verre en main, suivent d'un regard satisfait les ébats de leurs enfants. C'est que ces bals, animés sans licence, ces réunions cordiales sont bien souvent le prélude d'un heureux mariage. Les tirs, les loteries, les jeux de force et d'adresse, les chevaux de bois ont le plus grand succès ; on se rafraîchit, on mange quelques gâteaux en famille ; « on essaie sa chance ; » on se fait « tirer la bonne aventure » par la somnambule extra-lucide, car les sorciers d'autrefois ont laissé des successeurs ; les petits industriels remplissent

leur bourse pour toute la semaine, et la nuit arrive sans qu'on se soit aperçu de la marche du temps. Quand sonne l'heure du départ, on s'en retourne en devisant, en chantant de gais refrains, et l'on se promet de recommencer le dimanche suivant.

Cette heureuse et charmante disposition d'esprit qui, pour un moment, nous permet de faire trêve aux soucis de l'existence et de remettre au lendemain la « lutte pour la vie, » devenue de jour en jour plus acharnée, au point d'assombrir quelque peu notre vieille gaîté française ; cette bonne humeur, cette sociabilité, cet amour des réunions et des fêtes sont un héritage que nous ont transmis nos ancêtres. Comme nous, plus que nous peut-être, car ne connaissant pas, à l'état aigu et permanent, les dissensions politiques et les haines irréconciliables de partis, ils étaient unanimes dans la manifestation de leurs joies et de leurs peines, nos pères aimaient à sortir en habit de fête, à voir défiler les miliciens et les soldats, à contempler les monuments publics ornés de fleurs ou de tapisseries, à entendre sonner les cloches, battre les tambours, tonner les canons, à suivre le cortège des magistrats, revêtus de leurs belles robes, escortés des clercs de ville et des sergents, à danser autour des feux de joie, à se promener à travers les rues brillamment illuminées. Aussi, bien que toute cette pompe se traduisît par un sacrifice d'argent, parfois assez sensible, nul ne réclamait contre la courtoisie et la libéralité des magistrats municipaux, nul ne trouvait trop fréquents de pareils spectacles. Il n'était certainement pas de Moulins ce savetier de La Fontaine qui se plaignait qu'on le ruinât en fêtes. Soit qu'il fallût accueillir par des présents et des réjouissances publiques les hôtes princiers qui traversaient notre ville, soit qu'on eût à célébrer quelque victoire de la France, la naissance ou le mariage d'un Bourbon, la convalescence d'un roi bien aimé, ou qu'on fût convoqué à la bénédiction d'une cloche, aux processions ordinaires ou

extraordinaires, aux obsèques d'un membre de la municipalité ou d'un intendant, il suffisait d'une proclamation du maire pour que la population tout entière s'empressât de prendre part à la cérémonie.

Autant que nous le permettront l'insuffisance et les lacunes des documents que renferment nos archives, nous essaierons de retracer la physionomie de ces fêtes du passé. Nous commencerons par les *Entrées* des rois, des princes, des intendants et autres grands personnages.

II

Entrée, séjour ou passage à Moulins de hauts personnages, pendant les XVe et XVIe siècles. — Anne de France, 1488. — Le connétable Charles de Bourbon, 1515. — François Ier, 1529. — Eléonore d'Autriche, 1533. — Roi et reine de Navarre, 1535. — Henri II, 1548. — La duchesse de Savoie, 1559. — Charles IX et Catherine de Médicis, 1566. — Marguerite de Valois, 1592. — Henri IV, 1595.

Les Entrées à Moulins des rois, des reines, des princes, des personnages de qualité ont été fort nombreuses ; nous les rappellerons brièvement, car elles se ressemblent presque toutes ; nous n'insisterons que sur celles dont les contemporains ont été le plus frappés et dont la relation, souvent enthousiaste, est parvenue jusqu'à nous. Remarquons, cependant, que par Entrée, il faut entendre une réception plus ou moins pompeuse : plus d'une fois, en effet, des personnages de haut rang sont *entrés* dans notre ville, l'ont traversée ou y ont séjourné, sans qu'on leur ait fait *une entrée*.

Au quinzième siècle, Moulins eut une splendeur exceptionnelle : ses ducs, issus de saint Louis, occupaient auprès du roi les premières charges de l'Etat, et plus d'une fois un mariage les unit à la famille royale. Une armée de gentilshommes, riches, braves, courtois, faisait de leur cour la rivale de celle du roi lui-même ; le Château et le Parc

n'avaient rien à envier aux résidences princières des bords de la Seine et de la Loire. On ne saurait donc être surpris que Moulins ait alors reçu la visite de rois célèbres, comme Charles VII, et d'illustres guerriers comme Duguesclin, et qu'il ait été le séjour favori de la reine et du dauphin, pendant que Charles VIII allait à Naples, conquérir une couronne éphémère.

Lorsque, en 1488, la fille de Louis XI, Anne de Beaujeu, devint, par la mort de son beau-frère, duchesse de Bourbonnais, elle tint à honneur de faire à Moulins une entrée solennelle, dont un poème anonyme, composé à sa louange, nous a conservé le souvenir. (1) Sur son passage, toutes les maisons étaient ornées de riches tapisseries ; à l'entrée de chaque rue une gracieuse devise lui souhaitait la bienvenue. Les gentilshommes de la province se groupèrent autour d'elle pour lui faire cortège ; le clergé alla la chercher, en grande pompe, jusqu'aux portes de Moulins, et les consuls, après l'avoir complimentée, au nom de leurs concitoyens, lui offrirent des présents emblématiques, qui rappelaient la gloire de ses ancêtres. Six jeunes filles, habillées en Sibylles, vinrent au devant d'elle et lui prédirent la plus heureuse destinée. Trois « triomphes » s'élevaient sur son passage ; ils étaient garnis de musiciens, qui chantaient des « motets » de circonstance : les solistes « lui parlèrent très honnêtement, » priant Dieu « de lui donner un très-beau fils, » le seul bien qui semblât manquer encore à son bonheur. Le peuple ne fut pas oublié : sur toutes les places, des acteurs improvisés représentèrent plusieurs mystères devant une foule justement enthousiaste, car, « depuis trois cents ans, chose plus belle ne s'était vue. »

(A Suivre) H. Faure.

(1) Ce poème, en vers de huit syllabes, est intitulé : *L'Ainsnée fille de Fortune* ; il se compose de cent quatre strophes, chacune de sept vers ; trois de ces strophes, de 99 à 101, sont consacrées à l'entrée de madame Anne de France à Moulins.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

INTRODUCTION

Depuis longtemps, les archéologues et les artistes de notre département souhaitaient la publication d'un inventaire des richesses d'art de nos communes.

Plusieurs départements ont déjà été étudiés dans ce but et la série des *Inventaires de richesses d'art de la France*, que publie avec tant de soin la maison Plon, de Paris, est fort remarquable, tant au point de vue des régions explorées qu'à celui des recherches scientifiques dont elles font l'objet.

Certains érudits avaient entrepris d'étudier notre région au même point de vue et en employant la même méthode. M. du Broc de Segange avait été chargé officiellement de dresser notre inventaire, mais la mort est venue le surprendre comme il réunissait ses documents. M. de Soultrait avait eu, lui aussi, le plus grand désir de se consacrer à cette tâche, et l'on sait que nul ne pouvait mieux que lui entreprendre une pareille publication ; sa vaste érudition, la connaissance qu'il avait du plus grand nombre de nos communes, ses relations très étendues, ses loisirs, tout semblait le désigner pour la rédaction d'un inventaire savant et complet. Aussi bien, la publication de son *Répertoire archéologique du département de la Nièvre* l'avait, d'autre part, suffisamment préparé à un tel ouvrage. Mais l'auteur de l'*Armorial du Bourbonnais* n'eut malheureusement que le temps d'écrire quelques articles (1) sur les cantons de Moulins (Ouest) et de Chevagnes qui parurent dans le *Bulletin monumental*, publié à Caen par M. de Caumont.

En 1879, la Préfecture nomma plusieurs commissaires dans le but d'envoyer au ministère des Beaux-Arts des rapports détaillés sur les monuments historiques de notre département. C'est ainsi, — pour nous en tenir comme exemple à notre premier canton, — que MM. Bariau, Boutry et Aymar Thonier Larochelle furent chargés de faire l'inventaire des objets d'art, mobilier, statues et tableaux renfermés dans les édifices classés du canton de Bourbon. La Commission visita les églises de Bourbon-l'Archambault, de Franchesse et de Saint-Plaisir.

Ces essais en étaient là, quand les directeurs des *Annales bourbonnaises* nous firent l'honneur de nous appeler à la rédaction de cet inventaire. Depuis quelque temps, nous avions rassemblé des notes pour nous faire à nous-même un catalogue et une bibliographie d'archéologie bourbonnaise ; mais nous n'avions pas la pensée d'en entreprendre la publication, tant nous la supposions au-dessus de nos forces. Ces Mes-

(1) *Rapport archéologique sur les cantons de Moulins* (*Ouest*) *et de Chevagnes*, par le comte Georges DE SOULTRAIT. Tirage à part, chez Hardel. Caen, 1852.

sieurs voulurent bien penser qu'avec de la bonne volonté, d'actives recherches et en nous aidant des documents parus, des communications bienveillantes des érudits auxquels nous demanderions des conseils et des renseignements, enfin qu'en visitant chaque commune, nous pourrions mener à bien cette grande et difficile entreprise. Nous n'osons nous flatter de la conduire à la satisfaction de tous ; en tout cas, la bienveillance et les pressantes sollicitations de ces Messieurs sont cause que nous l'entreprenons.

Nous commencerons donc dans les *Annales bourbonnaises*, avec le numéro de février, la publication de l'inventaire archéologique des communes de notre département.

Aujourd'hui, il nous a paru nécessaire de faire connaître très exactement le but que nous nous proposons d'atteindre en rédigeant cet inventaire et par quels moyens nous comptons y réussir.

Jusqu'ici, les répertoires archéologiques qui ont été publiés par l'ordre du ministère des Beaux-Arts se bornaient à une brève énumération des monuments historiques et des édifices les plus considérables du Moyen-âge et de la Renaissance. L'architecture fait seule, pour ainsi dire, tous les frais des courtes notices consacrées à chaque commune. Pour répondre au désir des personnes à l'instigation desquelles nous entreprenons notre inventaire, autant que pour donner satisfaction aux réclamations des amateurs qui exploitent le champ si varié de l'archéologie, nous nous proposons de mentionner non seulement tous les monuments d'art, mais encore tous les objets qui méritent l'attention des connaisseurs et qui se recommandent aux artistes et aux érudits, soit par leur réelle valeur artistique, soit encore par les souvenirs historiques, ou l'importance documentaire qui s'y trouvent attachés.

N'espérant faire mieux que les inventaires déjà publiés, nous tenterons de faire plus en élargissant le cadre de nos recherches et en donnant de plus nombreux documents.

C'est ainsi que nous mentionnerons, autant que cela nous sera possible, non seulement les noms des architectes et la date de construction des édifices importants, mais que nous donnerons sur les plus humbles objets tous les renseignements que pourrait exiger l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire. C'est pour satisfaire aux exigences de ces diverses sciences que nous transcrirons les inscriptions murales, tombales, etc., qui sont inédites et toutes celles des cloches qui n'ont pas été publiées. On n'ignore pas quelle importance historique ont les inscriptions des cloches, qui témoignent si souvent de l'antiquité et de la noblesse de certaines familles et presque toujours de leur importance locale. Or, ce que l'on sait moins, c'est que lors des refontes de cloches, — et depuis le commencement du siècle, la plupart ont été renouvelées, — les vieux noms, les blasons qui se trouvent sur le cerceau ou sur les faussures disparaissent et sont d'ordinaire remplacés par les noms des nouveaux donateurs. Bien souvent, on ne trouve plus trace de cette transformation dont la date figure seule dans les archives presbytérales de nos paroisses. (1)

(1) Il existe à la bibliothèque de la ville de Moulins, sous le titre : Manuscrit 95, un carton contenant plus de 300 inscriptions de cloches de notre département. Ce fonds précieux, dans lequel nous avons puisé les meilleurs éléments de nos inscriptions, — en vérifiant toutefois le texte sur les cloches elles-mêmes, — a été composé par M. Conny, bibliothécaire de la ville de Moulins, qui, de 1855 à 1860, a visité la plupart des clochers de nos églises et a reçu le texte de nombreuses inscriptions, soit des fondeurs eux-mêmes, soit d'amis complaisants. L'abréviation (C) accompagne dans l'inventaire chaque inscription puisée dans ce fonds.



C'est encore pour être fidèle au plan que nous nous sommes tracé, et que nous venons de faire connaître, que nous mentionnerons nos richesses d'art modernes. Nous donnerons sur les édifices élevés de nos jours tous les renseignements que nous recherchons si avidement pour les monuments du passé et que nous pouvons raisonnablement croire intéressants pour les âges futurs.

Avant de faire connaître le plan général de notre inventaire, nous devons dire quelques mots du classement que nous avons adopté pour les communes.

L'ordre qui semblait tout d'abord devoir être préféré était peut-être l'ordre alphabétique des communes ; et alors, notre répertoire aurait eu la forme d'un dictionnaire communal. Mais nos conditions actuelles de publication nous forcent à renoncer à cette disposition pour adopter celle de la plupart des ouvrages similaires, (1) l'ordre par arrondissement, puis par canton. Elle aura, en pratique, l'avantage de nous permettre d'étudier plus attentivement chaque canton dont les communes qui les composent ont entre elles des affinités archéologiques et historiques. Aussi bien, c'est la seule méthode qui soit compatible avec les graves exigences d'un ministère très absorbant.

Voici maintenant quels sont les points principaux du questionnaire auquel nous nous proposons de répondre pour chaque commune.

Afin de déterminer très exactement son nom et sa situation, nous étudierons tout d'abord dans un court préamble.

I. — Son *nom*, *a)* ancien, — *b)* révolutionnaire, *c)* moderne.

II. — Sa *situation* A *religieuse a)* ancienne, le diocèse, l'archidiaconé, l'archiprêtré dont la commune faisait partie avant 1789.

b) avant l'érection définitive du diocèse de Moulins.

c) le doyenné dont elle dépend depuis 1852.

B, *civile q)* ancienne, la place de la commune dans la *civitas* ou le *pagus*, dans les châtellenies et dans les élections qui se partagèrent, avant 1789, le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Allier ;

b) dans le district et le canton de la période révolutionnaire, c'est-à-dire depuis la formation du département jusqu'à l'institution des préfectures.

c) enfin l'arrondissement et le canton dont la commune fait partie depuis l'an 1800.

C'est ici seulement que commence l'inventaire proprement dit des monuments et des objets d'art que nous classons d'après les trois époques archéologiques suivantes :

I. — L'*époque mégalithique*, qui comprendra les monuments et autres objets de la période dite préhistorique et gauloise et que l'on range communément sous les divers âges de la pierre et des métaux.

II. — L'*époque antique* ou gallo-romaine, qui embrassera les monuments et les objets construits ou faits depuis l'introduction des Romains dans les Gaules jusqu'à l'époque où l'art a cessé d'être *romain* pour s'appeler avec la langue du temps « le roman. »

III. — L'*époque du Moyen-âge*, de la *Renaissance* et la *période moderne*, que nous réunissons sous un seul titre à l'instar de la commission des monuments historiques, (2) qui a définitivement adopté ce classement rationnel. Les monuments, qui sont venus du Moyen-âge jusqu'à nous, portent si universellement la trace de remaniements à des époques pos-

(1) Cfr. répertoire archéologique du départ. de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait.

(2) Cfr. *Lois et Décrets relatifs à la conservation des Monuments historiques. Liste des Monuments classés.* Paris, imp. Nat., MDCCCLXXXIX.

térieures qu'il paraît difficile et fastidieux, en pratique, de ne parler, à propos de chaque édifice, que de la partie élevée au Moyen-âge pour revenir à lui en étudiant la Renaissance et reparler de lui au sujet des monuments de l'époque moderne. Il semble plus naturel, quand il sera question d'un édifice, d'épuiser ce sujet en montrant ce que chaque époque architectonique a fait pour sa construction, sa transformation ou son embellissement.

D'ailleurs, nous ne tiendrons pas compte des sous-divisions de convention introduites à la hâte par les manuels. On sait tout ce que ces essais de classification ont eu de prématuré et d'arbitraire. C'est au point que leurs auteurs eux-mêmes, les pères de la science archéologique, ont commencé à nous mettre en garde contre l'abus que certains esprits en pourraient faire. Depuis dix ans, les savants travaux des Viollet-le-Duc, des Quicherat, des de Lasteyrie, ont montré qu'il fallait moins classer qu'étudier nos monuments.

Dans chacune des périodes dont nous venons de parler, nous rangerons, pour répondre aux trois divisions créées par l'art religieux, l'art civil et l'art militaire, les monuments et les objets d'art sous trois titres différents :

En premier lieu, les monuments et objets religieux.

En second lieu, les monuments et objets civils.

En troisième lieu, les monuments et objets militaires.

Nous ferons remarquer à ce propos que nous divisons les monuments religieux en, (I) *édifices sacrés* ou destinés au culte, comprenant *a*) les églises collégiales, paroissiales, abbatiales, conventuelles ; *b*) les chapelles prioriales ou privées, de dévotion, de secours, de châteaux, etc. ; *c*) les temples.

II. — En *édifices ecclésiastiques*, ou simplement religieux, qui dépendent des édifices sacrés comme l'évêché, les abbayes, les monastères et couvents, les maisons presbytérales, que les ouvrages d'archéologie placent d'ordinaire parmi les monuments de l'art civil, mais qui nous semblent appartenir à l'architecture religieuse, à cause de leur dépendance étroite avec les édifices du culte.

Dans chaque monument, nous étudierons d'abord *1*) l'*édifice* en lui-même : son plan, son élévation, ses matériaux, ses appareils, ses percements, son pavement, ses voûtes, ses supports, ses couvertures et sa toiture.

2) Le *mobilier*, c'est-à-dire tout ce qui meuble ou décore. Dans cette section, nous rangerons les statues, les tableaux, les vitraux qui relèvent de l'iconographie plus encore que de l'architecture, les objets divers qui, désignés sous le nom d'immeubles par destination, ne font pourtant pas partie intrinsèque de l'édifice et n'y sont placés qu'à titre de mobilier.

Pour justifier nos appréciations ou permettre de contrôler nos renseignements, autant que pour fournir aux travailleurs l'indication des sources où nous avons puisé les premiers éléments de cet inventaire, nous indiquerons, entre parenthèses et par des abréviations ou des signes conventionnels — dont on retrouve la liste à la suite de cette introduction, — le nom des principaux auteurs et le titre des ouvrages qui fournissent sur les monuments étudiés les documents qui seront produits. Ce sera comme la partie bibliographique de notre travail, et nous osons croire qu'elle ne sera pas la moins goûtée, ni la moins utile, puisqu'elle épargnera aux artistes et aux amateurs de monographie, de longues, pénibles et laborieuses recherches.

Enfin, deux tables des noms de lieux mentionnés et des matières traitées dans l'inventaire le termineront en facilitant les recherches.

Telle est l'ordonnance générale de l'inventaire archéologique que nous

nous proposons de dresser pour chacune de nos communes. En y regardant de près, on comprendra que, pour être complet, nous devions nous résigner à être bref. En effet, nous ne pourrions entrer dans des considérations artistiques ou des dissertations historiques sur chacun des monuments ou des meubles qui feront l'objet de notre étude sans sortir des limites d'un simple inventaire et sans nous exposer à ne jamais terminer une semblable étude. Aussi nous proposons-nous de traiter chaque article très sobrement, en nous renfermant dans les bornes et en employant le style d'un inventaire qui, au demeurant, est plus un catalogue qu'une série d'appréciations, et plus un répertoire qu'une description détaillée.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il y aura des lacunes dans notre travail. Aussi bien, on se l'expliquera assez facilement quand on pensera tout d'abord à toutes les sciences variées et difficiles qu'un homme devrait posséder pour faire d'une façon complète et irréprochable une étude qui, pour être parfaite, suppose la connaissance de l'archéologie, du mobilier, de la sculpture, de la peinture, de l'iconographie, de la céramique, de l'émaillerie, de la verrerie, de la toreutique, de la glyptique, de la numismatique, de la sphragistique, de la paléographie, etc. Et on le comprendra ensuite davantage peut-être quand on saura que bien des sources de renseignements nous ont manqué, soit par l'absence ou la disparition des documents qui eussent éclairé nos recherches, soit par l'effet d'une répugnance ombrageuse, — à défaut de certains sentiments moins éclairés que nous devons taire ici — de certaines personnes qui refusent de faire connaître les richesses d'art dont elles sont ou les dépositaires ou les possesseurs.

C'est pourquoi nous réclamons toute l'indulgence du public, en sollicitant de tous des rectifications ou des critiques qui corrigeront les défauts d'un travail consciencieusement fait, et qui voudrait avoir encore le mérite d'une exactitude rigoureuse.

En terminant cette trop longue mais nécessaire préface, nous adressons ici nos plus vifs remerciements à tous les érudits dont le concours nous a permis de corriger déjà bien des imperfections et de combler bien des lacunes.

L'abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins, 20 décembre 1889.

CHRONIQUE & MÉLANGES

☞ La lettre suivante met fin de la façon la plus courtoise à la « polémique » relative à *l'ancien collège d'Hérisson.*

« Château de Daron, le 4 décembre 1889.

A Monsieur R. de Quirielle, directeur des *Annales bourbonnaises.*

Mon cher confrère,

Le numéro de décembre 1889 de votre savante revue contient p. 389, une lettre de M. L.-G. Montagne, votre érudit collaborateur ; vous m'obligerez d'insérer, dans l'une de vos prochaines *chroniques*, la réponse que je m'empresse de lui adresser ; elle est ainsi conçue :

« Monsieur,

« Je suis vraiment peiné que vous ayez pu voir dans les quelques lignes que j'ai ajoutées à la reproduction *partielle* de votre curieux *Procès verbal d'installation d'un collège à Hérisson en 1603*, la moindre désapprobation des réflexions dont vous l'avez accompagné. Je me suis mal exprimé puisque vous y avez lu une incrimination de votre opinion

sur l'intéressante question que fait naître ce document si « curieux, — comme vous le dites fort bien, — au point de vue de l'histoire locale, et même au point de vue de l'histoire générale. »

Si j'ai défendu le « passé » c'est qu'il est journellement attaqué par des novateurs qui l'ignorent presque complètement, et qu'il est bon de réagir contre des préjugés persistants, sur lesquels les documents anciens font chaque jour la lumière, à mesure qu'ils sont connus. Vous avez eu l'heureuse fortune de découvrir « une circonstance probablement unique » de l'histoire de l'enseignement *laïque, gratuit et obligatoire*, je me suis empressé de le faire connaître dans ma revue l'*Ancien Forez*, et j'en ai tiré une conclusion non *politique*, mais purement *historique*, en tout cas nullement *personnelle* contre vous. Ces mots, entre guillemets, « en haine d'un passé, » n'étaient, dans ma pensée, que la reproduction d'une idée juste et vraie, que j'ai tenu à conserver.

« Veuillez agréer, etc. »

J'ai lieu d'espérer que, pas plus M. Montagne qu'aucun des lecteurs des *Annales*, ne pourra douter de mon entière bonne foi en cette circonstance.

Croyez, mon cher confrère, à mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

LE BOURBONNAIS A L'EXPOSITION (*Suite*).

ENVOI DE M. L'ABBÉ BLETTERIE.

1° Un *hurloir*, sorte de cornet creusé dans un gros morceau de buis, et qui servait primitivement à rassembler les fidèles à l'église durant la période de la semaine sainte où les cloches restent muettes. Les jeunes gens, munis de ces cornets, *hurlaient* du haut du clocher ; 2° Un chartraineau semblable aux chars antiques sans roues, glissant sur deux morceaux de bois tordus en demi-cercle ; 3° Des pilons à tabac ; 4° Une fronde en buis ; 5° Une musette faite en écorce ; 6° Un chalumeau ; 7° Un *travichon*, morceau de bois attaché au centre et servant de bouton ; 8° Branche d'airelles (myrtilles) ; 9° Rateau à airelles.

Tous ces objets rappellent des usages spéciaux aux habitants de la montagne bourbonnaise.

ENVOI DE M. F. PÉROT.

1° Costume bourbonnais comprenant : une cape avec son agrafe en laiton argenté, le chapeau de paille traditionnel orné de rubans de velours noir et de festons de paille, une paire de sabots jaunes pointus, encore appelés *esclaux* dans la campagne, comme dans une vieille chanson du Berry, *et d'esclaux tou vizelais* ; 2° *Boutasse* tressée en paille ; 3° Une paillasse à faire lever le pain ; 4° Une écuelle de bois ; 5° Un *coffriau* ou *coffigneau*, instrument en bois formé d'un long manche percé, communiquant à une écuelle et servant à puiser l'eau ; 6° Une *béchotte*, branche recourbée de bois, servant à suspendre ; 7° Plusieurs jeux d'enfants ; 8° Des croix faites en osier et bénites le jour de l'invention de la Sainte-Croix, destinées à être plantées dans les jardins, les champs, les vignes, pour les protéger contre les intempéries des saisons ; 9° Un joug à lier les bœufs ; 10° Une double pinte en terre, XVIIIe siècle ; 11° *Mereau* du chapitre de la cathédrale de Moulins, XVIe siècle ; 12° Egrugeoire en bois ; 13° Ecuelles des morts en terre cuite, provenant du cimetière de Lusigny, XVI et XVIIe siècle ; 14° Plusieurs fuseaux ; 15° Peigne en corne du XVIIIe siècle, 16° *Flutiot* en bois de lilas ; 16° *Gruiller*, sorte de hochet pour les enfants, tressé en jonc ; 18° Plusieurs moulages de statuettes gallo-romaines de Toulon, Vichy, Toury, et représentant divers personnages ; 19° Gravures du costume bourbonnais.

— M. l'abbé J. Coulhon vient de nous faire parvenir la lettre suivante, intéressante, non-seulement au point de vue épigraphique, mais aussi au point de vue de l'enseignement en Bourbonnais, avant la Révolution. Nous nous empressons de la publier.

« Je vous adresse ci-joint, écrit M. Coulhon, une inscription que j'ai copiée sur une cloche se trouvant actuellement dans les combles de la mairie de Souvigny.

« ACADEMICI SYLVINIACENSES COLLEGII MYNEROLLEI RECTORE S° NICOLAO M. J. D. THEVENIN P. B. R. O. THEOL. par G. R. 1645.(presbytero).

« Cette inscription prouve qu'il y avait en 1645 un collège à Souvigny, qui était peut-être sous la direction des chapelains de Notre-Dame de grâce (titre que portaient les prêtres desservant l'église de saint Marc de Souvigny).

« Ce collège existait encore à la Révolution, puisqu'à cette époque le sieur Baille qui en était recteur fut remplacé par Pierre Viguier, à la condition d'assister à la messe tous les dimanches, d'y conduire les enfants et de chanter au lutrin sous peine de destitution.

« Lors de la vente des biens nationaux, le collège fut mis en vente avec la cure et le reste ; il se composait alors de deux chambres au rez-de-chaussée, d'un cabinet ou galetas, d'une cour et d'un jardin.

J'ai trouvé ces renseignements aux archives de la mairie.

Agréez, etc. G. COULHON, vicaire.

Nous avons à signaler la mort d'un homme distingué, M. le docteur A. Lagout. Né à Aigueperse, en 1818, membre et ancien président de la Société des sciences médicales de Gannat, ancien interne à la Salpétrière, à l'hôpital Beaujon et à l'Hôtel-Dieu, où il eut pour chef de service Magendie, le maître de Claude Bernard et le créateur de la médecine expérimentale, le docteur Lagout pouvait compter à la fois pour un praticien et un observateur de premier ordre. Il était depuis longtemps membre adjoint de la société anatomique et il laisse de nombreuses études sur la fièvre herpétique et ses manifestations. Il était membre correspondant de la Société médicale des hôpitaux de Paris. Ses obsèques ont eu lieu le 11 décembre et M. le docteur Paul Fabre, de Commentry, entre autres, a prononcé sur sa tombe un discours dont l'émotion n'enlève rien à l'intérêt biographique.

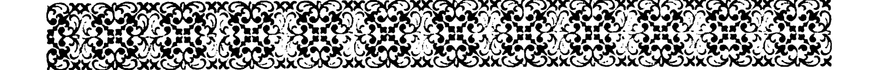
Dans le cinquième fascicule des *Procès-verbaux et des rapports de la commission de conservation des monuments de l'art arabe* (Le Caire, imp. nat., 1889, p. in-fol. de 64 p.) les plans et devis ainsi que la plupart des rapports ont été présentés par notre compatriote, M. P. Grand-Bey, directeur général du Tanzim, au Caire.

C'est avec une véritable sollicitude que le gouvernement égyptien s'intéresse à la conservation des anciens monuments arabes ; chaque année des sommes considérables sont employées à la restauration des mosquées, tombeaux, minarets, portes ou sébils.

Le nom et les œuvres de Maxime Lalanne, ce maître aquafortiste doublé d'un aquarelliste de grand talent, sont connus de tous. Il vient de mourir à Bordeaux, sa ville natale, qui a pris à sa charge les frais des magnifiques obsèques auxquelles accourait, le 25 novembre dernier, une foule recueillie. Ce que nous ignorons davantage, c'est que Lalanne n'était pas étranger à notre département, où il avait contracté des alliances par son mariage avec Mlle A. Bardet, d'une honorable famille bien connue dans notre ville. De ce fait, il était le parent de notre collaborateur Francis Pérot. XXX.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



UNE

COMPLAINTE BOURBONNAISE

DE 1811

« Dis-moi ce que tu lis ; je te dirai qui tu es. » Ce mot n'est-il pas aussi vrai que celui de Brillat-Savarin : « Dis-moi ce que tu manges ? »

Si la littérature était l'expression de la société, il y aurait des époques singulièrement corrompues, je ne parle pas de la nôtre où les publications pornographiques, nombreuses et variées, ont tant de succès, où des librairies spéciales sont devenues des musées secrets qui ont des chalands attitrés et des visiteurs avides. Effet et cause ! La littérature corrompt et elle est corrompue. Déjà saint Augustin disait que, s'il n'y avait point de spectateur, il n'y aurait pas de comédien : « *Si nullus esset spectator, nullus esset histrio.* »

Il est certain que, si personne n'achetait les productions immondes, les officines de libertinage feraient bientôt faillite ; il est non moins certain que beaucoup ne seraient pas dépravés, s'ils n'avaient pas été dépravés par les écrits ou les dessins.

Mais la société n'est pas seulement composée des gens qui lisent Zola ou rééditent Restif de La Bretonne. Il y a la foule, la multitude illettrée, qui veut pourtant savoir et qui lit ou se fait lire. Son horizon n'est pas bien vaste ; ses idées sont restreintes, ses sentiments peu raffinés ; pourtant elle a, elle aussi, son imagination, un besoin singulier de merveilleux. Plus la réalité est triste, plus elle cherche à s'y soustraire au

2

moins par la pensée ; les ouvrages qui mettent en scène les paysans, les ouvriers absolument tels qu'ils sont, n'ont aucune prise sur elle, à moins qu'il n'y ait de l'extraordinaire. Mais la moindre histoire des princes et des princesses l'intéresse plus que les malheurs des voisins ou des voisines; mais si *Peau d'âne* lui est contée, elle y prend un plaisir extrême ; mais les grands coups d'épée la ravissent; les infortunes éclatantes l'émeuvent ; elle pleure à Geneviève de Brabant ; mais les scélérats l'épouvantent, les crimes la font frémir, et elle y ajoute même des détails pour en augmenter l'horreur.

*
* *

Il y a quelque temps, dans la maison d'un paysan de la Charente-Inférieure, j'avisai, cloué derrière la porte par quatre broquettes, un imprimé tout enfumé ; le Juif-Errant, Barbe-Bleue, Napoléon ou Boulanger? Non. Mais... frémissez : « HORRIBLE ASSASSINAT commis par une JEUNE FILLE AGÉE DE 23 ANS. » Le titre attirait l'œil. En tête : « ANNÉE 1870. » 1870 ! c'était déjà de l'histoire. Quel intérêt peut avoir un forfait vieux de près de 20 ans, eut-il été perpétré « par une jeune fille âgée de 23 ans ? » Mais cette ligne frappa mes regards : « Il vient d'être commis un crime horrible dans le village de Biozat. » Biozat ! mais je connais Biozat ! En effet, « Biozat, arrondissement de Gannat, département de l'Allier. » Il n'y a plus de doute : c'est bien Biozat, et la chanson le dit :

Approchez garçons et filles ;
Approchez pour écouter
Le tableau que je vais tracer
D'un assassinat horrible,
Qui fut commis à Biozat,
Arrondissement de Gannat.

On ne dira pas que *Gannat* est mis là pour la rime.

Quel est donc le forfait qui valait à cette modeste commune d'un canton de l'Allier une renommée aussi étendue et les honneurs de l'impression ?

Il y avait une fois dans ce village un paysan « honnête et brave, »

Qui fit vendre un champ de blé
Pour payer ses créanciers.

Mais ce « père, docile et brave », était doué d'une fille, qui ne l'était guère. En effet,

... cette fille criminelle,
Comme un lion rugissant,
Fit reproche à ses parents
De la vente de cette terre,
Et même, en les menaçant,
Leur demanda cet argent.

Dialogue du père et de la fille :

Tu vois bien, mon cher enfant,
L'état de toutes nos affaires.
Il faut payer ce que je dois
Pour rester maître chez moi.

— Peu m'importe vos dettes,
Je veux avoir cet argent.

— Hélas ! qu'en veux-tu donc faire ?

Et il lui donne le meilleur conseil :

Va promptement te coucher,
Sinon je *vais* me fâcher.

Elle obéit ;

Mais un quart d'heure après
Elle se lève en secret,

saisit une hache, s'approche « du coin du feu, »

Et commit son crime affreux.

Le malheureux père, « frappé d'un coup tranchant, »

A le crâne ouvert à l'instant.

Ce nétait point assez. L'auteur, avec un soupir d'effroi et de commisération, ajoute :

Hélas ! cette téméraire,

Ne le croyant pas achevé,
De deux coups l'a récidivé.

Le père n'était pas seul ; il y avait encore à la maison la mère et plusieurs enfants. La tuerie continua.

Sa mère lui demandait grâce
Pour son pauvre petit innocent.

Mais cette furie

Prend la fureur promptement,
La frappa de cinq coups de hache.
Elle récidiva à l'instant
Sur sa sœur âgée de dix ans.

Une autre sœur, âgée de trois ans, n'échappa pas à la mort.

De suite cette pauvre enfant
Fut jetée au puits toute vivant.

« Par une espèce de miracle, son frère âgé de treize ans, » a pu se sauver

Des mains de cette barbare,
Qui le rappela doucement
Pour le réduire au néant.
« De moi ne prends point la fuite ! »

Mais lui, pas si bête, ne se laissa pas duper par ses mielleuses paroles.

Il entre chez monsieur Richard
A qui, en pleurant, il fait part
De l'assassinat horrible
Que vient de commettre sa sœur.
Hélas ! mon Dieu, quel grand malheur !

Tout le monde accourt

Au secours de cette famille ;
Mais trop tard on est venu :
Car on a trouvé cette fille
Tenant un couteau à la main,
Qui menaçait tous les voisins.

Personne, bien entendu, ne veut s'exposer à être traité comme le père, la mère et les enfants ; et « par la terreur qu'elle inspire » nul n'ose l'arrêter. Aussi

A Moulin (*sic*) elle s'est évadée,

mais non sans avoir pris la somme

Que son père avait apportée
Dans cette fatale journée.

Un tel massacre ne pouvait rester impuni ; écoutez ce qui arriva :

Les gendarmes à sa poursuite
L'eurent bientôt arrêtée.
A Moulins elle fut condamnée
A la peine capitale
D'avoir la tête tranchée
Sur la place du Marché !

Ainsi chantait, sur l'air de *Fualdès*, Jules-Auguste Besson en quinze couplets de six vers, où la mesure n'est pas toujours exacte, où *hache* rime à la fois avec *grâce* et *couche* ; *brave* avec *mémoire* et *affaires* ; les cantilènes de nos anciens trouvères n'en avaient pas davantage ; d'ailleurs ce qu'on ne pourrait dire ou lire, on le chante.

Quinzième et dernier couplet ; c'est la moralité de la chose ; paroles du condamné sur l'échafaud :

J'approche de la place de justice
Et là il me faut mourir.
Mais j'ai beaucoup de repentir
D'avoir commis ce crime horrible.
Filles, priez Dieu pour moi :
Je suis réduite aux abois.

*
* *

Quel est l'habitant de Moulins qui n'a entendu raconter cette sanglante tragédie ? Elle est dans toutes les mémoires. On en berçait l'enfance, et on la répétait à la jeunesse comme exemple. Le drame avait si fortement saisi l'imagination populaire, à l'époque où la précocité dans le vice et le crime était encore une exception, que le nom de l'auteur du quadruple assassinat est resté ; qu'après trois quarts de siècle on en répète, on en réédite les détails. Pourtant on a fait mieux

depuis 78 ans, et il n'était pas nécessaire de remonter le cours des âges pour trouver un crime bien émouvant.

Madeleine Albert, coupable d'avoir assassiné son père, sa mère, son frère et sa sœur, a été condamnée à la peine de mort par le jury de l'Allier, le 24 février 1811. L'art n'a pas été inutile au souvenir de ce monstre. Un artiste, à qui le Bourbonnais doit beaucoup, Jean-Henri Dufour, né à Moulins en 1762, directeur de l'école de dessin, avait, avec les sites, les monuments, châteaux et églises, les objets d'art qui devaient servir au *Voyage pittoresque en Bourbonnais* et à l'*Ancien Bourbonnais*, dessiné la figure de Madeleine Albert ; il en fit une lithographie, l'une des premières qui parut à Moulins ; il en fit aussi une peinture sur bois.

Vous avez vu sans doute à un volet d'un pavillon qui fut jadis au café de Paris, en face de l'hôtel Saincy (la préfecture) à l'angle des cours Doujat et Daquin une assez jolie peinture représentant une fille de la campagne, bonnet et fichu blancs, robe rouge. Personne n'a jamais passé là sans remarquer ce portrait ; nul père, nulle mère, sans dire : « C'est Madeleine Albert, » et raconter avec effroi les péripéties de cet épouvantable drame. Sans Dufour, Madeleine Albert aurait depuis longtemps disparu du souvenir des générations moulinoises, et sans doute il disparaîtra bientôt, puisqu'il n'y aura rien pour l'entretenir. Le culte qui n'a point de prêtre, est destiné à périr.

Je n'ai pas l'intention de faire la biographie de Madeleine Albert ; d'autres la feront et elle offrira de l'intérêt ; je me borne à voir ce que le crime de 1811 est devenu dans la mémoire du peuple. La littérature de colportage a son importance ; elle en dit plus sur l'état moral de la foule qu'un traité ex professo.

La poésie, en effet, n'a pas suffi à rendre l'horreur du crime, et à satisfaire l'imagination de la multitude avide de grandiose même dans le crime. Ecoutez la suite de l'histoire ou plutôt

le complément, la légende s'est accrue en passant de bouche en bouche.

Madeleine Albert est condamnée à mort. Elle demande à se confesser. C'est ici que l'auteur du récit s'est donné carrière : « Au moment où son confesseur se disposait à recevoir l'aveu de ses péchés, » que croyez-vous qu'il arriva ? « Elle le frappa d'un poignard qu'elle avait réussi à cacher sur elle. » Certainement on avait négligé de la fouiller... « Aussitôt elle le dépouilla de ses vêtements, et, s'en étant revêtue, elle se sauva au moyen de ce déguisement. » Prison bien gardée. Aussi qui fut penaud le lendemain ? Ce fut le geôlier : « Il ne trouva dans la cellule qu'un cadavre, » et c'était celui de l'aumônier. On s'agite, on court ; « la nouvelle de cette évasion fut aussitôt répandue dans Moulins. » On cherche partout, on fouille les coins et les quarres ; enfin « après trois jours, elle fut retrouvée dans le village même de Biozat. » On sait qu'un instinct irrésistible pousse les criminels à revenir au lieu de leur forfait.

« Se voyant arrêtée, Madeleine menaça de mort quiconque l'approcherait. Ce que voyant, le maire, M. Richard, ordonna de faire feu sur elle en s'écriant : « Que ses pieds ne salissent plus la terre ! » Blessée à l'épaule, elle roula sur le sol, écumante de rage et de fureur. » Elle fut transportée au milieu de la foule épouvantée, dans sa cellule, » malgré la distance de Biozat à Moulins (63 kilomètres) ; et « l'heure de son supplice ne tarda pas à sonner. »

D'où vient cette différence entre la prose et les vers : Comment se fait-il que le récit contienne tous ces détails, et que l'épopée ne cite pas même la parole mélodramatique et prud'hommesque du maire Richard : « Que ses pieds ne salissent plus la terre ? » Je n'y vois qu'une explication : la complainte était composée avant l'exécution, comme je l'ai vu faire : car souvent le condamné pourrait presque, en allant à la guillotine, entendre chanter par un marchand ambulant les paroles qu'il va prononcer sur l'échafaud.

Il y a pourtant une autre hypothèse : Au verso de notre imprimé est un «GRAND JUGEMENT rendu par la cour d'assises du Doubs, séant à Besançon, qui condamne à la peine de mort... qui se sont rendus coupables, dans la nuit du 18 au 19 janvier, du triple crime de parricide, de fratricide et assassinat. » Là aussi, une jeune fille, Marie-Angélique, fend d'un coup de hache la tête de son père.

Elle a réduit au tombeau
Ceux qui l'ont mise au berceau.

« Le maire — on ne dit pas s'il se nommait Richard — se vit obligé de commander que l'on fit feu. » Comme Madeleine, elle « fut blessée à l'épaule ; » mais « elle parvint néanmoins à s'échapper ; » pourtant « Dieu permit qu'elle ne souillât pas la terre de ses pas. » Après sa condamnation, Marie-Angélique demanda un confesseur, comme Madeleine Albert ; comme Madeleine Albert, « cette femme, remplie de crimes » tira un poignard qu'elle avait caché, saisit « à la gorge » le respectable M. Auzon, sexagénaire, et lui plongea à plusieurs reprises l'arme terrible dans le cœur. Elle le dépouilla ensuite de son froc, s'en revêtit elle-même, et s'évada. « Le corps du vénérable pasteur gisait, baigné dans son sang, au fond du cachot. »

Exemple à vos chers enfants,
Les petits aussi les grands.

Le *romancier* ne s'est pas mis en frais, certes. Mais aussi que donner pour dix centimes ? Voyez, pour deux sous, on a deux jugements et deux complaintes, neuf victimes et cinq assassins, dont deux jeunes filles. Le tout est typographié à « Bordeaux, imprimerie A. Pérey, rue Porte-Dijeaux, 41. »

***

Heureuse et criminelle Madeleine Albert ! Les historiens ont raconté tes hauts faits ; Besson t'a plainte, et Dufour t'a peinte ! Ton nom vivra plus qu'eux. Cartouche et Mandrin sont plus populaires que Raphaël, Corneille ou Bossuet.

Louis Audiat.



UNE REPRISE DE FIEF

AU XVIe SIÈCLE

L'illustre maison de Semur, issue des ducs d'Aquitaine, comtes du Poitou, en qui le sang mérovingien s'unit au sang carlovingien par son alliance avec la maison de Bourgogne et qui dès le IXe siècle fut possessionnée sur les deux rives de la Loire, se subdivisa en plusieurs branches dont l'une fixa sa résidence à Arcy, actuellement commune de Vindecy (Saône-et-Loire).

Parmi les anciens fiefs qui relevaient de cette seigneurie, trois situés sur la rive gauche du fleuve appartiennent au département de l'Allier : Avrilly, Clavegris et Bonnand. Ces trois terres paraissent même n'en avoir dans le principe formé qu'une seule, laquelle, suivant l'historien bourguignon Courtipée, aurait été partagée en 1328 entre trois frères portant le nom de Bonnand. (1)

Nous avons dit (*Annales bourbonnaises*, t. III, p. 85), comment Claude Leviste, petite-fille de Marie de Semur, dernière du nom à Arcy, porta la seigneurie à la maison de Chabannes.

Voici une très curieuse reprise de fief à Marie de Melun, veuve du maréchal Jacques de Chabannes, tué à la bataille de

(1) Un descendant de cette famille qui fut alliée aux de Semur, M. H. de Bonnand, habite le château de Montaret, près de Souvigny (Allier).

Pavie en 1525, par Jean d'Esserpent, qui appartenait à la famille chevaleresque bien connue de notre province.

J.-M. Flachard.

« Sachent tous que l'an mil cinq cent vingt-six et le quinziesme jour du mois de mars noble et scientifique personne Monsieur Maistre Jean d'Esserpent, prothonotaire du Sainct-Siège apostolique, seigneur des Brières (1) et comte de sainct Jean de Lyon, procureur et au nom des procureurs de noble et puissante dame Anne de Coligny, vefve de noble et puissant seigneur messire Gilbert d'Esserpent, en son vivant seigneur de Chitaing et de Baignaux, Anthoine d'Esserpent, seigneur de Chitaing et de damoiselle Jeanne de Lorris, femme dudit seigneur Anthoine d'Esserpent, deusment fondé de procuration, commençant : Nous garde, etc. et finissant et requis dattée du douziesme de ce présent mois de mars, l'an que dessus relevé signé par hon. homme, Me Jean Michelet, notaire royal, habitant Marcigny, s'est personnellement transporté au château et place forte d'Arcy et en la basse-cour d'iceluy par devant nous Jean Grandjean, notaire royal, juge de la terre et seigneurie dudit Arcy estant avec nous hon. homme Noël Deph..., procureur dudit lieu et aussi hon. homme François Grégoire, notaire royal et greffier de la dite seigneurie d'Arcy, illic estant pour les négoces et affaires de haulte et puissante dame Marie de Melun, vefve de noble et puissant seigneur Messire Jacques de Chabannes, en son vivant grand Mareschal de France et de noble Charles de Chabannes, seigneur de la Palisse et dudit Arcy son fils, et dudit deffunct Jacques de Chabannes, en la présence d'honneste personne Anthoine Tourret, concierge dudit chasteau et place forte dudit Arcy et des tesmoins soubscripts

(1) Les Brières formaient un fief contigu à celui d'Avrilly, lequel fut acquis de Gérard de Montcorbier, par Gilbert d'Isserpent, en 1522.

lequel Maistre Jean d'Esserpent, procureur et au nom de procureur susdit nous a dit expozé que despuis quatre mois ou environ ença laddite dame Anne de Coligny et Anthoine d'Esserpent, son fils, aurait acquis de noble homme et vénérable personne Messire romain du Vernay, prestre la moitié de la terre et seigneurie d'Apurilly partant au noble homme Messire Jean de Tournay, seigneur de la Bazolle et Anne de Damas, sa femme et aussi la seigneurie des Pebrelles et que depuis ladite dame Anne de Coligny, Anthoine d'Esserpent, son fils et de damoiselle Jeanne de Lorris, femme dudit Anthoine d'Esserpent, aurait acquis dudit chevallier Messire Jean de Tournay et de dame Anne de Damas sa femme, seigneur de la Bazolle l'autre moytié de ladite terre et seigneurie d'Avrilly, ensemble la seigneurie de Clavegris et de Bonnant avec la grange... du tremblay membres et dépendances d'icelles pour certain prix convenu entre eux accordé comme le tout apparaissant et appert par les lettres de vente sur ce relevées et pour ce que ladite seigneurie d'Apurilly meut du fief dudit Arcy et . . . . seigneurie de Clavegris, ainsi que l'ont iceluy Maistre Jean d'Esserpent procureur et au nom de procureur susdit s'estait transporté audit lieu et chastel d'Arcy pour faire le fief des dites seigneuries à ladite dame Marie de Melun et audit Charles de Chabannes son fils, seigneur dudit Arcy pour et au nom et comme procureur desdits achepteurs, nous demandant et à ladite dame de Melun ou ledit Charles de Chabannes son fils, seigneur dudit Arcy estaient audit chastel d'Arcy ou au pays, disant qu'il était prest de leur faire foy et hommage de fidélité pour et au nom desdits siens achepteurs desdites seigneuries qui pourraient mouvoir et estre du fief de ladite seigneurie d'Arcy, et après que par nous juge et procureur sufdit luy a esté respondu que ladite dame et son dit fils seigneur dudit Arcy, sont absents du pays puis ung an et ça ou environ qu'ils s'en allèrent en cour pour leurs affaires ou elles

sont encore à présent comme l'on dit, nous a requis iceluy Maistre Jean d'Esserpent, procureur susdit de vouloir recevoir son serment de fidélité et la foy et hommage d'Icelles seigneuries en l'absence de la dame Marie de Melun et Charles de Chabannes son fils affin que lesdits seigneurs achepteurs se puissent entremettre auxdites seigneuries. Et nous, juge et procureur susdit et à la diligence par luy faicte de trouver et appréhender lesdits dame et seigneur luy avons permis et permettons par ces présentes que ladite dame Anne de Coligny, Anthoine d'Esserpent et Jeanne de Lorrys achepteurs se puissent et doivent entremettre ou faire entremettre par autres qu'il leur plaira auxdites seigneuries par eux ainsi acheptées en l'absence desdits dame et seigneur d'Arcy et de ce leur avoir donné puissance et authorité jusqu'à ce que ladite dame de Melun et Charles de Chabannes son fils, seigneur dudit Arcy ou autres ayant à ce pouvoir soient venus audit chastel d'Arcy sans que iceux . . . . achepteurs ny les livrer... En aucune commize ou empêchement envers lesdits dame et seigneur d'Arcy à cause du fief non faict ny aussy que les dames et seigneurs d'Arcy puissent prendre aucune commize à l'advenir sur les susdits seigneurs achepteurs ni les s..... a raison desdits achapts et fida non faite lequel Maistre Jean d'Esserpent ayant le bonnet au poing et la teste descouverte, s'est allé prendre la chaisne du pont levis dudit chasteau et place forte dudit Arcy se mettant à genoux d'un pied et baisant ladite chaisne, et a dit à haulte voix, Messires vous me serez témoins comme en l'absence de Monseigneur d'Arcy je me présente et fait mon devoir de vouloir faire le fief des chozes dessus dites ainsi que de raison et qu'en signe de ce je baise la chesne de ce pont, demandant acte et instrument de ce et de la permission par nous juge et procureur susdit de vouloir signer le fief des choses dessus dites ainsi que de raison à luy baillé, ce que luy avons octroyé estre faictes par ledit Me François Grégoire, greffier susdit

moyennant compétant salaire pour luy valloir en temps et lieu ce que de raison, faict sous le scel de la cour dudit Arcy les an jour et lieu que dessus, présents discrète personne, Messire Girard Morque, prestre curé de Saint-Martin-du-Lac, hon. homme, Maistre Jean Michelet, notaire royal de Marcigny, Pierre Garson l'aisné, Jean Garson le jeune, Thomas Garson et Jean Seur, du village dudit Arcy et paroisse dudit Vindecy tesmoins à ce appellés et signés, expédié par moy, greffier desdites terres et seigneuries d'Arcy par ordonnance de Monsieur le juge desdites terres et seigneuries tesmoins mon seing signé Grégoire. »



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 2.)

RENSEIGNEMENS GÉNÉRAUX BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS

A. A. — Collection des *Annuaires du département de l'Allier*, depuis leur origine, 1764. Moulins, divers imprimeurs.
All. P. — L'*Allier pittoresque*, par Ch. de Jolimont. Moulins, Place, 1852.
Anc. B. — *Ancien Bourbonnais*, 2 vol. et atlas. Moulins, Desrosiers, 1837.
Ann B. — Collection des *Annales bourbonnaises*, depuis 1887.
Arm. B. — *Armorial du Bourbonnais*, par M. de Soultrait. Moulins, Paris, 1889-1890.
Art. P. — Collection de l'*Art en province*, par une société de gens de lettres, Moulins, Desrosiers, 1835, 14 volumes.
As. S. — *Assises scientifiques* du Bourbonnais. Nov. 1866, Moulins, Desrosiers.
B. A.A. — *Bulletin de l'association scientifique et industrielle de l'Allier.*
B. F. — *En Bourbonnais et en Forez*, par E. Montégut.
B. S. E. — Collection du *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier.*
C. A. — *Congrès archéologique de France*, XXI[e] session tenue à Moulins, juin 1854. Caen, Hardel.
C. B. — *Chronique Bourbonnaise*, directeur Mgr de Conny, 2 vol. in-8°, Moulins, Desrosiers, 1869.
C. D. — *Histoire du Bourbonnais*, par Coiffier Demoret. Moulins, Place, 1816.
C. M. — *Culte de Marie en Bourbonnais*, par le F. Asclépiades. Moulins, 1867.
Col. P. — Collections particulières. Nous indiquons ici trois des plus riches cabinets de collections qui renferment de nombreux objets trouvés dans nos communes:
Col. A. B. — Cabinet de M. Alfred Bertrand, cours de Bercy, à Moulins.
Col. D[r] B. — Cabinet du docteur Bailleau, à Pierrefitte.
Col. F. P. — Cabinet de M. Francis Pérot, rue du Jeu de Paume, à Moulins.
M. D. — Catalogue du *Musée départemental*, de Moulins.
N.N. — *Générale description du Bourbonnais*, par *Nicolas de Nicolay*. Edition Vayssière. Moulins. Auclaire, 1889.
O. M. — Collection des *Ordo du diocèse de Moulins.*
P. D. — *La Peinture décorative en France du XI[e] au XVI[e] siècle*, par MM. P. Gélis-Didot et H. Laffillée, Paris.
Rev. B. — Collection de la *Revue Bourbonnaise*, publiée par M. Grassoreille. Moulins, Auclaire (1884-1887).
S. M. — *Les sanctuaires de Marie*, par l'abbé Boudant. Moulins, Desrosiers, 1862.

Arrondissement de Moulins

CANTON DE BOURBON-L'ARCHAMBAUD

BOURBON-L'ARCHAMBAUD (1). — I. Nom, *a*). Aquis Bormonis (?).

---

(1) Nous suivrons toujours pour l'orthographe des noms de nos commu-

Burbuntis Castrum, (VIII[e] s.). Burbunense castrum, (1065). — Burburne, (XI[e] s.). — Borbonium, (XII[e] et XIII[e] s.).— Borbonium-Archembaldi, (XIII[e]-XVII[e] s.). — Bourbon-l'Archembaud. — *b.*) **Burges-les-Bains.** — *c.*) Bourbon-l'Archambault. (1)

---

nes le *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, de M. Chazaud, considérant à bon droit ce petit volume du savant et regretté archiviste de l'Allier comme le document le plus officiel et le plus sûr que nous possédions sur cette matière.

(1) Comme il serait fastidieux de répéter à l'occasion de chaque commune, l'indication des sources dans lesquelles nous avons constamment puisé les divers renseignements qui composent ce préambule, nous indiquons ici, une fois pour toutes, les principaux ouvrages dont ils sont extraits et auxquels on voudra bien se reporter pour leur justification ou leur développement.

A). Pour les NOMS anciens ou modernes.

Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier, par Chazaud. Moulins, Desrosiers, 1881. Quand les archives particulières ou les registres paroissiaux nous auront révélé une orthographe différente de celle que l'on trouve dans ce petit volume nous le signalerons par les abréviations suivantes (Arch. P. - Reg. Pss.).

B) Pour la SITUATION RELIGIEUSE. — Ancienne.

Pour les paroisses comprises avant 1789. — *a*) dans le *diocèse d'Autun*.

Cartulaire rouge de l'Evêché d'Autun, par A. de Charmasse (1880) qui renferme 1) des fragments de pouillés remontant au XIII[e] siècle, 2) le Pouillé de l'ancien diocèse d'Autun d'après un manuscrit du milieu du XIV[e] s. (archives de l'évêché), 3) les chartes du *cartulaire vert* du XV[e] (mêmes archives).

— *b*) dans le diocèse de Nevers : *Register vocatus Polio Beneficiorum* insignis Nivernensis Ecclesiæ. Ce pouillé dont l'original est à Corbigny, a été publié par Mgr Crosnier, dans sa monographie de la cathédrale de Nevers, M DCCC LIV.

Pouillé général, Alliot, 1648.

C. A. — Mémoire de M. l'abbé Millet, p. 148-160.

— c) dans le diocèse de Bourges, *Styllus Juridictionis*, avec pouillé, 1499, appartenant à M. l'abbé Mingasson, Bourges.

Le même, 1519, appartenant à M. l'abbé Augonnet, Bourges.

Notitia Beneficiorum diocesis Bituricensis, par Jean Chenu, Paris, Robert Fouët, MDCXXI, in-4° p. 70

Pouillé général par Labbe, Alliot, 1648.

Pouillé du calendrier de Bourges, par M. Barbier, chanoine-curé de Mézières en Brenne, 1766. — Très complet, manuscrit. Archives du grand séminaire de Bourges ; bonne copie chez M. l'abbé Augonnet.

Etude d'histoire ecclésiastique par M. Renaudet. (Ms., Bibl. du grand séminaire de Bourges.)

Pouillé des cures du diocèse de Bourges, dédié à Mgr Phelypeau, par M. Merle de la Bruyère, 1772. Ms., (Bibl. de la ville de Bourges, E. 1267.)

Registres in-fol. de la chambre ecclésiastique de Bourges. (Archives du chapitre.)

Visites de Mgr de Larochefoucauld. (Archives de l'archevêché de Bourges et du grand séminaire.)

Pouillé portatif, 1773. (Ms. in-32, à M. l'abbé Sabardin, supérieur du petit séminaire de Bourges.)

Nouveau cartulaire de l'archevêché de Bourges, (Ms. in-fol. 834. Archives départementales de Bourges.)

Fonds divers des abbayes, (id.)

— *b*.) dans le diocèse de Clermont. *Pouillés du diocèse de Clermont*, publiés par A. Bruel, Paris M D CCC L XXX II, comprenant le Pouillé des Bénéfices, Alliot, 1648, la taxe du don gratuit, comptes des décimes, etc.

Pour la situation religieuse depuis 1789, voir la collection des *Ordo* du diocèse de Moulins et des *Annuaires du département*.

— Pour la SITUATION CIVILE, *a*) en ce qui regarde la *civitas*. ***Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule***, par B. Guérard.

II. SITUATION ; A *Religieuse, a*) *Diocèse* de Bourges, siège de l'*archidiaconé* de ce nom, siège de l'*archiprêtré* du même nom. — *b*) Diocèse de Clermont. — *c*) siège du *doyenné* de Saint-Michel.

B. *Civile*, *a*) chef-lieu du *pagus Burbunensis* de la *civitas* ou pagus *Biturigum*, chef-lieu de la *châtellenie* du même nom ; *élection* de Moulins. — *b*) chef-lieu du 4e *canton* du *district* de Cérilli. — *c*) chef-lieu de canton de l'arrondissement de Moulins.

EPOQUE MÉGALITHIQUE. — Aucun monument bien caractérisé. Quelques haches en silex découvertes avec des débris de poteries romaines dans un puits antique. (1)

EPOQUE ANTIQUE. — *Thermes antiques.* — On y voyait, selon Vitruve, la plus grande piscine connue (*Précis descriptif et pratique sur les eaux de Bourbon-l'Archambault*, par M. Regnault, Moulins, Desrosiers, 1842, p. 7). De nombreuses pièces de porphyre et autres marbres antiques, une grande quantité de conduites en pierre et en plomb ont été trouvées à diverses époques dans les puits de l'établissement et dans les maisons voisines de la source ; en 1647, par M. Lejeune ; en 1830, par M. Calmard ; en 1872, lors de la reconstruction de l'hôtel Montespan, par M. Marcus.

Vestiges d'amphithéâtre au village de Montlieu signalés par le Père Desrosiers. Fragments de mosaïques blanches et noires, briques à rebord chez des particuliers ; chapiteau de colonne conservé au presbytère (C. A. 42).

Restes de voies romaines de Bourges à Bourbon et Chantelle (C. A. 30). — Cfr. *Carte des voies romaines de l'Allier*, par Tudot.)

Statue du dieu Pan trouvée dans la Burge, sans tête ni pieds, vêtue d'une penula étroite, relevée dans les mains pour soutenir des fruits. (Collection de M. La Couture. — Cfr. *Château de Bourbon-l'Archambault*, par Mgr Xavier Barbier de Montault, Moulins, Desrosiers, 1876.)

Bas-relief romain enchâssé dans le socle de la croix de pierre qui est sur la place de l'église.

Nombreuses poteries dont quelques-unes sont conservées chez les particuliers. (2)

Un remarquable sigle d'amphore (B. S. E., t. VI, 11).

Une série de médailles impériales déposées au Musée de Moulins. Les plus belles pièces ont été vendues aux baigneurs et à des marchands d'antiquités. (Anc. B., *Voyage pittoresque*, art. Bourbon.)

(*A suivre*) Abbé Joseph CLÉMENT.

Les Pagi de la Gaule, par A. Longnon.

Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, par M. Chazaud. Moulins, Desrosiers, M D CCC LXV, p. 111-139.

C. A. Rapport de M. l'abbé Millet, p. 188-204. — Réponse à la 21e question du programme, par M. Clairefond, p. 247-271.

Pour la Châtellenie. *Description du Bourbonnois*, par Nicolas de Nicolay.

Pour l'élection. Tableau de la généralité de Moulins, dressé en 1687 par l'intendant d'Argouges. Archives départementales. En cours de publication.

— *b*) Pour la période révolutionnaire. Archives départementales — *Le dictionnaire des noms de lieux*, par Chazaud. — Les cartes du temps.

— *c*) Pour l'époque moderne *A. A.*

(1) Communication de M. Bertrand à la Société d'Emulation de l'Allier. décembre 1889 et janvier 1890.

(2) Voir l'intéressante collection de M. de Charry, receveur de l'enregistrement à Bourbon-l'Archambault.



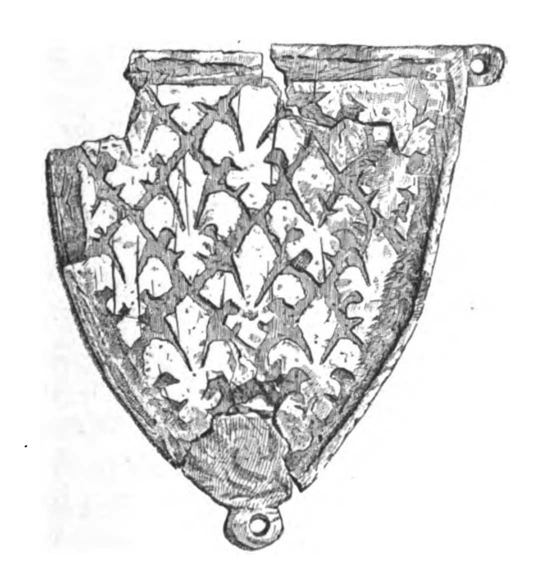






ÉCUSSON DE LIVRÉE

DÉCOUVERT A SAINT-GERAND-LE-PUY



L'intéressant insigne armorial, très exactement reproduit ici de grandeur d'exécution, a été découvert, récemment, à Saint-Gerand-le-Puy. Il est en cuivre et, bien que d'un travail assez grossier, il fut, primitivement, recouvert d'une dorure dont les vestiges n'ont pas complètement disparu.

Nous pensons qu'il faut voir, dans cet écusson fleurdelisé, que sa forme permet d'attribuer au XVe siècle, une pièce de

livrée qui se portait, soit suspendue à une chaîne, soit attachée directement sur le vêtement.

Victor Gay, dans son excellent *Glossaire archéologique* qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de terminer, donne une série d'exemples de ces écussons de livrée et de leur emploi.

Il nous montre (p. 171), d'après Hans Burgmayr (1520 environ) un *messager* (1) qui porte, cousu sur son manteau, un écusson fort semblable au nôtre. Le même Glossaire contient (p. 608), la représentation d'un autre messager, tiré d'un tableau satirique de l'école flamande (fin du XV[e] siècle). Ce dernier n'est pas moins démonstratif, avec sa plaque blasonnée fixée sur la poitrine.

Toutefois, il est bon d'ajouter qu'à la fin du moyen-âge et même plus tard, l'usage de ces petites enseignes héraldiques fut aussi répandu que peu exclusif. En or, en argent, en cuivre et en plomb, richement émaillées ou, seulement, gravées et estampées, elles prenaient place un peu partout, sur le *chapel* du grand seigneur, sur l'habit du valet, sur les harnais des chevaux et jusque sur les colliers des chiens.

Cependant, bien peu de ces insignes ont pu être conservés. Nous sommes donc particulièrement reconnaissant à M. Dulignier, propriétaire à Saint-Gerand-le-Puy, de nous avoir fourni l'occasion d'en présenter un spécimen bourbonnais à nos lecteurs.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Valet de ville ou de particulier, chargé du transport des lettres et autres messages.







SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

C'est le 22 mai 1515 que le connétable Charles de Bourbon fut reçu en grande pompe dans sa capitale en fête. Il avait alors vingt-six ans, étant né le 17 février 1489. Rappelons, en quelques mots, par quelles qualités, par quels exploits, par quelles relations d'amitié et de famille, il était parvenu, si jeune encore, à cette dignité redoutable de connétable de France, qui faisait de lui le chef de généraux éprouvés, et au dire de Longueville, gouverneur de Paris, mettait sous ses ordres, presque à sa discrétion, plus de la moitié des forces militaires du royaume.

Fils de Gilbert de Bourbon-Montpensier et de Claire de Gonzague, (1) Charles de Montpensier avait deux frères, Louis et François. Louis, l'aîné des trois, aurait pu épouser Suzanne, fille unique de Pierre II de Bourbon et d'Anne de France, et, par suite, hériter des immenses domaines de la branche aînée des Bourbons; mais, mal conseillé, il suscita à son oncle un procès en Parlement pour se faire attribuer légalement

(1) Le père de Claire, Frédéric de Gonzague, était marquis de Mantoue. Charles de Bourbon devait donc, dans ses diverses expéditions en Italie, trouver un solide appui auprès de la famille de sa mère.

cet héritage. C'était provoquer une rupture ; elle ne se fit pas attendre. Pierre II, mécontent, fiança sa fille au duc d'Alençon. Il fallait le consentement du roi ; Louis XII l'accorda de fort bonne grâce. Il vint même, à cette occasion, au château de Moulins (1500) et il releva la famille d'Alençon de la déchéance prononcée contre elle par Charles VII, pour la punir d'avoir conspiré avec les Anglais. (1) Louis de Montpensier donna alors un bel exemple de fidélité, que son frère Charles aurait bien dû imiter. Loin de se révolter contre son souverain, il suivit, comme volontaire, le lieutenant-général d'Aubigny que Louis XII avait chargé d'aller reconquérir Naples. Il se comporta vaillamment pendant cette campagne ; mais il mourut, à Pouzzoles, d'une fièvre pernicieuse, le 14 août 1501. En partant, il avait confié à son beau-frère Chauvigny la garde de ses frères. Après sa mort, Pierre II et Anne se chargèrent de la tutelle des jeunes princes, et ils leur témoignèrent tant d'affection que les peuples du Bourbonnais, qui voyaient avec peine le duché sur le point de passer en des mains étrangères, commencèrent à espérer qu'un mariage entre Charles et Suzanne le ferait rester dans la maison de Bourbon.

Cet espoir ne fut point déçu : Pierre II mourut, en effet, en 1503, sans avoir eu le temps de tenir la parole qu'il avait donnée au duc d'Alençon, et sa veuve, cédant aux vœux de ses sujets et à sa propre affection, maria sa fille au plus âgé de ses neveux. Ce mariage eut lieu, au mois de mai 1505, au château du Parc, près de Moulins. Quant au duc d'Alençon, il fut richement indemnisé, et en 1509, il épousa Marguerite de Valois-Angoulême, la future reine de Navarre.

Charles de Bourbon était lié d'une étroite amitié avec

(1) Remarquons, à ce sujet, que la guerre de Cent ans, dont les historiens placent la fin à l'année 1453, continua fort longtemps encore, d'une manière indirecte, car les rois d'Angleterre se firent les alliés constants des grands feudataires de la couronne de France révoltés contre Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

François d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne. Ces deux princes promettaient d'être l'honneur de la chevalerie française. On sait ce que fut François Ier. Charles ne le cédait en rien à son ami pour la bravoure et la noblesse des sentiments : le troisième des princes de sang royal, (1) il se montra, de bonne heure, par son caractère, ses talents et son éducation, digne du haut rang où l'avait placé sa naissance. « On n'avait encore jamais vu tant d'éminentes qualités réunies dans un même sujet. La majesté de son visage, la régularité de ses traits, l'agilité de son corps, la grâce de son parler et une taille proportionnée à de si heureux talents ne laissaient rien à désirer en lui pour les perfections du corps. Les vertus de l'âme effaçaient, pour ainsi dire, ces avantages extérieurs, tant elles étaient brillantes et solides. Il était parfaitement honnête homme et encore plus grand prince ; son esprit pénétrant et profond, sa générosité, sa franchise, sa magnificence, le distinguaient de la manière du monde la plus noble. Ce prince, si grand à la cour qu'il ne lui manquait aucune des qualités du parfait courtisan, si l'on en excepte la dissimulation et la flatterie, était encore plus estimé dans les armes. » (2)

Bien que Bourbon fût de quatre ans plus âgé que François d'Angoulême, l'amitié de ces deux nobles cœurs aurait été durable et utile à la France, sans la fatale passion dont s'éprit, pour l'ami de son fils, la trop célèbre Louise de Savoie, femme de beaucoup d'esprit et d'une assez grande beauté, mais fière, impérieuse et vindicative.

Lorsque, en 1506, Louis XII, à la demande des Etats de

(1) Le premier était François d'Angoulême et le second, le duc d'Alençon. Ce dernier mourut sans postérité ; voilà pourquoi, après l'extinction de la famille de Valois, le trône revint à la maison de Bourbon.

(2) *Histoire secrète du connétable de Bourbon.* Cette histoire, peu connue, est anonyme. Elle a été imprimée à la fin du dix-septième siècle. Par certains côtés, elle ressemble beaucoup aux romans célèbres de cette époque ; on y trouve, cependant, quelques particularités intéressantes pour l'historien.

Tours, fiança sa fille Claude à son jeune cousin François d'Angoulême, Charles de Bourbon fut invité à prendre part à cette auguste cérémonie. Il se présenta à la cour accompagné de « six vingts gentilshommes de sa maison et vingt-cinq archers ordinaires de sa garde, tous aussi bien en point, aussi bien montés et accoutrés qu'il était possible. » (1)

A peine François I[er] fut-il monté sur le trône, qu'il voulut donner un témoignage éclatant de son amitié à Charles de Bourbon et à son frère ; il créa ce dernier duc de Châtellerault, et il rétablit pour Charles (12 janvier 1515) la charge de connétable, supprimée depuis la mort de Jean II, sixième duc de Bourbon (1488). C'est en cette qualité, que Charles figura dans le cortège du roi, lorsque François I[er], qui venait d'être sacré à Reims, le 25 janvier 1515, fit solennellement son entrée à Paris. Sa mise était magnifique : « il portait une robe longue, de drap d'or, contenant douze aunes (2), qui avait coûté quatorze vingts écus d'or au soleil l'aune, payée comptant, fourrée de martre zibeline, et un bonnet chargé de bagues, jusqu'à la valeur de cent mille écus ; et fut dit qu'il n'y en avait aucun dans la compagnie qui fût si bien ni si richement accoutré. Ensuite le roi dressa plusieurs joutes, et après un

(1) *Histoire de la Maison de Bourbon*, par Marillac, secrétaire du connétable. Cette histoire, restée manuscrite, a été imprimée par les soins d'Antoine de Laval et insérée dans ses *Desseins de professions nobles*, à la suite du chapitre intitulé : *Du Secrétaire*.

(2) Ces robes de cérémonie étaient un héritage du moyen-âge. Jusqu'au milieu du XIV[e] siècle, la cotte hardie, ou longue robe serrée à la taille, avec une aumônière ou escarcelle attachée à la ceinture, fut un vêtement commun aux hommes et aux femmes. A partir du XV[e] siècle, les hommes portèrent des vêtements plus légers. Parmi les robes d'apparat, richement ornées, on cite celles du frère du Charles VI : l'une d'elles avait brodées sur les manches la musique et les paroles d'une chanson d'amour. Chaque note était figurée par une perle fine, et il y en avait 568. La robe que portait Philippe-le-Bel lorsqu'il fit, le 10 janvier 1302, l'ouverture du Parlement de Toulouse, mérite aussi d'être citée : comme celle dont il est ici question, elle avait douze aunes d'ampleur ; elle était de « drap d'or frisé, sur un fond de soie rouge broché de soie violette ; parsemée de fleurs de lys d'or et fourrée d'hermine. »

Abandonnée par la noblesse, la robe est restée jusqu'à nos jours le costume officiel des magistrats et des professeurs. Elle est aussi, sauf dans certains pays, le vêtement ordinaire des ecclésiastiques.

tournoi à cheval et un autre à pied, auxquelles joutes mondit sieur de Bourbon était l'un des tenants, là où il se trouva accompagné de ses aides, accoutré de drap d'or et de velours cramoisi, le plus richement du monde. » (1)

Ce fut dans un appareil non moins magnifique qu'il fit, peu après, son entrée à Moulins comme connétable. La population fit preuve, à cette occasion, du plus sincère enthousiasme, car elle savait que cette haute dignité n'était pas due seulement à la faveur, mais que son duc bien aimé l'avait honorablement gagnée par d'importants services rendus à la France : en effet, les plus glorieux capitaines, les La Trémoille, les La Palice, les Bayard, les Louis d'Ars, l'avaient déclaré leur pair et leur ami. En 1507, il avait aidé Louis XII à soumettre Gênes révoltée ; il avait, en 1509, contribué à déjouer les espérances de la Ligue de Cambrai ; il s'était brillamment comporté à la journée d'Agnadel ; il avait, en 1512, victorieusement défendu la Navarre française contre Ferdinand-le-Catholique, ce qui lui avait valu, malgré sa jeunesse, le gouvernement du Languedoc ; il avait réussi, en 1513, à mettre la Bourgogne à l'abri d'une nouvelle invasion des Suisses ; enfin, avec le concours des généraux les plus renommés, il travaillait à cette fameuse « Ordonnance de la gendarmerie, » qui disciplina et fortifia l'armée, tout en protégeant le peuple contre les déprédations des gens de guerre.

L'entrée du connétable dans la capitale de ses états, eut lieu le matin du 22 mai. Les présidents des diverses compagnies et les gens du conseil ducal allèrent l'attendre au-delà des ponts ; le recteur des écoles conduisit au devant de lui tous ses élèves, au nombre d'environ quatre cents: (2) chacun de ces enfants portait, au bout d'une baguette, un écusson aux armes

(1) Marillac : *Histoire de la Maison de Bourbon.*

(2) Remarquons que la population de Moulins était alors relativement peu considérable ; ce nombre de 400 élèves témoigne donc de la prospérité de nos écoles, au seizième siècle.

de Bourbon. Trois des échevins (le quatrième se trouvait absent ; il poursuivait par devant le parlement une affaire intéressant Moulins) et le procureur de la ville, revêtus d'une robe écarlate, reçurent le connétable à la tête des ponts, et ils l'accompagnèrent jusqu'à Notre-Dame, en portant le dais, ou, comme on disait alors, « le pesle, » sous lequel il s'abritait. Derrière lui marchaient le capitaine de Moulins, le châtelain et son lieutenant, accompagnés de douze officiers revêtus « de robes de livrée, (1) jaune et gris, aux dépens de Madame la duchesse. » Le chapitre de Notre-Dame, le clergé de Saint-Pierre et celui des Carmes ouvraient la marche « portant de grandes reliques, » qu'escortaient des archers. Toutes les maisons étaient richement décorées, et sur le passage du cortège, une foule immense faisait éclater sa joie. C'est « ainsi noblement et notablement accompagné » qu'il vint jusqu'à l'église collégiale, où, en présence des duchesses et de tous les notables de Moulins, fut chanté un *Te Deum* d'actions de grâces.

Le 14 février 1529, ce fut le roi qui fit son entrée à Moulins ; mais cette entrée fut plus officielle que sympathique, parce que les habitants du Bourbonnais étaient restés, malgré ses fautes, attachés à la mémoire de leur duc. Il avait fallu « le vouloir et le plaisir » de Louise de Savoie, à qui étaient revenues les dépouilles du connétable, pour que cette entrée fût votée par le conseil de ville. Elle eut lieu, suivant la volonté de la mère du roi François I[er], « le plus triomphalement et le plus joyeusement possible. » Les échevins portèrent « le pesle au roi, vêtus d'une parure, en la manière accou-

(1) Autrefois les habits coûtaient fort cher ; aussi, pour avoir une cour luxueuse, sans ruiner les gentilshommes attachés à leur personne, les rois et les princes en distribuaient-ils, de temps en temps, aux officiers de leur maison. Ces distributions s'appelaient des *livrées*. Plus tard, ce mot ne s'appliqua plus qu'aux habits donnés aux domestiques et aux gens de service. Au temps de la chevalerie, *livrée* était synonyme de *couleurs* : dans les tournois, le chevalier se faisait gloire de porter la livrée de sa dame.

tumée, aux dépens de la ville. » Ils étaient précédés des clercs de ville et des sergents, habillés « comme ils ont accoutumé le jour de la Fête-Dieu ; » mais comme leur costume n'était pas neuf et qu'on ne le renouvelait que tous les deux ans, on leur « avança ces vêtements par anticipation. »

Il y eut plus d'enthousiasme, quelques années après, pour l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier. Cette princesse, sœur de Charles-Quint, avait d'abord épousé, en 1519, Emmanuel-le-Fortuné, roi de Portugal, qui la laissa veuve, deux ans après. Elle vécut, jusqu'en 1530, à la cour de son frère. L'empereur aurait, dit-on, voulu lui faire épouser le connétable de Bourbon, en lui donnant comme dot le royaume de Naples ; mais Charles de Bourbon qui, du reste, montrait peu d'empressement pour cette union, mourut prématurément, au siège de Rome, en 1527. De son côté, la reine de Portugal était trop fière pour partager, sans répugnance, le sort d'un prince que sa trahison avait rendu peu sympathique même aux ennemis de la France. Mais, en 1530, elle accepta volontiers une nouvelle couronne royale. Son mariage avec François Ier mit le sceau à la paix de Cambrai, conclue l'année précédente. La reine Eléonore eut peu de crédit à la cour, car le roi subit jusqu'à sa mort l'influence de ses maîtresses ; toutefois, elle sut gagner l'affection des Français, par sa douceur et sa bonté. (1)

(A Suivre) H. FAURE.

(1) Après la mort de François Ier, Eléonore quitta la France. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, puis en Espagne, où elle mourut, le 18 février 1558.

NOTES DE L'EXPOSITION

Il n'était pas sans intérêt de faire connaître le contingent fourni par le Bourbonnais à cette *Histoire du travail*, qui a été l'une des annexes principales de l'Exposition universelle, et que les organisateurs ne sont parvenus à rendre aussi complète qu'en puisant à toutes les sources et en écrémant toutes les collections. C'est pourquoi les *Annales* ont donné l'énumération des divers objets adressés à cette grande exhibition par notre Musée départemental et par moi-même, ainsi que de ceux provenant de MM. F. Pérot et Bletterie.

N'était-il pas possible, cependant, d'y rencontrer, à travers tant de vitrines, galeries et pavillons, et parmi les incalculables richesses scientifiques qui les ont encombrées pendant six mois, d'autres documents bourbonnais, ou simplement des documents intéressant notre région à un titre quelconque ? Cela eut été invraisemblable car, malgré la valeur et la signification des envois signalés ici dans de précédentes livraisons, notre lot eut été plus restreint que ne le comporte l'importance historique et géographique de notre province.

Quelques renseignements complémentaires sont donc nécessaires à la nomenclature publiée par les *Annales*, et les notes que j'ai recueillies au cours de mes promenades au Champ-de-Mars vont me permettre, au moins en partie, de combler cette lacune. L'Exposition est close, il est vrai, et toutes les merveilles qui en composaient l'ensemble ont été dispersées dans le monde entier, comme une poussière ; c'est peut-être venir un peu tard pour parler encore de ce passé

dont le souvenir va déjà s'affaiblissant, mais ce n'est pas au point de vue de l'actualité que j'ai à m'en occuper.

Dans la vitrine n° 62 remplie d'œuvres des anciens couteliers de toutes les provinces, j'ai remarqué un grand imprimé in-folio intitulé : *Règlement de la communauté des marchands couteliers de Moulins*, adressé par M. C. Grégoire, notre compatriote.

Dans la section II, vitrines nos 103 à 108, tous les connaisseurs ont admiré la splendide série des enluminures sur vélin du XIVe au XVIe siècle de M. Pierre Gélis-Didot, l'architecte, le savant et l'artiste si distingué dont la collaboration a été, en mainte occasion, si précieuse aux *Annales*. Ces enluminures ont figuré, on s'en souvient, à l'Exposition des Beaux-Arts de Moulins, en 1885, et elles en ont été certainement les documents bibliographiques les plus considérables.

M. Gélis-Didot avait joint à ces œuvres capitales l'inestimable rouleau, aussi sur vélin, de l'arbre généalogique du Christ, splendidement enluminé.

Dans le palais de l'Exposition du Ministère de l'Instruction publique, j'ai constaté la présence des ouvrages de M. Doumet-Adanson sur les missions scientifiques qui lui ont été confiées en Tunisie, ainsi que plusieurs cartons de silex préhistoriques qu'il a su découvrir en grand nombre dans cette colonie.

Dans le pavillon des Forêts, étaient exposés :

Par la compagnie industrielle dite : l'*Industrie*, une nombreuse collection des kaolins de la forêt des Colettes, située commune d'Echassières, des produits réfractaires tirés de la même exploitation, et une série de quartz.

Et par M. Verlein Yvan, rue du Cardinal Lemoine, un débris de bois de chêne silicifié et poli, provenant du département de l'Allier.

Au palais du Trocadéro, le Bourbonnais était très honora-

blement représenté. Au milieu de la galerie consacrée aux richesses de l'*Exposition rétrospective de l'Art français*, (1) époque carolingienne, n° 69, on trouve un ivoire du IX[e] siècle, l'*Evangéliaire de l'église de Sainte-Croix de Gannat.*

La couverture principale offre une grande plaque rectangulaire, représentant le Crucifiement. Le Christ à nimbe lisse est fixé par quatre clous à la croix, au pied de laquelle le serpent s'enroule ; quatre anges volant s'inclinent autour de sa tête, sous le soleil et la lune, en bustes dans des disques.

A droite du Christ, l'Eglise reçoit dans un calice le sang de sa plaie, et la Vierge a les mains tournées vers lui. A gauche, la Synagogue portant un pennon, s'éloigne, puis saint Jean, et, au-dessous, saint Longin, armé de la lance. L'homme portant l'éponge, est placé symétriquement de l'autre côté de la croix en avant d'un édicule où sont les priants. Dans la partie inférieure, les saintes femmes au Tombeau. Bordure de feuilles entablées. Monture en vermeil, frappé d'une frise de palmettes ciselées. Publié par le R. P. Martin dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire.*

Le deuxième plat de la reliure est un composé d'éléments divers : une rosace centrale en onyx, représentant une tête laurée, est placée entre quatre plaques à dessin d'or sur vernis brun, provenant de châsses ; quatre disques d'ornements en émail champlevé de travail Rhénan et des cabochons dont une entaille sur améthyste représentant une victoire, maintenue par des feuilles servant de griffes, dans des battes entourées d'un cordelé.

Le manuscrit sur vélin est un Evangéliaire du IX[e] siècle, orné des figures des Evangélistes, de frontispices et de lettres ornées à entrelacs, dont les Bulletins de la Société d'Emulation de l'Allier ont donné des spécimens.

Dans cette même galerie se trouve encore :

---

(1) **Extrait de ce catalogue, de L. Danel, à Lille, 1889.**

N° 263. — Un sceau du chapitre de Notre-Dame de la Buxière (Buxières-les-Mines). † SIGILLVM : CAPITVLI : BEATE : MARIE : BVS : SERIENSIS : La Vierge-Mère couronnée et tenant un lis, est assise sur une escabelle. — Sceau rond en cuivre. XIIIe siècle.

N° 775. — Un dossier de stalle du XVIe siècle, bois sculpté du XVIe siècle, peint et doré. Le panneau rectangulaire, divisé en deux parties inégales par une bande représente, dans sa partie inférieure, plus petite que l'autre : *l'ange et les bergers*, et sur la partie supérieure : *l'adoration des rois* ; elle est encadrée de deux pilastres à grotesques supportant deux coquilles entourées chacune d'un arc en accolade portant deux enfants. Sur un pilastre porté par les reins des deux arcs, un enfant ailé, debout, soutient deux guirlandes de fruits, que les deux anges précédents maintiennent levées en tirant sur les cordes qui les terminent et qui sont passées dans des anneaux. — Appartenant à M. le marquis de Montlaur.

N° 1102. — Tryptique de Louise de Bourbon, (1538) émail de Pierre Reymond de Limoges. Tableau central : La Vierge assise sous un baldaquin que soulèvent deux anges tenant l'enfant Jésus nu, portant une couronne de ses deux mains, se tourne vers Louise de Bourbon, en costume de bénédictine agenouillée à sa droite devant un prie-Dieu. Saint Louis est debout derrière elle. A sa gauche, saint Jean debout. Entre lui et le prie-Dieu, l'écu de « France à la bande de gueules en abîme, » dans une couronne de lauriers. L'enfant Jésus, saint Jean et saint Louis, tiennent chacun une longue banderolle portant les inscriptions : Jésus : VENI DILECTA MEA VECORBERIS (*sic*). Saint Jean : CVIVS MEMORIAM BENEDICTIONEM EST ET ERIT IN CECVLV CECVLI. Saint Louis : ISTA EST SPECIOSA INTER FILIAS IERVSALEM. Sur un cartel, au bas de la composi-

tion : NOTRE ESPOER (1) EST EN VOVS BOVRBON, et sur le bord de la robe de la bénédictine en lettres d'or : VIVE MADAME LOYSE DE BOVRBON.

Volet droit : un prophète sur un socle et sous un dais, tenant une banderolle avec l'inscription : HEC EST ILLA DVCIS ROSA QUI TRANSITIS INCLINATE. Sur le dais, la date 1538 et, de chaque côté du socle, les lettres du monogramme P. R. (Pierre Reymond).

Volet gauche : Un autre prophète tenant aussi une banderolle avec l'inscription : PVLCRA NIMIS DECORA FACIE. Sur le dais, le monogramme P. R. et de chaque côté du socle l'inscription : FECIT 1538.

Ces splendides émaux en grisaille à carnations saumonnées, costumes en couleur et architecture brune rehaussée d'or, appartiennent à M. le baron G. de Rothschild.

Dans les représentations de l'architecture religieuse des monuments historiques, n° 33, il faut citer celle de l'église de Châtel-Montagne, plan, façade occidentale, et coupe transversale. La façade latérale avant et après la restauration et la coupe longitudinale de ce monument, qui est du XI[e] et du XII[e] siècle, ont été dessinés par feu M. Eugène Millet, le savant architecte.

N° 17. — Dans la série des édifices diocésains et paroissiaux, le plan général, le plan d'une travée de la nef et des travées droites du chœur, coupe, etc, de la Cathédrale de Moulins, dessins de M. Selmersheim, architecte de notre monument.

A. BERTRAND.

(1) Les paysans et bien des gens de Moulins prononcent encore *boère* pour boire, *pouère* pour poire, la *fouère* pour la foire, etc, prononciation qui leur a été léguée par la tradition du vieux langage du XV[e] siècle.



CHRONIQUE & MÉLANGES

JEHANNE D'ARC, chronique rimée, par le baron F. de Barghon de Fort-Rion. — Paris, Joseph Schmitt, 21, avenue Carnot.

Si M. le baron de Barghon avait, sur la trace d'Homère et de Virgile, tenté de pénétrer dans le Cercle épique, depuis si longtemps fermé, nous ne pourrions probablement que garder le silence sur son audacieuse tentative de rimer une épopée à la fin du XIXe siècle.

Tout autre heureusement — pour lui et pour nous — est la direction qu'il a su donner à ses forces et à son talent. Evitant avec soin l'ornière de convention, laissant de côté les prétendues règles du poème épique, il nous retrace d'un style simple, imagé, leste et bien français, l'histoire de la bonne Lorraine, histoire ou légende, poétique fleur des annales françaises, qu'on a voulu arracher au nom de je ne sais quelle science boiteuse.

L'œuvre de M. de Barghon est en quelque sorte le poëme épique modernisé. Chronique rimée, l'a-t-il intitulée, et c'est bien, en effet, les détails naïfs, les images imprévues, les impressions vives et quelque peu aussi, les longueurs des vieilles chroniques dont M. de Barghon est le lecteur assidu et nous a su rendre le charme. A côté du poëte se montre l'érudit dans les nombreuses notes qui accompagnent l'ouvrage.

Un jour, deux divisions de cavalerie manœuvrant s'abordèrent non loin de Domrémy : le général en chef les rangea autour du village et, devant la chaumière de l'humble bergerette, fit présenter le sabre. Quand luirent au soleil nos 5,000 lames, nous sentîmes sur nous passer l'âme même de la patrie, — nous si fiers au collège d'avoir lu la Pucelle et d'être « venus trop tard dans un siècle trop vieux. » Cette âme, qui vibrait en nous, elle anime d'un bout à l'autre le livre de M. de Barghon.

Il arrive bien à son heure, ce livre d'un poète bourbonnais, aujourd'hui qu'un mouvement général emporte la France au culte de l'héroïne, que les arts semblent s'être donné le mot pour lui apporter un unanime hommage et que, chaque soir, le Paris fin de siècle laisse de côté son flegme de convention pour applaudir l'œuvre palpitante de Gounod et Jules Barbier. G.-E. A.

***

UN PETIT PROBLÈME DE L'HISTOIRE DU FOREZ ET DU BOURBONNAIS. — LES EXEMPTS DE DIANNIÈRES, par M. l'abbé Reure, du diocèse de Lyon, plaquette in-8°, Roanne, Chargnon et Bardiot, 1889.

Diannières est un petit hameau de vingt feux, dépendant de la commune d'Andelaroche, arrondissement de Lapalisse. Par des privilèges royaux, il fut exempté de tous impôts, tailles, corvées, redevances, etc., depuis la première moitié du XIVe siècle.

M. l'abbé Reure suppose que cette manifestation de la munificence royale doit être attribuée aux services signalés d'un seigneur de Châteaumorand, à qui Diannières appartenait. Mais que de peines et de contestations pour jouir de ces prérogatives ! En 1473, les habitants de Diannières luttent contre les procureurs fiscaux, par qui les lettres patentes semblaient méconnues ; de là les procès-verbaux et appels de témoins mentionnés par M. Reure. Enfin intervint une sentence de 1482, rendue par les élus de Forez, et reconnaissant le bon droit des protestataires. En 1599, le hameau fut compris dans les rôles. Henri IV lui accorda de nouvelles lettres patentes, que plus tard Louis XIII et Louis XIV renouvelèrent en 1613, 1637 et 1655. Taxés de nouveau en 1722, pour 707 livres 16 sols, les habitants adressèrent à Louis XV une supplique dont on ignore l'effet, faute de renseignements.

Il s'agit, on le voit, dans ce cas d'exemption d'impôts, d'un fait des plus intéressants pour l'histoire du Bourbonnais. F. P.

***

On a peu de choses sur la vie de dom Sébastien Marcaille ; et sans son livre curieux, *Antiquitez du prieuré de Souvigny en Bourbonnais* (1610) et sa monographie *Vie et miracles de saint Menoux, évêque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonnais,* (1606), nous ignorerions son existence. J'ai découvert, il y a plus de trente ans, et publié en 1856 dans le *Mémorial de l'Allier*, son acte de décès (28 décembre 1610). Nous savons en outre qu'il était bachelier en théologie, sous-prieur et vicaire-général de l'abbé de Cluny, au prieuré de Souvigny. Le t. II, 2e série des *Mémoires de la société des sciences de la Creuse*, page 145, nous apprend qu'en août 1611, frère Sébastien Marcaille, visiteur de Cluny, procédait à la vente de l'abbaye du Moutier d'Ahun. L. A.

*
* *

M. F. Pérot est l'auteur de la notice publiée cette année dans l'*Annuaire de l'Allier*. Ce travail, dont il sera fait un tirage à part, a pour titre : *Les légendes du Bourbonnais* et il rappelle, cela se devine, des récits populaires dans lesquels l'imagination et le merveilleux jouent un grand rôle. Le sujet est vaste et l'auteur n'a pu l'épuiser dans ses 30 pages de texte in-16, alors que les 700 pages de l'*Annuaire* n'y auraient pas suffi ; aussi raconte-t-il sans beaucoup de détails, se bornant même à citer, quand ses légendes ne sont pas inédites. Nous avons néanmoins lu avec beaucoup de plaisir cette petite étude sans prétention, qui est comme un délassement de savant habile à recueillir partout des notes en abondance, et sachant les utiliser.

*
* *

Notre prochain numéro contiendra une biographie de M. Etienne Méplain, mort à Diou, le 22 janvier, âgé de 87 ans.

Nous publierons également une notice nécrologique sur M. Louis de Quirielle, mort le 11 janvier, âgé de 74 ans, oncle de M. Roger de Quirielle, directeur des *Annales bourbonnaises*.

*
* *

Errata. — C'est par erreur que nous avons, dans notre précédente chronique, qualifié *d'envois*, en en faisant la nomenclature, les différents objets ayant figuré à l'Exposition universelle et émanant de MM. F. Pérot et Bletterie. Les séries dont il est question avaient été précédemment offertes par nos compatriotes au Musée du Trocadéro, et introduites dans la section d'ethnographie. Il s'agit en réalité de *dons* au Musée et non *d'envois* à l'Exposition.

Nous avons aussi à rectifier une erreur typographique qui s'est glissée dans la note de la même chronique concernant M. l'abbé Bletterie. C'est à tort en effet que le mot *hurloir* a été imprimé, et c'est *burloir* qu'il faut lire. Le *burloir* rappelle la coutume ancienne de *hurler* ou appeler en certaines circonstances, de faire le charivari aux vieux veufs et vieilles veuves convolant en nouvelles noces. Ce n'est pas partout, dans notre pays montagneux, ainsi qu'on serait tenté de la croire par notre texte, que le *burloir* appelait aux offices de la semaine sainte, mais seulement dans quelques localités du Forez.

XXX

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



GALERIE BOURBONNAISE

M. E. MÉPLAIN

« Cui Pudor et Justitiæ soror
Incorrupta Fides nudaque Veritas
Quando ullum invenient parem! »
HORACE.

Le Bourbonnais vient de perdre l'un de ses fils les plus distingués, les plus estimés, les plus aimés, M. Etienne-Gaspard-Jacques Méplain, juge honoraire au tribunal civil de Moulins. Né dans cette ville, en 1803, il était dans sa quatre-vingt-septième année ; mais, par la vivacité de son intelligence, comme par la vigueur de sa constitution physique, il semblait justifier cet aimable paradoxe d'un savant contemporain, que la véritable jeunesse ne commence pas avant soixante ans.

Il est des hommes que le hasard de la naissance, les relations de famille, les exigences d'une charge publique, les liens de la propriété, retiennent, toute leur vie, dans une sphère modeste, mais qui, par les dons naturels de leur esprit et de leur cœur, auraient certainement joué un rôle important, si les événements les eussent appelés sur un plus grand théâtre. M. E. Méplain était l'un de ces hommes : quel que fût le poste où les circonstances l'eussent élevé, il y aurait toujours tenu dignement sa place.

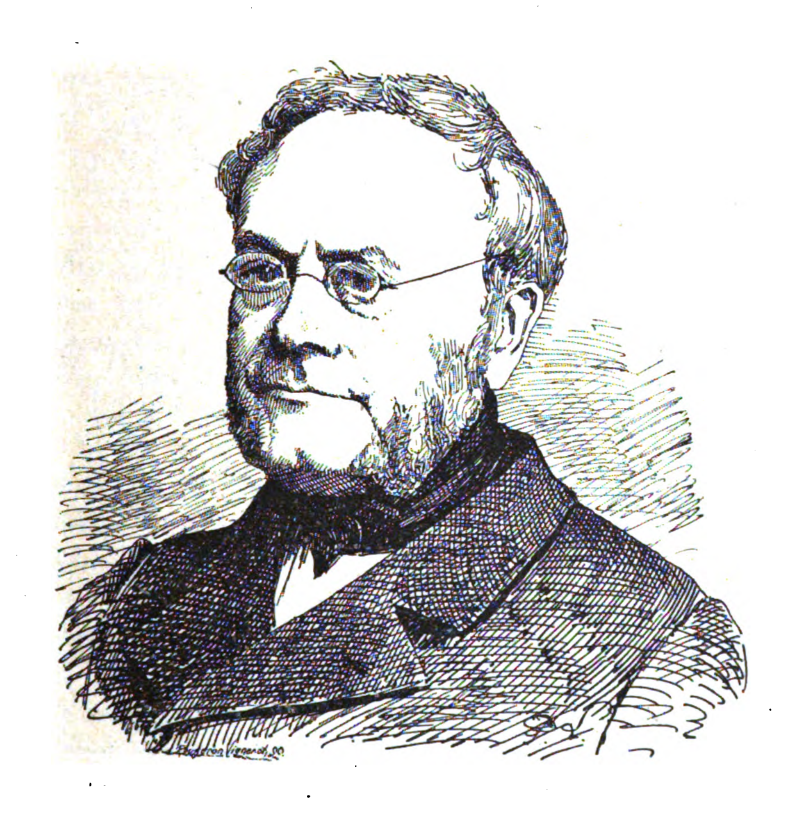
La vie, si bien remplie, de M. Etienne Méplain, fournirait

amplement la matière d'un volume : il serait, en effet, à la fois intéressant et instructif d'étudier en lui l'homme, le jurisconsulte, l'économiste, le publiciste. Obligé de nous renfermer dans les limites d'une simple notice, nous allons, du moins, essayer de résumer, en quelques mots, ses principaux titres à l'estime et à l'affection que lui vouaient ses concitoyens, et qui resteront attachées à son souvenir.

Pendant toute la durée de sa longue et féconde existence, M. E. Méplain fut, dans toute la force du terme, un homme de devoir. Mais chez lui l'austérité des mœurs et des principes n'avait rien de farouche : on se sentait attiré et captivé par la douceur de son regard et le charme de son sourire. Dès sa jeunesse, il s'était fait l'apôtre du droit et de la liberté, et il poursuivit cet apostolat jusqu'à son dernier jour. Etudiant, il avait assisté aux luttes oratoires de la Restauration et triomphé avec les libéraux de 1830. Dans ces causeries intimes où il excellait, il se plaisait à nous conter divers épisodes de ces années lointaines. Il nous semble l'entendre encore rappeler, avec une verve toute juvénile, que lui aussi, comme l'avait rapporté de M. de Sacy le panégyriste de ce grave académicien, il gardait son fusil à côté de sa table de travail, à portée de sa main, prêt à imiter les héros de Juillet, à la première occasion. Avec les années, cette ardeur se disciplina ; il comprit combien il est facile d'abuser du nom sacré de la liberté pour opprimer autrui, et sans jamais brûler ce qu'il avait adoré, il consacra ses efforts et ses lumières à éclairer la conscience de ses concitoyens.

Jointes au travail persévérant et au sentiment profond de la justice, les qualités naturelles font le bon avocat. Réalisant le type de l'orateur judiciaire tracé par Cicéron, M. E. Méplain devait donc obtenir de brillants succès au barreau, à Cusset d'abord, puis bientôt après à Moulins. Ces succès lui valurent l'honneur d'être nommé bâtonnier de l'ordre, et c'est revêtu de cette dignité qu'il entra dans la magistrature, laissant à





M. E. MEPLAIN

son jeune frère la tâche difficile de soutenir, après lui, l'honneur du nom, sous la toge de l'avocat. On sait combien a été brillante la carrière oratoire, juridique et parlementaire de ce frère bien-aimé, dont le tribunal de Moulins tient en si haute estime le talent, le savoir et le caractère.

Les services rendus à la justice par le magistrat intègre, laborieux et éclairé, désignaient M. Etienne Méplain à l'attention du gouvernement pour la charge de président et le ruban de la Légion d'honneur ; mais, dans les temps troublés, ce ne sont pas toujours de pareils services qu'on récompense ; M. Méplain resta, jusqu'à sa retraite, simple juge au tribunal civil. S'il en éprouva d'abord quelque peine, il s'en consola promptement, comme le font les nobles âmes, en se consacrant à des œuvres belles et utiles. S'isolant « du trouble qu'occasionne le conflit des passions, » il trouva au fond de son cœur, « intactes et pures, ces notions de justice et de vérité, que l'esprit de système, les théories irréfléchies, les préventions suscitées par le conflit des intérêts menacés ou compromis, les susceptibilités de l'amour-propre blessé, altèrent et obscurcissent quelquefois. Si, dans la vie active, on a reçu quelques-unes de ces injures imméritées, dont le ressentiment gêne l'action du jugement, dans la vie retirée, dans l'asile silencieux et sain de la conscience, elles semblent si légères qu'on s'étonne de les avoir senties. » Il faut être un sage pour penser, parler et agir ainsi.

Tout en continuant à remplir avec un soin scrupuleux les obligations de sa charge, M. E. Méplain s'associait aux efforts intelligents d'hommes, comme lui, dévoués au bien public, et il contribuait, pour une bonne part, à la création, au développement, à la prospérité de plusieurs sociétés savantes ou humanitaires. La Société d'agriculture et la Société d'émulation de l'Allier lui doivent surtout une profonde reconnaissance. Elles ont tenu à s'acquitter, en partie, en lui déférant plusieurs fois les honneurs de la présidence. Dans ces fonctions, comme partout, M. Méplain se montra bienveillant et dévoué, payant



d'exemple et stimulant, par d'amicales exhortations, le zèle de ses collègues.

Lorsque « l'âge, la loi aidant, le condamna à la retraite, » M. E. Méplain ne quitta pas son siège sans un douloureux serrement de cœur. Cette retraite, que la loi imposait, mais que chacun trouvait, à bon droit, prématurée, lui semblait « une sorte d'exil. » Ce fut, du moins, « un premier adoucissement à son chagrin que de voir son fauteuil occupé par un exilé volontaire, M. de Péyerimhoff, que son patriotisme français arrachait à cette terre sacrée de l'Alsace, où il était né. » C'en fut un autre que la prospérité des siens, le juste renom acquis par son fils, et comme l'a si bien dit, sur sa tombe, M. Robert, l'éloquent bâtonnier du barreau de Moulins, l'espoir cher à son cœur que « le flambeau reçu du frère aîné serait un jour transmis, par celui-là même qui le porte aujourd'hui, au petit-fils, auquel incombera ainsi l'honneur de continuer ces traditions judiciaires déjà vieilles de près d'un siècle dans la même famille. »

Libre enfin, à l'heure où ses forces physiques et intellectuelles étaient encore dans toute leur virilité, M. E. Méplain put s'adonner tout entier à ces nobles études dont nos grands économistes et surtout Montesquieu, son auteur favori, lui avaient inspiré l'amour. Par ses conseils, son exemple et ses écrits, il a puissamment aidé aux progrès de l'agriculture dans nos contrées ; mais, quoiqu'il puisse justement revendiquer l'honneur d'avoir vulgarisé les saines doctrines de Mathieu de Dombasle et de ses émules, sa préoccupation principale et constante fut de relever la condition précaire et misérable des travailleurs de la terre, d'inspirer à tous des sentiments de justice et de bienveillance réciproques, d'établir sur des bases équitables les rapports des propriétaires et des tenanciers. « Il n'y a, dit-il, avec une généreuse conviction, de prospérité possible, pour celui qui possède et pour celui qui travaille, que dans leur union fondée sur la justice. La malveillance de l'un contre l'autre, quel que soit l'un, quel que

soit l'autre, est une cause de malheur et de ruine pour les deux. » Un double fléau désolait nos campagnes, la routine et la croyance aux sorciers; M. Méplain lui déclara résolûment la guerre, démontrant victorieusement que « la vraie magie pour réussir, c'est le travail, le soin et le bon ordre de la maison. Le travail et l'économie ! voilà les deux sources de toute richesse, de la plus petite comme de la plus grande. »

Nul n'ignore avec quelle rapidité se répandirent dans nos campagnes, après la Révolution de 1848, les théories subversives de quelques utopistes parisiens sur le capital et la propriété. Ce fut une déception douloureuse pour le libéralisme de M. Méplain. « Qui n'a été effrayé, s'écriait-il avec amertume, dans l'intérêt de l'ordre social, de la facilité avec laquelle pénétraient dans l'esprit des campagnes les doctrines déplorables qui menaçaient le droit de propriété ? C'était un fait nouveau, car, lors de la première Révolution, les métayers s'étaient montrés confiants, souvent dévoués, envers les propriétaires et sourds aux mauvaises inspirations. » Aussi s'appliqua-t-il à en conjurer, autour de lui, les conséquences désastreuses, en montrant que l'union intime du capital et du travail est le fondement de l'ordre et de la prospérité d'un Etat, en rappelant aux égarés que « le capital est le fils du travail, et un fils reconnaissant, car il n'est pas plutôt né qu'il devient le soutien et le nourricier de son père. » En même temps il exhortait ceux qui possèdent à bannir loin de leur cœur « l'égoïsme et l'orgueil qui dénient au travail son droit au bien-être, comme sa place au soleil. Il n'est point de droit, ajoutait-il, d'accord avec les véritables principes de la philosophie et de la justice, qui n'ait pour correctif un devoir : parmi les conventions dont un contrat est susceptible, il en est de tellement iniques, de tellement odieuses, qu'on ne doit pas laisser au plus fort le droit de les imposer, ni au plus faible la nécessité de les accepter. »

Pour remédier au mal, M. Etienne Méplain ne cessa de recommander l'association directe du propriétaire et du colon,

de déconseiller l'intervention parasite et ruineuse du fermier, car « le système infécond du fermage désaffectionne le propriétaire, désespère le cultivateur, appauvrit la terre et consomme le plus souvent la propre ruine du fermier. » Exploité, pressuré par cet avide intermédiaire, abandonné par le propriétaire indifférent à ses souffrances, le métayer passe promptement à l'état de simple journalier ; il ne prend plus intérêt à la terre, qui ne lui assure aucun avantage durable, il tombe dans le découragement et l'apathie, et ne songe plus à retenir à ses côtés ses enfants et ses petits-enfants, qu'appelle au loin l'attrait de salaires plus lucratifs. De là le dépeuplement rapide des campagnes, la cherté de la main-d'œuvre, l'accroissement incessant de la population flottante et vagabonde, qui devient une menace et un danger pour l'ordre social.

Pensant avec raison que le meilleur moyen d'atténuer cette misère et ce danger serait de vulgariser les sages méthodes de culture, de prévenir, par une législation équitable et simple, les contestations des voisins entre eux, de rapprocher le colon et le propriétaire, le travail et le capital, « suivant la loi de justice et l'intérêt bien entendu de l'un et de l'autre, » M. Méplain écrivit, dans ce but, plusieurs traités, clairs, précis, d'une lecture attachante et d'une incontestable utilité. (1)

Tout en s'efforçant, avec une rare bienveillance et une prédilection marquée, d'améliorer le sort des pauvres cultivateurs, M. E. Méplain ne pouvait pas oublier qu'il avait été magistrat, et c'est aux jurisconsultes du Bourbonnais qu'il consacra l'œuvre maîtresse de sa vieillesse ; nous pourrions dire de sa vie entière, car le livre qu'il publia, sur ce sujet,

(1) *Histoire d'un domaine du département de l'Allier et du grand Jacquet, métayer.* (En collaboration avec M. Taisy.)
Essai sur la condition sociale des métayers ;
Traité du bail à portion de fruits ou colonage partiaire ;
Des eaux d'irrigation.

peu de temps avant sa mort, avait été composé, chapitre par chapitre, depuis de longues années. De ce livre, (1) s'il eût été moins modeste, M. Méplain aurait pu dire, comme le poète : *Exegi monumentum !* C'est, en effet, un véritable monument que ce savant ouvrage, qui embrasse l'histoire de notre législation, les travaux de nos jurisconsultes et le développement de nos institutions judiciaires, depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution.

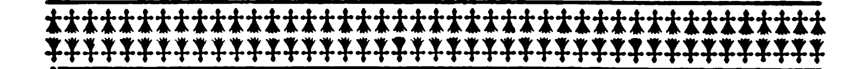
Pendant qu'il écrivait ce volume, remarquable à tant de titres, M. Etienne Méplain, toujours sur la brèche pour « combattre le bon combat » prouvait, par diverses publications, où l'élégance de la forme s'unit à la profondeur de la pensée, qu'il y avait en lui l'étoffe d'un publiciste d'élite et d'un moraliste de premier ordre. Dans sa *Politique d'un honnête homme*, il expose, avec la plume d'un Montesquieu, sur quelles bases doit être organisée la démocratie nouvelle, pour qu'elle puisse heureusement accomplir ses destinées. Dans son *Etude, suivant les simples lumières du sens commun, sur le livre de Büchner : Force et Matière*, il réfute, avec la conviction et l'implacable logique d'un Pascal ou d'un Arnauld, la désolante doctrine du matérialisme contemporain. Ici encore l'auteur de l'*Esprit des lois*, son maître et son ami, lui fournit des armes pour combattre le philosophe allemand : « A cette formule de Büchner : *La Matière a des forces,* » il oppose « celle de Montesquieu : *la matière a ses lois.* A cette conséquence de la première que *la Matière agit de son propre mouvement,* » il oppose « la conséquence de la seconde, que *la matière obéit à la puissance qui a fait ces lois.* » En démontrant que, pour nier Dieu et la spiritualité de l'âme, le matérialisme ne s'appuie que sur des affirmations et des hypothèses, M. Etienne Méplain a pris place parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Rien n'est plus désastreux, en effet, que les conséquences du matérialisme. S'il triomphait, où

(1) *Les Jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais, sa législation et son administration judiciaire.*



chercherions-nous le droit, la justice, le devoir, le vrai absolu, l'idéal, la consolation du présent et l'espoir de l'avenir ? Disons donc, avec M. Méplain : « Entre l'hypothèse arbitrairement négative du matérialisme et l'hypothèse rationnellement affirmative du spiritualisme, entre la doctrine qui ferme l'espace à l'intelligence et la doctrine qui l'ouvre devant elle, entre la croyance qui dégrade et la croyance qui honore, entre la foi qui désole et la foi qui console, le choix s'impose : Elevons nos âmes ; Croyons en Dieu ; Espérons ! »

Homme de bien par excellence, M. Etienne Méplain a donné l'exemple constant de toutes les vertus domestiques et civiques ; arbitre respecté, il sut, par l'autorité de son caractère et la sagesse de sa parole, réconcilier souvent ceux que divisaient des questions d'intérêt ardues et délicates ; penseur et écrivain, il chercha son inspiration dans son cœur aimant, non moins que dans sa haute raison ; apôtre des saines doctrines économiques, il a plaidé avec chaleur la cause des modestes travailleurs de nos campagnes, trop longtemps méconnus, sacrifiés et exploités ; jurisconsulte éminent, il a mis en pleine lumière nos institutions judiciaires des siècles passés et les travaux des savants illustres du Bourbonnais, qui ont contribué aux progrès de notre législation ; philosophe spiritualiste, animé du souffle vivifiant de l'*Esprit des lois*, il a vengé la dignité humaine, l'âme pensante, active et responsable, et Dieu créateur et Providence, si audacieusement attaqués, de nos jours, par l'Ecole dite scientifique. De lui nous pouvons donc dire ce qu'il dit lui-même de Jean Milles, l'un des jurisconsultes, ses prédécesseurs, dont il admire à bon droit le caractère, les mœurs et le savoir : « si d'importants services rendus à la chose publique, la charge de magistrat occupée avec honneur, des livres écrits avec conscience, pleins de science et d'une sérieuse utilité, sont des titres suffisants au souvenir de la postérité, » la mémoire de M. Etienne-Jacques-Gaspard Méplain vivra toujours, aimée et respectée, parmi nous. H. FAURE.



LA

CHANSON DE LA SAINT-JEAN (1)

Le voyageur qui parcourrait la montagne bourbonnaise aux approches de la Saint-Jean ne manquerait pas d'entendre, fréquemment répété, un air singulier qui frapperait son attention. C'est l'air de la *Saint-Jean.*

Le dimanche soir surtout, alors que les jeunes filles se trouvent réunies pour garder en commun leurs nombreux troupeaux, il n'est pas une colline qui ne retentisse de la chanson aimée, il n'est pas une voix qui ne rappelle les souvenirs de la *Saint-Jean.*

Le plus souvent ce sont des groupes de bergères qui se répondent, quelquefois à une longue distance. Elles chantent à pleins poumons et les montagnes répètent lentement les sons mélancoliques de ces chœurs agrestes. S'il arrive que la *Saint-Jean* soit entonnée par une voix isolée, il semble que la virtuose, inconsciemment inexpérimentée, veuille s'applaudir elle-même, car elle traînera toujours assez les sons pour que l'écho redise à son oreille les dernières syllabes.

Un délicat y trouverait certainement quelque sujet de critique : cependant il n'écouterait pas sans plaisir ce rythme grave et doux planant sur la majestueuse solitude des profondes vallées, mais il pourrait se demander si le montagnard

(1) Les paroles de la Saint-Jean sont citées dans l'*Ancien Bourbonnais*, mais avec quelques variantes.

qui exécute cette phrase musicale aux accents à la fois si lents et si soutenus, est exempt de prétention. Pas toujours, sans doute, quoique je doive, cher lecteur, vous prévenir que dans la montagne tous les airs se ressemblent un peu et que l'on s'y croit obligé de les chanter en traînant, en quelque sorte avec une apparence de sentimentalité, inspirée du caractère de pénétrante poésie de la nature environnante.

La chanson de la *Saint-Jean* met en scène deux personnages, deux bergères qui, tour à tour, s'interrogent et se demandent, en forme de dialogue, quelle résolution elles vont prendre à la Saint Jean, à quels plaisirs innocents, à quelle joie elles se livreront avant de se quitter.

La Saint-Jean, voilà tout l'objet de leur préoccupation ; cette fête est proche, et bientôt il faudra se séparer, peut-être pour plusieurs années. Mais c'est à regret que ces bergers ou ces bergères abandonnent leur village ; ils aiment trop leurs bois et leurs rochers, leurs vallées et leurs collines pour oublier tout à fait ces témoins des jeux de leur enfance et voilà pourquoi ils tiennent non seulement aux paroles mais encore au chant qui leur rappelle ces souvenirs. Aujourd'hui comme autrefois ils répètent à l'envi ce ranz touchant, qu'ils ont appris de leurs pères. Bien plus, cet air a conservé sur eux l'influence qu'exerce sur les descendants du légendaire Guillaume Tell le célèbre *Ranz des vaches*. C'est au point qu'il y a cinquante ou soixante ans, un maire de Saint-Clément, M. Presle, de Chandagne, commune de la Chabanne, avait fait défense de *chanter la Saint-Jean*, parce qu'elle donnait le mal du pays aux bergères venues de Ferrières, de la Prugne, de Lavoine, de l'Auvergne, etc., et que l'on ne pouvait plus les garder.

Il serait difficile de dire à quelle époque précise remonte cette chanson, si attachante qu'elle produit de tels effets; mais s'il est vrai que depuis longtemps la grande loue des domestiques se fait au Mayet le 24 juin et à Laprugne (patron Saint
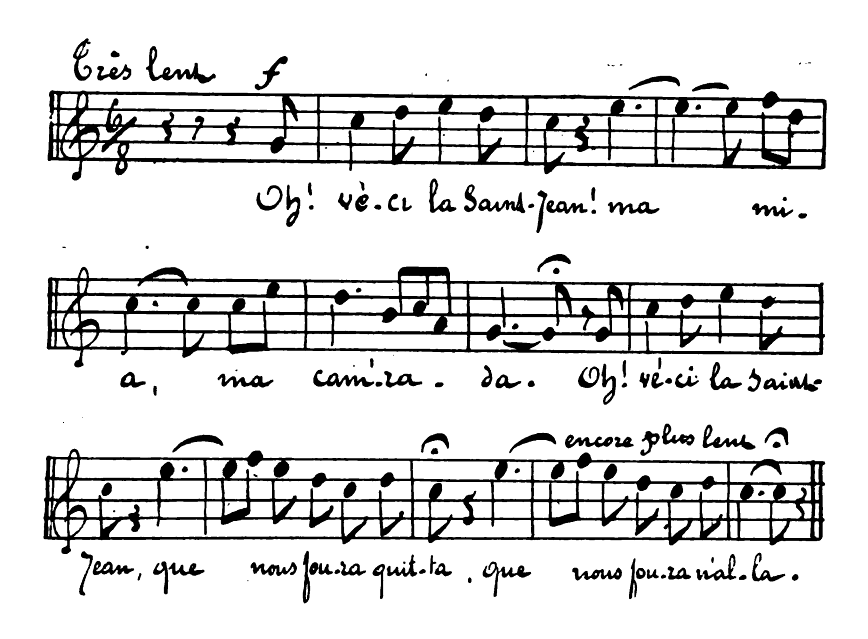
Jean) le 23 juin, la veille de la saint Jean et jour de foire en cette localité, peut-être pourrait-on lui donner une origine aussi ancienne que l'usage auquel elle fait allusion. Quoiqu'il en soit, ce qui attire ici notre attention et pique notre curiosité, c'est qu'un air aussi simple ait su se maintenir avec la même fraîcheur d'impression et la même intensité expressive au milieu de tant de chansons modernes, et que, malgré le temps qui efface et flétrit tout, elle ait toujours éveillé, en passant de génération en génération, les mêmes sentiments et les mêmes souvenirs.

Les montagnards, il est vrai, savent conserver à peu près intactes leurs traditions, que les circonstances extérieures ne parviennent que très difficilement à altérer. Leurs mœurs ne subissent pas d'influences étrangères et les caprices de la mode ne les concernent pas. Avec eux rien de fugitif, de momentané, rien de banal et rien de léger. La sotte et ridicule musique de tant de ponts-neufs aussitôt oubliés que connus, ne saurait leur convenir. Ce qu'il leur faut, c'est le chant national, local, moralisateur, légendaire, où se reflètent la naïveté de leur nature, leur foi simple et vivace, la beauté des paysages de leurs campagnes, leurs antiques coutumes, leurs superstitions.

La *Saint-Jean* que nous donnons ici est la complainte qui se chante dans la haute montagne bourbonnaise. Le plus souvent elle est répétée par les bergères de Lavoine, de La Prugne, de La Chabanne, de Saint-Nicolas. Ce sont elles qui la connaissent le mieux et chez qui s'est le plus fidèlement conservé le vrai patois de la montagne.

Ce chant nous paraît absolument exact, car nous l'avons recueilli de la bouche même des rustiques chanteuses, et ce n'est pas notre faute s'il diffère de celui qu'a publié M. Batissier dans ses *Promenades pittoresques*. Nous croyons le nôtre plus ancien, plus poétique et surtout plus authentique.

LA SAINT-JEAN



— Oh ! Véci la Saint-Jean, ma mia, ma cam'rada,
Oh ! Véci la Saint-Jean, que nous faura quittà, (1)
Que nous faura n'alla.

— T'en sauras-tu pas mau, (2) ma mia, ma cam'rada.
T'en sauras-tu pas mau, de nous vèire quittà,
De nous vèire n'alla?

— Ou m'en saura bin mau, ma mia, ma cam'rada
Ou m'en saura bin mau, mais pura ne peux pas, (3)
Mais pura ne peux pas.

— Faut pas te chagrignià, ma mia, ma cam'rada
Faut pas te chagrignià, ma mia; toujours rire et chanta,
Et torna demora. (4)

(1) Que nous faura quittà. Qu'il nous faudra quitter.
(2) T'en sauras-tu pas mau. Ne t'en saura-t-il pas mal.
(3) Mais pura ne peux pas. Mais pleurer, je ne peux pas.
(4) Et torna demora. Redemeurer.

— Peux pas rire et chanta, ma mià, ma cam'rada,
Peux pas rire et chanta, è sus trop chagrignià,
È sus trop chagrignià.

— Demora ne peux pas, ma mià, ma cam'rada,
Demora ne peux pas, n'voulont pas prou m'dounà, (1)
N'voulont pas prou m'dounà.

— Combien vò tu gagnà, ma mia, ma cam'rada,
Combien vò' tu gagnà de moi qu'l'anna passà, (2)
De moi qu'l'anna passà ?

— Y veux gagnà mon chail, ma mia, ma cam'rada,
Y veux gagnà mon chail, (3) y' étrennes do betchio, (4)
Et l'argent d'mon chapio.

— Oh ! s'é tou dounons pas, ma mia, ma cam'rada,
Oh ! s'é tou dounons pas, torn'ras-tu demora,
Torn'ras-tu demora ?

— Oh ! s'é m'on dounons pas, ma mia, ma cam'rada,
Ou sera ben'asard (5) qué tornin demora,
Qué tornin demora.

— Et ion t'iras en champ, ma mia, ma cam'rada,
Et ion t'iras en champ, la Vêpra d'la Saint-Jean,
La Vêpra d'la Saint-Jean ?

— Y'irai pà lou grands pras, (6) ma mia, ma cam'rada,
Y'irai pà lou grands pras, fouèr la fusa bouq'ta, (7)
Fouèr la fusa bouq'ta.

— A quo t'la douneras, ma mia, ma cam'rada,
A quo t'la douneras, que la fusa bouq'ta,
Que la fusa bouq'ta ?

— La doun'rai à ma mouet'sa (8), ma mia, ma cam'rada,
La doun'rai à ma mouet'sa, pa m'fouèr avantagea, (9)
Pa m'fouèr avantagea.

(1) N'voulont pas prou m'dounâ.	Ils ne veulent pas assez me donner.
(2) De moi qu'l'anna passâ.	De plus que l'année passée.
(3) Y veux gagnâ mon chail.	Je veux gagner mon châle.
(4) Y'étrennes do betchio.	Les étrennes des bestiaux.
(5) Ou sera ben'asard.	Ce sera bien hasard.
(6) Y'irai pâ lou grands pras.	J'irai dans les grands prés.
(7) Fouèr la fusa bouq'ta.	Faire la fusée bouquetée.
(8) La doun'rai à ma mouet'sa.	Je la donnerai à ma maitresse.
(9) Pa m'fouèr avantagea.	Afin qu'elle augmente mon salaire.

— Et ion t'iras en champ, ma mia, ma cam'rada,
Et ion t'iras en champ, le jour de la Saint-Jean,
Le jour de la Saint-Jean ?

— Y'irai pa ka grands rés (1), ma mia, ma cam'rada,
Y'irai pa ka grands rés, l'matin de la Saint-Jean,
L'matin de la Saint-Jean.

— Quéque te porteras, ma mia, ma cam'rada,
Quéque te porteras, pa noté déjeuna,
Pa noté déjeûna ?

— De la gouère et do schlian, (2) ma mia, ma cam'rada,
De la gouère et do schlian, et do frouma'ge d'un an,
Et do frouma'ge d'un an.

— M'in douneras-tu bin, ma mia, ma cam'rada,
D'iko froumag' d'un an, do la gouère et do schlian,
De la gouère et do schlian ?

— Faura bin t'en douna, (3) ma mia, ma cam'rada,
Faura bin t'en douna, et peu fouèr noth adjeux, (4)
Et peu fouèr noth adjeux.

— Ne nous verins donc pus, (5) ma mia, ma cam'rada,
Ne nous verins donc pus, pas dessus ka grands rés, (6)
Pas dessus ka grands rés.

— Ne nous verins bin moi, (7) ma mia, ma cam'rada,
Ne nous verins ben moi pa darriè ka grands bos,
Pa darriè ka grands bos (8).

— Ka grands bos sont bin hauts, ma mia, ma cam'rada,
Ka grands bos sont bin hauts, — Fourra donc l'iaccourça, (9)
Fourra donc l'iaccourça.

Jehan des Molières.

(1) Y'irai pas ka grands rés.	J'irai dans ces grandes collines couronnées de rochers.
(2) De la gouère et do schlian.	De la galette et du flan.
(3) Faura bin t'en douna	Il faudra bien t'en donner.
(4) Et peu fouèr noth adjeux.	Et puis faire nos adieux.
(5) Ne nous verins donc pus.	Nous ne nous verrons donc plus.
(6) Pas dessus ka grands rés.	Sur ces hautes montagnes.
(7) Ne nous verins bin moi.	Nous nous verrons bien encore.
(8) Pas darrié ka grands bos.	Par derrière ces grands bois.
(9) Fourra donc l'iaccourca.	Il faudra donc les raccourcir.



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Au printemps de l'année 1533, Eléonore se trouvait à Bourges, avec les enfants de France, le dauphin François, Henri d'Orléans, le futur roi Henri II et Charles d'Angoulême. Lorsque les magistrats municipaux de Moulins apprirent qu'elle avait l'intention de visiter le Bourbonnais, ils s'empressèrent de réunir le conseil, et l'assemblée décida qu'une entrée lui serait faite, ainsi qu'au dauphin. Aussitôt un exprès fut envoyé à Lyon, « pour en rapporter drap de soie, fils d'or, de soie et d'argent convenables, pour le fait des dites entrées. » On commanda aux orfèvres un « molin » d'argent doré, « pour être présenté et donné à la dite Dame. » Le maire et les échevins furent habillés, « aux dépens de la ville, de robes de damas jaune, de neuf aunes chacune. » Ils firent confectionner, toujours aux dépens de la ville, une « enseigne, » ou bannière de taffetas, aux couleurs de la reine, jaune et noir, et aux armes de Moulins, « pour être portée, ès dites entrées, par les clercs de la bazoche, puis être retirée et mise en la chambre de la ville. » On devait, outre le moulin emblématique destiné à la reine, offrir une coupe d'argent

doré au dauphin et à ses frères ; « mais les présents furent réduits au moulin seul, d'autant qu'on arrêta, » au dernier moment, vu l'état de gêne où l'on se trouvait, « de ne faire entrée qu'à la reine de France ».

Le compte détaillé des frais qu'occasionna cette visite d'Eléonore existe en double aux archives de la ville ; on y voit que la dépense totale s'éleva à 875 livres tournois, 8 sous et 3 derniers. Le moulin fut payé 120 livres et 12 sous. (1) Outre les officiers municipaux, la femme du maire, madame de la Croix, sa fille et plusieurs personnes de distinction avaient aussi reçu des robes neuves, des deniers de la ville. La livrée des clercs de ville et des sergents avait été remise à neuf. Plusieurs peintres, qu'on avait fait venir de Saint-Pourçain, travaillèrent, pendant dix jours, dans la chambre de la ville, à faire des écussons aux armes du roi, car François premier avait fait savoir qu'il se joindrait au cortège de la reine, du dauphin et de Moulins ; ces écussons furent placés à l'entrée des rues que devait suivre la famille royale. Trois échafauds, ou « triomphes » s'élevèrent sur la place des Lices ; (2) ils étaient recouverts de riches tentures, jaunes et noires, et d'emblèmes dorés. L'artillerie de la ville, qui n'était pas en bon état, « fut remise en ordre, » de manière à ce qu'il n'arrivât pas d'accident, lorsqu'on tirerait les canons.

Avant d'achever les préparatifs, il fallait être fixé sur la date précise de l'entrée. Dans ce but, le receveur de la ville alla à Saint-Menoux, s'enquérir auprès de madame la maréchale de Châtillon, chargée de prendre les dispositions néces-

(1) Il pesait quatre marcs et demi d'argent fin, qui coûtèrent 63 livres. Le reste de la somme fut consacré à la dorure, « à la façon, au ressort et aux accessoires. »

(2) Ces « triomphes » servaient d'estrades pour les dames des premières familles, pour des jeunes filles habillées en sibylles, en prophètesses, etc. Les dames formaient, avec des musiciens de profession, des chœurs qui célébraient les louanges du personnage qu'on recevait.

saires. Les renseignements qu'il reçut ne lui parurent pas assez précis ; il envoya donc un exprès à Aisnay, pour plus amples informations, et c'est ainsi qu'il apprit que le roi se joindrait sûrement à sa famille.

L'entrée fut enfin fixée au 15 mai. Ce jour-là, dès l'aube, Moulins fut éveillé par le son des cloches, qui sonnaient à toute volée. Trente-neuf pièces de canon avaient été placées au débouché des ponts ; aussitôt que la famille royale parut, elles donnèrent le signal de la fête. Le maire et les échevins reçurent les princes sous un dais magnifique, garni de franges soyeuses, qu'ils portèrent au-dessus de la litière de la reine, escortés d'une troupe d'archers. En tête du cortège marchait la musique « des tambourineurs et des joueurs de flûte d'Allemagne ; (1) puis venait une troupe « de gens de pied. » Derrière suivait, poussant des vivats, toute la population de la ville et des faubourgs, que la municipalité avait fait convoquer dès la veille. (2) A l'hôtel-de-ville le spectacle fut offert aux princes : les notables et leurs femmes jouèrent une pièce de circonstance. Enfin, le soir, un feu de joie, couronné d'un « moulinet » et orné d'une tête de « chamoléopard, » fut embrasé, aux applaudissements de la foule, dont les distribu-

(1) Trois variétés de *Flûtes* étaient alors en usage : la *Flûte à tambourin*, percée de trois trous ; la *Flûte douce ou à bec*, qui ressemble beaucoup, pour la forme, au flageolet dont l'embouchure est taillée en biseau, et la *Flûte allemande ou traversière*, qui se jouait comme la nôtre, mais dont la justesse a été beaucoup perfectionnée par l'adjonction successive de plusieurs clefs. A l'origine, la « flûte des allemands » était principalement jouée par des femmes, ainsi qu'on peut le voir sur certaines tapisseries flamandes de cette époque. Brantôme y fait allusion dans le passage suivant : « Le roi (parlant d'une dame qui voulait imiter le costume semi-masculin de Marguerite de Valois, sans avoir la taille élancée et la grâce de cette princesse) dit qu'elle ressemblait fort bien à une bateleuse, ou, pour plus proprement dire, à une de ces femmes, en peinture, que l'on porte des Flandres, et que l'on met au-devant des cheminées d'hôtelleries et cabarets, avec des flûtes d'allemand au bec ».

(2) Payé 16 livres au capitaine, pour avoir fait passer le tambour par la ville et les faubourgs, pour amasser compagnons et gens pour aller au-devant de la reine, le jour de la dite entrée, par le commandement de MM. les maire et échevins. »



tions de vin avaient accru l'enthousiasme. Eléonore se montra très sensible aux marques de respectueuse affection qu'elle reçut des Moulinois, ainsi qu'au présent emblématique qui lui fut offert comme souvenir.

Deux ans après, en 1535, une entrée analogue fut faite au roi et à la reine de Navarre. Lors même que Moulins n'aurait pas dû ce témoignage de déférence à la sœur et au beau-frère de François premier, par les charmes de son esprit et les grâces de sa personne, la « Marguerite des Marguerites » était bien digne de cet hommage.

En 1548, le 16 octobre, Henri II et Catherine de Médicis, sa femme, firent, à leur tour, une entrée royale à Moulins. La dépense de cette journée, « pour différentes décorations, arcs de triomphe, représentations de la ville, figures emblématiques, » etc. s'éleva à 1440 livres. Henri II revenait de visiter les places françaises du Piémont et de la Savoie. Il s'était arrêté plusieurs jours à Lyon où la municipalité lui avait offert des fêtes magnifiques, notamment un combat de gladiateurs et une naumachie. S'il passait par Moulins pour regagner sa capitale, c'est qu'un grand événement devait s'y accomplir : le mariage de sa cousine germaine Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Afin d'avoir, sur sa frontière orientale, un allié sûr et fidèle contre l'empereur, François Ier avait, en 1540, marié cette princesse au duc de Clèves ; mais ce mariage, qui déplaisait au roi de Navarre, à sa fille et à ses sujets, fut annulé, deux ans après, avant d'avoir été consommé.

L'extinction de la famille d'Alençon avait rapproché les Bourbons du trône ; le contrat de mariage d'Antoine et de Jeanne reconnut formellement leurs droits éventuels à la couronne, « advenant le décès des enfants mâles dudit roi Henry, sans laisser postérité masculine, ce que ledit Henry confessa et avoua et voulut qu'il fût couché au contrat. » (1)

(1) Bordenave : *Histoire du Béarn et de la Navarre.*

Un procès faillit clore les fêtes de l'entrée et du mariage : un impôt extraordinaire fut, comme toujours, mis « sur la ville et ses dépendances, » pour en payer les frais ; mais les habitants d'Iseure refusèrent d'y contribuer ; il fallut pour les y contraindre, obtenir des lettres patentes du roi, qui n'exempta personne, « pas plus les privilégiés que les non privilégiés. »

Le 3 décembre 1559, le corps de ville, réuni pour arrêter ce qu'il conviendrait de faire, à l'occasion du passage de madame la duchesse de Savoie, (1) décida « qu'on irait au devant de la dite dame, à cheval, en habit honnête et décent, et que monsieur maître Jean Milles, président, lui tiendrait le propos. » (2)

Les péripéties de ce voyage ont été racontées en vers latins par le chancelier Michel de l'Hôpital, dans une épître adressée à son ami Jacques Du Faur. Parti de Blois, un peu avant la princesse, l'Hôpital fut rejoint par elle à Dun-le-Roi. Il ne semble pas avoir été séduit par l'état de nos chemins, qui sont si bien entretenus aujourd'hui, mais qui, trop souvent alors

Rampaient à travers bois, pires que ceux d'Enfer (3)

(1) Les registres des archives ne nomment pas cette duchesse de Savoie, mais il s'agit évidemment de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, la fille de François premier, qui venait d'épouser le duc Emmanuel Philibert de Savoie.

(2) La mention de Jean Milles dans cette pièce a son importance. Dans son bel ouvrage sur la *Législation de l'Ancien Bourbonnais*, véritable monument élevé à la gloire des jurisconsultes de notre province, M. Etienne Méplain termine ainsi le savant chapitre qu'il consacre à Milles : « On ignore dans quel lieu, dans quel temps et dans quelle situation s'acheva cette vie si utilement et si courageusement remplie. » La présence de Jean Milles à Moulins, peu d'années avant sa mort, ne permet-elle pas de supposer qu'il s'était retiré dans sa patrie, et qu'il y vécut honoré suivant son mérite. La qualification de « Président », qu'on lui donne ici, ferait croire qu'il occupait un haut rang dans la magistrature locale, à moins que ce titre ne fût purement honorifique, rappelant seulement les fonctions qu'il avait jadis occupées, à Annecy, au nom de la duchesse de Nemours.

(3) Nemorosæque arva colubræ
Infernâ pejora viâ.

ni des

Gâteaux du Bourbonnais qu'on pétrit dans le fiel (1)

La municipalité avait envoyé au devant du cortège, et fort loin de Moulins, un exprès qui

Marquait les logements d'un trait de blanche craie,
Et faisait accourir les gens, vivante haie. (2)

A Villeneuve, où chacun put admirer à loisir, dans de magnifiques jardins,

Ces pommes d'or, présent que nous fit la Médie, (3)

Marguerite fut retenue, pendant cinq jours, par le mauvais temps. Enfin elle arrive à Moulins où

Pour la voir, on s'empresse, on ferme les boutiques;
Aux portes de la ville et sous les saints portiques,
Le peuple tout entier se joint aux magistrats. (4)

Après s'être reposée quelque temps à Moulins, la princesse se rendit à Lyon par Bessay, Varennes, La Palisse et Roanne.

Catherine de Médicis avait gardé le meilleur souvenir de l'accueil des Moulinois ; aussi lorsque, à la fin de l'année 1565, cédant aux sollicitations de l'Hôpital, elle résolut de faire une suprême tentative pour réconcilier les partis, à la veille d'une nouvelle guerre civile, que tout le monde regardait comme imminente, est-ce à Moulins qu'elle voulut réu-

---

(2) An tibi borbonias multo cum felle placentas
Et memorem?

Nous serions heureux, pour l'honneur des pâtissiers de cette époque, qu'il y eût une faute d'impression dans le texte. Mais si *fiel* n'a pas été écrit par erreur au lieu de *miel*, le vers de l'Hôpital ne doit être regardé que comme une simple boutade, car, depuis fort longtemps, la pâtisserie de Moulins est justement renommée.

(2) Venerat hùc, sextum ante diem, dimissus ab aulâ
Nuntius, et cretâ postes signaverat albâ,
Jusserat et dominæ venienti occurrere cives.

(3) Pendentiaque arbore poma
Media quæ misit quondam, mirabile visu!

(4) Urbis prima suæ portas et sacra Molinum
Templa coronavit, clausisque effusa tabernis,
Ordine tota suum plebs est comitata senatum.

nir l'assemblée dans laquelle fut discutée la célèbre ordonnance qui porte le nom de notre ville.

La cour vint à Moulins par Bourges, Dun-le-Roi, Couleuvre, Franchesse, Saint-Menoux et Souvigny ; mais c'est par la porte de Paris qu'elle fit son entrée, car de Souvigny, elle était allée passer le fleuve au Bec-d'Allier. (1)

Ce qui distingua cette entrée des autres, ce fut son caractère presque exclusivement militaire. Catherine de Médicis, craignant que la tentative d'Amboise, pour enlever le roi, ne se renouvelât, (2) faisait accompagner son fils par une petite armée, composée des gardes, des « bandes » de Strozzi (3) et des Suisses. Tout le temps que la cour séjourna à Moulins, bien qu'on s'amusât beaucoup au château, car la reine-mère emmenait avec elle une foule de gentilshommes courtois et galants et un grand nombre de dames d'honneur, belles et amies du plaisir, « qui reluisaient en une salle de bal, comme étoiles au ciel, en temps serein, » (4) la ville fut soumise à une police rigoureuse. Les querelles entre citoyens, soit « pour le fait de la religion, » soit pour autre cause, furent interdites, sous peine de la vie. (5) On ne devait sortir, dans

(1) Abel Jouan : *Itinéraires des rois de France.*

(2) Cette crainte n'était pas chimérique, car, l'année suivante, le 27 septembre, les Protestants faillirent s'emparer de la personne du roi, à Monceaux-en-Brie.

(3) Parents des Médicis, les Strozzi ont fourni plus d'un capitaine distingué. Celui dont il est ici question, Philippe Strozzi, avait contribué à reprendre Calais aux Anglais. Depuis 1563, il était colonel des Gardes-Françaises ; quelques années plus tard, il fut nommé colonel-général de l'infanterie.

(4) Brantôme : *Discours sur la reine, mère de nos rois derniers, Catherine de Médicis.* — Gentilhomme de la chambre du roi, Brantôme accompagna Charles IX à Moulins. Grand admirateur de l'Hôpital, il ne cesse de vanter la beauté de son caractère. Parlant de la frugalité du chancelier, il cite, avec humour, le dîner plus que simple, auquel il assista, chez l'Hôpital, avec Strozzi : « Il nous fit, dit-il, dîner très bien, du bouilli seulement, car c'était son ordinaire. » Il est vrai que, comme les dîners de madame Scarron, ceux du chancelier étaient relevés par « de beaux discours, de beaux mots, de belles sentences, qui sortaient de la bouche de ce grand personnage, et quelquefois aussi de gentils mots pour rire. »

(5) « Sa Majesté a ordonné ce qui s'en suit : Premièrement que les défenses, ci-devant faites par lui à toutes personnes de ne s'injurier et



les rues, après minuit, que « pour chose nécessaire et en portant torche ou lanterne allumée. » (1) Toute la nuit, la ville était éclairée par des chandelles mises « de deux en deux maisons. » (2) Il fut interdit aux pages et aux laquais de porter des armes. (3) Les bandes de Strozzi fournissaient chaque jour, « un corps-de-garde de vingt hommes » et, chaque nuit, une patrouille de douze soldats, (4) sans préjudice des

provoquer, de parole ni de fait, tant pour le fait de la religion que pour autre occasion, aussi de renouveler les anciennes querelles, ne en faire de nouvelles, ne de mettre la main à l'épée, seront de rechef publiées à son de trompe par le prévôt de son hôtel, et ce sur peine de la vie. » — Cette ordonnance de police, « faite en conseil du roi, tenu à Moulins, le septième jour de janvier 1566, est signée « De Laubespine ». Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, Manuscrits fr., nº 3.207. M. Vayssière, archiviste de l'Allier, en a fait prendre une copie pour les archives de notre département.

(1) « Sera défendu et prohibé à toute personne, depuis que minuit sera sonné, de sortir des maisons, ne aller se promener par ladite ville et faubourgs, sinon en portant torche ou lanterne allumée et pour chose nécessaire ; et si ceux de la patrouille en trouvent aucuns faisant autrement, les arrêteront et les rendront ès-mains du mestre de camp des dites bandes (Strozzi) qui, le lendemain, en avertira le roi, pour en ordonner son bon plaisir. »

(2) « Commandement sera fait aux habitants de cette dite ville et faubourgs mettre et avoir tout du long de la nuit, de deux en deux maisons, chandelles allumées dedans lanternes, afin que ceux qui passeront par les rues puissent être mieux connus ; sur peine de l'amende. »

(3) Défenses seront faites à tous pages et laquais, porter aucunes épées ou dagues, dedans le château, la ville et les faubourgs du dit Mollins, sur peine, aux pages et petits laquais, d'être fouettés par leurs écuyers, et aux grands laquais d'avoir l'estrapade ; aussi confiscation des dites épées et dagues. » Les pages étaient placés sous la direction d'un écuyer, chargé de leur éducation ; dans certaines circonstances, le fouet pouvait leur être infligé comme punition. Les princes eux-mêmes n'en étaient pas exempts, et plus d'une fois Henri IV se servit de cet argument pour vaincre la paresse du dauphin. Le supplice de l'estrapade consistait à lier les jambes et les mains du coupable, qu'on enlevait ensuite, à l'aide d'une corde et d'une poulie, pour le laisser brusquement retomber près de terre. Une petite place de Paris, derrière le Panthéon, fut nommée « Place de l'Estrapade ; » c'est là qu'on soumettait les huguenots à ce supplice, qu'on rendait parfois plus cruel, en plaçant un bûcher allumé sous la poulie.

(4) « Pour la nuit, y aura une patrouille de douze soldats des dites bandes, qui seront conduits par un chef d'icelles, chacun à son tour, qui se promènera, toute la nuit, par la dite ville et faubourgs, afin d'éviter qu'il n'y ait aucune rumeur ; et à cette fin, demeureront les portes de la dite ville ouvertes toute la nuit. »

rondes du prévôt de l'hôtel et de ses lieutenants, du connétable (1) et des maréchaux de France. (2) La cour du château était remplie d'archers, et quand le roi sortait, il était entouré de ses gardes. (3) Enfin, pour prévenir l'indiscipline et les exactions des soldats cantonnés hors de la ville, des « chevauchées » furent faites, par le lieutenant du prévôt de l'hôtel, dans les différents villages des environs.

Dans le cortège royal, qui avait fait son entrée le 22 décembre, à côté des grands officiers de l'armée et des hauts dignitaires de l'Eglise, on avait pu remarquer la figure austère du chancelier Michel de l'Hôpital, « cet autre Caton le censeur, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle et sa façon grave. » (4) Il était le conseil de Catherine de Médicis, qui, sachant quel respect inspiraient son savoir et son caractère, comptait sur lui pour ramener le calme dans les esprits et mettre un peu d'ordre dans l'administration de l'État. Son espoir ne fut pas trompé : l'Hôpital ne se laissa point émouvoir par les violentes attaques du fougueux cardinal de Lor-

(1) Anne de Montmorency avait reçu l'épée de connétable, en 1538, pour avoir, en l'affamant, détruit l'armée de Charles-Quint, qui avait envahi la Provence. Moins bon général que vaillant soldat, il perdit, par sa faute, la célèbre bataille de Saint-Quentin (1557). Pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri II, il joua un rôle important, comme membre du Triumvirat formé pour la défense de la religion catholique. Il fut tué, en 1567, à la bataille de Saint-Denis.

(2) « Monsieur le connétable ira, quand bon lui semblera et sera nécessaire, se promener par ladite ville et faubourgs, et Messieurs les maréchaux de France aussi, pour voir comme toutes choses se porteront, et pourvoir à ce qui sera nécessaire. »

(3) « Le roi veut et entend aussi que les capitaines de ses gardes et leurs lieutenants et chefs se promènent ordinairement par la cour du château, avec le plus grand nombre d'archers que faire se pourra, pour regarder qu'il n'y ait aucun désordre ; et quand le roi sortira, pour s'aller promener, lesdits capitaines l'accompagneront, avec tous leurs archers, partie desquels demeurera derrière le roi, avec assez desdits capitaines pour avoir l'œil à ceux qui iront et viendront près de sa Majesté, laissant toujours néanmoins huit ou dix archers qui ne bougeront du château. »

(4) Brantôme le compare ailleurs à saint Jérôme, tellement il avait été frappé de l'austérité de son visage.



raine ; (1) il fit prévaloir la tolérance sur les mesures de rigueur et confirmer les utiles réformes qu'avaient proclamées les Etats d'Orléans et de Pontoise. Grâce à lui, l'ordonnance de Moulins améliora d'une manière durable le droit civil et l'administration de la justice : désormais, les gouverneurs de province virent leur pouvoir, jusqu'alors presque arbitraire, soumis au frein salutaire des lois.

Après avoir séjourné trois mois à Moulins, où elle avait célébré en grande pompe la fête de Noël et celle des Rois, la cour partit avec le même appareil imposant qui avait marqué son arrivée. Elle se dirigea vers l'Auvergne par Bessay, Saint-Germain-des-Fossés et Vichy, où elle passa l'Allier. C'est pendant qu'elle se trouvait au château de Moulins que Catherine de Médicis chargea Nicolas de Nicolay de faire la description du Bourbonnais et des autres provinces du royaume. C'est aussi pendant son séjour à Moulins qu'elle céda au duc d'Anjou, son fils, frère puîné de Charles IX, ses domaines du Bourbonnais, qui constituaient une partie de son douaire. L'un des premiers actes du nouveau duc de Bourbonnais fut la création des chevaliers de l'Oiseau, dont une de nos rues rappelle encore le souvenir.

L'une des filles de Catherine de Médicis (2), la troisième Marguerite de Valois, (3) devint elle aussi reine de France par

(1) Frère de François de Guise, le cardinal de Lorraine fut l'un des plus ardents adversaires du Calvinisme. Au colloque de Poissy, il lutta énergiquement contre Théodore de Bèze ; au concile de Trente, il fut un des plus vigoureux champions de l'infaillibilité de l'Eglise. Sans la ferme et sage opposition de l'Hôpital, il aurait fait introduire en France l'Inquisition espagnole. Des scènes très vives eurent lieu entre le cardinal et le chancelier, pendant leur séjour à Moulins.

(2) Elle avait eu, de son mariage avec Henri II, cinq fils, dont trois régnèrent sur la France, François II, Charles IX et Henri III, et cinq filles, Elisabeth, reine d'Espagne, Claude, mariée à Charles de Lorraine, Marguerite qui épousa Henri de Navarre, Victoire et Jeanne mortes au berceau.

(3) Quand on parle de Marguerite de Valois, il est utile de préciser, car trois princesses de la même famille ont porté ce nom au seizième siècle : la première est la sœur de François I[er], reine de Navarre, célèbre par les grâces de son esprit ; la seconde est la duchesse de Berry, sœur de Henri II, qui devint duchesse de Savoie par son mariage avec Philibert-

son mariage avec Henri de Bourbon (1). Sachant qu'elle se trouvait à Nevers, les officiers municipaux l'envoyèrent prier de vouloir bien favoriser leur ville de sa présence (2). Marguerite y consentit de fort bonne grâce, et le conseil, réuni extraordinairement, le 27 octobre 1592, décida « qu'une entrée serait faite à ladite dame. » La nouvelle s'en répandit promptement dans toute la province, et la noblesse du pays se hâta d'accourir à Moulins « pour voir et saluer Sa Majesté. » (3) On commanda un magnifique poële de damas noir ; (4) les clercs et les sergents de la ville veillèrent à ce que toutes les rues fussent pavoisées et ornées, (5) et deux grands écussons dorés furent commandés, l'un aux armes de la reine, l'autre à celles de Moulins. (6) Les préparatifs terminés, deux députés de la ville allèrent attendre la reine aux limites de la province, à Saint-Pierre-le-Moûtier, et ils l'ac-

---

Emmanuel ; la troisième est cette « reine Margot » dont le roman et le théâtre ont souvent retracé la vie aventureuse. L'Hôpital accompagna la seconde Marguerite en Italie. Fort habile versificateur, comme presque tous les magistrats de cette époque, il consigna les principaux incidents de ce voyage dans une pièce de vers latins assez curieuse, dont nous avons donné quelques fragments.

(1) Elle cessa d'être reine de France en 1599. Depuis fort longtemps, Henri IV désirait divorcer avec elle, mais, ne voulant pas céder le trône à Gabrielle d'Estrées, Marguerite refusait obstinément son consentement. La mort de Gabrielle la fit changer d'avis ; le divorce fut prononcé par Clément VIII, et Henri IV épousa, l'année suivante, Marie de Médicis. Après être restée enfermée, de gré ou de force, de longues années, au château d'Usson, près d'Issoire, Marguerite obtint l'autorisation de rentrer à Paris. Elle y mourut le 27 mars 1615.

(2) « Payé 45 sous à un messager, pour avoir apporté à M. le maire les lettres que lui écrivirent les députés de ladite ville, étant à Nevers près de ladite dame Reine. »

(3) « Payé à Jéhan Angellier un écu et 44 sous, et à Claude Berthomier deux écus et trente sous pour vin de présent aux sieurs de la Guiche, de Saligny et de Gondras, venus au devant de ladite dame Reine. »

(4) « Payé à sire Antoine Mercier, 36 écus et 55 sous pour l'étoffe et la façon dudit poële. »

(5) « Payé à Jéhan Angellier, à Pierre et Jéhan Guyonnet et à Antoine Juthier, clercs et sergents de ladite ville, 8 écus pour service extraordinaire, à l'occasion de ladite entrée. »

(6) « Payé à Nicolas Richier, peintre, six écus et vingt sous pour les deux grands écussons. »



compagnèrent jusqu'à Moulins, où elle fit son entrée avec l'appareil accoutumé.

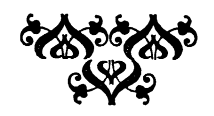
Trois ans plus tard, le 26 septembre 1595, ce fut le roi lui-même, Henri IV, le pacificateur de la France, si longtemps déchirée par les querelles religieuses et les compétitions des partis, le vainqueur d'Arques et d'Ivry, le Béarnais populaire, qui vint visiter le berceau de sa famille.

Grâce à son géographe, Antoine de Laval, « capitaine de son Parc et Château, » nous avons, de cette entrée, une relation vivante, faite par un lettré, un savant, un poëte et un artiste. (1) A cause de son importance, nous donnerons un résumé assez étendu de ce « discours » écrit par Laval, à la demande du roi, qui n'avait pu examiner en détail, comme il l'aurait désiré, les « éloges, devises, emblêmes et inscriptions de l'arc triomphal » élevé en son honneur. Rien ne saurait mieux montrer que le récit de Laval combien était grande l'émotion des habitants de Moulins à l'annonce d'une visite de leurs princes, et avec quel soin ils se préparaient à les recevoir dignement.

(*A Suivre*) H. FAURE.

---

(1) Antoine de Laval : *Desseins de professions nobles et publiques* p. 337-350.



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 3.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET PÉRIODE MODERNE. — L'*église paroissiale*, sous le vocable et le patronage de saint Georges, date de l'époque romane de transition (XII[e] s.). Elle a été classée parmi les monuments historiques (premier classement). — Le plan est celui de la croix latine, peu prononcée à l'origine, à cause du faible développement de son transept. Trois nefs terminées par des chapelles absidiales et flanquées depuis le XV[e] s. des deux chapelles dites de Saint-Aubin, auj. de la Vraie-Croix et celle de Saint-Crépin, auj. de Saint-Georges. Le prolongement de l'église, qui comprend le déambulatoire et ses chapelles, depuis les deux dernières colonnes du chœur, a été construit par M. Esmonnot (1845-1851). Depuis, deux autres chapelles ont été élevées à l'extrémité des bras du transept, celle de Notre-Dame (1871-1872), celle du Sacré-Cœur (1879-1880), d'après les plans du R. P. Desrosiers, En l'état actuel, elle mesure 52 m. de longueur sur 14 m. 40 de largeur, dans l'œuvre.

La façade terminée par un fronton triangulaire, percée d'une porte et de trois fenêtres romanes, est soutenue par quatre lourds contreforts refaits et fortifiés, vraisemblablement au XVIII[e] s., si l'on en juge par cette inscription, BASTIEN FONROI, 1748, qui se lit sur une pierre du premier contrefort de droite.

La porte principale, construite dans un profond ébrasement, sur l'axe de la nef centrale, est formée par quatre puissantes archivoltes que reçoivent huit colonnes. Deux autres colonnes plus volumineuses sont engagées sur la face. Leurs chapiteaux sont couverts de feuillage, d'ornements et de têtes humaines. La voussure de l'archivolte extérieure est ornée de rudentures pressées, qui rappellent les tryglyphes antiques. L'ancien tympan a disparu pour faire place, de nos jours, à une statue en bois, de saint Georges, sans caractère.

Les fenêtres de la façade, comme celles de la partie ancienne de l'église sont en plein cintre, entourées d'un cordon de billettes, mais ont été remaniées ; quelques-unes datent du XV[e] s. (celles des chapelles de cette époque).

Parmi les modillons du XII[e] s. que l'église a conservés, neuf suppor-

---

(1) Nous avions dressé un plan de l'église pour l'intelligence de cette description. Par suite de retards, indépendants de notre bonne volonté, il ne peut figurer dans ce numéro et paraitra dans celui d'avril ainsi qu'une gravure représentant ladite église.

tent l'entablement de la porte principale ; ceux des extrémités seuls sont bien conservés et sont formés par des têtes humaines. Sur les vingt-huit autres qui se répartissent sous la corniche et dans les murs des bas-côtés, on trouve encore quelques têtes d'hommes, mais plus encore certains ornements géométriques propres à cette contrée. Deux gargouilles à têtes de démons s'élancent du point d'amorce de la chapelle de la Vraie-Croix avec le bas-côté (10, 10'). Dans l'assise d'arrêt du rampant nord, au-dessus de la corniche du mur goutterot, un personnage est sculpté dans une posture très indécente. L'assise d'arrêt du rampant méridional porte une fleur qui ressemble à une rose informe.

Le chœur était légèrement incliné à gauche comme dans beaucoup d'églises de cette époque construites sur le plan des croix latines, en mémoire de l'inclinaison de la tête du Sauveur expirant sur la croix.

La chapelle de la Vraie-Croix, la plus intéressante de celles que nous devons au XVe siècle, a servi de lieu de sépulture, avant la Révolution, aux seigneurs de la maison de Saint-Aubin, (1) et depuis aux curés de Bourbon ainsi que le témoignent les deux inscriptions suivantes :

1) ICI REPOSE / LE CORPS DE PIERRE / ANDRÉ DESROSIERS / PENDANT CINQUANTE-SEPT / ANS CURÉ DE CETTE / PAROISSE QU'IL ÉDIFIA / PAR SON ZÈLE, SA PRUDENCE / ET SA PIÉTÉ. / IL TRÉPASSA LE 11 MAI / 1887, AGÉ DE 86 ANS. / PRIEZ DIEU POUR LUI.

2) LES RESTES DE SES DEUX / PRÉDÉCESSEURS MM. / GOIGOUX ET PETIT-JEAN / RECUEILLIS PAR SES SOINS / REPOSENT AU MÊME LIEU.

Le clocher central qui est formé de deux étages avec fenêtres géminées comprises sous une grande arcade, et la flèche de pierre très élancée dont la base est entourée de quatre clochetons, ont été construits de 1864 à 1866 par M. Esmonnot et ont remplacé celui que la Révolution avait démoli et celui que le commencement de ce siècle avait vu relever, plus modestement pourtant. (2)

Jusqu'en 1869, le clocher conserva (3) trois cloches dont nous donnons les inscriptions dans l'intérêt de l'histoire :

[1] **I. H. S. = S. Maria. sca clara, sca barbara**

(Diam., 0,41 c.; Circ. 1,28 ; Haut., 0,40 ; Poids : 150 kil. — C. n° 27.)

[2). — † I. H. S. — MARIA.— L'AN 1707, IAY ESTE BENISTE PAR Mre I. B. B, CVRE, A ESTE PARRAIN TRES HAVT & TRES PVISSANT SG^r ADRIEN MAVRICE DE NOAILLES, DVC & PAIR DE FRANCE, PREMIER CAP^ne DES GARDES DV CORPS DV ROY, LIEVTENANT GN^l DE SES ARMÉES, CH^r DE LORDRE DE LA TOISON, GOVVERNEVR DES PROVINCES DE BERRV ET ROVSSILLON & PL^rs AULTRES, & MAREINE TRES HAVLTE & PVIS^te DAME MADAME FRANCOISE DE ROCHECHOVARD DE MONTESPANT, SVRINTENDANTE DE LA MAISON DE LA FEV REINE, D'HEVREVSE MÉMOIRE. M. JEAN RENAVLD, P. F. ADRIEN BERNARD ET DELAVME NOVS FAICTE — (Diam., 0,80; Haut., 0,34; Circ., 2^m48. — C. n° 142.) (4)

(1) On voyait leurs armoiries dans les rinceaux de la balustrade en fer qui fermait la chapelle avant 1850.

(2) Voir pour la vue de ce dernier clocher, la belle eau-forte de M. Queyroy (*Cinq vues de Bourbon.* — Bibliothèque de la Société d'émulation).

(3) Il paraît qu'en 1640 la foudre tomba sur l'église et que les grosses cloches furent fondues *(Anc. B.)*.

(4) Cette cloche dont la marraine avait été la trop fameuse surintendante de Marie-Thérèse, Françoise-Athénais de Rochechouart-Mortemart, marquise de Montespan, fut vendue à M. Dubosc, lors de la refonte des autres cloches.

(3). — † L'AN 1817, IAI ÉTÉ BÉNITE PAR Mre PIERRE GOIGNOVX, CVRE DE BOURBON, IAI EV POVR PARRAIN Mr CHARLES AMABLE DVBOVYS GUITONNIÈRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FABRIQUE, ET POVR MARRAINE DAME SVZANNE, APOLINE LEVESQUE, ÉPOVSE DE Mr HENRI DELAN, MAIRE D'YGRANDE, Mr HERCVLE SECRÉTAIN DENEVVILLE, MAIRE DE BOVRBON. MM. LES MEMBRES DV CONSEIL DE FABRIQVE, JEAN MARIE MÉTÉNIER PROPR., PIERRE DÉBORDES NOTAIRE, PIERRE BARADAVD PROPR. I. B. NICOLAS PROPR. —LES BAVDOIVN, FONDEVRS LOGE (*sic*) CHEZ Mr J. B. VINATIER, GILBERT MATHELOT, SACRISTAIN. (Image de saint Georges. — D., 1,06; H. 0,98 c.; C., 3,31; P., 900 k. envir. — C. no 27.)

Mais en 1869 (C. B., 1869, p. 19) la 1re et la 3e de ces cloches furent refondues. Actuellement cinq cloches, sorties des ateliers de P. Rozier-Martin, fondeur à Avrecourt (Vosges), sont suspendues dans le beffroi. Elles ont comme inscriptions :

1). — † J'AI ÉTÉ BAPTISÉE PAR Mgr PIERRE-SIMON-LOUIS-MARIE DE DREUX-BRÉZÉ, ÉVÊQUE DE MOULINS. — J'AI EU POUR PARRAIN Mr J. GUILLAUME, MARC, FRANÇOIS, EMILE DUBOSC DE CUSCY, ÉPOUX DE DAME ANNE, EMILIE, CLÉMENTINE TORTEL, — ET POUR MARRAINE DAME MARIE, SOPHIE, ANTOINETTE MATHIEU, Ve DE Mr ALEXIS THONIER. — ETAIENT PRESENTS : M. PIERRE DESROSIERS, CURÉ DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT, DEPUIS PRÈS DE 40 ANS, M. LUCIEN BERGEON, MAIRE, MM. HENRY, PRÉSIDENT DE FABRIQUE, MOUSTOUS, JUGE DE PAIX, BATISSIER, ADJOINT DE LA MAIRIE DE BOURBON, DE BARGUES, BOURDERIOUX, MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE. LE 14 SEPTEMBRE 1869.
— TROP SOUVENT DISPERSÉS ET ÉLOIGNÉS LES UNS DES AUTRES, JE SUIS LA VOIX QUI APPELLE ET QUI RÉUNIT TOUS LES FIDÈLES AUX PIEDS DE DIEU POUR L'APAISER ET IMPLORER SA MISÉRICORDE. — EXAUDI NOS DEUS, SALUTARIS NOSTER. (Image « le très saint Sauveur » — P., 1636 kil.)

2). — † J'AI ÉTÉ BAPTISÉE PAR Mgr SIMON-LOUIS-MARIE-PIERRE DE DREUX-BRÉZÉ, ÉVÊQUE DE MOULINS. LE 22 SEPTEMBRE 1869, BOURBON-L'ARCHAMBAULT. J'AI EU POUR PARRAIN MONSIEUR ARTHUR, LOUIS, HENRI, RICHARD, D'AUBIGNY, CHEVALIER, BARON D'UBERHERRN, ANCIEN BARON DES ÉTATS DE LORRAINE, ÉPOUX DE DAME CLOTILDE ARMANDE PRAT, BARONNE D'AUBIGNY UBERHERRN ET POUR MARRAINE DAME MARIE, EUGÉNIE MENOT SAINT-ANGE, ÉPOUSE DE MONSIEUR ALEXIS MOULIN, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT A BOURBON-L'ARCHAMBAULT. — ÉTAIENT PRÉSENTS, etc. (comme dans la cloche précédente).
IGNIS, GRANDO, NIX, GLACIES, SPIRITUS PROCELLARUM. — REGES TERRÆ ET OMNES POPULI. — JUVENES, ET VIRGINES, SENES CUM JUNIORIBUS LAUDENT NOMEN DOMINI (Ps 148). — (Blason des d'Aubigny (1). — P., 1038 k.)

3). — † J'AI ÉTÉ BAPTISÉE, etc. (comme dans les deux cloches précédentes) — J'AI EU POUR PARRAIN M. CHARLES-FERDINAND DE BOURBON, COMTE DE BUSSET, ET POUR MARRAINE DAME MARIE, JULIE, CLÉMENCE, GABRIELLE CHARBONNIER CLERMORIN, ÉPOUSE DE M. CHARLES ADÈLE DIDIER RIANT. — EN PRÉSENCE DE M. PIERRE DESROSIERS, CURÉ DE BOURBON DEPUIS PRÈS DE 40 ANS, DE MM. LUCIEN BERGEON, MAIRE, HENRY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FABRIQUE, MOUSTOUS, JUGE DE PAIX, DE BARGUES, EUGÈNE BATISSIER, BOURDERIOUX, MEMBRE DU CONSEIL DE FABRIQUE. — MARIA, SINE LABE ORIGINALI CONCEPTA, ORA PRO NOBIS — (Armoiries des de Bourbon et des Riant (2). — P., 531 k.).

(1) Les d'Aubigny portent : *Ecartelé, au 1er et 4e de gueules, au lion d'or avec un chevron d'argent brochant sur le tout brisé en bande d'un rameau de sinople et en barre de trois étoiles de même; au 2e et 3e tranché d'argent et de gueules à deux roses en barre de l'un dans l'autre.*

(2) Ces dernières sont composées de deux écussons accolés : *de gueules*

4). — † J'AI ÉTÉ BAPTISÉE, etc. (comme dans les autres cloches). — J'AI EU POUR PARRAIN M. LUCIEN BERGEON, MAIRE DE LA VILLE DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT, ÉPOUX DE DAME MARIE ALICE BLATIN, ET POUR MARRAINE DAME MARIE, ALIX DE LATROLIÈRE, ÉPOUSE DE M. FÉLIX, GABRIEL DE CHAZETTE DE BARGUES. ÉTAIENT PRÉSENTS (etc., comme dans la précédente). — BENEDICAMUS PATREM ET FILIUM CUM SANCTO SPIRITU ; LAUDEMUS ET SUPER EXULTEMUS EUM IN SECULA. — (Armoiries des de Bargues (1). P., 311 kil.)

5). — † J'AI ÉTÉ FONDUE EN SOUVENIR DE LA CINQUANTAINE DE MINISTÈRE DE M. PIERRE-ANDRÉ DESROSIERS. DANS LA PAROISSE, VICAIRE 3 JUIN 1825, CURÉ 28 MARS 1831. — BOURBON-L'ARCHAMBAULT, SEPTEMBRE 1875. — (D., 0,60. H., 0,57).

(A suivre) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Dans le volume XIIIe de la série qui contient les travaux de la *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements* en 1889, que vient de publier le ministère de l'instruction publique (in-8 de 1081 pages, Paris, Plon) nous trouvons, p. 327, de M. Henri Stein, *Les Frères Anguier, notice sur leur vie et leurs œuvres*, où l'on parle du tombeau du duc de Montmorency élevé à Moulins, 1651-1652, par François Anguier pour la duchesse Marie des Ursins ; et p. 622, de M. Natalis Roudot, *Jacques Moret, sculpteur lyonnais*, 1417-1459, qui passait, en 1448, à Lyon, avec Charles de Bourbon, époux d'Agnès de Bourgogne, un contrat — l'auteur en donne le texte — pour élever à Souvigny le tombeau du duc et de son épouse. Deux héliogravures représentent les statues de Charles et d'Agnès.

***

NOTICE HISTORIQUE SUR BOURBON-L'ARCHAMBAULT PENDANT LA RÉVOLUTION, par Jules GRAS, in-8° de 108 p. Moulins, F. Charmeil, imprimeur-éditeur. Prix : 2 fr. 50.

Quoique le plus jeune de nos collaborateurs, M. Jules Gras n'en est pas le moins fécond, nos lecteurs ont pu s'en convaincre par les travaux que nous avons publiés à différents moments sous sa signature. Ces travaux ont toujours eu pour objet l'histoire de sa ville natale, dont il semble avoir entrepris de réunir, ou du moins de compléter les matériaux. La petite cité, si grande par le nom, est riche en souvenirs, et la tâche est lourde, mais M. Gras est un chercheur obstiné que ne rebutent pas les difficultés. Même après ses devanciers, dont quelques-uns furent des écrivains de talent et des érudits pleins de savoir, il saura encore trouver des épis où ils ont glané. Cependant, quand il s'occupe des événements antérieurs à la Révolution, il ne lui est guère possible que de combler des lacunes, car si MM. Achille Allier, Batissier, Grassoreille et Gélis-Didot, pour ne parler que de ceux-là, n'ont pas épuisé le sujet, on doit convenir qu'ils l'ont traité avec compétence. C'est déjà beaucoup. En abordant l'époque contemporaine et particulièrement la Révolution, qui

semé de trèfles d'or à deux bars adossés du même, qui est de Riant ; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent*, qui est de Charbonnier. (*Arm. B.*, I, 179, pl. XI.)

(1) Les de Bargues portent : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe de deux têtes de chiens arrachées du même.*

a troublé à Bourbon ou plutôt à *Burges-les-Bains,* autant qu'ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, la vie des habitants et modifié l'état de choses ancien, M. Gras est plus à son aise, le terrain ayant été moins exploré. Son livre, écrit du reste sans passion ni parti pris, ce qui est la meilleure manière de retracer l'histoire, devait y gagner en intérêt, aussi les amateurs de bibliographie bourbonnaise voudront certainement connaître un ouvrage que nous nous plaisons surtout à considérer comme une promesse.

⁂

La peinture de Dufour, dont parle M. Louis Audiat dans son article : *Une complainte de 1811* (*Annales Bourbonnaises*, n° de février, p. 38), et représentant Madeleine Albert, existe encore. Le panneau a été conservé au *Cercle Bourbonnais*, encadré et placé dans la salle de billard.

⁂

MM. Bourdery et Lachenaud préparent un important travail sur *l'Œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges.*

Pour le mener à bonne fin, ils ont adressé un appel à tous les possesseurs d'émaux, musées et collectionneurs, et ils ont déjà réuni près de 6,500 questionnaires remplis. C'est un premier succès qui promet la réussite définitive et qui nous fait espérer une publication spéciale du plus haut intérêt. M. Alfred Bertrand s'est chargé en Bourbonnais de faire la description des pièces que peut fournir notre région.

⁂

Parmi les autographes intéressant le Bourbonnais, annoncés dans le 235me catalogue d'Etienne Charavay, figure la lettre suivante, n° 33528 :

VILLARS (Louis-Hector duc de),... Lettre signée, 1708. 1 p. in-4°, 5 p.

Dans le catalogue des pièces historiques dont la vente a eu lieu le 5 février dernier à Paris, à l'hôtel Drouot, salle n° 4, (Eugène Charavay expert), figuraient deux documents se rattachant aussi à notre province.

N° 102. Louis de Bourbon duc de Montpensier, né à Moulins en 1513. Lettre importante.

N° 132. Orvilliers (Louis Guillouet comte d'), célèbre amiral français, né à Moulins en 1708. — Partage entre le comte Louis d'Orvilliers, capitaine de vaisseau, commandant les gardes de la marine à Rochefort, et Gilbert d'Orvilliers, gouverneur de Guyane, de la succession de Marie-Claude de Vicq, dame de Pontgibaud, leur mère, veuve de Claude de Guillouet d'Orvilliers. — Pièce originale sur parchemin, datée de Moulins, 26 août 1755, 21 p. in-4°.

⁂

Le 7 janvier est mort à Paris, âgé de 68 ans, M. Joseph Delaroa, fondateur du *Forez illustré*, un des membres les plus distingués de la *Diana*, auteur de plusieurs ouvrages conçus dans des genres différents. On doit citer entre autres : *Le roi Cancrus ; Vue générale du socialisme ; L'esprit d'un homme d'état ; Madame de Palabau ; Les patenôtres d'un surnuméraire.* M. Delaroa représentait en dernier lieu au conseil général de la Loire le canton de Saint-Georges-sous-Couzan et il avait été chef de bureau au ministère de l'Intérieur. A de brillantes qualités d'écrivain, il ajoutait des connaissances très étendues et très variées. Il était de plus fort aimé, aussi laisse-t-il de vifs regrets. Quoique Forézien d'origine, M. Delaroa était extrêmement attaché au Bourbonnais, où il comptait de nombreux amis. Il s'était du reste marié à Moulins.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

De son païs n'est pas sires qui n'est amez.

On a raison de le dire : *Ferrières est une petite Suisse bourbonnaise*, mais une Suisse riante, assez fertile, surtout dans sa partie centrale.

Son bourg coquettement assis dans la vallée, ses riches prairies, ses côtes boisées, ses *gours*, ses grottes, ses rochers et ses sites pittoresques, en font un des pays les plus ravissants de la montagne.

C'est en juin que la nature est splendide, quand le genêt jette au vent ses fleurs d'or ; partout c'est la vie, le réveil et la gaieté ; partout, c'est une exubérance de végétation qui vous envoie les senteurs les plus douces.

A l'horizon, le spectacle est grandiose : là, c'est le Saint-Vincent qui dresse fièrement sa tête de granit ; sur le versant, près des *Pions* solitaires, c'est l'aspect des *bois noirs*, qui se déroulent en masses verdoyantes avec leurs sombres *sapines* ; portez plus loin vos regards, vous verrez se dessiner, en lignes inégales, les cimes majestueuses de la Madeleine, si poétiquement nommées les *montagnes du soir* par les habitants du Forez. Ajoutez à cela, le ruisseau qui serpente, en capricieux méandres, comme un ruban d'argent sous la feuillée, et vous aurez

un ensemble de beautés naturelles, un tableau merveilleux qui vous enchantera sans vous lasser jamais.

Mais, pour jouir, il faut le printemps, c'est-à-dire le soleil et ses premières chaleurs. Oh, alors ! il fait bon voyager en touriste : rêveurs, botanistes, géologues ou pêcheurs à la ligne trouvent à leur aise, sur les bords du Sichon, la fraîcheur et la satisfaction qu'ils désirent.

Ce coin charmant de la création, nous l'étudierons ensemble. Nous raconterons sa vie sociale avant 1789, ses souvenirs historiques, ses habitudes religieuses et ses légendes populaires. Quelques articles nous suffiront, je l'espère, pour développer à grands traits cette intéressante matière.

ORIGINES

A moins d'être poëte, il serait peut-être difficile de prouver que les origines de Ferrières se perdent dans la nuit des temps, mais ce qu'on peut affirmer, d'une manière certaine, c'est qu'il est complètement impossible d'assigner une date précise à sa fondation, car les papiers de l'état civil ne remontent qu'au XVII[e] siècle. Nous trouvons, il est vrai, quelques renseignements dans les auteurs ou dans les anciens titres, mais ces renseignements sont rares. C'est regrettable pour l'histoire locale. Faute de mieux, les parchemins sont là pour nous dire que Guy VI, baron de Séverac, était seigneur de Ferrières, en 1359. C'est déjà quelque chose.

Je suppose que Ferrières a commencé par un rendez-vous de chasse....., la bruyère est si séduisante pour le gibier !!!

Plus tard, enchanté de la position, le seigneur y construisit son castel ; autour du château, vinrent se grouper timidement quelques familles, heureuses de confier le soulagement de leur misère et la défense de leurs intérêts matériels à ce favori de la fortune, et, peu à peu, les enfants de leurs enfants se multipliant selon la loi de nature, sont arrivés jus-

qu'à nous pour s'agiter encore sous le veston de nos frais écoliers.

Quand se forma cette association primitive ?.... Je l'ignore. Probablement, à une époque assez reculée.

Les étymologistes font dériver Ferrières de *Ferrarii* (*opifices*) ouvriers travaillant sur le fer. En cela, ils sont d'accord avec les traditions populaires. Avant l'invention des réverbères, des lunettes et de la poudre à canon, dit la chronique, par un beau jour d'été, une colonie serait venue, je ne sais de quelle plage, sur les bords du Sichon, dans l'intention d'exploiter le minerai de fer que l'on trouvait alors entre le Breuil et Isserpent.

Près du *bois des Revers*, à la chute si rapide de notre *gour saillant*, ces courageux étrangers, pour arrêter les eaux d'une immense prairie située en amont du gour, et pour faciliter le lavage des matières concassées, auraient construit barrage, forge et fonderie, afin d'utiliser, sans grands frais, les arbres qui poussaient en abondance sur les deux rives. De là, *Ferrières*, agglomération de quelques ouvriers sur fer, dans le principe, puis village et gros bourg.

Libre à chacun de choisir l'hypothèse qui lui sourit davantage, voire même de n'en admettre aucune.

Aujourd'hui, l'amateur peut encore distinguer, à travers les ronces, sous le regard des vipères, les débris d'une antique muraille qui part de la route et semble se prolonger en cet endroit, sur la pente du bois dont nous avons parlé.

Pour être impartial, je dois ajouter, cependant, que j'ai trouvé dans un acte du 22 novembre 1666, le nom de Pierre Cardinal, *faiseur d'acier*, précieux témoignage pour ceux qui voudraient manifester leurs préférences en faveur de Vulcain.

Les châtellenies de Ferrières et de Montgilbert étaient réellement distinctes, mais puisque Montgilbert se trouve actuellement sur notre territoire, nous examinerons, pendant quelques instants ses ruines, afin de compléter l'excellente

notice du regretté M. E. de la Chaise (1). Après quoi, nous aborderons l'histoire de notre comté.

BARONNIE DE MONTGILBERT

DE 1336 A 1793

Plourez, plourez, flours de chevalerie !

Que fut Montgilbert avant le XIe siècle ?... peut-être, l'emplacement d'un temple ou d'une villa gallo-romaine ; peut-être, un poste d'observation militaire. Nous avons, sur cette époque éloignée des documents si rares, qu'il me paraît imprudent de s'arrêter à une solution quelconque..

On a découvert, je le sais, dans les environs du château, quelques morceaux de poterie, des plaques d'entrée de serrures fort anciennes, plusieurs vases de bronze, parmi lesquels un *præfericulum*, c'est-à-dire un bassin de métal sans poignée, spécialement réservé pour les objets du culte ; (*Musée de Lyon*). Mais ces pièces, de nature si différente, ne sont pas assez nombreuses pour fixer notre opinion d'une manière définitive. C'est au XIe siècle que remonte le château, et c'est seulement sous Philippe de Valois que nous voyons se dérouler ses annales.

En 1336, Montgilbert appartenait à Aycelin de Montaigu-Listenois, ainsi qu'il appert de l'aveu qu'il en fit au roi en 1336 et en 1374 (*Archiv. nation., registre des aveux*).

En 1367, (*première date citée par M. E. de la Chaise*) figure Aycelin III de Montaigu-Listenois, chevalier de l'Espérance, baron de Montgilbert et Chasteldon.

En 1369, Griffon de Montaigu rend hommage pour les terres de Pyramont, Montgilbert, le Breuil et Châtel-Odon (Châteldon).

(1) *Annales bourbonnaises*, t. II, p. 82.

Le 26 avril 1398, Louis de Montaigu-Listenois, sire de Montgilbert et de Joux, fait, en son château de Montgilbert, une procuration, en son nom et en celui de dame Marguerite de Beaujeu, sa femme, sœur de Guichard et fille de Robert, procuration ayant pour but de permettre à deux seigneurs du voisinage, Henri de Chantelot et Estienne de Chasseigne, de toucher 200 livres parisis.

Les Aycelin de Montaigu-Listenois sortent d'Auvergne; leurs membres les plus illustres sont :

Pierre Guérin de Montaigu qui fut élu grand-maître des Hospitaliers de Jérusalem, en 1208.

Jean Aycelin de Montaigu, évêque de Clermont, vers 1298.

Gilles Aycelin de Montaigu-Listenois, né à Mauzun (Auvergne), archevêque de Narbonne, en 1290, chancelier de Philippe-le-Bel, en 1309; puis archevêque de Rouen, en 1311. Ce courtisan habile prit le parti du roi contre Boniface VIII. Dans l'affaire des Templiers, son rôle, dit-on, ne fut pas très édifiant. C'est lui qui fonda, à Paris, le fameux collège de Montaigu, démoli en 1844.

J'ai sous les yeux le testament de ce prélat; c'est une copie latine assez curieuse, datée de 1314; elle remplit 21 pages d'un cahier de parchemin de o m. 30 sur o m. 24. Le légataire universel est son très cher neveu, Albert Aycelin, alors évêque de Clermont.

L'archevêque avait-il sur la conscience quelques peccadilles à réparer ?.... C'est possible, car ses donations sont en si grand nombre qu'elles ont l'air d'une restitution publique. En admettant qu'il ait profité, comme tant d'autres, de la chute et des trésors des chevaliers du Temple, on est heureux de constater qu'il a distribué très largement ses bonnes œuvres.

Avec ses héritiers naturels, la Normandie, l'Aude, l'Hérault et plus de 40 églises d'Auvergne se partagent ses faveurs. Il donne pour toutes les nécessités; pour l'entretien des routes, comme pour la réparation des ponts. C'est un homme essen-

tiellement pratique qui n'oublie pas plus son *barbitonsorius* que son *barbitorius*.

M. le vicomte Le Jeans, qui vient de traduire cet important document, ne tardera pas, je l'espère, à publier son travail.

En 1356, Gilles Aycelin de Montaigu, arrière-petit-neveu du précédent, assistait à la bataille de Poitiers. Il avait d'abord été évêque de Thérouanne ; plus tard, il fut chancelier du roi Jean et mourut cardinal.

Le 20 août 1427, d'après un acte de Jean Faucon, *seneschal de Chastelledon*, la terre de Chastel-de-Montaigne et la *forteresse* de Montgilbert furent données en douaire à Marguerite de Beaujeu, femme du sire de Montaigu. A la mort de Louis Aycelin, le dernier mâle des Montaigu-Listenois, la baronnie passa dans la famille des de Vienne par le mariage de Jeanne Isabeau, fille de Louis, avec Jean de Vienne de Rollans.

Peu après, le terrible aventurier Rodrigue de Villandrando qui avait épousé la fille naturelle de Jean Ier, duc de Bourbon, s'adjugea Montgilbert, toujours en vertu du droit du plus fort : *quia nominor leo.* Quand l'étranger repartit pour l'Espagne, les de Vienne s'empressèrent de rentrer dans leurs pénates.

Le 8 juin 1459, nous trouvons un arrêt du parlement, en faveur de Philippe de Vienne, seigneur de Pyramont, Montgilbert et le Breuil, contre les manants de Montgilbert, Chevalrigond, Soûle et Pyramont.

La paix, hélas ! ne devait pas durer longtemps, car, en 1480, Jehan de Vienne, seigneur de Montgilbert, digne fils d'une si noble lignée, protestait énergiquement contre les exigences de Jehan de Doyat, procureur du roi, à Cusset, qui voulait l'obliger à faire hommage, à Billy, de sa terre du Mayet. Il en avait toujours eu *franche et loyale souveraineté*, disait-il ; il n'entendait pas qu'un Doyat quelconque, fût-il procureur du roi, vînt le troubler dans la paisible possession de son domaine.

Au commencement du XVIe siècle, c'est la famille de la

Baume qui possédait la baronnie. Alors, la terre et justice de Montgilbert était effectivement vassale de la châtellenie de Billy.

Le 4 avril 1527, Françoise de Vienne, dame de Bussy, épouse Jean III de la Baume.

En 1542, Beaufremont, marquis de Listenois, épouse Hélène de Courtenay, et, le 16 décembre 1546, Françoise de la Baume, des comtes de Montrevel, épouse, à Bourg, Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, en 1570.

Déjà, en 1543, avait eu lieu le mariage de haut et puissant seigneur, Jehan de Saulx-Tavannes, marquis du Mayet et Montgilbert, sieur du Donjon, baron de Sully, vicomte de Ligny, avec Jehanne Françoise de Pontalier.

Il est probable que les relations n'étaient pas des plus cordiales entre la cure et le château, car en 1684, nous lisons une requête de messire Estienne Barbier, prêtre-curé de Ferrières, demandeur en acquittement de poursuites, remboursement avec dommages-intérêts des sommes par lui payées, contre messire Jehan de Saulx, seigneur et marquis de Tavannes, Montgilbert et le Mayet.

Dans une autre circonstance, le seigneur Jehan se montra de meilleure composition : le 26 mars 1691, lui Jehan de Saulx, marquis de Tavannes, etc., fit à damoiselle Françoise de Sirmond, fille d'Estienne, sieur des Girauds, et d'Antoinette Chamboyt, donation pleine et entière de 4,000 livres, dans les paroisses du Mayet, Ferrières et Chevalrigond.

En 1714, Nicolas de Saulx-Tavannes épousait Antoinette de Sève de Fléchères, et Anne-Marie de Saulx-Tavannes, Claude-Joseph, comte de Digoin.

C'est en 1739 seulement que paraît la famille des Bravard d'Eyssat du Prat. Un de ses membres, Jean-Baptiste, avait épousé Marie-Anne-Horace de Saulx-Tavannes.

Les du Prat gardèrent leur propriété jusqu'en 1793.

Tel est, en résumé, l'exposé des particularités les plus sail-

lantes concernant Montgilbert. En parcourant la série de ses glorieux possesseurs, en voyant les noms des représentants de la plus haute noblesse s'aligner et se remplacer tour à tour sur les titres que nous fournissent les archives, en lisant surtout le nom de certains personnages qui jouèrent un grand rôle dans la défense de la patrie, on est tenté de croire qu'il a dû se passer bien des événements dans l'enceinte de ses murailles.

La solitude, dit le philosophe, est plutôt faite pour le drame que pour le plaisir.

Si, par hasard, les accents du cor, les jeux et les ris des damoiseaux, les chants des trouvères pèlerins ont égayé ces vallons sauvages, plus d'une fois, peut-être, dans le silence et le secret de son oratoire, dame châtelaine a versé des larmes amères sur un bonheur qu'elle ne réverra plus.

Ses vœux, ses jeûnes et ses aumônes, ses oraisons si longues, à la veillée, n'avaient peut-être qu'un but : obtenir de Dieu prompt retour du baron, quand il marchait, à la suite du roi, sous le ciel enflammé de la Palestine.

Peut-être sur le banc qui borde la fenêtre,
La noble châtelaine heureuse allait s'asseoir,
Attendant tristement qu'elle vît apparaître
Le panache flottant de son seigneur et maître,
Monté sur son destrier noir.

Inscription du château de Jacques Cœur,
près Saint-Haon (Loire).

Loin de nous cependant ces rêveries d'antan ; ne cherchons pas à sonder les abîmes. Toute chose a ses mystères ici-bas, même le passé de nos seigneurs.

J'imagine que Montgilbert devait paraître imposant sur la hauteur, avec son donjon superbe, ses gracieuses tourelles,

sa cour d'honneur, ses meurtrières, ses créneaux et ses courtines. Un bois formant couronne, un précipice et la verdure des prés qui s'étendaient sur le versant du *Brulon* ; rien ne manquait pour le plaisir des yeux.

C'était bien là le nid féodal, tel qu'on aime à se le représenter sous le gouvernement paternel de l'aimable Louis XI.

D'après l'organisation commune, la baronnie possédait un capitaine, un lieutenant et des employés subalternes.

Elle avait droit de basse et moyenne justice, comme la plupart des châtellenies importantes : dans les cas de force majeure, c'est-à-dire en matière criminelle, quand il s'agissait de recourir au droit du glaive, il est à supposer qu'elle réclamait l'office du seigneur haut justicier de Billy, du moins à partir de François Ier.

Suivant une version très répandue dans nos parages, l'antique résidence des Montaigu aurait été démolie, non pas sous Richelieu, mais sous Louis XV, par sa dernière châtelaine, la comtesse du Prat.

Voici dans quelle circonstance :

Madame avait un fils, officier d'avenir ; or, ce gentilhomme n'avait rapporté des marais de la Corse, où il avait longtemps séjourné, qu'un profond dégoût pour les agréments si multiples de notre société. Il aimait les sites pittoresques, les ravins et la chasse, c'est dire qu'il aimait Montgilbert autant qu'on peut aimer les vieux murs et les sombres légendes. La mère, heureusement, veillait. Ennuyée de voir en son fils ces tendances exclusives qui pouvaient le conduire insensiblement à la Trappe, cette femme intelligente ne craignit pas d'en venir aux mesures extrêmes. Afin de réagir, afin de ramener à la ville cette nature indomptable qui ne vivait que pour la bruyère, les forêts et la montagne, elle profita d'une longue absence de son malade pour faire enlever, en une nuit, toutes les chevilles de la toiture de son castel. Après

quoi, elle quitta le pays. Peu à peu les vents et les orages se chargèrent de la démolition. (1)

A mon avis, le remède est assez original. A notre époque, on s'y prendrait autrement pour guérir un mal de tête.

En somme, de tous ces fiers chevaliers, de ce noble manoir, de cette puissance d'autrefois, que reste-t-il ?..... un lointain souvenir et de nombreux moellons sur lesquels viennent s'étendre les lézards, lorsque brille l'astre des nuits, suivant l'expression du poète.

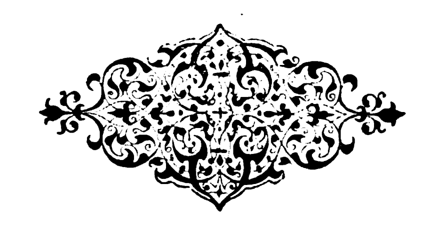
Sic transit gloria mundi !

Et les rires sont vains et vaines sont les larmes,
Et le règne est fini des pompeux baladins,
Tours de force ou d'adresse et belles joûtes d'armes,
Lais d'amour, fabliaux moqueurs, contes badins,
L'ancien art tant fêté n'a plus les mêmes charmes ! !
Il a fui ce bon temps !!!

Louis Tiercelin, (*poésies bretonnes*)

(*A suivre*). Pierre Encise.

(1) La plupart des maisons de Chevalrigond, de chez Recot et de chez Genti ont été bâties avec les débris.





PHILIBERT VIGIER

1636-1719 (1)

« Un marbre fait âme est un flambeau. »
DAVID D'ANGERS.

Les Vigier sont assurément au nombre des familles les plus anciennes de Moulins. Le plus vieux titre au bas duquel nous ayons trouvé ce nom est « le compte par lequel Jehan Du Quénay le jeune, bourgeois de Moulins et un des quatre consulz de la dicte ville, en la compagnie de Jehan Touset, Jehan Fromental, Guillaume Barbier, esleuz en quatre consulz..... le lundi saint XIIIe jour d'avril, l'an mil CCCC et quatre qui furent instituez jusques au XXVIIe jour de novembre, l'an révolu mil CCCC et VI, » fait connaître « tout ce qu'il a levé, receu et cuilly des revenus et devoirs deuz à la dicte ville et avecques ce des missions, frais et despens qu'il a faites, missionnées et mises pour la dicte ville, bourghoys et habitans. » Parmi les personnes présentes, en 1410, lors du rendement de ce compte, nous remarquons un Jehan Vigier. (2) Onze ans plus tard, 1421, nous retrouvons probablement ce même Jehan Vigier, avec le titre de lieutenant du sénéchal de Bourbonnais, dans une recette de deniers d'un impôt « mis sus et octroyé par les manans et habitans de la ville et franchise de Molins, » pour la réparation de cette ville. (3)

Cette famille ne se recommande pas seulement par l'ancien-

---

(1) Ce travail, inédit pour nos lecteurs, a été lu par M. Bouchard à la dernière réunion des sociétés des Beaux-arts des départements ; il a été imprimé pour les membres du Congrès seulement, avec d'autres mémoires.

(2) *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Moulins, antérieures à 1790*, publié par CONNY et CHAZAUD, MOULINS, DUCROUX et GOURJON-DULAC, 1882, in-4°. Cahier n° 247.

(3) A M. Moulins. Cahier n° 259.



neté, mais encore par le nombre vraiment extraordinaire de ses branches et par la fécondité de quelques-unes d'entre elles. Nous avons pu relever, dans nos vieux registres du dix-septième et du dix-huitième siècle, plus de quarante mariages les concernant ayant donné naissance à plus de cent cinquante enfants. En présence de tels chiffres, on comprend facilement que des positions sociales bien différentes les unes des autres durent forcément échoir à chacun d'eux. Aussi rencontre-t-on, à côté de bourgeois, de notaires, (1) de magistrats, de greffiers, une grande diversité de professions manuelles, comme celles de menuisier, de boulanger, de serrurier, de voiturier par eau, de tailleur, de tisserand, de paveur, de coutelier, de vigneron, de simple journalier, etc. Quelques-uns même entrèrent dans les ordres sacrés. L'Armorial du Bourbonnais, publié par M. le comte George de Soultrait, indique un Vigier, seigneur de Grosbois, de Contigny, etc., armoiries inconnues, et un autre comme seigneur de Praingy dont les armes étaient d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux palmes et en pointe d'une flamme, le tout d'or, au chef cousu de sable, chargé de trois étoiles d'argent (2).

Un certain nombre de familles portent encore aujourd'hui ce même nom ou celui de Visier qui doit être regardé comme absolument identique au premier, vu la mention placée en regard de

(1) Nous croyons devoir reproduire ici quelques lignes d'un contrat reçu Vigier et Carraud, notaires à Moulins, le 17 septembre 1657 et publié dans l'*Ancien Bourbonnais* (t II, p 138, du *Voyage pittoresque*), prouvant que le corps du duc de Montmorency repose bien sous le tombeau que sa veuve, Marie, Félice des Ursins, lui avait fait élever dans la chapelle des religieuses de la Visitation de cette ville : La duchesse de Montmorency « ayant depuis quelques années obtenu de Sa Majesté le transport du corps de Monseigneur le duc de Montmorency, son très-honoré mari, de la ville de Toulouse où il estoit inhumé, dans l'église de Saint-Cernin, en cette ville de Moulins, elle luy avoit fait dresser à ses frais un monument en une chapelle qu'elle a fait entièrement construire de ses deniers... »

(2) *Moulins*, DESROSIERS, 1 vol. gr. in-8°, 1857, p. 306 et planche 26.

Sous le n° 1262 des *Titres de la maison de Bourbon, on lit* : Le lundi, veille de la Saint-Martin d'hiver, 10 novembre 1309, Enselme Vigier, de Verneuil, fils de feu Perrin Vigier, damoiseau, vend à Robert, comte de Clermont, et à Béatrix, dame de Bourbon, sa femme, pour le prix de cent vingt livres, monnaie courante en Bourbonnais, une saussaye (salicium), sise dans la paroisse de Contigny (Continhiaci).



l'acte du baptême, daté du 19 décembre 1718, d'une fille de Claude Visier, voiturier par eau, et de Marie-Anne Morette, ainsi conçue : « Par ordonnance de M. le L. général de Moulins du 18 août 1749 à nous représentée par Marie, Anne Morette, il a été ordonné que le nom de Vigier sera substitué au lieu de celui de Visier. » La même mention se trouve en marge de deux autres actes de baptême des 15 janvier 1721 et 22 novembre de l'année suivante, d'enfants issus de ce mariage. Nous ferons même remarquer que ce nom est tantôt écrit Vigier, tantôt Visier, Vizier ou Visié.

Philibert Vigier est né, à Moulins, le 21 janvier 1636, c'est-à-dire quatorze ans après Thomas Regnaudin dont nous avons essayé d'esquisser la vie (1). Comme Lemot et Simart, il naquit dans la boutique d'un menuisier, qualifié dans les actes du titre de sculpteur. N'est-ce pas le cas de répéter, après M. Henry Jouin, que la pauvreté est « l'un des plus puissants auxiliaires de l'homme dans la formation d'une âme. » Alors, comme aujourd'hui, ne semble-t-il pas qu'une humble et pénible origine soit « comme un gage d'illustration pour les statuaires ? Flaxmann est le fils d'un mouleur ; Lemot et Simart sont fils de menuisiers ; Rude naît dans l'atelier d'un forgeron ; Foyatier dans une cave de tisserand. On dirait que ces fils du peuple devenus des maîtres dans un art qui fut essentiellement démocratique chez les Athéniens, présagent à la sculpture moderne le retour d'une popularité depuis longtemps disparue (2). »

La mère de notre artiste, Marie Venuat, donna naissance à quatre autres enfants, deux filles et deux garçons. Son parrain fut Me Philibert Papon, notaire royal, et sa marraine Jeanne Allet.

Comment arriva-t-il à l'âge d'homme et quelles furent les circonstances qui permirent à ses heureuses aptitudes de franchir les premières difficultés ? On aime à penser que ceux de son nom et de sa parenté, que la fortune avait favorisés, s'employè-

(1) Bulletin de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1886.
(2) *David d'Angers*, par Henry JOUIN, 2 vol. in-4°. Paris, Plon et Cie, 1878, t. I, p. 3 et 4.

rent utilement à lui aplanir la voie souvent si rude des carrières artistiques.

Le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours (1), indique que Philibert Vigier n'a pris part qu'à une seule exposition de l'Académie royale, celle de 1669 où il envoya une statue en marbre représentant une femme couchée.

Il existe un dessin original, probablement inédit, de notre artiste, daté de 1675 ; c'est un projet de tombeau. A gauche, une femme, figurant la Peinture, tenant dans la main gauche un pinceau, la main droite relevée paraît essuyer des larmes ; à ses pieds, une palette, à ses côtés et debout un enfant. Au-dessus du premier personnage, une urne. A droite, une femme appuyée contre le socle du monument où on lit : « Il est mort, » ayant à la main gauche une branche de laurier. Au-dessous d'elle, une autre femme assise dans l'expression de la douleur et les mains jointes. A ses pieds, un enfant aussi assis et tenant un compas. Sur ce socle, un cartouche ovale, sans inscription, accompagné de deux branches de lampadaires en forme de corne d'abondance. Et, dominant la femme de droite, une Victoire, une trompette de la main gauche et de l'autre une couronne qu'elle semble présenter devant le cartouche. Ce dessin, à la pierre d'Italie et sur papier vergé, mesure $0^{m},34$ de hauteur sur $0^{m},41$ de largeur (2).

Les travaux qu'a dû laisser notre sculpteur, dans sa ville natale, nous sont malheureusement inconnus. Nous ignorons également à quel âge il la quitta pour se rendre à Paris, appelé, sans doute, par ses compatriotes, Thomas Regnaudin et les deux frères de Sève, depuis longtemps déjà membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, où nous le trouvons en 1682, c'est-à-dire à l'âge de quarante-six environ. Voici, en effet, ce que nous lisons, à la date du 29 octobre de cette année, dans les procès-verbaux de l'Académie publiés d'après les Registres

(1) Ouvrage commencé par Emile BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et continué par Louis AUVRAY, 2 vol. gr. in-8°. Paris, 1882-1885.

(2) Ce dessin, mis au carreau, appartient à M. Belin-Dolet, aquafortiste à Paris, et aurait été donné, paraît-il, par Madame la générale Hoche, à l'un des parents de notre artiste, alors son fermier à Trevol, Allier.



originaux conservés à l'Ecole des Beaux-Arts, par M. Anatole de Montaiglon (1) : « Le sieur Philibert Vigier s'est présenté à la Compagnie et a faict voir un bas relief de son ouvrage, priant de luy donner un sujet pour examiner sa capacité et luy servir à sa réception. L'Académie, agréant sa présentation, luy a ordonné de faire une exquisse de l'une des médailles de la suite des Apostres, qu'il raportera dans la fin du mois prochain. » Et, le 28 novembre suivant, nous voyons que la Compagnie a fait « marquer du cachet de l'Académie, celle des deux exquisses présentez par le sieur Vigier qu'elle a agréé, lesd. exquisses représentant un saint Thomas, et luy a ordonné de faire son modèle dans le temps de un mois. »

A la date indiquée, 13 janvier 1683, « le modèl en grand de la médaille » a été présenté et agréé et six mois ont été accordés pour l'exécuter en marbre, délai qui se prolongea jusqu'au 27 novembre, ainsi que le constate le procès-verbal de ce jour : « Ce jourd'huy samedy, vingt-septième novembre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, le sieur Philibert Vigier a présenté la médaille de marbre représentant saint Thomas, accompagné de sa bordure, d'un piédouche et d'un scabellon, qui luy avoient esté ordonnés pour sa réception, par délibération des 29 octobre 1682 et 30 janvier 1683. La Compagnie, après avoir examiné ladite médaille et pris les voix en la manière ordinaire, a receu ledit sieur Vigier pour Académicien, avoir scéance et jouir des privilèges attribués à ladite qualité et l'a exempté du présent pécuniaire, sans tirer à conséquence, et a presté le serment entre les mains de Monsieur Le Brun, en foy de quoy ses lettres luy seront expédiées (2). »

Ce médaillon ovale de saint Thomas, lisons-nous dans une étude sur l'église de Notre-Dame de Versailles du comte Clément de Ris et publié dans l'Inventaire des richesses d'art de la France (3), avait 0^m, 65 de hauteur sur 0^m, 50 de largeur ; il était

(1) Procès-verbaux de 1648-1792. Paris, J. Baur, 1875.

(2) Voir aussi les Archives de l'Art français. *Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France*, publié sous la direction de Ph. DE CHENNEVIÈRES, 6 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1851-1860, t. I. p. 372 et t. II, p. 391.

(3) PROVINCE, *Monuments religieux*, t. I, 1886, chez Plon.

de face, la tête légèrement à gauche, le torse à moitié découvert, ayant une longue barbe, avec une lance dans la main droite et un livre sous la main gauche. Tandis que le médaillon de saint Jean-Baptiste, exécuté par Thomas Regnaudin en 1657, vu aussi de face, avait le torse complètement nu, la tête tournée à droite, tenant de la main droite une croix à banderole et le bras gauche appuyé sur l'agneau. Les dimensions étaient les mêmes. C'était, sans doute, une mesure générale adoptée par l'Académie.

Au nombre des quatre-vingt-quinze sculpteurs ayant travaillé aux œuvres d'art qui ornent le jardin de Versailles se trouvent nos deux compatriotes, Thomas Regnaudin et Philibert Vigier. (1) On voit, en effet, dans le deuxième volume des comptes des bâtiments du Roi, sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, que le 19 novembre 1684, il a été payé à Vigier, sur six chapiteaux de marbre blanc pour les sources, 400 livres. Quoique sous le nom de Vizier, les autres articles de dépenses, mentionnés dans le même ouvrage, doivent être attribués à notre sculpteur, vu l'ordonnance du Lieutenant général de Moulins, datée du 18 août 1749 et citée plus haut :

1685, 14 janvier-25 mars : à Vizier, sculpteur, à compte de six chapiteaux de marbre pour la colonnade des sources au petit parc (2 p.). — 500 livres.

1685, 21 octobre : à luy, à compte de quatre morceaux faisant deux arcades de guillochis pour mettre au-dessus de la corniche de la colonnade. — 200 livres.

A la décoration de ces sources travaillèrent aussi Legrand, François, Legeret, Boutet et Roussel.

Deux ans plus tard, entre le 27 avril et le 23 novembre 1687, nous trouvons qu'il lui a été remis 600 livres, comme troisième payement d'un grand vase en marbre devant orner le tapis vert du parc de Versailles. Du 3 août au 16 novembre de la même année, il reçoit, « sur le modèle qu'il fait en plastre, pour exécuter en marbre, de la figure de la *Reconnoissance d'Achilles* (2 p.) —

(1) *Le château de Versailles, histoire et description*, par L. DUSSIEUX, 2 vol. in-8°. Versailles, 1881, t. II, p. 207.

500 livres. La même somme lui était comptée (2 p.) relativement à cinq chapiteaux pilastre en marbre blanc pour Trianon, 7 septembre au 19 octobre.

La suite de ces curieux documents, qui n'est pas encore publiée, nous fera sans doute connaître d'autres œuvres de notre artiste, ce second volume ne comprenant que les années 1681 à 1687.

La notice du Musée de Versailles d'Eud. Soulié indique une statue du sculpteur moulinois ornant, du côté du midi, la grande allée ou tapis vert. Nous laissons la parole à l'auteur : « Achille à Scyros, par Vigier, statue en marbre. Il est représenté en habit de femme, au moment où il se découvre à Ulysse, en tirant une épée hors du fourreau. A ses pieds, un miroir, une tapisserie et un petit meuble dont les tiroirs sont remplis de bijoux. Cette statue est signée : Philb. Vigier Molinensis 1695. (1) »

Le deuxième volume de la description nouvelle de la ville de Paris de G. Brice se borne à dire : « Vigier doit faire un Achille reconnu par les armes que l'on luy présente. (2) »

Il a aussi travaillé à la décoration de la chapelle du château, ce dernier ouvrage de Jules Hardouin Mansart, dont la première pierre fut posée le 20 mars 1699. En compagnie d'autres artistes, il a sculpté, sur les archivoltes des grandes fenêtres en arcade, des bas-reliefs représentant des enfants ou des anges portant les attributs du culte catholique. (3)

Philibert Vigier a encore été employé au Louvre, ainsi que le constatent les deux payements suivants relevés dans le deuxième volume des Comptes des bâtiments du Roi :

1686, 3 mars-4 août : à Vigier, sculpteur, parfait payement de 640 livres pour quatre pièces de guillochis pour la colonnade (2 p.) — 440 livres.

---

(1) Voir aussi *Versailles ancien et moderne*, par le comte Alexandre DE LABORDE, membre de l'Institut. Paris, Schneider et Langrand. 1841, grand in-8°. — *Description de Paris*, etc., par PIGANIOL DE LA FORCE, t. VIII, p. 94.

(2) T. I, p. 111.

(3) *Notice du Musée de Versailles*, par Eud. SOULIÉ, 3 vol. in-12, 1861. — *Dictionnaire général des artistes de l'École française*, etc.



1686, 21 avril : à luy, parfait payement de 1,356 livres, à quoy montent six chapiteaux pour la colonnade. — 456 livres.

Le château de Marly, ancienne résidence royale détruite pendant la Révolution, devait offrir plusieurs œuvres dues au ciseau de ce sculpteur moulinois, entre autres « quarente huit couronnemens de sculpture » faits en collaboration avec Nicolas François et Adrien Roussel, ainsi qu'il est constaté par une quittance, au timbre de cinq sols, sur parchemin, reçue M[e] Dumée, notaire de la Cour, à la date du 20 novembre 1688, et en présence des témoins Dominique Castera, chirurgien, et François Marien, praticien. Cette pièce, doublement précieuse puisqu'elle fait connaître le fait que nous venons de rappeler et qu'elle donne la signature de l'artiste, trouve tout naturellement ici sa place. (1)

« En la presence du notaire de la cour souss[ne]. Nicolas François et Philibert Vigier en son nom et co[m] fondé de procu[on] d'Adrien Roussel, confesse avoir receu de M[re] Charles Levsesque, écuier, seigneur de Majamville, conseiller, secrétaire du Roy, trésorier général de ses bâtimens et jardins, arts et manufactures de France, la somme de trois cent cinquante livres à eux ordonnée à compte de quarente huit couronnemens de sculpture qu'ils font audessus du chateau de Marly, de laquelle somme de trois cent cinquante livres lesdits François et Vigier esdits noms quittent le dit sieur de Majamville.

« Fait et passé à Versailles, le Roy y estant, ce vingtième novembre mil six cent quatre vingt huit, en présence de Dominique Castera chirurgien et François Marion praen, dem[t] audit lieu, témoins et ont signé. »

Marion. Dumée.
Castera.

Dans la séance de l'Académie royale de peinture et de sculpture du 30 septembre 1688, M. de Saint-George prononça deux discours dont l'un avait rapport à la médaille de marbre représentant l'apôtre saint Thomas, faite par Vigier pour sa réception à l'Académie.

(1) M. Béchu, de Moulins a bien voulu nous communiquer cette pièce et nous permettre de la reproduire.



Le procès-verbal du 31 décembre 1705 indique qu'au nombre des académiciens qui devaient faire « les complimens de la nouvelle année » au Protecteur et au Vice-Protecteur, se trouvait notre Philibert Vigier.

Reçu, comme nous l'avons vu, au nombre des membres de l'Académie, le 27 novembre 1683, nous n'avons trouvé son nom au bas des procès-verbaux de sa Compagnie, pour la première fois, que le 28 décembre 1686 et une seconde fois le 7 septembre 1690. Il faut ensuite franchir deux années pour retrouver son nom. Nous avons cru utile de donner en note le relevé des séances auxquelles notre artiste assista et, par là, on verra qu'il était loin de montrer l'assiduité de ses compatriotes, Thomas Regnaudin et des deux frères Pierre et Gilbert de Sève dont les noms se trouvent presque toujours au bas de tous les procès-verbaux. (1)

La dernière fois que Philibert Vigier assista aux réunions dut être le 6 août 1718, puisqu'après cette date, on ne trouve plus trace de sa présence jusqu'à sa mort arrivée, le 5 janvier 1719, d'après la liste chronologique des membres de l'Académie publiée par les Archives de l'art français. (2) Mourut-il à Paris ou, comme l'indiquent les Annuaires de l'Allier de 1806 et de 1808, à Moulins, sa ville natale ; c'est ce que nous ne pouvons dire. Nous inclinerions plutôt à croire qu'il s'éteignit dans la capitale où il se trouvait encore, cinq mois auparavant, au milieu de ses

(1) *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* 1648-1792, publiés d'après les registres originaux conservés à l'Ecole des Beaux-arts, par M. Anatole DE MONTAIGLON, Paris, J. Baur, 1875.

1693 : 2 janvier, 22 juin. — 1694 : 24 avril, 26 juin, 29 décembre. — 1695 : 8 janvier, 26 mars, 13 août. — 1696 : 7 janvier, 30 juin. — 1697 : 5 janvier, 30 mars, 31 août, 30 décembre. — 1698 : 10 janvier. 28 juin, 27 septembre. — 1699 : 31 janvier, 12 février, 28 mars, 7 avril, 4 juillet, 8 et 29 août, 29 décembre.— 1700 : 2 janvier, 27 mars. (Seulement, après le 21 août, suivent plusieurs procès-verbaux sans signatures). — 1701 : 9 avril, 24 septembre. — 1702 : 30 juin. — 1703 : 5 janvier, 30 juin, 29 décembre. — 1704 : o. — 1705 : 31 décembre. — 1706 : 30 décembre. — 1707 : 31 décembre. — 1708 : o. — 1709 : o. — 1710 : 28 juin, 30 août. 1711 : 22 mars, 17 décembre. — 1712 : 19 mars, 25 juin, 31 décembre. — 1713 : 30 décembre. — 1714 : 5 janvier, 3 février, 24 mars, 30 juin. — 1715 : 9 septembre. — 1716 : 31 décembre. — 1717 : 7 et 28 août, 31 décembre. — 1718 : 8 janvier, 6 août.

(2) T. I, p. 358 et 372.

confrères, malgré ses quatre-vingt-trois ans. Il nous semble peu probable qu'il ait alors songé à revoir son pays natal dans les vieux registres duquel, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu, du reste, découvrir son acte de décès.

Si les documents nous l'eussent permis, nous aurions été heureux de développer davantage cette étude. Nous nous consolons néanmoins un peu en songeant que presque tous les biographes ont laissé cet artiste dans le plus complet oubli et que l'*Ancien Bourbonnais* lui-même n'a trouvé à lui consacrer que ces deux lignes ; « Vigieu (*sic*) Philibert, sculpteur, né à Moulins, y mourut en 1719, âgé de plus de 80 ans. Il fut un des artistes employés aux bains d'Apollon à Versailles. (1) »

Ernest Bouchard.

APPENDICE

FAMILLE ÉTIENNE VIGIER ET MARIE VENUAT

ACTES DE BAPTÊME

Le 21 jour de janvier 1636, a esté baptizé Philibert, fils de Etienne (1) Vigier sculpteur et de Marie Venuat, ses père et mère. Son parrin a esté Philibert Papon, notaire royal, et sa marene Janne-Alaix.

Papon, Jehanne Allet, Deseyvaux.

Ce jourd'huy deux décembre 1637 a esté baptizé Louize Virgier, fille de Etienne Vigier et Marye Venuat ses père et mère. Son parin et maresne Leonard Venuat et Louize Joly, femme à Me Claude Sauldoys Me appre de Molins. Et ont lesd partye... signé

Venuat, L. Joly.

D'après un acte de décès du 6 mai 1700, il doit y avoir eu, en 1642, le baptême d'un garçon dont nous n'avons pas retrouvé l'acte.

Le mesme 25e juin 1645 a esté baptizée Catherine Vigier, née le 23e

---

(1) Desrosiers, *Moulins*, t. II, p. 283.
(1) Dans le texte, il y a une lacune et une erreur matérielle, puisqu'on lit : Philibert Philibert Vigier.

dud. mois, fille de Me Estienne Vigier me sculpteur et de dame Marie Venuat. Son parin a esté Pierre Girauld, fils d'honorable homme Jacques Girauld vivant marchan grossier et sa marrene damelle Catherine Berger, fille à Noble Nicolas Berger conser du roi et son accesseur à Moulins.

PIERRE GIRAU, CATHERINE BERGIER, G. OYZEAUL.

Le 23e apevril 1647 a esté baptizé Gilbert, né le 20e dudict mois, fils d'Estienne Vigier, Me sculpteur et de dame Marie Venuat. Son parrin a esté Me Gilbert Sève, Me peintre et sa marrene dame Pernelle Féburier, femme à Me Aymé Baillon.

SEVE, PERNELLE FEBURIE, G. OYZEAUL

ACTE DE MARIAGE

Ce jourd'huy vinttroisiesme feuvrier mil six cent quatre vingt huict, après les fiançailles et les trois bans de publication de mariage dentre Gilbert Vigier, maistre sculpteur et menuysier fils de deffunct Estienne et de Marie Venuat et dentre Catherine Bazin, fille de maistre Henry Bazin, marchand de cette ville et de dame Caterine Gerbier, tous deux de la paroisse d'Yzeure, ne nous ayant paru aucun empêchement canonique, je soubsigné, de par la permission de monsieur le curé, laquelle est .. nous, leur ay donné la bénédiction nuptialle et ay receu leur consentement selon la coutume ordinaire de nottre mère la Saincte Eglise, en présence des tesmoins, tous lesquels ont signé avecque les contractants et nous. Sçavoir autre Estienne Vigier, frère ayné de l'époux et maistre Léonard Venuat, huissier audiancier en la Sénéchaussée et siège présidial de Moulins, oncle et autres ses parents, et maistre Remy Bazin, père de l'épouse et maistre Jean Bazin, aussy marchand, frère de l'épouse et autres parens et amis soubsignés.

ACTES DE DÉCÈS

Le mesme jour, 22 may 1661, a esté inhumée, dans la mesme église (Saint-Pierre-des-Ménestraux), Marie Venuat, femme d'Estienne Vigier, sculpteur en bois de cette ville.

Le mesme jour (4 septembre 1678), Estienne Visier, Me sculpteur à S. Pierre.

ROCHE.

Le 15 avril 1700, en l'église de St-Pierre, Gilbert Vigier, Me menuisier, fils de feu Estienne Vigier et de Marie Venuat, âgé de 55 ans.

1 mai 1700, inhumée aux Minimes, Marie Vigier, fille de feu Estienne, sculpteur, et de Marie Venuat, décédée le 30 avril, après avoir reçue tous les sacrements.

6 mai 1700, a été inhumé, à St Pierre, Estienne Vigier, sculpteur, fils d'Estienne et de Marie Venuat, décédé le 5, âgé de 58 ans, après avoir reçu tous les sacrements.



CHRONIQUE JUDICIAIRE

DE MONTAIGUET

(PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV[e] SIÈCLE)

Les annales des anciennes justices de la France éclairent d'un jour parfois émouvant et toujours curieux, les mœurs de nos ancêtres. C'est une source de *documents humains*, comme l'on dit maintenant, fort riche et très pittoresque.

Mais cette source, devient, tout naturellement, de moins en moins accessible, à mesure que l'on veut remonter plus haut dans le moyen-âge. Aussi, pensons-nous intéresser d'autant plus nos lecteurs, en leur donnant l'analyse d'une série d'affaires criminelles qui se déroulèrent au début du XIV[e] siècle, (1300 à 1340 environ).

C'est sur l'extrême frontière de notre province, du côté du Forez, à l'ombre des tours du petit château de Montaiguet, que ces affaires eurent leur cours.

Le château de Montaiguet appartenait à l'abbaye bénédictine de la Bénissons-Dieu, en Roannais. Bien que englobé, aujourd'hui, dans le département de l'Allier, il était alors en territoire forezien, avec la moitié du bourg qui lui fait suite; l'autre moitié était bourbonnaise.

Or, de vives contestations étant survenues, entre les bénédictins et le comte de Forez, à propos de l'exercice des droits de justice à Montaiguet, il en résulta un procès fort long et assez obscur.

Sans entrer, au sujet de ce procès, dans des détails qui n'ont pas leur place ici, disons seulement, pour l'intelligence des faits qui vont suivre, que les moines de la Bénissons-Dieu revendiquaient ces droits judiciaires, prétendant, en outre, qu'eux-mêmes, leur abbaye et leurs biens ne dépendaient que de la seule autorité royale. Il va sans dire que les

officiers du comte de Forez avaient mission de s'opposer toujours à de telles prétentions.

Ce sont les pièces émanant de ces laborieuses contestations, pièces dont beaucoup se trouvent aux archives de la Loire, qui ont conservé les récits des actes de justice que chacune des parties en cause se hâtait d'accomplir, pour affirmer et consacrer ses prétentions. De part et d'autre, on faisait donc une chasse ardente aux affaires criminelles. C'était, en vérité, un temps très fâcheux pour les malfaiteurs et autres vilaines gens du pays! Aussitôt que les agents des moines ou bien ceux du comte avaient réussi à s'emparer d'un délinquant quelconque,— fait rare dans cet excellent pays — l'affaire était instruite avec éclat et son dossier précieusement conservé.

L'abbé Bâché, le regretté et savant éditeur et continuateur de l'histoire de la Bénissons-Dieu, d'après lequel nous rapportons ces faits, dit fort justement : « Nous avons là comme un état complet de la criminalité, au territoire de Montaiguet, durant un intervalle d'environ quarante ans. » (1)

Cet état n'est malheureusement pas complet, de regrettables lacunes s'y rencontrent. Mais tel qu'il est, il nous fournit encore une suite d'affaires des plus variées, qui feront passer sous nos yeux, un voleur, un homme adultère, un suicidé ou du moins, son effigie, un individu poursuivi pour coups et blessures et enfin, cas original à ajouter à la liste déjà connue des animaux, régulièrement jugés et condamnés par les anciennes justices, un cochon poursuivi et finalement exécuté pour infanticide.

Avant de parler de ce coupable vraiment exceptionnel, mentionnons, d'abord, les menus délinquants, précédemment énumérés.

Voici le voleur, un pauvre diable du nom de *Cussart* ou *Coyssard*. Une belle nuit, ce larron plus affamé que scrupuleux, s'était emparé d'un quartier de lard et d'une tourte de seigle (*turrestinam seu panem seliginis*). Et même — n'était-il pas prudent de songer à l'avenir? — notre homme avait complété ses vivres par une petite provision de blé.

Cependant, pour le plus grand avantage de la sainte morale comme aussi des revendications des bons moines, il fut dénoncé et livré aux juges de l'abbaye, à Montaiguet. Ceux-ci l'interrogèrent, le sommant de restituer ses larcins. Le pauvre

(1) *L'abbaye de la Bénissons-Dieu*, par l'abbé J. B., in-8° — Lyon, bib. anc. et mod. d'A. Brun, 1880. — p. 105.

diable fit des aveux complets et désigna un arbre sur lequel il avait mis le lard en réserve. On le retrouva effectivement, mais cette circonstance n'empêcha pas la sévère justice de sévir. Cussart, convenablement garrotté, fut mis en geôle. Il n'y resta pas longtemps ; un complice ayant réussi à lui faire passer une petite scie (*sarreta*), il coupa ses liens, pratiqua une ouverture au toit de sa prison et prit la clef des champs, éprouvant un légitime empressement à fuir une maison par trop hospitalière. Cela ne prouve pas en faveur de la façon dont les détenus de Montaiguet étaient surveillés. A moins — la chose n'est pas impossible — que les juges, suffisamment satisfaits d'avoir affirmé leurs droits par cette condamnation et peu soucieux de nourrir inutilement un personnage doué, évidemment, d'un fort appétit, aient favorisé, eux-mêmes, son évasion.

Passons, maintenant, à l'adultère. Le coupable se nommait Durand (*Durandus*) dit *Peyaz* (Payard ?). Marié, mais déplorable époux, il entretenait de coupables relations avec une femme bizarrement désignée sous le nom de la Pigne. Durand et la Pigne, surpris en flagrant délit, passèrent en jugement. Ils furent condamnés à la peine généralement usitée alors, dans ces sortes d'affaires et qui consistait en une exposition publique des coupables dépouillés de leurs vêtements. Mais, au moment ou le *Peyaz* et sa maîtresse, conduits devant la croix de *Ribolères*, commençaient déjà, résignés et soumis, à se déshabiller, une transaction survint. Le couple fut dispensé de la fâcheuse cérémonie, moyennant le payement d'une amende de 60 ou de 100 sous, les témoignages ne sont pas d'accord, sur ce dernier point.

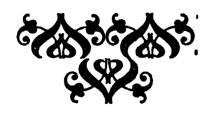
L'affaire de coups et blessures est plus banale : un brutal, Guill. Bonet (*Boniti*), avait rossé avec une telle conscience l'infortuné Hugon, le fils de la Bornye, que ce dernier fut aux trois quarts assommé. On crut qu'il ne survivrait pas à ses coups, mais comme, en définitive, il se tira d'affaire, la justice abbatiale se montra pleine de mansuétude et, tenant compte à l'assommeur de sa prison préventive, lui rendit la liberté.

Les débats qui se produisirent, à l'occasion du suicidé, offrent plus d'intérêt. Le désenchanté de la vie, qui, ayant jugé à propos de se pendre, suscita ces débats, se nommait Etienne Jaloti ou Bezalot. Un jour donc deux commères, Agnès Aloelace et Isabelle Libiliotte trouvèrent le pauvre Etienne pendu dans sa maison. Elles coupèrent la corde et procédèrent secrètement à son ensevelissement, comptant, réciproquement, sur leur discrétion pour cacher la chose.

Mais la discrétion de deux commères est doublement fragile. L'aventure fut-elle divulguée par Agnès, ou bien par Isabelle ? on ne le dit pas : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'ébruita. Deux prévôts de la seigneurie de *Castel-Perron*, celui de Laires (*alias Lanes*) et celui de Vinzelles (de *Vinzellis*, *Vinzillis*), vinrent faire une enquête. Ils n'eurent pas de peine à se faire indiquer l'endroit où le pendu avait été enterré. Et comme l'exhumation leur fit retrouver le cadavre avec sa cravate de chanvre autour du cou, ils n'hésitèrent pas à le transporter au Donjon où il fut exposé aux fourches patibulaires.

L'affaire fit un certain tapage et parvint bientôt aux oreilles de l'abbé de la Bénissons-Dieu. Celui-ci, gardien jaloux de ses privilèges judiciaires, protesta énergiquement contre l'intervention des deux prévôts. Il en appela même à l'autorité royale, demandant réparation pour cette usurpation de ses droits de justice sur son territoire. Les uns et les autres y mettant une égale obstination, il y eut un procès qui ne dura pas moins de trois ans. Enfin, l'abbé eut gain de cause. La justice du Donjon, définitivement battue, dut reconnaître son abus de pouvoir. Les deux prévôts furent condamnés à restituer aux moines le pendu dont ils s'étaient indûment emparés. Un mannequin figura l'objet lamentable du litige et il fut, en effet, porté dans les conditions stipulées, à l'abbé de la Bénissons-Dieu, qui le reçut en solennel appareil, étant entouré de ses propres agents judiciaires. Ceux-ci prirent donc l'effigie du suicidé des mains de leurs collègues de Châtel-Perron et ils la pendirent, avec conviction, à une branche d'un poirier.

(*A suivre*). ROGER DE QUIRIELLE.



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 4.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

La *voûte* de la nef principale est en tiers-point ou berceau brisé : des voûtes d'arêtes couvrent les bas-côtés. La coupole du clocher, placée sur la croisée, repose sur des trompes dont les trompillons sont assis sur des têtes de béliers et de loups.

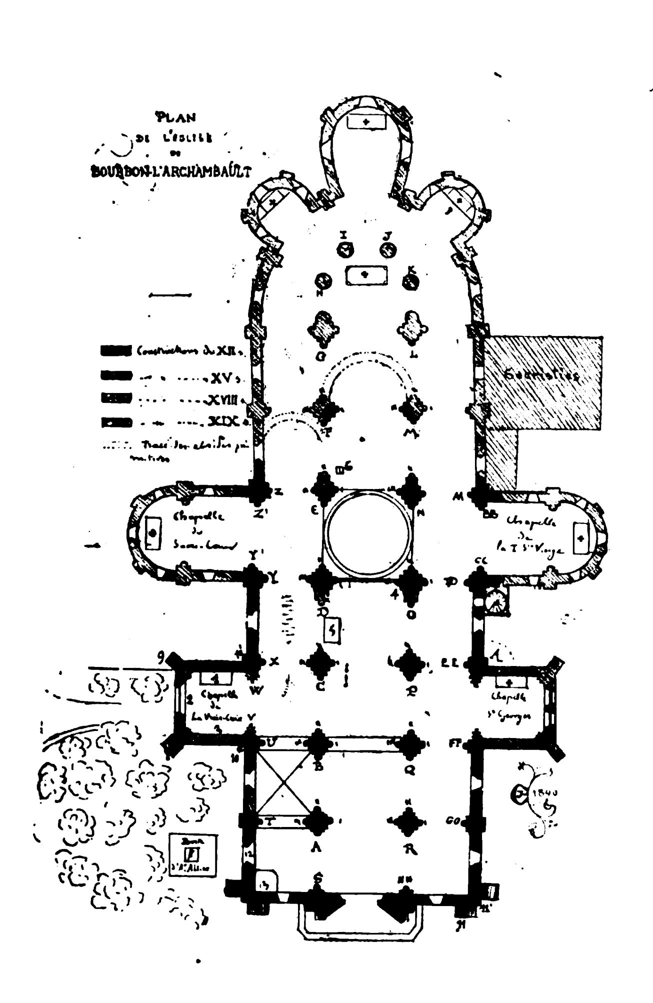
Toutes ces voûtes reposent sur des *piliers* carrés à dosserets, cantonnés de colonnes engagées, ceux de la coupole ont été fortifiés (D, O, E", N") (1) pour soutenir le nouveau clocher, lors de l'agrandissement de l'édifice.

Parmi les soixante-six *chapiteaux*, au galbe uniforme, que nous a laissés le XIIe siècle, neuf représentent des scènes à personnages parmi lesquels on remarque ceux qui précèdent et ceux qui entourent le chœur et où sont sculptés deux anges portant une couronne, symbole de la Très-Sainte-Trinité, au milieu de laquelle se tient l'Agneau pascal (E') ; deux anges adorateurs, les bras étendus, comme les *orants* des catacombes (E) ; deux autres qui bénissent le peuple (N) ; deux autres qui sonnent de la trompette (O") ; deux anges qui portent des phylactères (D') ; un mélange de têtes humaines et d'oiseaux fantastiques affrontés, au milieu des volutes des feuillages et des grappes de fruits (N"') ; un diable à la mine effrayée, et que châtient deux anges montés sur des taureaux (*fig.* O"') ; une curieuse scène de musiciens (Y) (2) ; un évêque appuyé sur sa crosse, accompagné de trois infirmes (A). Les autres chapiteaux offrent la représentation d'animaux bizarres tirés des bestiaires (P) ; l'entrelacement d'êtres monstrueux et de dragons (N") ; ou des feuillages, tantôt reposant sur un cercle de boutons orlés qui font songer aux oves antiques (B) ; tantôt se développant en longues et étroites feuilles serrées les unes contre les autres (B'), ou garnissant d'un seul jet, par leur large et plantureuse proportion, la corbeille du chapiteau (P"') : ce sont parfois de simples cannelures ciselées en éventail, légèrement retroussées et simulant les nerfs et les découpures de la feuille romaine (E"'). Souvent l'ornementation est presque nulle et barbare (G', O) ; parfois elle rappelle,



(1) Voir notre plan, qui est à l'échelle de 0,002 mil. pour mètre.

(2) Signalée et décrite dans une séance du congrès archéologique tenu à Moulins (C. A., p. 88 et 226), mais insuffisamment représentée par la gravure qu'on trouve dans le volume. — Pour la description de quelques autres chapiteaux, cfr. C. A., p. 226.


PLAN
DE L'EGLISE
DE
BOURBON-L'ARCHAMBAULT
Sacristie
Chapelle de Saint-Louis
Chapelle de la T. Ste Vierge
Chapelle de la Visitation
Chapelle St Georges
Constructions du XIIe s.
XVe s.
XVIIIe s.
XIXe s.

par la disposition de l'ensemble de ses volutes et de ses retroussis, les divisions plus savantes des feuilles sur la corbeille corinthienne (Y'). Enfin (1) deux chapiteaux ressemblent à des bases (2).

Les *bases* sont romaines. Les tailloirs, biseautés ou simplement ornés de boudins, supportent les sommiers des arcs, dont le lit de pose déborde le diamètre de la colonne.

Les *autels* sont modernes et ont été exécutés sur les plans du R. P. Desrosiers, dans un style inspiré par l'art syrio-chaldaïque. L'autel de la chapelle de la Vraie-Croix a été dessiné par M. Courtin.

Les anciens *fonts baptismaux* ont été restaurés. Ils sont ornés de dauphins et d'imbrications et portent encore l'inscription gothique suivante :

L'an mil V^c po^r lors ces fons fist faire.
Curé M.-J. Rachet (3).

Les *deux bénitiers* pédiculés qui sont à l'entrée de l'église sont du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Au point de vue de la *sculpture*, il est juste d'attirer l'attention sur la niche du XVe s. du contrefort occidental de la chapelle de la Vraie-Croix (8). Son dais est formé par un toit demi-sphérique, couvert d'imbrications, et dont les arêtes sont ornées de dauphins. Le socle porte un blason entouré de choux-frisés. — Un autre joli dais du XVe siècle, est placé dans l'église (4), au-dessus de la console qui supporte la statue de sainte Madeleine ; tous les deux proviennent de la Sainte-Chapelle. — Un autre dais, de la même provenance et de même style, est conservé dans le jardin du presbytère. Dans la chapelle de la Vraie-Croix, on trouve un cartouche en pierre, de la même époque, et portant les armoiries des ducs de Bourbon au milieu de rinceaux et de fleurs. Tout est peint et a été enlevé à la Sainte-Chapelle.

La *menuiserie* artistique est représentée par le *banc* de la confrérie du Très-saint-Sacrement, en bois sculpté, du XVIIe siècle. C'est un meuble de quelque mérite

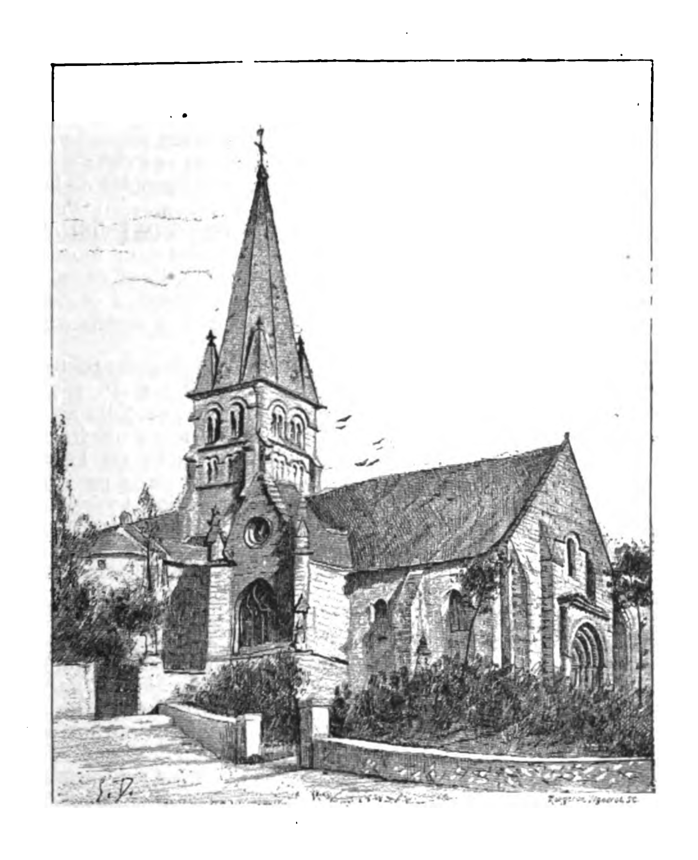
La *grille* qui ferme le chœur est moderne. Le travail de ferronnerie le plus intéressant est le *lutrin* en fer ajouré et ouvragé, peint et doré, du XVIIIe siècle. Il porte sur ses deux pentes, les armes et le chiffre de Madame de Montespan, qui le donna, lors de son séjour à Bourbon ; d'un côté se trouvent les armes de France, dans un losange, surmontées de la couronne royale et entourées de palmes ; de l'autre côté, sous la même couronne et les mêmes palmes, se combinent élégamment, en se répétant par la symétrie, les initiales F. A. M. L., Françoise-Athénaïs de Montespan. La dernière lettre est une allusion à Louis XIV.

Parmi les *statues*, on peut signaler deux crucifix, l'un en ivoire, de 0,20 c., l'autre en cuivre, de 0,17 c., qui sont conservés au-dessus des prie-dieu de

(1) Six des chapiteaux qui proviennent des piliers supprimés au moment de l'agrandissement de l'église, gisent au coin de l'édifice (A), en attendant qu'ils soient transportés au presbytère qui en conserve déjà quelques-uns. M. Laferonnière, maître maçon, en possède aussi un certain nombre. D'autres sont dispersés chez des particuliers, mélangés avec ceux que l'on a tirés de la Sainte-Chapelle.

(2) M. Viollet-Le-Duc (*Dict. de l'architecture*, II, p. 136) signale en Bourbonnais, aux clochers d'Ebreuil et de Cusset des bases dont la forme et la sculpture appartiennent à des chapiteaux ; il nous semble intéressant de rapprocher de cet exemple nos chapiteaux de Bourbon qui ressemblent à leurs bases.

(3) C. A., p. 120.



ÉGLISE DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT

la sacristie. — La remarquable statue en marbre blanc de la Vierge, actuellement sur l'autel de la chapelle qui lui est dédiée. Cette statue qui semble remonter aux dernières années du XIV[e] siècle et qu'on place d'ordinaire dans les commencements du XV[e] siècle, provient de la Sainte-Chapelle. La Vierge est assise et tient l'Enfant Jésus sur les genoux. Elle fut mutilée en 1792, par un coup de hache qui brisa les figures. La couronne, la ceinture et la broderie de la tunique sont dépouillées des riches pierreries qui l'ornaient autrefois, au témoignage de l'Anc. B. — Une autre statue, en pierre, de la Vierge, soutenant l'enfant Jésus sur le bras droit, pendant que sa main gauche tient un livre ouvert (XV[e] siècle) est conservée dans la niche du contrefort d'angle de la chapelle de la Vraie-Croix (8). — Une autre petite statue de Notre-Dame relevant d'une main son manteau, sert d'amortissement à l'arc du retable de la même chapelle. — La statue, en grès, de sainte Madeleine (XV[e] siècle) dans la nef principale (4). La sainte, dont la tête est pleine de grâce, tient dans la main droite le vase des parfums qu'elle porte au Saint-Sépulcre et de l'autre relève les plis de son large manteau. On y trouve des traces de riches peintures polychromes.

On retrouve quelques vestiges des *peintures* qui décoraient toute l'église au XIV[e] siècle. Sous le badigeon actuel, M. Gélis-Didot (P. D., 2[e] liv., p. 7, n° 13 et 14) a découvert en divers endroits d'assez jolis spécimens de la peinture de cette époque. On peut en voir encore un fragment à l'intrados du second arc doubleau du bas-côté gauche de l'église. — Toutes les parties de l'édifice qui ont été construites dans ce siècle ont été peintes à la cire : le chœur et les chapelles absidiales vers 1852, par M. Anatole Dauvergne (C. A., p. 180); la chapelle de la Sainte Vierge, par M. l'abbé Taconnet; toutes les autres chapelles, par le R. P. Desrosiers.

On remarque dans celle de la Vraie-Croix les armoiries peintes des anciens sires de Bourbon (1), du chapitre de la Sainte-Chapelle (2), des ducs de Bourbon (3), de Mgr de Dreux-Brézé (4), de M. le baron d'Aubigny (5), des Charbonnier (6).

L'église possède peu de *tableaux*. — Dans la chapelle de la Vraie-Croix : « *Translation de la Sainte Croix de Bourbon-l'Archambault, par Mgr de Dreux-Brézé, dans le reliquaire offert par M. le baron d'Aubigny.* Cette toile est signée : ALFRED DECAEN (7), ANNO MDCCCLXXII, portant le n° 426 de l'exposition du 6 mai 1873, où elle a figuré. Elle a été donnée à l'église de Bourbon, en 1877, par M. le baron d'Aubigny. Parmi les personnages qui entourent le prélat, assisté de son vicaire-général et de M. l'abbé Desrosiers, alors curé-doyen de Bourbon, on reconnait M. et Madame d'Aubigny agenouillés l'un sur un prie-dieu, l'autre sur un carreau de velours rouge, le R. P. Louis Desrosiers, M. l'abbé Barret, M. l'abbé Dionnet, deux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Moulins, une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, le comte Charles de Bourbon et le vicomte de Tournon, amis des donateurs, M. Dutremblay, conducteur des ponts et chaussées, et le peintre. — Dans la nef et dans les sacristies,

(1) Arm. B., I, p. 3, pl. I.
(2) Id., p. 43, pl. III.
(3) Id., p. 9, pl. I.
(4) Id., p. 41, pl. III.
(5) Voir plus haut, note 1, p. 94.
(6) Id., note 2, p. 95. Le blason qui se voit à côté est : *d'azur au chevron d'or, brisé et affronté, accompagné en chef de deux trèfles du second émail, et en pointe d'une montagne à huit copeaux d'argent.*
(7) Decaen (Alfred-Charles-Ferdinand), né à Paris, élève de Drolling et de A. Cauder, membres de l'Institut.

on trouve quelques tableaux des XVIIe et XVIIIe siècle, de peu de valeur : les meilleurs sont, peut-être, une petite peinture italienne sur cuivre (Banc du Saint-Sacrement). — une *Annonciation* (2m50×1m50), — *Saint Jean enfant*, dans un coin, un blason qui porte : *d'azur à la fasce d'argent, accompagné de trois têtes de lions arrachées d'or, lampassées de gueules* (1m40×1,20). — *Le christ au tombeau*, un ange tient suspendu le voile de sainte Véronique, signé B. M. P. (1m60×2m). — *Saint Georges terrassant le démon* (2m80×1,80). — *La Purification* et une *Sainte Famille* (sacristie).

(*A suivre*) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous devons à M. P. Gélis-Didot, le très intéressant renseignement suivant :

« Dans sa *Description de Paris* (1742), Piganiol de la Force dit en décrivant le couvent des Petits-Augustins, fondé en 1609, par la première femme de Henri IV, Marguerite de France :

« ..... Ceux qui aiment les beaux livres de chant doivent voir dans le « chœur treize ou quatorze gros volumes qui ont été écrits, notés et « peints par un religieux de ce couvent nommé Antoine Trochereau, « natif de Moulins. Les connaisseurs regardent ces treize ou quatorze « volumes comme autant de chefs-d'œuvre, et en admirent la netteté, la « beauté des caractères, le feu et la délicatesse des vignettes et des mi- « niatures. On est surpris qu'un seul homme, qui ne s'est jamais dispensé « de la moindre observance régulière, ait encore pu trouver le temps « pour écrire, noter et peindre, treize ou quatorze gros volumes dont le « moindre serait un long et pénible travail pour un homme. Ce religieux « mourut dans ce couvent en 1675, âgé de 73 ans. »

« Le poids des livres vus par Piganiol l'a autant impressionné que leur exécution. — C'était sûrement un artiste. — Mais pour qu'il en parle, lui qui ne s'occupe que d'inscriptions et de renseignements historiques, il fallait que cette œuvre fût bien remarquable.

« Comme cet ancien couvent est actuellement l'école des Beaux-Arts, on peut retrouver trace de ces livres. Ils doivent être ou à la bibliothèque, ou plutôt à l'assistance publique. »

***

MM. P. Gélis-Didot et H. Laffillée ont publié la quatrième livraison, non moins remarquable que les précédentes, de la *Peinture décorative en France du XIIe au XVIe siècle.* Le Bourbonnais y occupe encore une si large place que nous devrons, le mois prochain, consacrer un article spécial à cette publication.

***

Vient de paraître le quatrième et dernier volume de la *Description historique* des monnaies gauloises, françaises et seigneuriales, par Letellier (1). Comme les précédents, il renferme de nombreuses planches et des indications précises sur la valeur commerciale des médailles.

***

M. F. Pérot a publié dans la *Revue du Centre* : *La légende des Abrioux et le château de Villegongis*. Un tirage à part a été fait de cette notice, in-8°, 16 p. Châteauroux, A. Majesté. Avant-propos de M. Ad. de Barral.

(1) A Paris, chez l'auteur, 48, quai des Orfèvres.

Notre collaborateur a également fait tirer à part un autre travail publié dans le *Messager de l'Allier*, en collaboration avec Jehan des Molières sous ce titre : *Jehan l'Ermite, le dernier prieur de la Madeleine*, légendes et traditions de la montagne bourbonnaise. Petite plaquette de 22 pages. Imprimerie A. Ducroux et Gourjon Dulac.

⁂

Les membres de la *Société générale des Beaux-arts* ont nommé le 7 mars dernier, les jurés du prochain Salon, (Salon Meissonnier) par voie de tirage au sort. Notre compatriote, Marcellin Desboutin, a été élu avec MM. Guérard et Waltner pour la section de gravure.

Le même jour, un groupe de graveurs et de peintres ouvrait sa seconde exposition annuelle d'aquarelles, d'eaux-fortes et de pastels, à la galerie Durand-Ruel. Les critiques d'art ont cité, parmi les œuvres les plus remarquables exposées, les pointes-sèches de l'artiste bourbonnais. Mais l'éloge de M. Desboutin n'est plus à faire.

⁂

Un document concernant le Bourbonnais a été vendu à Paris, le 5 mars dernier, salle Drouot. (Catal. Charavay, nº 151.) C'est un mandement daté de Poitiers du 7 juin 1385 du duc Louis II de Bourbon, ayant agi comme lieutenant du roi Charles VI en Limousin, Saintonge et Périgord, à son secrétaire, Guillaume Séguin, trésorier du Bourbonnais, d'avoir à *compter* 30 f. à son barbier et valet de chambre Mahiet Croutelle, pour acheter un « roncin. »

A cette pièce était joint le reçu en date du 7 février 1386 dudit Mahiet Croutelle.

⁂

Les noms des monnayers des siècles passés sont très peu connus et parmi eux cependant se trouvaient des artistes.

L'un d'eux, Guillaume Demay, très habile graveur à la Monnaie de Paris, de 1514 à 1523, outre les coins qu'il fit pour le monnayage royal, grava les coins de jetons destinés soit aux grands officiers royaux, soit aux corporations.

On doit aussi à cet artiste les coins des jetons, devenus bien rares aujourd'hui, de la chambre des comptes du Bourbonnais et ceux du cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue.

⁂

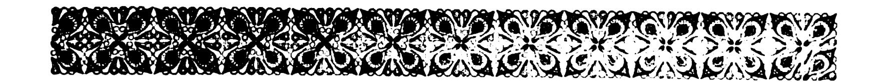
Alliance française. — Le 11 et le 12 mars, le Comité de Montluçon a fait à M. Trivier, l'explorateur courageux dont le nom est devenu si populaire, une réception à laquelle la ville entière a voulu participer. Un banquet et une conférence, dont les journaux du département ont du reste rendu compte, étaient le principal attrait des fêtes organisées, auxquelles a assisté M. Doumet-Adanson, membre du Comité de Moulins.

Nous profitons de cette circonstance pour appeler de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'œuvre si éminemment patriotique de l'*Alliance française*. Cette société, devenue puissante par l'incessante propagande de ses adhérents, multiplie à l'étranger les bienfaits de son action protectrice.

Les sociétaires ont droit à un bulletin trimestriel et la cotisation annuelle n'est que de 6 francs. XXX.

Le Directeur-Gérant : E. **Delaigue**.

Moulins. — Imprimerie Etienne **Auclaire**

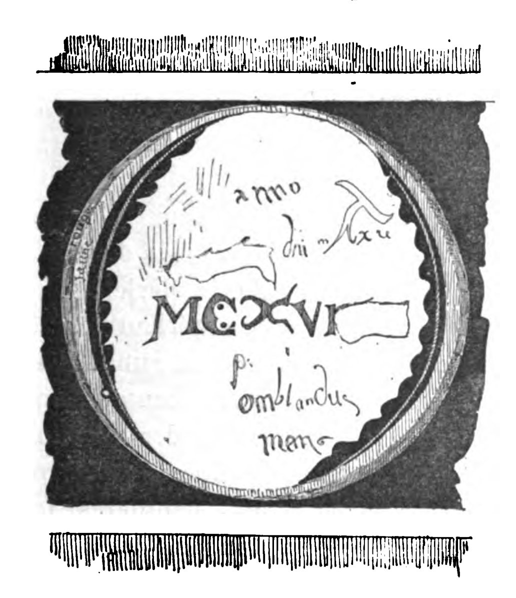


LA PEINTURE DÉCORATIVE

EN FRANCE

DU XI[e] AU XVI[e] SIÈCLE (1)

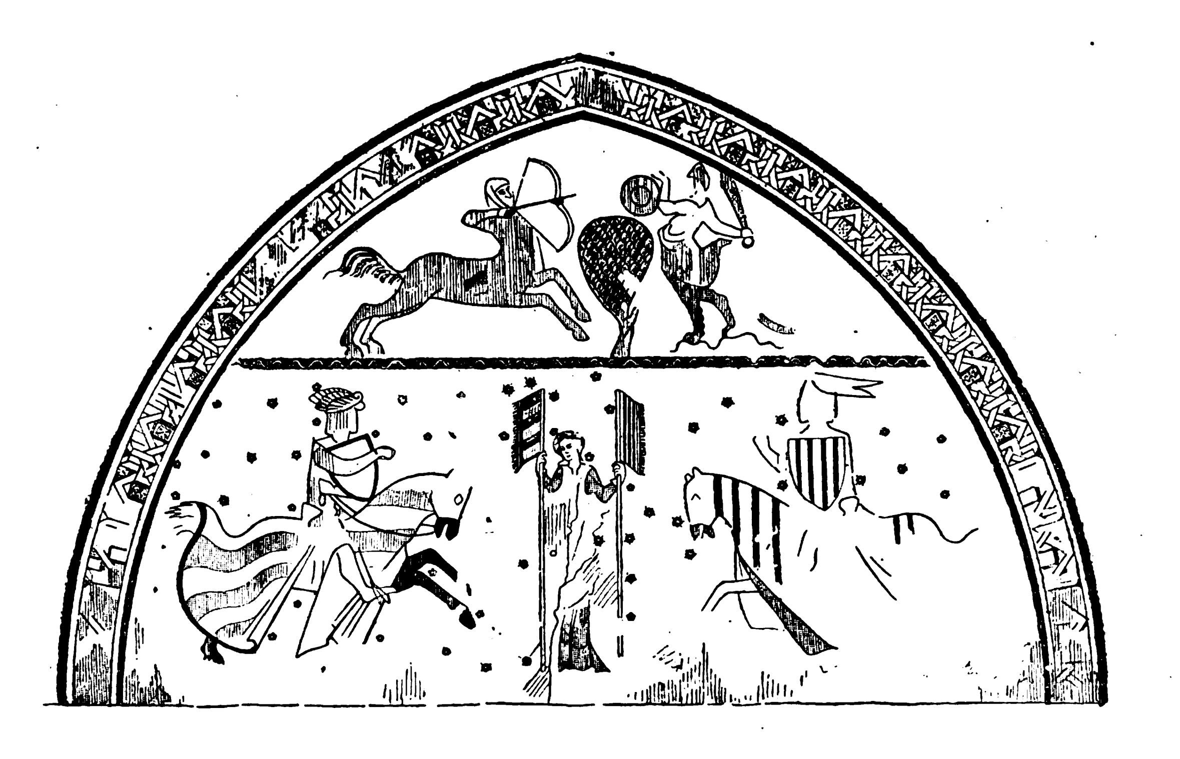
La 4[e] livraison de l'important ouvrage de MM. P. Gélis-Didot et H. Laffillée vient de paraître. Nous trouvons dans les magnifiques planches dont elle est ornée plusieurs emprunts faits au Bourbonnais et qu'on nous saura gré, je pense, de signaler. Au XII[e] siècle (feuille 32[e]), M. Gélis-Didot, dont le talent d'artiste et l'érudition ont pu déjà, en plus d'une occasion, être appréciés des lecteurs des *Annales*, rapporte les motifs qui occupaient, dans l'abside de l'église de Saint-Désiré, les faces (fig. 5), les dessous des arcs (fig. 6 et 7), et les ébrasements des croisées (fig. 8 et 9) ; un fragment de la



(1) P. Gélis-Didot et H. Laffillée, architectes. Librairie des Imprimeries réunies, 13, rue Bonaparte, Paris.

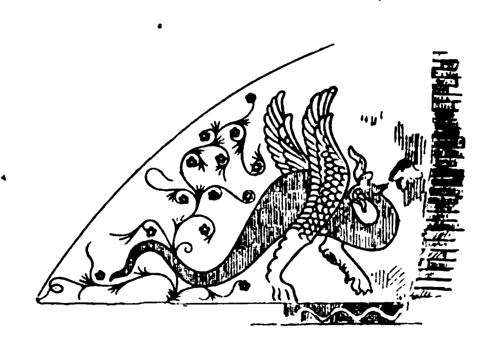
bande ornée d'un damier (fig. 10) qui marquait la naissance de la voûte et à l'extrémité de laquelle le peintre avait écrit, dans la lettre O, son nom OMBLARDUS, ainsi qu'une date dont on peut lire le commencement, MCXVI... Les fresques n'ont malheureusement pu être conservées lors de la restauration de l'église ; il n'en reste que les relevés de M. Darcy, d'après lesquels M. Gélis-Didot a reproduit ces peintures. La planche qui a pour signe « le chapiteau » donne, en couleur, deux chapiteaux du XIIe s. (fig.24 et 25), peints au XIIIe s. et repeints au XVe, provenant de l'église de Chateloy. Dans celle qui a pour signe « la crosse » nous relevons un spécimen (fig. 15) d'ornements du XIIIe s. qui couvraient la vierge peinte du prieuré de Vernouillet, près de Bourbon-l'Archambault.

La feuille 37e, consacrée au XIVe siècle, traite longuement d'une maison d'Hérisson, appelée « la Synagogue ». Le dernier étage était occupé par une salle unique, voûtée en bois, dont les murs conservent encore aujourd'hui des traces de peintures permettant d'en reconstituer, en partie, l'ancienne décoration. MM. Gélis-Didot et Laffillée nous en donnent deux spécimens. C'est d'abord (A) le dessin des peintures d'un des pignons. Les sujets de ces scènes sont ceux que l'on retrouve ordinairement représentés dans les salles des maisons seigneuriales, à partir du milieu du XIIIe siècle. Faits de guerre et combats fabuleux. Ici « la zone supérieure représente un centaure luttant à coups de flèches contre une sirène armée d'une massue ; c'est le combat antique et brutal. Dans la zone inférieure, deux chevaliers, montés sur des chevaux à la housse armoriée, armés de la lance et de l'épée, s'avancent l'un contre l'autre, une femme portant leurs bannières, les sépare : c'est la lutte courtoise. » Nous trouvons aussi, sur la même feuille, le dessin d'un dragon qui, sur l'autre pignon de cette salle, ornait le côté gauche de la cheminée, et la planche qui accompagne cette feuille donne en couleur la



A. — PIGNON DE LA MAISON DITE « LA SYNAGOGUE » A HÉRISSON

large bande ornée d'entrelacs qui suit la forme ogivale du pignon de cette intéressante demeure. Enfin au XVe s., la revue signale deux peintures imitant la tapisserie, qui sont tirées des documents relatifs à la maison de Bourbon, relevés par Clerambault ; la première (fig. B), représente les armoiries du cardinal Charles de Bourbon, et était peinte dans une chapelle de l'église cathédrale de Lyon ; l'autre (C) est aux armes de Régnaud, bâtard de Bourbon, archevêque de Narbonne, mort en 1482.



J. C.





FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(Suite)

COMTÉ DE FERRIÈRES

APERÇU HISTORIQUE (1)

Et por Diu, gardès-vous que chascuns vaille un castelain au besoïng !

Au XIV[e] siècle (1359), la terre de Ferrières, à titre de seigneurie, appartenait à Guy VI, marquis de Canilhac, baron de Séverac, seigneur de Ferrières.

Par contrat de mariage, elle passa dans la famille *de Chatillon*, mais, au XV[e] siècle, elle dépendait de Gauthier *de Passac*, sieur de la Forteresse, de la Vieillevigne, de la Croisette, capitaine-général, en Languedoc, sous le duc de Berry et mari de Jeanne de Chatillon.

Or, les de Chatillon étaient de très ancienne noblesse.

En l'an de grâce 1189, Gaucher de Chatillon, sénéchal de Bourgogne et *bouteiller de Champagne*, accompagnait Philippe-Auguste en Terre-Sainte. Il se distingua au siège de Saint-Jean-d'Acre, prit Tournai dans la campagne de Flandre, se signala par son intrépidité à la bataille de Bouvines et mourut en 1219.

(1) Je suis heureux de pouvoir remercier ici d'une manière toute particulière M. le vicomte Le Jeans, qui m'a communiqué ses notes avec tant d'obligeance.



En 1236, un autre Gaucher, sieur de Monjay et de Saint-Aignan, s'embarquait pour la Palestine et y mourait des suites de ses blessures. Sa femme était Jeanne de Boulogne, comtesse de Clermont.

En 1302, Gaucher II de Chatillon combattait à Courtrai, où il reçut l'épée de connétable ; longtemps ministre de Louis le Hutin, il fut un des héros de la journée de Cassel, si glorieuse pour nos armes.

Déjà en 1187, Renaud de Chatillon, prince d'Antioche, surnommé le *Brigand d'Asie*, avait été pris par Saladin, à Tibériade, et décapité de la main du sultan.

D'après Coiffier-Demoret, Archambaud IX, un de nos sires de Bourbonnais, mort à Chypre, en 1248, aurait épousé Yolande de Chatillon, en 1227.

Je suppose que messire de Passac n'était pas très commode car, en 1402, je le trouve en procès devant le grand conseil, avec les habitants de Ferrières et du Greffier (quelquefois Guéfier). Il y est appelé seigneur desdits lieux.

> Pourvu qu'en tout on fît sa volonté suprême
> Il ne demandait rien, et je ferais de même.

Jeanne de Passac, dame de Ferrières, avait épousé Estienne de Nerry. et Philippe de Passac, Flore de Guéret.

Après les de Passac, la seigneurie échut aux *de Beaufort*, famille de vieille souche.

A Villeneuve-Avignon, le roi avait accordé à Guillaume-Roger de Beaufort les premières appellations de la vicomté de Turenne, en récompense de ses brillants services.

En 1398, Antoinette Roger de Beaufort, vicomtesse de Turenne, épousait Jean Le Meincre de Boucicaut, maréchal de France, qui mourut sans enfants.

Dès lors, le comté d'Alais passa à la branche des *de Beaufort-Canilhac*, Antoinette étant fille de Raymond Roger de Beaufort, vicomte de Turenne et comte d'Alais.

En 1437 a lieu le mariage de Louis de Beaufort avec Jeanne de Nerry. Dans une transaction d'intérêt local, à côté de ce seigneur figure *Jacques de Fontbelle.* (1)

En 1460, Anne de Beaufort épouse *Godefroy de la Tour d'Auvergne de Montgacon.*

En 1525, traité entre Anne de Boulogne, épouse de François de la Tour de Turenne, baron de Montgacon, et Claude *de Chalançon de Rochebaron*, au nom de Suzanne de Boulogne, son épouse, et de Jacques de Beaufort, comte d'Alais. D'après la teneur du contrat, ledit de Beaufort abandonnait à Mesdames de Turenne et de Chalançon, la terre et seigneurie de Ferrières, le Greffier avec leurs dépendances.

Le 26 octobre de la même année, ces deux dames s'empressaient de partager Ferrières et Chappes. (2)

Enfin, le 9 novembre 1549, paraissait une sentence des requêtes du Palais, qui adjugeait à Anne de Ferrières, seigneur de Chappes, la moitié par indivis des terres saisies sur Claude de Chalançon, à la charge contre ledit de Chalançon, et en faveur du prieur du couvent de Ris, *de 13 septiers* et *hémines de seigle*, mesure de Ferrières, et 20 sols tournois de rente et prestation annuelle.

Avant d'arriver aux de Manissy, le comté de Ferrières appartenait donc à la famille de la Tour d'Auvergne, en raison de son alliance avec les de Beaufort.

D'après les notes de M. de Barghon de Fort-Rion, l'éminent poète de Jeanne d'Arc, François II, du nom de la Tour, vicomte de Turenne, baron de Montgacon, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent gentilshommes de la maison et gouverneur de l'Ile-de-France, le possédait en 1518, après la mort de Catherine d'Amboise, sa première femme, lorsqu'il était l'heureux époux de sa cousine Anne de la Tour d'Auvergne de Boulogne.

(1) Fontbelle, petit fief des environs.
(2) Vieux castel près du bourg.



Selon le père Anselme, François III de la Tour, le fils ainé qu'il eut de ce second mariage, naquit au *château de Ferrières*, en Bourbonnais, le 25 janvier 1526, il fut gouverneur de Bresse et se maria à Chantilly, en 1525, avec Eléonore de Montmorency. Ce fut le grand-père de l'illustre Henri de Turenne, maréchal de France, colonel-général de la cavalerie légère. Son fils Henri, vicomte de Turenne, et dans la suite, duc de Bouillon, naquit à Joze (Auvergne) en 1555. En 1591, il épousait Charlotte de la Marck dont il reçut le duché de Bouillon et la principauté de Sedan. Mais ce mariage dura peu, car en 1594, Henri de la Tour prenait en secondes noces, Elisabeth de Nassau, princesse d'Orange; c'est d'elle qu'il eut Frédéric-Guillaume, son successeur, et le grand Turenne.

Vers la même époque, à peu près, Catherine de la Marck, fille naturelle de Henri-Robert de la Marck, marquis de Maunay, écuyer de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Caën, et d'Antoinette de la Tour d'Auvergne, épousait *Pierre de Fléars, baron de Pressins*. Or, Antoinette était *dame* de Ferrières.

Madame, paraît-il, n'aimait pas à régler ses comptes, car, en 1606, une sentence du Palais condamnait Antoinette de la Tour, duchesse de Bouillon, au payement de la rente due au prieur de Ris.

Au commencement du XVII[e] siècle (c'est-à-dire en 1623) la terre de Ferrières était devenue propriété de messire Claude *de Manissy*, seigneur de Beaucressant, Saint-Alyre et autres places, conseiller au Parlement de Grenoble, *du chef* de sa femme, dame Virginie de Fléars, à laquelle le comté de Ferrières et la baronnie du Greffier avaient été abandonnés par contrat de mariage avec noble Jacques de Vignon, écuyer, sieur du Plantier, son premier mari; l'acte fut passé le 1[er] juillet 1622, devant Colle, notaire royal à Grenoble.

A côté de Claude de Manissy, paraît souvent sur nos registres *Alexandre* de Manissy, son frère, époux d'Antoinette

Boffety, capitaine au régiment de Dampierre et seigneur de *la Bastie*. Un autre frère probablement, François de Manissy, archidiacre de la métropole de Toulouse, fut inhumé à Ferrières, le 21 janvier 1743, dans le chœur de l'église. Un peu avant 1789, nous trouvons noble Paul de Manissy, bachelier-prêtre et *aumônier* au château de la Motte-Mourgon. Quelle chute, grand Dieu !

Il est chez les vivants comme une lampe éteinte
Le monde en ses douleurs se plaît à l'exiler.

Après avoir successivement appartenu à François de Manissy, président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, qui épousa Marie-Justine de Brissac et à messire Bonnet de Manissy, chevalier, seigneur et baron de Chappes, la châtellenie fut acquise dudit Bonnet par *Joachim de Fayn de Rochepierre*, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, trésorier de France, à Alençon, le 22 juin 1720, par contrat passé par devant Chèvre et son confrère, notaires à Paris. Le chevalier adjoignit les terres, seigneurie et comté de Ferrières, la baronnie du Greffier et les domaines qui en dépendaient à la baronnie de Chateldon qu'il avait achetée, en 1720, de messire *Gabriel, vicomte de Melun*, maréchal des camps et armées du roi, fondé de procuration de dame Louise-Armande de Rohan-Guéméné, son épouse.

Ruiné en partie par le système de Law, M. de Rochepierre revendit le comté de Ferrières, la baronnie du Greffier, les six domaines qui en dépendaient, savoir : les deux Fradins, le Rouère, les deux Garets et La Boffety, la baronnie de Châteldon, les seigneuries de Charnat, la Motte, le Chériot, Pallières, Saint-Allyre-ès-Montagne, leurs appartenances, circonstances et dépendances, à messire Jean *Lefranc de Brumpré*, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, par contrat passé devant Sainfray et son confrère, notaires à Paris, le 3 avril 1723.

Baronnie et comté ne firent pas hélas ! le bonheur du con-

seiller, car il les posséda peu de temps. Par contrat passé devant Lorimier, notaire à Paris, le 10 décembre 1728, Jean Lefranc de Brumpré et Marguerite Le Texier, sa femme, les cédèrent moyennant la somme de 515,000 livres à messire André *Hébert*, chevalier, et à dame Marie-Anne de Chamboran de la Clavière, son épouse.

Par malheur, les deux vendeurs avaient hypothéqué les terres de Ferrières et de Chateldon pour les sommes suivantes que l'acheteur fut obligé d'acquitter avant d'entrer en jouissance :

1° 15,000 livres à M. le comte *de Chevrier* pour le contenu d'une obligation passée par Lorimier et son confrère, notaires à Paris ;

De plus 60,000 livres aux sieurs *Loyson* et *Fleury*, cessionnaires de M. Marie-Joseph *Prougben*, intendant de Madame la duchesse de Brunswick. En raison desquelles obligations, les sieurs comte de Chévrier, Loyson et Fleury étaient créanciers privilégiés sur les terres présentement vendues.

2° 165,000 livres au sieur Nicolas *Hussenot* dont 100,000 suivant obligation passée devant Sainfray, le 1er janvier 1724, et 65,000 pour le restant d'une autre obligation du 23 janvier 1726 ;

3° 25,000 livres au sieur Jean Nicolas *Dubarret*, suivant obligation du 20 décembre 1727.

4° 35,000 livres à M. Charles-François *de Barghon*, étant aux droits du sieur Philippe-Joseph Olivier, suivant une autre obligation passée devant Lorimier et son confrère, le 1er janvier 1728.

C'est pour ces différents motifs que les créanciers ci-dessus mentionnés avaient privilège spécial sur les propriétés vendues. « Attendu, dit *l'acte de vente*, que leurs deniers ont servi au payement de partie d'icelles. » (*Chartrier du château de Fort-Rion.*) Sur ce même acte il est dit que la terre, seigneurie et comté de Ferrières et la baronnie du Guéfier, situés

en Bourbonnais, jouissaient des droits honorifiques dans le chœur de l'église paroissiale ; de la haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de leur territoire respectif, ainsi que dans les paroisses de Saint-Priest-Laprugne, Saint-Victor, Chevalrigond et Arronnes, qui étaient du ressort de leur juridiction.

Par contrat passé devant Me Bessonnet, notaire à Paris, le 7 octobre 1756, Messire Hébert, chevalier, introducteur des ambassadeurs, vendit tous ses biens à Messire *Claude Douet*, écuyer, fermier-général, qui les posséda jusqu'en 1793.

Il reste peu de chose de l'ancien château : l'entrée seule est assez remarquable. C'est une belle tour carrée avec fenêtres à l'antique, elle est surmontée d'une tourelle en poivrière qui fait très bon effet de la cour intérieure.

Où sont ces beaux vieillards, ces enfants florissants ?
Où sont les cheveux blonds, où sont les têtes blanches ?
Ils dorment dans la tombe et, depuis bien des ans,
L'arbre a laissé tomber ses fleurs, ses fruits, ses branches...

(*A suivre*). PIERRE ENCISE.



LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES DANS LA FORÊT DE MULNAY

Cette forêt, traversée par la route de Moulins à Dornes, renferme deux buttes édifiées à l'époque romaine. L'une est appelée *Château-Vert*, nom caractéristique qui détermine l'emplacement d'une construction gallo-romaine importante. Dans les environs, on montre des vestiges antiques, notamment à Demoux, aux Breugnons, aux Marcons, aux Tonnins, à la Perche, et enfin sur tout le territoire des communes de Trevol, Avermes, Saint-Ennemond, Iseure et Dornes (Nièvre).

Des fragments de silex, des lames, des polissoirs, des débris de haches, attestent que cette contrée était habitée dès les temps quaternaires.

Durant l'hiver de 1792, un terrassier apporta à M. Vernin, président du tribunal criminel de Moulins, un anneau d'or ciselé qu'il avait découvert dans un fossé, non loin de Château-Vert. En voici la description d'après les notes et le dessin qu'en fit M. H. Dufour, alors professeur de dessin, et conservateur des objets d'art provenant des communautés religieuses des districts du département de l'Allier.

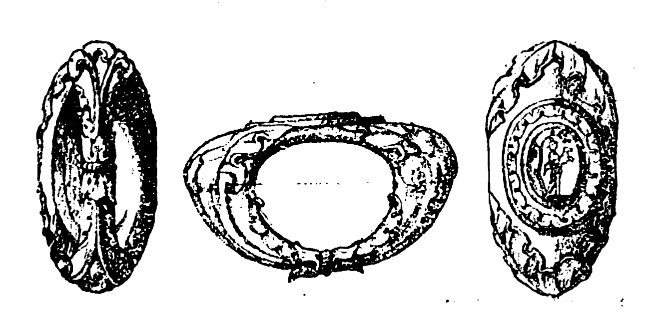
« Pierre intaille, siliceuse de deux couleurs, un peu « bleuâtre clair, ovale et bombée, dont la grandeur est expri- « mée par la bague dont elle fait l'ornement; cette pierre « représente un villageois portant sous son bras un agneau « ou tout autre animal, la faiblesse du travail et l'indécision « des formes ne permettent pas d'en dire davantage.

« La bague est en or, très ornée de feuilles ressemblant à « l'espèce de choux que l'on appelle choux de vache ; elle est « entièrement massive et pèse quatre louis et demi ; elle est « d'un travail ordinaire.

« Je la crois du XVe siècle. »

La science des médailles, des intailles, etc., était peu connue à cette époque. M. Dufour a reconnu que ce bijou était

ancien. Il appartient à la fin du premier siècle ou bien au commencement du second ; ce n'est point un objet de la décadence, ce n'est pas non plus l'intaille du temps de Néron, époque où les arts étaient le plus en honneur.



Un anneau d'or portant une médaille de Gallien est entièrement uni ainsi qu'un autre trouvé à Autun et portant une superbe pièce de Tetricus, au revers de la Victoire, consécration de la prise d'Autun par cet empereur, acclamé du nord au midi des Gaules. Le musée d'Orléans et la collection du baron Pichon renferment des anneaux à peu près semblables mais unis. La ciselure de celui de Mulnay en détermine exactement la date.

Le dessin reproduit très exactement cette belle pièce, la seule trouvée en Bourbonnais, avec une médaille en petit bronze de l'empereur Carus, également trouvée dans la forêt de Mulnay. Cette pièce présente une certaine particularité : le nom de l'empereur commence par un K, absolument comme dans les karolus du moyen-âge.

Buste diadèmé de l'empereur, vêtu du paludamentum. IMP. C. N. R. N. A. KARVS. P. F. AV.

℞. Mars casqué passant à droite. VIRTVS. AVG. à l'exergue Q. XVI. Pièce frappée en Gaule. (Notre collection).

F. Pérot.





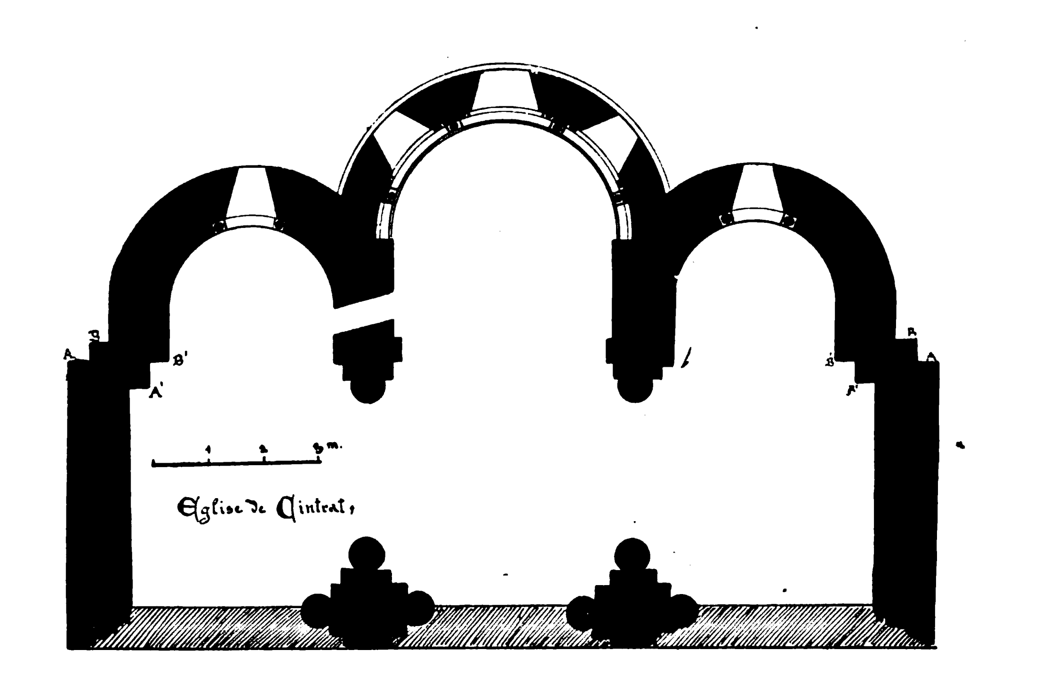
L'ÉGLISE DE CINTRAT

EN 1856

Quand on descend la Bouble, de Chantelle à Saint-Pourçain, on trouve sur la rive droite, en face de Chareil, une agglomération de maisons, c'est Cintrat. Ce petit village relève actuellement de la commune de Chareil-Cintrat, mais en 1569 il formait une paroisse de trente-deux feux sous le vocable de saint Martin et faisait partie des collectes de la châtellenie de Chantelle.

Sa cure, relevant du diocèse de Clermont, était possédée par Nicolas Guedon et valait quinze livres, (1) plus tard, elle valut quarante-cinq livres. (2) Pour desservir cette paroisse, il y avait un prieuré dont le prieur était à la nomination de l'abbaye de Souvigny. Des registres paroissiaux nous font connaître le nom des prieurs-curés depuis le milieu du XVII[e] siècle. En 1644, nous avons Annet Aymerie ou Aymeri, puis de 1664 à 1708, Bougarel Simon, de 1708 à 1747 Boiron Antoine, de 1747 à 1765 Moreau Pierre, de 1765 à 1789 Perrault N..., en 1789, Bravi Jaladon Gilbert. (3)

(1) *Description générale du Bourbonnais en 1569*, par Nicolas de Nicolay.
(2) *Histoire de Chantelle*, par M. l'abbé Boudant.
(3) Registres paroissiaux de Cintrat trouvés dans les archives de Fourilles.


A
B
B'
A'
1 2 3m.
Eglise de Cintrat,

Ce dernier prêta serment à la constitution civile du clergé et devint maire de cette petite paroisse ; il était seul dans le conseil général de cette commune sachant lire et écrire. (1)

A Cintrat se trouvait un château, siège d'une seigneurie qui appartenait au XVII[e] siècle à la famille de Monnamy. En 1645, nous trouvons un Jean Monnamy, époux de Magdeleine du Buysson, qui se qualifie de seigneur du Mas, du Theil (Creuse), de Cintrat et de la Courtine. (2) En 1673, Pierre de Monnamy, escuyer, portait le titre de seigneur de Cintrat dans l'acte de baptême de son fils. (3) En 1751, Michel de Langlois de la Ramentière devint seigneur de cette terre par son mariage avec Marie-Reine de Monnamy qui la lui porta en dot.

Le château de Cintrat, dont on ne voit aujourd'hui aucun vestige, était placé à Cintrat même, où l'on trouvait, il y a peu de temps encore, quelques restes de tours.

Outre le château ruiné de Monnamy, il y avait encore dans la paroisse de Cintrat, le château de la Rivière, cité pour sa belle cheminée du XV[e] siècle dans le compte-rendu du congrès archéologique teuu en 1854 à Moulins. Il appartenait en 1608 à Loys de la Rivière, seigneur de Chantenay. (4)

Quant à l'église qui fait l'objet de cette étude, elle se trouvait placée entre le lieu dit Cintrat et le château de la Rivière, près des maisons qui portent encore le nom de *La Cure*. Elle devait être assez belle, à en juger par ce qui nous en restait en 1856. A cette époque, elle fut achetée par un saint prêtre, l'abbé Baubier, qui la fit démolir pour se servir des matériaux dans la construction de l'église d'Etroussat, où il fit un vaste monument roman à trois nefs, mais sombre et lourd. (5)

---

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. Bernard, curé de Chareil.
(2) Certificats de services de 1645 à 1667 (papiers de la famille du Buysson).
(3) Registres de Cintrat (archives de Fourilles).
(4) *Histoire de Chantelle*, par l'abbé Boudant.
(5) L'abbé Baubier construisit son église presque sans architecte, ce

C'est alors que mon père, apprenant ce projet de démolition, alla dessiner l'église de Cintrat, en relever le plan et prendre les notes qui suivent :

« A une époque relativement éloignée, cette église a été en grande partie détruite. Les trois nefs disparurent alors, les démolisseurs ne respectèrent que le chœur et le transept et, pour fermer ce tronçon d'église, on boucha par des murs les arceaux qui mettaient en communication le transept et les trois nefs. Après cette mutilation, il resta encore une chapelle qui servit au culte, comme le prouvent les croix de consécration que nous trouvons à l'intérieur sur les murs modernes.

« L'extérieur présente trois absides semi-circulaires. Celle du milieu, plus étroite et plus large que les deux autres repose sur un soubassement qui fait saillie. Son parement extérieur est en grande partie en pierre d'appareil d'un pied environ. Cette abside est percée de trois fenêtres romanes sans moulures ni tableau, mais surmontée d'un cordon archivolte se continuant d'une fenêtre à l'autre. La fenêtre du milieu est plus grande que les autres, elle a 0,90 c. de largeur sur 3 m. 25 de hauteur, celles qui l'accompagnent n'ont que 3 m. 15 sur 0,65 de largeur. Deux sont bouchées par une maçonnerie moderne. Les deux autres absides ont une fenêtre semblable, mais unique et plus petite, 2 m. 45 sur 0 m. 54.

« La partie supérieure des murs a été refaite en moellons plats et choisis, et l'entablement se compose d'un simple rang de pierres plates en saillie.

« Il n'existe à l'extérieur aucun contrefort, seulement à la jonction du transept et des absides nous trouvons deux angles en pierre de taille au lieu d'un et la saillie de chacun d'eux

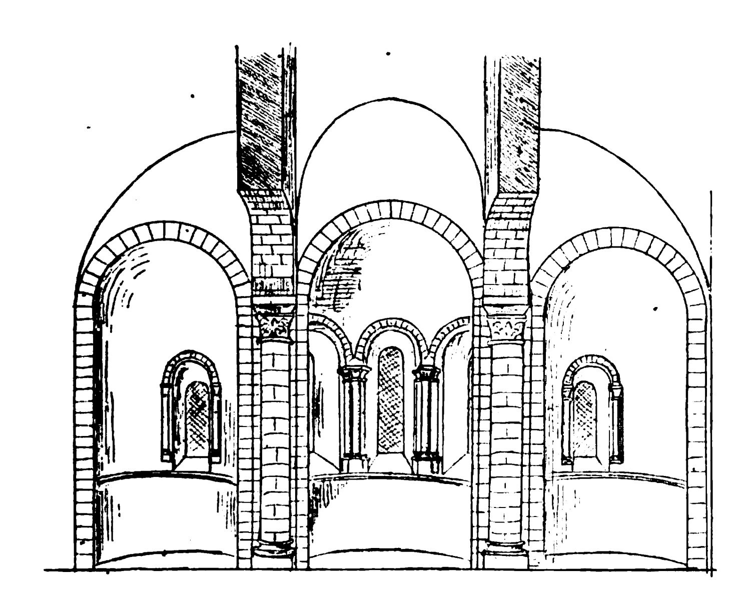
qui excuse bien des fautes. Il garda le clocher de l'ancienne église, qui est d'un assez beau roman et qu'il laissa derrière le chœur du nouvel édifice.

d'eux est de 0,27 c.; ils sont faits pour dissimuler la jonction et l'élargissement du transept sur le chevet. (1)

« Deux fenêtres romanes semblables à celles des absides, mais plus petites, s'ouvrent sur les murs nord et sud du transept. Les trois nefs, dont on voit encore les fondations, ont été détruites.

« Le plan intérieur de ce qui nous reste de cette église se compose de trois absides semi-circulaires et d'un transept. Les absides sont couvertes d'une voûte en cul-de-four. Celle du milieu a 3 m. 47 de large sur 4 m. 34 de profondeur, tandis que les autres ne mesurent que 2 m. 90 de large sur 2 m. 58 de profondeur. Toutes trois s'ouvrent sur le transept par des arceaux en plein cintre, qui pour les chapelles s'appuient simplement sur les murs, tandis que pour le chœur l'arceau est double et retombe sur deux colonnes. L'abside centrale, à la naissance du plan circulaire, s'élargit de 0 m. 14 de chaque côté, et à partir de là règne tout le tour du chœur, à 1 m. 80 du sol, une corniche saillante de quelques centimètres, sur laquelle viennent reposer les colonnes qui accompagnent les fenêtres. En effet, celles-ci sont séparées par une colonne et leur arceau est soutenu par deux colonnettes, de façon que l'entre-deux des fenêtres est orné d'un faisceau de trois colonnes. Les bases de ces dernières sont carrées et anguleuses et se rapprocheraient de l'époque gothique; leurs chapiteaux bruts, allongés et peu saillants, supportent une espèce de corniche à petits modillons, qui va se perdre dans les embrasures, disposition assez rare, je crois. Sur ces colonnes, recouvertes de peintures marbrées, jaunes et rouges, alternant avec des bandes bleuâtres, se voient des chevrons (2) et des bandes, et les murs du sanctuaire sont décorés de draperies dessinées par des traits rouges assez maigres.

(1) Cet angle double est, je crois, une particularité assez rare.
(2) C'est probablement le chevron des armes des Monnamy.

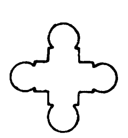


EGLISE DE CINTRAT

« Dans les absidioles nous retrouvons la même corniche soutenant les mêmes colonnettes des fenêtres. De leurs châpiteaux part un boudin formant archivolte. La chapelle nord a sur le sanctuaire un jour biais de 0,52 c. de largeur, ne serait-ce pas là une chapelle seigneuriale? Quoiqu'il en soit, ce jour nous permet de mesurer l'épaisseur du mur qui est là de 1 m. 18 cent.

« La voûte de l'intertransept est une coupole qui s'ouvre sur trois arceaux en tiers-point et un plein cintre qui s'appuie sur le chœur, leurs retombées sont soutenues par quatre colonnes. Les voûtes en quart de cercle des bras du transept venaient buter la coupole centrale, mais celles-ci n'existent plus, elles se sont effondrées. Le transept, comme nous l'avons dit plus haut, dépasse de quelques centimètres (54) la largeur des trois absides et là comme à l'extérieur nous avons deux angles. Sur les murailles de cette partie, des assises sont dessinées en traits rouges; les traits verticaux sont doubles.

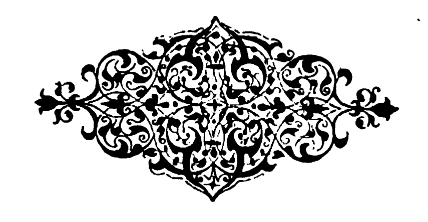
« Les fondations des nefs existent encore en partie. Comme nous l'avons déjà vu, elles devaient être au nombre de trois et aussi larges que tout le transept; on voit encore sur le mur qui ferme l'église à l'ouest, les trois arceaux qui s'ouvraient sur ces dernières; les piliers en sont en forme de croix avec des colonnes engagées d'un tiers. Sur ce même mur, outre les croix de consécration, dont nous avons déjà parlé, on distingue une litre funéraire qui suit, du reste, tout le contour de notre église. Nous sommes portés à croire que cette litre a été renouvelée plusieurs fois et qu'il y a des écussons sur des couches différentes. Il nous a semblé voir sur un de ces écussons, qui d'ailleurs sont très frustes, un chevron noir sur fond blanc, et ailleurs, partie au même chevron et partie écartelé d'or et d'azur. »



D'après ce que j'ai dit plus haut des propriétaires du châ-

teau de Cintrat, je pense que l'écusson au chevron remarqué par mon père portait les armes des Monnamy qui étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent.* Quant au second écusson ce serait l'alliance des Monnamy avec les du Buysson qui portent : *écartelé, au 1er d'or au buisson arraché de sinople, aux 2e et 3e, d'azur à l'épée d'argent, à la garde d'or, posée en pal accompagnée de trois molettes d'éperon, à cinq pointes, d'or posées deux en chef, une en pointe, et au 4e d'or à trois buissons arrachés de sinople.*

H. DU RANQUET.
Membre de la Société française d'Archéologie.





SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Dès qu'on apprit à Moulins, vers la fin de l'année 1594, l'intention manifestée par Henri IV de s'arrêter dans la capitale du Bourbonnais, en allant à Lyon, l'assemblée de ville fut convoquée, et elle vota d'enthousiasme, aux cris répétés de « Vive le roi, qu'on ferait une honorable entrée » à celui qui n'était pas seulement le souverain de la France, mais, en quelque sorte, l'enfant du pays, le rejeton des anciens ducs de Bourbonnais. (1) Le maire et les échevins chargèrent Laval de la conduite de « cette œuvre », mais plusieurs contre-temps en retardèrent l'exécution. Le roi dut aller en Picardie pour surveiller de plus près les affaires de Hollande et fortifier la frontière contre une attaque probable des Espagnols. De son côté, Laval fut obligé de s'absenter de Moulins et d'aller à la cour pour « divers et épineux négoces. »

Mais ce qui mit le comble au désarroi, ce fut l'attentat de Jean Châtel. Les Moulinois, « frémissant d'horreur, furent

(1) Une tour, nouvellement construite, avait été nommée « Tour Henry » ; sur la porte on avait inscrit cette devise : *Ut regi ducibusque sato*, c'est-à-dire, *elle est dédiée à Henri, comme roi et comme fils de nos ducs.*

bien réduits à autres termes qu'à faire des trophées et des arcs triomphaux, quand, le vendredi trentième décembre, un courrier hors d'haleine apporta l'effroyable nouvelle de la blessure du roi. » Toutefois « Dieu ne permit pas au parricide d'achever sa diabolique intention, ayant été cette main sacrilège retenue par l'ange tutélaire de notre pauvre France. » Quels malheurs, en effet, n'eût pas entraînés pour la « pauvre France, » à peine retirée de l'abîme la mort prématurée de ce roi providentiel ! Aussi est-ce d'un cœur pénétré de reconnaissance que, à Moulins comme partout, les bons Français, les vrais patriotes coururent dans les temples, pour remercier Dieu de cet inappréciable bienfait. Les Moulinois manifestèrent leur allégresse, « d'un si grand courage, par tant d'acclamations, de liesse, de coups de canon et de feux de joie, que nos ennemis proches, » comprenant combien était redoutable un prince si justement aimé de ses peuples, perdirent tout espoir de faire désormais réussir leurs ténébreux desseins.

Ces événements avaient plongé nos magistrats dans l'incertitude, au sujet du voyage du roi ; ce n'est qu'à la fin d'août 1595 qu'ils furent sûrement informés de sa venue prochaine. Le temps pressait, ils prièrent Laval de redoubler d'efforts, et Laval, pour satisfaire à leur désir et au sien, se fit architecte, peintre, menuisier, poète et manœuvre tout à la fois. Il avait fait un premier projet d'une conception grandiose ; il avait dessiné neuf arcs de triomphe, disposés trois par trois, celui du milieu plus élevé que les autres, (1) et voici comment il se proposait de les orner : une fois solidement fixés en terre, les arcs seraient garnis de « corniche, frise et architrave, avec un frontispice rempli d'écus de France et de Navarre assemblés, » sous lesquels se liraient des devises latines, vantant la piété et la bravoure du roi. Une figure en

(1) « L'ordre de nos premiers arcs est dorique, en façon de trois portaux, le grand du milieu de trois toises de hauteur, sur deux de large, et les deux à côté de sept pieds et demi sur dix. »

relief, au sommet du frontispice, représenterait la « Bonne Fortune » ; elle souhaiterait la bienvenue au prince, par deux vers latins, inscrits sur la frise et qu'on peut traduire ainsi : (1)

Que la Fortune soit ton guide et ton soutien,
O roi, surtout ici : ce pays est le tien.

L'intérieur des arcs serait orné d'écussons, de nombreuses H couronnées et de la Ceinture d'Espérance des ducs de Bourbon, accompagnée, d'un côté, de cette devise, en grec : *Il n'est rien qu'ils ne puissent espérer*, « pour montrer combien était légitime l'espérance des Bourbons d'arriver au trône des rois, leurs devanciers, quelque peu d'apparence qu'en aient pu donner les indices humains » ; de l'autre, d'une pensée empruntée au Panégyrique de Trajan : *La couronne te doit plus d'éclat que tu n'en dois à la couronne.* Sur les deux « jumelles, bornant la vue et la voie » qui conduisait au portail, seraient peints, à droite, « des autels, avec des sacrifices au soleil, » et des figures de pentalpha, (2) emblême du dieu romain Salut, dont une petite tablette expliquerait ainsi le sens :

O Salut désiré, nos vœux enfin t'amènent !

De l'autre côté des jumelles, une troupe de Nymphes, d'Amours et de Jeux formeraient des danses autour d'un Génie adossé à un chêne « chargé de triomphes et d'écussons. » Sur la tige de l'arbre on lirait ces mots :

Leur troupe de ces lieux honore le Génie.

A cent pas de ces premiers arcs, d'ordre dorique, devaient être rangés les trois seconds, d'ordre corinthien. Laval avait l'intention de placer, sur celui du centre, un obélisque d'une

(1) Nous donnerons seulement la traduction des diverses inscriptions grecques et latines de ce « Discours » ; pour le texte, nous renvoyons à l'ouvrage de Laval le lecteur curieux de constater, preuves en main, la profonde érudition de l'auteur.

(2) *Pentalpha* signifie cinq fois la lettre grecque appelée *Alpha* et répondant à notre A majuscule. La figure de *Pentalpha* est formée par deux triangles qui se coupent l'un l'autre. Son nom vient de ce que les pointes des triangles ainsi entrelacés représentent cinq fois la lettre A.

grande hauteur, « décoré des plus mystérieux hyéroglyphes des Egyptiens », et sur les deux autres des colonnes trajanes, autour desquelles s'enrouleraient « plusieurs rencontres, escarmouches et batailles ; le miracle d'Arques, celui des deux victoires obtenues en un même jour, par le roi et ses serviteurs, le 14 mars 1590, à Ivry et à Issoire, et quelques prises de villes. » Sur la frise, une inscription latine, à la manière des Romains, dirait : *Les citoyens de cette ville renommée, dévoués à leur grand monarque Henri le Victorieux, ont élevé ce monument à sa gloire. Ils ont aussi composé un chant pour célébrer ses exploits. Ils ont fait ce monument, non avec le butin pris sur l'ennemi, mais avec leurs propres ressources ; ils y ont travaillé de leurs mains, heureux de manifester ainsi leur joie de sa venue parmi eux.* Sur le piédestal, trois éperviers, se tenant par le bec, symbole emprunté aux Perses, figureraient la « victoire perpétuelle. » La troisième rangée d'arcs aurait réuni « les trois ordres de colonnes en son architecture, le toscan, l'ionique et le dorique. »

Au moment où Laval allait passer du dessein à l'exécution, on reçut des lettres du roi, prescrivant de faire le meilleur accueil aux ambassadeurs de Venise, qui venaient conférer avec lui, avant son départ pour Lyon, et qui devaient très prochainement traverser Moulins. Les ordres du roi furent exécutés ; Laval, chargé par le maire de haranguer les ambassadeurs dans leur langue, s'acquitta avec honneur de cette mission, et les députés quittèrent notre ville très-satisfaits. Mais cet événement plongea de nouveau notre municipalité dans une pénible incertitude : les circonstances n'étaient-elles pas trop graves pour que le roi, qui recevait les ambassadeurs à Paris et non à Lyon, pût donner suite à son projet de visiter Moulins ? L'incertitude amena le découragement, et tous les préparatifs de l'entrée restèrent suspendus.

Plusieurs mois se passent dans une attente toujours déçue et par suite dans une complète inaction. Tout-à-coup « sonne l'alarme que, sans faillir, » le roi sera prochainement à Mou-

lins, et rien n'est prêt pour le recevoir ! Laval n'a plus le temps d'exécuter son premier dessein ; il « raccourcit donc son œuvre au petit pied » et, au lieu de trois rangées d'arcs espacés, il se contente « d'ébaucher une grosse structure de neufs arcs, à trois pour rang, les uns sur les autres » ; les plus bas d'ordre toscan, ceux du milieu d'ordre dorique, et ceux « du dernier étage » d'ordre ionique.

Sous la vaste voûte du plus grand des arcs, qui servait de base aux autres, il peignit quatre figures : une Minerve guerrière, « tenant à la main un rouleau » avec cette devise :

Je veux suivre partout ce héros invincible ;

une Victoire ailée, planant dans le ciel, « la robe parsemée de palmes et de lauriers, » portant une couronne dans la main droite, et dans la gauche cette devise :

Ces lauriers, il les a bien souvent mérités ;

une Mémoire, aussi ailée, au milieu du ciel, « tenant en une main un livre fermé, et en l'autre un rouleau avec ces mots, » empruntés à Pindare :

Il vivra plus longtemps que les plus grands héros ;

enfin, une Renommée ailée, « la robe toute semée d'yeux et d'oreilles, d'une main répandant des feuilles de laurier, et de l'autre portant à sa bouche une trompette d'où sortaient ces mots : »

Le renom de ce roi pénètre jusqu'aux cieux.

Les quatre figures étaient reliées, au sommet, par les trois éperviers que Laval avait dessinés pour son premier projet.

Sous la voûte du petit arc de gauche fut peinte « une figure d'Hercule, portant sur ses épaules un globe terrestre, » abrité sous un pavillon royal parsemé de fleurs de lis et d'H couronnées. Sur une petite tablette explicative on lisait :

Par ses propres vertus il tient en paix le monde.

Sous le petit arc de droite Laval, encore inspiré par Pindare, avait peint une H lançant la foudre sur des « géants atterrés, avec leur Typhon, roi vieillard, vêtu de rouge, » pour symboliser la défaite des Ligueurs et du cardinal de Bourbon, le Charles X de la Ligue ; ce qu'expliquaient clairement ces deux vers de la huitième Pythique :

Sur les géants ligués il a lancé sa foudre ;
Les géants et leur roi sont tous réduits en poudre !

Sur le plus grand des arcs du second rang, on voyait le combat des Horaces et des Curiaces. Les premiers avaient des armes fleurdelisées et des écharpes blanches ; les armes des seconds étaient rouge-brun et leur écharpe incarnat. Au-dessous se lisait ce vers de Lucain :

Livrez, lâches guerriers, vos drapeaux aux vaillants !

Les trois Horaces représentaient « Henri III, son frère et Henri IV, le victorieux, par qui fut vengée la mort des deux autres. »

(*A suivre*) H. FAURE.

—

ERRATA : *Epître de l'Hôpital*, p. 85. — Un texte incorrect et tronqué de ce passage nous a plusieurs fois induit en erreur. Ainsi ce n'est pas *de* Moulins, mais *à* Moulins, qu'est envoyé le messager qui doit marquer les logements; c'est à Moulins, et non pas à Villeneuve, que la princesse est obligée de séjourner, à cause du mauvais temps; c'est également à Moulins qu'elle admire les beaux orangers du jardin et les autres vestiges de la splendeur de nos ducs. — Quant à *Borbonias placentas*, le vers suivant : *Et memorem fædo luctantes æquore mulos* montre qu'il faut traduire ces mots par *Tartes* ou *galettes bourbonnaises*, vieille expression du pays qui désigne un sol détrempé et fangeux, où enfonce le pied des bêtes de charge. Avec cette interprétation, il nous semble que *Multo cum felle* doit être rapproché de *An memorem* : « Ce n'est pas sans amertume que je rappellerai les *Tartes bourbonnaises*... »

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 5.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

Il existe quelques fragments des *vitraux* du XVe siècle, dans la lancette d'une fenêtre ogivale (*12* du plan). On lit sur un phylactère, le cri de nos ducs : *Espérance*; on voit plus loin un ange et des arbres. — Dans la chapelle de la Vraie-Croix (1) certains fragments représentent des dauphins qui rappellent ceux de la cathédrale de Moulins.

Le trésor de la sacristie renferme une *chapelle* complète en argent doré, dans le style Louis XV et les beaux *reliquaires* de la Sainte-Croix et de la Sainte-Epine.(2)

Reliquaires de la Vraie-Croix 1. — Celui que M. l'abbé Petitjean commanda (le 9 floréal an XII—avril 1804) à Leclerc (3) pour remplacer l'ancien et précieux reliquaire donné, en 1397, par le duc Louis II à la Sainte-Chapelle de Bourbon et qui avait été détruit en octobre 1793. (4) Le reliquaire de M. Petitjean est en cuivre, style néo-grec-impérial. La croix est plantée sur une montagne d'où sort le serpent qui cherche à mordre la couronne cannelée du socle. (Il est conservé à la sacristie).

2. — Le magnifique reliquaire (5) exécuté (1869-1874) par M. Armand Calliat, l'éminent artiste lyonnais et offert par M. et Madame d'Aubigny-Uberherrn à l'église de Bourbon. Il a 1 mètre d'élévation, comme il convenait pour recevoir le plus grand fragment de la Vraie-Croix que pos-

---

(1) Le grand vitrail qui s'y trouve, date de la restauration de cette chapelle et sort des ateliers d'Émile Thibaud (Art. P., p. 193), qui l'a exécuté sous la direction de M. Courtin. Il représente au centre, l'ancien reliquaire de la Sainte-Croix, et de chaque côté, Pierre II et sa femme, qui sont évidemment copiés sur les volets du beau tryptique de la cathédrale, qu'on pense (C. A., p. 227) avoir été apportés de Bourbon à Moulins, lors du rétablissement du culte.

(2) Voir pour l'historique et la description de tous ces reliquaires, *l'Histoire de l'insigne relique de la Vraie Croix de Bourbon*, par M. l'abbé Richard, curé-doyen de Bourbon-l'Archambault; en préparation.

(3) Fondeur-doreur, rue Saint-Eloy, à Paris.

(4) Procès-verbaux des séances du comité de surveillance de l'Allier. *Archives de l'Allier*, reg. L, a 1, fol. 17 v° et 18. — L'*Ancien Bourbonnais* renferme, dans son album, une gravure qui représente cet ancien reliquaire. Pour sa description, cfr Anc. B , II, p. 199 et 200.

(5) Cfr. Monographie spéciale des deux reliquaires de la Vraie-Croix et de la Sainte-Epine par Armand Calliat lui-même, dans sa plaquette : « *L'orfèvrerie religieuse lyonnaise à l'exposition de 1878.* Lyon, imp. Louis Perrin.

sède la France. (1) Il est en argent doré et enrichi de plus de 1100 pierres fines et de médaillons de jades entourés de perles détachées d'une parure : son poids est de 6,700 gr. A cause de sa haute valeur artistique, nous en donnons, en note, une description détaillée. (2)

3. — Le reliquaire offert à Bourbon, le 10 septembre 1884, par Mgr de Dreux-Brézé pour conserver la précieuse relique, est encore l'œuvre de M. Armand Calliat. Il est en bronze repoussé, ciselé et doré, or moulu, ton mat, vieil or, hauteur 77 centimètres; orné de 56 cabochons en navettes émaillées. Sur le pied, d'un galbe sphérique, s'élève la tige qui porte la croix. Composition originale faite sur les indications de Sa Grandeur. Armes du donateur sur la hampe (Il est conservé dans le tabernacle de la chapelle de la Sainte Croix.)

4. — Le reliquaire de la Sainte-Epine (3) exécuté en 1874, par Armand Calliat et donné à l'église par M. et Madame d'Aubigny-Uberherrn. (Il est conservé dans le tabernacle de la chapelle de la Sainte-Croix.)

---

(1) Cfr. *Mémoire sur les instruments de la Passion*, par Rohault de Fleury, page 128. — La sainte relique mesure 250 millimètres de longueur ; chacun des bras a 70 millimètres; sa largeur est de 30 millimètres et son épaisseur de 2 à 3 millimètres. Son volume est de 29,250. (V. l'ouvrage de Mgr Barbier, sur Bourbon.)

(2) L'artiste lyonnais, dans la brochure citée plus haut et dont nous nous inspirons pour cette description, dit qu'il s'est efforcé de faire revivre dans son œuvre le reliquaire brisé par la Révolution et dont le souvenir s'était conservé dans le Bourbonnais. C'est ce qui l'a guidé pour le choix des sujets émaillés, la forme de la croix et la couronne qui la surmonte. Mais tout en étant respectueux du passé, ce travail n'en révèle pas moins le talent original du savant et habile orfèvre. Le pied, porté par quatre griffons au-dessus desquels sont les armes de S. S. Pie IX, de Mgr de Dreux-Brézé et des donateurs, est décoré de trois sujets émaillés qui représentent : 1) de face, le duc et la duchesse de Bourbon prosternés au pied de la croix, 2) du côté gauche, Constantin agenouillé devant la Croix que lui présente sainte Hélène, 3) du côté droit, le duc de Bourbon recevant à genoux la relique des mains de saint Louis, roi de France. Au revers est le blason des Bourbons nouveaux. Le nœud, de forme architecturale, porte gravées et émaillées les figures de la sainte Vierge, de saint Jean et des Saintes Femmes, témoins de la Passion. Quatre lys au naturel partent du centre de la custode de la relique et vont s'épanouir après avoir traversé un disque émaillé. Les fleurons de la croix figurent le lys héraldique et présentent chacun une grenade ouverte dont les graines sont figurées par des grenats des Indes. Le bras supérieur supporte une magnifique couronne ornée de 16 pierres précieuses. La face de la croix en compte 77 et 126 perles, les revers 65 pierres et 175 perles; 417 grenats, des jades sont répandus dans les fleurs de lys des bras. Le nœud emploie 28 pierres, le faux nœud 4 médaillons de jade entourés de 68 perles ; le pourtour du pied, 4 médaillons de jade sertis de 72 perles ; enfin les yeux des griffons sont faits de deux superbes grenats. (Cette superbe pièce est conservée au presbytère où M. le curé se fait un plaisir de la montrer aux pèlerins, aux visiteurs et aux artistes).


D'AUBIGNY-UBERHERRN

(3) La monographie que M. Armand Calliat lui consacre dans l'*Orfèvrerie religieuse lyonnaise* contient une description qui, augmentée de quelques détails, fait bien connaître ce délicieux chef-d'œuvre. Le type du reliquaire de la sainte épine était commandé, pour ainsi dire, par l'histoire de la relique, donnée, comme celle de la vraie Croix, aux ducs de Bourbon, par le roi saint Louis.

Saintes-Chapelles du château. — L'enceinte du château renfermait, 1) la *Chapelle du XIVe siècle*, (1) construite par le duc Louis, Ier du nom, sur l'emplacement de la chapelle primitive, afin de recevoir plus dignement les reliques de la Vraie-Croix données par saint Louis à Robert de Clermont : — 2) la *Sainte-Chapelle*, élevée en 1485 par les soins du duc Jean II, et terminée, en 1508, par Pierre II et Madame Anne de France. (2) Toutes les descriptions que donnent de ces deux chapelles, les anciens titres et les ouvrages (3) publiés sur Bourbon, et qu'on ne saurait trop relire pour mieux connaître ces chefs-d'œuvre d'architecture ogivale, nous font vivement regretter leur destruction, commencée à la fin du XVIIIe siècle (4) et consommée dans la première moitié du nôtre.

(*A suivre*) Abbé J.-H. Clément.

Son pied, porté par trois serres d'aiglons, est formé par les écus de saint Louis, des ducs de Bourbon et des chanoines de Bourbon-l'Archambault autrefois commis à la garde de la relique. Ces écus émaillés et en taille d'épargne sont reliés par des entre-lacs ajourés. Ils sont surmontés d'une couronne ducale dont le bandeau est couvert de pierres fines.

La hampe et la tige sont ornées de motifs granulés, de dessins champlevés, etc. Elles portent un lys héraldique immense, tout ajouré, où l'on retrouve, alternant avec des granules, les médaillons de jade et de pierres fines du reliquaire de la vraie croix, l'inscription suivante : *Tuam coronam, adoremus, Domine, tuam gloriosam recolimus, passionem ;* et au revers « *lœtare mater nostra, quia dabit dom (inus) capiti tuo augm(entum) grât(iœ) et corona incl. prot. te* » — C'est dans ce lys qu'on a placé, comme dans un nimbe, l'amande de cristal qui contient la sainte épine. Cette amande très allongée et bordée de la légende émaillée : « *De spinea corona Dom(ini)* » qu'entourent des lys irisés, est soutenue par des marguerites qui rappellent la reine de France. Au dessus une couronne d'épines et les clous de la Passion. Les lobes du grand lys sont liés par la légende or sur fond rouge « † *Corona tribulationis* » — et au revers « *effe. in corona gloriœ* » et ils portent le même monogramme, deux B adossés à un A liés l'un avec la couronne ducale de Bourbon-l'Archambault, l'autre avec le tortil des pieux donateurs.

(1) L'aspect de cette chapelle a été conservé par les dessins de Tudot et les relevés de l'*Ancien Bourbonnais*. — Cfr le *château de Bourbon*, par Gélis-Didot, p. 13. — M. Dufour a aussi dessiné la Sainte Chapelle et avant lui Israël Sylvestre en avait donné plusieurs vues. L'Anc. B. dit (II, p. 198, note 2) qu'un dessin de la flèche de la Sainte-Chapelle figure dans le grand ouvrage in-folio, le *Gallicanum Monasticon* dont un exemplaire est déposé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

(2) Cfr *Château de Bourbon-l'Archambault*, p. 22. MM. Grassoreille et Gélis-Didot citent, en note, un intéressant extrait de Reverdy d'après un des manuscrits de Gaignière conservés à la Bibliothèque nationale (B. N., ms. lat., 1708.) qui fait connaître cette date.

(3) Cfr pour l'histoire et la description archéologique de la Sainte-Chapelle, les ouvrages cités dans la partie bibliographique et en particulier : *Description de la Sainte-Chapelle*, par dom Poujet, prieur de Saint-Germain-des-Fossés, en 1703 (B. S. E. XII, p. 220.) — (Anc. B., II. p. 196-200) — *Le château de Bourbon-l'Archambault*, par M. Gélis-Didot, p. 53 et suiv.

(4) Cfr Anc. B., II, voy. pitt., p. 211.

CHRONIQUE & MÉLANGES

FAUNE DE L'ALLIER ou catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans le département de l'Allier, par M. ERNEST OLIVIER, directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, in-8° de 375 pages.

Ce nouvel ouvrage de M. Ernest Olivier fait suite à sa *Faune des animaux vertébrés*; il donne sur les mœurs et l'habitat de chaque espèce de nombreux détails, soigneusement observés. C'est un catalogue raisonné énumérant tous les coléoptères rencontrés jusqu'à ce jour dans notre région et qui complète fort heureusement la *Notice sur l'entomologie du Bourbonnais*, de M. J. Desbrochers des Loges. Les *Annales de la société d'horticulture de l'Allier* en avaient publié déjà quelques fragments, mais la forme du livre convenait plus particulièrement à une étude aussi importante et nous devons savoir gré à l'auteur de la lui avoir donnée.

***

Notre compatriote, M. L. Patissier-Bardoux vient, comme depuis quatre ans, de rendre compte, dans un petit volume, des impressions de son nouveau voyage qui, comme les précédents, n'a duré que huit jours.

En août 1889, il passe une semaine en Camargue et nous conduit à Orange, Avignon, Arles; à Montpellier, il se repose, c'est un dimanche. Le lundi, il part pour Nîmes et Aigues-Mortes.

M. Patissier-Bardoux ne copie pas dans un guide quelconque les descriptions des monuments et des mœurs des habitants, il ne parle que de ce qu'il a observé et il le décrit en artiste et en poète.

G. B.

***

Du *Roannais illustré*, 5e série, 1re livraison, p. 39:

Dans le *Catalogue de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque du château du Titre*, dont la vente s'est faite à Paris le samedi 18 janvier 1890, par les soins du libraire Ch. Porquet, nous avons remarqué le n° 124, ainsi décrit :

« Plan de la route de Paris à Lyon par Montargis, Moulins et Roanne. S. l. n. d., in-4° obl., mar. bleu, larges dentelles, dos fleurdelisé, doublé de tabis, tr. d'or.

« Aux armes et aux chiffres couronnés de Louis XV, roi de France, sur les plats et aux angles.

« Ce charmant volume d'une remarquable exécution, présenté au roi, se compose d'un frontispice dessiné au lavis et de 70 cartes manuscrites coloriées indiquant les lieues de Paris à Lyon, les postes et les objets remarquables que l'on peut apercevoir sur la route. »

Ce plan superbe et unique assurément s'est vendu 1205 francs.

***

A signaler dans la dernière livraison, qui vient de paraître, des *Annales de la société d'horticulture de l'Allier*, t. VIII, p. 10 :

L'automne au parc de Baleine, par M. de Rocquigny-Adanson;

et un *Rapport sur le livre de M. H. Correvon. — Les fougères rustiques*, par M. S.-E. Lassimonne.

***

Le 3 avril, à l'hôtel Drouot, a été vendue une très belle collection de documents historiques et d'autographes précieux de personnalités célèbres, entre autres une lettre adressée au roi Charles VII par Jean II, duc de Bourbon et datée de Moulins du 2 avril 1460.

La ville de Liège, qui s'était soulevée contre l'évêque de Liège (Louis de Bourbon) frère du duc Jean, s'est décidée à un arbitrage ; les ambassadeurs des deux parties comparaîtront devant Charles VII, « le XXe jour après la feste Saint Jean-Baptiste venant, » mais déjà les enragés de la ville avaient pris les devants afin de circonvenir le roi, au détriment de la seigneurie et de l'église de Liège. Le duc Jean supplie le roi de ne pas les écouter et il donne de très curieux détails.

*
* *

Mentionnons la découverte faite à Nafour, commune de Saint-Victor, de deux Aureus dont M. Montagne a fait l'acquisition. Tous les deux sont fort bien conservés ; l'un est de Vespasien. — Avers : tête de Vespasien regardant à droite VESPASIANVS AVG. IMP. CÆSAR. Revers, femme faisant un sacrifice ; à l'exergue, ÆTERNITAS.

L'autre est de Domitien. — Avers : tête de Domitien regardant à droite DOMITIANVS CÆSAR AVG. F. — Revers, louve allaitant deux louveteaux ; au-dessus, en exergue, COSV ; en dessous, une nacelle.

*
* *

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 25 août 1889, a publié, sous la signature de Arvernus, une note reproduite par la *Revue scientifique du Bourbonnais*, n° du 15 mars dernier, réfutant une opinion émise par M. F. Pérot dans un article sur les *Pions* (*Rev. scient. du Bourbonnais*, t. I, 1888, p. 162). D'après le contradicteur de M. Pérot, les habitants du petit hameau de la commune de Lavoine ne sont pas, comme l'a avancé notre collaborateur, des adorateurs du soleil. « En fait de soleil, écrit-t-il, les Pions n'en adorent qu'un seul, même plus que de raison, celui mis en bouteille. » Incidemment, Arvernus donne une étymologie fort hypothétique du nom de la montagne où vivent les Pions, le Montoncelle, dont il fait *Mont-on-Celle*, Mont sur Celle, « une des communes qui y aboutissent. » *Monte-au-Ciel*, ajoute-t-il, est une plaisanterie populaire par à peu près. Est-ce là un argument bien concluant ? Tel n'est pas l'avis d'un autre savant qui a inséré sous le nom de Julius Florus, dans la dernière livraison de la *Revue scientifique*, un excellent article sur ce sujet. En effet, « rien n'autorise à écrire Mont-sur-Celle... c'est bien plus simple d'adopter l'étymologie de *Monte-au-Ciel*, » et Julius Florus en donne de fort bonnes raisons.

Quant à M. Pérot, il ne répondra pas à Arvernus, mais il nous informe que, dans un chapitre spécial du travail qu'il prépare sur les monuments mégalithiques du Bourbonnais, il établira que le culte du feu chez les Pions n'est point une plaisanterie.

XXX

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire



NOS ARTISTES BOURBONNAIS

AU PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Je viens de visiter, bravement, l'exposition des beaux-arts qu'abrite, en ce moment, le palais des Champs-Elysées.

Certes ! oui, *bravement* ! Et j'estime que cet adverbe n'a rien d'exagéré. Il y a, en effet, une vraie bravoure à affronter cette colossale exhibition, appauvrie peut-être, fort peu allégée, dans tous les cas, par la scission tapageuse que l'on connaît.

Si j'avais à donner mon opinion sur l'ensemble des œuvres exposées, je dirais qu'il s'y manifeste, comme toujours, une puissance de travail étonnante, une surprenante habileté, une science merveilleuse de la palette et du pinceau ; mais que l'on y chercherait, en vain, quelques-unes de ces pages éclatantes et superbes qui s'emparent de l'admiration.

J'ajouterais, sans doute, que la peinture française subit durement cette loi fatale des démocraties qui toujours, nivelle, aplanit et égalise.

Enfin, je gémirais, comme il convient, sur l'abaissement des sommets et sur le tassement des talents, d'où résulte ce nombre, sans cesse grandissant, de productions uniformément correctes, honorables et banales.

Mais à quoi bon prendre ce rôle de critique morose ? Grâce à Dieu, j'ai une meilleure et plus aimable besogne à accomplir.

Aussi bien les solennelles et chagrines considérations seraient mal à l'aise dans des notes toutes petites et modestes, crayonnées, en courant, par un bourbonnais venu au Salon de 1890, seu-

6

lement pour y retrouver ses compatriotes artistes et leur apporter l'encouragement et le souvenir de la terre natale.

NOS PEINTRES

Charvot (Eugène) né à Moulins, élève de MM. Giacomoti et Bonnat.

Une singulière fantaisie des braves gens chargés de l'installation des salles a infligé à M. Charvot une séparation complète et bien gênante de ses deux jolis tableaux, dont l'un figure dans la salle 16 et dont l'autre est exilé dans la section 29.

Si encore la différence des sujets justifiait une telle distribution ; mais non, ce sont deux vues de Tunis et deux vues de rues !

La rue El Halfaouine (s. 16, n° 506), nous montre la rue orientale classique, avec l'âne inévitable et quelques passants en turbans et en burnous. Mais, ce qui est nouveau et charmant, c'est l'exquise délicatesse avec laquelle M. Charvot a su interpréter et adoucir les brutalités de la lumière africaine, sans rien lui ôter, cependant, de son intensité. Les masures pittoresques d'El Halfaouine baignent dans une atmosphère opaline qui nous les fait regarder avec un véritable plaisir. *La rue du Pacha* (s. 29, n° 507), joli frottis de tons perlés sur un fond de turquoise, montre les mêmes et agréables qualités.

—

D'Heurs (Etienne), né à Gannat, élève de M. Bouché.

(S. 17, n° 783). Le château de Rochefort, près Gannat, a fourni à M. d'Heurs un intéressant sujet de paysage. Le château, flanqué de fortes tours est solidement assis sur un mamelon gazonné qui domine les transparences pleines de fraîcheur d'un cours d'eau ; c'est une agréable page d'album.

—

Mademoiselle Jeanne-Madeleine Favier, née à Vichy, élève de MM. G. Surand et P. Schmitt.

Le portrait de Mademoiselle Jeanne S... (n° 901) que nous montre cette très consciencieuse artiste est d'un dessin irréprochable (qualité rare !) et d'une belle simplicité d'arrangement. Après avoir subi le *papillotage* fatigant de toute cette *imagerie*

de couturières — portraits de Mesdames X..., Y... et Z.. — qui encombre inévitablement le Salon, l'œil se repose avec profit sur cette toile méritante.

—

Lopisgich (Georges-Antonio), né à Vichy, élève de MM. Bonnat et Eugène Le Roux.

Cette année, M. Lopisgich a fort galamment fleuri le Salon. Il y figure, en effet, avec deux bouquets, l'un d'anémones (nº 1535) et l'autre de coquelicots (nº 1536). L'administration toujours facétieuse, a placé le premier dans la salle 11 et le second dans la salle 9. Est-ce pour couper court à l'embarras du visiteur, qui n'aurait pas manqué d'être fort perplexe dans son choix, entre ces tendres et délicates anémones qui s'épandent mollement d'un pichet de métal bossué, et ces fiers coquelicots qui se dressent et s'ébouriffent dans un pittoresque et hardi désordre ?

Je ne sais !... mais ce que je sais bien, par exemple, c'est que ces deux études de fleurs sont traitées avec une sûreté, une grâce et une vigueur que l'on ne saurait trop louer.

—

Outin (Pierre), né à Moulins, élève de Cabanel et de M. Lecointe.

C'est dans la salle 10 qu'il faut aller admirer le tableau de M. Outin (nº 1819). Je ne sais rien de plus délicieux, de plus attrayant et de plus aimable que ce *grain* qui s'annonce, cependant, fort menaçant etparfaitement désagréable.

Mais, aussi, comme ces mignonnes promeneuses « directoire, » si charmantes dans leurs claires toilettes « fin de siècle, » sont intéressantes à voir, sur ce coin de plage, obscurci par l'orage ! Elles se sont blotties près de la coque, noire de goudron, d'un bateau échoué, et, serrées étroitement l'une contre l'autre, la plus brave s'efforçant de maintenir ouvert un vaste et prodigieux parapluie jaune, elles montrent, spirituels et navrés, les deux plus jolis minois qu'il soit possible de rêver.

A gauche, au second plan, un compagnon de belle mine, délégué des jolies et imprudentes excursionnistes, interroge un batelier qui lui montre, d'un beau geste ample et juste, l'abri le plus proche.

De cet épisode si simple, M. Outin, comme toujours, a su tirer un merveilleux parti. Il a rendu, avec un singulier bonheur, ce contraste, *qui est tout le tableau*, entre la sombre rudesse du paysage de mer secoué par la bourrasque, et l'exquise douceur de ce groupe de femmes, chant d'oiseau, dans le mugissement de la tempête.

Que dire, maintenant, qui n'ait déjà été dit, — et par de plus autorisés que moi — sur la couleur, souple, pleine de finesse, de solidité et de fraîcheur de ce maître peintre ; sur sa conscience et son érudition de *metteur en scène* ?

Depuis longtemps déjà M. Outin est au premier rang de nos peintres de genre. En lui décernant une deuxième médaille, le jury a simplement sanctionné officiellement, la haute estime dont jouit si légitimement l'artiste auprès de tous les délicats et de tous les gourmets.

Après avoir loué, comme il convenait, le mérite supérieur de l'exécutant, il me semble qu'il y aurait injustice à ne pas admirer en outre l'*honnêteté* du compositeur, ne se laissant jamais entraîner sur la pente facile des anecdotes grivoises ou seulement équivoques.

Voilà une qualité tout à fait rare et peu aisée à rencontrer, je vous assure, parmi les *épisodistes* de l'exposition. Il est si tentant d'accrocher l'attention par une bonne gaillardise, fortement pimentée !...

Il est vrai que pour se permettre le luxe d'un pinceau chaste, il n'est pas inutile d'avoir beaucoup de talent.

—

Pépin (Edouard), né à Moulins, élève de M. Harpignies.

M. Pépin expose (s. 24, n° 1878) un petit paysage, intitulé *le Chantier du père Gazut*.

Cet infortuné *chantier* est juché à une telle hauteur qu'il est impossible de le juger, même de le voir ! Je dois donc, à mon grand regret, me contenter de le signaler, et attendre une occasion meilleure, pour donner mon opinion sur son compte.

—

Pierdon (François), né à Saint-Gerand-le-Puy, élève de l'Ecole de Moulins.

Le tableau de M. Pierdon (s. 4, n° 1915) possède bien les qualités de solidité et de précision qui distinguent le talent de cet excellent peintre qui est, aussi, un graveur de premier ordre. C'est un *sous-bois* qui laisse voir au loin, à travers les ramures, un joli effet de lumière automnale. Un personnage, pâtre ou bûcheron, seul, tout petit et perdu au milieu des grands arbres, compose à merveille, dans son isolement contemplatif, le mélancolique poëme de ce *coin de Forêt dans l'Allier*.

LES AQUARELLISTES, DESSINATEURS, ETC.

Cette nombreuse et si intéressante série a été groupée dans la galerie qui entoure et domine la sculpture.

Nous y retrouvons Mademoiselle Favier (n° 2850) avec un fort beau portrait au pastel de M. H. G.

Mademoiselle Noémie Geoffroy, née à Montluçon, y figure avec des fleurs à l'aquarelle pleines de fraîcheur et d'élégance (n° 2910) et un éventail chargé de chrysanthèmes (n° 2911).

M. Le Roy de Chavigny expose deux aquarelles de grande dimension qui sont, comme toujours, étonnantes de facilité, de verve et de sincérité.

C'est d'abord (n° 3099) une nature morte, lièvres et canard sauvage, poils et plumes, peints avec une égale virtuosité.

Le n° 3100 a pris sur le vif un coin de marché. Très amusants et bien spirituellement traités ces poulets ahuris et ce lapin qui tente une évasion. Et quelle belle couleur, franche, lumineuse, de premier jet, ne montrant jamais la moindre hésitation, le plus petit tâtonnement !

Ces deux nouvelles productions de M. de Chavigny le placent définitivement dans l'état-major des aquarellistes français.

M. Perret (Marius), né à Moulins, montre une série fort intéressante d'impressions et de souvenirs de voyage, rapportés d'Algérie (3232 et 3233) : *sud algérien et mzab*, page excellente, et trois dessins fort pittoresques : *Vendange dans le Sahel. — Sahariens franchissant les dunes. — Destruction des sauterelles.*

Enfin, il convient de citer le portrait de M. H. B., excellent

fusain, d'une belle allure vigoureuse et franche de Mademoiselle Marguerite Regnault, née à Montluçon (n° 3276).

Trois architectes fort méritants : MM. Larroque (Louis), *Tombeau pour un artiste peintre et musicien,* n° 4780 ; — Moreau (René), *Etudes d'hôpital*, cinq châssis, n° 4800 ; — Vinson, *Projet d'église pour la ville de Nogent sur-Marne*, n° 4838, représentent dignement le Bourbonnais dans leur savante spécialité artistique.

LES SCULPTEURS

Madame veuve Louise Bureau, née à La Palice, élève de M. E. Ferru, nous montre (n° 3604) le buste en marbre de Mademoiselle Marie Nazare-Aga, œuvre intéressante d'une artiste pleine de mérite, que je suis charmé de saluer au passage.

—

Les six médaillons (plâtre, n° 3628) exposés par M. Carlet (Gabriel-Jules), né à Moulins, sont traités avec une finesse et un modelé charmants. C'est une suite de portraits des plus intéressants, et qui fait le plus grand honneur au portraitiste.

—

M. Coulon, l'éminent sculpteur, nous revient avec sa délicieuse Hebé, merveille de composition et fête des yeux, dont j'ai déjà dit tout ce que je pensais, dans un article sur le Salon de 1888.

Mais, cette fois, c'est une réduction en bronze (n° 3711) de la statue originale, mise ainsi à la porté de tous les gens de goût.

—

Debut (Didier), né à Moulins, expose « *Spes*, » un plâtre (n° 3753) plein de sentiment et d'élévation. Il expose également, un buste en marbre, « Raphaël » (n° 3754) d'un très beau caractère.

—

M. Gilbert (Guillaume), né à Moulins, produit (n° 3928) un buste en plâtre, d'une excellente facture, et qui perpétuera fort honorablement les traits de son modèle.

—

Les portraits (médaillons en marbre, 4101 et 4102) sculptés par

M. LAURENT (Pierre), témoignent de la complète sûreté de ciseau de leur auteur. Le médaillon portant le nº 4101 me plaît particulièrement, il est d'une finesse vraiment charmante.

—

Mais, voici M. MONY, un parisien par la naissance, mais un bourbonnais par le cœur. C'est, de plus, un artiste de grande valeur ; un des plus vaillants et des plus dignes dans cette admirable phalange de sculpteurs français, qui portent si haut l'art national.

Cette année, M. Mony a eu la coquetterie de se montrer dans deux genres profondément différents.

Son *sanglier nivernais chargeant* (bronze, nº 4272) est étonnant de vigueur et de farouche vérité. Hérissé, terrible, vivant, il s'élance dans un mouvement d'un réalisme superbe. C'est l'œuvre d'un animalier de premier ordre.

Sa Sainte-Geneviève de Juilly (nº 4273), buste en marbre de la statue connue de mes lecteurs par une jolie reproduction, (1) le transforme, tout à coup, en un mystique de l'école la plus noble et la plus pure. Le réaliste, le sculpteur de bêtes, quitte la boue terrestre pour s'élever vers le ciel, avec cette belle et imposante figure de sainte infiniment calme, sereine et douce, idéalement pieuse. C'est l'œuvre d'un croyant et d'un poète.

Ici se termine cette rapide revue de nos artistes au Salon des Champs-Elysées.

Bien que très sommaire, elle montrera, cependant, que la part de nos compatriotes, dans le bilan artistique de l'année, est importante et fort honorable.

Roger de QUIRIELLE.

---

(1) *Annales bourbonnaises*, livraison de décembre 1889.

MARCELLIN DESBOUTIN

AU SALON DU CHAMP DE MARS

Le compte rendu qu'on vient de lire ne mentionne aucun envoi de notre cher et vaillant artiste bourbonnais Marcellin Desboutin. Nos lecteurs savent pourquoi, puisque nous avons annoncé dans une précédente livraison que M. Desboutin avait suivi le drapeau de la société dissidente dont le Salon a été installé au Champ de Mars, et que même il avait été élu membre du Jury, pour la section de gravure, de ce salon rival.

C'est donc là qu'il faut aller pour le rencontrer. Le Champ de Mars est un peu plus éloigné, mais nous en avons appris le chemin l'année dernière, et il suffit de suivre la foule qui nous y conduit, car le Salon Meissonier, comme on l'appelle du nom de son principal organisateur, fait une redoutable concurrence à celui des Champs-Elysées, malgré certaines appréciations peu bienveillantes que plusieurs journaux parisiens n'ont pas ménagées jusqu'à présent à la Société nationale des Beaux-Arts.

C'est plus qu'un succès, que vient de remporter cette société, c'est un véritable triomphe, décisif dès la première heure. Le mercredi 14 mai, jour de vernissage, le *Tout-Paris* artiste et mondain a défilé devant le *Napoléon à Iéna* et *Octobre 1806* de Meissonier, sans oublier les œuvres, remarquables en très grand nombre, des exposants qui lui composent un si brillant cortège. Un des premiers parmi ceux-là est certainement M. Desboutin. Il a partagé la victoire du maître et c'est avec une presque unanimité que la presse, cette presse si peu prodigue de ses tendresses pour la nouvelle société, l'a constaté.

S'il fallait extraire des comptes rendus du Salon du Champ de Mars tous les éloges adressés à M. Desboutin, les coupures seraient nombreuses et cet article s'étendrait loin, mais quelques-unes, nécessaires du reste pour renseigner le lecteur sur les envois de notre compatriote, suffiront.

M. Paul Mantz s'exprime ainsi dans le *Temps :*

« En sortant du salon central, on entre dans une série de petites salles. La première (S. 5) comprend, à gauche en entrant, les envois de M. MARCELLIN DESBOUTIN, le maître de la pointe sèche que nous retrouverons à la gravure, qui est aussi un maître peintre de belle race. Il y a là, de lui, une série de portraits et d'études parmi lesquels il faut admirer le por-

trait du maître lui-même, palette en main, pipe à la bouche, le merveilleux petit portrait si physionomique de *M. Léonce Benedite*, une *Florentine*, la *Femme à la feuille de chou*, *portrait de M. Labiche*, et de charmantes études de fillettes. »

Citons encore, de M. Léonce Benedite, dans la *Nouvelle Revue :*

« Le maître incontesté de la pointe sèche dont l'exposition de gravures comprend plusieurs chefs-d'œuvre, M. Marcellin Desboutin, semble se réclamer plus volontiers de la paternité de Franz Halz. Pris sans doute à l'improviste par l'exposition au milieu de ses grands travaux sur cuivre, il n'est guère représenté en peinture que par des morceaux d'importance secondaire quant à la dimension. Il s'est rattrapé du moins par la qualité. Comme les maîtres d'autrefois, les sujets préférés de M. Desboutin sont ceux qui le touchent de plus près. Il aura laissé de lui-même une collection de portraits singulièrement caractéristiques. Nous en trouvons un ici, palettte en main et pipe à la bouche, — tout ce qu'il faut pour accomplir de grandes choses, — qui n'est pas des moins expressifs. Sa famille, les petites comédies de ses enfants, ses amis, dans différentes études, l'entourent, toujours comme chez les vieux maîtres de Hollande, et c'est pourquoi, sans doute, ces physionomies sont si vivantes, accusant si nettement au dehors l'état de leur caractère propre. Autour d'un merveilleux petit portrait de jeune homme transi, rayonne, sur tout ce panneau, une dizaine d'études d'une exécution personnelle, robuste et franche. »

Et de M. L.Roger-Milès, dans l'*Evénement :*

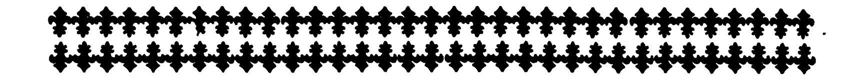
« Et j'arrive au panneau occupé par les portraits de Desboutin, portraits qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour, pour déclarer que Desboutin est un maître; dans toutes ces têtes écrites d'un pinceau précis et puissant, on devine chez l'artiste la double préoccupation de faire non seulemant la ressemblance physique, mais de donner encore la ressemblance morale, plus difficile à saisir que l'autre. Et pour ce double résultat, on peut dire que Desboutin est le premier portraitiste de notre époque. Son portrait à la pipe, la *Petite fille au chien*, son fils, le *Petit garçon en pitre*, la *Bouquetière niçoise*, *Paysanne*, etc., il est impossible de trouver rien de plus vécu, de plus large, de plus puissant. On ne vit pas, comme Desboutin, dans le commerce de Rembrandt, de Vélasquez et d'autres, la pointe à la main, sans développer son inspiration à la manière de celle des maîtres, et Desboutin a profité, dans ce sens, de son art de graveur : il est devenu un peintre de tout premier rang. »

. . . .

« Puisque je parle de pointes sèches, qu'il me soit permis de saluer ici encore Desboutin, non seulement avec ses *Fragonard* de Grasse, mais aussi avec le portrait du professeur Tulp, d'après Rembrandt, et avec *le Flûtiste* et *la Flûtiste*, d'après Franz Halz. Il est impossible de pousser plus loin le rêve de pénétration dans l'interprétation d'un maître, et je ne sais pas de pointe capable de donner à l'égal de celle de Desboutin toutes leurs valeurs, et toute leur puissance, et toute leur manière, aux œuvres qu'il s'agit de traduire. »

On voit que nous n'avons rien exagéré en élevant très haut le succès de M. Desboutin. C'était un devoir pour les *Annales* d'y applaudir, et c'est pour moi un plaisir.

E. Delaigue.



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789 (1)

(*Suite*)

PAYSAGES ET PAYSANS

Ce canton veut être inconnu.
Ses charmes, sa béatitude,
Pour base ayant la solitude,
S'il devient peuple, il est perdu.

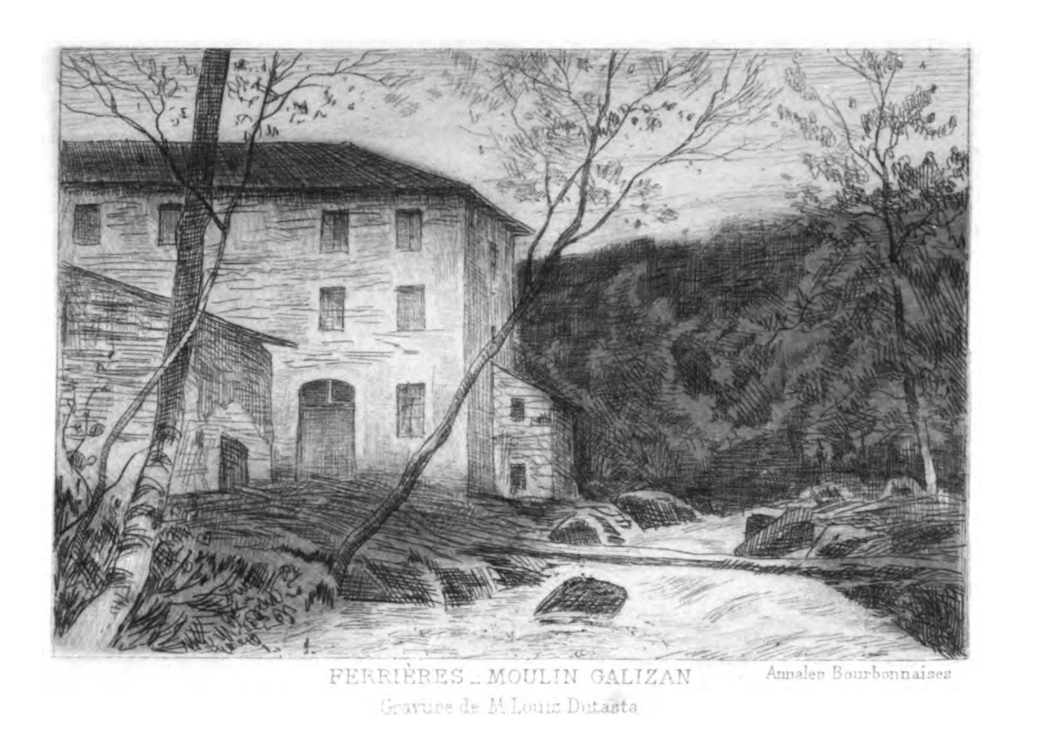
Après les secrets de notre histoire, disons quelques mots sur les beautés de la nature, nous verrons s'il est convenable d'appliquer au pays les charmants vers de Gresset, que je viens de citer.

Par la route de Cusset, l'entrée du bourg est splendide ; on dirait que la vallée, si capricieuse en ses atours, a réservé pour cet endroit la séduction de ses richesses ; c'est merveille de la voir s'étaler en coquette avec ses airs de jardin anglais, sur un parcours de 1500 mètres environ.

Quand les épis se balancent, mollement caressés par les rayons du soleil de juillet, on aime à considérer ces lopins de terre soigneusement cultivés sur le versant, ces arbres fruitiers qui laissent tomber leurs branches, ce ruisseau qui coule en chantant, ce fond de verdure et les mille détails de cet admirable bassin, car tout est gracieux dans ce frais paysage.

---

(1) ERRATUM. — *Dans le dernier numéro des Annales, page 186, au lieu de* se maria à Chantilly, en 1525, *lire*, en 1545.



Annales Bourbonnaises

FERRIÈRES _ MOULIN GALIZAN

Gravure de M. Louis Dutasta

Au sortir de Ferrières, *depuis le moulin Galizan jusqu'au moulin neuf*, l'horizon change ; nous sommes en plein pittoresque, nous entrons dans cette *Suisse bourbonnaise*, si justement vantée par les artistes.

L'œil plonge avec délice dans les profondeurs de ces ravines où le Sichon s'agite avec les allures d'un serpent blessé. Des deux côtés, sur les rives, on n'aperçoit que des bois, des rochers et des ronces ; c'est un fouillis de hêtres, de chênes rabougris, de mélèzes et de pins ; partout, des fougères élégantes ; partout, sous les racines et sous les pierres, l'immense armée de ces végétations parasites qui vivent de la décomposition. Au milieu du torrent, des blocs énormes semblent se jouer des eaux, une mousse soyeuse les recouvre avec des transparences impossibles à décrire, quand la rosée les baigne aux premiers feux du jour. Parfois, ce sont des chutes bruyantes qui rebondissent et bouillonnent en cascades ; parfois, des nappes tranquilles où se reflètent assez bien les contours du feuillage. Parler du *gour Ghatti*, *du gour noir* et *du gour saillant*, c'est nommer aussitôt les étapes privilégiées du touriste. Sur la hauteur, une muraille de granit borde la route, ses parois sont noircies par le temps, des fissures sans nombre les sillonnent, et, çà et là, quelque source invisible laisse suinter paresseusement ses eaux limpides, qui s'échappent goutte à goutte à travers les crevasses.

La mousse, mais une mousse jaunâtre, roussie par les gelées d'hiver, s'incruste à loisir avec ses tons de soufre, comme une affreuse lèpre qui s'avancerait par plaques inégales sur les flancs de ces roches.... c'est la dartre sèche de ces vétérans du déluge. Que de vie cependant dans les anfractuosités de ces blocs immobiles !! Que de jouissance pour le botaniste ! Comment redire assez les splendeurs du bouton d'or, les parfums du serpolet, les vives couleurs de la digitale ou du géranium sauvage, l'éclat du sédum, la poétique simplicité de la bruyère et la grâce de la campanule aux clochettes légères ? — Jusqu'à Lavoine, le spectacle est magnifique.

A partir de *chez Forest* dans une autre direction (route de la Guillermie), la vallée *du Terrasson* nous offre des aspects grandioses : au loin, la chaîne des monts d'Auvergne ; au bas, des fondrières avec des accidents de terrain réellement surprenants ; dans la solitude, au fond des bois, la grotte des fées, le saut de *la chibre* (chèvre) et les différents gours où s'engraissent les truites. De la coursière du Pilar, le moulin d'Ethon produit fort bel effet.

Signalons en passant les côtes de la *Gièze et de chez Mounier* qui dominent la plaine, *Pierre-Encise* et sa chapelle de rocailles, le chemin de Ferrières au *moulin Piat*, le sentier de *Chambrias*, l'ancien château de *Chappes* et les massifs enchanteurs de *la Pommerie.*

Il me faudrait longtemps pour énumérer tous les sites ; je n'ai fait qu'esquisser à la hâte les grandes lignes de nos plus beaux tableaux, à l'amateur de réparer sur place les oublis de cette humble notice.

Chez nous, les monuments mégalithiques doivent être excessivement rares, car je n'en connais pas.

J'ignore si nos anciens avaient *le culte des fontaines*, mais, ce que je puis assurer sans crainte d'erreur, c'est que leurs petits-fils ont conservé très religieusement le culte des chopines. Grand Dieu ! qu'ils sont aimables et qu'ils sont gais quand on leur verse, à plein bord, ce bon vieux vin de la côte qui mousse en pétillant dans les verres !!!

Ce vin qui chauffe et désaltère.

On prétend que les *Pions* ont *le culte du feu* ; c'est une assertion qui me paraît tomber dans le domaine des fantaisies littéraires ; le culte du feu, nous l'avons en hiver, comme on l'a dans la plaine, quand la bise vient siffler à nos portes et quand le baromètre s'amuse à refouler son liquide vers les bas-fonds de sa cuvette ; ce culte-là n'a rien d'extraordinaire, on le trouve à la ville et dans la chaumière, malgré le scepti-

cisme de nos sociétés modernes ; de là au sabéisme la distance est immense.

Dans les campagnes, à l'aurore, on a coutume de consulter le ciel afin de se former une idée sur les probabilités du temps et d'organiser le travail suivant les prévisions du matin, pourquoi les Pions ne feraient-ils pas ce que font leurs voisins ?... En ce siècle de progrès, il est encore permis de regarder le soleil ou la lune sans passer pour un idolâtre. Actuellement, dit-on, quelques contradicteurs ont suffi pour remettre la question en litige ; j'attends respectueusement la décision des maîtres, quand ces messieurs auront parlé, nous nous inclinerons, *sicuti decet infirmos*. Par pitié, cependant, un peu de ménagement, s'il vous plaît, car il nous sera toujours pénible de voir ces frères d'autrefois passer avec armes et bagages au camp des Perses.

Que ces montagnards soient *d'origine aryenne*, c'est possible, mais alors comment supposer qu'ils soient venus dans nos régions, à *l'époque néolithique*, c'est-à-dire à l'époque de la pierre polie, comme on aime à le répéter. D'après l'opinion commune, les Aryas connaissaient depuis longtemps déjà l'usage des métaux ; soutenir que ces émigrants de la première heure ont pu s'implanter sur le vieux sol gaulois sans utiliser les ressources de leur civilisation, serait peut-être téméraire ; avec le fer et le bronze, avouons-le, les conditions d'existence devenaient moins pénibles pour ces colons du midi qui se trouvaient obligés de défricher la terre, de traquer le gibier et de lutter contre les fauves, afin de conserver leur vie.

Il est vrai que cette dénomination exclusive de l'*âge de pierre* et sa division catégorique en périodes *paléolithique* et *néolithique* ne manque pas d'arbitraire. En somme, peu importe que l'*ursus spelœus* et l'*elephas primigenius* aient précédé nos espèces actuelles sous la calotte des cieux ; que le *rhinoceros tichorhinus*, le *mégathérium* ou le *mégalonyx* aient promené leur masse imposante sous les ombrages de la fougère arborescente ou de la

sigillaire à cannelures parallèles ; dans la question présente, la seule chose digne d'intérêt serait de fixer la valeur de la classification dont nous avons parlé. On a beau s'appuyer sur les données de la stratigraphie, sur la faune, la flore et l'industrie des temps primitifs ; à mon avis, les raisons qu'on allégue sont plus spécieuses que solides.

En effet, que voyons-nous dans la nature ?... Souvent dans les couches les *plus nettes* et les *moins bouleversées* des gisements quaternaires, l'ingénieur constate avec surprise le mélange d'espèces éteintes avec les produits de notre ère ; l'industrie néolithique, avec ses pointes de flèches finement taillées, ses haches, ses couteaux, ses scies, ses grattoirs de silex, ses poinçons, ses aiguilles en os, ses poteries et ses débris d'animaux domestiques, s'y montre en contact intime avec les restes d'un âge franchement paléolithique, à côté du renne, du mammouth et de l'ours des cavernes, comment expliquer cette étrange confusion dans les fossiles ? Rappelons-nous les découvertes si précieuses de *Solutré*, de *Chassey* et de *Vergisson* (Saône-et-Loire) de *Lourdes* (Hautes-Pyrénées) et de *Bruniquel* (Tarn-et-Garonne). Les fouilles de ces stations lapidaires nous apprendront ce qu'il faut penser de ces systèmes à la mode.

Je le sais, la pierre a son langage et des enseignements dont il faut profiter, mais la confiance a des limites. L'heureux mortel qui se flatterait de reconnaître infailliblement la taille intentionnelle d'un silex ne pécherait pas précisément par excès de modestie, car, en différentes circonstances, la constatation devient très difficile ; il faut une foi robuste et l'imagination d'un amateur convaincu pour arriver à une solution sans réplique. Le moindre accident, le moindre choc, l'action du soleil ou de la chaleur produiraient, semble-t-il, ces éclats bizarres qu'on attribue si libéralement à l'activité d'une créature intelligente.

Jusqu'ici, hélas ! malgré de sérieux efforts, la science préhistorique, avec les facilités de sa méthode expérimentale,

n'a pu recueillir que des faits. Quand viendra la lumière? Avant d'arriver à une synthèse scientifique, à des lois absolues qui résument exactement les observations du chercheur, on noircira probablement bien du papier. Prenons patience, restons avec nos hypothèses; conclure trop vite du particulier au général serait s'exposer à de graves erreurs, ne l'oublions pas.

Depuis Boucher de Perthes, les théories de MM. Bertrand, de Mortillet, de Nadaillac, Agassiz, Lartet, Lyel, Cartailhac, Hamard et de Valroger sont tellement incomplètes ou discordantes qu'il paraît impossible de formuler raisonnablement des espérances; les générations de l'avenir se chargeront sans doute d'élucider et d'approfondir ces mystérieux problèmes.

Ceci posé, revenons à nos moutons. Qu'est-il besoin de le dire? L'existence des *clans* chez les Pions, les traces *d'orientalisme* dans leur patois rustique, leur croyance à une mère-patrie située derrière les mers et les brouillards, sur les plateaux d'Asie, sont des fictions ingénieuses inventées par nos poètes; les réalités de l'histoire sont étrangères à ces conceptions joyeuses.

Avant cent ans, le fameux type de ces paysans légendaires, avec leurs saillies expressives, leur force brutale et leur figure énergique, ne sera plus qu'un souvenir. Peu à peu, la civilisation pénètre dans ces villages isolés. Le temps n'est plus où l'on rossait les joueurs de vielle assez audacieux pour franchir le territoire de Lavoine, où les jeunes filles considéraient pieusement la collerette comme *le collier du diable*.

Ombres de nos aïeux, laissez couler vos larmes!!!

Parfois, le marchand du Forez dirige sa lourde voiture vers ces hauteurs stériles; à ces enfants naïves, il offre ses mouchoirs rouges, ses épingles façonnées, ses bagues, ses montres à 25 centimes, ses cosmétiques, ses fioles de parfum, ses broches, ses médaillons, ses foulards des Indes et ce

curieux assortiment de bagatelles voyantes qu'on intitule en ville : l'*Article de Paris*, puis il s'en va content, se promettant de revenir à la saison prochaine.

Dans ces régions, c'est surtout la volige qui fait la fortune du paysan ; on ne saurait estimer comme elles le méritent ces gracieuses *demoiselles* (1) qui s'en vont en chantant de Ferrières à Vichy. Au retour, ah ! qu'on est *franc* si l'argent sonne ! on pinte à l'aise sur le parcours, on trinque encore chez *la Catherine*, (2) puis on rentre au logis ; mais alors la scène change, la femme se fâche, l'homme s'irrite et finalement les horions pleuvent où devraient pleuvoir les écus.

Ordinairement on se marie pour agrandir son champ, pour conserver à la famille tel ou tel pré, pour ne pas morceler une propriété jusqu'alors indivise, on est déjà parent depuis trois ou quatre générations du côté paternel et du côté maternel, mais qu'importe ? La fille a une vache et le garçon cinquante ares de sapines, c'est plus qu'il en faut pour le bonheur à deux ; l'affection vient en seconde ligne, on est pratique avant d'être poète.

Si beaux qu'ils soient, les calculs de l'argent ne sont pas sans danger. L'hygiène a des droits imprescriptibles contre lesquels il serait imprudent de réagir ; oui, renouvelons le sang si nous voulons fortifier, rajeunir et renouveler l'espèce. En dehors de ce principe élémentaire, on tombe nécessairement dans la décrépitude. Voilà pourquoi, bientôt peut-être, les rachitiques et les malingres se donneront rendez-vous sur ce sol de granit qui vit naître et mourir tant de colosses.

(*A suivre*). PIERRE ENCISE.

---

(1) *Demoiselle*. — Char de planches assez minces destinées à la confection des caisses d'emballage de l'établissement thermal.
(2) *Catherine*. — Aubergiste de Ferrières.



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS
(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

« Au fond du petit arc, à gauche, » était un arbre chargé de trophées, avec cette inscription tirée de Stace :

De ce brave héros la force est invincible.

Sous la voûte de l'arc de droite, un tableau représentait « Vulcain, avec ses forgerons, trempant des armes pour le roi, et entre autres un grand bouclier semé de sceptres, de couronnes et d'écus de Bourbon » ; ce vers de l'Enéide courait « dans une des courroies, servant de rouleau » :

Il porte au bras la gloire et les destins des siens.

Sous la voûte des arcs du dernier étage, s'offraient aux regards plusieurs signes du Zodiaque, que parcourait le Soleil triomphant, emblème de Henri IV, comme le disait ce vers imité d'Homère :

Rien ne pourrait lasser le roi ni le soleil !

Au dessus rayonnait un arc-en-ciel, surmonté « d'un grand soleil doré éclairant l'œuvre entier » et symbolisant le roi. L'un de ses rayons portait écrit cet hémistiche de Théocrite :



Par lui tout s'embellit.

Sur la partie inférieure de la façade, Laval plaça deux inscriptions, l'une en latin, à gauche, l'autre en français, à droite, ayant toutes deux le même sens. L'auteur mit celle-ci en français « pour donner quelque chose à la ferveur du peuple, qui y voulait avoir part. » La voici en entier ; c'est un assez curieux échantillon du style de nos poètes du seizième siècle :

Grand monarque indompté, fruit de la tige sainte
De nos ducs, tes aïeux, que la petite enceinte
Des murs de ton Moulins se bienheure de voir,
Ces arcs pour toi, César, ont trop peu d'artifice ;
Leur plus bel ornement est le pur sacrifice
Du cœur de tes sujets pour te mieux recevoir.

A la frise du second étage, on lisait un quatrain latin, dont voici le sens :

Autant ce monument, par sa hauteur superbe,
Surpasse l'humble fleur perdue au sein de l'herbe,
Autant le grand Henri, s'élevant jusqu'aux cieux,
Surpasse les héros et les rois glorieux.

Ces inscriptions étaient reliées par des écussons et des emblèmes, « Ceinture, Chardon, Pots à feu, Cerf-volant, Janette, Colonne, Epée flambant », rappelant le souvenir des anciens ducs ; ce vers d'Ovide les accompagnait :

Par toi nous retrouvons notre premier éclat.

Au dernier étage étaient peints les attributs d'Apollon, car le soleil, emblème du roi, « domine et vivifie tout l'univers. »

Pour servir d'avenue à ces arcs, sous lesquels devait passer Henri IV, Laval avait placé « six toises de barrières couvertes. » Sur celle de gauche étaient peints « force trophées d'armes, en bas et au milieu, les six modes des couronnes antiques, données aux vainqueurs, et ces mots régnant tout du long » :

Qu'il est beau d'acquérir ce prix par ses hauts faits !

Celle de droite était garnie des écussons des proches parents

du roi, Condé, Conti, Soissons, Montpensier, que reliaient entre eux la Ceinture d'Espérance et « ces mots, pris de Virgile, voletant à l'entour » :

Ainsi ta main nous rend le sceptre de nos pères.

Enfin, sur la face postérieure des arcs, un vaste tableau renfermait une inscription latine, disposée à la manière antique, indiquant que les Moulinois avaient dédié ce monument de vénération publique à la valeur, aux triomphes, à la renommée, à la gloire éternelle du grand Henri.

« Tout étant ainsi tumultuairement et à la hâte posé, appareillé et dressé, Sa Majesté arriva et fit son entrée par le faubourg des Carmes. » Quatre mille hommes des milices de la ville et des faubourgs, « fort bien vêtus et armés, » étaient allés l'attendre à une lieue de Moulins, sur la route de Lyon. Le roi se montra charmé de leur bonne mine ; il complimenta également Laval de son travail ; mais les fêtes furent écourtées par son départ subit : dès le lendemain, en effet, il s'en alla « en diligence au secours de la Picardie menacée par l'ennemi. »

Le désir de voir Henri IV et de profiter des réjouissances faites en son honneur avait attiré à Moulins toute la population des environs ; mais, parmi ces visiteurs, tous n'étaient pas amenés par la simple curiosité : une foule de mendiants étrangers avaient envahi la ville et les faubourgs, bien avant l'arrivée du roi. La municipalité s'en émut, et elle les fit chasser par ses clercs et ses sergents, à qui l'on donna, pour ce supplément de travail, deux écus et vingt sous de gratification.

A la fin de juin 1600, Henri IV revint à Moulins, mais aucune pièce des archives n'indique qu'on lui ait fait alors une nouvelle entrée. Il séjourna cependant près de quinze jours dans notre ville, partagé entre le désir de retourner à Paris où le rappelaient les sollicitations de la marquise de Verneuil et la nécessité de gagner Lyon sans retard, afin de

commencer immédiatement la campagne contre le duc de Savoie, allié secret du roi d'Espagne, qui n'avait pas encore achevé ses préparatifs.

C'est pendant ce séjour que Sully, qui accompagnait le roi, promit de placer un dépôt d'artillerie à Moulins, ce qu'il fit quelques années plus tard (1608).

III

Entrée, séjour ou passage à Moulins de hauts personnages, pendant le dix-septième siècle. — Henri II de Condé, 1629. — Les reines de France, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, 1622. — Louis XIV, 1659. — La reine d'Angleterre, 1692. — La princesse de Savoie, 1696.

Au dix-septième siècle, Moulins reçut la visite de personnages considérables, notamment de Marie de Médicis, de Louis XIII et de Richelieu, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV ; mais les pièces que nous avons trouvées à ce sujet mentionnent seulement ces entrées, sans en donner d'ordinaire les détails.

Celle du gouverneur de la province, Henri II de Condé, a laissé plus de traces dans nos archives. Petit-fils de Louis de Condé, tué à Jarnac, en 1569, Henri fut élevé dans la religion catholique. La beauté de sa femme Charlotte de Montmorency le brouilla avec Henri IV ; ses prétentions à la régence en firent un rebelle, et il fut quelque temps emprisonné à la Bastille. Rentré en grâce, il servit fidèlement le roi jusqu'à sa mort, et se distingua particulièrement dans la guerre des Cévennes contre les calvinistes.

Dès qu'ils avaient appris que le prince de Condé, déjà gouverneur du Berry, voulait bien accepter le gouvernement du Bourbonnais, et « que ses volontés s'accordaient au bonheur de leur ville, » le maire et les échevins, « fondant en larmes, » avaient proposé à l'assemblée municipale, sur l'avis

conforme du maréchal de Saint-Geran, « d'envoyer auprès de lui monsieur de Lapelain, » pour lui porter sans retard les vœux de ses nouveaux administrés. Le prince témoigna au député de Moulins, à qui s'étaient joints plusieurs notables de notre ville, en ce moment à Paris, « son contentement et toute sorte d'affection, » disant qu'il « s'en allait à Tours, et que, quand le roi en serait parti pour aller en Guyenne, » son intention était de passer par Moulins, d'où il rejoindrait Louis XIII à Bordeaux.

De Poitiers, Condé écrivit, le 1er septembre 1620, à nos magistrats municipaux une lettre qui confirmait ces favorables dispositions: « Pourvu, disait-il, du gouvernement et capitainerie du château de Moulins et de Chantelle, il assurait les habitants de Moulins de sa bonne volonté, » et il leur annonçait sa prochaine visite. Cette lettre remplit les Moulinois « de bonheur, car ils se représentaient les grandes, éminentes et louables vertus dudit seigneur prince et l'obligation que la France lui avait, même en cette dernière occasion. » Cette « dernière occasion » était, en effet, d'une extrême importance : les protestants avaient fourni à Rohan, leur chef, une armée et des ressources considérables; la guerre qui s'engageait devait durer près de dix ans. Condé s'y distingua par sa rare bravoure, et le Moulinois Henri Aubery chanta ses exploits, dans un poëme latin en trois chants. (1)

A la fin de 1620, les Moulinois étaient donc prêts à recevoir « ce premier prince du sang, avec tout ce qui se peut d'allégresse, de contentement et de délices, » et à y employer « tous les soins de l'administration, encore que ledit seigneur

(1) Après la prise de Montpellier, 1622, Condé, mécontent qu'on eût, sans le consulter, signé une paix qu'il regardait, avec raison, comme précaire, partit pour l'Italie, sous prétexte d'aller accomplir un vœu. A son retour, il reçut le commandement de l'armée royale dans la Guyenne et le Languedoc, car les protestants avaient, en effet, repris les armes, et il se signala de nouveau dans cette guerre que terminèrent la prise de La Rochelle et la soumission de Rohan, après la réduction d'Alais, 1629.

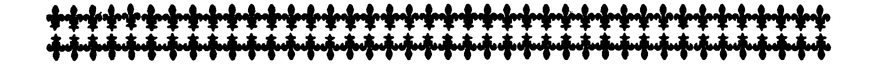
prince leur eût fait dire verbalement qu'il ne voulait qu'ils y fissent de la dépense, n'ayant voulu dire par quelle voie il viendrait. » Les magistrats avaient invité leurs concitoyens « à se tenir au meilleur ordre et équipage, tant d'habits que d'armes, pour aller au-devant de lui » ; l'argent nécessaire avait été mis à la disposition de la municipalité, et quelques heures devaient suffire pour les derniers préparatifs ; mais il paraît que si le prince fit alors une courte apparition à Moulins, les vicissitudes de la politique et de la guerre firent ajourner son entrée solennelle jusqu'après la paix d'Alais.

Lorsque, en 1629, le midi et l'ouest furent pacifiés, Condé, victorieux, regagna le Bourbonnais par le Poitou. A Souvigny, où il s'était arrêté, pour prier sur le tombeau de ses aïeux, il trouva un concours immense d'habitants de Moulins, accourus au-devant de lui, et c'est accompagné par cette foule enthousiaste qu'il fit, en grande pompe, son entrée dans la capitale de son gouvernement.

En 1622, Marie de Médicis, la reine-mère, ou mieux la reine-régente, comme on continuait à l'appeler, pour la distinguer d'Anne d'Autriche, qui était la reine-régnante, se trouvait à Pougues-les-Eaux. Bien qu'il fût retenu loin de Moulins, le prince de Condé ne pouvait pas se dispenser de faire à la mère du roi les honneurs de son gouvernement, d'autant plus que Marie de Médicis, comme plusieurs veuves de nos souverains, était duchesse-douairière du Bourbonnais. Il écrivit donc au maire et aux échevins de Moulins « de se transporter à Pougues, pour faire révérence à la reine, lui offrir les soumissions et obéissances de tous les habitants et recevoir les commandements de Sa Majesté sur les cérémonies et ordre qui seraient suivis en son entrée. »

(*A suivre*) H. Faure





CHRONIQUE JUDICIAIRE

DE MONTAIGUET

(PREMIÈRE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE)

(*Suite*)

La note excentrique nous est fournie par l'affaire du cochon. Pour laisser intacte toute sa couleur et ne lui ôter rien de son haut goût, nous reproduirons textuellement la déposition du prévôt abbatial, « curateur du porc incriminé, » telle qu'elle a été traduite et résumée par M. l'abbé Bâché, (1) d'après le document original, rédigé en latin.

Ce fut aux environs de 1330 que ledit prévôt exposa les faits en ces termes : « Il y a, dit-il, à peu près six ans, une femme de *chiers* (alias *achiers*), la gaete (*gaeta*), logée sur le territoire des religieux, leur justiciable, arrive un jour, toute désolée, à la maison de justice de Montaiguet, et s'adressant aux officiers : J'avais laissé chez moi, dit-elle, mes deux petits garçons, le plus jeune au berceau, seuls avec un porc et pendant mon absence, le porc a tué mon petit enfant ; il lui a mangé la figure, malgré les efforts de son frère aîné pour le défendre. Ce qu'entendant, les officiers s'en vont saisir le porc et l'enferment ou l'incarcèrent, en attendant que soit faite l'information qu'exige cet attentat ou maléfice (*maleficium*).

---

(1) *L'Abbaye de la Bénissons-Dieu*, p. 108 et suivante.

Guill. de Vernoille (*de Vernullia*), juge pour lors au nom de l'abbé de la Bénissons-Dieu, fut chargé d'instruire l'affaire. Il s'adjoignit Gaufride de la Grange, notaire royal, donna pour curateur au porc incriminé le prévôt même des religieux (celui qui dépose, *ipso deponente*), et, l'information finie, il convoqua les nobles hommes, Hugon de Barres (*de Barreis*), chevalier (*militem*), Hugon, seigneur de Bosc, damoiseau, ainsi que le notaire Gaufride et le sergent Alestayre, sans parler de quelques autres, exposa le fait devant eux, et leur lut (*recitavit*) l'information. »

« Les nobles et ceux qui siégeaient avec eux demandèrent à entendre des témoins, auxquels on fit prêter serment, et, sur leur déposition, ils proclamèrent le porc digne de mort, le condamnèrent à être traîné, pendu, occis (*trahendum, suspendendum, occidendum*), à l'endroit ordinaire des exécutions (*in loco justitiæ*). La sentence portée, le prévôt, laissant là le rôle de curateur pour reprendre son véritable office, en son nom comme en celui du juge de Vernoille, mande à tous gens de la terre et juridiction de Montaiguet, tant par la voix du crieur qu'au son des trois cornes du moulin (*trium cornuum molendini cornatorum*), qu'ils aient à se réunir pour voir rendre justice. On avait fait venir un bourreau de la terre de Forez, on s'était pourvu d'un roussin et, le roussin portant le bourreau et traînant le condamné, on se dirigea vers une terre des religieux, de leur censive directe et pleine juridiction (*omni modâ*), nommée la *pinatela*, joignant la route qui va du Donjon (de Dongione) à Crozet, sur la paroisse de Lenax, diocèse d'Autun. Là, le porc fut hissé sur un chêne, où on le suspendit, la tête en bas, et on le tua, au vu et au su de tout le monde, et sans réclamation de qui que ce fut. »

« Le supplicié resta ainsi pendu, une huitaine de jours, après lesquels, ajoute le très consciencieux et très véridique narrateur, des malfaiteurs (*malefactores*) s'en vinrent secrètement scier l'arbre, le firent tomber et avec lui le cadavre, dont ils s'emparèrent. »

Pendant ce temps si bien occupé par la justice abbatiale, que faisait sa rivale forézienne ? — Elle demandait à tous les échos du territoire de Montaiguet un larron de bonne volonté capable de l'aider à prendre une revanche impatiemment désirée.

Mais ce larron *du cru* n'y mettant aucune complaisance et s'obstinant toujours à ne pas se présenter, l'idée ingénieuse lui vint de le remplacer par un autre.... d'importation.

Donc, en janvier 1335, le jeudi avant la fête de la conversion de saint Paul, il arriva que la paisible population de Montaiguet fut mise fort en émoi par la visite, quelque peu inquiétante, de maître Tachon, prévôt de Crozet, suivi de gens armés qui étaient, cavaliers et piétons, au nombre d'une trentaine. Cette troupe, dans laquelle figuraient Guill. Filleti, damoiseau, Guill. Gottolanz, les deux frères Pierre et Guiot Favre, Gaufride de Chappe, etc., escortait un condamné et annonçait, avec grand tapage et force cris, qu'elle s'apprêtait à lui faire subir sa peine, en ce lieu.

Très animé et très bruyant, ce singulier cortège se dirige vers la maison des bénédictins nommée, dans notre document, tout simplement grange (*grangia*).

Or, les bons moines avaient fait attacher, au-dessus de leur porte, un écusson royal, pour bien affirmer leur prétention de ne dépendre que de la seule autorité du roi.

Le prévôt de Crozet et ses acolytes commencent, d'abord, au grand scandale des assistants, par s'en prendre au respectable emblème. Ils l'accablent de leurs méchants propos et vont même jusqu'à le traiter, irrévérencieusement, d'enseigne de taverne (*signum tabernæ*) !

Signum tabernæ ! En entendant proférer une telle insulte, on se figure l'ahurissement et la profonde indignation du digne frère Aymon, convers, qui était, alors, gardien de la grange.

N'était-ce pas un coup droit, spirituellement porté, il faut en convenir, non pas à la majesté lointaine et supérieure du

monarque qui n'avait rien à voir dans l'affaire, mais à l'ambition des moines, d'échapper à la tutelle féodale du comte de Forez, en s'abritant, insidieusement, sous l'auguste égide ?

Cependant, les protestations désolées de l'excellent convers, ses platoniques menaces et ses objurgations restèrent, comme on le pense bien, sans effet sur maître Tachon et sur sa troupe. Tous, après s'être encore promenés tumultueusement sur les terres de l'abbaye, finirent par y faire choix, pour l'exécution projetée, du *courtil d'achiers*.

Le prisonnier, qu'ils n'avaient pas cessé de traîner à leur suite, y fut d'abord exposé. Puis, un des hommes d'armes, qualifié de sergent, le sieur Raquin, élevant la voix, convoqua les habitants de Montaiguet à être spectateurs de la justice du comte de Forez. Il répéta même plusieurs fois son appel (*bis, secondo, tertio, pluries* !). Mais les habitants, peu soucieux de se compromettre dans l'affaire, s'obstinèrent prudemment à rester chez eux.

Ce que voyant, monsieur le prévôt de Crozet, qui n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu, fit prendre quelques-uns des récalcitrants qu'il obligea à venir, *malegratibus suis*, à *leur mal gré*.

Et alors, en présence de cet auditoire forcé, le condamné fut hissé sur la motte d'un four (*super motâ aut glebâ furnii*) et on lui coupa l'oreille.

Comme conclusion, le frère Aymon, assisté de quelques témoins, parmi lesquels Pierre Merle, damoiseau, fit dresser un procès-verbal par Durand, curé de *Sal* (Sail-les-Château-Morand) et notaire commissionné par l'official de Clermont, « appelé et requis pour la circonstance. »

Il nous a ainsi conservé la relation fidèle de ce curieux épisode qui complète et termine la chronique judiciaire de Montaiguet, au XIVe siècle.

ROGER DE QUIRIELLE.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 6.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

Saintes-Chapelles du château *(suite)*. — La Sainte-Chapelle était soignée comme construction. Le gros œuvre était en grès, la statuaire et la sculpture en pierre d'Apremont, sauf les statues d'Adam et d'Eve du porche (1). Nous avons vu, à propos de l'Eglise paroissiale, quelques sculptures provenant de cette chapelle, telles que la statue en marbre de la Vierge, de sainte Madeleine, des pinacles et autres motifs de sculpture. Ajoutons à cette énumération, la *clôture* en fer de l'ancienne armoire du Trésor qui, dans la chapelle de la Sainte-Croix, sert encore à renfermer de nos jours la précieuse relique qu'elle a si longtemps protégée.

Le Musée départemental de Moulins conserve quelques sculptures qui proviennent de la Sainte-Chapelle. — C'est d'abord une niche très décorée (M. D., p. 2, n° 17). — Dix fragments (2) de tables généalogiques en pierre d'Apremont portant les noms des ducs de Bourbon (XVI[e] s.). Trois de ces inscriptions, en lettres capitales romaines encadrées dans un titulus sont assez bien conservées pour qu'on puisse y lire exactement :

1) — LOV[IS]. FILZ. DVD[IT]. / ROBE[RT]. PREMIER. / DVC. [DE]. BOURBO[N]./ CO[M]TE. DE. LA. MAR / CHE.

2) AN[N]E. DE FR[ANCE. FILLE]. / DV ROY. LOYS. [SA]. / FE[M]ME. VICO[M]TE[SSE]. / DE. CHASTELLERA[LT. DA/ME. DE. BOVRB[ON].

3) — SVSA[N]NE. DE. BOVRBO[N]. / SA. FEM[ME] (3). FILLE. DE. P[IER]RE. / 2[e]. ET. DE. AN[N]E. / DE. FRA[N]CE. LEVR. SEVLLE. ET. VNIVERSELLE. HERI / TIERE. (4). — (M. D., p. 3, n° 37, 37 bis. etc.)

— Une statuette en pierre représentant sainte Catherine (Id., p. 8, n° 111).

— Trois grands écussons en pierre, aux armes des ducs de Bourbon (5). (Id., p. 20, n° 27, 28 et 29 et plan du VI par M. Queyroy).

---

(1) Gélis-Didot, p. 55.

(2) Ils furent donnés par M. La Couture qui les avait retrouvés dans une salle à manger du pays où ils servaient de dallage. — Cfr. *Chât. de Bourbon* par Mgr Barbier, p. 130.

(3) Sur la table voisine se trouvait l'inscription qui se rapportait au connétable.

(4) Cfr Ann. B., I, p. 47. — Ces inscriptions mesurent 0 m. 38 de largeur sur 0 m. 17 de hauteur.

(5) Cfr. B. S. E. IV, p. 134 et IX, p. 9. — Ann. B., février 1887.

— Enfin, il conviendrait peut-être d'attribuer à la Sainte-Chapelle les objets suivants que le catalogue du Musée enregistre comme provenant de Bourbon : — un pied en terre cuite (M. D., p. 20, n° 30) ; — une main droite, bénissante, en terre cuite (id., n° 31) ; — deux mains de femme en marbre, attitude de la prière (id., n° 35) ; — un pinacle en pierre du XVe s. (id., n° 34) ; — un petit pendentif en pierre du XVIe s. (id. n° 32). — Le fragment d'une statuette en terre cuite portant un rochet, du XVIe s. (id. n° 33).

Quelques *collections particulières* ont recueilli certaines sculptures provenant de la Sainte-Chapelle.

1) La statue très intéressante, en pierre d'Apremont, du duc Louis II, agenouillé, la tête ornée du bandeau ducal, le collier de l'ordre de Saint-Michel sur le manteau d'hermine qui recouvre l'armure. Elle a été fort endommagée en 1793. (Collection de M La Couture. (1)

2) – Un écusson, en pierre d'Apremont, des ducs de Bourbon, scié dans une clef de voûte de la chapelle (même collection).

3) — Une paire de burettes en faïence de Nevers ; époque moderne, fin XVIIIe s. (id.)

4) — Une petite statue, en bois, de la Vierge (0,34 de h. chez M. de Charry).

5) Une autre statue, aussi en bois, de la Vierge caressée par l'Enfant Jésus (0,40 c. de h. chez Mlle Hivon).

— [Il ne reste rien du **Prieuré de Saint-Georges** (2) occupé par les religieuses bénédictines et qui avoisinait l'église paroissiale. Leur cloître (3) a été détruit.] On remarque l'emplacement de leur chœur près de la chapelle de la Vraie-Croix où des amorces de la voûte qui le recouvrait se voient encore au dehors. L'enclos des religieuses est entouré de vieux murs qui s'écroulent presque de partout.

— [**Le couvent des Capucins** n'existe plus. Les bâtiments et leur église qu'on nommait la *chapelle Saint-Pierre* (4), ont été rasés pour permettre d'établir les promenades et plus tard la salle des machines du nouvel établissement.]

[**Hôtel-Dieu** ou **Hôpital ancien** (5). — Il avait d'abord été établi (avant 1604) (6) sur la place des Capucins, puis transféré au bourg de Saint-Georges et le 27 avril 1793 réuni à l'hôpital de la Charité ou thermal. Les bâtiments ont été transformés en habitation particulière (7).] A l'angle d'une construction (qui devait être la chapelle) près du chemin qui conduit de la gare à l'église, on a placé une pierre où sont grossièrement sculptés deux hommes en prières.

Hôpital de la Charité auj. **Hôpital thermal.** — Il fut honoré de la visite de saint Vincent de Paul, et eut pour principaux bienfaiteurs Madame de Montespan qui en 1676 y fonda douze lits, le cardinal de La Rochefoucauld, et le duc de Charost qui par son testament de 1746 lui donna de

---

(1) Château de Vellat, commune de Franchesse.

(2) Les bâtiments et les communs de ce prieuré appartiennent aujourd'hui à M. Dubost de Clusor.

(3) Voir chez M. Esmonnot un vieux plan de Bourbon et de ses environs (Fonds Bourbon). Le cloître des filles de Saint-Benoit y est indiqué.

(4) *Id.*

(5) Cfr Ann. B., août 1888, *Histoire de l'hôpital de Bourbon-l'Archambault* par Jules Gras et la *Notice hist. sur Bourbon pendant la Révolution*, par le même auteur, p. 95.

(6) Dubuisson-Aubenay, *Voyage en Bourbonnais.*

(7) Ils sont la propriété de M. Batissier père.

grands biens. Cela permit d'entreprendre en 1754 la reconstruction de cet hôpital qui était terminé en 1760 (1).

Il est devenu l'hôpital civil depuis la construction de l'hôpital militaire. Dans la salle de communauté des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent l'hôpital thermal, on trouve quatre tableaux représentant, 1) *Saint Vincent de Paul* (2) (70×80); 2) *Mademoiselle Louise de Marillac* plus connue sous le nom de *Mademoiselle Le Gras*, première supérieure des filles de la Charité (70×80), ces deux toiles ont subi de fâcheuses retouches ; 3) *Le cardinal de La Rochefoucauld* (70×55) ; 4) Mr LE *DUC DE CHAROST*, BIEN / FECTEUR DE CETTE MAISON (0,76×0,60, en mauvais état). — Dans cette salle on trouve encore deux *reliquaires* du XVIIIe s et l'ouvrage in-4o intitulé *Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, 1748, et le *Guide des pécheurs*, in-fol. de la même date. — De l'ancienne chapelle, aujourd'hui convertie en réfectoire des sœurs, on a conservé une toile qui a pour sujet « *le Crucifix* » (1,33×0,95). Dans la pharmacie, on peut admirer 67 vases de faïence de Nevers qui se décomposent ainsi : 29 cruches et vases allongés, 30 petits vases, et dans le laboratoire 8 cruches moins ornées. On y trouve de plus 3 mortiers : *a)* DESCHARNIES, 0,085 de haut sur 0,12 de large ; *b)* 0,08 de haut × 0,13 c. de large ; *c)* 0,11 de h. × 0,16 de l. — *Statues extérieures*, voir statues religieuses de la ville. — Dans la *salle d'asile*, qui dépend de l'hôpital, se trouve une toile du XVIIIe s. figurant la *Présentation au Temple* (1,55×1,10).

La Chapelle de l'Hôpital militaire, construite en 1856 et qui occupe l'aile gauche des bâtiments de cet hôpital renferme dans la tribune un tableau non signé et assez médiocre quoique restauré « l'*Annonciation* » (1,40×1,60). Dans la sacristie on voit les portraits de *saint Vincent de Paul* (0,80×0,65) et celui de *saint François de Sales* (0,80×0,65). Le premier ne manque pas de caractère, le second a été mal retouché.

La chapelle récente de M. l'abbé Batissier, chanoine honoraire et secrétaire de l'évêché de Moulins, possède un *calice* qui est de M. Calliat de Lyon et de précieuses *reliques* rapportées de Rome.

Statues religieuses de la ville. — *Dans les rues*, statue en faïence de la Vierge au-dessus de la porte d'entrée de l'hôpital thermal. — Statue de la Vierge « MATER GRATIÆ » à l'angle de la rue de la République et Achille Allier. — Vieille statue de la Vierge et Enfant Jésus en pierre, à l'angle des rues Achille Allier et des Trois-Morts. — Chez les *particuliers*, voir l'article Saintes-Chapelles du château.

Presbytère. — Il possède, comme nous l'avons dit, le reliquaire de la Vraie-Croix et les chapiteaux dont nous avons parlé au sujet de l'église. Ses *archives* se composent de 6 liasses — 1) « Affaires relatives aux *cloches*. » — 2) *Personnes inhumées* à titre de concession dans l'église de Saint-Georges depuis 1645 — 3) Papiers relatifs au Presbytère, les réparations en 1848. — 4) Réparations faites à l'*église* à différentes époques. On trouve dans ce dossier un *dessin inédit des anciennes peintures* murales de l'église. — 5) Projets de porche et de tribune pour l'église, *quatre plans* de M. Esmonnot datés de 1876 et offrant un plan général de l'église et de ses abords et les coupes du nouvel agrandissement de l'édifice. — 6) *Papiers divers : fondations* depuis le 6 mai 1537 ; transactions entre les décimateurs et le curé ; *remontrances* très humbles de 1767 à l'intendant de Moulins ; *Mémoires* sur le banc d'œuvre ; requête pour le rétablissement de la confrérie du Saint-Sacrement et règlements de la dite confrérie.

(1) Anc. B., II, p. 343.
(2) Il provient de l'hôpital ancien, d'après la tradition.

— En dehors de Bourbon existent encore les restes de plusieurs établissements religieux.

Le **Prieuré de Vernouillet.** A 500 mètres N.-O de Bourbon, au-delà du faubourg de Villefranche, se dressent les bâtiments de ce *prieuré* auquel appartint jusqu'en 1315 le droit de collation à la Sainte-Chapelle. (1) L'ensemble du prieuré fut vendu 5,300 livres, le 26 mars 1791, par le district de Cérilly. (2) L'ancienne *chapelle* a été transformée en habitation particulière qui, dans un petit réduit, a conservé la vieille statue de la Vierge. Cette chapelle était composée du *sanctuaire* 8m ×6, hors d'œuvre) couvert par des voûtes d'arêtes dont les nervures retombent sur des consoles du commencement du XIVe s. Les parements de cette partie de l'édifice sont en grès et offrent un moyen appareil très régulier : de la *nef* qui mesure 13 mètres de longueur, qui a été reconstruite plus tard et complètement bouleversée par les dispositions nouvelles de l'habitation. Un campanile surmontait le pignon du chœur. Sous le carrelage on a trouvé des *cercueils* de pierre en forme d'auge, avec leurs couvercles à pans (3). [Les *trois autels* dont parlent deux états de réparations et de dépenses dressés en 1747 (4) n'existent plus.] L'édifice a conservé 1) deux *statues* et des *peintures*. 1) La statue de sa madone « *Notre-Dame de Vernouillet.* » Cette curieuse (5) figure de la Vierge, qui paraît remonter au XIIIe s (6), est sculptée en bois plein de chêne. La madone est assise sur un siège droit, sans dossiers, mais dont les côtés sont élégamment ornés d'arcades trilobées et ajourées. La Vierge est vêtue d'une cape qui recouvre sa tête et dont les manches longues et pendantes forment de nombreux petits plis qui lui donnent un cachet byzantin. Le capuchon d'où s'échappent les cheveux ondulés rappelle la vieille coiffure de cette région. (7) Dans la partie dorsale de la statue on a creusé un compartiment — sorte de custode de reliques — qui était autrefois fermé par une porte scellée de trois pentures dont deux ont disparu. La Vierge repose sur un coussin et tient sur ses genoux l'Enfant Jésus bénissant le monde à la manière latine. Toute la statue, sculptée dans le même bois,

---

(1) Cfr article de M. La Couture sur le *prieuré de Vernouillet.* (Ann. B., juin 1887, p. 169.) — Cfr Jules Gras, *Not. hist.*, p. 83.

(2) Les objets dépendant du prieuré sont cotés n° 9 et estimés comme suit : « N° 9, la maison, jardin, chenevière, chapelle, vigne, pré, bois et terre dépendant et composant le prieuré de Notre-Dame de Vernouillet contenant pour le tout en terres et en bois vingt-sept boisselées, en prés deux milliers de foin, en vigne dix œuvres. — Estimation 2800 livres. (Archives départ., procès-verbaux de vente de première catégorie.)

(3) M. Desbordes, le propriétaire actuel, dit les avoir brisé pour faire le sol de sa cour. (Ann. B., *id.*) Les autres ont été enterrés à la même place.

(4) Par M. Godin, notaire à Bourbon, fondé de pouvoirs du prieur de Vernouillet (Arch. Dép.)

« Le maître-autel avait un devant en cuir doré de 5 pieds de long sur 2 pieds 6 pouces de haut. » (Ann. B., id., p. 126. — Arch. dép.)

(5) Pour la légende de Notre-Dame de Vernouillei et le pèlerinage qui avait lieu à la chapelle le 8 septembre, cfr l'article de M. La Couture. — Pour la reproduction de la statue, cfr Ann. B,, id., la reproduction par M. Leprat d'une photographie de M. Grégoire, chef de division à la Préfecture de l'Allier, et celle de M. de Charry.

(6) P. D., XIIIe s., 4e liv., feuille qui a pour titre « La crosse. » L'abbé Boudant la croyait du XIVe s. (S. M., p. 347).

(7) M. La Couture pense que ce type est du pays ; M. de Soultrait trouvait au contraire à cette Vierge un caractère étranger et voyait dans sa coiffure celle du portrait du Dante du Bargello à Florence (C. A., 1854, p. 124).

est peinte, la robe et la chape en rouge, l'Enfant Jésus en vert, la chaise en blanc avec ornements rouges et verts (1). Elle mesure 0,85 c. de hauteur (2).

2) La chambre où l'on conserve cette statue renferme aussi une petite statuette en grès représentant une châtelaine du XV[e] siècle et que l'on a trouvée, il y a quelques années, dans un mur de clôture du jardin, au milieu de nombreux débris de sculptures.

On retrouve des traces de *peintures murales* (3) du XVI[e] s. dans le sanctuaire, de chaque côté du maître-autel et dans les pignons. Elles retracent le mystère de l'Annonciation et des scènes religieuses où l'on distingue un évêque en compagnie d'autres saints personnages.

(*A suivre*) Abbé J.-H. Clément.

CHRONIQUE & MÉLANGES

La ville de Moulins vient d'enrichir ses collections d'œuvres d'art de deux intéressantes peintures qui sont des copies, l'une du portrait de Thomas Regnaudin par F. Elie, et l'autre de celui de Pierre de Sève par Gascard. Le ministère des Beaux-arts en a fait don à notre musée municipal pour répondre à une demande de M. le maire de Moulins, à qui les originaux avaient été signalés par M. Ernest Bouchard, président de la *Société d'émulation*, qui lui-même les avait découverts l'année dernière dans la galerie des portraits du Louvre.

***

M. Alfred Bertrand a seul représenté la *Société d'émulation*, cette année, au congrès des sociétés des Beaux-arts des départements tenu, comme d'habitude à la Sorbonne, du 27 au 30 mai. M. Bertrand a donné lecture d'un fort intéressant mémoire sur les ateliers et fours gallo-romains découverts dans l'Allier.

***

Le 28 mai a eu lieu à l'Opéra-Comique la première représentation de la *Basoche*, une pièce lyrique en trois actes de M. Messager. L'auteur du livret est M. Alfred Carré.

C'est un nouveau succès pour notre compatriote devenu, du reste, l'un de nos compositeurs musicaux les plus en vogue.

(1) M. Gélis-Didot a donné un spécimen des ornements variés qui couvraient la robe de la Vierge (P. D., 4[e] liv., f. 34, fig. 15).

(2) De la base au siège 0,25 ; épaisseur du coussin, 0,06 ; hauteur du corps assis, 0,55.

(3) Elles ont été découvertes par MM. de Charry et Talbourdeau (Ann. B., id.)

Ces signatures sont le fac-simile de celle du sculpteur moulinois dont M. Ernest Bouchard a esquissé la biographie dans notre livraison d'avril 1890, p. 107, et de celles d'Estienne Vigier, son père, et Nicolas François.

Le mémoire de M. Bouchard avait été, ainsi que nous l'avons annoncé, précédemment imprimé dans le volume destiné aux membres du congrès des Sociétés des Beaux-arts des départements, et les signatures que nous reproduisons accompagnaient bien cette publication. Si nous ne les avons pas données nous-mêmes, c'est que nous n'avions pas en mains le cliché qui nous était nécessaire. C'est peut-être un peu tardivement combler cette lacune, mais nous préférons ne pas la laisser subsister.

*
* *

La vente de la bibliothèque de feu M. A. Chenavard a eu lieu à Lyon du 20 au 29 mai dernier.

Chenavard était un artiste de grand talent, qui a contribué à la publication de l'*Ancien Bourbonnais*. Il n'est donc pas un étranger pour nous.

Né en 1787, Chenavard est mort en 1883. On a conservé en Lyonnais et en Bourbonnais un grand nombre de ses œuvres. Il était chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Sauveur de Grèce.

*
* *

L'auteur de *Ferrières à vol d'oiseau* a, ce mois-ci, joint à sa *copie* la note ci-après, que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

« Puisqu'on s'occupe de chercher l'étymologie de *Montoncel*, à côté de *Monte-au-Ciel* et de *Mont-on-Celle*, laissez-moi placer *Mons tonsus* ; c'est un nom monastique qui rend assez bien la solitude et l'aridité de ces sommets dont la végétation rappellerait difficilement l'exubérance de la Limagne.

Julius Florus, qui doit encore aimer le doux langage de son pays, ne me blâmera pas, je l'espère ; c'est uniquement pour lui être agréable que j'ai essayé d'offrir une origine latine à ce géant de nos forêts. Personnellement, je ne crois guère à ces étymologies douteuses ; c'est assez dire que je ne crois pas à la mienne. »

XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(*Suite*)

SA VIE SOCIALE — SA POPULATION — SES FAMILLES

Bientôt, mœurs du pays, ne serez plus qu'un rêve !
BRIZEUX.

Au XVII[e] siècle, d'après Nicolaï, la province de Bourbonnais contenait dix-sept châtellenies de premier ordre et plus de 240 justices seigneuriales inférieures, or Montgilbert et Ferrières se trouvaient au nombre de ces dernières ; en cas de litige ou de complication sérieuse, leurs affaires se réglaient à Billy.

Depuis longtemps déjà, la cité Cussétoise jouissait du privilège des villes closes, car elle était comprise parmi les treize *bonnes villes* de la Basse-Auvergne ayant leur municipalité, leur milice et leurs différentes prérogatives sous la protection immédiate du roi.

A l'exception de Chevalrigond, notre comté rayonnait sur la paroisse actuelle et sur une partie considérable des paroisses de Lavoïne et de La Guillermie ; c'est assez dire que sa population devait être en proportion relative. Pour s'édifier sur la question, il suffit de consulter nos registres, on y verra clairement que la moyenne des naissances pendant une période de 250 ans est beaucoup plus élevée qu'en 1889.

7

On aurait tort, par conséquent, de se représenter l'ancien Ferrières comme une immense solitude. Nos montagnards savaient trouver le moyen de vivre à côté des sangliers sur la lisière ou dans la profondeur des bois, sans trop souffrir pour cela. Ce voisinage, il est vrai, n'avait rien d'attrayant, mais nos pères étaient philosophes ; ils se tenaient à l'écart parce que, disait-on dans la chaumière, il est prudent de s'éloigner quelquefois de ses semblables, si l'on désire échapper à la dent des renards et du loup. Ils s'attachaient à leur cabane sans regrets ni désirs d'inconnu.

Heureux nos paysans qui mangent dans l'argile
S'ils savaient leur bonheur ! !... le reste est dans Virgile.

Sous Louis XIII, nous retrouvons les mêmes villages et les mêmes dénominations que de nos jours.

En somme, leur origine paraît assez naturelle : encouragée par le seigneur, une famille de pauvres ouvriers partait, un beau matin, pour défricher tel ou tel lot désigné par le maître ; elle allait, traînant avec elle ses instruments de travail, ses hardes et ses enfants, puis elle campait ; alors commençaient les fatigues et les incertitudes de l'expérience agricole ; afin de se mettre à l'abri, on se hâtait d'élever la hutte provisoire, on procédait lentement, d'essai en essai, et quand, par hasard, on s'apercevait que la terre pouvait nourrir *son monde*, on s'empressait de construire plus en grand pour se fixer au sol et se multiplier ensuite suivant les caprices de la génération. De là, ces agglomérations, c'est-à-dire ces villages que nous rencontrons sur toutes les directions.

Dans le principe, on dit *chez*, quand les colons se sont perpétués sur place ou sont partis depuis peu ; à mesure qu'on s'éloigne de la souche primitive, quand le souvenir des origines semble s'affaiblir, on arrive à dire *à*, préposition plus abstraite et plus indifférente.

J'ignore si la théorie que j'énonce aura le don de plaire aux amateurs, mais je puis affirmer qu'elle me paraît s'har-

moniser parfaitement avec la réalité. En effet, nous disons *chez Randier, chez Fumoux, chez Diot, chez Mazioux, chez Forest, chez Plédy, chez Giraud, chez Fradin, chez Recot, chez Magnaud, chez Fournier, chez Pion, chez Potin, chez Brosse*; or ces appellations diverses nous rappellent des individus connus de nos ancêtres au XVIII[e] siècle, ou récemment disparus.

D'autre part, on dit *aux Ollières, au Pilar, à Becouze, à Ramille, au Garet, à Puyravel* et *à Chambrias*, parce que jadis, à une époque assez reculée, vivaient sur notre territoire, des paysans de ce nom, comme on peut s'en convaincre en parcourant les grimoires de l'état-civil.

Avec un peu d'imagination, nous découvririons peut-être les traces lointaines d'une immigration sarrasine dans certaines de ces agglomérations qui se terminent par des résonances orientales, telles que *Puyravel, Ramille, bois d'iman, Pilar, Boffety, Béchemore* et *Galizan.*

Que dirai-je de la noble *Almanza* qui daigne rouler ses flots d'argent sous les regards des lavandières, en plein bourg du Mayet ?... Moins fortunés que nos voisins, nous nous contentons des faibles murmures d'un humble ruisseau qui descend des *Rogères* et vient se jeter au Sichon, vers le *moulin neuf*; il a nom: *Clamozan.* En été, les pêcheurs d'écrevisses se font un plaisir de troubler le cours de ses ondes.

Chose étonnante, sur la fin du XVI[e] siècle, nous retrouvons encore les vieilles formules de la féodalité, c'est-à-dire le prénom seul avec le nom du village : (Louis *du Lignier,* Jacques *de Becouze,* Pierre *du Garet*). Cependant, depuis le règne de saint Louis, l'usage des noms de famille héréditaires était admis chez les particuliers, nos messieurs, du reste, suivaient la règle commune. (*Paul de Fougerolle, Hyppolite Blettery, Albert Colin*).

Pour être originale, l'étude des prénoms n'a rien d'aride; c'est un amusement qu'on peut se permettre en hiver, un jour de bise ou de digestion mal faite ; naturellement, la jouissance est pour l'oreille. Oyez plutôt, gens de la plaine,

les gracieux noms de nos aïeules, ce sont fleurettes en beau jardin : *Clauda, Jacqueline, Laurence, Pétronille, Bonnette, Juliane, Fillette, Nicolle, Estiennette, Mathilde, Huguette, Blaisia, Philiberte, Eléonore, Antonia, Denyse, Claire, Agnès, Isabeau, Renée, Diane, Charlotte, Virginie, Pierrette* et *Thomine* ; où trouver ailleurs un plus coquet assemblage de mots féminins? C'est une sorte de mosaïque harmonieuse comme une phrase musicale.

Par contre, les noms les plus ordinaires de nos grands-pères n'ont rien de sonore ; nous avons beaucoup de Jean, de Jacques, de Claude et de Gibert, quelques Polite et de nombreux Thoumas ; en dehors de ces élus, le calendrier grégorien fournissait peu à nos montagnes. Sous la Terreur, les saints de l'Eglise catholique ne suffisent plus, on leur adjoint les légumes et les fleurs ; le pavot, la verveine, les épinards, le navet, la carotte ou les ruminants d'un caractère paisible, on était jeune alors, puisqu'on croyait encore à la fraternité des êtres et aux élucubrations poétiques de Fabre d'Eglantine, le comédien de Carcassonne. A cette époque, nous relevons les glorieuses naissances de Jean *Canard* Goutorbe, de Gilbert *thym* Devaux, (1) de Gilbert *Camomille* Bigay (2) et de Claudine *belle-de-nuit* Geneste (3). (Singulier qualificatif pour une fille modeste).

A partir de 1600, il est assez facile de reconstituer la société de Ferrières. Les de Fougerolle, les de Combes, les de Saint-André, les Barthelat de la Ramas, les de Sirmond, les de Saulx-Tavannes et les de Manissy semblaient vivre en parfaite intelligence avec l'élément bourgeois, c'est-à-dire avec les Colin, les Bertucat, les Chamboyt, les Pinot, les Cathelin, les Pallebost, les Javanel, les Dumas, les Giraud, les Bargoin, les Boffety, les Artaud, les Martinet, les Rollet, les Burnolle, les Renaud et les Quesson-Dutherrin.

(1) De chez Fumoux.
(2) Du moulin Greffier.
(3) De chez Diot.

A en juger par les signatures de nos actes, on voisinait gaiement. A la moindre alerte, pour la naissance ou le mariage d'un héritier quelconque, on s'empressait de revêtir l'habit des fêtes ; après la cérémonie religieuse, avait lieu la réunion de famille, c'est alors qu'on s'amusait à l'aise dans la grande salle,

Il était doux de voir briller
Toujours un tronc d'arbre au foyer.

Là se trouvait le *tout-Ferrières*. Dieu merci ! les *bonnes maisons* ne manquaient pas, aussi devons-nous supposer que la vie dans nos contrées n'avait rien de désagréable, surtout dans les intérieurs aisés.

Ah ! le bon temps que celui du passé !

C'était le soir, à la veillée, qu'on rigolait à table avec le délicieux vin blanc de la comète et la perdrix aux choux :

On danse au son de la musette,
On danse au son du tambourin.

Où vont, hélas ! nos vieilles habitudes gauloises ? — Actuellement, nous faisons de la prose, nous mangeons la châtaigne en dégustant le Creuzier de Nantille.

En définitive, la nature humaine est toujours la même, dit le sage : un peu de plaisir, beaucoup d'ennui, voilà la vie ; le bonheur est dans la catégorie des choses relatives, à Tombouctou comme à Nice. Avec une légère teinte de philosophie, on parvient quelquefois à surmonter bien des misères.

ANCIENNES FAMILLES

Les *de Saint-André* sortent de chez Fumoux (1), leur antique splendeur n'est plus qu'une ombre, car, d'après la légende, leurs derniers descendants creusent péniblement leurs sillons

(1) Village de la Guillermie, ancien Ferrières.

sur nos côtes ; ce sont, du reste, d'honnêtes métayers qui se distinguent par un type très-pur.

Avoir eu pour ancêtres de riches châtelains qui passaient leurs loisirs dans la compagnie de *Jehan Loïs de Bourbon*, baron de Busset, de noble *François Gaspard de Sicot*, sieur de Cournon, la Guillermie, Sauvagnat et autres lieux, de haute et puissante dame *Gabrielle de la Forest*, vicomtesse de Séguier, de *Marie de Loyselière*, etc., et venir échouer dans une basse-cour de domaine, dans la boue d'une ferme, comme un simple mortel, c'est un peu dur. Que penserait noble Jacques de Saint-André, le vaillant prévôt des bandes françaises et armées de M. le Prince, en 1630, s'il voyait à la charrue les enfants de ses enfants? Messire Antoine de Saint-André-Lacroix, surnommé le *petit Cadet* et capitaine de la seigneurie de Ferrières, en mourrait de douleur.

Sous Henri IV, la famille *de Fougerolle* était une des familles les plus importantes de la région, son influence fut considérable et c'est justice de signaler ici la considération toute particulière dont elle jouissait près des seigneurs d'alentour.

Nous avions les de Fougerolle de *la Corre*, des *Bernard*, du *Vernet*, de *Saint-Germain*, de *Rochefort* et de *Paray*. Avec une ramification si multiple, on comprendra facilement que la vitalité de cette noble souche se soit généreusement déversée sur l'armée, la magistrature et le clergé. Les armes sont : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une plante de fougères, le tout d'or.*

En 1613, Pierre de Fougerolle siégeait comme conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais, à Moulins.

En 1629, Nicolas de Fougerolle était procureur d'office de la châtellenie de Ferrières, et commissaire général de l'Amirauté de France.

Le 16 avril 1642, avait lieu le baptême de Virginie de Fougerolle ; le parrain fut vénérable et discrète personne messire Henri de Molines, la marraine haute et puissante dame Virginie de Pressins, notre aimable comtesse.

En 1643, Gaspard de Fougerolle partageait les douceurs et les agréments du mariage avec Antoinette de Saint-Maurice.

Plus tard, vers la fin du siècle, Jean-Augustin Martinet des Birats épousait Jeanne de Fougerolle. A cette époque, lieutenance de Ferrières et bailliage du Mayet, appartenaient à un héritier de ce beau nom.

Dans les premières années de 1700, Gaspard de Fougerolle signait comme prêtre et vicaire de Cusset; dans la suite, il devint curé de Châteldon.

En 1737, Antoine Ducher, notaire royal et lieutenant de la ville de Châteldon, épousait, à Ferrières, Marguerite de Fougerolle.

Citons encore Jean de Fougerolle, chevalier de Saint-Louis, et nous arriverons à 1765, où nous trouvons le mariage de Gilles de Saint-Quantin avec Antoinette de Fougerolle ; les témoins furent Pierre *Garet de Maisonneuve*, lieutenant au régiment de royal-artillerie, messire Jacques *de la Chaise*, ancien major des volontaires bretons, chevalier de Saint-Louis, M. Quintien *Dumas*, conseiller du roi et son président aux juridictions royales de dépôts de sel de Cusset et Ris, M. Charles *Beauvais*, receveur des domaines, en la ville de Cusset, conseiller du roi et son procureur aux susdites juridictions.

Le dernier mâle de cette famille jadis si florissante est M. Henri de Fougerolle, autrefois notaire à Vienne (Isère).

Les *Garet de Maisonneuve* sont enfants du pays. Vers le milieu du XVII[e] siècle, Claude Garet, escuyer seigneur de Maisonneuve, était un des 100 gardes en charge de Son Altesse Monsieur frère unique du roi, duc d'Orléans. En 1670, Simon Garet, le digne époux de Marie-Claire Boffety, portait fièrement son titre de procureur d'office de la châtellenie de Ferrières. A des dates différentes, Claude et Pierre Garet de Maisonneuve servaient la patrie, l'un comme officier de Son Altesse royale Monseigneur le Régent, l'autre, en qualité de

lieutenant d'artillerie ; j'ignore le nom de celui qui s'embarqua pour la Martinique.

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un long voyage !
Beau chevalier qui partez pour la guerre,
Qu'allez-vous faire
Si loin d'ici ?

Un saint prêtre de cette maison demeurait à Ferrières, en 93 ; son souvenir est encore vivant dans nos populations.

Les Garet, maréchaux du bourg, seraient, dit-on, les descendants de ces Garet de Maisonneuve, c'est le cas de répéter : bon sang ne peut mentir.

Jean-Claude *Tissier de Bois-Robert* était garde du corps sous Louis XV ; à la même époque, Claude, sieur des Ollières, était receveur des traites foraines ; son beau-père Jean Simon Gravier présidait aux mêmes juridictions, dans la ville de Vichy.

Cette famille qui demeurait à Châtel-Montagne depuis 1580, ne parut chez nous que vers la fin du XVIII[e] siècle, elle a pour elle : vieille souche et riches alliances.

Les *de Berthet* ne sont pas de chez nous, l'Auvergne est leur pays d'origine. Ils signaient jadis : escuyers seigneurs de Teillat. Pour armes, ils ont : *trois lions de gueules au champ d'azur.*

En 1770, Emmanuel-Gilbert de Berthet de Bardinière, chevalier, ancien officier de cavalerie, commandant la brigade de la maréchaussée de Cusset, épousait Jeanne Bracon de Rochefort, fille à défunt François, en son vivant, commissaire des droits seigneuriaux, et à Claudine de Fougerolle. Pendant la Révolution, noble Emmanuel fut officier public.

(*A suivre*). PIERRE ENCISE.





EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

DE ROANNE

Roanne, la grande cotonnière, la cité industrielle qui, à *l'américaine*, en moins devingt ans, a vertigineusement transformé et multiplié ses fabriques, quadruplé sa population, et s'est placée à la tête de nos *ruches ouvrières* les plus prospères, n'est cependant pas, comme on serait tenté de le croire, uniquement absorbée par son énorme travail commercial. Le livre de caisse, *le doit et avoir*, n'est pas son seul bréviaire.

Elle a cette originalité, peu commune parmi les villes qui vivent dans le grand labeur absorbant et vulgaire des usines, d'avoir un goût des plus vifs pour les beaux-arts en général et l'archéologie en particulier.

C'est que Roanne a la bonne fortune de posséder des hommes de savoir et de dévoûment qui y entretiennent, dirigent et encouragent ce penchant vers les *Belles Etudes*, avec un zèle tout à fait méritant.

Ne viennent-ils pas précisément de donner, ces temps derniers, à l'occasion d'un concours agricole tenu dans leur ville, la preuve, fort réussie, de ce dévoûment et de ce zèle ?

Ils ont organisé, on pourrait dire : *improvisé*, une exposition rétrospective dont la *qualité*, l'excellent classement, l'aimable et séduisant ensemble ne sauraient être trop loués.

Il est difficile, vraiment, de mettre mieux en honneur, de montrer plus clairement et avec une meilleure méthode, les reliques d'art de son pays ; car il va sans dire que leur exposition était très spécialement forézienne.

Cependant un Bourbonnais pouvait y faire, comme on va le voir, une assez fructueuse cueillette.

Voici d'abord, — à tout seigneur, tout honneur ! — un portrait du connétable de Bourbon (n° 80 du catalogue), peinture sur bois, contemporaine de son illustre modèle et d'un réalisme tel que l'on peut avancer. sans trop de témérité, qu'elle a été exécutée d'après nature.

Le prince, à peu près de grandeur naturelle, y est représenté à mi-corps. La tête de profil et regardant à gauche est couverte d'une coiffe brodée que surmonte un chaperon, orné d'une plume blanche enrichie de perles.

Un manteau foncé garni de fourrures, sorte de cotte sans manches, laisse paraître le haut col brodé de la chemise. Le bras droit, qui seul est en évidence, montre l'étoffe claire du vêtement de dessous. La main gauche tient une lettre, sur laquelle un retoucheur maladroit a écrit, en caractères et dans les formes tout à fait modernes, ce commencement d'adresse : « *A monsieur, monsieur de...* » Enfin, dans le haut du tableau, à gauche, se voit l'écu *d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules en bande, brochant sur le tout.*

La figure, très vivante, évidemment très sincère, surprend singulièrement ceux qui nc connaissent le célèbre rebelle que d'après le portrait du Titien, portrait magnifique, sans doute, mais que le génie du maître a idéalisé et dramatisé, au détriment de l'exacte ressemblance ; cette figure surprend moins ceux qui ont vu certaines images de Charles III, gravures du temps qui sont absolument dans le caractère de notre vieux panneau.

Au lieu de ce beau conspirateur, pâle, sombre, aux traits réguliers, à la barbe soyeuse, au regard profond et douloureux, à la prestance dédaigneuse et superbe, voilà que l'on trouve un homme tout simplement laid, bien portant et assez commun ; un homme qui donne moins l'impression d'un prince énigmatique et terrible que celle d'un très cossu bourgeois de Chantelle, fidèle sujet de S. M. François Ier !

Cependant le front est grand, l'œil beau et énergique, mais quel nez désolant, avec sa courbure qui se brise, vers le bout, se relève et s'épanouit en une convexité charnue, molle et sans race ! La moustache, peu fournie et *tombante*, accuse désagréa-

blement l'épaisseur des lèvres ; la barbe noire, taillée courte, est au contraire forte et épaisse.

L'ensemble du visage a une expression reposée, tranquille, presque souriante, qui suffit à prouver que ce portrait est antérieur à celui du Titien et remonte aux années heureuses.

Peut-être a-t-il été peint à Moulins ; dans tous les cas, c'est dans cette ville qu'il a été retrouvé, puis acheté par M. Valentin Smith, ancien magistrat et savant de mérite, qui le possède toujours.

Il est inutile d'insister sur l'extrême importance *documentaire* d'un tel portrait. *L'histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de La Mure, éditée par Mr de Chantelauze, en a donné (2e vol. p. 475) une interprétation quelque peu flattée. Combien je lui préfère l'admirable photogravure, d'une absolue fidélité, celle-là, qui fait partie de ce bel album de planches composé par M. Roustan, l'éminent artiste roannais, pour illustrer le catalogue de l'exposition rétrospective !

Après ce morceau de premier ordre qui, à lui seul, aurait pu suffire pour attirer en pèlerinage à Roanne tous les bons bourbonnais, il convient de mentionner deux tapisseries gothiques de la fin du XVe siècle, absolument hors ligne, dont l'heureux propriétaire est notre savant et excellent ami, M. Jeannez, l'un des principaux inventeurs de l'exhibition de Roanne. Ces tapisseries faisaient partie d'une suite représentant les neuf preux et, pour la la plupart, sont rentrées, assez récemment, dans la maison de Chabannes. Je dis *rentrées* parce qu'elles portent le blason de cette illustre maison, pour laquelle elles ont été tissées, dans les Flandres, très probablement.

Quoi qu'il en soit, les deux tapisseries qui nous occupent sont de pures merveilles. Leur tissu de laine, qui contient beaucoup de soie, est filigrané d'or et d'une conservation qui tient du prodige. Elles nous montrent, dans leur archaïsme si aimable et dans leur fraîcheur du premier jour, l'empereur Charlemagne et le roi David. Voici d'ailleurs les notices descriptives fort détaillées qui figurent au catalogue :

« N° 606. — *Panneau de Charlemagne.* — L'Empereur à cheval tient de la main droite un marteau d'armes. Il est coiffé

d'une massive couronne surmontée de la toque en forme de tiare. Un surcot bordé d'orfrois laisse voir le haubert de mailles et l'armure. Le cheval avec chanfrein et têtière de fer est recouvert d'une housse brodée du lis de France et de l'aigle allemand à deux têtes. — Deux suivants d'armes se tiennent aux côtés de l'Empereur. Au bas du panneau une autruche ; en haut les deux écussons de Chabannes et de Blanchefort. La bordure se compose d'un ruban enroulé autour d'une pique et portant la devise indéfiniment répétée : *Post tenebras spero lucem.*

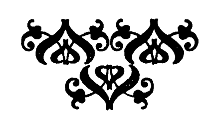
Elle est interrompue au sommet du panneau par l'inscription suivante tracée sur quatre lignes en majuscules gothiques.

Charles, le, grand, ie, suis, tres.
Redoubte, et, des, mescreans
Sur, tous. aultres, doubte,
Assaulp, fut, et, occision mortelle.

Panneau de David. « Monté sur un cheval lancé au galop, le roi David brandit un javelot. Sur son armure de plates il porte un riche tabard doublé d'hermines. Son armet ouvert est surmonté d'une couronne royale. Le cheval est préservé par un chanfrein de fer. Sa housse est faite d'une étoffe bleue damassée. — Deux personnages debout : à gauche un coustilier, à droite une femme au teint basané. Au premier plan un animal à peau tigrée porte une corne sur le crâne, mêmes armoiries et bordure que dans l'autre panneau. En haut cette inscription :

David. de. mes. grans faictz. nobles. et. glrhieud. bruit. cour. partout. et. renon. meintenant. de. ma. fonde. comme. enfans. courageud. ie. mys. au. bas. golias. le. grant. géans.

(*A suivre*) ROGER DE QUIRIELLE.





LE DONJON (1)

L'ancienne paroisse du Donjon avait très peu d'étendue : 4,000 mètres en longueur et 1,500 en largeur, tout au plus, c'est-à-dire une superficie d'environ 600 hectares.

Elle était limitée, au nord, par celle de Liernolles, (2) à l'ouest, par celle de Montcombroux, (3) au sud, par celle de Melleray, (4) et à l'ouest, par la paroisse d'Huillaux. (5)

Le curé du Donjon aurait été fort à l'étroit si, à sa paroisse,

(1) Ce travail très consciencieux, très précieux pour cette partie du Bourbonnais, sur laquelle rien encore n'a été écrit, est du regretté Victor Meilheurat, de Montcombroux, qui en avait fait son œuvre de prédilection et qui est mort avant de l'avoir publié.

(2) Du gros châtaignier des Malgarins jusqu'à la source du ruisseau qui arrose ce domaine, au-dessous de Fongarnand.

(3) A cet aspect, la limite est déterminée par la note suivante, relevée sur le registre des décès du curé de Montcombroux : « Sépulture de sieur Claude Meilheurat, sieur des Pruraux, paroisse de Montcombroux, diocèse de Clermont, âgé de 23 ans, décédé au Donjon d'une mort *subite et précipitée*, le 17 janvier 1755, et inhumé dans l'église paroissiale de Montcombroux, le 18 dudit mois et an. J'ai accompagné le corps dudit sieur Meilheurat *jusqu'au coin de la vigne de Grosbois, que l'on dit être la limite de la paroisse du Donjon.* »

(4) La paroisse du Donjon était séparée en partie de celle de Melleray par la rivière de Loddes, puis par le domaine de Mouillevois, qu'elle côtoyait jusqu'à l'étang qui en fait partie, et ensuite par le ruisseau de l'étang des Cordeliers, dont l'effluent prenait le nom de Salièvre, *saltus leporis*, saut de lièvre, nom justifié par le peu d'importance de ce cours d'eau.

(5) Les paroisses du Donjon et d'Huillaux étaient aussi séparées par le Salièvre, puis par la rivière du Donjon, dont il est tributaire, jusqu'à la croix de la rue basse et jusqu'aux maisons du domaine des Prats et du domaine de Chambot, et enfin jusqu'au gros châtaignier des Malgarins. (Voir deux procès-verbaux de délimitation, l'un de la paroisse du Donjon, du 11 août 1737, et l'autre de la paroisse de Liernolles, du 10 novembre 1741, reçus Charles Gobbé, notaire.

il n'avait ajouté une annexe. Il desservait en effet Melleray, dont l'église était située à moins de trois kilomètres, ce qui explique la direction d'un seul pasteur. Nous ne saurions dire à quelle époque on doit faire remonter cette réunion, ni à quelle cause l'attribuer, mais il nous suffit de constater que la deuxième paroisse n'offrait pas d'habitations agglomérées et que, le curé ne pouvant s'y loger, il était naturel que celui du Donjon la desservit par surcroît, avec l'assistance d'un vicaire.

Au reste, cet exemple n'est pas unique : car, le 3 août 1641, messire Pierre Dessard, prêtre, prieur de Saligny, maître ès-arts de l'université de Paris, reconnaissant que le revenu de la cure de Coutars n'était pas suffisant pour l'entretien d'un ecclésiastique, ladite cure étant, ainsi que celle de Dompierre, à la nomination dudit prieur, consentait, au profit de messire Jean Voidit, curé de Dompierre, que le bénéfice de Saint-Gildas de Coutars devint une annexe de celui de Saint-Pierre de Dompierre ; le tout du consentement des habitants de la paroisse de Coutars, et de celui de l'ordinaire. (1)

Il est certain qu'en 1766 « il n'était pas possible de décider si la mère-cure était le Donjon ou Melleray, seulement le Donjon était en *possession immémoriale* de loger le curé, et on ne pouvait avoir de preuve qu'il y ait jamais eu de logement pour le curé à Melleray. » (2)

La paroisse du Donjon dépendait de l'archiprêtré de Pierrefitte. C'était une division territoriale de l'ancien diocèse d'Autun. Mais Pierrefitte n'était pas nécessairement le lieu d'habitation de l'archiprêtre ; cette charge était très souvent remplie par le curé d'une autre paroisse de l'archiprêtré. (3)

(1) Acte reçu, Bourguignon, notaire à Vaumas.
(2) Procès-verbal pour la reconstruction du presbytère au Donjon, reçu Michel Bonnet, notaire au Donjon, le 3 août 1766.
(3) Nous avons vu, sur le registre paroissial d'Huillaux, une autre note du curé dans laquelle il nous apprend « qu'il a été sept ans et trois mois archiprêtre de Pierrefitte, du 1er avril 1725 au 1er juillet 1732 ». Or il était pendant ce temps-là curé d'Huillaux. Nous verrons qu'en 1788 le curé de Monétay-sur-Loire était archiprêtre de Pierrefitte.

Ce dignitaire exerçait une certaine surveillance sur les autres prêtres de la circonscription ; il était tenu de faire, chaque année, une visite de toutes les paroisses de son archiprêtré et il consignait ses observations dans un mémoire qu'il adressait à l'évêque. Ces observations portaient sur le curé, le maître d'école, les paroissiens, l'église, les objets du culte. On trouve, aux archives de l'évêché d'Autun, quelques-uns de ces mémoires de la fin du XVII[e] siècle.

Le Donjon et Melleray se trouvaient situés à l'extrémité sud du diocèse d'Autun, sur la limite de celui de Clermont et sur la limite, par conséquent, des Eduens et des Arvernes. Le nom même du diocèse s'applique à la délimitation de l'empire romain, au IV[e] siècle, et les travaux du savant Guérard ont prouvé que les frontières ecclésiastiques avaient été calquées exactement sur celles de l'empire, ce qui expliquerait la prodigieuse quantité de buttes, comme celles qui se voient aux environs du Donjon, dans lesquelles on rencontre toujours des tuiles romaines et qui semblent avoir été établies pour la défense des frontières.

Les vestiges romains abondent du reste en cette région, et les terres où le laboureur, du soc de sa charrue, produit au jour les tuiles à rebords, les débris de moulins en volvic, les morceaux d'amphores brisées, sont nombreuses.

Nous avons dit qu'à l'est le Salièvre séparait la paroisse du Donjon de celle d'Huillaux; cette limite présentait une singulière anomalie. Le Salièvre traverse le Donjon même et tout un faubourg, nommé La Guillotière, était bâti sur la rive droite du ruisseau, d'où il résultait que ce faubourg, composé d'environ une quinzaine de feux, ne faisait point partie de la paroisse du Donjon. Or les paroissiens de La Guillotière, pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, étaient obligés de se transporter dans l'église d'Huillaux, à environ trois kilomètres et demi de leurs demeures.

Il est difficile de dire à quoi l'on doit attribuer un état de

choses si incommode. Cependant il est assez naturel de conjecturer que, lors de l'établissement de la paroisse, La Guillotière n'existait pas. De plus, l'étendue de cette paroisse était, à peu de chose près, celle du fief : les mêmes raisons qui ont déterminé les limites de l'une ont dû faire admettre celles de l'autre ; et il était extrêmement difficile, autrefois, de modifier les limites tracées, à cause du grand nombre d'intérêts en jeu. Et il fallait obtenir le consentement de l'autorité ecclésiastique, ce qui compliquait la difficulté.

La petite ville de Montaiguet, située aujourd'hui dans le canton du Donjon, offrait un exemple bien plus bizarre de délimitation. La ligne séparative du Bourbonnais et du Forez la traversait à peu près par le milieu ; en sorte qu'elle se trouvait moitié Forez, moitié Bourbonnais, exempte, dans le premier cas, des droits de grandes gabelles, comme faisant partie d'un pays rédimé, et, dans le second, y étant soumise. Pourquoi cette anomalie ? Voici l'explication que nous en donnons. Lorsque les limites du Bourbonnais et du Forez eurent été tracées, le seigneur du Forez fit construire, au point le plus élevé de sa frontière, *in monte acuto*, sur les confins du Bourbonnais, un château destiné à la défense. Plus tard, au XIIIe siècle, Guy II, comte de Forez, fit don à l'abbaye de La Bénissondieu du château et de la seigneurie de Montaiguet. En 1496, Pierre de La Fin, abbé de La Bénissondieu, Antoine de La Fin, seigneur de Beauvoir et de Pluvière, Hugues de La Fin, tous les trois frères, firent bâtir auprès du château une église, et ils y fondèrent un chapitre composé de : un doyen, un sacristain, deux chanoines, sept prêtres et deux jeunes choristes. (1) Les maisons bâties auprès du château et sous sa protection augmentèrent autour de l'église, Montaiguet fut formé. Les limites restant les mêmes, il fut moitié Forez et moitié Bourbonnais. Bien plus, l'église était

(1) Archives de Montaiguet.

bâtie sur le territoire de la paroisse de Lenax et Montaiguet ne fut jamais érigé en paroisse. Les habitants devaient donc aller se marier à Lenax, y porter baptiser leurs enfants. Ils avaient un cimetière à Montaiguet, établi par le même acte de fondation ; mais les morts devaient être présentés à l'église de Lenax. Ceci offrait de graves inconvénients ; aussi, lit-on dans un des rapports faits, comme nous l'avons dit, à la fin du XVII[e] siècle, à propos de Montaiguet, « que les habitants vont entendre la messe des chanoines et fort peu la messe paroissiale qui se dit à Lenax, ce qui les prive des instructions de leur curé et cause préjudice au salut de leurs âmes ». (1)

Parlons un peu, maintenant, du temporel des curés.

En premier lieu, nous trouvons la dîme. Le lecteur sait sans doute en quoi consistait cet impôt d'un autre régime ; mais la légende s'est emparée du mot et il n'est peut-être pas inutile d'en définir ici le sens. Du reste, certaines explications succinctes sont nécessaires sur ce sujet, pour l'intelligence de quelques procès soutenus par les curés du Donjon, et dont nous aurons à parler.

Fort anciennement on avait admis que, pour subvenir à l'existence des curés, ils auraient la dîme de ce qui se récoltait sur la paroisse. C'était une réminiscence de la loi de Moïse qui accordait aux lévites, pour leur subsistance, la dîme des récoltes de la terre.

La dîme portait sur tout ce qui, d'habitude, était dîmé dans la paroisse, soit sur le croît des animaux soit sur les fruits des biens de la terre. Elle n'avait rien de fixe, quant à la qualité, et changeait selon les lieux.

Ainsi, à Barrais, la dîme de charnage des cochons et des agneaux se percevait au treizième, c'est-à-dire que le treizième qui naissait, en additionnant les portées, était au curé, qui devait le prendre au bout de six semaines de naissance ; et

(1) Archives de l'évêché d'Autun.

encore le cultivateur avait le droit de prélever, sur ce nombre de treize, trois animaux dont le curé ne pouvait faire choix, afin d'éviter, sans doute, que ce dernier n'eut le plus bel animal de la portée. (Procès-verbal reçu Gaspard Méplain, notaire au Donjon, le 2 août 1778.) Dans la paroisse de Montcombroux, le couvent de Paray-le-Monial, décimateur, percevait la quinzième gerbe des récoltes. Dans celle de Bert, les décimateurs, qui étaient les Célestins de Vichy, prenaient la treizième. (Procès-verbal reçu Desgarennes, notaire au Donjon, le 11 août 1744.) Nous n'avons pas trouvé le chiffre de la dîme du Donjon.

D'où venait cette différence dans la quotité de la dîme ? Très probablement du temps, ce grand niveleur, comme aussi ce grand désorganisateur. Au début, la dîme était du dixième des fruits de la terre et du produit des troupeaux, puis, les efforts des intéressés tendant à restreindre le plus possible cette redevance, les malheurs des temps, les époques où les terres n'étaient pas semées, celles où la récolte ne pouvait se faire par suite d'invasion, d'épidémies, d'intempéries, le chiffre se perd, des difficultés surgissent entre le curé et ses paroissiens; on traite alors à forfait et un chiffre inférieur au dixième est accepté de part et d'autre.

La Coutume de Bourbonnais reconnaissait plusieurs sortes de dîmes : d'abord, les dîmes *ecclésiastiques* possédées par l'église et les dîmes *laïques* ou *inféodées*, ainsi nommées parce que, d'abord, elles appartenaient à des laïques et qu'ensuite elles avaient été données en fief par un seigneur auquel on en devait foi et hommage.

En second lieu, les dîmes se partageaient en *grosses*, et on nommait ainsi celles qui se percevaient sur les fruits importants du territoire, tels que le blé, le vin, l'orge, l'avoine ; et en *menues* qui portaient sur les pois, les fèves, les raves, les oignons, etc.

La troisième division des dîmes était les dîmes *anciennes* et

novales. Les premières étaient celles qui, de tout temps, étaient dues ou dont la perception remontait si loin qu'on ne pouvait en trouver l'origine. Les *novales*, au contraire, étaient celles qui étaient dues à cause des terres nouvellement mises en culture, ou qui, de temps immémorial, n'avaient pas été cultivées.

On divisait encore les dîmes, en quatrième lieu, en *prédiales*, *quia in prœdio nascuntur*, comme étaient toutes sortes de grains; et en *domestiques*, parce qu'elles provenaient au-dedans de la maison, comme celles des agneaux, des cochons, etc.

En thèse générale, toutes les dîmes d'une paroisse devaient appartenir au curé. Toutefois cette règle souffrait un grand nombre d'exceptions, parce que les évêques et les souverains pontifes avaient donné autrefois des paroisses à des monastères, ou même en fief à des seigneurs, à condition qu'ils deviendraient les protecteurs de l'église, ce qui faisait qu'une grande partie des dîmes était possédée par d'autres que par les curés, qui ne jouissaient d'aucunes dîmes dans leurs paroisses.

C'était un grand abus contre lequel les conciles avaient tenté plusieurs fois de réagir. Le onzième concile général, dit treizième de Latran, tenu sous Alexandre III, en 1179, s'était entre autres distingué en cette occasion.

Il était de principe que les dîmes dites *novales* appartenaient à ceux qui avaient charge d'âmes, par cette raison que ces dîmes, n'étant pas encore en nature au temps de l'inféodation, n'avaient pu être comprises dans la donation, qui devait bien plutôt être diminuée qu'étendue.

Les rois essayèrent souvent de réformer cet état de choses, qui avait pour effet de faire transporter à des étrangers les ressources de la paroisse au détriment des curés, auxquels elles étaient légitimement dues, puisqu'ils faisaient le service religieux. Ils déterminèrent une somme que les gros décimateurs devaient donner aux curés. Cette somme, nommée *portion*

congrue, fixée d'abord à 300 livres, le fut enfin à 500, (1) par un édit du roi Louis XV, du mois de mai 1768.

Le temporel des curés du Donjon était assez largement établi. Ils étaient à la portion congrue (2) il est vrai, mais ils avaient les dîmes novales. Les fondations étaient nombreuses et, quoique petite, la paroisse avait une population considérable, comparée aux paroisses rurales voisines. Les oblations, ce que nous nommons de nos jours le casuel, étaient donc importantes.

Nous n'avons rien trouvé sur le règlement des oblations dans le diocèse d'Autun ; mais nous possédons une note sur celles du diocèse de Clermont ; or, comme les deux diocèses étaient limitrophes, il est permis de supposer qu'il y avait à peu près identité entre les deux tarifs.

Voici donc celui de Clermont :

Pour les droits de mariage et rendue de bancs, 40 sous ; (3) pour les messes de relevée, 8 sous ; pour les enterrements des grands corps, 20 sous ; pour les petits jusqu'à l'âge de sept ans, 10 sous ; pour un annuel pendant un an d'un *libera me*, dit chaque dimanche sur les tombes des défunts, avec les prières accoutumées au prône, 52 sous ; pour les droits de passion : les domaines labourant avec deux bœufs, une demi-coupe de seigle ; les autres domaines, une coupe ; pour les locataires ne faisant aucun labourage, 5 sous. (4)

La cure du Donjon était située dans l'enceinte de l'ancien château, plusieurs terres voisines avaient été abandonnées par les seigneurs aux curés à des époques que nous rechercherons dans le cours de cette étude.

(*A suivre*) Victor MEILHEURAT

(1) A peu près 2,000 francs de nos jours.
(2) Archives de l'évêché d'Autun.
(3) Environ 6 fr. 66 de nos jours.
(4) Voir une convention passée entre le curé d'Huvers et ses paroissiens, d'après une lettre de l'official de Clermont faisant mention des droits dus au curé, pour terminer un procès pendant entre ce dernier et ses paroissiens. Acte reçu, Antoine Gay, notaire au Donjon, le 31 mai 1666.



LA CURE DE LIMOISE

AVANT LA RÉVOLUTION

Beaucoup de titres et de documents qui auraient pu servir à notre histoire locale ont disparu, surtout pendant l'époque de la Révolution. Aussi doit-on recueillir précieusement le peu qui en reste.

Quoique d'une certaine aridité, qui provient de sa nature même, je me permets de présenter aux lecteurs des *Annales*, un *inventaire des papiers de la cure de Limoise* avant 1789. A cette époque tous ces papiers furent détruits et je crois que cet inventaire est le seul vestige que nous en ayons. Il est donc bon d'en profiter pendant qu'il existe encore.

Il fut dressé à la réquisition de Monsieur Péliquenaud, vicaire-général de l'archevêché, lors de sa visite à l'église paroissiale de Saint-Jacques de Limoise.

Il comprend :

1° Une expédition de la donation faite d'une maison et ses dépendances formant alors la maison curiale de la paroisse de Limoise, à la charge par les sieurs curés d'acquitter les fondations énoncées en cet acte et d'entretenir ladite maison, le tout en date du 25 mai 1520 ; à cette expédition en est jointe une autre du 21 décembre 1594, laquelle est la donation d'un pré à la cure de « la ville de Limoise ; »

2° Expédition en papier d'un procès-verbal d'assemblée des habitants nommant par cet acte un sacristain chargé de faire la quête les jours de fête et les dimanches dans l'église (9 mars 1624) ;

3° Sentence rendue par le sénéchal de Souvigny, le 19

décembre 1630, au profit de Joseph Charlemagne, carme desservant la cure de Limoise, contre l'agent de Messire « Jérosme de Montmarquet » et qui condamne ce dernier à la restitution de certaines dixmes non désignées, enlevées nuitamment par lui.

Et une liasse de baux à ferme de la moitié de la dixme *Duissy* (?) perceptible en la paroisse de Couleuvre et donnée aux curés de Limoise par messire de Gadagnies, seigneur de Champroux et Couleuvre.

4° Copie du testament de Monsieur de Fontis, sieur de la Garde, par lequel il dispose de 30 livres de revenu annuel au profit du curé de Limoise, à la charge par ce dernier de célébrer tous les samedis de l'année une messe basse (3 septembre 1675) ;

5° Dossier contenant demande par le sieur Tillier, curé de Limoise, au sieur abbé de Fontmorigny et au sieur Lafoucrière, curé de Franchesse pour être maintenu et gardé dans la possession de percevoir la « dixme des Places ; »

Et transaction du 17 juillet 1667 passée entre les sieurs Lafoucrière et Tillier, par laquelle le premier reconnait que ladite dixme dépend de la cure de Limoise.

6° Du 13 juin 1669, bail par le sieur Tillier des quatre dixmes dépendant de la cure, appelées les dixmes du *Rivage*, *La Vernelle*, *Morloux* et *du Bois* ;

7° Expéditton d'un procès-verbal de confirmation des reliques de Saint-Marc, Saint Gilbert et Saint Roch dressé par le sieur Gilbert Pinlon, archidiacre à Bourbon, le 4 septembre 1667 ;

8° Fondations au profit de Jean Robinet, curé, par André Levesque de l'exposition du Saint-Sacrement tous les dimanches, depuis « Pasque jusqu'à la Trinité » avec bénédiction à l'issue des Vespres et un *libera* au profit du même moyennant douze livres ;

9° Du 25 janvier 1692, transaction passée entre damoiselle

D... et Pierre Aujouannet, curé de Limoise, portant abandon de la moitié de la dixme du Bois dépendant de la terre de la Garde et qui était indivise avec la cure de Limoise, à la charge par les sieurs curés de faire « une absolution à haulte voye, avec les oraisons funèbres, chaque dimanche de l'Avent, sur les sépultures de la maison de la Garde, avec les oraisons funèbres ; de dire les 22 et 23 août de chaque année une messe à voix basse, icelle du 22 de l'office des Trépassés et icelle du 23 de Notre-Dame, et une messe du *Corps de Dieu* le 25 dudit mois de chaque année » conformément à la fondation du 5 octobre 1537 ;

10° Du 1er janvier 1731, fondation de 50 messes en l'église de Limoise moyennant 30 livres par an dont 25 sont attribuées aux curés et 5 à la fabrique pour fourniture de luminaire et ornements ;

Acte d'approbation du 24 avril 1740 donné par l'archevêque de Bourges à la fondation ci-dessus ;

11° Un titre qui est l'expédition d'un acte en date du 10 août 1463 prouvant que les bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges, à cause de leur prieuré de Saint-Léopardin doivent annuellement à l'aumônerie de Limoise 6 boisseaux « de bled seigle, mesure Bourbon. »

Il résulte d'un procès-verbal en date du 22 janvier 1786 qu'à cette époque il n'y avait pas de presbytère propre à loger le curé, qu'il ne subsistait qu'un ancien bâtiment servant de logement à ses prédécesseurs, lequel leur fut donné en fondation ; qu'il n'y avait pas de grenier pour mettre le blé.

En plus, ces bâtiments étaient encore grevés envers Sa Majesté de devoirs considérables privant le titulaire du quart de son revenu.

Plus tard, à la suite d'une sentence de l'intendant, les habitants, dans une réunion tenue par eux, convinrent de réparer la maison curiale, mais ils ne voulurent pas la reconstruire entièrement.

Jules Gras.

AU CONGRÈS DE LA SORBONNE

La 28e réunion du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements a eu lieu du 27 au 30 mai. Le Bourbonnais était représenté à la Sorbonne où, comme d'habitude, avait lieu cette réunion, par plusieurs membres de la *Société d'Emulation*. Ce sont : MM. Doumet-Adanson, dans la section de géographie historique ; le docteur Fabre ,dans la section des sciences médicales ; Alfred Bertrand, dans la section d'archéologie, et Ernest Olivier, dans la section des sciences physiques et naturelles. Les communications émanant de nos compatriotes ont été très-remarquées et nous voudrions reproduire ici intégralement leurs savants mémoires, mais nous devons, à regret, nous contenter d'indications sommaires, en renvoyant au *Journal officiel*, où ces travaux sont publiés, ceux de nos lecteurs qui seront désireux de les connaître plus complètement.

M. Doumet-Adanson a rappelé que la station *Pinna nobilis*, sur les côtes de Corse, est littorale, car le mollusque marin révèle sa présence par un grand nombre de ses coquilles, enroulées à 2 ou 3 mètres de profondeur seulement.

A propos de la pêche de la sardine, de l'anchois, du maquereau, du thon et de la langouste sur les bords de la Méditerranée, M. Doumet-Adanson a encore observé que les engins traînants sont funestes, car ils troublent les frayères, d'où il a conclu que des réserves, surveillées comme cela existe dans quelques-unes de nos rivières, seraient efficaces pour favoriser la reproduction de ces utiles poissons de mer.

M. E. Olivier a signalé un hyménoptère existant dans les sar-

ments vivants de la vigne et qui parviendra certainement à commettre d'importants dégâts, si l'on n'oppose promptement les obstacles nécessaires à sa propagation. C'est aux environs de Moulins que M. Olivier a observé pour la première fois ce nouvel ennemi de nos vignobles.

M. le docteur Fabre, de Commentry, a lu une étude fort remarquable résumant ses savantes observations sur les manifestations de la grippe, à la mine de Commentry.

Enfin, M. A. Bertrand a lu un mémoire sur les ateliers et fours de potiers modeleurs gallo-romains qu'il a découverts jusqu'à présent dans le département de l'Allier. Il a fait précéder cette communication de considérations générales sur cette importante fabrication dans le centre de la Gaule. Il a soumis à l'assemblée 21 plans, coupes, élévations, vues perspectives, soigneusement relevés, des ateliers et fours en question, permettant aux auditeurs de suivre les intéressantes déductions de notre collaborateur, dont les observations étaient complètement inédites. Il est certain, en effet, que si d'autres fours ont été découverts, ils n'ont pas été décrits et n'ont par conséquent pu servir de base à des données historiques. Les fouilleurs les ont inconsciemment détruits sans songer même à nous révéler des détails de construction, d'un grand intérêt pourtant, ne serait-ce qu'en raison de cette particularité inexpliquée que ces fours et ateliers sont tous de modèles différents.

Au cours de son rapport, M. Bertrand a cité les pièces capitales qu'il a recueillies dans ses fouilles : les moules avec les noms des céramistes qui les ont créés, les poinçons de terre cuite qu'ils taillaient ou sculptaient dans la terre molle servant à reproduire ces beaux vases à reliefs qui n'ont pu être imités depuis ; les moules et les lampes funèbres des habitations de nos ancêtres, les statuettes ainsi que leurs moules des dieux lares, les vases peints au pinceau, les bronzes et jusqu'au masque en terre cuite d'un acteur de cette époque éloignée. La station thermale de Vichy, qui florissait déjà au 1er siècle, a été, pour l'infatigable chercheur, le centre le plus actif de ses découvertes ; il a exploré par des fouilles, 14 fours et trois ateliers. A Varennes, il a fouillé un four, à Saint-Pourçain-sur-Besbre, la plus importante offi-

cine de statuettes de toute la Gaule, cinq. Il a parlé du four complet découvert à Saint-Didier-en-Rollat, par M. Choussy, des restes de ceux de Lubié, près Lapalisse, dedeux autres officines à Gannat et à Saint-Rémy-en-Rollat, où MM. Billiet et Givois fils ont constaté l'existence de fabriques où la poterie gallo-romaine était traitée d'une tout autre manière que dans les autres centres de fabrication de l'Allier et du Puy-de-Dôme ; de celle de la Ramas commune de Brugheas, de celles de Toulon-sur-Allier, et d'une dernière découverte à Saint-Bonnet, commune de Moulins.

La lecture de M. Bertrand a été fort goûtée de l'auditoire et M. Chabouillet, président, a cru devoir lui adresser des félicitations méritées.

On le voit, nos compatriotes ont tenu fort dignement leur rang à la Sorbonne et nous devons tout particulièrement constater le côté utilitaire de la plupart de leurs travaux. C'est peut-être là ce qui frappe en premier lieu. N'est-ce pas, au surplus, le rôle de la science d'être utile et d'améliorer sans cesse tout ce qui, autour de nous, constitue le milieu dans lequel nous vivons ? Le progrès marche à pas lents, mais il avance sûrement, grâce au dévouement des hommes qui consacrent leurs efforts à l'intérêt général.

N'ajoutons qu'un mot, pour souligner l'hommage rendu par M. le Ministre de l'instruction publique à M. Doumet-Adanson, qui a été plusieurs fois cité, à la séance de clôture du Congrès, dans le rapport ayant trait à l'extension à l'étranger de l'influence française, et aux explorations scientifiques en Tunisie.



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 7.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

Chapelle Saint-Lazare. — De l'ancienne léproserie de ce nom, il ne subsiste que les bâtiments transformés en domaine, et la *chapelle*. Cette dernière paraît remonter au XIVe siècle. Le *sanctuaire* terminé par un *chevet* carré est de cette époque. La *première travée* a été reconstruite depuis. L'œuvre primitive est intéressante. Les parements extérieurs et intérieurs sont en pierre de taille, moyen appareil. Les arcs *formerets* existent encore, seuls les *arêtiers* sont tombés avec la voûte, leurs sommiers reposent sur de petites *consoles*. Les *fenêtres* en plein cintre ont été ébrasées dans le goût du XIVe siècle. La clef de voûte de celle du chevet est ornée d'une petite *console* (0,13×0,12) destinée à recevoir une statuette.

Hermitage de Sept-Fonds. — Au milieu du faubourg de ce nom fut construit au XVIIe siècle cet hermitage que le peuple appelle *le prieuré* et qui était habité par des religieux (1). Il ne reste que quelques portes aux montants chanfrenés et surmontées d'écussons, et l'ancien escalier par lequel on parvenait aux différents étages.

Croix de chemins. — Elles ont été presque toutes renouvelées de nos jours. Celles qui sont antérieures sont en bois et ne remontent pas au-delà des premières années du XVIIIe siècle. Les principales croix en pierre de la paroisse sont celle de la place de l'église ; — Celle du faubourg de Villefranche : on lit sur le socle F. P. M. (fait par moi !) J. Bte TALBOURDEAU (1834) ; — la croix de la queue de l'étang de Vernouillet, 1841 ; — celle des Mouillères ; — celle de la route de Saint-Lazare : fût cannelé et chapiteau sculpté, 1879 : LE SALUT EST DANS LA CROIX.

Cimetière. — Croix monumentale moderne.

B. — **Mairie.** — Construction sans caractère et sans style. Les *archives* renferment des actes intéressants par la mention qu'ils font des personnages venus aux eaux thermales (2). 22 volumes jusqu'à notre siècle : 1 registre) 13 avril 1635-1642 ; [lacune de 1642-45] ; 2) 1645-56 ; 3) 1656-60 ; 4) 1660-62 ; 5) 1662-74 ; 6) 1674-90 ; 7) 1690-99 ; 8) 1699-1710 ; 9) 1710-20 ;

---

(1) Cfr. *Not. hist.*, Jules Gras, p. 85.
(2) Rapport de M. l'architecte départemental au Conseil général de l'Allier, juillet 1889.

10) 1720-30 ; 11) 1731-40 ; 12) 1741-50 ; 13) 1751-60 ; 14 1761-70 ; 15) 1771-1779 ; 16) 1780-1787 ; 17) 1788-92 ; 18) 1793-1801 ; 19) décès 1782-1802 et trois registres de tables. Baptêmes, mariages et décès, de 1740 à 1792.

Etablissements thermaux. — 1) **L'ancien** (1) qui était situé au milieu de la ville et n'offrait aucun style, comprenait quatre bains : 1) celui des Capucins, 2) celui des hommes, 3) celui des femmes, 4) le bain de charité. On a transporté de cet établissement dans le nouveau une cloche qui se voyait encore en mai 1890 et qui porte comme inscription : † IHAN. CHANTELOT. ECVIER. SEIGNEVR. DES. GARDAIS. M. SI. SAN. XXXX. On dit qu'elle servait jadis à appeler les baigneurs.

2) Le **nouvel établissement** qui a été construit dans l'ancien parc, sur l'emplacement occupé par le casino primitif, a été commencé en 1881 et ouvert en 1884. Il a été édifié par M. Tourteau, architecte du département sur les plans de M. Le Cœur, architecte de l'Etat. Il est admirablement en rapport avec sa destination. (2) Les murs sont ornés de belles et artistiques faïences décoratives sorties des ateliers de la maison PARVILLÉE frères de Paris. Les décorations du pourtour du premier étage datent de 1883, le grand panneau central, qui a figuré à l'exposition, a été posé en mai 1890.

Moulin. — Voir plus loin *Moulin fortifié* à propos du château de Bourbon.

Maisons. — Les restes de la maison des chanoines construite au XVIe siècle dans l'enceinte du château (3). Quelques maisons du XVIe s. sur la place des anciens bains. — *Portes monumentales de maisons.* 1) Celle de l'ancienne chapelle de l'hôpital thermal ornée d'une niche en pierre destinée à recevoir la statue de la Charité. On lit sur le socle : CHARITAS, et au-dessus, la date 1754 surmontée d'une étoile. — 2) La porte d'entrée du même hôpital (XVIIe siècle). — 3) La maison Ranjuis, rue Achille Allier. — 4) A côté du puits de l'ancien établissement, amorce d'une porte monumentale. C'est dans la maison voisine qu'est mort, dit-on, madame de Montespan et Achille Allier.

Buste d'Achille Allier. (4) — Le monument a été élevé à la gauche de l'Eglise paroissiale, le 15 septembre 1839 (5). Le buste en bronze est l'œuvre de M. Preau ; l'ensemble a été exécuté d'après les dessins de M. Emile Sagot de Dijon, sous la direction de M. Mallay, architecte de Clermont. Sur la face du piédestal on lit : A LA MÉMOIRE D'ACHILLE ALLIER, DÉCÉDÉ LE 6 AVRIL 1836, AGÉ DE 28 ANS ; et du côté opposé, on a sculpté les titres des principaux ouvrages du jeune maître : « L'ANCIEN BOURBONNAIS. — L'ART EN PROVINCE. — LA JOLIE FILLE DE LA GARDE. »

---

(1) C. A. dit, p. 224, que cet établissement avait été élevé sur des constructions romaines. M. l'abbé Desrosiers et M. Tudot présentèrent au congrès le plan de cet édifice.

(2) Il se compose d'un sous-sol dans lequel est installée la canalisation destinée à l'alimentation des piscines et douches ; d'un rez-de-chaussée comprenant cabinets de bains avec petites piscines, deux cabinets de douches spéciales, deux cabinets de douches ascendantes, deux cabinets de douches spéciales pour enfants, deux grandes piscines permettant des exercices de natation ; d'un premier étage comprenant trente cabinets de bains avec baignoires, deux cabinets de douches ascendantes. (Nous devons ces renseignements à la bienveillante communication de M. Tourteau, architecte départemental de l'Allier.)

(3) Cfr. Ann. B., 1888, p. 357.

(4) Né à Montluçon le 2 juillet 1806. Rev. B., 1844, p. 44.

(5) Cfr. A. P., 4e vol., 8e liv., 1839 ; cérémonie et discours d'inauguration du monument.



— 2) *Buste dit de « Saint-Greluchon ».* Dans la rue de ce nom bizarre et placée dans une niche, cette tête qui paraît avoir été prise sur une statue religieuse, est l'objet de ridicules légendes (1).

Matrices de mesures des grains. (2) — On conserve au Musée du château les deux mesures étalons du boisseau de Bourbon (XVII[e] siècle). — La première a la forme d'un bassin rectangulaire (h. 0,40, long. 0,80, larg. 0,60). Ce boisseau va en s'évasant jusqu'aux rebords qui sont arrondis. Deux évasements en forme d'oreilles en facilitent le maniement. Sa plus grande profondeur est de 0,20 cent. à l'endroit où un trou facilitait l'écoulement du liquide ou des grains qu'une pente douce permettait d'introduire aisément en avant. Ce bassin est en pierre du pays. — L'autre boisseau, taillé dans un bloc de pierre d'Apremont, mesure en hauteur 0,70 c., 0,48 à sa plus large ouverture et 0,41 à sa plus étroite. Il est monté sur un pied composé d'un dé et d'un piédestal. La cuvette est rectangulaire et sa profondeur varie de 0,14 à 0,20 centimètres. Elle porte sur trois de ses côtés l'inscription suivante gravée en majuscules romaines : MATR(ICE) / DV BOISSEAV / DE BOVRBON.

Parc Montespan — L'intérêt de l'art des jardins demande qu'on signale ici les grandes allées de ce parc créé par le maréchal de la Meilleraye. Pour le relier à l'établissement, M. de Talleyrand fit exproprier plus de 30 propriétaires et M. Agnety, architecte, donna le plan du jardin et du Pavillon.

Monnayage de Bourbon (3). — On connaît sept types de ce monnayage qui fit son apparition au commencement du XII[e] siècle. Aucune charte ne le mentionne, ce qui s'explique par le caractère clandestin de cette fabrication qui constituait un empiètement sur les privilèges accordés aux religieux de Souvigny. L'accord de 1215, survenu entre ces derniers et les sires de Bourbon, mit fin au monnayage illégal de cette ville et fit fermer l'atelier qui nous occupe, et dont voici les différentes émissions : 1) † LODVICVS REX entre grènetis — † BORBONENSIS entre grènetis, croix à bandes égales cantonnée aux 1 et 2 d'un trèfle. (Ar. 2 mill. : p. 0,11 gr. ; cabinet impérial). Il existe deux variétés de ce denier. — 2) *Id.* Dans le champ, le sigle en forme de faucille décrit une plus grande courbe (cab. imp. ; *rev. numis.*, 1839 ,p. VII, n° 8). — 3) *Id.*, tourné dans le sens contraire. Trois points entre la haste de l'E et le sigle de la lettre X. — 4) † LODVICVS REX entre grènetis. Croix largement pattée, cantonnée aux 2 et 3 d'un croissant. — † BORBONENSIS entre grènetis. Dans le champ deux croissants versés réunis par une de leurs pointes, au-dessus deux étoiles et une fleur de lis (ar. d. 2 mm., p. 15 gr.). — 5) † LODVICVS REX, grènetis au pourtour ; dextre bénissante — † BORBONENSIS (Bil. d. 0,0165, p. 0,85 gr. ; Cab. imp.). — 6) † LODVICVS REX entre filets, tête de saint Maurice à gauche. L'oreille du saint est un trait vertical formant comme une sorte de crosse. — BORBONENSIS entre filets, croix cantonnée de 4 besants. (Bil. ; d. 0,0175 ; p. 0,85 gr. ; cabinet

(1) *Hist. de Bourbon*, par H. Pinguet.
(2) Signalées par Mgr Barbier de Montault dans le *Bull. mon.*, 1874, 7[e] livraison. — Cfr. *Chât. de Bourbon*, par le même, p. 121 et la planche qui accompagne le texte.
(3) Voir dans B. S. E., t. VI, p. 228-236 (n[os] 24-30 et dans les planches, fig. 10-13) le chapitre que M. de Soultrait consacre à ces monnaies et dont notre inventaire n'est que le fidèle résumé. — Cfr. Barthélemy, *Manuel de numismatique moderne*, p. 59. — Poey d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales françaises formant sa collection*, p. 138. — Lelewel, première partie, p. 130.

de M. H. Morin-Pons). — 7) ✝ IODVICVS REX entre filets. — ROBSBONESI, type semblable à celui des deniers précédents (Bil. ; diam. 0,0175 ; p. 0,85 (cab. de M Morin-Pons).

Archives. — *A.*) *Archives communales*, voir *Mairie*. — *B.*) *Archives presbytérales*, voir *presbytère*. — *C.*) *Archives notariales* (1). Deux études : 1) *Etude de Me Main* (1876). On trouve dans ses archives les minutes des notaires Prévost, Débordes, Dubost, Desbordes, Grenet, Cécilion, Moitié, Lévêque, De Thierry, Blanzat, Enaut, Favier, Grenet, Fallier, deux Douyet, Béquas, quatre Fallier et L. Michaud. — 2) *Etude de Me Petitjean* (1890) qui renferme les minutes des notaires Bruneau (sept. 1873-1890), Vattan, Delaporte, Hilou, Duchollet père et fils, Petitjean, Audiat, son fils et son père, Douyet, P. et J. Recouvergne, Demandière, P. et J. Aujouannet, Deladouère, Villepreux, Auclerc, Dubouis, Bichon, Garandeau (milieu du XVIe siècle). — *D.*) *Archives particulières*. Dossiers et manuscrits de M. Jules Gras.

(*A suivre*) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

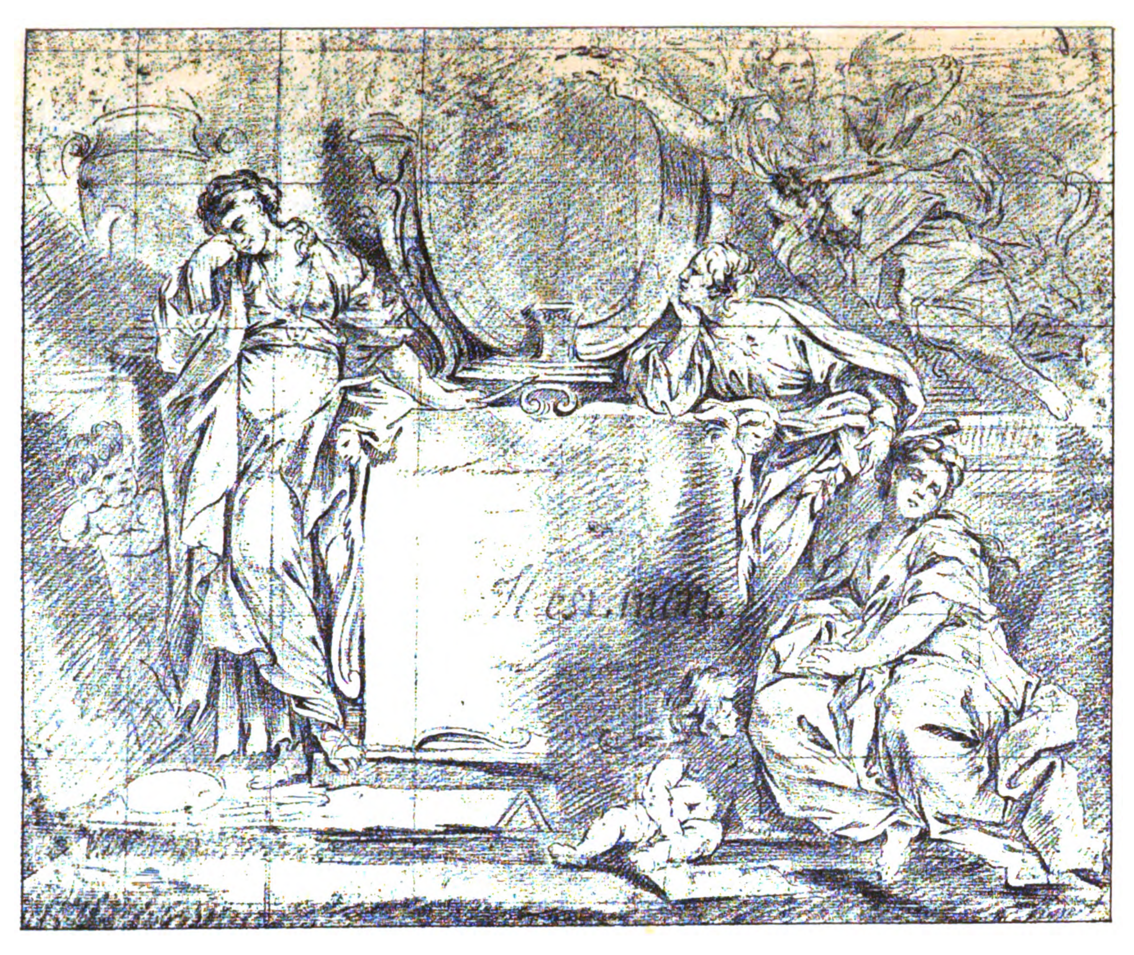
L'étude sur Philibert Vigier, que publiait récemment M. Bouchard (*Annales bourbonnaises*, livr. d'avril 1890), mentionne l'existence d'un dessin original du sculpteur moulinois. C'est, dit M. Bouchard, qui en donne du reste une description détaillée, c'est un projet de tombeau. Le dessin, à la pierre d'Italie, sur papier vergé et mis au carreau, mesure 0 m. 34 de hauteur sur 0 m. 41 de largeur. Il appartient à notre collaborateur M. Belin-Dollet et il provient de madame la générale Hoche. Il est signé du nom de Vigier et l'attribution n'en peut être douteuse. L'interprétation du sujet l'est peut-être davantage, mais nous nous contenterons de faire nos réserves sur la signification des mots : « Il est mort » qui, écrits comme ils le sont, sur une sorte de socle figurant au centre du dessin, étonnent quelque peu.

Notre gravure est la reproduction, avec réduction de moitié, du croquis que M. Belin, avec sa bonne grâce habituelle, a mis à notre disposition en vue de cette publication.

⁂

Nous n'avons fait, dans notre dernier numéro, qu'annoncer en quelques mots, la première représentation à l'Opéra-Comique de la *Basoche*, le

(1) M. Jules Gras, dans sa *Notice sur Bourbon*, p. 57, nous apprend que le Comité révolutionnaire de cette ville fit brûler des minutes notariales, et que tous les titres de concessions, nouvelles reconnaissances, aveux et dénombrements, déposés par les notaires au greffe de la municipalité, furent détruits le 30 frimaire an II.



FAC-SIMILE D'UN DESSIN DE PHILIBERT VIGIER

nouvel opéra du compositeur bourbonnais André Messager (1) nous réservant d'en parler plus longuement aujourd'hui, car nous ne saurions avec trop d'insistance appeler l'attention de nos lecteurs sur les manifestations d'un talent qui grandit toujours et qui déjà fait honneur à notre pays. Les œuvres de notre distingué compatriote sont, nous devons le répéter, de plus en plus remarquées, et l'apparition de chacun de ses opéras est un événement artistique de premier ordre qui préoccupe à bon droit le monde musical.

La *Basoche* a été accueillie par un brillant succès. C'est un opéra-comique en trois actes composé sur un livret de M. Carré. Le sujet est gai, aimable et spirituel, et la partition, qui ne l'est pas moins, foisonne de charmantes mélodies très goûtées du public. Différents couplets, d'une facture toute française, d'une harmonie simple, fraîche et pénétrante, ne tarderont pas à devenir populaires. L'action est échafaudée sur un épisode aussi plaisant que peu historique du mariage de Louis XII avec Marguerite d'Angleterre. A côté de ces personnages royaux figure une individualité plus modeste, quoique grande devant l'histoire, celle de Clément Marot. Ajoutons que la pièce est supérieurement interprétée par l'élite de la troupe de l'Opéra-Comique.

Quand M. Messager fit représenter son *Siège de Calais*, nous lui avons prédit son prochain accès sur l'une de nos deux grandes scènes lyriques. Cette pièce en était digne déjà et il nous était facile d'être bon prophète. Désormais Messager a pris rang parmi nos grands musiciens.

***

Nous trouvons dans le *Polybiblion* la note suivante qui intéresse l'histoire du Forez :

« M. Antoine Vernière a complété les nombreux ouvrages relatifs à Mandrin en décrivant les courses de ce brigand en Auvergne, en Velay et en Forez dans sa brochure : *Mandrin en Auvergne, en Velay et en Forez* (Clermont-Ferrand, gr. in-8 de 98 p.). L'excellent travailleur a suivi Mandrin dans toutes ses allées et venues de 1754. L'itinéraire est dressé avec une précision parfaite. »

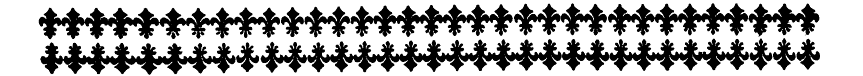
***

Un trésor assez important de pièces des XIIe et XIIIe siècles vient d'être découvert à Moulins, place d'Allier, en exécutant les travaux de restauration de l'hôtel du Dauphin. Le vase qui le contenait était enfoui à 1 m. 50 de profondeur au-dessus d'une voûte de cave. Les mailles et les deniers qui le composent, au nombre de deux mille environ, formaient, en raison de leur mauvais aloi, un conglomérat cimenté par les oxydes de cuivre. Il est à regretter que ce trésor ait été immédiatement dirigé sur Paris sans avoir été communiqué préalablement ni aux numismatistes locaux, ni aux personnes qui s'occupent de l'histoire de la région. Cependant le fait seul de cette découverte peut donner à croire qu'au XIIe siècle, la ville naissante s'était déjà beaucoup étendue et que son extension avait eu lieu au sud du château ducal, autour duquel les premières maisons s'étaient groupées, du côté de la rivière.

(1) Cette première représentation a eu lieu le 30 et non le 28 mai, ainsi que nous l'avons mentionné à tort le mois dernier, par suite d'une erreur typographique.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(*Suite*)

> A Dieu, le temps passé qu'il efface et pardonne,
> A lui, cet avenir que lui seul a scruté ;
> A nous, l'heure qui fuit aussitôt qu'elle sonne
> Et qui contient l'éternité.

Dans l'article précédent, nous avons déjà vu quelle fut l'origine ou la splendeur de nos principales maisons. Afin de compléter l'énumération, nous devons citer encore la famille *Reignier* qui nous arrive de Saint-Clément, pour nous fournir pendant plus de 150 ans, des magistrats et des notaires d'une intégrité scrupuleuse.

En 1642, au baptême de Jehan Loïs, fils de Diane Reignier et de Pierre de la Faye, le parrain fut haut et puissant seigneur Jehan de Saulx, la marraine, damoiselle Loïse de Saint-André. Un peu plus tard, Mary Bertucat, bourgeois et fermier de Chappes, épousait Marie Reignier du bourg. Dans beaucoup d'actes, on voit le paraphe de Me Reignier, châtelain, juge ou notaire royal.

La famille *Carton* sort du domaine Jury (1) ; c'est seulement après 1750, qu'elle vint se fixer à la Pommerie (2). Son respect des traditions religieuses et sa charité devenue proverbiale lui ont, de tout temps, concilié l'estime générale.

Voici maintenant quelques noms de personnages qui se

(1) Paroisse de Saint-Clément.
(2) Propriété située sur Ferrières.

rattachent à Ferrières par des relations intimes et qu'on rencontre assez souvent dans les papiers de l'état-civil :

Claude Bonnet de Beaudéduit, capitaine et chastelain de Montmorillon et Saint-Clément ; capitaine du Chasteau-de-Montagne, pour M. le marquis de la Châtre, et de Montgilbert, pour M. le marquis de Tavannes.

Messire Antoine Forestier, abbé de Mozat.

Giraud des Essarts, seigneur et chevalier de Brineux, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, au régiment de Son Eminence le cardinal Mazarin.

Jehan Bargoin, notaire et procureur de la ville de Thiers.

André-François de Chabannes, seigneur marquis de Blanche-font.

Jacques Laville, procureur d'office de Châteldon.

Noble Jehan Fradel, seigneur de Malissard ; capitaine, pour le roi, de la ville d'Artonne.

Gilbert Martinet, chastelain de la Roche.

Jehan Roy, escuyer seigneur de Bouchesne, la Presle et Esgully ; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Maître Antoine de Bony, escuyer seigneur de la Motte.

Catherine de la Place, femme à Messire Claude de la Ramas, sieur du Léry.

François Barthelat, sieur des Gagnerins.

Dom Claude Maupassant, prieur et sacristain de Chastel-de-Montagne.

Jacques du Lion, de la ville de Châteldon.

Damoiselle du Play.

Jean Martinet, chastelain de Saint-Prix-en-Chevalet et fermier de Chappes.

Guillaume Barthominat, bailli de Châteldon.

Henri-François de l'Hospital, escuyer seigneur de Montbardon.

Nicole Cathelin, femme à noble Antoine de la Motte, conseiller du roi et son receveur à Semur-en-Brionnais.

Pierre Denys des Champs.

Gaspard Reignier, procureur d'office au baillage de Chastel-Montagne et notaire royal.

François de Jammes, escuyer seigneur de Montcombroux.

Philiberte de la Veinelle.

Me Elie Piozet de la Houssaye, bailli de Chastel-de-Montagne.

Claude de Pons, escuyer seigneur de Griffet.

Nicolas Renaud, sieur de Chassignol.

Claude Taconnet, escuyer seigneur de Prenat.

Jean Artaud, greffier de la ville de Vichy.

M. le comte de Chalus de Bourbon.

Noble Bertrand de Loyselière, sieur de la Mollière.

Louis Péturet, lieutenant de Busset.

Marguerite de la Roche.

Jehanne de la Ville.

Dumas la Bardolle.

Arthur Blanc, lieutenant de la compagnie de M. de la Chapelle, baron de Corville, et ailleurs : gendarme de la compagnie de M. le marquis de Canillac.

De Saint-Quantin, chastelain d'Arronnes.

Marie du Vergier.

Estienne de Barthelat, aide-major et capitaine au régiment de Montel.

Brunet de la Tour.

Marie Péturet de la Font.

Jeanne de Réclesne.

Jean Cornive de Beaugaillard.

Jacques Phelippin du Gravier, secrétaire de la ville de Cusset.

Marie de la Chaussée.

François de la Gaudine.

Dom J.-B. de Chalon, de la ville de Paris, bachelier en Sorbonne, religieux bénédictin demeurant au couvent de Ris.

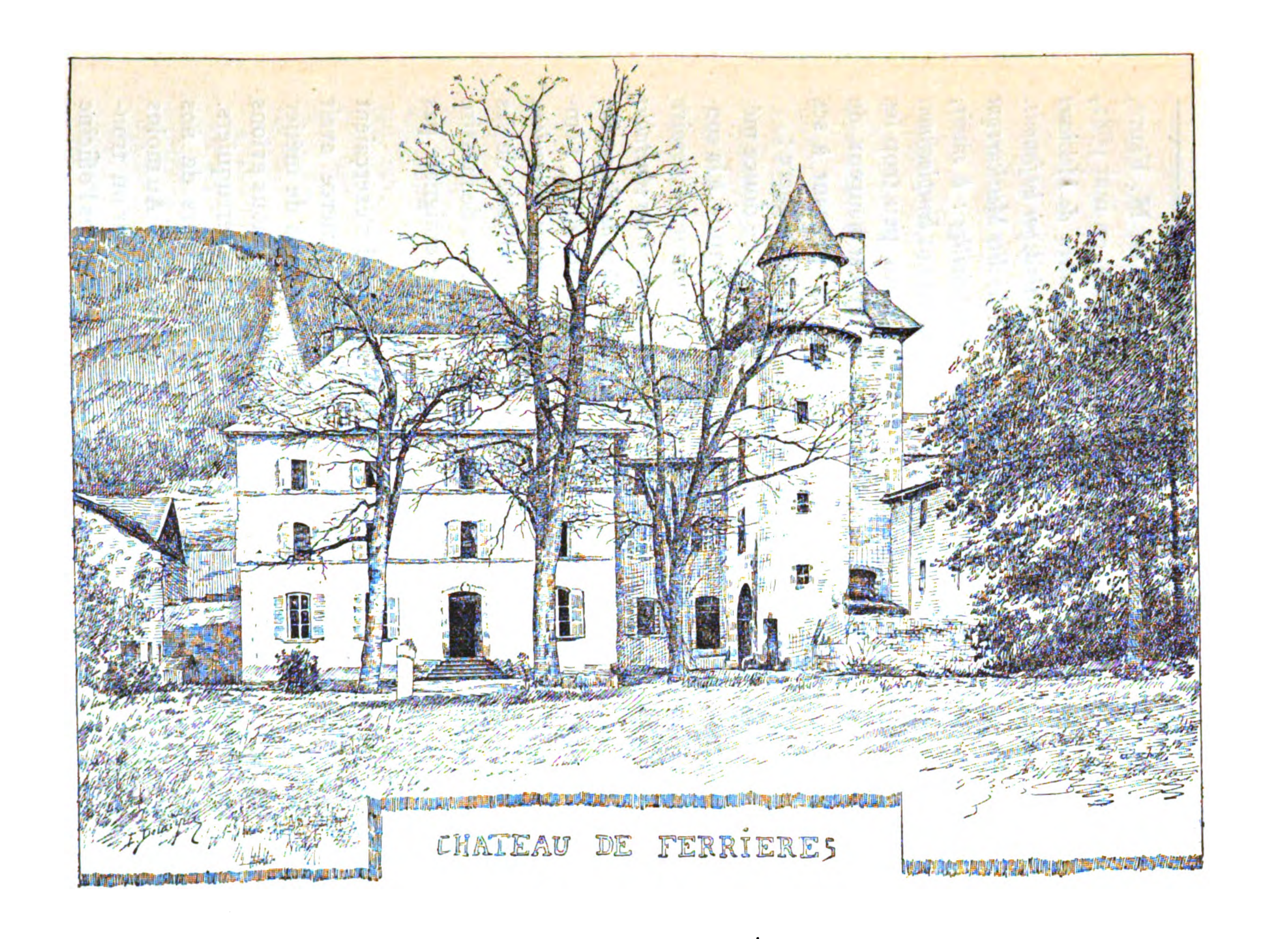
J'ignore ce qu'étaient les seigneurs de l'ancien régime; j'aime à croire qu'ils avaient leurs passions, leurs écarts et leurs imperfections, comme le reste des hommes, mais je ne puis m'expliquer l'acharnement de certains auteurs à nous les représenter sans cesse sous les couleurs les plus sombres. Si grossiers qu'ils soient, le Moyen-Age et les siècles suivants ne furent pas sans éclat ; il est de nobles figures qu'on devrait se garder de salir.

En général, à part de rares exceptions qu'on est obligé d'admettre, l'étude approfondie de l'histoire est là pour nous dire que la plupart des grands propriétaires fonciers s'intéressaient à la plèbe, cherchaient à améliorer sa condition matérielle et morale, créaient des écoles, favorisaient l'agriculture dans les limites du possible et s'efforçaient de rapprocher les distances par la délicatesse de leur bienveillance habituelle.

Telle fut, chez nous, la conduite des classes dirigeantes : de bonne heure, nous les voyons s'unir au peuple, le soulager dans ses misères et le suivre à ses fêtes. Marquis, comtes et vicomtes, damoiselles et chevaliers se font un plaisir de tenir, au baptême, les petits enfants de leurs vieux métayers. C'est une coutume respectable, coutume éminemment chrétienne, puisqu'elle suppose entre la chaumière et le castel, les relations de la plus parfaite harmonie.

Quand régnaient l'innocence et la justice, c'est-à-dire, à l'époque où les animaux dociles venaient brouter l'herbe tendre, en causant sous les saules, à côté des bergères, sur les rives fleuries de nos ruisseaux d'alors, on avait l'air de croire qu'ils étaient d'une autre nature, ces rapports si vantés du loup et de l'agneau.

Si le parrainage est un honneur, c'est aussi, pour l'avenir, une responsabilité sérieuse ; on savait le comprendre avec ce tact profond qui distinguera toujours les âmes généreuses. A Ferrières, comme partout ailleurs, on était chatouilleux en



CHATEAU DE FERRIÈRES

matière de privilèges ; témoin l'acte de décès de M. Faure, en son vivant pasteur de céans, qui fut inhumé, en mai 1682, *dans le chœur de l'église, du côté de l'évangile, au sépulcre de Messieurs de Ferrières,* par une grâce spéciale, *étant un des alliés de par les femmes. Ce qu'étant ainsi accordé* gratuitement, *déclarent les dits Messieurs que les curés futurs ne* pourront prétendre *au même privilège : à savoir, d'être enterrés dans le sépulcre,* sans leur consentement *beneplacitum.*

Après ces légères faiblesses qui révèlent un peu trop les travers orgueilleux de la race d'Adam, on est heureux de retrouver le chrétien songeant à lui-même et pensant à ses frères dans les pieuses fondations que la foi lui suggère :

En 1580, d'après les archives, *Louis Mazioux,* de douce mémoire, laissait à ses héritiers la totalité de sa fortune, à la condition formelle de réserver sur ses biens la somme nécessaire pour la *célébration d'une grand'messe hebdomadaire, au profit des vénérables prêtres et curés de Ferrières* ; plus tard, en 1598, *Jehan de Fougerolle,* chanoine de Cusset, curé de Billy et de Chevalrigond, s'empressait de fonder, pour chaque semaine, une *messe de requiem, à l'autel de la chapelle de sainte Barbe,* lieu de sépulture de ses prédécesseurs. En 1740, *Gasparde de Sirmond,* veuve de messire Augustin Reignier, bourgeois de l'endroit, ne craignait pas d'imiter ces exemples et ces libéralités.

A en juger par le détail des professions qui s'exerçaient alors, il est permis de supposer que notre commerce avait une certaine importance. Avec les différents corps de métier qui sont, pour ainsi dire, de première nécessité, nous avions *pigneurs de chanvre* (*sic*), *courdonniers* (*sic*), regrattiers et perruquiers. Dans une sphère moins modeste, nous étions fiers de nos praticiens, de nos docteurs et de nos *sirurgiens* (*sic*). Au moins pouvait-on mourir en règle avec la docte faculté, car on trouvait, moyennant finance, la rhubarbe et le séné, dans l'officine de l'*apothicaire.*

Qui le croirait ?... nous avions un *oculiste,* un véritable oculiste, comme on en trouve à Paris, un artiste qui, proba-

blement, ne s'occupait pas de l'opération du glaucome ou du staphylôme, mais qui cherchait à grossir son pécule en vendant ses lunettes.

Hélas, oui ! pourquoi le cacher ?... le luxe des plaines avait envahi le territoire sacré des traditions austères. En l'an de grâce 1742, un malheureux, un infâme, un damné, sorti des bouges et des faubourgs de Babylone, Antoine Nicou, s'il faut l'appeler par son nom, vint s'établir chez nous, comme *tapissier-décorateur*. Poussé par je ne sais quelle inspiration diabolique, le fripon se proposait d'offrir à nos châtelaines fauteuils à façons, tapis nostrés, tapis vélus, tirtifeux, brincquynes, escassottes, orfraiz, tables à pourtraire, pentacol en saphir, esmail de plite à jour, gorgières, esmouchoirs byzantins, fermillières, ballaux de pierres fines, branlans d'oultremer,

> Puis atours de diverses guises,
> Les paremens et les cointises.

La joie, dit-on, fut immense au camp des dames ; mais, grâce à Dieu, la vertu triompha. Devant cette invasion nouvelle plus terrible que les invasions musulmanes, le sexe fort sut maintenir ses droits : ces messieurs se liguèrent pour faire face à l'orage, on prétend même qu'ils refusèrent des fonds, et l'impie disparut dans la ruine et le désespoir. Après lui, je ne vois pas qu'un autre ait eu le courage d'étaler en vitrine les séductions de son magasin.

C'est à partir de cette époque, semble insinuer la légende, que les femmes du pays résolurent de porter, en signe de deuil, la mantelette, les habits noirs et la coiffe à tuyau ; malgré ces transformations héroïques, on peut s'attendre à tout, car,

> Elles ne font sinon leur face regarder
> Au crystal d'un miroir conseiller de leur grâce,
> Despites si quelque autre en beauté les surpasse.

Depuis 1474, c'est-à-dire, depuis MM. Maquary et Chenetaux jusqu'à M. Perret, actuellement en charge, nous constatons l'existence d'une étude de *notaire* dans le comté. Signalons, en passant, les familles Bargoin et Reignier qui fournirent plusieurs membres, comme aussi, la famille Giraud qui nous donna d'excellents médecins et des avocats de talent.

Après le garde-scel, il est prudent de ne pas oublier deux produits de la chicane, l'*arpenteur* et l'*huissier de terre.* (Par opposition, sans doute, avec l'huissier à cheval).

Tel est, en résumé, l'exposé des principaux facteurs de l'activité locale. En somme, on était à l'aise pour le règlement des affaires, les transactions devaient s'effectuer facilement et la nomenclature que je viens de développer n'a rien qui nous reporte à l'état sauvage.

Si nous établissions une comparaison, nous conclurions peut-être que l'ancien Ferrières a pour lui bien des avantages ; en effet, depuis longtemps déjà, nous sommes forcés de courir au canton si nous voulons profiter des lumières d'un enfant d'Esculape ; nous ne regrettons guère, il est vrai, le voisinage des *gabelous*, mais, nous pleurons toujours l'absence du tapissier.

Pour le moment, l'exploitation des carrières de pierres à chaux occupe un certain nombre d'individus ; c'est une source d'aisance ; plus tard, espérons-le, ce sera la richesse de la contrée.

La maison *Chizallet* de Tarare a déjà sensiblement modifié le sort des ouvrières : jeunes filles et femmes mariées sont très contentes de gagner quelques sous dans la confection de ces belles broderies qui font l'admiration des amateurs et qu'on expédie sur tous les points du territoire français.

(*A suivre*). PIERRE ENCISE.



UNE PLANTE FÉODALE

Lorsque les hommes de fer des siècles passés, argoulets aux coursiers puissants ou pédestres arbalétriers, rentraient au nid d'aigle, le crâne ouvert, les membres brisés, le corps saignant par la bouche de cent blessures et n'attendant plus que la mort, pour loyer de leur courage ; qui donc pansait la plaie hideuse ? quel opérateur réduisait fractures ou luxations ? Là où manquait l'homme de l'art, la châtelaine héroïque cumulait alors toutes les fonctions, elle devenait à la fois le chirurgien, le médecin et l'apothicaire. Les agents médicamenteux de cette époque étaient très simples. En étaient-ils moins puissants ? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Les praticiens du Moyen-Age, hommes savants ou femmes dévouées, faisaient longtemps avant l'école pastorienne de l'*asepsie,* sans le savoir, comme le personnage de Molière faisait de la prose.

Le *credo* de la médecine du passé était l'aphorisme de l'école de Salerne ne comptant que des convaincus, présenté qu'il était aux masses sous une forme brutale excluant même le doute :

Cur morietur homo cui salvia crescit in horto ?

La sauge alors, étant la seule panacée, n'avait pas, comme les spécifiques de notre temps, des défaillances curatives. La foi en elle restant inébranlable, elle guérissait donc toujours !

Parmi les nombreuses variétés de *salviæ,* quelle était l'individualité infaillible ? L'*herba sacra* ? la *salvia salvatrix natura consiliatrix* ? Etait-ce la sauge de nos officines modernes ou thé d'Europe qui peuple encore les vergers des chaumières en Bourbonnais ? Non ! la *salvatrix* par excellence était la *salvia sclarea,*

sauge sclarée ou grande sauge baptisée par le peuple des noms de toute-bonne et d'orvale. Avant d'examiner si, par les agents médicamenteux qu'elle renferme, si, par ses composants multiples, l'orvale a réellement droit à une aveugle confiance et si sa royauté thérapeutique n'est pas usurpée, il convient de la décrire ici. Pour cela faire, nous reproduisons ce qu'en dit M. Migout, dans la nouvelle édition de sa *Flore du Bourbonnais* :

« *Sclarea* L. Sauge sclarée. Plante de 8 à 10 décimètres, velue, « glanduleuse, à odeur forte, tige droite, rameuse, feuilles larges, « cordiformes, velues, tomenteuses, dentées, crénelées, les inférieures pétiolées. Bractées larges, membraneuses, cuspidées, « colorées, plus grandes que le calice. Fleurs d'un bleu-pâle, « très-grandes, à bractées roses, juillet, août, vivaces, lieux secs, « peu commune. Hérisson, Saint-Pourçain, Varennes, Neuvialle « près Gannat, Chouvigny, Avermes, Murat, Besson, Yzeure, « Saint-Gérand-le-Puy, Ainay-le-Château, Néris, Verneuil, « Chareil. Toujours près des habitations. »

Le nom de sclarée donné à notre sauge, lui vient de ce qu'elle guérissait autrefois les ophtalmies. Nous allons relater les autres propriétés curatives, reconnues ou attribuées par la thérapeutique à cette plante fameuse. Suivant Dorvault, prise en infusion, c'est un nervin tonique résolutif.

Merat et Delens disent de l'orvale : « Cette sauge répand une « odeur très-agréable ayant beaucoup de rapport avec le baume « de Tolu. On s'en sert, en Autriche, pour l'office comme aro- « mate. On trouve qu'elle donne aux gelées de fruits la saveur de « l'ananas. »

Matthiole dit qu'en Italie elle est employée en oculistique et qu'elle est antihystérique. Eth. Muller assure que macérée dans le vin blanc elle lui donne une odeur de muscat et rend ce liquide plus enivrant.

D'après Ray, en Angleterre on l'incorpore à des gâteaux auxquels elle communique des propriétés aphrodisiaques. Le *Journal de Pharmacie*, t. VI, 306, dit qu'elle contient des benzoates.

Macérée dans du vin blanc sucré, l'orvale unie à une petite quantité de fleurs sèches de sureau, communique à ce liquide une saveur de muscat surprenante. L'illusion produite est

complète et la préparation bien faite peut être prise par de fins connaisseurs pour du vin muscat naturel. Eth. Muller est dans le vrai.

La personne qui écrit ces lignes a longtemps étudié l'orvale, outre l'arome de raisin muscat qu'elle a constaté en cette sauge, elle en a retiré une huile essentielle se rapprochant beaucoup de l'eucalyptol antiseptique très puissant.

Comme on le voit, l'orvale a des propriétés multiples, sérieuses. Nous avons vu que M. Migout assigne, pour habitat à notre labiée, le voisinage des maisons.

Il est facile de concevoir, qu'à une époque où elle était la panacée universelle, chacun l'avait dans son jardin comme le recommandait l'école de Salerne et que l'intensité de sa culture était en raison directe de l'emploi qu'on en faisait.

Le jardin féodal du haut baron guerroyant à la tête de 200 lances en possédait évidemment davantage que l'humble verger de l'étroite chaumière.

Les donjons superbes ont été jetés bas, les remparts épais ont croulé, les machicoulis comblent les fossés de la demeure féodale, mais l'orvale a résisté à tous les désastres et presque partout où ont existé des manoirs féodaux, notre plante se présente plus ou moins vivace. La gracieuse fleur, que courbe la moindre brise, a survécu aux remparts de granit et c'est elle encore qui, lorsque l'histoire reste muette, est le poétique indicateur de féodales ruines.

On la trouve à Néris, on la rencontre à Sydiaille dont on a voulu faire la *Gergovia Boiorum*.

Avant que les riants bosquets de Montrond aient été jetés comme une fraîche toison de verdure sur des ruines historiques, on la voyait luxuriante, au midi, sur les pentes de la butte qui domine *Orval* et peut-être est-ce en ce lieu qu'elle fut baptisée de son nom charmant. Elle abonde encore aux pieds des ruines d'Hérisson, où elle atteint une hauteur peu commune et possède une grande intensité d'arome et de couleur. Elle végète encore mais pâle et languissante non loin des derniers vestiges du château de la Chaussière, qu'habita dans son enfance le connétable de Bourbon.

On la voit près de la vieille tour de Rhonet.

Elle est splendide et vivace non loin des ruines de Murat. Sa présence au château n'a plus de raison d'être, elle a quitté le pied des tours et, s'étalant en plein village, semble s'offrir à la souffrance du prolétaire. Elle n'existe plus au château de l'Ours envahi par des rubus et des buis, mais, émigrant plus haut, elle végète sous les vieux murs du château de Lamallerée, manoir remarquable qui possédait naguère, en sa salle d'honneur, des fresques, reproduction des gravures agrandies du livre de vénerie de Jacques Dufouilloux.

Il serait oiseux de multiplier les noms de lieux où se rencontre l'orvale, on est à peu près certain de la trouver partout où a existé une féodale habitation.

A toutes les époques, l'homme a été enclin à symboliser les grandes sensations, les vertus, l'amour, la mort, la gloire et l'espérance, par des animaux ou des fleurs.

La fleur offrant aux poètes et aux rêveurs des analogies plus ou moins saillantes avec les manifestations de la vie humaine, nous pensons qu'il n'y a pas témérité d'appeler *plante féodale* un végétal qui occupa une large place dans la vie d'un monde disparu.

Aimé Yves.

Villefranche. — Juillet 1890.



LE DONJON

(Suite)

A Melleray la superficie de la paroisse était beaucoup plus considérable que celle du Donjon ; les novales étaient donc bien plus importantes. Le curé avait encore, comme au Donjon, le produit des fondations et des oblations ; de plus, quatre parcelles de terre et un pré.

Parlons maintenant des monuments religieux attachés à la paroisse.

L'église paroissiale était située sur une petite colline qui se voit au nord de la ville. Elle était bâtie, comme la cure, dans l'enceinte de l'ancien château. Elle avait environ 90 pieds de longueur sur 40 de largeur ; un petit clocher, abattu en 1793, la surmontait.

Il est assez difficile, aujourd'hui, de déterminer l'époque précise de son établissement. D'abord les murs ont été en partie refaits au commencement du XVIIe siècle ; puis, comme elle fut vendue nationalement en 1793, de grands changements y ont été apportés pour la rendre propre à former les logements qu'elle contient aujourd'hui. Mais, certains caractères, que l'on remarque en la regardant attentivement, doivent, nous le croyons, fixer l'époque de sa construction au XIe siècle. Ces caractères les voici : le toit d'abord, qui ne fut pas retouché au XVIIe siècle. Il est bas et couvert à tuiles creuses, mode de couverture qui ne s'emploie plus de nos jours dans le pays. L'extrémité Est, où se trouvait le chœur, se termine carrément, il est vrai, mais ce travail est moderne ;

il a été fait pour les besoins du logement; et, sur un plan de la fin du XVIIIe siècle, que nous avons sous les yeux, nous voyons qu'il avait la forme d'un cul de four. De plus, un ou deux contreforts extérieurs, se terminant par une retraite en larmier, et une ou deux croisées, reste évident de la construction première, étroites, basses et à plein cintre ; toutes ces raisons nous portent à établir la date de la construction première au XIe siècle.

Au reste, elles abondent, aux environs du Donjon, les constructions religieuses de cette époque. Pour n'en citer que quelques-unes, nous indiquerons les églises de Melleray, Bert, Montcombroux, Montpeirou, Saint-Léger-des-Bruyères.

On était arrivé heureusement à cette date redoutée qu'une croyance populaire avait fixée comme devant être celle de la fin du monde. Tous se préparaient depuis longtemps à paraître devant Dieu. La peste, la famine, qui signalèrent les dernières années du Xe siècle, ne donnaient que trop de poids à cette croyance. Aussi s'empressait-on de fonder des monastères, de bâtir des églises, pour obtenir la rémission de ses péchés. L'an mil étant arrivé et la catastrophe que l'on redoutait n'étant point survenue, on continua, longtemps encore, par reconnaissance, à édifier les monuments religieux que, quelques années auparavant, on bâtissait par crainte. C'est à ce courant d'idées, croyons-nous, que fut due la construction des églises que nous venons de signaler.

L'église du Donjon était placée sous le vocable de saint Maurice. Nous ne pouvons comprendre la cause de cette dédicace. Saint Maurice n'était pas un saint spécial du diocèse d'Autun. Faut-il voir dans ce patronage une conséquence de l'habitation des Boïens, qui vinrent s'établir entre la Loire et l'Allier, à l'époque de la guerre que César fit dans les Gaules? Sans regarder cette opinion comme une certitude, citons ce que M. Bulliot en dit dans son *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen* : « Vers le temps de César,

des émigrations de Boïens eurent lieu ; l'une gagna la Norique, l'autre le nord de l'Helvétie, au commencement de la guerre des Gaules, sous César, les Boïens, par un de ces mouvements de migration fréquents chez les peuples primitifs, s'associèrent à la marche aventureuse des Helvètes qui venaient chercher, au cœur de la Gaule, un climat plus doux et des terres plus fertiles. Lorsque le christianisme pénétra dans ces contrées, les Boïens empruntèrent à leurs anciens frères les Helvètes un saint national, saint Maurice. »

En 1455, on voyait deux chapelles dans l'église paroissiale du Donjon ; l'une dédiée aux saints André et Nicolas et l'autre en l'honneur des saints Innocents. Ces patronages changèrent plus tard ; et les corps de métier, qui prirent par la suite de l'importance au Donjon, firent mettre les chapelles de leur église paroissiale sous l'invocation de leur patron.

Joignant l'église, et du côté du nord, se trouvait le cimetière entouré de palis. (1) On enterrait les paroissiens dans ce cimetière, dans l'église paroissiale, dans l'église des Cordeliers, dans la chapelle de Saint-Hilaire, dont nous allons parler et dans le cimetière qui était autour. (2) On ne paraît pas avoir enterré à Saint-Hilaire, au XVIIIe siècle, avant 1788. A cette époque, les habitants transportèrent le cimetière qui joignait l'église, dans celui de Saint-Hilaire.

Le second monument religieux de la paroisse était la chapelle de Saint-Hilaire.

A l'ouest du Donjon s'élève une colline ; sur le sommet de cette colline et tout près de la route de Jaligny est bâtie une chapelle dédiée à saint Hilaire. Ce monument a environ 48 pieds de longueur sur 21 pieds de largeur, l'épaisseur des murs étant comprise dans ces mesures.

A l'intérieur on remarque un chœur terminé en cul de four,

(1) Archives de l'évêché d'Autun.
(2) Archives de l'Allier.

un avant-chœur à deux côtés droits et le corps de l'église s'élargissant et faisant place, à droite et à gauche de la sortie du chœur, à deux chapelles, l'une dédiée à la Vierge, l'autre a sainte Philomène.

L'établissement de ces deux autels est moderne ainsi que leur dédicace. Le maître-autel est dédié à saint Hilaire. De larges pierres forment un chemin dans le milieu, allant de la grande porte au maître-autel. Ces dalles doivent être d'anciennes pierres sépulcrales qui se trouvaient dans la chapelle et mises là lors d'un pavage moderne. Le tout est terminé par un voûte surbaissée.

A l'extérieur le corps de la chapelle est couvert d'un toit aigu à pignons très élevés. Celui de l'ouest est percé d'une porte, la grande porte d'entrée. Cette porte forme un plein cintre dont les archivoltes sont évidées en gorge. Au-dessus, dans la pointe du pignon, on voit une petite fenêtre à trèfle à quatre feuilles. Cette fenêtre est bouchée ; ouverte, elle donnerait dans les combles. L'autre pignon, celui de l'est, est percé d'une croisée double, séparée en deux par un pilastre. Dans les montants de ces deux fenêtres accouplées, se remarquent deux trous qui ont dû supporter les jougs de deux cloches. Une petite porte du côté sud, trois croisées, l'une à l'est, dans le fond du chœur, l'autre au sud, donnant dans l'avant-chœur et la dernière, toujours au sud, éclairant le corps de la chapelle, offrent les mêmes caractères que la grande porte d'entrée.

On remarque encore, du côté du nord, dans l'angle extérieur rentrant, angle formé par l'avant-chœur et le corps de l'église plus large, trois arceaux, reste de portes qui ont été bouchées.

L'un des arceaux est noyé dans le mur du corps de la chapelle et regarde l'est, l'autre est dans le mur de l'avant-chœur et regarde le nord. Ils se réunissent tous les deux dans l'angle du mur, sur une base commune qui forme colonne.

Ces deux arceaux sont, à n'en pas douter, du quinzième siècle. Mais, au-dessous de celui qui est dans le mur nord,

s'en trouve un troisième, antérieur aux deux autres et qui a tous les caractères de l'architecture du XI[e] siècle.

Le chœur est rond, il est voûté, comme l'avant-chœur ; il est beaucoup plus bas que le reste de la chapelle, qui est à pignon aigu et couvert à tuiles plates. Seul le chœur et l'avant-chœur sont couverts à tuiles creuses.

Un mur, faisant contrefort, et s'élevant plus haut que le toit, sépare ces deux dernières parties extérieurement, et forme, en atteignant le sol, un contrefort au sud avec retraite en larmier.

Tout le tour du chœur le rebord du toit est formé par une petite corniche à gorge, faite en pierres de taille.

En examinant attentivement le pignon ouest, on remarque des fondations en avant de la muraille. Ce sont probablement les restes d'un porche, ou *ballet*, ainsi qu'on nommait au XVII[e] et au XVIII[e] siècle cette partie des édifices sacrés. On les a supprimés presque partout, on ne sait trop pourquoi. La grande porte des églises, placée toujours au couchant, se trouve exposée par là aux pluies ; de plus, lorsque le pavé de l'édifice est placé en contre-bas, ce qui se voit dans les constructions très anciennes, la pluie, chassée par les vents d'ouest, s'introduit dans l'intérieur et inonde le sol. Cet inconvénient n'existe pas avec un porche protégeant la grande porte d'entrée et cela suffit à établir sa très grande utilité, sans parler du caractère pittoresque qu'il ajoute aux monuments religieux.

Maintenant que nous avons fait la description de la chapelle de Saint-Hilaire, tâchons de déterminer l'époque de sa construction.

A la première vue, lorsque l'on considère les pignons et le toit aigu couvert à tuiles plates, la petite croisée à trèfle de quatre feuilles, qui se voit au-dessus de la porte d'entrée, les archivoltes des portes et des croisées évidées et à gorge, les deux arceaux noyés dans le mur Nord extérieur, reste d'une

ancienne construction démolie, on se dit que l'édifice est du XVe siècle. Mais si l'on examine avec plus d'attention l'avant-chœur, bas et couvert à tuiles creuses, le chœur en cul-de-four couvert de même, son entablement, ses contreforts, le plein cintre des portes et des croisées, celui du troisième arceau du mur nord extérieur, on ne comprend plus rien à la construction, dans laquelle on ne trouve aucune conformité de style. Le pignon ouest a été reconstruit depuis sa base ; cela est évident, on le remarque en regardant le mur du côté sud, et surtout celui du côté nord, où la solution de continuité entre le pignon et les murs de côté est encore très visible. Voilà une excellente indication et on est amené à classer l'édifice dans les monuments du XIe siècle, réparé au XVe. Mais pourquoi cette réparation? A notre avis, c'est parce que la chapelle de Saint-Hilaire, comme les édifices du XIe siècle, était couverte primitivement en tuiles creuses et que ce genre de couverture, en Bourbonnais, offre l'inconvénient de l'humidité; nous ne connaissons pas, au Donjon, où ils sont très rares, il est vrai, d'édifices ainsi construits, qu'on ait pu garantir de la pluie. Nos ancêtres du XVe siècle, pour porter remède à cet état de chose, changèrent totalement la toiture, et adoptèrent le style qui règnait à leur époque. C'est donc là aussi une explication de la transformation du style de la chapelle. Autre question : Pourquoi avoir laissé le chœur et l'avant-chœur avec leur architecture romane? C'est que nos ancêtres du Moyen-Age et de la Renaissance, même dans les coins les plus reculés de la France, même au Donjon, étaient pleins de goût dans leurs constructions. Je n'en veux pour preuve que les fenêtres de l'église des Cordeliers du Donjon, église qui, d'après Fodéré, fut cependant édifiée avec une très grande simplicité.

Au lieu de ce que l'on voit aujourd'hui à Saint-Hilaire, un corps d'édifice très élevé, un avant-chœur et un chœur plus bas, avec un mur s'élevant extérieurement entre deux, ce qui

donne un aspect gracieux et pittoresque au monument, supposez une toiture élevée sur le tout et vous aurez un édifice lourd et disgracieux. Et puis, du côté Est comment appliquer un pignon, qui, nécessairement, doit monter droit, sur un mur continuant une fondation circulaire ?

Reconstruisons la chapelle telle qu'elle devait être avant le XVe siècle : pignon Ouest bas, un peu plus haut cependant que le toit qu'il garantit de la pluie, toit bas également et couvert à tuiles creuses ; second pignon précédant l'avant-chœur, surmonté d'un campanile où se meuvent les deux cloches, percé d'une croisée géminée dans les ouvertures et vous aurez la physionomie de l'église de Melleray, qui est de la même époque, ainsi que celle de l'église de Montcombroux avant la construction de son clocher, qui est moderne.

Considérez l'intérieur, chœur à voûte de four, avant-chœur à côtés droits, corps de l'église plus large avec deux autels à droite et à gauche en sortant de l'avant-chœur, voûte surbaissée sur le tout et vous reconnaîtrez les caractères architectoniques des églises de Montcombroux, Bert, Montpeirou, Melleray, qui toutes datent du XIe siècle.

Le pignon Est ne paraît pas avoir été reconstruit ; c'était inutile en effet, garanti de la pluie par le corps de l'édifice, il ne devait pas être détérioré comme celui de la façade. On n'avait qu'à l'exhausser sur le campanile à la hauteur de celui de la grande porte d'entrée.

Nous connaissons donc la forme de la chapelle de Saint-Hilaire. Quant à l'époque et à l'auteur de sa construction, nous sommes d'une complète ignorance. Aucune trace de fondations pieuses, aucune dîme se rapportant à l'entretien de cet édifice, rien qui puisse nous mettre sur la voie n'a été découvert par nous. Nous n'avons trouvé Saint-Hilaire mentionné que deux fois sur des pièces anciennes. La première de ces pièces se voit aux archives de l'Allier ; c'est un acte en latin, passé entre le curé du Donjon, agissant *suo et nomine*

dicte sue parochialis ecclesie et Johannes filius quondam Colini Jacqueloti, mercator, habitator ville Donjoni. Voici le but du traité : *Dictus curatus, nomine quo supra, consensuit et voluit, vultque et consentit, tenore presentium litterarum, pro se et suis successoribus, quod dictus Johannes Jacqueloti et sui habeant a cetero suos tumulos, seu suas tombas, in suo cymiterio de sancto Hylario, videlicet infra capellam, seu ecclesiam de sancto Hylario videlicet in angulo dicte capelle, juxta januam dicte capelle, a parte sinistra, in loco in quo hodie, date presentium litterarum, dictus quondam Colinus, pater dicti Iohannis constitutis, inhumabitur seu sepelietur.* La date est du 15 janvier 1445. C'est ce que nous appelons de nos jours une concession à perpétuité.

La seconde pièce est un terrier de la prévôté d'Huillaux, reçu Joly notaire au Donjon de 1450 à 1461. Dans la concession de Perrin Bonnet dit Chambot, on remarque un champ dans lequel le dit Perrin *a nouvellement bâti une maison,* — probablement le domaine des Chambot de nos jours. — Ce champ est placé auprès de la goutte de Bonnefont et, chose curieuse, mais commune à cette époque, il était placé « *en la dite paroche d'Ulliaux pour une année et pour l'autre année en la paroche du Donjon et au finage de la Villate ; costé le pré Robert Guiroset alias des Pras et de ses copersonniers devers Orient ; costé l'éritaige Iéhan de la Goutte,* (1) *qui fut de Lamy, la ditte goutte de Bonnefont entre un, et séparé par le fillain de la ditte goutte devers midy ; costé l'éritaige que le dit Iéhan de la Goutte porte des dits Religieux, qui fut de Henrys de Loddes, un fossé entre un devers Occident ; et costé le chemin que l'on va de Lavillate à Saint Ylaire devers mynuit.* » On trouve la même mention pour la parcelle de terre placée de l'autre côté du chemin, et c'est tout. Ces deux concessions sont datées l'une du 2 octobre, l'autre du 6 du même mois de l'année 1457.

Rien de tout cela n'indique le but de la construction de cette chapelle. Prétendrait-on, se basant sur l'acte de 1445 que

(1) C'était un notaire du Donjon ; son père, Robin de la Goutte, l'avait été avant lui. Ils ont donné les seigneurs de la Serre. Nous reparlerons encore de cette famille dans le cours de cette étude.

nous venons de citer, que Saint-Hilaire aurait été bâti sur le cimetière de la paroisse, comme chapelle funéraire? Nous ne pouvons nous ranger à cet avis. Nos ancêtres avaient l'habitude de placer leurs cimetières dans l'intérieur des villes, ils aimaient à vivre auprès des dépouilles mortelles de ceux qu'ils avaient aimés, et, au Donjon comme ailleurs, le cimetière était placé autour de l'église paroissiale. La chapelle de Saint-Hilaire, bâtie à un kilomètre de la ville, ne pouvait l'être dans le lieu ordinaire des sépultures. Sans doute on y enterrait quelques personnes, mais c'est que l'église paroissiale et le cimetière qui était autour, étant l'un et l'autre fort petits, ne pouvaient suffire à l'inhumation des morts. Le terrain qui entourait la chapelle et cette dernière elle-même étaient une succursale toute prête. D'après nous, c'est l'existence antérieure de la chapelle qui aurait suggéré l'idée d'établir un cimetière dedans et autour.

Le 13 janvier de chaque année, il se tient une foire au Donjon, dite de Saint-Hilaire. Doit-on voir dans ce fait le reste d'un ancien pèlerinage ? Beaucoup de foires ont été ainsi établies à la suite de ces manifestations religieuses, fréquentes autrefois. C'est ainsi que Liernolles, petit bourg peu important, est le rendez-vous annuel d'une foire qui a lieu le 25 novembre, jour de la fête de sainte Catherine ; et la cure de Liernolles, dont l'église a toujours été sous le vocable de cette sainte, avait titre de prieuré à la nomination de la prieure des Bénédictines de Marcigny. (1) Cette paroisse avait une confrérie importante de *Madame sainte Catherine*, qui possédait même une maison dans le bourg. (2) Sur la montagne du Puy, située à huit kilomètres ouest du Donjon, chaque année, une foire a lieu le lendemain de l'Ascension ; et le sommet de la montagne est couronné par l'église et les bâti-

(1) Acte de prise de possession reçu Claude Durantet, notaire à Saint-Léon, le 20 mai 1785.
(2) Terrier de Laforêt reçu Chassenay. 1659.

ments d'un ancien prieuré de Bénédictins, simple de l'ordre de Cluny à la nomination du Pape. (1) A Talène, commune de Coulanges, canton de Dompierre, se tient aussi *en plein champ*, le jeudi après la Nativité, une foire qui existait déjà en 1375 et qui alors se tenait *dans le bois*. (2) Mais, à quelque distance de là se trouve un membre dépendant de la commanderie de Beugnet, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Nous avons trouvé cependant une dîme portant le nom de Saint-Hilaire, ou du Bidet, dans un procès qui eut lieu au milieu du siècle dernier, entre le curé du Donjon et celui de Liernolles, sur l'étendue de leurs paroisses ; mais cette dîme, qui portait sur les terres de Quatraigues, voisines de la chapelle de Saint-Hilaire, ne devait son nom qu'à cette proximité.

Nous avons dit que dans le mur nord de la chapelle, à la hauteur de l'avant-chœur et extérieurement, on remarque trois arceaux en pierres de taille. Ils sont la marque évidente d'une construction antérieure assez importante qui joignait la chapelle, laquelle construction n'existe plus aujourd'hui. La même incertitude règne sur la nature de cette construction, comme sur tout ce qui regarde Saint-Hilaire. Nous croyons d'abord devoir écarter l'idée d'une sacristie : car dans ce cas l'accessoire eut été plus important que la construction principale. Nous ne croyons pas non plus qu'il s'agit des ruines d'un couvent. Un monastère aurait eu des biens, ces biens auraient été donnés à un autre monastère lors de la suppression, il en serait resté des traces, des fondations auraient été attachées à la chapelle, partant obligation de dire

(1) Prise de possession reçue Durantet, notaire, le 18 novembre 1780.

(2) Lettres sur des délimitations entre le Bourbonnais et le duché de de Bourgogne, 25 septembre 1375. A cette époque, la foire était fixée au dimanche qui suivait la Nativité de Notre-Dame. Lors de cette délimitation, il fut convenu « que les bois de Talène et la foire qui est acoustumé se tenir une fois l'an, appartenant au seigneur de La Motte Saint-Jean sont et demouront du ressort, souveraineté et baronnie dudit monseigneur de Bourgogne. » — Archives de la Côte-d'Or.

des messes ; le tout eut subsisté jusque en 1793, et nous en aurions trouvé quelques vestiges. La chapelle était-elle autrefois accolée à un château ? Nous ne le pensons pas : car, autour, nulle trace de fossés. Du château aurait dépendu un fief, et nous n'avons jamais rien vu qui puisse faire croire à l'existence, à Saint-Hilaire, de cette division de l'ancienne propriété territoriale. Nous devons faire observer cependant que cet emplacement a été occupé par des constructions depuis la plus haute antiquité. Nous avons trouvé dans les décombres du cimetière des débris de la tuile romaine, *tegula*.

Tel est Saint-Hilaire ; nous l'avons décrit et analysé avec des ressources évidemment insuffisantes ; mais il ne semble guère possible de faire plus.

Maintenant que nous connaissons la paroisse et ses monuments religieux, occupons-nous des curés qui l'ont desservie pendant plus de trois siècles.

Et d'abord qu'est-ce que c'était qu'un curé sous l'ancien régime ?

Dans la plupart des cas, il fallait appartenir à une famille riche pour entrer dans les ordres avant 1789. D'abord les études, par la longueur des voyages et la difficulté des transports, étaient beaucoup plus coûteuses que de nos jours.

Les curés qui ont desservi le Donjon et les paroisses environnantes, et sur lesquels nous avons trouvé des documents, avaient fait leurs premières études à Lyon, à Clermont ou à Autun. Pour les études ecclésiastiques, ils les faisaient également dans une de ces trois villes, selon le diocèse auquel ils se destinaient. Jusqu'à l'âge de vingt trois ans environ la famille était donc obligée de subvenir aux frais d'éducation et d'entretien du jeune clerc, jusqu'au sous-diaconat ; mais alors, d'après l'ordonnance d'Orléans de 1560, sa famille devait encore lui constituer ce qui se nommait un *titre clérical*. Le *titre clérical* était une rente viagère établie en faveur d'un jeune homme se destinant au clergé séculier. Il fallait que cela fût

exprimé dans l'acte de constitution, autrement le *titre clérical* emportait donation de la propriété. Ainsi l'avait jugé le parlement de Paris par arrêts des 19 décembre 1619 et 3 avril 1757. Cette rente était inaliénable, incessible et insaisissable depuis la promotion du prêtre. Pour sûreté du *titre clérical* trois témoins devaient intervenir, lesquels affirmaient sous serment et sous la garantie de leurs biens propres, la propriété et la valeur des choses affectées et hypothéquées. Cette valeur, quant au revenu devait être supérieure à la somme de la rente constituée. Le titre clérical variait entre 90 et 200 livres de rente, dans le diocèse d'Autun. Or, au milieu du XVI[e] siècle, 100 livres équivalaient à 1800 francs de nos jours.

Une fois l'ordre de la prêtrise reçu, le nouveau prêtre était nommé vicaire et pour avoir une cure plusieurs moyens se présentaient à lui : obtenir une nomination de l'évêque ou d'un patron, (1) qui dispensait la même faveur pour les cures auxquelles il avait le droit de présenter.

Au Donjon et à Melleray, la nomination du curé appartenait à la prieure de Marcigny. Une fois le curé nommé, il était inamovible, l'interdiction seule pouvait le priver de sa cure. Mais l'inamovibilité ne le mettait pas à l'abri de l'atteinte de ses supérieurs en cas de manquement à ses devoirs. Il n'était même pas garanti contre les attaques de ses paroissiens. Exemple :

Divers habitants de la paroisse de Molinet avaient attaqué leur curé, messire Claude Chassenay, (2) pardevant le grand-vicaire d'Autun. Une sentence contre le pasteur, portant

(1) Le patron était le fondateur de l'église, ses héritiers ou ayant cause.

(2) Cette famille, qui s'est éteinte, au Donjon, au commencement du siècle, était originaire des environs du Donjon. Son habitation, nommée Chassenay, était située dans une terre dépendant aujourd'hui du domaine de Quatraigues. On trouve, habitant là, en 1489, Pierre de Chassenay. Cette famille a fourni plusieurs curés, huit notaires au Donjon, de 1592 à 1759, des procureurs fiscaux, juges de seigneuries diverses. L'un d'eux, Jean François, a été lieutenant particulier de la châtellenie royale de Chavroche vers 1739. Le domaine de Gibbes, berceau de la famille, lui appartenait encore en 1764.

interdiction *a divinis* pour un an, avait été la conséquence de cette attaque. Le curé Chassenay appela de cette sentence devant le métropolitain, l'archevêque de Lyon. Ce dernier leva l'interdiction et condamna les habitants aux dépens. Le jugement leur fut signifié ; mais ceux-ci, au lieu de se soumettre, se pourvurent de nouveau à Autun où le jugement fut confirmé. Nouveau pourvoi du curé Chassenay au métropolitain. Mais, pendant ce temps, le grand-vicaire d'Autun, sur la demande des paroissiens, décerna, pour cause de non exécution de son jugement, un décret de prise de corps contre le curé et ce dernier fut conduit dans les prisons (1) de l'évêché d'Autun, où il resta enfermé plus de trois mois. Mais il en appela comme d'abus au parlement de Paris. Là, avant faire droit, le parlement condamna les demandeurs à payer à leur curé, comme provision, une pension alimentaire de 300 livres. La position se compliquait, les frais étaient considérables, rien de moins certain que le gain du procès ; aussi l'un des quatre demandeurs vint chez le frère de son curé, maître François Chassenay, notaire au Donjon, et après pourparlers, il fut convenu que ce paroissien serait mis hors de cause, en payant à son curé une somme de 320 livres une fois donnée ; et en lui faisant restituer la moitié de ses dîmes qui avaient été saisies, ou en lui donnant vingt bichets (2) de seigle à la place, et en lui faisant rendre ceux de ses meubles qui avaient été saisis. (3)

Ce n'était pas toujours les paroissiens qui avaient des torts envers leur curé. Voici qui nous le démontre :

Messire Toussaint Léchallard avait été nommé à la cure de Liernolles par la prieure de Marcigny, à la suite de la résignation que lui avait faite de ce bénéfice le curé précédent,

(1) Ces prisons se voient encore à l'évêché d'Autun ; elles servent aujourd'hui d'orangerie.
(2) Environ 60 doubles-décalitres.
(3) Transaction reçue Antoine Gay, notaire au Donjon, le 27 août 1752.

Annet de Coste. Il signala son arrivée à Liernolles par des actes répréhensibles. Ainsi la paroisse avait une confrérie du Saint-Sacrement, laquelle se faisait quelques revenus par les aumônes et par les cotisations des confrères. Cet argent devait être employé en réparations à l'église paroissiale. A son arrivée le curé s'empara du fonds de réserve, toucha les revenus et ne voulait rendre aucun compte. Alors, les habitants, par un procès-verbal reçu Antoine Gay, notaire au Donjon, le 27 octobre 1675, nommèrent un syndic pour intenter une action en vue de couper court à ces agissements et d'en obtenir justice. Mais il paraît que le curé tenait à l'argent; car déjà, à la fin de mai de la même année, Jean Degibbe, fermier et métayer du domaine de La Troussière appartenant au seigneur de Laforêt, était tombé gravement malade; et comme il était âgé de près de 80 ans, son fils Pierre courut bien vite chercher le curé afin de faire administrer à son père les derniers sacrements. Le curé lui répondit qu'il n'irait confesser son père que lorsqu'il aurait reçu 60 livres, et que, dans le cas où ce dernier viendrait à mourir sans avoir été confessé et sans avoir communié, il ne l'enterrerait pas dans le cimetière de la paroisse. Et le curé donnait une singulière raison pour motiver son exigence ; il prétendait que le malade n'avait pas assez payé de tailles au roi. Après débats le fils, craignant de voir son père mourir sans les secours de la religion, donna les 60 livres. Léchallard alla confesser le malade ; mais il ne voulut lui donner l'absolution que sur la promesse du pénitent que lui et tous les siens quitteraient le domaine de Troussière, appartenant au seigneur de Laforêt, à la Saint-Martin prochaine. Mais le malade guérit, et incontinent il fit assigner son curé devant l'officialité de Clermont, pour rendre cette somme indûment perçue. Nous ignorons ce qu'il advint.

(*A suivre*) Victor MEILHEURAT



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 8.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

C. — **Le château de Bourbon.** — C'est un des plus importants du Bourbonnais ; il passait autrefois pour un des plus magnifiques, car la tradition disait : « Murat le riche, *Bourbon le beau*, Chantelle le fort. » (1) Il est construit sur les rochers qui ferment le val de la Burge, et défendu au nord par un fossé profond, à l'ouest par l'étang, au sud et à l'est par des escarpements. En plan, l'enceinte dessine un rectangle aux contours irréguliers qui s'allonge du midi au nord. Il ne reste du premier castel élevé par Gui de Bourbon, au IXe s., que le *fossé du Nord* où l'on construisit plus tard le pont-levis du XIIIe siècle. — Du château qui le remplaça au XIIe siècle, il ne subsiste que le *pan de mur* qu'on voit près de la tour amirale. Dans le blocage de cette dernière, on rencontre des fragments de *chapiteaux romans* qui proviennent vraisemblablement de la chapelle primitive. — Actuellement on peut admirer à peu près intactes *trois tours* (A. B. E.) du XIIIe siècle surélevées au XIVe (2) par les soins du duc Louis II.

---

(1) S. M., p. 130.
(2) Pour bien se rendre compte des dispositions de ce château, cfr. *Le chât. de Bourbon*, par Mgr Barbier de Montault depuis la page 22, — et le magnifique ouvrage de MM. Gélis-Didot et Grassoreille, le *Chât. de Bourbon* où l'on trouve en particulier le plan du château et sa reconstitution, p. 56 et 31. La R. B. a publié le plan (mai 1887). Nous en donnons ici la légende qui complète ce document et servira à l'intelligence de notre texte.

A. Tour du XIIIe s. surélevée au XIVe s. — B. Tour du XIIIe s. surélevée au XIVe s. — C. Poterne du XIIIe s. — D. Tour du XIIIe s. surélevée au XIVe s. — E. Tour du XIIIe s. surélevée au XIVe s. — F. Dernière porte du château. — G. Logis neuf. — H. Tour amirale. — I. Chemin couvert menant à l'étang. — J. Fossé du réduit. — K. Entrée du réduit. — L. Escalier de la grande salle. — M. Terrasse du moulin. — N. Tour du XIVe s. — O. Poterne de la basse cour. — P. Pont mobile. — Q. Chemin menant à la ville. — R. Tour du XIVe s. — S. Tour du XIVe s. — R'. Chambre, corps de garde du moulin. — S'. Moulin. — T. Tour du XIVe s. — U. Rampe d'accès du moulin à la poterne V. — V. Porte séparant la basse-cour du moulin. — X. Logis de la basse-cour. — Y. Quiqu'engrogne. — Z. Bâtiments du XIIIe s. — 1. Tour du XIIe s. surélevée au XIIIe s. — 2. Vieux logis, grande salle. — 3. Entrée des caves. — 4. Puits. — 5. Trop plein de la citerne de la tour E. — 6. Sainte-Chapelle du XIVe s. — 7. Sainte-Chapelle du XVe et XVIe s. — 8. Oratoire des ducs.

Les constructions de la première époque sont élevées avec soin ; celles de la seconde dénotent une certaine précipitation. L'architecte en reportant à la hâte l'habitation à l'intérieur, près du fossé qui séparait ce réduit des communs, a fermé les anciennes ouvertures et n'a tenu que très peu compte des divisions primitives du logis.

Si l'on monte de la ville au château par la rampe en escalier qui part de la cité, les constructions se présentent dans l'ordre suivant : Dans la partie basse du château on trouve tout d'abord le *vieux moulin fortifié* (1). Dans la tour, une chambre (R') munie d'une cheminée et éclairée par une petite fenêtre, servait soit de corps de garde, soit d'habitation pour le meunier. On allait de cette chambre au moulin en suivant le conduit qui menait l'eau de l'étang sous les roues. Une salle (S) se trouvait en contre-bas. On en sortait par un escalier fort étroit et praticable pour une seule personne. L'entrée en était placée à plusieurs mètres du sol. Enfin différentes ouvertures placées dans la voûte pour le service du moulin permettaient à des défenseurs de prolonger la lutte en protégeant leur retraite.

En quittant le moulin, on se trouvait en face du château qu'entoure un rempart de sept pieds de largeur et vingt-cinq pieds de hauteur. Le château passait pour avoir vingt-quatre tours ; Nicolaï n'en compte que quinze, ce qui paraît exact. A l'angle S.-E. se dresse la *Quiquengrogne* (Y) construite en bossage par Louis II. Elle était utilisée comme prison. La salle du premier étage conserve, scellés dans le mur, les anneaux servant à attacher les prisonniers ; elle est munie d'une cheminée et éclairée par une fenêtre et saine comme presque toutes les prisons du Moyen-Age. Le sous-sol est éclairé par deux meurtrières, on y retrouve quelques écussons de la maison de Bourbon. Au commencement du XVIIIe siècle, le prince de Condé construisit une horloge au-dessus de cette tour et y installa une cloche dont nous donnons l'inscription :

[IHS MARIA L'AN 1710 IACQVES ESTIENNES TVRGOT CHer SEIr DE SOVBS MONS BOVS VSSY BRVCOURT ET AVTRES LIEVX † CONer DV ROY EN TOVS SES CONSEILS Mre DES REQes ORDINAIRES DE SON HOSTEL INTENDANT DE IVSTICE POLICE & FINANCE † & EN LA GÉNÉRALITÉ DE MOVLINS PARAIN & MAREINE DAME MARIE MADELEINE DE BRINON SAINCTAIRE ESPOVSE DE HAVT ET PVISSANT † SEIr Mre COLEBERT MARQUIS DE VILLELASER LE PAVILLON COVRLANGE & AVTRES LIEVX PREMIER Mre DHOSTEL DE MADAME LA DUCHESSE DE BOVRGOGNE Me G. BOVRDIER Sr DE ROCHE CONr MEDECIN ORDre DV ROY & DE MONSr INTENDANT DES EAVX MINERALES & MAIRE DE BOVRBON G. DEMAS CONr DV ROY LIEVTENANT DE MER & LOYSEAV CONer DY ROY PROCVREVR DV ROY Sr DV MONT †

A. BERNARD FONDEVR.]

(D. 1 m. 01. — P. 600 kil. env.) (2)

(Ornée : les armes de France, une Vierge sur un croissant tenant sur le bras gauche l'Enfant Jésus et dans sa main droite un sceptre qui se termine par une fleur de lys. Deux évêques tenant une clef à la main; deux colombes perchées sur deux branches).

Cette cloche fut vendue par la municipalité à un russe et a été remplacée par une autre cloche sans caractère. — A l'angle formé par la rencontre de cette tour et la courtine on trouve des latrines disposées de façon à se transformer, au besoin, en machicoulis.

— De la grande construction à plusieurs étages qui servait de *magasin*

(1) Cfr. ouv. cité, Gélis-Didot.

(2) Fonds Conny, 1855, n° 144. — Cfr. *Château de Bourbon*, p. Gélis-Didot, p. 33.

(X) il reste tout le sous-sol, une partie de la cheminée du premier étage et les amorces des deux tours qui défendaient le bâtiment

— De *l'habitation du châtelain* ou du seigneur du XIVe s., il ne reste que les fondations, un pan de mur qui sert de pignon et une maison du XVIe s. construite par un chanoine, et une citerne creusée dans le rocher, encore entière.

— Les *vieux bâtiments* appuyés sur les courtines de l'ouest ont disparu (Z). Les murs de ces derniers portent seulement la trace des planchers qui séparaient les étages.

— La *tour amirale* (H) qui devait servir de donjon ne fut jamais terminée. Elle devait avoir « 100 pieds de circonférence ; les murs ont sept pieds d'épaisseur. » La maçonnerie de la courtine de ce côté est restée en attente.

— A quelques mètres plus loin on retrouve les fondations du *chemin couvert* (I) qui conduisait à l'étang.

— Le *puits* (placé en 4) a été restauré de nos jours pour servir aux habitants du quartier.

— Le *Vieux logis* (1) n'a conservé que les gros murs de ses deux étages. Dans les fondations s'étendent de vastes *celliers* auxquels on avait accès par une entrée placée en 3. Une *grande salle* régnait au rez-de-chaussée, elle était munie de deux cheminées qui se voient encore. La grande salle du *premier étage* (placée en 2) dans laquelle conduisait l'escalier (L) était en communication avec les chapelles.

Nous voici maintenant en face des trois grandes tours. Leurs parois se composent d'un noyau en blocage, d'un parement à l'intérieur peu soigné et à l'extérieur à bossages.

1) La tour (E) qui est à l'angle N.-O. renferme au-dessous du rez-de-chaussée une magnifique *citerne* naturellement transformée en oubliette par les gardiens chargés de montrer les ruines aux visiteurs (2). L'eau des toitures, et plus tard des terrasses, y arrivait par deux conduits ménagés dans l'épaisseur des murs, le trop plein s'écoulait par une conduite extérieure (placée en 5). Le sol de la citerne est jonché de poteries brisées. Le fondement est sur des arcs.

Au rez-de-chaussée, la voûte repose sur de curieuses consoles formées par des têtes d'hommes et d'animaux (3).

On trouve au premier étage une chambre munie d'une cheminée, au second, l'étage de défense. Les nervures sont toutes reçues par des chapiteaux à crosses végétales. Une particularité distingue les *baies* de cette pièce, elles ne sont pas percées dans l'axe des ébrasements pratiqués dans les murs, afin de couvrir les défenseurs. On trouve cette disposition répétée dans les deux autres tours (A et B) ; enfin comme dans la tour A, celle qui nous occupe était pourvue de latrines.

2) — La *tour voisine* ou *centrale* (B) n'en a pas. Au *rez-de-chaussée*, la retombée des arcs se fait sur six culs-de-lampe dont la sculpture est

(1) Il existe de nombreux dessins de cette partie du château et des trois tours; nous signalons en particulier les dessins de l'album de l'*Anc. B.* ; d'Achille Allier ; de Tudot ; de M. Queyroy ; spécialement les belles planches de M. Gélis-Didot, p. 11, 16, 31, 37 ; des aquarelles comme celles de M. l'abbé Deschamps, aumônier de la Congrégation à Moulins ; des photographies nombreuses, en particulier, celles de M. Buhot, photographe à Montluçon.

(2) Cfr. *Le Château de B.*, par M. Gélis-Didot. C'est aux intelligentes et actives recherches de cet artiste, qui nous sert de guide, que l'on est redevable des meilleurs renseignements que l'on possède sur ce château.

(3) Voir *id.* p. 55, 84 et 102 des culs-de-lampe de cette tour (E).

mieux traitée que dans les autres parties du XIIIe s. et représentent trois têtes d'hommes et trois têtes de femmes surmontées d'ornements et de feuillages et qui, d'après une ingénieuse hypothèse, pourraient bien être les portraits des seigneurs du lieu, de sa femme, du chapelain, etc. (1).

(*A suivre*) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

UNE PIERRE TOMBALE ET UN TABLEAU DE L'EGLISE DE VIEURE (Allier), par M. le comte Riant. Genève, imprimerie Jules-Guillaume Fick, in-4° de 20 pages.

Cet opuscule de M. le comte Riant est publié par les soins de son fils, M. Denys Riant. Ce n'est cependant pas, à proprement parler, une œuvre posthume, car le *Bulletin monumental* avait déjà donné, en 1887, un article sur le même sujet et sous la même signature; mais l'auteur, que ce travail intéressait particulièrement, l'avait tout-à-fait modifié dans les dernières années de sa vie. (2) La notice que nous avons aujourd'hui sous les yeux ne doit donc pas être considérée comme une simple réédition, mais comme une publication nouvelle, remarquable malgré son peu d'étendue, d'abord par l'érudition claire et précise du texte et ensuite par la forme savamment luxueuse sous laquelle elle est présentée. Deux belles héliogravures l'accompagnent. L'une représente la pierre tombale de l'église de Vieure et l'autre le tableau de Nicolas de Coster. On sait que ce tableau est une des richesses artistiques du Bourbonnais.

***

FLORE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER ET DES CANTONS VOISINS, par M. A. Migout, professeur de physique au lycée de Moulins, 2e éd. Moulins, Fudez frères, 1890. in-8°, p. XXXVI-509.

Dans la pensée que la première édition, épuisée depuis longtemps, de sa *Flore de l'Allier*, ne résumait qu'insuffisamment les richesses botaniques du département de l'Allier, M. Migout a réuni les notes qu'il avait recueillies personnellement, soit sur le terrain, soit en visitant les herbiers, ou qui lui ont été communiquées par les botanistes, et ces éléments complémentaires, s'ajoutant à son ouvrage, en font un guide complet destiné à rendre d'utiles services. C'est ce qu'a voulu l'auteur, dont le but est atteint et dont l'ouvrage est définitif.

***

A signaler encore la publication de *Mélanges*, un recueil de poésies variées de M. H. Thorel dont nous reparlerons. (Imp. Et. Auclaire, in-12 de 100 p.).

***

Nous remarquons avec plaisir que *La Saison de Bourbon-l'Archambault*, un journal hebdomadaire élégant et bien fait, dont la rédaction a été confiée à M. Jehan de Sept-Fonds, pseudonyme d'un membre distingué de la presse moulinoise, n'oublie pas de puiser dans le passé de la vieille cité ducale des éléments d'intérêt. Différentes études rétrospectives y ont été publiées déjà qui seront, nous l'espérons suivies de beaucoup

(1) Cfr. id. les culs-de-lampe représentant les consoles, p. 71, 88.

(2) M. le comte Riant est décédé, le 17 décembre 1888, à Lavorpillères, dans le Valais,

d'autres, destinées à compléter l'histoire de Bourbon, histoire très anecdotique du reste et bien faite pour attirer l'attention du lecteur, même étranger au pays, surtout si on l'envisage spécialement au point de vue thermal. Cela vaut bien le feuilleton au drame enchevêtré, et il en reste toujours quelque chose. Jehan de Sept-Fonds est donc dans la bonne voie et nous lui conseillons fort de ne pas l'abandonner.

Un journal thermal est, dans toute ville d'eaux, un moyen de renseignement nécessaire aux baigneurs, et *la Saison* ne pouvait manquer plus longtemps à Bourbon, qui secoue enfin sa torpeur séculaire, qui se transforme et s'agite, sous l'impulsion d'une direction active et intelligente.

⁂

A lire dans le dernier numéro de la *Revue scientifique du Bourbonnais* : *Les vipères. Traitement de leurs morsures*, par M. Ernest Olivier ; la suite du savant travail de M. R. du Buysson : *Monographie des cryptogames vasculaires d'Europe* et par M. Auclair, *Coquilles terrestres et fluviatiles de l'Allier.*

⁂

Le magnifique *essai* de la pièce si remarquable frappée par le duc Jean II de Bourbon, vers 1477, dans son atelier de Trévoux, vient de reparaître dans le catalogue de M. R. Serrure, numismatiste à Paris, où elle figure sous le nº 251.

Possédée par B. Fillon, puis par Charret, elle fut acquise ensuite par Hoffman ; elle avait été publiée par Duby. Mantellier, dans sa *Numismatique des Dombes* en faisait une médaille commémorative en raison des privilèges que le duc Jean accorda à ses monnoyers, tandis qu'elle doit être l'essai d'un écu qui n'a jamais été frappé.

Elle porte au droit ; IO. DVX. BORRONI. ET. ALVERNIE. TREVORCII. DNS. Le duc vêtu d'un manteau, tenant une épée, debout au milieu d'un champ aux armes de Bourbon.

℟. ✠ DS. NR. REFVGIN. ET. VIRTNS. IN. TBVLACOIBVS. Croix ornée de quatre lis, et portant en cœur l'écu de Bourbon. — F. P.

⁂

Un petit trésor, composé de douze pièces d'or seulement, vient d'être découvert à La Feline, près du Montet-aux-Moines, par un ouvrier occupé à briser les matériaux d'une vieille construction. Ces pièces avaient été introduites dans une cavité dissimulée par une brique et creusée dans un moëllon. Elles sont toutes différentes et pour la plupart des écus, des aignels aux types de Louis VI jusqu'à François Ier. Un florin et une pièce d'Espagne mal frappée sont les seules monnaies étrangères. Le tout a été probablement enfoui pendant les dernières années du règne de Henri IV, la pièce espagnole ayant été frappée en France lors du siège de Paris de 1589. C'est, en moins de deux mois, la deuxième trouvaille de ce genre faite en Bourbonnais, et, cette fois encore, les pièces découvertes ont pris le chemin de la capitale.

⁂

Signalons un meuble exceptionnel mis en vente à Moulins (1), et qui mérite, par son authenticité certaine et son indiscutable cachet d'œuvre d'art, une description minutieuse. C'est un bahut du XVIIe siècle de facture Suisse, à ce qu'il nous semble, en chêne ciré, de conservation parfaite et ne portant pas la moindre trace de restauration. Les dimensions

(1) **En dépôt chez M. Lécuyer, commissaire-priseur.**

sont : en hauteur 1m 35, en largeur 1m 55 et en profondeur 0m 65. Il est porté sur trois grosses griffes de lion servant de base à six cariatides superposées, de sujets religieux. Il est divisé horizontalement par une élégante frise régnant aux deux tiers de la hauteur et représentant une chasse très mouvementée. Les deux portes du haut sont couvertes de sculptures ayant pour sujets : à gauche, la *Samaritaine*, et à droite le *Sacrifice d'Abraham*. La porte de droite cache un cabinet à petits tiroirs moulurés et les moulures encadrant les portes sont elles-mêmes sculptées. Quant aux portes inférieures, de grandeur double de celles du haut, elles offrent un champ richement décoré de compartiments de toutes formes obtenus par des encadrements de moulures finement poussées et d'un assemblage parfait ; au centre, deux macarons étoilés, portant chacun une charmante tête d'ange. Les côtés sont décorés, ce qui est rare.

Ce qui nous frappe dans ce meuble, c'est la touche artistique, la compréhension évidente du sentiment décoratif et l'exécution très large et très sûre. Ni indécision, ni banalité, ni trivialité, mais au contraire une idée précise, un goût juste et une recherche très franche de l'effet. La gouge et le ciseau ont été maniés de main de maître ; aussi la lumière se distribue et s'accroche sur le relief de la façon la plus heureuse. En un mot, ce meuble est un meuble d'artiste, qui défie les pastiches et imitations de l'industrie moderne.

*
* *

Tous les amateurs d'études archéologiques et particulièrement ceux qui s'occupent des époques préhistoriques, connaissent un précieux document de la collection de M. Alfred Bertrand, cette mâchoire fossile de rhinocéros entaillée de trois coups de hache, blessures attribuées à l'homme des temps tertiaires armé du silex. Cette pièce si importante, notre collaborateur avait eu la bonne fortune de la rencontrer à Billy et cette trouvaille, dont il était très fier, avait été le fait le plus heureux de sa carrière d'archéologue. Le Musée de Saint-Germain, après des polémiques vives et savantes soulevées en haut lieu, nous voulons dire à l'Académie des sciences, par la production de ce fossile, en avait fait faire trois moulages.

Eh bien ! l'original a disparu de chez son propriétaire, volé on ne sait comment, et M. Bertrand n'en possède plus aucun vestige, ayant donné à un ami celui des trois moulages qui lui avait été attribué et les deux autres appartenant, l'un au Musée de Saint-Germain, l'autre à M. Pérot. Le voleur est assurément un antiquaire, car avec l'objet principal ont également disparu les renseignements qui s'y rapportent, toutes les notes, tous les articles et tous les rapports imprimés à son sujet, et que M. Bertrand avait eu le soin et la patience de recueillir.

Quelques collectionneurs, malheureusement, mettent trop d'exagération dans leur manque de scrupules, et ceci dépasse les bornes ; aussi ne considérerions-nous nullement comme regrettable la *mainmise* sur l'auteur de l'acte indélicat dont a été victime notre ami. Savant ou non, le collectionneur en question, dont le cas se complique probablement d'un abus de confiance, est passible des tribunaux au même titre qu'un vulgaire cambrioleur.

XXX.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE





LE DONJON

(*Suite*)

Le dernier article de cette étude se terminait par un curieux exemple des démêlés judiciaires du curé de Liernolles, Léchallard, avec quelques-uns de ses paroissiens. L'histoire n'est pas édifiante ; et nous regrettons d'avoir à montrer encore ce pasteur peu exemplaire sous un jour défavorable.

L'année suivante, 1676, il était encore en guerre avec ses ouailles. L'évêque de Clermont lui avait ordonné de comparaître devant lui, peut-être pour l'affaire Degibbe, et il l'avait interdit *a divinis* jusqu'à ce qu'il eût satisfait à la sommation. Le curé était parti ; mais, pour se venger de ses paroissiens, qui n'approuvaient pas sa conduite et qui, probablement, l'avaient dénoncé à l'évêque, il avait défendu à messire de Coste, qui habitait toujours la paroisse, de dire la messe ; et pour être sûr d'être obéi, il avait fermé sous clef le calice de la paroisse. Il en résultait que, depuis huit jours, Annet de Coste n'avait pu dire la messe. Or, on était au dimanche 22 novembre ; les paroissiens de Liernolles s'impatientaient. Ils prirent donc le parti de faire venir un cordelier du couvent du Donjon, qui leur célébra l'office dominical ; et ils firent dresser du tout un procès-verbal qu'ils adressèrent à l'évêque de Clermont. (1)

---

(1) Acte reçu Jean Collas, notaire au Donjon, le 22 novembre 1676.

Il est plus que probable que tout finit mal pour Léchallard, car il disparut ; et, en 1686, de Coste, l'ancien curé, desservait Liernolles (1).

Les paroissiens devaient un logement convenable à leur curé. Voici en quoi consistait ce logement, en Bourbonnais, d'après les indications d'un devis pour la reconstruction de l'église de Saint-Révérien, qu'un incendie avait détruite :

La cure devait avoir 40 pieds de longueur sur 20 de largeur. Pour les bois, non compris le sciage et le bois fourni par divers paroissiens, on estimait qu'il fallait 200 livres, et pour maçonnerie et couverture, 120 livres : total 320 livres.

Il fallait une grange pour ranger les dîmes, avec écurie dans le même bâtiment. Cette construction devait avoir 42 pieds de longueur sur 22 de largeur. On estimait que, pour la façon, le bois étant fourni, il fallait 180 livres, et pour le saumurage et torchis, 30 livres : total, 210 livres ; ce qui faisait ensemble 530 livres (2). Le tout était fait en bois à croisillons et rempli par de la maçonnerie pour la maison et de torchis pour l'écurie (3).

Maintenant que nous avons parlé de quelques curés des environs du Donjon, dans les siècles passés, occupons-nous des pasteurs qui ont desservi spécialement cette paroisse.

Là encore nos renseignements ne remontent pas très haut ; le premier curé que nous trouvons est celui qui figure dans l'acte mentionné plus haut, à propos d'une concession de tombe dans la chapelle de Saint-Hilaire ; il se nommait Louis Gondard ou Goudard. Du reste nous ne possédons sur lui aucun autre renseignement. La date du titre est, comme nous l'avons dit, le 15 janvier 1445. (4)

(1) Voir un bail reçu Collas le 4 mars 1686.

(2) Environ 2 à 3000 francs de nos jours, comme argent ; mais comme matériaux, la somme était beaucoup plus forte. Ainsi on avait, à cette époque, un beau chêne pour 3 livres. Nous donnerons, à la fin de ce travail, au chapitre *communauté des habitants*, un tableau des prix des denrées diverses, bois, grains, bestiaux, à différentes époques.

(3) Procès-verbal reçu Pierre Lefebvre, notaire à Moulins, le 22 mai 1678.

(4) Archives départementales.

Dix ans plus tard, nous en voyons un autre, Jean Gauchard; ce sont encore les archives départementales qui mentionnent son nom, dans un procès-verbal de réconciliation.

Qu'est-ce qui nécessitait cette cérémonie, à laquelle l'Eglise catholique a recours pour purifier le lieu saint lorsqu'il a été profané? Le titre est muet à cet égard. Quoi qu'il en soit, la cérémonie fut faite par Robert d'Adémare (*Robertus de Ademariis*), évêque de Volturne, envoyé à cet effet, dit le titre, « par monseigneur le cardinal et évêque. » Il s'agit du cardinal Rollin, fils de Nicollas Rollin, chancelier de Bourgogne. La cérémonie eut lieu le 11 mai, qui était le cinquième dimanche après Pâques, « *Die dominica in qua cantatur in sancta ecclesia Dei vocem jucunditatis.* » Ces derniers mots, soulignés, étant les premiers de l'introït de la messe du jour.

C'est dans cette pièce que l'on voit à quels saints étaient consacrés les trois autels de l'église.

Le prélat accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui sont présents et à tous ceux qui visiteront chaque année, à pareil jour, les trois autels susdits.

Puis, parmi les témoins, on trouve des habitants du pays: *Magister Petrus de Planchetta, in artibus magister*, maître Pierre de la Planche, maître ès-arts, appartenant à une famille de Lenax. Les arts se disaient, à cette époque, dans les universités, des humanités et de la philosophie. Le maître ès-arts était celui qui avait pris le degré donnant le pouvoir d'enseigner.

Joannes Bogain, præceptor Octovernis, Jean Bougain, commandeur d'Huvers. Les Bougain, ou Bouguin, composaient une famille honorable d'Huvers. Nous avons parlé de leur établissement en communauté, dans notre notice sur le fief de Laforêt. Frère Bougain était un frère servant d'armes.

Le notaire qui signe l'acte se nomme Joly; il appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus importantes du Donjon.

Maintenant quatre-vingt-quatre ans s'écoulent, et, pendant cet espace de temps, nous ne possédons aucun document sur les curés du Donjon. Cela tient sans doute à ce que les archives de l'évêché d'Autun, qui auraient pu nous être si utiles pour l'histoire du XVI[e] siècle, ont été plusieurs fois saccagées par les protestants.

Nous sommes au XVI[e] siècle. François I[er] est sur le trône ; il rend, à Villers-Cotterets, 1539, l'ordonnance qui enjoint aux curés de tenir des registres pour les baptêmes et les décès. Au Donjon, les baptêmes sont seuls inscrits, et encore avons-nous des raisons de soupçonner que quelques-uns sont omis. L'inscription, au reste, est très succincte. Voici la copie du premier acte : « Aujourd'huy, le troys febvrier 1539, fut baptisé Claude, fils de M[e] Jehan Joly, procureur du Donjon ; parrains Antoine Rollet et Claude son fils, et marraine Loïse, femme Jehan Pitraud. Signé Gathellier. » Ce curé appartenait à une famille des environs du Donjon. Très souvent, du reste, les prêtres faisaient partie de familles du voisinage.

A cette époque, le curé était un personnage important au Donjon, par sa position et par sa fortune, les deux bénéfices réunis rendant de beaux revenus, ainsi que par son instruction, car les gradués étaient rares au XVI[e] siècle, et la médecine était exercée par des chirurgiens ; jamais on ne vit de docteurs au Donjon avant la fin du XVII[e] siècle. Les avocats au parlement ne commencent à paraître que dans la fin du XVI[e] siècle.

Gathellier, jusqu'en 1552, posséda sa cure qui, à cette époque, est aux mains de Delaforest, lui aussi d'une famille du pays, dont la communauté était sur la paroisse d'Huillaux.

En 1581, au mois de février, arrive un nouveau curé nommé Bernardet. Nous ne savons rien sur lui. Sa famille, dans tous les cas, ne paraît pas appartenir au pays, où il n'exerça ses fonctions que pendant fort peu de temps, puisque au mois d'octobre de la même année, il était remplacé par

Poncet dont la famille, inconnue précédemment au Donjon, y figura depuis jusqu'au XVIIIe siècle. Elle a donné, outre le curé qui nous occupe, trois notaires, Antoine, qui succéda à Jean Joly en 1604 et qui transmit sa charge à son fils ; autre Antoine qui, en 1674, eut pour successeur Claude Dumas. Le troisième est Pierre-François, qui géra son étude de la fin du XVIIe siècle au commencement du XVIIIe. Ces Poncet étaient probablement un neveu du curé et ses descendants, attirés dans le pays par leur oncle.

On trouve, sur les registres paroissiaux, concernant un Poncet, ce curieux acte de décès : « Sépulture de Jacques Poncet, le 29 octobre 1647, aveuglé dès sa jeunesse par la petite vérole, (1) et alloit aux églises et par tout le Donjon tout seul et jouoit souvent à la courte boule aux lieux accoustumés et gagnoit ordinairement les meilleurs joueurs, ayant trois boules contre deux. »

Messire Poncet desservit peu de temps les bénéfices du Donjon et de Melleray réunis ; en 1584, il fut remplacé par Pierre Meilheurat.

Celui-ci appartenait à une famille de Melleray, dont la communauté, antérieure à 1380, était établie près de l'église. En 1581, un cadet se maria dans la paroisse de Montcombroux ; c'est de lui que descendent les différentes branches qui existent aujourd'hui. Celle de Melleray finit par s'éteindre. On trouve dans la généalogie des Meilheurat, indiquée depuis 1380 et complète à partir de 1550, sept membres qui appartinrent à l'église : 1° Benoît, qui fut parrain d'un fils de Loys, le 18 septembre 1566 ; 2° Pierre, curé du Donjon et de Melleray ; 3° Blaise, né en octobre 1653, curé de Montpeirou, décédé en 1730 ; 4° Benoît, né le 25 août 1657, curé de Montcombroux d'abord, puis de Chatelperron en 1685, archidiacre

(1) Nous verrons au chapitre « Communauté des habitants, » que chaque année, la petite vérole exerçait de très grands ravages dans le pays.

de Cusset, mort en 1721 ; 5° Marie, née en 1686, entrée au couvent des urbanistes du Donjon, où elle mourut en 1766, après en avoir été plusieurs fois supérieure ; 6° Claude, né en 1716, de l'ordre des augustins ; 7° Jean Claude, né en 1731, mort en 1798, curé de Mercy.

Ce qui distingue Pierre Meilheurat, curé du Donjon et de Melleray, c'est que ses registres paroissiaux sont bien tenus et bien écrits. Il est à remarquer cependant qu'il signait Meileurat sans *h*. L'orthographe actuelle du nom ne fut adoptée qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les curés du Donjon n'inscrivaient toujours que les baptêmes sur leurs registres paroissiaux ; cependant, à la mort de Pierre Meilheurat, son décès est ainsi noté : « Au quel temps, dix-huit du dit mois de mai (1606), a été ensépulturé messire Pierre Meilleurat, prebstre, curé du Donjon, en l'église parrochiale de Melleray, par messire Loys Mouillevoix et moy soubsigné et plusieurs autres prebstres. Pierre Giraudet, vicaire du dit Donjon ; fait et datté comme dessus. » Signé Giraudet. »

Le défunt ne fut pas inhumé dans le chœur de l'église paroissiale du Donjon, comme les curés ses prédécesseurs, parce que sa famille, habitant Melleray, faisait inhumer ses membres dans l'église de cette paroisse.

Le 29 mai de la même année, messire Girard Charnay prit possession des deux bénéfices dans l'église paroissiale, en présence de messire Pierre Giraudet, vicaire, et de messieurs : Rollet, notaire royal, Jean Picard, procureur du roi aux Basses Marches du Bourbonnais, François Destrot, Antoine Michel et plusieurs autres. C'est de M. le prieur de Marcigny (1) et de l'évêque d'Autun que le nouveau curé, comme il le

(1) Marcigny avait un prieuré de bénédictines fondé en 1054 par saint Hugues, abbé de Cluny. Cependant il y avait primitivement douze religieux dans ce monastère. Ils étaient réduits à huit en 1507, et, à la fin du siècle dernier, ils n'étaient plus que trois. Mais l'administration de la maison appartenait à la prieure. C'est donc à tort que notre curé prétend

note lui-même, avait ses provisions. Il était né dans la paroisse de Bourg-le-Comte, peu éloignée de celle du Donjon. Une cause, qui nous est inconnue, le força à s'absenter immédiatement ; et ce n'est que dix ans plus tard qu'il vint s'installer dans son bénéfice. Pendant ces dix années, le service religieux est fait par le vicaire d'abord, ensuite par un prêtre du nom de Naddes, vicaire aussi probablement après Giraudet, et sur le compte duquel on ne trouve aucun renseignement.

En 1616, le 20 juin, le curé revient dans son bénéfice ; et le lundi 4 juillet, fête patronale de Melleray, il fait son entrée dans l'église de cette paroisse, accompagné de deux cordeliers, le père de Lille et le frère Jean Barbarin.

Girard Charnay commença à inscrire quelques actes de mariage et à noter quelques inhumations, puis, il en augmenta le nombre peu à peu ; mais ce n'est que plus tard qu'on les inscrivit tous ; et nous avons de fortes raisons de croire que plusieurs lacunes existent encore. Ce qui distingue ce curé, ce qui rend très intéressant l'espace de temps pendant lequel il desservit les deux bénéfices du Donjon et de Melleray, ce sont les notes qu'il a semées sur ses registres paroissiaux. Evénements locaux, religieux, politiques ou particuliers, il n'omet rien ; il juge même très souvent le gouvernement, faisant le plus grand cas de Richelieu, regardant l'avènement de Mazarin comme un malheur pour son pays. Rien de curieux comme cette appréciation de la politique contemporaine dans un coin reculé de la France, à une époque où les nouvelles avaient tant de difficulté d'expansion.

Pour le curé du Donjon, et, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer plusieurs fois par divers actes, pour tous les habitants de cette petite ville, jusqu'en 1793, les

tenir ses provisions *du prieur*. Il faut remarquer à ce propos que cette prieure nommait aux cures de plusieurs paroisses des environs, le Donjon, Melleray, Huillaux, Liernolles, Loddes, Lenax, ce qui semble indiquer que le christianisme a été introduit dans le pays par le monastère de Cluny.

malheurs de la patrie sont toujours la conséquence des fautes du ministre ; jamais un mot de blâme visant le dépositaire de l'autorité suprême ou même Anne d'Autriche, qui avait appelé et qui maintenait Mazarin.

Notre curé parle d'abord de l'apparition d'une comète qui se voyait tous les matins, depuis le mois de septembre 1617 jusqu'au jour de Noël suivant, avec une longue queue s'étendant dans la direction du soleil levant.

Lorsque messire Girard Charnay était venu au Donjon, il avait trouvé la cure et l'église en fort mauvais état. Il fit alors venir le curé de Bourg-le-Comte, nommé Perron, qui entreprit des prédications. Les habitants du Donjon se cotisèrent; un pignon de la cure et les murailles du pourtour de l'église furent réédifiés depuis les fondations. Il ne resta que le chœur de l'ancien monument et la chapelle de saint Crépin. Cette chapelle est celle qui se voit au nord sur le plan. Il n'y avait pas de chapelle sous ce vocable en 1455, ainsi que nous l'avons déjà constaté. Depuis cette époque, l'industrie des tanneurs et des cordonniers avait pris de l'importance au Donjon ; on avait changé le patron de l'une des chapelles pour la mettre sous l'invocation du saint protecteur de la corporation.

Le curé nous apprend que, dans cette reconstruction, il fit faire « à ses frais, selon les biens qu'il a plu à Dieu lui donner, à la gloire duquel elle a été édifiée, » une chapelle neuve qui tenait au chœur du côté du midi et qui, joignant la cure, faisait communiquer ensemble ces deux édifices. Cette chapelle fut détruite par la suite, car elle ne figure pas sur notre plan.

Nous savons que la cure du Donjon, ainsi que l'église paroissiale, était située dans l'enceinte de l'ancien château. Les seigneurs avaient accordé fréquemment des concessions de terre dans cette enceinte, et de nombreuses habitations y avaient été construites ; mais il restait encore des parties non

cultivées. Le curé Charnay en obtint, en 1626, de Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, baron du Donjon, sans autre condition que celle de « prier Dieu pour le seigneur et pour tous ceux de sa maison. » Aussitôt Girard Charnay fit planter une œuvre de vigne noire entre les deux fossés du château, du côté de bise, vers le portail qui se trouvait près du chemin allant de Monétay au Donjon. Il fit planter encore, longeant lesdits fossés à l'ouest, une autre vigne d'une demi-œuvre. Plus de cent trente ans après, elle subsistait toujours ; car on la voit sur le vieux plan du Donjon que nous possédons. Le reste de l'enclos fut converti en verger.

L'activité du curé ne se concentrait pas seulement sur sa cure, et il n'oubliait pas l'église. Dans la même année 1626, une somme provenant d'une amende imposée par le jugement du bailli, et à laquelle les paroissiens ajoutèrent des dons volontaires, lui fut remise. Il employa le tout à changer deux pièces pourries dans la charpente du clocher, qu'il fit recouvrir à neuf, et il fit placer au sommet une croix de fer surmontée d'un coq en cuivre, qui servait de girouette.

(A suivre.) V. MEILHEURAT.

NOTA. — Victor Meilheurat, au moment où il écrivait sa notice sur le Donjon, n'avait sans doute pas connaissance d'un *Pouillé* d'Autun du XIVe siècle édité par M. A. de Charmasse, à la suite du *Cartulaire de l'évêché d'Autun*. A cette époque, le Donjon, qui était loin d'avoir l'importance qu'il a prise de nos jours, avait pour église paroissiale la chapelle de Saint-Hilaire, laquelle dans ce *Pouillé* figure au nombre des églises paroissiales de l'archiprêtré de Pierrefitte. Or cette chapelle, qui se trouve à plus d'un kilomètre du bourg actuel du Donjon, était alors assez centrale. Nous ignorons pour quelle cause et à quelle date le siège de la paroisse fut, par la suite, transféré à la chapelle Saint-Maurice dans l'enceinte de l'ancien château qui a donné son nom à la localité, située à l'extrémité de la paroisse primitive et près des limites de celle d'Hulliaux.

Après la suppression des ordres religieux, la chapelle conventuelle des cordeliers qui était, paraît-il, sous le vocable de saint François d'Assise, sur la demande des habitants, suivant une délibération du district, qui se trouve aux archives départementales, servit d'église paroissiale jusqu'en 1868 que fut construite la nouvelle église dédiée à l'Immaculée Conception. Les habitants ont conservé ou plutôt repris récemment l'habitude, assez longtemps oubliée, de fêter saint Maurice. Mais l'église et la paroisse, qui en style canonique sont *unum et idem*, ont pour patronne spéciale la Très sainte Vierge. (1)

Victor Meilheurat dit ne pouvoir comprendre la cause de la dédicace de la chapelle du château du Donjon à saint Maurice, et il va jusqu'à l'attribuer à un souvenir des anciens Boïens relatif à leur séjour en Helvétie un siècle avant notre ère !!... Cette supposition, bien qu'il cherche à l'abriter sous l'autorité de G. Bulliot, nous paraît tout à fait invraisemblable.

Il y a à cela une explication beaucoup plus simple et plus naturelle. Au XI[e] siècle, époque à laquelle cette chapelle et beaucoup d'autres de la contrée furent construites, les fondateurs étaient de pieux chevaliers qui aimaient à se mettre sous la protection d'un saint *militaire*. Ainsi la chapelle du château d'Arcy-sur-Loire était dédiée à saint Georges. L'église de Chassenard, qui dépendait de la commanderie voisine de Beugnay, avait aussi pour patron saint Georges. La chapelle de Bonnand près du castel de ce nom sur les bords de la Loire, était dédiée à saint Martin, lequel avant son épiscopat avait exercé la profession des armes. L'église de Barrais qui, dans sa partie la plus ancienne, remonte au XI[e] siècle et qui fut donnée vers 1067 par Hugues le Blanc à saint Eustorge, abbé de Saint-Rigaud, au diocèse de Mâcon, a pour titulaire saint Julien de Brioude, soldat romain, qui vint de Vienne en Auvergne verser son sang pour Jésus-Christ.

Nous sommes persuadés qu'en faisant des recherches on parviendrait à constater ailleurs le même fait. F.

---

(1) Il nous semble qu'ici notre collaborateur commet une petite erreur. Le patron de l'église et le patron de la paroisse sont distincts la plupart du temps.

Disons à ce propos que nous n'avons cru devoir relever aucune des opinions hypothétiques du biographe du Donjon, laissant d'ordinaire à nos collaborateurs la responsabilité de leurs idées, et à nos lecteurs le soin d'apprécier.

(Note de la Rédaction).



DÉFENSE

DE NOS MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Les opinions exprimées par M. F. Pérot dans sa brochure *Les Pions et leur industrie*, et dans l'article sur le Montoncel, publié dans la *Revue scientifique*, livraison d'avril 1890, n'ont pas, à notre grand regret, trouvé créance auprès du spirituel auteur de *Ferrières à vol d'oiseau*, (1) qui les a critiquées avec un humour et un brio qui font plaisir quand même. Nous pensons qu'il convient de ne pas nous rendre à merci, et, faute de réplique, de ne pas paraître abandonner dès le premier choc nos hypothèses sur les origines historiques de nos montagnes. Aussi bien notre courtois adversaire n'est-il pas de ceux pour qui le silence est une réponse suffisante, et on nous permettra une fois de plus d'affirmer ici une croyance sincère basée sur de sérieuses observations.

Pierre Encise a trop de liens de parenté avec le *Mons Cœlius* et le *Rez de sol* pour ne point défendre *unguibus et rostro* son pays natal... Au reste, nous le félicitons de combattre *pro aris et focis*...; mais il se méprendrait s'il lui venait à l'esprit que nous avons l'intention de faire des Pions, ses bons frères, des païens passés par l'apostasie au sabéisme... Nous n'avons jamais dit que ce culte, dont il reste des traces évidentes en Bourbonnais, sans parler seulement du Montoncel, se pratique

---

(1) Voir l'article de Pierre Encise, *Annales Bourbonnaises*, 4e année, p. 174.

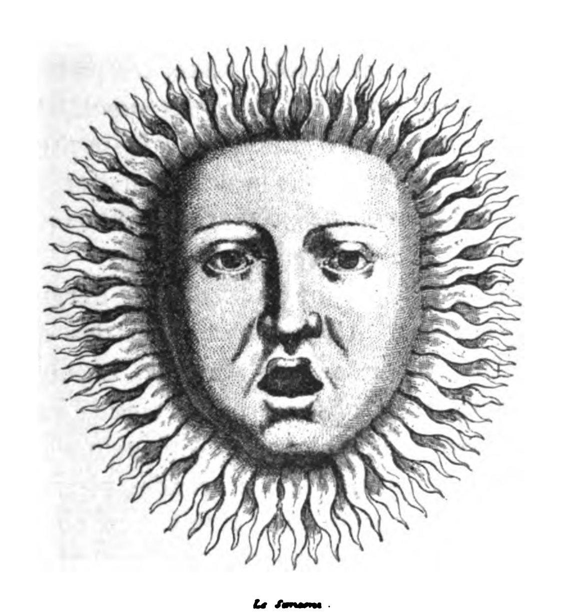
avec les rites usités aux temps celtiques et au temps de saint Eloi, qui faisait contre lui des mandements très éloquents. Nous avons simplement cherché à établir qu'il reste dans notre pays quelques vestiges du paganisme et de la religion des Druides. Cela ne souffre pas de controverse.

Parce que la *Société des monuments mégalithiques*, section des monuments historiques, n'a pas encore exploré nos *Bois-noirs*, en résulte-t-il que le Bourbonnais n'a point de *mégalithes*? Evidemment non, et quand des chercheurs, arrivés à la dernière heure, viennent exposer les résultats de leurs travaux, ne doit-on pas, préférablement à cette ironie toujours décevante, quel que soit d'ailleurs le caractère bienveillant des sceptiques, chercher comme eux à voir quelle est la vraisemblance des *menhirs*, des *dolmens* et des *pierres à bassins* que nous signalons? Est-il besoin pour cela d'attendre la décision des *maîtres*? Hélas! nous ne sommes que des disciples! mais avant de passer maître, il faut avoir été disciple et dans la somme des découvertes scientifiques il y a bien la part des élèves.

En ce qui nous concerne, nous prétendons simplement avoir observé dans la montagne bourbonnaise des monuments identiques à ceux des provinces voisines, et que toutes les sociétés archéologiques ont baptisés du nom de *mégalithes*.

Un grand fait du v[e] siècle ne doit pas échapper aux amateurs d'archéologie celtique : c'est l'apostolat de saint Martin dans l'Autunois et l'Auvergne. On peut voir à ce sujet le savant ouvrage du chanoine Dinet, d'Autun, et celui de M. Lecoy de la Marche, pour se convaincre, avec ces deux excellents auteurs, que l'ardent missionnaire qui fut appelé *Bellator Domini*, eut à lutter non seulement contre le polythéisme importé chez nous par les conquérants, mais aussi et surtout contre les dernières résistances du druidisme. La plupart de nos rochers et fontaines sacrées ne portent le nom de Saint-Martin, chez nous comme à Autun et ailleurs, que parce que l'intrépide apôtre les avait sanctifiés. Il peut exister

APOLLON RENDANT DES ORACLES



des pierres qui gardent le nom du grand thaumaturge, sans avoir eu d'histoire, ou qui ne se rapportent pas nécessairement au culte des temps celtiques. C'est possible, mais cela ne vient pas à l'encontre du fait général, du reste établi ailleurs. (1) On ne sanctifiait que les pierres qui étaient l'objet des rites anciens, car la méthode des premiers chrétiens était de dresser la croix partout où se manifestaient les pratiques du paganisme, et c'est pourquoi on a signalé en tant de lieux et principalement dans le Morbihan et dans la Creuse le symbole de la religion chrétienne, debout sur de nombreux mégalithes. Avec un semblable passé, ces pierres, si petites qu'elles soient, peuvent bien s'appeler *mégalithes*. Il en reste évidemment, et nous les comprenons à juste titre, avec d'autres d'un genre différent, sous la dénomination de *monuments mégalithiques*. Est-ce trop de prétention ? Nous ne le pensons pas.

L'abbé Hamard, le savant traducteur de Fergusson, avoue que s'il n'a pas classé l'Allier dans la liste des départements à *mégalithes*, c'est que ce pays n'avait pas encore été exploré sous ce rapport. Il a observé en Bretagne, en Irlande et ailleurs, des essais de sculptures sur quelques rochers, qui sont comme les satellites de nos grandes pierres des fées. Je ferais sourire si j'avançais que j'ai fait chez nous des constatations semblables. N'avons-nous pas, cependant, remarqué sur nos mégalithes des centaines de bassins creusés de la main de l'homme?

J'emprunte à l'excellente brochure d'un archéologue distingué (2) quelques lignes qui m'aideront encore à prouver que le culte des pierres celtiques subsistait au Moyen-Age.

(1) Voir *Saint Vincent Ferrier à Moulins et Saint Martin dans nos environs*, par un curé du diocèse de Moulins. Moulins, imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac. 1888.

(2) *Le Druidisme au Moyen-Age*, par M. F. de Barghon de Fort-Rion.

DIANE-LUNE



« Les ordonnances de Chilpéric et les capitulaires de Charlemagne menacent de peines rigoureuses ceux qui ne détruiraient pas les *Petras stativas* (lisez mégalithes). Le concile d'Arles en 452, celui de Tours en 567 défendent encore *le culte des pierres*, et celui de Nantes (xxe canon) ordonne d'enfoncer à une très grande profondeur ces rochers sacrilèges :

« *Lapides quos in rumosis locis et silvestribus venerantur, ubi vota* « *vovent et deferunt...* »

Pour se convaincre que nous avons encore des monuments de ce genre aux environs du Montoncel et du Rez de Sol, il faut lire la notice de M. de Barghon de Fort-Rion : *Monuments de pierre du canton de Châteldon.*

Le savant auteur de ce travail a observé, dans les environs de Ris, sur des *mégalithes* à caractère druidique, des essais de sculpture ou d'écriture celtique.

Nous pourrions être, par analogie de matières et par tendance naturelle, amenés à entretenir le lecteur des superstitions variées qui hantent encore l'esprit de nos montagnards. Le chroniqueur de Ferrières peut aussi bien que nous suivre les manifestations de cette crédulité d'imagination ; là encore nous sommes cependant en désaccord, quoique les observations reposent sur des faits actuels. Le sujet est attachant, puisqu'il tient à l'ethnographie, et je prendrai plaisir à recueillir tous les renseignements qui viendront à l'appui de ceux que nous possédons déjà. Je conserve l'espoir que, de son côté, Pierre Encise, en prenant la même précaution, arrivera un jour à modifier ses idées à cet égard.

En attendant cet heureux événement, terminons cet article par quelques notes sur les principales divinités gauloises : le *dieu-Soleil*, *Diane-Lune* et le *dieu-Pierre.* Nous les accompagnons de gravures reproduites d'après celles du livre de D. Martin : *Religion des Gaulois,* 2 vol. Paris, 1727.

Le dieu-Soleil, Bélénus, l'Apollon gaulois représenté dans l'ouvrage que je viens de citer sous ce titre : *Apollon rendant*

MITHRAS



Le Symeoni de P. Menetrier

des oracles, était, *du temps de saint Martin*, adoré dans la Limagne. La tête entourée de rayons solaires, que nous donnons en gravure, après D. Martin, a été trouvée dans cette vallée. Cet Apollon était adoré aussi au *Rez de Sol*, au Montoncel *Mons-Cœli* et à Arthonne. Nos observations à ce sujet trouveront leur place dans un ouvrage spécial. Saint Eloi, évêque de Noyon, interdit *à son peuple* l'appellation de *Seigneur* appliquée au soleil. On peut consulter avec fruit sur cette matière, entre beaucoup d'autres, le livre de D. Martin. On conviendra que ce serait faire montre d'un esprit bien exclusif, si l'on niait que les rites se rapportant à des cultes anciens ont pu, malgré les siècles écoulés, avoir quelque influence sur les mœurs, les coutumes et les croyances des habitants de quelques campagnes reculées, sur les montagnards notamment, plus attachés aux traditions que les gens de plaine.

Diane-Lune, dont le type a été trouvé en 1718, en Lorraine, fut appelée Ardunia dans les Gaules. C'était aussi la déesse *Luna*. Son culte, ainsi que celui de ses innombrables parents de l'Olympe, était très répandu dans les montagnes d'Autun à l'époque de saint Martin, qui luttait avec tant d'ardeur contre le paganisme romain, contre les superstitions celtiques, qui avaient divinisé *tous les rochers*.

Le mont *Lune*, près du Montoncel ou Mons Cœlius, rappelle très certainement un culte rendu à la déesse *Luna*, tout comme les rochers de Jô (Jovis), dans la même région, attestent la même chose, en faveur d'un de ces innombrables dieux que les conquérants, à l'époque gallo-romaine, avaient imposés aux vaincus, à la place de leur dieu *Hésus* ou *Teutatès*. — Hésus ou Teutatès était le dieu unique des Gaulois, à une époque très reculée, avant l'invasion du polythéisme : disons, si vous voulez, que c'était le *Jéhovah* des Hébreux.

Le *dieu-Pierre* ou *Mithras* était représenté, affirment deux auteurs anciens, par une pierre carrée. Pourquoi ? Nous

l'ignorons. Faut-il croire, avec D. Martin, que *Mithras* (le feu déifié) est représenté dans notre gravure sortant de la pierre, pour signifier que, en la frappant, on en fait sortir du feu ? Ce serait une explication bien ingénieuse. Il est vrai que la mythologie l'est beaucoup. Quoi qu'il en soit, nous préférons dire avec Pausanias (Lib. 7) que, avant l'usage des statues, on honorait les dieux sous la forme de pierres brutes. D'autres divinités étaient figurées par des pierres ; exemple : la Vénus céleste d'Athènes (D. Martin, t. II, p. 430).

Est-il donc étonnant que sur ces *Dieux-Pierres*, on retrouve souvent des essais de sculpture grossière, et *surtout* des vestiges du culte rendu à nos rochers de granit, divinisés dans les montagnes d'Autun, au dire de l'historien *Ladone* ?

JULIUS FLORUS.



EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

DE ROANNE

(*Suite*)

Après ces grands morceaux, « pièces capitales, » comme disent les collectionneurs, l'exposition roannaise offrait encore des reliques bourbonnaises dignes de remarque.

Cependant, celle dont nous allons d'abord parler n'est pas bourbonnaise, ayant été trouvée à Montbrison, « dans le puits d'une maison du cloître Notre-Dame, » nous dit le catalogue (p. 44, n° 436) ; mais elle est *bourbonnienne*, et cela doit nous suffire.

C'est un écusson en cuivre, offrant la forme caractéristique du XVe siècle. Il mesure environ vingt centimètres de hauteur et porte, en relief, le semis de fleurs de lis avec le bâton en bande.

Bien que plus important et d'un travail plus soigné, il rappelle assez cet autre écusson fleurdelisé également en cuivre et de la même époque, dont nous avons, précédemment, signalé la découverte à Saint-Geran-le-Puy et donné une reproduction fort exacte. Comme ce dernier, il fut sans doute l'enseigne, la plaque de livrée de quelque fonctionnaire aux gages de nos ducs. Quoi qu'il en soit, c'est un petit meuble héraldique plein d'intérêt. Il appartient à M. Gonnard, forézien érudit et fin dessinateur.

—

Voici une mignonne statuette de la Sainte Vierge, (n° 63), sculpture sur ivoire de la fin du XIVe siècle, qui est un charmant spécimen de cet art délicat, art de l'orfèvre plutôt que du sculpteur, dans lequel excellaient les *imagiers* du Moyen-Age.

Elle n'est pas intacte : ses mains sont brisées ; en outre, la couronne qui la coiffait et le siège sur lequel elle était assise, — pièces mobiles, du reste, probablement en métal, dont les

places sont marquées par des réserves dans l'ivoire, — n'existent plus.

Quand même, l'œuvre reste suffisamment complète pour que l'on puisse l'admirer fort à l'aise. Elle possède bien, dans sa petite taille de cinq à six centimètres, les qualités de son époque et, entre autre, ces belles draperies aux plis profonds, amples et souples, d'un *faire* si particulier qu'ils suffisent pour désigner l'époque du travail.

Cette jolie figurine gothique provient du Donjon, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de La Palice. Est-elle une épave du trésor des cordeliers qui avaient un couvent dans cette ville ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle appartenait, en dernier lieu, à une brave femme de l'endroit qui la vendit un beau jour — beau jour surtout pour son heureux acquéreur ! — à M. Jeannez, son possesseur actuel.

—

Cette autre statuette de la mère du Sauveur (n° 39) est en bois de châtaignier, très curieusement et très finement peinte et dorée. Toutefois, n'étant pas *processionnelle*, mais seulement *Vierge de niche*, le dos est fruste et plat. Plus jeune que la précédente d'un peu plus de cent ans, elle est représentée debout tenant l'enfant Jésus et mesure au moins quarante centimètres de hauteur. Sans entrer dans tous les détails d'une description que ne comportent pas ces notes rapides, disons cependant que cette statuette présente deux particularités remarquables ; c'est d'abord l'enduit brillant, sorte de vernis, qui recouvre spécialement les *carnations* ; et ensuite, les deux poinçons ou marques de fabrique, dont l'un apparaît sur la bordure de la robe et l'autre sur le socle de la statuette.

Nous nous permettrons en passant d'appeler tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ces *signatures commerciales* que l'on peut remarquer sur quelques figurines en bois de la fin du Moyen-Age. Ces marques mériteraient d'être soigneusement signalées et relevées partout où on les rencontre. Pour notre compte, nous ne manquerons pas de donner, dans un prochain numéro, la reproduction des deux poinçons de notre Vierge, dont le premier est un double V ou peut-être une M, mais dont le second est trop compliqué pour se contenter d'une simple description. Ajoutons que cette intéressante statuette, doublement signée, a été trouvée dans la maison du jurisconsulte Bardet de Saint-Julien, située au bourg de Montaiguet, non loin du Donjon.

—

L'exposition rétrospective de Roanne possédait encore une intéressante épave du vieux Montaiguet. C'est une hallebarde du XVI[e] siècle qui montre, dans son ornementation gravée, un écusson dont l'*écartelure* contient deux blasons, l'un, meublé d'un dauphin et l'autre *fascé*. Sans nous prononcer sur la détermination de ces armoiries, nous remarquerons, cependant, qu'il existe une véritable parenté entre le *fascé* de notre hallebarde et les *trois fasces* du blason de la famille de La Fin. Ajoutons que cette importante famille bourbonnaise a fourni le fondateur et le constructeur de l'église collégiale de Montaiguet.

—

Nous signalerons, enfin, les ciseaux à trois lames, en fer ciselé et repercé, travail français — moulinois peut-être — du XVI[e] siècle, qui appartiennent à M. Vincent Durand, le grand maître de l'archéologie forézienne.

Ces ciseaux, d'une parfaite élégance, ont leurs pointes découpées en fleurs de lis, la lame centrale présentant une fleur de lis complète et les deux lames de recouvrement en possédant, chacune, une section. De plus, la devise « *Espoer en Dieu* » qui y est inscrite, amplification de la devise « Espérance » achève de donner du crédit à la croyance que ces ciseaux proviennent de la *trousse à broder* d'Anne de France.

Ici s'arrêtent nos trouvailles bourbonnaises à l'exposition de Roanne. Ce gentil bibelot sera donc notre *bibelot de la fin*. Eut-il, comme on le prétend, l'honneur d'être l'outil familier de la très sage et très auguste princesse? Nous venons de constater les signes assez probants de cette illustre origine. Dans tous les cas, et n'aurait-il pas d'histoire, que sa précieuse exécution et sa construction originale suffisent fort bien à en faire un des spécimens les plus rares et les plus remarquables de l'art du coutelier à l'époque de la Renaissance.

Roger DE QUIRIELLE.



SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Notre municipalité se vit, à la réception de cette lettre, dans une position assez délicate. Il y avait bien peu de temps qu'avait cessé la révolte de la reine-mère contre le pouvoir royal, et cette princesse passait pour nourrir encore d'ambitieux projets: ne pouvait-on pas craindre, par trop d'empressement à son égard, de mécontenter le roi et ses ministres? Très embarrassés, nos magistrats montrèrent quelque hésitation. La reine l'apprit; son orgueil en fut blessé, et elle ne cacha point son mécontentement. Aussi, dans l'assemblée municipale du 12 août, fut-il « délibéré que Monsieur le maire irait, avec telle personne qu'il voudrait, trouver la reine-mère, justifier la ville des faux discours qui avaient été tenus et l'assurer du contraire, ainsi que de l'affection des habitants envers elle. »

A la suite de cette démarche, l'entrée de Marie de Médicis fut préparée, et l'on envoya « un homme » à Pougues, pour connaître le jour qu'il lui conviendrait de faire cette entrée.

Sur ces entrefaites, on reçut tout-à-coup la nouvelle que la reine-régnante, Anne d'Autriche, était sur le point d'arriver à Moulins, où elle précéderait sa belle-mère. Aussitôt on se hâta « de débâtir les préparatifs de la reine-douairière, pour faire

ceux de la susdite reine-régnante. » Il fallait, en effet, changer les devises, les écussons, etc., et préparer de nouveaux présents. La municipalité fit tout ce que lui permettait le peu de temps dont elle disposait : l'assemblée de ville, convoquée en grande hâte, décida qu'on ferait confectionner un dais magnifique, pour abriter la reine ; qu'on se rendrait, en armes, au-devant d'elle, et que, après lui avoir présenté les clefs de la ville, on la supplierait, si l'éclat de la cérémonie ne répondait pas entièrement à ce qu'elle était en droit d'attendre, de vouloir bien ne l'attribuer qu'au manque de temps et non aux sentiments de la population. (1)

Anne d'Autriche, devenue, à son tour, reine douairière, revint à Moulins, en 1659. Voici à quelle occasion :

Lorsque Louis XIV fut en âge de se marier, ses grâces naturelles et l'éclat de la couronne de France firent naître autour de ce prince, de la reine-mère et du cardinal de Mazarin, de nombreuses compétitions. Qui épouserait-il ? La fille puînée de Gaston ? Henriette d'Angleterre ? L'infante d'Espagne ? La princesse de Portugal ? Marguerite de Savoie ou Marie de Mancini ? « Mademoiselle d'Orléans était une digne alliance pour le roi : elle était très-belle et d'âge propre à lui plaire » (2). La princesse Henriette d'Angleterre était fort avant dans l'affection de la reine, bien qu'Anne d'Autriche lui préférât sa propre nièce, l'infante Marie-Thérèse d'Espagne. Sœur de Louis XIII, comme la reine d'Angleterre, Marie-Christine de Savoie aurait vivement désiré donner pour femme à son neveu sa fille Marguerite, qui, à défaut de beauté, avait de l'esprit et des manières agréables. « La reine de Portugal (3) offrait au ministre de grands trésors pour obtenir

(1) Il est probable que les deux reines firent, cette année même, l'une après l'autre, leur entrée à Moulins, mais les procès-verbaux restent muets à ce sujet.

(2) Madame de Motteville : *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche.*

(3) Madame de Motteville désigne ici, sans la nommer, la reine régente de Portugal, Louise de Gusman, veuve de Jean IV de Bragance, l'une des princesses les plus remarquables du dix-septième siècle.

que la princesse sa fille fût reine de France. » Enfin mademoiselle de Mancini, quoiqu'elle ne fût pas princesse, avait pris beaucoup d'empire sur le cœur du roi.

Quels que fussent à cet égard ses sentiments secrets, Mazarin se montrait ouvertement peu disposé à favoriser les projets ambitieux de sa nièce Marie : mais, comme il avait marié une autre de ses nièces au comte de Soissons, de la maison de Savoie, il désirait accroître l'importance de cette maison, en lui demandant une reine de France. Il penchait donc pour Marguerite de Savoie, sans se dissimuler que l'infante serait un parti plus avantageux, si l'on parvenait à vaincre les hésitations de Philippe IV. Ce prince, en effet, tant qu'il n'avait eu que Marie-Thérèse pour héritière de ses vastes états, ne s'était pas montré favorable à cette union, car elle aurait pu faire de l'Espagne une simple annexe de la France. Sur ces entrefaites, il lui naquit un fils, et sans disparaître tout-à-fait, ses hésitations devinrent moins grandes.

« Pour le décider, il fallait lui montrer publiquement que le roi voulait se marier ailleurs. » Dans ce but, le cardinal ménagea, à la fin de 1658, une entrevue, à Lyon, entre le roi et sa cousine Marguerite. L'événement justifia les calculs de Mazarin. Lorsque Philippe IV apprit le voyage de la cour à Lyon, et le séjour prolongé de Louis XIV dans cette ville, en compagnie des princesses de Savoie, il se hâta d'envoyer en France D. Antonio Pimentel, pour conférer avec le cardinal et lui offrir la paix et la main de l'infante. Marie-Christine dut se contenter d'une promesse écrite que lui donna le roi « d'épouser la princesse Marguerite, au cas que la paix ne se fît point et qu'il ne pût avoir l'infante. » Mais, l'année suivante, D. Luiz de Haro, au nom de l'Espagne, et Mazarin, au nom de la France, signèrent la paix des Pyrénées, et Louis XIV épousa Marie-Thérèse.

Le roi, la reine-mère, le cardinal et la cour reprirent le chemin de Paris, « où ils arrivèrent à la fin de janvier 1659. »

Désirant être agréable à sa mère, Louis XIV décida que ce retour s'effectuerait par le Bourbonnais. Anne d'Autriche avait, en effet, reçu cette province comme douaire, par lettres patentes du 12 octobre 1643, (1) et elle devait éprouver beaucoup de satisfaction à se montrer à ses fidèles sujets dans tout l'éclat de la puissance.

La cour arriva à Moulins le 19 janvier 1659. A sa rencontre était venue l'élite de la noblesse du Bourbonnais, ayant à sa tête le comte de Saint-Geran, gouverneur de la province, qui, bien qu'il fût souffrant, (2) avait tenu à honneur de présenter lui-même au roi les clefs du château et de la ville. Comme pour l'entrée de Henri IV, Moulins avait mis sous les armes plus de quatre mille hommes « bien disciplinés » ; ce qui montre quelles ressources offraient alors, au point de vue militaire, les villes d'importance moyenne. Ces quatre mille hommes se rangèrent sur deux lignes, à partir de la place des Carmes, « l'espace de près d'une lieue. »

A la porte de Moulins, le roi fut harangué par le maire qui lui souhaita « la bienvenue dans une ville pleine du souvenir de ses aïeux » ; puis, au milieu d'une foule enthousiaste, il se rendit au château, où plusieurs discours lui furent adressés « par tous les corps de la ville, et cela avec tant d'éloquence qu'il s'en montra satisfait. »

La réception à la fois respectueuse et cordiale qu'on lui avait faite engagea Louis XIV à passer à Moulins la journée du 20 janvier. En apprenant cette heureuse nouvelle, la population fut remplie de joie, car chacun avait l'espoir de contempler « tout ce qu'il y avait de plus grand sur la terre. »

(1) Jusqu'en 1631, le Bourbonnais avait formé le douaire de Marie de Médicis. Lorsque cette princesse s'enfuit en Belgique, on lui enleva cette province, comme tous ses autres biens, et elle finit ses jours dans une extrême pauvreté. De 1631 à 1643, le Bourbonnais fit partie des domaines de la couronne.

(2) Il mourut très peu de jours après et fut enterré dans l'église « parrochiale » de Saint-Geran-de-Vaux, qu'il avait fait bâtir. « L'abbé de Sept-Fonds officia et un Père jésuite fit l'oraison funèbre. »

La matinée du lendemain fut consacrée par le roi et sa mère à honorer une grande infortune.

Madame de Montmorency avait prononcé ses vœux, le 6 octobre précédent, dans le couvent de la Visitation. Le roi se fit un devoir de visiter cette femme de bien, qui avait si chèrement payé quelques années d'éclat et de bonheur. Après avoir entendu la messe dans le chœur du monastère, il se fit conduire dans sa modeste chambre, qui n'avait d'autre ornement que quelques sentences pieuses inscrites sur les murs : *Voilà*, dit-il aux seigneurs qui l'accompagnaient, *un grand exemple du mépris du monde ; nous trouvons tous ici de quoi nous instruire.*

Anne d'Autriche avait précédé son fils. « Elle combla de caresses l'humble religieuse, » victime, comme elle-même, des rigueurs de Richelieu, et remarquant qu'elle respirait avec peine, elle fit appeler son médecin et celui du roi, « pour savoir d'eux ce qu'il convenait de faire. » Les médecins ordonnèrent les eaux de Bourbon ; mais l'illustre et pieuse malade refusa de suivre leur conseil, « parce que ce voyage était absolument contraire aux usages de la Visitation. »

Le reste de cette journée fut donné aux fêtes et aux réjouissances publiques. Le jour suivant, la cour quitta Moulins, entourée du même concours, du même respect et du même cérémonial qu'à son arrivée.

(*A suivre*) H. FAURE.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 8.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

Château de Bourbon, (suite)

3) La *tour* (A) placée *à l'angle N.-E.* mesure 21 mètres 90 c. du seuil de la porte d'entrée au crénelage. Elle se compose également de trois étages. Au rez-de-chaussée, Mgr Xavier Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, a déposé plusieurs débris de sculptures provenant du château et qui n'avaient pu tenir dans le petit *musée* établi par ses soins au premier étage, avec le concours de MM. P. Gélis-Didot et La Couture (1). Il ne reste de ce petit musée, qui pouvait devenir finalement si riche et si intéressant, que le meuble brisé!... On trouve dans la salle du bas les matrices du boisseau de Bourbon, dont nous avons parlé plus haut, et douze sculptures, en particulier un chou du XVe s. provenant de la pointe d'un des clochetons de la chapelle. La voûte de cette pièce est partagée par six nervures à double chanfrein et filets sur l'angle. La clef est une rosace feuillagée. La retombée est reçue par des consoles allongées composées d'un tailloir à pans, et d'un chapiteau à têtes humaines. Dans cet endroit, les murs formés de blocages et de parements en moellons très irréguliers à taille oblique, mesurent 2 m. 30 c. d'épaisseur.

Les escaliers qui donnent accès dans les différents étages des tours ont leur entrée au fond de la salle du rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée et l'étage qui le surmonte dans les trois tours sont l'œuvre du XIIIe s. Dans le suivant, on surajouta l'étage supérieur, et l'on établit au sommet des moellons carrés et des gargouilles, pour envoyer l'eau des terrasses.

Au dehors du château, sur le front nord, on a bâti, au XIIIe s., un pont en pierres de taille de grandes dimensions. Le pont-levis a disparu. Des deux échauguettes en saillie, il ne reste que les culs-de-lampe et les gargouilles qui déversaient les eaux pluviales dans les fossés, préservant ainsi les piles d'une cause permanente de dégradation.

Depuis la défection du connétable, le château démantelé resta en ruine et a peu changé d'aspect, si ce n'est qu'il a perdu, il y a moins d'un siècle, ses deux chapelles. Depuis longtemps, les gens des environs considèrent le château comme une carrière; il fut même mis en vente, en 1832, au prix de 2000 francs ; mais on sait comment, grâce à une lettre

---

(1) Cfr. le *Chât. de Bourbon,* par Mgr Barbier. p. 11.

pressante (1) d'Achille Allier, le duc d'Aumale retira de la vente des biens de la succession du prince de Condé ce qui reste aujourd'hui du château de Bourbon (2).

Peintures (3). — Quelques peintures semblent appartenir au XIII[e] siècle; près d'une meurtrière de la salle du premier étage de la tour A, une peinture du XIII[e] siècle indique, à l'ocre rouge, la forme générale du premier reliquaire donné par le comte de Clermont pour renfermer la Sainte-Croix. Près d'une porte qui, plus tard, s'ouvrit sur les chemins de ronde du sommet de courtines, se trouve un dessin, peint à cru sur le mur, représentant un concert donné à une femme par deux musiciens. M. Gélis-Didot attribue encore cette peinture au XIII[e] siècle et ajoute qu'il est certain que ce dessin a été fait par un artiste qui était venu laver ses pinceaux en cet endroit et qui nous a transmis ainsi une fantaisie que son antiquité rend maintenant fort intéressante.

On a, de plus, retrouvé les décorations du XIV[e] siècle. Les salles du rez-de-chaussée et du premier étage étaient peintes, le décorateur a sacrifié les parties verticales pour donner plus de richesses aux voûtes. Sur celles de la salle inférieure de la tour d'angle, qui domine le pont-levis du château, on trouve des joints brun-rouge sur un ton blanchâtre; ils sont simples horizontalement et doubles perpendiculairement; les bases des meurtrières sont entourées d'une architecture peinte. La voûte, divisée en six parties par les arêtiers, a reçu une peinture, alternativement jaune et noire et rouge et noire, qui accuse la construction et,

(1) Il faut lire dans la *Gazette constitutionnelle de l'Allier* la lettre si énergique d'Achille Allier, datée du 29 juillet 1832, qu'il écrivit dès qu'il eut appris que les administrateurs du jeune duc d'Aumale mettaient en vente les ruines de Bourbon.

(2) Nous mentionnons ici plusieurs fragments de sculpture qui proviennent du château de Bourbon, mais dont l'attribution n'est pas certaine quant au lieu d'où on les a tirés. Au *Catalogue du Musée départemental de l'Allier* figurent 1) sous le n° 16 bis, p. 2, deux fragments de tympan d'une porte fleurdelisée; 2) p. 8, p. 107 un écusson ovale dans un cartouche. En chef, couronne royale de France, en pointe, une colombe. Le catalogue mentionne en outre quatre autres débris qui ont dû être trouvés dans la ville. 1) p. 2 n° 17 bis, un petit mortier en pierre signé GILBERT MARTIN, 1721, qui a dû appartenir à un pharmacien de la ville; 2) p. 8, n° 108. Pierre sculptée. Lettres S. V. N. E. très ornées et entrelacées entre deux pilastres. 3), n° 109, écusson timbré d'un casque de trois quarts; chevron; chef denché; en pointe, une étoile. — De Brinon, branche de Normandie; 3) 112, inscription sur pierre, IEAN AMBLARD, 1602.

Dans le *Catalogue* des *Objets d'art* exposés à Moulins en 1862, nous relevons dans l'exposition faite par M. le baron de Veauce, alors député au Corps législatif, n° 97, chiffre et armoiries de Pierre de Bourbon et d'Anne de Beaujeu avec la devise: ESPERANCE. Ce bas-relief en bois provient du château (XV[e] s.). On voyait à la même exposition deux objets qui appartiennent à la Société d'Emulation et provenant des Saintes Chapelles du Château; n° 13) un panneau en bois sculpté de grand relief représentant la Sainte Vierge au milieu des Litanies et ayant servi de dossier d'une des stalles de l'ancienne chapelle des ducs de Bourbon, à la fin du XV[e] siècle. — Un autre panneau de la même provenance où figure le Christ rédempteur apparaissant à sa mère.

Enfin signalons chez M. Aymar Thonier, rue de Decize à Moulins, un autre joli panneau en bois de la Renaissance offrant les initiales C entrelacées au milieu de feuillages; il aurait appartenu à la Sainte-Chapelle: et une pique de garde trouvée au château.

(3) Pour toutes ces peintures, consulter l'ouvrage de Mgr Barbier, mais plus spécialement le *Château de Bourbon*, par M. Gélis-Didot et son ouvrage *La peinture décorative en France*; la feuille qui a pour signe «la fleur de lis.»

comme complément, six rosaces et des fleurs de lis alternant de chaque côté d'une bande centrale, qui se détachent toutes sur un fond d'ocre jaune. Au *premier étage* les motifs changent. Des étoiles d'ocre rouge sur fond d'ocre jaune. Comme le grès employé dans la construction du château n'avait pas permis de pousser la sculpture fort loin, le décorateur l'a complétée en indiquant au trait les détails qui ne sont pas sculptés.

BIBLIOGRAPHIE

I. **OUVRAGES GÉNÉRAUX**. — Les livres déjà cités dans les *renseignements généraux bibliographiques*. On trouvera, dans chacun de ces ouvrages, des passages qui renferment des morceaux d'histoire et d'archéologie sur Bourbon ; on n'aura qu'à consulter la table de ces différents recueils auxquels nous ajoutons, pour rendre plus complète la liste des ouvrages généraux qui parlent de Bourbon :

Les titres de la maison ducale de Bourbon, par M. Huillard-Bréholles, continué par Lecoy de la Marche, (consulter la table alphabétique) ; — *Le roman de Flamenca*, publié par Paul Meyer. Paris, Franck, 1865, vers 3805 et suiv. ; — *Les grands jours d'Auvergne* (1665), où il est parlé de M. Griffet, médecin des eaux ; — *L'hydrographie du département de l'Allier*, par Jean Saladin ; — *La singularité de la fontaine de Saint-Pardoux*, par Perreau. Paris, 1606 ; — *Voyage topographique dans le département de l'Allier*, Ms. de M. Dufour ; — *Esquisses bourbonnaises*, par Achille Allier, 1832, oblong, in-4°, 82 pages et 13 lith. ; — *Les archives départementales, municipales, etc.* ; — *Les dossiers de Madame veuve Esmonnot.*

II. **OUVRAGES SPÉCIAUX. — LES LIVRES.**

Avertissement sur les bains chauds de Bourbon-l'Archambaud, par Jean Pidoux. Paris, Nivelle, 1548, p. in-8°.

Les bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambaud, par Jean Aubery, docteur en médecine de l'Académie, 1604, in-fol.

La mémoire renouvellée des merveilles des eaux naturelles; en faveur de nos nymphes françaises, et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires, par Jean Banc, docteur en médecine de Molins (*sic*) en Bourbonnois. Paris, Pierre Sevestre, 1605, in-8°. (Ouvrage rare, divisé en plusieurs livres, dont le chapitre 20, du troisième, est consacré à la description des eaux thermales de Bourbon-l'Archambault. — Bib. publique de Moulins, n° 529 du catalogue.)

Merveilles des eaux naturelles et fontaines médicinales les plus célèbres de la France, comme Pouges, Bourbon-les-Bains, etc , par Jean Banc. Paris, 1606, in-8°.

Les véritables vertus des eaux naturelles de Pouges, Bourbon, etc., par Jean Banc. Paris, Griffart, 1618, in-8°.

Nature des bains de Bourbon et des abus qui se commettent à présent en boisson de ces eaux, par Cattier, docteur en médecine de la faculté de Montpellier. Montpellier, 1650, p. in-12.

Divers traictés, à sçavoir de la nature des bains de Bourbon-l'Archambaud, de la macreuse, de la poudre de sympathie, etc. etc., par Cattier. Paris, chez Pierre Durand, 1651, in-12. (Anc. B. II. voy. pitt., p. 202.)

Quæstio medica, an thermæ Borbonienses Anselmienses minorem noxam inferant epotæ quam Arcimbaldicæ et Vichienses? propugnata

in universitate Parisiensi a francisco Le Rat, ann. 1677. Parisiis, 1677, in-4°.

Quæstio medica, an in asthmate aquæ Borbonienses Arcimbaldicæ præstent Vichiensibus ? propugnata anno 1684, in univ. Parisiensi, a Franc Le Rat. Parisiis, 1684, in-8°.

(*A suivre*) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

L'*Ancien Forez* a publié, numéros de juin et de juillet 1890, un très intéressant article sur la maison de *Bourbon-Lancy*, abrégé d'un mémoire lu à la Sorbonne, le 31 mai dernier, au congrès des sociétés savantes par le directeur de cette revue, M. E. Révérend du Mesnil ; mémoire intéressant les historiens de la maison de Bourbon, car il prouve que les seigneurs de Bourbon-Lancy étaient, contrairement à tout ce que l'on a écrit jusqu'à ce jour, complètement étrangers aux sires de Bourbon-l'Archambault.

*
* *

L'*Alliance française*, dont la propagande très active s'exerce, surtout dans l'Allier, par les moyens les plus variés, a donné le 30 juillet, au théâtre de Moulins, devant un public nombreux et sympathique à cette œuvre vraiment nationale, un concert-conférence, où M. Rayeur, délégué régional, a su faire apprécier, une fois de plus, son réel talent d'orateur. Il a montré dans le sujet qu'il avait choisi, *Les femmes de France*, toute sa verve humoriste, tout en conservant à son entretien l'attrait particulier d'un savoir approfondi. La *Lyre moulinoise*, l'*Orphéon moulinois* et M. Marinier, qui a déclamé une pièce de circonstance, ont prêté leur concours à cette soirée.

*
* *

Les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1888, publient de M. de Laigue un mémoire sur les antiquités trouvées à Néris, c'est-à-dire deux stèles, l'une où l'on croit lire : L(VCIVS) CASSIVS L(VCII) L[IBERTVS] EROS et C(AIVS) CASSIVS L(UCII) L(IBERTVS), FVSTVS COLLIBERT (VS) ; l'autre inscription est ainsi conçue : SEX(TVS) CLITERNIVS MILES ANIENSIS CREMONA LEG. XIIII AERORVM VIII H. S. E. Il s'agit de Sextus Cliternius appartenant à la tribu de l'Anio, originaire de Crémone, soldat de la 14e légion gemina. Rappelons que la tombe d'un autre soldat de la même légion XIV gemina, aussi de Crémone et de la tribu Aniensis a été trouvée, par M. Louis Audiat, à Aunoy, et est déposée au musée de Saintes. Enfin un fragment de patère où sont représentés les jeux du cirque et un bas-relief où sont deux divinités topiques.

*
* *

Le *Bulletin de la société nationale des antiquités de France* (1888) contient, page 179, une note de M. Bouchot sur un portrait de Diane de Poitiers, conservé à Moulins, et dont M. Bertrand lui a communiqué la photographie, et page 242, une note de M. Héron de Villefosse sur des objets découverts à Néris, qui lui ont été signalés par M. Bertrand : vase en bronze sur lequel était gravé au pointillé la légende *Deo Iboso*, trouvé

il y a dix ans dans un puits par M. Vincent, entrepreneur de menuiserie; puis 33 vases en terre cuite jaune foncé ; 1 fragment de vase rouge cylindrique, à reliefs, de la fabrique de Lezoux ; deux coupes en terre rouge, ornées sur les bords de feuilles de lotus; un bol à terre rouge à reliefs représentant des animaux; plusieurs monnaies romaines; un grand bronze de Trajan ; un moyen bronze de Faustine ; une pièce percée qui a été portée comme amulette ; un compas en fer bien conservé ; deux clefs en bronze et une en fer ; un style en fer ; un grand clou et plusieurs autres plus petits ; une fibule en bronze ; deux fragments en verre ; deux fragments en terre blanche dont l'un représente un bouc en relief; une bélière en bronze à double col de cygne avec mascaron et palmettes. La pièce la plus importante de cette trouvaille est un vase en bronze jaune sans patine de 0 m. 28 de hauteur. Il est à une seule anse et le goulot est circulaire sans bec à verser. L'anse est richement décorée : on y voit un mascaron orné d'une tête à chevelure ondulée, plusieurs têtes humaines de profil, une chèvre, un tambourin, une palmette et deux têtes de cygne au raccord du goulot. Le fond est renforcé par des cercles concentriques exécutés au tour. Ce vase en bronze présente une similitude absolue avec un vase en terre cuite micassée, trouvé à Vichy et dont l'anse porte la même décoration.

Enfin page 253, une autre communication de M. de Villefosse : « En visitant à Moulins la belle collection de terres cuites de M. Bertrand, j'ai eu la bonne fortune de découvrir un second fragment du même médaillon qui nous fournit la contre-partie de la scène. On y voit le Troyen Déiphobe (DEIPHOBOS) cuirassé et casqué tenant une torche allumée : le milieu de la composition manque. Ce second fragment a été découvert à Vichy et provient d'un autre exemplaire du même médaillon. Un troisième fragment provenant encore d'un médaillon semblable, trouvé également à Vichy mais appartenant à une épreuve moins bonne, s'applique exactement à côté de la figure de Déiphobe et fournit ainsi une partie de la composition centrale placée entre Déiphobe et Ajax. On y distingue un guerrier cuirassé dont la tête manque et qui étend la main droite audessus de la tête de Déiphobe. Par sa taille imposante, ce guerrier doit être un des principaux personnages de la scène; il est représenté dans les mêmes proportions qu'Ajax contre lequel il semble combattre, en présence des Grecs d'un côté et des Troyens de l'autre. On ne peut guère douter que ce personnage ne représente Hector, et que le sujet de la composition n'ait été le combat entre Ajax et Hector. »

***

M. A. Bernard, notre collaborateur, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Lorient, a prononcé le discours d'usage à la distribution des prix de ce lycée. Après la lecture de ce discours, M. le vice-amiral, préfet maritime de Lorient, qui présidait cette distribution, a adressé, au commencement de son allocution, les paroles suivantes à M. le professeur Bernard : « Monsieur, votre discours sort du programme « ordinaire; pour dire si bien ce que vous venez de dire, vous devez « avoir un grand esprit et un grand cœur et, en mêlant la poésie à l'his- « toire, avec la finesse de votre langage, vous m'avez singulièrement « intéressé. Je ne ferai point la critique de votre discours, elle diminue- « rait peut-être, par sa sécheresse, la douce impression que vous avez « éveillée en moi et que je tiens à conserver ». XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire



MARCELLIN DESBOUTIN
par lui-même

Imp Nys

GALERIE BOURBONNAISE

MARCELLIN DESBOUTIN

[illegible]





GALERIE BOURBONNAISE

MARCELLIN DESBOUTIN

A en croire Armand Silvestre, qui a publié il y a quelques années sur Marcellin Desboutin, dans une revue parisienne, un article reproduit par le *Figaro* dans l'un de ses suppléments, la vie du maître graveur ne laisserait rien à désirer comme singularité, bizarrerie et incidents romanesques. Notre compatriote serait, d'après le spirituel critique, le plus typique, le dernier, le roi des bohêmes : un bohême grand seigneur, poète et grand artiste : Casanova doublé de Callot. La peinture qu'il nous en a faite nous le montre superbe par le dédain de la vie matérielle et l'horreur du convenu, épris d'art et de fantaisie, insoucieux du lendemain, gaspillant à plaisir une grande fortune patrimoniale.

Il avait, raconte Silvestre, un titre de baron, avec de nombreuses terres qui s'en allaient par lambeaux et par ventes successives, en des mains moins prodigues, au gré de ce que nos bourgeois calculateurs appelleraient l'existence dissipatrice ; il avait un palais à Florence, somptueux autant qu'hospitalier, où les portes s'ouvraient toutes grandes pour qui pouvait se recommander de l'art ou de la qualité de Français et où la gaieté, le caprice et l'esprit, avaient élu domicile. Cela fait penser à Laurent le Magnifique, à la Renaissance.

Mais Armand Silvestre a voulu sans doute outrer l'effet et écrire un article sensationnel, car il a exagéré sur certains points, surtout relativement à la fortune passée de Desboutin, et au titre qu'il lui prête tout en constatant qu'il négligea toujours de s'en affubler. Ce titre n'appartient qu'à l'un des membres de sa famille, son cousin Emile de Rochefort. La baronnie, dont il n'a cure, du reste, car il a su conquérir une noblesse dont il est beaucoup plus fier, ne lui a été décernée que par une amplification italienne ne passant pas dans nos appellations fran-

çaises. Quant à la fortune, il est exact que sa famille en fut largement pourvue et que lui-même dut être riche à un moment donné ; il est vraisemblable aussi qu'il n'administra pas ses terres suivant les bonnes règles du code rural et de l'économie domestique. Néanmoins c'est à de tout autres causes qu'à la dissipation qu'il faut attribuer la perte de son patrimoine. Il a subi, au contraire, le contre-coup d'événements impossibles à prévoir et dont il a été, par une fatalité inéluctable, la victime irresponsable ; fatalité qui, par le subit revirement qu'elle a amené dans son existence, a profité à l'artiste cent fois plus qu'elle n'a nui à l'homme privé.

Le palais de Florence, cependant, n'était pas tout à fait un mythe. Le séjour en cette ville pendant dix-huit années de Marcellin Desboutin, comme propriétaire de la merveilleuse villa de l'Ombrellino, à Bellos-Guardo, a seulement cela de remarquable, et c'est déjà beaucoup, que, pendant cette longue période d'années, il eut l'honneur et l'avantage de voir défiler et souvent d'avoir pour hôtes les personnalités les plus illustres de l'époque du second Empire, dans la politique, les lettres, les arts surtout.

Il quitta donc Florence tout simplement parce qu'il vendit sa propriété. Nous voilà loin de tous ces racontars auxquels Desboutin a donné lieu ; de ces multiples aventures dont le récit serait peut-être accueilli avec plaisir, car le public a du goût pour les détails de l'intimité des artistes, mais qui, outre leur manque d'authenticité, auraient l'inconvénient de décupler notre livraison et par suite de nous créer de graves embarras avec notre éditeur.

C'est dans l'atelier du sculpteur Etex, qui tenait une académie, que Marcellin Desboutin a débuté dans les arts et travaillé le dessin ; puis dans l'atelier de Thomas Couture, où il a commencé la peinture et où il eut pour camarade Puvis de Chavannes, qui est resté son ami. Pour la gravure, c'est en Italie, à sa villa de l'Ombrellino, qu'eurent lieu ses premières études, en vue de reproduire une partie des tableaux anciens qui composaient la précieuse collection qu'il y avait réunie et dont les principales pièces sont aujourd'hui dispersées dans quelques musées d'Europe et chez quelques-uns des grands amateurs de notre pays et de l'étranger. Mais c'est seulement à sa rentrée dans la vie parisienne, vers 1872, alors qu'il avait mûri son talent et donné à sa pointe cette sûreté et cette *maestria* qui n'appartiennent qu'à lui, qu'il inaugura la série des portraits en pointe sèche exécutés directement d'après nature. Les plus illustres de nos contemporains des lettres et des arts ont tenu à figurer dans cette galerie unique par la sélection, par le genre de gravure, et principalement par l'énorme talent de l'auteur ; galerie qui sera une

des curiosités de l'avenir. De ces travaux est venu à Desboutin le premier apport de réputation qui a fait connaître son nom. Cela ne dépassait pas encore le cercle restreint du monde artiste, mais ce monde-là donne au talent sa réelle consécration et le public proprement dit n'en reçoit que des formules toutes faites. Au nombre de ces œuvres de spontanéité, je puis citer les portraits d'Edmond de Goncourt, Charles Bigot, Jules Claretie, Hippolyte Babou, Armand Silvestre, Emile Zola, la duchesse Colonna, Puvis de Chavannes, Henner, Jean Richepin, Eugène Labiche, Jules Barbier, etc.

Vers la même époque, Marcellin Desboutin a aussi gravé pour l'éditeur Rouquette toute la série des poètes et romanciers du romantisme. Mais les cinq reproductions des Fragonard de Grasse sont son œuvre la plus importante comme proportion des planches, et les gravures de ses propres portraits, notamment l'*Homme à la Pipe*, qui lui valut une deuxième médaille en 1879, et l'*Homme au Chapeau*, sont incontestablement ses œuvres gravées les plus artistiques. Les *Annales* ont voulu présenter à leurs lecteurs une planche originale de ce maître de la pointe et obtenu qu'il consentît à laisser tirer spécialement pour elles des épreuves d'une gravure de sa propre image. C'est bien là, dans sa vérité saisissante et expressive, cette physionomie dont M. Zola a ainsi esquissé le portrait : « J'ai connu Marcellin Desboutin chez Manet, il y a longtemps déjà, une quinzaine d'années. C'est une inoubliable figure, l'évocation d'une de ces puissantes et intelligentes têtes de la Renaissance, où il y avait de l'artiste et du capitaine d'aventure. Et l'âge a eu beau venir, l'homme n'a pas vieilli. Il a gardé, à soixante ans, ce masque tourmenté d'éternelle vigueur. Mais ce qui me toucha davantage, c'est que chez Desboutin, sous cette allure d'ancien chef de bande, il y avait un travailleur acharné, un artiste convaincu et d'une absolue bonne foi. Je l'ai vu à l'œuvre... Cet art de la pointe sèche, si personnel, si vivant, il y est roi. Il faut l'avoir vu attaquer directement une planche à l'aide de la pointe, dont il se sert ainsi que d'un crayon. Il prend une planche comme il prendrait une page d'album, et, en une seule séance le plus souvent, il enlève un portrait d'un trait magistral et définitif... »

Je viens d'écrire que les cinq reproductions de Fragonard sont l'œuvre importante de Marcellin Desboutin. Ces planches sont aussi parmi les plus récentes de celles qu'il a exécutées ; elles ont figuré au Salon du Champ-de-Mars, de nombreux critiques s'en sont occupés, et l'*Artiste*, notamment, sous la signature de M. Jean Alboize, leur a consacré une étude fort remarquable dont voici les passages principaux

« Ç'a été une fortune vraiment singulière et demeurée quoi qu'on ait

pu dire, encore inexpliquée, que celle de ces délicieuses peintures dont l'ensemble reste l'œuvre la plus importante de Fragonard, et qui, par l'invention et le faire, ne le cèdent à aucune autre de ses inspirations les plus heureuses et les plus admirées. Exécutées aux environs de 1770, pour Mme du Barry, et destinées à décorer le pavillon de Luciennes, cette ruineuse folie de la favorite, elles sont, depuis près d'un siècle, reléguées au fond de la Provence, à Grasse, pays natal de Fragonard, dans la maison même où il alla se réfugier pendant la Révolution ; là, oubliées, ignorées presque (notamment par MM. de Goncourt lorsqu'ils publièrent l'*Art au XVIIIe siècle*), connues à peine de quelques rares visiteurs privilégiés, c'est par les estampes de Marcellin Desboutin, qu'elles viennent, à vrai dire, d'être révélées.

Pour orner ce fastueux pavillon de Luciennes, la maîtresse de Louis XV, avec son instinctive manie du gaspillage et sa prodigalité habituelle, avait fait appel aux artistes les plus en renom. L'architecte Ledoux en avait dressé le plan et dirigé la construction ; les sculptures avaient été commandées à Pajou, à Lecomte, à Caffieri, à Vassé, à Allegrain ; Gouthière avait fondu et ciselé les bronzes ; les peintures étaient de Vernet, de Restout, de Vien, de Drouais. A côté de ces noms, il est bien naturel de voir figurer celui de Fragonard, alors dans toute sa vogue et dans tout l'éclat de sa renommée : on comprend qu'une part, et non la moindre, lui ait été faite dans la décoration du somptueux édifice. Quel motif inopiné empêcha ses tableaux de recevoir leur destination ? Il serait, croyons-nous, assez piquant de le savoir exactement. Mais, sur cette question, nulle donnée précise, nul document probant ; on est réduit à de simples conjectures. Faut-il croire, d'après une vague tradition, que, faute de paiement immédiat du prix convenu pour ses toiles, le peintre, d'humeur brusque et cassante, fit rétrograder la voiture qui les apportait à Luciennes et les ramena dans son atelier ? Doit-on supposer qu'après les avoir commandées, Mme du Barry, par un étrange caprice, n'en voulut plus quand elles furent terminées ? Peut-être le refus doit-il s'expliquer par la manière dont Fragonard avait interprété le radieux poëme d'amour que racontent les panneaux de Grasse. Vraisemblablement cette fraîcheur d'inspiration, le charme incomparable de cette délicieuse idylle, l'ingénue délicatesse du sentiment qui s'en dégage, n'étaient guère du goût de la favorite. Tout au moins, n'était-ce pas là précisément ce qui répondait à son attente, après qu'elle avait choisi Fragonard pour exécuter ces compositions dont elle avait dû, à n'en pas douter, lui indiquer elle-même les sujets. Avec cette exclusive préoccupation, que pouvaient sembler à Mme du Barry les scènes si exquisement traduites par Frago-

nard, sinon de fades idylles, d'enfantines berquinades ? A cette irritante déconvenue chez la favorite, ajoutez quelqu'une de ces boutades qui n'étaient pas rares, paraît-il, chez le susceptible artiste, et le sort de ces peintures s'expliquera de façon très vraisemblable. Tel qu'il a été, ne le regrettons pas. Placées à Luciennes, elles eussent fatalement disparu dans l'anéantissement de ce merveilleux pavillon dont les forcenés de 1793 ne laissèrent pas une pierre debout ; tandis que, dans la paisible maison de Grasse, où rien n'a changé depuis bientôt un siècle, toute remplie du souvenir de Fragonard, elles ont été religieusement conservées, et comme avec une sorte de respect superstitieux : elles sont restées là, dans toute leur fraîcheur première, à la place où le peintre lui-même les a accrochées jadis, sans même le moindre cadre, dans la primitive nudité de leurs châssis.

Cet ensemble décoratif, tel qu'il devait, à l'origine, figurer à Luciennes, se composait de quatre grands tableaux. Le cinquième fut peint à Grasse, ainsi que les dessus de porte et les petits panneaux qui complètent l'ornementation du salon, dans la maison où le peintre recevait l'hospitalité. La disposition de la pièce se prêtait à souhait à cette splendide décoration. Pressentant, d'ailleurs, que désormais c'en était bien fini sans retour, de sa vogue d'autrefois, et que l'ère révolutionnaire marquait l'avènement définitif d'un art nouveau, antithèse du genre gracieux, spirituel, « mousseux », dont il avait été le plus brillant représentant, Fragonard comprit qu'il ne pouvait trouver à son œuvre un meilleur emploi.

Cette œuvre n'avait jamais été gravée. Le possesseur actuel, M. Malvilan, dans son culte jaloux de Fragonard, s'était toujours refusé, en dépit de multiples sollicitations, à laisser reproduire ces peintures. Or, il y a bientôt dix ans, Marcellin Desboutin, le peintre graveur dont les délicats recherchent curieusement les pointes sèches d'une exécution si originale et si savoureuse, d'une coloration si puissante en ses seuls effets de noir et blanc, l'auteur de tant de planches admirables, d'un ragoût prestigieux, entre lesquelles il faut citer cet absolu chef-d'œuvre, l'*Homme à la Pipe*, Desboutin, obligé par sa santé de quitter Paris, alla se fixer à Nice. De là, il fit, à son tour, le pèlerinage de Grasse, et se prit, on le comprend du reste, d'un bel enthousiasme pour les compositions de Fragonard. Lui qui, jusqu'alors, avec son tempérament d'artiste extrêmement personnel, n'avait jamais astreint sa pointe à l'interprétation de l'œuvre d'un autre, se sentit attiré par la tentante entreprise de traduire les panneaux de Grasse à la pointe sèche, en des estampes de grande dimension (1), permettant toute liberté à la manière large et indépendante de

(1) Les gravures de Desboutin mesurent, hors marges, soixante-quinze

son procédé. Le projet, pour la réussite artistique duquel le talent du graveur, cette fois, était un sûr garant, plut à M. Malvilan, qui y adhéra résolument.

Et, de fait, le résultat a été magnifique. Dans la gravure à la pointe sèche, procédé où Desboutin est passé maître et qu'il a fait sien en quelque sorte, l'artiste, on le sait, dessine directement sur le cuivre nu avec une pointe d'acier, ce qui exige à la fois une science du dessin et une sûreté de main peu communes et donne à l'œuvre une saveur toute spéciale. Par la seule pression des doigts sur le stylet, il gradue les effets, il creuse plus ou moins le métal sans en rien enlever; de là, ces barbelures qui laissent dans les noirs une intensité et un velouté tout particuliers; de là aussi, cette légèreté et cette souplesse pour traduire les valeurs avec toutes les nuances, même les plus ténues. C'est ainsi qu'au lieu de la savante régularité et du métier minutieux, habituels aux praticiens de l'eau-forte et du burin, le procédé de Desboutin lui permet, si l'on peut dire, de « peindre » le cuivre par les valeurs de blanc et de noir, dans la coloration même des originaux : en un mot, elle donne à ses gravures le caractère de dessins que Fragonard lui-même aurait exécutés. Dans ces cinq grandes estampes, le génie de Fragonard revit tout entier avec le charme enveloppant et subtil de ses compositions, la grâce voluptueuse de son dessin, l'élégance expressive des attitudes, l'élan passionné des mouvements, tout ce qui fait l'attrait de cette poétique idylle du plus pur dix-huitième siècle.

L'ensemble de ces cinq compositions est bien, en effet, une véritable pastorale dans la manière de l'époque, un poëme amoureux en cinq chants, traité avec l'art le plus raffiné, à la fois spirituel, sensuel et sentimental.

Tout d'abord, voici *la Surprise*. Dans un parc aux profondeurs ombreuses, près d'une fontaine d'où l'eau jaillit en cascade, trois jeunes filles sont assises, quand survient inopinément un galant jouvenceau. Sa brusque apparition disperse aussitôt le groupe qui fuit avec de jolis gestes effarouchés, même l'une d'elles tombe à la renverse sur le gazon. Mais le vif émoi causé par cette alerte sera tôt calmé, à en juger par les regards déjà rassurés que les deux autres lancent à la dérobée vers l'audacieux, par le sourire engageant de ce dernier et son attitude qu'il s'efforce de rendre soumise, en s'avançant, une rose à la main.

Au panneau suivant, *le Rendez-vous*, le galant franchit la balustrade d'une terrasse qu'il vient d'escalader, pendant que la jeune fille, qui a

---

centimètres de haut, sur cinquante-cinq de large ; les peintures originales de Fragonard dépassent trois mètres en hauteur.

guetté son approche, surveille les abords et d'un œil inquiet interroge les ombrages du parc.

Vient ensuite *la Confidence*. Là, les deux amoureux, tout à leur bonheur, groupés en un enlacement plein d'abandon, relisent ensemble une lettre d'amour. Rien n'égale l'exquise délicatesse du sentiment qu'exprime ce tableau.

Dans *l'Amant couronné* ce n'est plus cette intimité tendre et discrète, c'est la triomphante apothéose de la passion : l'amant est aux pieds de sa maîtresse dans une pose extatique ; il l'enguirlande de roses, comme il ferait d'une idole, tandis qu'à son tour elle dépose une couronne sur la tête du jeune homme. Et pour fixer le souvenir de ce moment d'ivresse délicieux et inoubliable, à quelques pas de là, un artiste (peut-être Fragonard lui-même) dessine, un carton sur ses genoux, le sujet de cette scène enchanteresse.

Au cinquième panneau, Fragonard, quoique peu enclin par nature à philosopher et moins encore à moraliser, montre le triste retour des choses de l'amour, sans, toutefois, dramatiser le sujet, sans se départir de sa grâce instinctive, ce don suprême qui est la marque de toutes ses œuvres. Au pied d'une colonne que domine, railleuse et implacable d'ironie en son exultante envolée, une statue d'Amour vainqueur, *l'Abandonnée* s'affaisse, alanguie et solitaire, soupirant après l'infidèle. Cette peinture, postérieure, avons-nous dit, de plus de vingt ans aux quatre précédentes, date du séjour à Grasse pendant la Terreur, et il y a eu, semble-t-il, entre l'état d'esprit de l'artiste à ces heures tragiques, et l'accent attristé de cette composition, une affinité inconsciente peut-être, mais qui a mis sur cette œuvre le reflet mélancolique de son âme, D'ailleurs, à l'inverse des autres panneaux qui sont d'une exécution très poussée, le dernier est resté à l'état d'ébauche, mais combien séduisante et plus savoureuse encore, si c'est possible, par l'étonnante liberté de touche où triomphe Fragonard! La gravure de Desboutin traduit à merveille l'attrait et la subtilité vaporeuse de cette esquisse; elle prouve l'extrême souplesse de son art d'interprétation et avec quelle intime pénétration il a rendu, en leurs nuances les plus délicates, les valeurs et les tonalités de l'œuvre originale.

L'apparition de cette série d'estampes a été une véritable bonne fortune pour les fanatiques de Fragonard, en les initiant, avec quelle magistrale interprétation ! au plus magnifique ensemble qui soit, d'œuvres du maître. Nous ne saurions nous attarder à toutes les admirations qu'elles ont soulevées ; entre bien des témoignages autorisés, on écoutera pourtant avec intérêt, croyons-nous, celui de M. Emile Zola sur l'œuvre de

Desboutin : « Ce travail colossal, écrivait-il, qui eût occupé la moitié de l'existence d'un graveur de métier, lui l'a exécuté presque à moments perdus, en moins de quatre années ; et c'est ici un triomphe de la pointe sèche, car rien ne saurait mieux prouver avec quelle rapidité et quelle fidélité elle se prête à l'interprétation des diverses écoles. Il est vrai que l'artiste a montré une bien extraordinaire souplesse, tout un monde de sensations nouvelles séparant ses propres œuvres de ces tableaux de Fragonard. »

Comme peintre, Marcellin Desboutin expose à chaque Salon depuis 1870, et presque uniquement des portraits, dont les plus remarqués ont été celui de Léon Leclère en 1875 (œuvre qui a été placée à la Centennale de 1889 en très belle place) ; celui de l'acteur Dailly dans son rôle de Mes-Bottes de l'*Assommoir*, en 1878 ; le portrait (triptyque) de Hyacinthe Loison, de son épouse et de son fils, en 1879 ; et enfin un portrait de femme, en 1883, signalé par Paul Mantz comme le meilleur de l'année, du Salon, qui valut une mention honorable à son auteur, fut acheté par l'Etat et donné par le ministère des Beaux-Arts à la ville de Moulins, où il figure en assez mauvaise place dans la salle de la bibliothèque.

En peinture, Desboutin s'est en outre fait une spécialité que je signalerai après quelques-uns de ses biographes et qui a consisté, depuis une vingtaine d'années, à reproduire dans des esquisses peintes, (presque journellement), les scènes de sa petite famille, les portraits de ses enfants et de sa femme, dans les actes de la vie familiale, à la manière des anciens peintres flamands. L'exposition en 1880, (plus de 100 toiles), avant son départ pour Nice, de cet ensemble si intéressant, a eu lieu à l'hôtel Drouot et a obtenu le succès et le concours du *Tout-Paris*, et l'unanimité ultra-élogieuse de toute la presse ; succès et chauffage qui ont amené la vente d'esquisses peintes la plus fructueuse qui ait été signalée d'un artiste vivant.

Quant à l'œuvre littéraire de M. Desboutin, elle se compose de *Maurice de Saxe*, en collaboration avec M. Jules Amigues, pièce jouée en juin 1870, au Théâtre-Français, et dont les représentations furent interrompues par la guerre ; d'un drame en vers, le *Cardinal Dubois* ; de *Madame Roland*, autre drame également en vers, dont la mise à l'étude au Théâtre-Français est attendue ; et enfin d'une traduction en vers de seize chants du *Don Juan* de lord Byron, qui sera éditée prochainement.

On le voit, les 25 dernières années de M. Marcellin Desboutin ont été laborieuses et fécondes. Dans tout ce qui est sorti de sa pointe, de son pinceau ou de sa plume, il est original et supérieur. En art, il est un esthéticien érudit; mais chez lui le talent du peintre et du graveur n'est

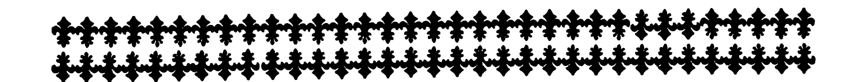
qu'une des faces multiples de sa personnalité remarquablement douée et qui fait penser, suivant l'expression de Zola, à l'une de ces puissantes figures de la Renaissance.

Nos compatriotes prendront intérêt à l'odyssée d'un des leurs, devenu grand artiste, parti presque encore enfant de ce qu'il aime à appeler sa douce province, et qui touche aujourd'hui à la vieillesse, sans se sentir affaibli par le poids des années, parce que, comme l'a encore dit Zola, pour lui l'âge a beau venir, l'homme n'a pas vieilli. Son labeur est plus passionné que jamais et c'est avec enthousiasme qu'il parle de ses productions prochaines, de cette galerie des *maîtres du siècle*, commandée par Georges Petit pour être éditée en fascicules, et dont les gravures (cent portraits), lui sont exclusivement confiées; de la commande par l'Etat de la grande planche de l'*Entrée des croisés à Constantinople*, décidée par le conseil d'administration du Louvre et qui n'attend plus que la confirmation du ministre de l'instruction publique.

C'est aussi un esprit cultivé, qui a non seulement tout effleuré, mais tout approfondi. C'est, de plus, un merveilleux causeur, familier et sans prétention, toujours cordial et toujours bon enfant.

J'ai dit qu'il aimait son pays de Bourbonnais. Ce n'est pas assez. Il l'appelle sa patrie, et tourne fréquemment vers elle des yeux attendris. Il n'a pas oublié les beaux ombrages du splendide parc de Cosne-sur-l'Œil, qui font revivre à sa mémoire la fin dramatique de son père; car tout se coudoie dans les souvenirs. Il n'a rien oublié et il voudrait bien revoir! mais lui, qui est à Paris l'enfant gâté d'une si grande famille, ne serait-il pas un étranger dans sa province? On y est trop peu soucieux de resserrer les liens qui la rattachent à ceux qui l'honorent le plus. Combien en est-il parmi nous qui s'intéressent aux personnes et aux œuvres de Théodore de Banville, de Marcellin Desboutin, de Jean Coulon, de Pierre Outin, pour ne citer que ceux-là? Des rapports habituels avec eux donneraient à notre chef-lieu cette apparence de vie intellectuelle qui, jusqu'à un certain point, pourrait compenser l'absence de vie industrielle. Nos Moulinois firent jadis, à l'un des leurs, grand artiste lyrique, une superbe réception. L'exemple ne serait-il pas bon à suivre pour d'autres qui ne lui sont pas inférieurs?

E. DELAIGUE.



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(*Suite*)

HABITUDES RELIGIEUSES. — COUTUMES LOCALES ET AUTRES DÉTAILS

Gasteau et mauvaise coustume se doivent rompre.

Par raison comme par tempérament, le montagnard est ennemi de l'indifférence ; lui, du moins, connaît, par expérience, les efforts incessants de cette lutte terrible qu'on appelle ici-bas *la lutte pour la vie*, car il a toujours à combattre : tantôt, pour défoncer un sol difficile, tantôt, pour se défendre contre la bise ou la neige et les différents ennuis de ses longs hivers. Chez lui, pas de milieu, comme dans *le bas pays* ; il est bon ou mauvais, mais, il est quelque chose, et quelque chose de tranché ; c'est surtout en matière religieuse qu'il est facile de l'étudier sur le vif.

Placé loin des centres, vivant constamment dans une solitude relative, avec ses brebis, ses bœufs, ses bruyères et ses bois, le paysan sent plus que personne la nécessité de diriger vers Dieu les aspirations de sa nature ardente ; c'est à lui qu'il s'adresse pour obtenir la pluie, la chaleur, la santé, la réussite dans ses affaires, bonne semence, belle récolte et riches moissons. Que d'industrie naïve pour arriver à son but ?... Çà et là, bergers et bergères s'amusent à creuser dans

les *cabottes*, (1) des sanctuaires économiques où ils érigent la statuette de leur prédilection, sur un fond de verdure et de mousse, avec de gracieux bouquets de serpolet, de marguerites, et de fougères en fleurs ; de leur côté, vieux et vieilles sont heureux d'égrener pieusement le chapelet de leur enfance, en gardant les troupeaux.

Quoique plus instruite, la génération nouvelle ne ressent pas trop le contre-coup des théories malsaines. S'il aime à fredonner quelque chanson légère, le pâtre isolé sait aussi trouver du temps pour relire, à son aise, le paroissien, l'évangile et les leçons du catéchisme. Bien des fois, dans la saison d'été, l'écho de nos vallons redit au loin les finales harmonieuses de ces mélodies charmantes qu'on a coutume de chanter à la Vierge.

Le montagnard est donc essentiellement religieux ; il le prouve éloquemment, le dimanche, quand il part à 3 heures de chez lui pour assister à la messe de 5 heures, sans se préoccuper outre mesure des fatigues de la marche ; quand, en carême, après l'office du soir, il retourne au logis, avec ses jambières de paille et sa sapine allumée, traçant large sillon *pour faire la route* aux femmes, à côté des *gonzières*. (2) Ce qu'il lui faut, avant tout, pour jouir, c'est le grand air de ses collines et les parfums de l'encens... Qui oserait l'en blâmer ?

La vivacité, dit le proverbe, est mère des expansions subites ; on s'en aperçut jadis : le 10 mars 1773, le cimetière fut interdit, *à cause* d'une bataille d'enfants survenue à la sortie de l'église. Avant la réconciliation, il fut de nouveau pollué par une dispute plus sanglante qui eut lieu entre le dragon Rollet, Marie Laurent, Jacques Bigay et Philippe Laurent, tous habitants du bourg. En punition de leur méfait, les délinquants furent condamnés à rétablir le mur du *champ des morts*.

Je suis à me demander ce que venait faire ici Marie Laurent ; il fallait avoir de l'aplomb pour s'attaquer à un soldat du

(1) Vieux troncs d'arbre.
(2) Amas de neige parfois très considérable.

roi. Je suppose charitablement qu'elle rentrait, pour la circonstance, dans la catégorie des *causes occasionnelles*, si justement redoutée d'Aristote et de la philosophie moderne, en raison des dangers qu'elle fournit au jeune âge.

L'interdit fut levé vers le 30 juin de la même année, par Mgr l'évêque de Clermont; tant qu'il dura, les inhumations se firent : partie, dans l'église de Chevalrigond ; partie, dans les chapelles de la Vierge et de sainte Barbe.

Dans nos contrées, les *missions* furent toujours en honneur; pour qui connaît nos populations, la chose n'a rien de surprenant, car le besoin d'enthousiasme et d'émotion religieuse finit nécessairement par se manifester au dehors, à des intervalles plus ou moins rapprochés.

Une des missions les plus importantes fut celle qui eut lieu, à Ferrières, du 22 février 1749 au 21 avril de la même année; (1) elle dura 60 jours. Les bretons de la noble Armorique n'auraient pu supporter davantage ; il est vrai d'ajouter que c'était l'époque de la forte race, l'époque où les beaux gars de chez Pion mesuraient 6 pieds, sans s'inquiéter des gendarmes et du recrutement militaire.

Malgré les remontrances de leur pasteur, quelques *farrèros* (2) s'oublièrent, témoin ce pauvre Gaspard Mercier qui fut condamné, à Cusset, par sentence des juges des fermes, le 16 juillet 1768, pour faux-saunage à cheval. Il mourut, hélas! avant d'avoir achevé ses trois ans de galères, à l'âge de 27 ans. (3) Mourir aux pontons pour quelques mesures de sel, c'est triste, en vérité... On n'y regardait pas de si près pour les fermiers généraux.

Chaque province a ses habitudes particulières. En montagne, nous conservons depuis fort longtemps les *royaumes* ou

(1) Parmi les missionnaires, je relève les noms de MM. Déat, supérieur à Clermont, Massebeau, Baudias, Flounat-Roiret, Lafarge et Desluaire, supérieur de l'Hermitage.

(2) *Farrèros*, nom des habitants de Ferrières.

(3) Extrait des registres du bureau des chiourmes du port de Brest.

reinages. (1) C'est une coutume assez curieuse qui consiste à réclamer publiquement, pour l'année suivante, la protection spéciale de tels ou tels saints ou saintes en renom dans la localité, moyennant redevance à la fabrique. Autrefois, nous avions les reinages de l'Assomption, de Madame sainte Anne, de Messieurs saint Roch, saint Barthélemy, saint Fiacre, saint Louis et saint Michel.

Dans les pays de vignobles, on payait en nature : en fruits, blé, vin ou cire. Naturellement, le roi et la reine avaient droit de préséance, en certaines occasions. Dans les processions solennelles, ils portaient les bannières, et, dans quelques endroits, pour la fête patronale, l'offrande du pain bénit *leur revenait* d'office. C'est toujours au *plus donnant* que s'adjugeait le véritable reinage.

Celui des filles est ordinairement celui *qui monte* le plus haut ; on prétend que les jeunes gens *poussent* quelquefois pour elles, je n'en serais pas étonné, puisque chacun crie de sa place, sans se déranger.

Le jour de la fête en question, le prêtre monte en chaire, à l'évangile ; après le sermon, commencent les enchères : « à combien le reinage de la sainte Vierge, pour les hommes ?... *Réponse dans la foule* : « à une livre (1 franc) ; *un autre* : « à 2 livres, à 3 livres, à 5 livres, à 15 livres, etc. » L'important, pour le prédicateur, est de saisir, à la volée, le dernier chiffre énoncé, en essayant de stimuler l'ardeur ; ensuite, il passe à à la gent féminine, pour continuer par les garçons et terminer par le filles, avec les mêmes interrogations qui sont suivies des mêmes réponses plus ou moins modifiées par la générosité du sujet.

Le dimanche après l'Assomption, a lieu le reinage de saint Roch ; il est pour les bouviers. (2) Ce sont les deux seules

(1) Ces deux termes indistinctement l'un pour l'autre.
(2) Les quatre catégories paraissent de nouveau dans le même ordre. savoir : 1° hommes mariés, 2° femmes mariées, 3° garçons et filles.



cérémonies que nous ayons conservées. Voici, du reste, la copie d'un procès-verbal : « Aujourd'hui, quinzième jour d'août 1651, le royaume de l'Assomption de Notre-Dame, pour l'année prochaine a esté adjugé, pour les hommes, au fils de Gilbert du Lignier, à la quantité de 5 livres ; sera nommé sa caution, le dit Gilbert, son père. La reine a esté dame Loïse de Saint-André, femme à honorable homme Pierre d'Armoray, à la quantité de 12 livres ; sera caution, le dit Pierre, son époux. — Le royaume de saint Roch, de la même année, pour les hommes, à Claude Pion, pour 8 livres ; la reine du dit jour a esté femme à messire Antoine de Saint-André, l'aîné, sieur de la Croix, à deux livres de cire ouvrée. »

Nous aussi, *nous chantons le mai*. Autrefois, la dernière nuit d'avril, les poursuivants d'amour allaient de porte en porte, chez les jeunes filles en disponibilité, afin de raconter, en vers et en musique, les espérances de leur cœur enflammé ; aujourd'hui, la poésie n'inspire plus nos bardes ; nous chantons comme chantaient nos pères, mais, ce n'est plus pour la gloire ; c'est tout simplement pour *amasser* des œufs, du lard et du fromage, afin de faire bombance au cabaret.

Elles sont réellement charmantes ces petites filles en blanc qui viennent à l'église, le *dernier jour de mai*, pour offrir à Marie, après la bénédiction de clôture, le *cadeau traditionnel* des habitants de Ferrières ; on aime à les voir s'avancer lentement, sur deux lignes, et puiser, à pleines mains, dans leur corbeille, les plus belles fleurs de nos jardins ; à la fin du cortège, paraissent les deux élues qui portent la *couronne*, à la manière antique, la soutenant gracieusement de chaque côté, à la hauteur des yeux. Petits frères et mamans sont là pour admirer en silence ces vierges en ceinture bleue, avec leur douce figure et des tresses de roses qui s'épanouissent dans la chevelure.

Guillaume Durand, dans son rational, (liv. VI. ch. 86, n° 9), parle très sérieusement *d'une coutume*, en vertu de laquelle les dames de jadis pouvaient se payer la fantaisie *de battre* leur

époux légitime, le troisième jour après Pâques, c'est-à-dire une seule fois par an. (1) Nos montagnardes n'ont pas l'air de regretter beaucoup ce privilège des anciens jours de l'âge d'or. Pourquoi ?... Je l'ignore ; probablement, parce que les plaisirs imposés par l'usage ont toujours quelque chose d'ennuyeux ; cependant, malgré les apparences, on croit généralement chez nous qu'elles ont plus que jamais conservé leur droit primitif, se réservant, dans leur for intérieur, de l'appliquer prudemment, suivant les circonstances. C'est là, du moins, l'opinion des malins ; les personnes charitables ne craignent pas d'assurer que c'est une affreuse médisance.

C'est convenance de mettre en lumière l'originalité de nos anciennes formules ; au lecteur d'en juger par les extraits ci-contre : « ce jourd'hui, 7 août 1653, est né Claude Darbot, fils à Simon et à Marguerite Morlat, à environ une heure de minuit qu'il pouvait être, de 6 à 7 mois, n'y connaissant presque point de vie ; a esté ondoyé, à la maison, par son père, ne s'étant trouvé autre personne, car il n'y avait que lui et sa servante ; il a vescu encore une heure après. Toutefois, ils s'étaient acheminés ici pour le baptiser, mais, à cause de la distance, ils n'ont pu être venus assez tôt ; m'y estant transporté à l'église, je l'ai trouvé mort. — Barthominat, curé. »

« Le 30 décembre 1651, a esté baptisé Gaspard, dont on ne connoyt pas le père.

« Le 28 février 1689, enterrement de la femme d'Albert Gamet, laquelle, par un défaut de parole, n'a pu se confesser, mais, a reçu l'extrême-onction et l'absolution, puis, est morte, *deux quarts* d'heure après.

« Le 1er février 1767, enterrement, par ordre de MM. les officiers de justice de Ferrières, de Mathieu Fraty, charron, du village Lavoine, qui a esté tué d'un coup de fusil chargé à balle.

« Le 23 mai 1773, ondoiement, à la maison, de deux jumeaux,

(1) Voir Lecoy de la Marche, *La Société au XIIIe siècle*, p. 208.

de chez Fradin, par un religieux de l'ordre des récollets, de la maison de Marcigny ; en présence du père et de la mère qui ont déclaré à M. le curé ne savoir ni le nom ni le surnom du susdit, ni la forme employée par lui pour le baptême.

« Le 31 janvier 1776, inhumation du cadavre d'un homme décédé, sans sacrements, au village Pilar, que l'on a reconnu être Nély Mazelier, de Lachaux-s-Ris, lequel a esté déposé sur la *pierre ordinaire*, à l'entrée du cimetière, et présenté à nous par le geôlier de la justice de Ferrières, comme tel, pour être inhumé. Vu l'ordonnance du juge de la châtellenie, signée : Reignier, Châtelain, Rivière, procureur fiscal, et Dutherrin, greffier, ont assisté à la sépulture, Louis Petoton, garde-geôlier, et Claude Drifford.

En 1689, à l'enterrement de Catherine de la Place, épouse du sieur du Léry, nous trouvions la signature de maître René de la Barre, maistre d'escole et praticien, à côté de Claude Diot, luminier, c'est-à-dire sacristain.

Voici maintenant le procès-verbal d'une *prestation de serment*, à l'occasion d'une réception de sage-femme : « Le 20 juin 1779, Marie Chaunier, fille à défunt Jean et à Agathe Monat, de ce bourg, sage-femme reçue par Me Reignier, juge de police, a prêté, devant moi, curé de cette paroisse, le serment accoutumé et prescrit par le *rituel du diocèse*. En foi de quoi, j'ai signé sans elle, parce qu'elle a déclaré ne savoir le faire. De ce enquis, les jour et an que dessus. En présence de messire Estienne Garet de Maisonneuve, diacre, et de Louis Journiac, vicaire. — Sève, curé. »

Toutes les personnes de noblesse ou de bonne bourgeoisie, avaient droit de sépulture dans l'église ; le mélange avec les artisans n'avait lieu que dans les cas de force majeure, par exemple, en cas d'interdit du cimetière, alors même, on indiquait une légère différence, puisque les corps d'ouvriers ne s'enterraient habituellement que dans la partie basse.

L'église qui menaçait ruine a été fort bien réparée, en 1887,

par les soins de M. Barnier, de Moulins, l'architecte habile de Saint-Joseph de Clermont. Les vitraux sortent de l'atelier de M. Mailhot, l'éminent artiste d'Auvergne qui posa les verrières de la Visitation de Brioude, du petit séminaire de Courpière, de Saint-Joseph de Cusset, de Thionne et de Boucé ; son travail, comme toujours, se recommande par l'élégance du dessin et la richesse du coloris.

Le clocher, qui datait de 1776, a été surélevé d'un étage. Au mur de la façade, sont adossées les tombes de nos prêtres ; elles sont ombragées par des églantiers, d'une blancheur éclatante.

C'est merveille de voir les plus brillantes fleurs
Grandir et fleurir là, mieux que partout ailleurs,
On dirait volontiers, tant leurs tiges sont belles,
Que l'âme du vieillard est restée avec elles.

« Le 27[e] jour de mai 1622, *a esté fondue* la grande cloche de l'église de paroisse de Ferrières, par maître Denys Paris et François de Montgeot, maître fondeur. A esté élu parrain, du consentement de tous les habitants, noble Pierre de Fougerolle, conseiller au siège présidial de Bourbonnais, à Molins. En présence des habitants et des soussignés, la dite cloche a esté baptisée, après bénédiction, le 29 des dits mois et an, jour de dimanche, à issu de messe de paroisse. » Viennent ensuite de nombreuses signatures de notables.

En 1773, les deux petites cloches *se cassèrent* en sonnant *pour le temps* ; on les fit refondre, et, le 24 juin 1776, M. le curé dressait ainsi le procès-verbal de la bénédiction : « Les deux petites cloches de la paroisse ont été bénites par moi soussigné, Sève, curé, le 24 juin 1776, le parrain de la première a été messire Etienne Deïssat du Prat, chevalier, seigneur de Chappes ; marraine, sa sœur, religieuse bénédictine de communauté, à Lyon, représentés par sire Pierre Garet de Maisonneuve et dame Jeanne de Fougerolles, veuve de Maisonneuve. La deuxième a eu pour parrain, Jean-Claude-Gabriel

Douhet de Saint-Alyre, fils à messire Claude Douhet, seigneur de Ferrières ; marraine, dame Marie-Claudine-Françoise François, son épouse, représentés, comme dessus, par les mêmes. »

Nous conservons encore la relation détaillée de *la visite* de J.-B. Massillon, l'illustre évêque de Clermont, qui vint dans nos parages, le 3 juin 1725.

Ces cœurs de pierre parfaitement taillés que l'on admire, au bourg, sur la porte d'entrée de quelques maisons, ne seraient-ils pas un souvenir du célèbre Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII et l'heureux possesseur du château de Boisy-le-Fort, en 1447 ?... (1) De Saint-Haon à Ferrières, la distance n'est pas très grande, le successeur d'Eustache de Lévis et d'Alice de Couzan a pu se ménager chez nous quelques propriétés, comme territoire de chasse. Quoi qu'il en soit, ses armes étaient : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de sable et accompagnée de trois cœurs de gueules.*

(*A suivre*). PIERRE ENCISE.

(1) Paroisse de Saint-Haon (Loire).

LE DUNUM DE BRIAILLES

A l'est de Saint-Pourçain, et parallèlement au cours de la Sioule et de l'Allier, dont elles séparent les bassins, s'élèvent les côtes de Briailles, du haut desquelles on découvre un immense territoire : les Monts-Dore, les Puy-de-Dôme, la butte de Montpensier, Gannat, les environs d'Ebreuil, Chantelle, Montfand, Saint-Pourçain, Saulcet, le Theil, Lafeline, etc. Au levant, on peut suivre le cours de l'Allier depuis Moulins jusqu'à Saint-Germain-des-Fossés et surveiller tout le territoire compris entre l'Auvergne et le Berry. La stratégie ne pouvait manquer de tirer parti d'une situation aussi heureuse; nul doute qu'une fortification militaire importante n'ait existé antérieurement même à l'époque gauloise et qu'en cet endroit n'ait été établi le poste télégraphique par lequel passa si rapidement la dépêche adressée à Vercingétorix, le prévenant, cinq heures après l'évènement, de la prise de Genabum.

Ces stations de la télégraphie aérienne étaient, pour la plupart, installées sur la rive gauche de l'Allier, à cause des collines formant le lit majeur de la rivière, par exemple, à Contigny, Monétay, Châtel-de-Neuvre, Montilly, Bagneux et Aubigny. M. le docteur Yves a recueilli de précieuses indications sur le genre d'appareils employés, vers ce temps, à la transmission des dépêches.

Notre ami, le lieutenant-colonel Rouby, chargé par Napoléon III de rédiger les cartes stratégiques de la campagne des Gaules par César, prêta aux crêtes de Briailles l'attention qu'elles méritaient, quoique le temps lui ait manqué pour les étudier, ce qui était alors assez difficile du reste, encombrées qu'elles étaient de parties boisées et de broussailles, surtout en face de Saint-Pourçain. Aujourd'hui des défrichements complets, laissent apparaître, sur le flanc de l'escarpement, cinq esplanades présentant un plan arrondi et s'étageant les unes au-dessus des autres.

M. Raynaud, membre de la Société d'émulation de l'Allier, fit sur ces ouvrages des observations dont il nous fit part, et nous avons étudié ensemble cette série de terrassements obtenus par

un travail considérable. Ils offrent un front d'environ 50 mètres de développement et ils sont étagés très inégalement. Au sommet, se voit un monticule parfaitement circulaire, et façonné intentionnellement : les terres, enlevées à sa base, formaient un vallum dont on reconnaît encore les traces, très faibles aujourd'hui, par suite du déplacement des terres supérieures sous l'action des pluies. Ce mamelon peut mesurer cent mètres de circonférence ; la plateforme est restreinte car elle supportait une tour en maçonnerie sèche, dont on voit une partie des matériaux brûlés, épars sur l'étendue du monticule. Les cailloux eux-mêmes portent la trace du feu, la terre est noire et de nombreux fragments de poteries gauloises, d'une pâte grossièrement pétrie, sont faites au tour et à la main, et toutes, sans engobe, gisent au sommet.

Du côté de la vallée de l'Allier, le dunum était protégé par un chemin de ronde creusé d'environ six pieds de profondeur, et très étroit, n'ayant de largeur que celle d'un char gaulois, c'est-à-dire de quatre à cinq pieds ; non loin de là se trouve la belle fontaine de la Vierge, avec un souterrain qui s'ouvrait à la source et dont l'entrée a été murée récemment.

Du côté de la Sioule, on remarque, à vingt mètres d'élévation et dégradée par le temps et par la récente culture de la vigne, une première terrasse sur l'escarpement, qui est divisé en quatre autres dont les dimensions et le développement augmentent au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de la plaine ; puis, un peu à droite et à environ 200 mètres de la dernière, se voit le *rondeau* ; (1) c'est un tumulus peu élevé, d'environ 120 mètres de circonférence, et dont le vallum est entièrement planté de saules, qui en dessinent le contour ; ce tertre, placé comme une sentinelle avancée, servait de base à une de ces tourelles ordinairement édifiés en charpentes ; il complétait le système de défense de la côte au sommet de laquelle s'élevait la tour, le dunum, comme l'appelait César ; c'est-à-dire, la citadelle, le chatelard, devenu plus tard le château. Le dunum précédait ordinairement l'*oppidum* ; il servait à le protéger en prévenant l'arrivée de l'ennemi et, comme le dit le savant président de la Société Eduenne, (2) « la féodalité gauloise, comme celle du Moyen-âge, s'est installée sur les hauteurs et s'y était construite des demeures, bien qu'elles fussent primitivement des forteresses ; et partout où le sol offre des configurations propres à être utilisées, on y retrouve les traces de l'occupation celtique, gauloise et romaine, et, pour cette raison, bien des châteaux féodaux sont les dernières traditions du dunum. (3) C'est ainsi qu'une quantité de crêtes, de sommets, ont conservé le mot *Dun* » ; et, ajoute le même savant, « la forteresse gauloise n'était pas le *castrum* et moins encore

(1) Ce nom est également donné au mamelon du sommet.
(2) *La cité gauloise*, p 144. Autun.
(3) La Roche-Millay, Château-Chinon, la Vieille-Montagne et tant d'autres en sont des exemples frappants.

l'*urbs* des romains, c'est pourquoi ces derniers la nomment dunum ou oppidum ; elle avait de plus une double destination transitoire qui la rapprochait tantôt du castrum, tantôt de l'urbs, et ce double caractère a très souvent embarrassé les commentateurs latins ; depuis, elle ne peut plus être confondue ni avec l'un ni avec l'autre. »

Le dunum de Briailles était assurément devenu l'un des points stratégiques les plus importants du Bourbonnais ; il était encore debout lors de la destruction de Gergovie des Arvernes, dont il était l'un des avant-postes. Du reste, Vercingétorix avait tout intérêt à entretenir ce dunum, qui pouvait assurer le passage de l'Allier.

On retrouve au mont Beuvray, dans le Morvan, des terrassements offrant trois et même quatre étages, assez semblables à ceux de Briailles.

Et de même qu'à Bibracte, le dunum de Briailles avait son oratoire, très probablement remplacé par la chapelle romane qui existe non loin de là ; elle est édifiée sur la partie la plus aride du plateau, là où elle n'était justifiée par aucune agglomération ; elle a pu remplacer par tradition l'édicule construit entre la fontaine et le dunum.

Le dunum de Briailles se rattache au système éduen, et ce qui caractérise surtout ce système, ce sont les parapets et les terrasses en terre au-dessus, particuliers à ce moyen de défense. On remarque sur la petite montagne du Mons, près de Bourbon-Lancy, des terrassements ayant beaucoup d'analogie avec le dunum de Briailles, qui pourrait bien être le Mont Miret de la légende de Saint-Pourçain, *monasterium miradense*, « nom « d'une petite montagne voisine que porte aussi la vallée qui la « sépare de la ville. »

Le rondeau de Briailles, que l'on confond avec le tumulus du bas de la montagne, est à 310 mètres d'altitude. Tout à côté, on rencontre le petit hameau de Villefranche, nom assez significatif, tout au moins d'une occupation tant civile que militaire.

F. PÉROT.



LE DONJON

(*Suite*)

Pendant ce temps, il ne perd pas de vue les événements de la politique. Le duc d'Epernon s'absente de la cour, passe au Donjon et se retire à Angoulême, « où le roy a envoyé plusieurs armées, on ne sait encore à quelle fin. » Il mentionne cela. Il parle aussi des luttes avec les protestants dans le Languedoc, en 1620, 1621, 1622. Enfin, nous apprend-il, au mois de juillet 1622, le régiment de M. le Prince passe « par le pays pour aller assiéger la ville de Montpellier rebelle au roy notre syre et, en même temps, à monseigneur le Prince. » Cette ville de Montpellier, dit-il ailleurs, « rebelle pour les obstinés et malheureux huguenots et hérétiqnes qui sont au dit Montpellier, Montauban et La Rochelle, au-devant desquels nostre roy, que Dieu veuille conserver et donner victoire, tient son armée afin de les rendre obéissans à Sa Majesté et les ranger à leur devoir, ou les chastier comme ils ont mérité. »

Peu de temps après, la campagne est finie ; le roi rentre à Paris ; il passe à Moulins le 22 décembre 1622. Quelques jours plus tard, « la royne reignante et la royne mère du roy, qui avaient demeuré quelque temps à Lyon, l'ont suivi par le même chemin à Paris. Dieu leur donne à tous longue et heureuse vie, et à nous aussi paix à jamais. »

Dans sa haine des huguenots, notre curé ouvre un peu trop l'oreille aux bruits qui se répandent sur leur compte. « Les

malheureux huguenots, écrit-il en 1628, ont fait mourir de poison et contagion plus de *vingt mille* personnes dedans Lyon, en espérant de s'y rendre les plus forts, afin de faire lever le siège de devant La Rochelle, à ce que l'on a découvert. »

La fin de l'année 1628 fut excessivement pluvieuse ; la cure du Donjon était en assez mauvais état ; la partie sud du mur et une portion de celui de l'ouest s'écroula et au mois d'avril suivant, le curé qui, quelques mois auparavant, avait eu recours à la générosité de ses paroissiens pour réparer le clocher de l'église, fit refaire entièrement, à ses frais, le mur qui s'était écroulé, depuis les fondations jusqu'au toit.

Ce qui se passe dans la capitale de la province ne le trouve pas indifférent, voici ce qu'il dit sur Moulins : « Quelques Molinois se sont rebellés contre l'advocat Bolin, acause qu'il voulait mettre quelques nouveaux subsides et gabelles en Bourbonnais, 1629. Il a prins la fuite hastivement, et sans cela il auroit esté bien frotté. »

Enfin La Rochelle est prise ; la guerre contre les protestants est terminée; notre curé exprime ainsi sa joie : « Le 24 juillet 1629, nostre roy Louys treizième, que Dieu veuille conserver, après avoir rangé à son obéissance les obstinés huguenots, par amytié et par force, et que Nismes, Castres, Montauban et toutes les autres villes rebelles se sont rendues au bon vouloir de Sa Maiesté, s'en est retourné victorieux sur tous ses ennemis et est descendu par la rivière de Loyre depuis Royne, et a couché entre Pierrefitte et Saint-Aubin. C'est un miracle et une grande grâce que Dieu a faict à nostre roy plus qu'à tous ses prédécesseurs, d'avoir prins tant de villes que l'on estimoit imprenables, à cause de tant et tant et plus que l'on ne sauroit dire de fortifications que ces malheureux lutériens, calvinistes, huguenots, hérétiques, avoient faictes en toutes les villes où ils s'estoient pu rendre les plus forts ; lesquelles villes estoient en grand nombre et de là commençoient à faire une république entre eux, pour diviser la France, la mettre

en désordres et ruynes. Donc il faut rendre tous grâce à Dieu d'une si grande victoire et prier Dieu pour le roy, pour tous les princes, seigneurs et pour tous les fidèles serviteurs. Vive le roy. »

Cependant le curé du Donjon doit célébrer un service important : Claude d'Augerolles de Thélis, écuyer, seigneur de Laboutresse et des Plantais, capitaine au régiment de Saint-Farjeux, vient de mourir de la peste, le 22 août 1630, vers Pignerolles. Son frère, M. de Commière fait transporter les restes du défunt dans l'église de Melleray et inhumer dans la chapelle de Notre-Dame, en la sépulture de ses ancêtres, le 19 septembre, et le 20 a lieu la quarantaine ; quinze prêtres accompagnent le curé à chaque service pour le repos de l'âme du défunt ; de plus il est chargé de dire un *annuel*, c'est-à-dire une messe chaque jour pendant un an excepté les dimanches.

Entre temps, notre curé vaque à ses travaux de viticulture et d'arboriculture, dont il nous entretient avec complaisance. En 1626, sa vigne et ses arbres à fruits sont en pleine prospérité. En 1633, il plante des haies et de nouveaux cépages. Il établit aussi des pêcheries aux extrémités ouest des deux fossés.

Un procès a lieu avec le prieur du Moûtier, paroisse de Saligny, à propos des dîmes de Quatraigne. Le curé du Donjon l'avait gagné devant la sénéchaussée du Bourbonnais, mais son adversaire avait fait appel au parlement de Paris. Les parties transigèrent par crainte des frais, et il fut convenu que messire Charnay partagerait tant qu'il vivrait les dîmes avec le prieur et que son successeur y aurait droit après lui.

Un événement important survint : en 1634, l'évêque d'Autun, Claude de la Madeleine de Ragny, faisait, en personne, chose rare, une visite générale de son diocèse. Différents titres signalent bien au Donjon la présence d'évêques pour l'exercice indispensable de leurs fonctions, réconciliation ou

bénédiction d'églises, mais toujours c'est un évêque in partibus qui est délégué. Cette fois il s'agit de l'évêque lui-même. Cependant il ne vint que jusqu'à Pierrefitte, chef-lieu nominatif de l'archiprêtré. Tous les curés de la circonscription s'y rendirent et, ajoute Charnay « il a fait promettre à tous les curés de l'archiprêtré de payer les droits synodaux et ont tous signé et moy aussy pour trente-huit sols huit deniers par an (1). »

Voici une nouvelle guerre avec l'Espagne. Le curé du Donjon critique l'esprit belliqueux de ses concitoyens. Détruire les protestants qui voulaient établir une *république*, rien de mieux ; mais le pays est pacifié, cela doit suffire. « Il ne reste plus rien aux Français, dit-il, à conquester, que tout le reste de ce monde et à la fin paradis, pour estre rassasiés et bien contents, *si fieri potest.* » Cette bonhommie humoriste et pleine de sens n'est-elle pas un joli trait du caractère national ? »

Un passage de pèlerins a lieu au Donjon ; comme le but est en Bourbonnais, nous relevons in extenso la note du curé.

« Le lundy de la pentecoste, 28 du mois de juin 1635, (2) monsieur le curé de Charolles et trois presbtres avec luy ont amené en procession plus de soixante personnes du dit Charolles, pour aller en dévotion à Nostre-Dame de Pitié de Banelle, et ont logé au Donjon en allant et à leur retour, et nous ont affirmé qu'il se fait plusieurs miracles en la chapelle du dict Banelle située en la paroisse Duguerolles (Escurolles) en Auvergne, laquelle a été bâtie en considération d'une image de Nostre-Dame, grande, en pierre, qui a été mise il y a longtemps entre deux branches d'un arbre, et a été découverte et reconnue depuis environ un an en ça, que l'on a édifié la dicte chapelle et faict une petite muraille tout

(1) 8 à 10 francs de nos jours.
(2) Il y a une erreur de date ici. Le lundi de la pentecôte en 1635 était le 28 mai.

à l'entour du dit orme. Il y arrive plusieurs processions et pèlerins en si grand nombre que l'on estime que, aux festes de pentecôte dernière, il y avait plus de cinq ou six mille personnes, et autres temps souvent trois ou quatre cents par chacun jour et plus. »

Louis XIII est victorieux des Espagnols et notre curé souligne l'événement : « Par le commandement du roy et le mandement de monseigneur de Saint-Gérand, gouverneur du Bourbonnais, j'ai chanté un Te Deum le 28 juin 1635 dans les églises du Donjon, assisté des religieux et de la plus grande partie des habitants. »

Sur l'emplacement de l'ancien château, une petite construction, dans laquelle se trouvait une chambre, avait été donnée à leur curé par les paroissiens, à la charge de dire à perpétuité un *Salve Regina* tous les dimanches. Notre chroniqueur apprend qu'il acheta avec le *prieur* de Coulanges la maison voisine, qu'il fit entièrement recouvrir à neuf en 1637. Il aurait dû dire *commandeur*, Coulanges étant un membre dépendant de la commanderie de Beugnot.

Le cardinal de Richelieu meurt en décembre 1642 ; voici la réflexion qu'inspire cet événement à messire Girard Charnay: « Nostre roy Louis treizième, que Dieu conserve, lui avait permis autant ou plus de pouvoir sur tout le royaume de France que autrefois y avaient les mères (*sic*) du palais de Paris. Il gouvernait absolument le roy, les princes et tout le reste des François. Il a lessé au roy pour son successeur le cardinal Jules Mazarin, Cicilien. Dieu nous garde des mauvais étrangers. » N'y a-t-il pas dans cette dernière phrase comme un souffle de la Fronde ?

Quelques mois plus tard, il s'agit de la mort de Louis XIII; puis Charnay raconte la bataille de Rocroy et il termine ainsi : « Grâce à Dieu, bon commencement à nostre jeune roy, Brisac prins à sa naissance et bataille gagnée en mai 1643. »

On apprend au Donjon la victoire de Nordlingen, et par la *Gazette* ! Ce journal, que Renaudot publiait depuis 1632 seulement, pénétrait jusque-là en 1645. D'après Charnay, nos lauriers ont été chèrement payés. « Et la *Gazette* dit que nous y avons perdu quinze cents hommes, écrit-il ; il y en a eu davantage au rapport de ceux qui en sont revenus.... J'ai escript ce que j'ai *lu* et ouy dire. »

Nous passons sur quelques détails d'administration ou autres, transmis avec naïveté et fidélité, tels la reconstruction du pignon ouest de la cure, la mort d'un Charnay, frère de Girard, la conversion d'un hérétique, une discussion avec les cordeliers relativement au partage des cierges provenant d'un service, et nous voici à l'année 1648. Depuis quarante-deux ans, messire Girard Charnay est curé du Donjon ; il doit être âgé de soixante-dix à soixante-douze ans ; aussi ne doit-on pas s'étonner si sa mémoire lui fait parfois défaut. Il se souvient d'avoir expliqué Virgile, mais le texte ne lui est plus familier. Il a étudié la prosodie, mais depuis cinquante ans et plus, et il a pu en oublier les règles. La rhétorique même a été l'objet de ses soins ; mais, à cet âge, un pléonasme est permis, aussi commence-t-il une de ses notes par ce prétendu vers de Virgile :

Infandum regina jubes, *novas* renovare dolores.

Vient ensuite une sortie furieuse contre Mazarin. Plus que jamais on est frondeur au Donjon, où on approuve les parlements.

Le curé n'a-t-il perdu que son latin ? Nous le soupçonnons d'avoir un peu oublié son français. On en jugera par le texte assez incorrect de l'une de ses notes : « Claude Dupuis, Gaspard Ligier, Benoît Pinguelle et moy, Charnay, soubsigné, avons apporté, depuis la vigne de maistre Jéhan Milet, avec sa permission, un *chagne* dedans lequel nous avions vu ranger un de mes abeillons, au mois de juillet dernier 1635, et l'avons mis au-devant de notre église Saint-Maurice du Donjon, ce

9e fébvrier 1636, et l'ay dédié et donné, et tout ce qui en proviendra, *aux dict église* et aux pauvres, et je veux que ce soit à jamais. »

La politique n'empêchait pas notre curé de s'occuper de ses devoirs religieux. Il parvint à faire établir dans son église la confrérie du Saint-Scapulaire. Voici comment il raconte la fondation de cette association : « La confrérie du Saint-Scapulaire de nostre dame du mont Carmel a esté establie dans nostre église Saint-Maurice parrochiale du Donjon par le père Gervais de Saint-Gilbert Jolet, religieux carme, le 8 octobre 1651, par le consentement et approbation de révérend Jean-Antoine Philippin, général de l'ordre de nostre Dame du mont Carmel, et de M. Saulnier, vicaire général de monseigneur l'évêque d'Autun, et par la commission que luy a donné le révérend père Cuissot, docteur de Paris, déffiniteur et prieur des pères carmes de Moulins en Bourbonnois. »

Le poids de l'âge se fait sentir et le curé du Donjon et de Melleray sent sa fin proche ; il songe à un successeur, et la note suivante nous renseigne sur ses dispositions à ce sujet : « Messire Denis Charnay, prestre, fils de mon nepveu Girard Charnay et de Claude Boteron, de la paroisse de Bourleconte, est venu demeurer avec moi au mois d'octobre 1651, pour me servir de vicaire au Donjon et à Melleray. Et la veille de la Toussaint suivant, il est allé demeurer aux Plantès, pour enseigner les enfants de monsieur Préveraud, fermier des Plantés, qui a promis le nourrir et lui donner 20 escus (1) de gage par an ; et aura la liberté de venir au Donjon et aller à Melleray célébrer la sainte messe et faire tous autres services d'église quand il sera besoin, Dieu lui fasse la grâce de bien aire tousiours. »

Le moment est venu de quitter cette terre. Il fait résigna-

(1) Environ 400 francs de nos jours.

tion de son bénéfice à son petit neveu. Il a payé la somme nécessaire pour avoir les provisions de Rome et le visa de l'évêque d'Autun. Le 2 septembre 1653, messire Denis Charnay prit possession de la cure de Melleray dans l'église paroissiale, étant assisté de messire Jehan Joly, prêtre, curé de Saint-Léger-des-Bruyères ; messire Jehan Tournus, curé de Saint-Didier ; maître Jehan Cymitière, sieur de la Bazolle, bailli du Donjon ; maître Louis Symon, notaire royal, procureur d'office au Donjon ; maître Jehan Desessard, avocat ; maître Jehan Joly, chirurgien ; maître Jehan Picard, greffier, et de plusieurs autres.

Presqu'en même temps, le seigneur du Donjon mourait, et le 14 décembre 1654, son successeur venait prendre possession de sa baronnie. Une des premières fonctions du jeune curé fut d'aller le recevoir à la porte de l'église pour le complimenter, l'encenser, lui présenter l'eau bénite et l'introduire dans l'église, où le service divin fut célébré et les prières dites au prône.

Girard Charnay vécut encore quelques années auprès de son petit neveu, et, quoique n'étant plus curé en titre, il continue ses notes sur les registres paroissiaux. Voici ce qu'il écrit, lors de la prise de possession de la baronnie : « Il (le comte de Rispe) a promis de continuer à moi et à mon nepveu, M. Denis Charnay, à présent curé du Donjon et de Melleray, la jouissance de ce que ses prédécesseurs, seigneurs du Donjon, m'avoient donné par escript, là où à présent sont les pescheries, tant dehors que au dedans la motte où est la vigne et jusque au fossé, la vigne et arbre que j'y ay plantés, et a signé ensuite de ses prédécesseurs. » Puis il nous annonce, en 1655, que l'évêque d'Autun vient de rendre une ordonnance qui ne fait point honneur à son clergé. Le prélat défendait, en effet, à tous ses prêtres d'aller boire aux tavernes et cabarets.

Nous voyons, à cette époque, par des fondations pieuses,

qu'il y avait alors trois chapelles dans l'église paroissiale du Donjon. Il n'y en avait que deux au XVe siècle ; mais nous avons dit que, lors de la construction des murs de l'église au commencement du XVIIe siècle, le curé en avait fait bâtir une troisième à ses frais, du côté sud, dédiée à la vierge Marie. Les autres avaient pour patrons, non plus saint André et saint Nicolas et les saints Innocents, mais l'une saint Crépin, et la deuxième sainte Anne et saint Roch. Nous avons donné déjà la raison du choix de saint Crépin pour patron de l'une des chapelles. Voyons ce qui fit adopter saint Roch et sainte Anne pour l'autre.

En 1656, le pape Alexandre VII approuva une confrérie de saint Roch établie au Donjon et concéda une indulgence plénière à tous ceux qui en faisaient partie, le dimanche après la saint Roch, aux fêtes de saint Sébastien, de saint Joseph, de la conception et de la nativité de notre Dame.

La fête de saint Roch se célébrait encore avec pompe au commencement de ce siècle. Les paroisses voisines venaient au Donjon avec leur bannière et leur clergé. Elles se réunissaient à la paroisse du Donjon et une grande procession, dans laquelle on portait la statue du saint, parcourait les rues. De quelle époque datait l'établissement de cette solennité? On ne peut le dire avec certitude ; mais voici ce que raconte la tradition : le Donjon et les environs étaint ravagés par une peste terrible. Les habitants, pour la faire cesser, résolurent d'entreprendre un voyage à Montpellier, où était le tombeau de saint Roch. Une députation s'y rendit pieds nus ; les pèlerins demandèrent au saint le secours de ses prières, puis ils revinrent dans leur pays, rapportant quelques unes de ses reliques. Leurs vœux avaient été exaucés, car, à leur retour, le fléau avait disparu. Par reconnaissance, on fêta donc saint Roch au Donjon et une procession, qui devait avoir lieu chaque année le 16 août, fut instituée. Cependant, l'église ne possède aucune relique de saint Roch ; de là, un doute pour nous. La fête et la proces-

sion, qui subsistent encore de nos jours, sont néanmoins des preuves du vœu des habitants.

Au reste, on trouve des exemples semblables dans le voisinage. A Perrigny-sur-Loire, d'après Courtépée, qui écrivait dans la dernière moitié du siècle dernier, il y avait grand *apport* le jour de saint Roch, et cinq ou six paroisses y venaient par suite d'un vœu fait en temps de peste.

En quelle année le vœu des habitants du Donjon aurait-il été fait ? Malheureusement, les dates ne manquent pas, dans l'histoire de France, pour marquer les époques de peste. Sans remonter très haut, nous avons la fameuse peste noire de 1347, qui enleva plus des deux tiers de la population en France. Enfin, le centre et les bords de la Loire, le Charollais et le Bourbonnais principalement, furent décimés par les pestes de 1531 et 1585. De plus, en 1628, 1629 et 1631, notre curé Girard Charnay signale des maladies contagieuses à Autun, Beaune, Bourges, Chavroche, Céron, Chenet, Cusset, Dijon, Lapalisse, Lyon, Maltaverne (*quid.*), Maringues, Montaiguet? Montbrison, Montluçon, la Motte-Saint-Jean, Moulins, Nevers, Orléans, Paray, le Puy, Thiers. Plusieurs de ces villes sont proches du Donjon, qui ne fut pas atteint. Si la contagion eut sévi au Donjon au XVII[e] siècle et eut amené les habitants à implorer le secours du ciel, le curé qui, pendant près de cinquante ans, note les moindres incidents intéressant sa paroisse, n'eut pas manqué de nous renseigner à cet égard. Il faut donc remonter plus haut. Il ne s'agit pas de la peste de 1347, puisque nous avons vu qu'en 1445, il n'y avait pas de chapelle dédiée à saint Roch dans l'église du Donjon. Nous n'avons donc qu'à choisir entre 1531 et 1585. Nous croyons que c'est à cette dernière date qu'il faut s'arrêter ; car si le vœu eut été fait en 1531, la confrérie eut été établie plus tôt.

(*A suivre*) V. MEILHEURAT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

— L'*Armorial français* nº 27 (1890) contient : *Le sang royal de France* (suite) : 220. « Collas de Chatelperron. Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à deux bandes d'or ; aux 2 et 4 d'azur à la bande d'or.* Paul-Léon-Baptiste-Louis Collas de Chatelperron épouse en 1882 Elisabeth-Adèle Brugière de Barante, descendante de Louis VI le Gros, roi de France. »

— HISTOIRE ROMAINE, DE LA FONDATION DE ROME A LA FORMATION DES DEUX EMPIRES D'OCCIDENT ET D'ORIENT EN 395, par Maurice DUNAN, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Paris, Garnier, 1890.

Notre sympathique compatriote a déjà donné une histoire ancienne des peuples d'Orient, et une histoire de la Grèce ancienne, ayant atteint plusieurs éditions. Ce dernier livre, comme les précédents, est établi sur un plan nouveau et il est présenté avec une méthode qui en fait tout le succès.

— Le VIe fascicule des travaux du comité de conservation des monuments arabes, vient d'être publié par l'imprimerie nationale du Caire ; il comprend l'année 1889. C'est notre compatriote M. P. Grand-Bey, secrétaire du comité, qui a rédigé ce rapport ayant plans et devis à l'appui. Il est singulier de remarquer que la restauration sommaire des plus remarquables mosquées, minarets, etc., de l'ancienne Egypte, devient très difficile par l'opposition même des intéressés. Les Musulmans apportent des obstacles, souvent difficiles à surmonter, à ces restaurations faites par des mains étrangères. F. P.

— UN TAS D'HISTOIRES, par M. Auguste DESLINIÈRES. Montluçon, 1890. En vente à Moulins, chez MM. Place et Durond, et à Montluçon, chez tous les libraires.

C'est en effet un *tas d'histoires* que contient ce livre, et présentées sous forme de nouvelles écrites dans un style pimpant, tel qu'il convient au principal rédacteur du journal humoriste parisien, le *Tam-Tam*.

— SOUVENIRS D'ANTAN, par l'auteur d'un *Bijou d'oiseau*. Montluçon, imprimerie et librairie Prot, éditeur, 48, boulevard de Courtais. 1890.

C'est aussi une série de petites nouvelles fort attachantes, entre lesquelles nous citerons : *Eva ; L'Homme propose et Dieu dispose ; Souvenirs tragi-comiques du veuvage de Madame Denisson* ; *Camille Laramée.*

— LE PLATEAU CENTRAL DE LA FRANCE, ET L'AUVERGNE DANS LES TEMPS ANCIENS, par J.-B.-M. Biélawski. Paris, société générale d'éditions, 1890, in-8º de 276 pages.

Nos montagnes du Forez ne pouvaient être oubliées dans cet ouvrage laborieux et sincère, traité surtout au point de vue géologique et archéologique. On pourrait peut-être lui reprocher certaines redondances de style qui en rendent, en certaines parties, la lecture difficile ; mais il n'en est pas moins un des plus complets qui existent sur la matière. L'auteur y attribue, à tort, à M. Laussedat, la trouvaille faite à Billy par M. A. Bertrand, en 1868, dans le miocène de Billy, de la mâchoire de rhinocéros entaillée par le silex, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Ce n'est là qu'une erreur de détail.

— Le Conseil général de l'Allier, dans sa séance du 21 août, a attribué le legs Robichon à M. Henri Pinguet, auteur d'une *Histoire de Bourbon-l'Archambault*, et d'une *Histoire de Reugny*, rédacteur à *l'Indépendant de l'Allier* et directeur de *la Saison de Bourbon-l'Archambault.* XXX

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



UN TABLEAU

DE L'ÉGLISE DE VIEURE (ALLIER)

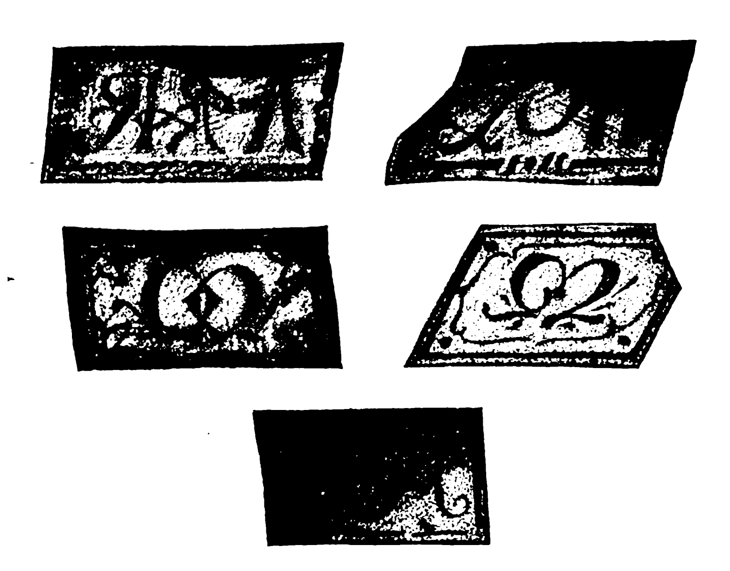
Dans l'une de nos dernières livraisons, nous avons parlé de la brochure de M. le comte Riant, publiée récemment à Genève par son fils, M. Denys Riant, sur *Une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure*. Cette publication, inédite pour la plupart de nos lecteurs, puisqu'elle n'a été tirée qu'à petit nombre et seulement pour un cercle restreint de parents et d'amis, emprunte au mérite de son auteur et à l'importance du double sujet qu'elle traite, un intérêt de premier ordre, et nous nous ferons un devoir de la reproduire intégralement. Malheureusement l'espace nous manque aujourd'hui pour donner le texte en entier ; les quelques lignes qui suivent n'ont trait qu'à l'œuvre si remarquable du maître flamand, Colin de Coster. Le surplus est forcément ajourné. Nous accompagnons cette courte mais substantielle notice de quelques-uns des dessins relevés par les soins de M. le comte Riant ; mais nous ne pouvons, à notre grand regret, y ajouter la planche phototypique de la brochure, représentant l'ensemble du tableau. Cette gravure pourra néanmoins, dans un autre numéro, faire l'objet d'une illustration séparée.

L'église de Vieure possède un tableau intéressant de l'école flamande et de la fin du XVe siècle. Ce tableau représente saint Luc peignant la sainte Vierge et l'enfant Jésus, qui joue avec un chapelet. Il a 1m32 de haut sur 1m06 de large. Peint originairement sur bois, il avait été, vers 1840, indignement barbouillé par un ecclésiastique des environs, qui se piquait de manier le pinceau.

En 1870, l'humidité avait réduit le bois du panneau en poussière : la peinture menaçait de tomber en grandes écailles et de disparaître à bref délai ; la fabrique envoya le tableau

à Paris, où il fut transporté sur toile et déchargé de ses repeints : il n'y eut alors de restauré que la bouche de l'enfant Jésus.

Le pavé sur lequel sont assis la Vierge et saint Luc porte quelques carreaux marqués d'M et d'A (?)

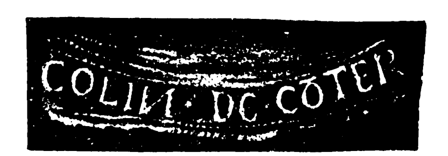


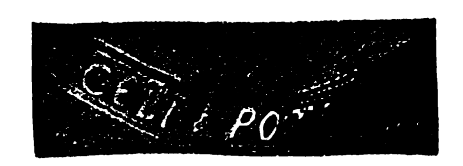
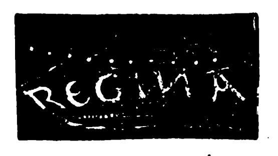
Sur la bordure du manteau de la sainte Vierge, se lit, séparée en six fragments, la légende suivante, qui renferme la signature du peintre :

COLIN + DE + COTER
PINGIT + ME + IN + BRABANCIA
BRVSELLE VII
CELI + POT[ENS]
REGINA.....
DEVS..... AVE + REGINA + CELORVM.

Ce tableau n'est pas daté ; il a été signalé par Anatole d'Auvergne en 1849 (1), puis, deux ans après, décrit par le comte

(1) *L'Art en province*, 1849, IX, pp. 197-199.





BORDURE DU MANTEAU DE LA VIERGE

ÉGLISE DE VIEURE (ALLIER)

de Laborde (1), enfin mentionné par Siret (2), et récemment par les auteurs de la *Biographie nationale de Belgique* (3) : c'est l'une des quatre œuvres connues (4) de Colin de Coter ou Coster, peintre bruxellois, sur lequel on ne sait que peu de chose.

Je dois, en terminant, faire observer qu'il serait peut-être périlleux, malgré l'existence prétendue de familles flamandes portant les noms de Croys et de Coron (5), d'établir quelque relation entre la pierre tombale de 1418 et la présence simultanée de ce tableau dans une église perdue au fond des forêts du Bourbonnais. En effet, suivant une tradition locale, qu'il est difficile de rejeter sans autre argument, il aurait été acheté au XVII[e] siècle et donné à l'église paroissiale par un seigneur de *la Salle de Vieure*, grosse forteresse du XIV[e] siècle, située sur le territoire de la commune, et qui existe encore aujourd'hui.

On pourrait tout au plus supposer que le tableau de Colin de Coter serait venu, par héritage à un descendant de Pthomée Coron et de Marie de Croys, capitaine de la Chaussière comme le premier ; qu'il aurait été abandonné par ce descendant dans la chapelle de la châtellenie, peut-être seule conservée après le démantèlement de cette forteresse (milieu

(1) *Les ducs de Bourgogne*, II[e] partie, *Preuves* (Paris, 1849-1851, 3 vol. in-8°), II, p. ij.

(2) *Dict. hist. des peintres*, nouv. éd., 1874, p. 221.

(3) T. IV. col. 283-284.

(4) Des autres tableaux de Coter, le premier et le plus important est une partie de triptycle très remarquable, conservée dans la chapelle des Frères de la Doctrine chrétienne, à Saint-Omer. (X. *Archives du Nord de la France*, 1855, 3[e] fér., V. pp. 539-541). Un second tableau appartient à M. Claude Lafontaine, banquier, à Paris. Un troisième a figuré, en 1886, à l'Exposition internationale de Milan ; il serait possible que ces deux derniers ne fussent que les volets du triptycle de Saint-Omer. Il y a, enfin, dans les musées belges, plusieurs tableaux anonymes qui paraîtraient devoir être rapportés à Colin de Coter.

(5) Le nom de Croys se retrouve bien en Flandre ; mais les dossiers généalogiques de la Bibliothèque royale de Bruxelles ne renferment, malgré des affirmations contraires, que celui d'une famille *du Coron*, de Hainaut, anoblie au commencement de ce siècle.

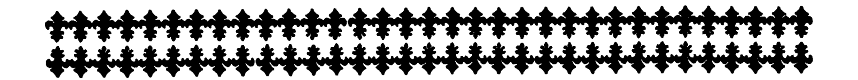
du XVI[e] siècle), et enfin acheté par le seigneur de la Salle, lorsque la démolition postérieure de ces bâtiments ruinés entraîna nécessairement la vente du mobilier qui avait pu y rester.

Une vague tradition, inspirée peut-être par notre tableau lui-même, le fait appartenir, à la fin du XV[e] siècle, à l'une des nombreuses ghildes de S. Luc, qui florissaient alors dans les Pays-Bas. On suppose qu'en peignant le tableau de Vieure, il aurait voulu en même temps faire honneur à l'Evangéliste, et laisser son propre portrait, que nous posséderions dans notre saint Luc, personnage âgé, à la tête forte et pleine ; malheureusement, je n'ai pu trouver, dans les listes de ces ghildes de Belgique ou de Hollande (1), aucun témoignage écrit qui vînt changer cette hypothèse en certitude (2).

Comte RIANT.

(1) Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Malines, Middelbourg, Utrecht.

(2) Il en est de même d'une autre assertion, qui ferait de lui un élève de Lucas de Leyde (né 1494, † 1558), et qui rajeunirait beaucoup le tableau.



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(*Suite*)

REMARQUES SUR LE PATOIS (1)

Enfants, n'oubliez pas le patois du village !

Les vieux s'en vont, dit la chanson ; les jeunes aussi, dit l'expérience, car ici-bas, tout change et disparaît même les mots : locutions du terroir et singularités logiques sont en train de passer à l'oubli, comme les pauvres mortels.

Vous qui restez,
Versez un pleur !

Hélas, hélas ! Notre patois si franc, si jovial et si clair a baissé pavillon devant la grammaire, cette affreuse mégère qui fit jadis le cauchemar de nos plus belles années; l'école a tué les traditions orales. Le doux parler de notre enfance n'est plus qu'une exception gênante, et dans cinquante ans peut-être, on causera chez nous comme on cause à la ville... dès lors, adieu la poésie. A l'amateur de se hâter s'il veut recueillir encore quelques bribes avant le naufrage définitif.

A part de légères variantes, le patois de la montagne bourbonnaise me paraît accuser la même origine : c'est un mauvais français nuancé d'idiotismes nombreux, avec des termes,

(1) Je suis très heureux de pouvoir remercier ici d'une manière toute particulière M. l'abbé H. Cognet, de la Guillermie, pour les notes si précieuses qu'il a bien voulu me communiquer.

des inflexions et des finales d'une nature particulière ; c'est surtout dans les verbes qu'il est permis d'en saisir le caractère typique.

On devrait l'étudier très attentivement dans son principe pour le rattacher à un dialecte précis. Pour l'écrire suivant les exigences de ses aspirations, le meilleur moyen serait d'employer un système graphique qui représentât parfaitement les sons qu'on veut rendre et fût l'image fidèle de la prononciation commune, malheureusement, la chose est assez compliquée dans la pratique : il nous faudrait pour cela simplifier l'orthographe actuelle qu'on appelle étymologique, je ne sais vraiment pas pourquoi, car elle fourmille de contradictions étonnantes, or, il n'est pas prudent de lutter contre le courant de la routine, ne serait-ce que pour chercher un phonétisme raisonné dans l'expression de nos idées. Voilà comment, avant d'arriver à un résultat quelconque, les pêcheurs à la ligne prendront encore bien des ablettes en la rivière d'Allier.

Pascentur in æthere cervi !!

Que de succès cependant nous pourrions obtenir si nous voulions nous donner la peine d'appliquer la logique à l'extension du patriotisme ! Pour le maître comme pour l'élève, l'étude de la langue deviendrait moins aride, et l'étranger, le tunisien, le belge, l'algérien ou l'indigène de nos colonies lointaines verraient enfin disparaître ces anomalies choquantes qui ne font qu'embrouiller leurs notions déjà si confuses. Oh oui ! la joie serait grande sur les bancs de la primaire, si l'usage et l'académie daignaient reléguer au catalogue des antiquités grammaticales ces sombres *th*, ces *ph* et ces *y* qui nous viennent, dit-on, des rivages de l'Attique ; si on prenait courageusement le parti de nous supprimer les *x* à la fin des mots, et tant de lettres parasites ou superflues, tant de muettes inutiles, tant de doubles consonnes, comme s'il y avait avantage à multiplier les homonymes qui sont la plaie de tout

langage précis. C'est le cas ou jamais de prier pour la réforme.

Pour le moment, nous allons nous efforcer de résumer en quelques règles les observations que nous avons pu faire sur le patois du pays de *Farrère* : Etudier son mécanisme et noter en passant les modifications successives qu'il subit dans ses préfixes et ses désinences, suivant le genre, le nombre et la personne, tel est le but que nous nous proposons ; le travail est ingrat, comme tout ce qui touche à la linguistique, nous comptons un peu sur la bienveillance habituelle du lecteur pour atténuer l'ennui des subdivisions, des paragraphes et des numéros.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

1° Les accents ont la même valeur qu'en français.

2° Les signes (˘) et (-) sur une voyelle ou sur une dipthongue sont, comme en latin, pour marquer les brèves et les longues.

3° (L̮) indique une L mouillée.

4° *aöu* se prononce d'une seule émission de voix.

I. — ARTICLES

Les articles *le* et *la* s'expriment comme en français.

Les (m.) fait *lou* et les (f.) fait *lé*.

Du, *daou* ; des (m.), *da* et des (f.), *de lé*.

Au, *aou* ; aux (m.), *a* et aux (f.), *a lé*.

Remarque. — Au féminin pluriel, devant un nom commençant par une voyelle, l'*é* de l'article s'élide, et L devient mouillée. — Ex. : les heures, l̮'*oùré*.

II. — NOMS

Les noms masculins se prononcent au pluriel comme au singulier. — Ex. : l'homme, *l'houme* ; les hommes, *lou oume.*

Exception. — Les noms masculins en *a* font leur pluriel en *a*. — Ex. : Le pré, *le pra* ; les prés, *lou pra* ; le blé, *le bla* ; les blés, *lou bla.*

Remarque. — 1° La plupart des noms féminins qui se terminent par un *e* muet ont leur singulier en *a* et le pluriel en *e* muet. — Ex. : La femme, *la fena* ; les femmes, *lé fene.*

Nos voisins d'Auvergne diraient : *La fena* (sing.), *la fénà* (plur.)

2° Les autres noms féminins sont invariables.

III. — ADJECTIFS

Comme les noms, les adjectifs sont invariables au masculin et forment généralement leur féminin en *a* pour le singulier et en *e* pour le pluriel. — Ex. : Le blé est cher, *le bla é cha* ; les blés sont chers, *lou bla son cha* ; cette toile est chère, *klà tala é chéra* ; ces toiles sont chères, *klè tale son chére.*

Exceptions. — 1° Quelques adjectifs font cependant leur féminin singulier en *e* et ne changent pas au pluriel. — Ex. : La cerise est mûre, *la sréze é mouére* ; les cerises sont mûres, *lé sréze son mouére.*

En certains pays d'Auvergne, on dirait au pluriel : *la saréza la son madùra.*

2° Les adjectifs et les participes passés de la première conjugaison qui ont la même terminaison ont le masculin en *a* invariable, le féminin singulier en *a* et le féminin pluriel en *é*. — Ex. : Le froment est moissonné, *le froumin é messouna* ; l'avoine est moissonnée, *l'avena é messouna* ; les avoines sont moissonnées, *l'avene son messouné.*

IV. — PRONOMS ET ADJECTIFS DÉTERMINATIFS

1° Pour les pronoms personnels employés comme sujets, voir les verbes.

2° Masculin : Ce, celui, *ikò, kò* ; celui-ci, *ko-tche* ; celui-là, *ko-lé* ; ces, ceux, *ikà.*

Féminin : Cette, celle, *iklâ, klâ* ; ces, celles, *iklé, klé* ; cela, *kun.* — Ex. : C'est cela, *ou é kun.*

Nota. — La voyelle s'élide quand le nom suivant commence

par une voyelle, excepté au masculin pluriel. — Ex. : Cet homme, *ik' l'oume* ; ces arbres, *ika èbre* ; cette étoile, *ik' l'étala* ; ces étoiles, *ik' l'étale.*

Les adjectifs possessifs ont les deux genres au pluriel. — Ex. : Mes prés, *mou pra* ; mes terres, *mé tàre* ; ses pacages, *sou patji*, et mieux, *patchi* ; ses bruyères, *sé bregére.*

Cependant, leur se rend par *lou* pour les deux genres. — Ex. : Leurs bois, *lou bôôu* ; leurs châtaignes, *lou chatagne.*

Les pronoms possessifs mien, tien, sien, font *mi*, *ti*, *si*, pour les deux nombres ; mienne, tienne, sienne, *mia*, *tja* ou *tcha*, *sia*, pour le singulier ; comme en français ; pour le pluriel. Lui, se rend par *le.* — Ex. : C'est le mien, *oué le mi.*

Tous, adjectif, fait *tou* ; pris substantivement, *trétou.*

Le, signifiant cela, se dit *you.* — Ex. : Je vais le faire, *ai voué you fouére.*

V. — VERBES

1° AUXILIAIRES. — ÊTRE

En patois, le verbe être dans ses temps composés se conjugue avec lui-même et le participe passé s'accorde avec le sujet ; il fait *étâ* au masculin singulier et pluriel, *étà* au féminin singulier, *été* au féminin pluriel.

Indicatif présent. — Ai su, *je suis* ; t' é, *tu es* ; aòu l'é, *il est* ; ne sin, *nous sommes* ; aòu sé, *vous êtes* ; ai son, *ils sont.*

Imparfait. — Y'érin, *j'étais* ; t'éro, *tu étais* ; aòu l'ére, *il était* ; n'éran, *nous étions* ; ou'érà, *vous étiez* ; y'éran, *ils étaient.*

Passé défini. — Ai fi, *je fus* ; te fi, *tu fus* ; aòu fi, *il fut* ; ne firin, *nous fûmes* ; aòu firé, *vous fûtes* ; ai firon, *ils furent.*

Passé indéfini. — Ai su étâ (m.) et ai su étà (f.), *j'ai été*, première personne du singulier ; ne sin étâ (m.) et ne sin été (f.), *nous avons été*, première personne du pluriel ; etc.

Plus-que-parfait. — Y'érin étâ, *j'avais été* ; etc.

Futur. — Ai seré, *je serai* ; te serà, *tu seras* ; aòu serâ, *il sera* ; ne serin, *nous serons* ; aoù seré, *vous serez* ; ai seran, *ils seront.*

Futur antérieur. — Ai seré étâ, *j'aurai été* ; etc.

Conditionnel présent. — Ai serin, *je serais* ; te serò, *tu serais* ; aòu seré, *il serait* ; ne seran, *nous serions* ; aòu serà, *vous seriez* ; ai seran, *ils seraient.*

Passé. — Ai serin étâ, *j'aurais été* ; etc.

Subjonctif présent. — Qu'ai sün, siin, *que je sois* ; que te siò, *que tu sois* ; qu'aòu sié, *qu'il soit* ; que ne sian, *que nous soyons* ; qu'aòu sià, *que vous soyez* ; qu'ai sian, *qu'ils soient.*

Imparfait. — Qu'ai fissin, *que je fusse* ; que te fissò, *que tu fusses* ; qu'aòu fisse, *qu'il fût* ; que ne fissan, *que nous fussions* ; qu'aòu fissà, *que vous fussiez* ; qu'ai fissan, *qu'ils fussent.*

Infinitif présent. — Etre.

Passé. — *Etre, étâ* (masc. sing. et plur.), *étà* (fém. sing.), *étà* (fém. plur.) — Avoir été.

Participe présent. — (Inusité).

Passé. — *Etâ* (masc.), *étà* (fém.), *été* (fém. plur.) — Ayant été.

AVOIR. — AVÉ

Indicatif présent. — Y'é, *j'ai* ; t'à, *tu as* ; aòu l'a, *il a* ; n'an, *nous avons* ; ou ayé, *vous avez* ; y'an, *ils ont.*

Imparfait. — Y'ayin, *j'avais* ; t'ayò, *tu avais* ; aòu l'ayo, *il avait* ; n'ayan, *nous avions* ; ou ayà, *vous aviez* ; y'ayan, *ils avaient.*

Passé défini. — Y'ayi, *j'eus* ; t'ayi, *tu eus* ; aòu l'ayi, *il eut* ; n'ayirin, *nous eûmes* ; où ayirè, *vous eûtes* ; y'ayiron, *ils eurent.*

Passé indéfini. — Y'è oyu, *j'ai eu* ; etc.

Plus-que-parfait. — Y'ayin oyu, *j'avais eu* ; etc.

Futur. — Y'auré, *j'aurai* ; t'aourà, *tu auras* ; aòu l'aourâ, *il aura* ; n'aouran, *nous aurons* ; ou'aouré, *vous aurez* ; y'aouran, *ils auront.*

Futur antérieur. — Y'aouré oyu, *j'aurai eu* ; etc.

Conditionnel présent. — Y'aourin, *j'aurais* ; t'aourò, *tu aurais* ; aòu l'aouré, *il aurait* ; n'aouran, *nous aurions* ; ou'aourà, *vous auriez* ; y'aouran, *ils auraient.*

Passé. — Y'aourin oyu, *j'aurais eu* ; etc.

Subjonctif présent. — Que y'ayin, *que j'aie* ; que t'ayò, *que tu aies* ; qu'aou l'aye, *qu'il ait* ; que n'ayan, *que nous ayons* ; que ou ayà, *que vous ayez* ; que y'ayan, *qu'ils aient.*

Imparfait. — Que y'ayissin, *que j'eusse* ; que t'ayissò, *que tu eusses* ; qu'aòu l'ayisse, *qu'il eût* ; que n'ayissan, *que nous eussions* ; que ou'ayissà, *que vous eussiez* ; que y'ayissan, *qu'ils eussent.*

Passé. — Que y'ayin oyu, *que j'aie eu* ; etc.

Plus-que-parfait. — Que y'ayissin oyu, *que j'eusse eu* ; etc.

Infinitif présent. — Avé, *avoir.*

Passé. — Avé oyu, *avoir eu.*

Participe passé. — *Oyu* (masc. sing. et plur.) ; *oyuâ.* (fém. sin.) ; *oyue* (fém. plur.)

VERBES ACTIFS, PASSIFS ET NEUTRES

Ces verbes se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire avoir ou être, et le participe s'accorde avec le sujet ou le régime, d'après les mêmes règles qu'en français.

Les verbes en *er* ont l'infinitif en *a*, ceux en *ir* en *i* ; les verbes en *re* ont la même terminaison que rendre.

Recevoir et autres verbes semblables ont aussi l'infinitif en *re.* Cependant, savoir, vouloir, valoir et pouvoir font à l'infinitif *savé*, *voulé*, *valé* et *pouyé.*

Savé se conjugue comme avoir, les autres subissent à peu près les mêmes irrégularités qu'en français, si ce n'est au subjonctif présent et imparfait qui se forme régulièrement du radical de l'infinitif : *qu'ai valin*, *qu'ai voulin*, *qu'ai pouyin.*

A noter encore le participe passé *pouyu* du verbe pouvoir.

Panre (prendre) fait *pré* (pris), *prése* (prise).

Lire (lire) fait *liyu* (lu), *liyua* (lue), *liyue* (lues).

Meuri (mourir) fait *mouo* (mort), *mouorta* (morte), *mouorte* (mortes).

Le participe présent n'a rien de particulier.

QUELQUES VERBES IRRÉGULIERS

Alà (aller). — Indicatif présent : *ai voué*, *te voué*, *aou voué*, *ne*

van, ou'alé, ai van. — Impératif : *voué.* — Participe passé : *étâ, étà, été* (verbe être).

S'assire (s'asseoir). — Indicatif présent : *ai m'assi.* — Participe passé : *assi, assitche.*

Bénître (bénir). — Participe passé : *béni, bénéte.* — Ex. : Du pain béni, *dadu pan béni ; de l'edje bénéte*, de l'eau bénite.

Bère (boire). — Participe passé : *béyu, béyua.*

Crère (croire). — Participe passé : *créyu, créyua.*

Craître (croître). — Impératif : *crèche.* — Participe : *créchu.*

Drémi (dormir). — Indicatif présent : *ai dé.* — Participe : *drémi.*

Fouére (faire). — Indicatif présent : *ai foué.* — Participe passé : *foué, fouetje*, et mieux : *fouetche.*

Naître (naître). — Participe passé : *nessu, nessua.*

Partir (partir). — Participe passé : *parti, partja*, ou mieux: *partcha.*

Vivre (vivre). — Participe passé : *vivu.*

VI. — MOTS INVARIABLES

PRÉPOSITIONS

En, *en* ; avec, *envé* ; envers, *envé* ; entre, *entre* ; sans, *sen* ; vers, *vé* ; voici, *véci* ; sur, *sû* ; chez, *chi* ; dans, *din, dedin* ; devant, *davan* ; derrière, *dari* ; pour, *pà* ; par, *pà.*

ADVERBES

1° *De temps.* — Aujourd'hui, *aneu* (de *a* privatif et *nox*, nuit) ; maintenant, *avra*, ad horam; tout-à-l'heure, *tout avra* ; bientôt, d'abord, *daboud* ; déjà, *dija* ; demain, *deman* ; hier, *bié* ; encore, *inkéra.*

2° *De lieu.* — Ici, là, *itche, itje* ou *tche* ; où, *yon* ; dehors, *fora* ; là-bas, *yan* ; d'ici là-bas, *dcilan*, ou mieux : *dci-yan* ; là haut, *a-mon* ; d'ici là haut, *dciamon.*

Pour indiquer la direction horizontale, on dit : là, en face, *lai* ; un peu plus loin, *dci-lai.*

Les verbes qui expriment le mouvement dans les trois

positions ci-dessus, sont : *monta*, monter ; *douala* ou *dvala*, descendre ; *foura*, aller droit devant soi.

3° *Autres adverbes*. — Un peu, *un mijon* ; davantage, *plus*, *moué* ; oui, *oui*, *oué* et *oi*.

PARTICULARITÉS DANS LA PRONONCIATION

I

1° L se rend par Y et se prononce fortement de la langue dans la plupart des mots français en ILL. — Ex. : Cuiller, *kuyi* ; meilleur, *méyou* ; lièvre, *yèbre* ; échelon, *échiyon*.

2° GL se prononce de la même manière, en certains cas. — Ex. : Eglise, *éyèse* ; étrangler, *étranya* ; seigle, *seiye* ; gland, *ayan* ; glace, *yassa* ; glui, *yeu* ; lien, *yan* ; milan, *muyan*.

Exceptions. — Groseille fait *greusèla* ; épingle, *épinla*.

II. — CL, FL, GL

CL, FL, GL, sont très difficiles à rendre ; il faut être montagnard pour traduire exactement l'aspiration qu'ils supposent, car la prononciation de ces différentes lettres est essentiellement caractéristique, ainsi les gens du pays ont une manière spéciale d'énoncer les mots français suivants : Flan (sorte de pâtisserie locale), boucle, clef, claude, glas, clou, flamber.

III. — DJ ET IJ

Les voyelles E et I précédées d'une dentale et suivies d'une dipthongue ou d'une voyelle, sont remplacées par J. — Ex. : Dieu, *Djeu* ; étudier, *étudja* ; eau, *edje* ; cordeau, *cordjau*.

Quelquefois cependant c'est par un TCH. — Ex. : Matière, *matchère* ; couteau, *coutchau* ; tuile, *tchaoula* ; moitié, *moutché* ; pitié, *pitché*.

IV. — MOTS EN EAU

Dans les mots français terminés en *eau*, quand il n'est pas modifié par les exigences de la règle précédente, l'E se change

en I. — Ex. : Echeveau, *échaviau* ; oiseau, *aoùsiau* ; beau, *biau*, *béla* (fém.) ; nouveau, *nouviau, nouvéla* (fém.)

V. — MOTS EN AL ET EN AU

Les mots en AL et en AU font toujours AU quel que soit leur nombre. — Ex. : Un cheval, un *chevau* ; un maréchal, un *maréchau*.

VI. — MOTS EN IER ET EN OIR

1° Les noms et adjectifs en IER font I. — Ex. : Menuisier, *menuisi* ; cerisier, *sardi* ; alisier, *aluji* ; meunier, *màouni* ; poirier, *péri*.

2° Les noms en OIR font AOU. — Ex. : Arrosoir, *arousaòu* ; entonnoir, *entounaòu*.

VII. — MOTS TERMINÉS PAR UNE CONSONNE

En patois, on ne prononce pas la ou les consonnes qui terminent les mots français, mais les voyelles ou les dipthongues finales sont ordinairement longues, observation qui s'applique également au n° VI. Au féminin des adjectifs, la consonne reparaît. — Ex. : Amour, *amòu* ; bonheur, *bounèu* ; char, *chà* ; sac, *sa* ; soif, *sé* ; soleil, *soulé* ; court, *cou* (masc.), *courta* (fém.) ; pareil, *paré* (masc.), *paréia* (fém.) ; mûr, *moué* (masc.), *mouère* (fém.)

Quelques verbes en *oir* ont l'infinitif en *re*. — Ex. : Recevoir, *recevre*.

Les Pions, au contraire, roulent énergiquement les R de la fin. — Ex. : L'honneur, *l'ouneurr* ; mon âme, *moun arma* ; la table, *la trable*.

VIII

Dans les mots qui doublent les consonnes M et N, la première consonne se change en U et forme dipthongue avec la voyelle qui précède. — Ex. : Pomme, *poùma* ; charbonnier, *charboùni* ; personne, *parsoùna* ; tonnerre, *touné*.

Cependant, comme fait *kma*, connaître, *knutre*, ainsi pour quelques autres.

MOTS PATOIS RÉELLEMENT CARACTÉRISTIQUES

Bujà, lessive ; *schiappa* (avec l'aspiration locale), éclat de bois ; *yenda*, montant de la porte ; *eiüda*, éclair ; *daille*, faux ; *epeli*, éclore ; *jouaille*, verge flexible ; *grioule*, houx ; *écoussadu*, fléau pour battre le blé ; *avià*, donner (en mauvaise part) ; *pó*, pieu ; *ïansadu*, drap de lit ; *và*, cercueil ; *tarnige*, chiendent ; *dja*, fouet ; *paoù*, planche ; *piadu*, cheveu ; *raïà*, gouailler ; *bina*, alouette ; *fau*, hêtre ; *éveïon*, soufflet (coup sur la joue) ; *mazéla*, fourmi ; *gruma*, larme ; *segre*, suivre ; *viau*, petit sentier.

Si je te donne un soufflet ! *s'ai t'avie un éveïon !*

Donne donc ? *avià mà.*

Tel est, en résumé, l'exposé des particularités les plus saillantes concernant le patois de Farrère. J'aurais pu m'étendre davantage, mais ces quelques notes suffiront, je l'espère, pour donner une idée de ce vieux langage que nous aimons toujours, en dépit des manuels et de l'Académie.

PIERRE ENCISE.



LE DONJON

(*Suite*)

Quoi qu'il en soit, les habitants du Donjon furent fidèles à leur promesse ; les paroisses voisines ne viennent plus se joindre à la procession de saint Roch ; mais, depuis bientôt trois siècles, les habitants du Donjon n'ont cessé de célébrer la fête du saint, à la protection duquel ils durent la cessation du fléau.

Nous avons dit que la chapelle était dédiée, non seulement à saint Roch, mais encore à sainte Anne. On invoquait autrefois cette sainte pour être préservé de la grêle ; son culte n'a pas survécu ; dans l'église paroissiale, la chapelle n'est plus dédiée qu'à saint Roch.

Denis Charnay exerça son ministère pendant vingt-trois ans. Il n'hérita pas de son oncle l'habitude de mettre des notes sur les registres paroissiaux. Il ne nous renseigne que sur une seule chose, c'est que Mme la marquise de Digoine, dame de Laboutresse et des Plantais, donna à l'église de Saint-Martin de Melleray, le 21 février 1672, un saint ciboire en argent, sur lequel étaient gravées ses armes. C'est peu.

Nous savons aussi, par un acte de *prix fait* de notaire, qu'en 1664, les fabriciens firent abattre le jubé qui existait dans l'église et qu'ils le remplacèrent par une tribune. Ils établirent aussi, à la même époque, un *ballet* au-devant de la grande porte et un autre au-devant de la petite, qu'on venait de percer.

Denis Charnay fut remplacé, le 9 avril 1676, par Jean Jacquemot. C'était un étranger ; il était né dans la paroisse de Cordelles, en 1632, et il avait, par conséquent, quarante ans lorsqu'il vint au Donjon. Cordelles était une paroisse du Forez, située sur la rive droite de la Loire, près de Roanne.

On pourrait croire, d'après la note que lui consacre l'archiprêtre après sa visite de 1681, que le Donjon possédait un bon curé ; mais c'est tout différent en 1693. Messire Jean Jacquemot avait un défaut grand pour un prêtre : il ne pouvait prêcher. Cela lui est reproché par l'archiprêtre que nous soupçonnons, au reste, de bien peu de bienveillance pour lui.

« La maison presbytérale, écrit-il dans un rapport, est en « mauvais état ; le cimetière n'est pas clos tout à fait ; il y « manque quelques palis et surtout un prêtre qui ait du « zèle. »

Comme les deux rapports ne sont pas signés, nous n'avons pu juger si l'archiprêtre de 1681 était le même que celui de 1693.

Du reste, il y avait un démêlé, à cette époque, entre les curés de l'archiprêtré ; ils étaient divisés en deux camps et l'archiprêtre pourrait fort bien avoir fait partie du camp opposé à celui dans lequel se trouvait le curé du Donjon. Voici quelle était la cause de ce démêlé :

Les divers prêtres de l'archiprêtré de Pierrefitte avaient l'habitude de se réunir tous les ans au printems en synode. Cette réunion avait lieu à Pierrefitte. Les curés des environs du Donjon, trouvant que Pierrefitte était trop éloigné de leur demeure, firent une demande à Mgr l'évêque d'Autun pour le prier de substituer le Donjon à Pierrefitte. L'évêque demanda l'avis des autres prêtres ; comme ils étaient voisins de Pierrefitte, la réponse n'était pas douteuse. Leur opinion était cependant motivée sur ce que la réunion avait lieu un lundi, jour de foire au Donjon ; que la grande quantité de gens venant à cette réunion nuirait à la cérémonie et qu'il était

interdit aux curés de se présenter aux foires et marchés. Le Donjon, ajoutèrent-ils, était un lieu où il y avait souvent garnison et la réunion synodale ayant eu lieu une fois dans cette ville, à titre d'essai, les curés avaient eu beaucoup de peine à se loger, la troupe, hommes et chevaux, occupant les meilleurs logements ; ils avaient été obligés de dîner à l'hôtellerie du Cheval-Blanc au milieu des soldats ; leurs oreilles avaient eu à souffrir de propos fort grossiers. En outre, la présence de ces soldats attirait dans la ville un si grand nombre de filles de joie, que l'intendant du Bourbonnais avait été obligé, par ordonnance, de leur interdire l'accès de la ville. Les curés des environs répondaient que la tenue du synode le jour de la foire, loin d'être un inconvénient, était un avantage pour le bien de la religion ; qu'il était toujours accompagné d'une cérémonie avec sermon ; et qu'au surplus, si l'on redoutait ce jour à cause de la foire, il était facile de renvoyer la réunion au lendemain ; que, quant à la présence des troupes, elle n'était qu'accidentelle et que l'ordonnance de l'intendant devait rassurer à l'avenir sur la présence des filles de joie et sauvegarder la dignité de messieurs les curés (1). L'évêque d'Autun trouva les raisons si bonnes de part et d'autre, qu'il ne prit aucun parti et que les choses restèrent en l'état.

Le curé Jacquemot mourut le 13 juillet 1694, âgé de soixante-deux ans. Son successeur, Jean Préveraud, ne resta que quinze mois au Donjon ; il fut nommé curé de Bert et céda la place à Gilbert Jacquemot, neveu de Jean, qui avait été précédemment vicaire de son oncle. L'archiprêtre disait de lui dans son rapport de 1693 : « Le vicaire, messire Jacquemot, neveu du curé, est simple et fort modeste » (2).

Voici les seuls renseignements que nous avons recueillis sur son administration :

(1) Archives de l'évêché d'Autun.
(2) Archives de l'évêché d'Autun.

En 1738, le curé de Liernolles, Michel Lefebvre, voulant faire renouveler le terrier de la cure et prieuré de Liernolles, fit assigner Jacquemot pour reconnaître les limites de leurs paroisses. Ce dernier comparut, mais pour déclarer qu'il se désintéressait de la question ; ce n'était pas à lui qu'il fallait s'adresser pour limiter les dîmeries du Donjon et de Liernolles ; il n'avait que les dîmes novales et la grande dîme appartenait au sieur des Plantais, auquel ses prédécesseurs l'avaient abandonnée pour une portion congrue, conformément à la déclaration du roi. On voit qu'il négligeait un peu son temporel; et son successeur, tout en observant que c'était un saint homme, en fit la remarque.

Il eut pour vicaire, depuis 1735 (1), messire Louis Pinot, qui nous informe qu'en 1743, le curé dut à la munificence d'un paroissien un don en argent qui lui permit de renouveler en partie la décoration intérieure de l'église (Registres paroissiaux).

Ce vicaire nous raconte de plus comment il devint curé du Donjon : « Pour demeurer au Donjon, j'ai refusé, depuis mon vicariat, les cures de Rosières, Saint-Pourçain-Malchères, Saint-Romain, Palinges, Toulon-sur-Arroux et Savigny, Poissol, près Bourbon-Lancy. Les *événements arrivés ici cette année* ont tout à fait changé mon inclination pour cet endroit, ce qui fait que je suis fasché de n'avoir pas pris Saint-Didier que M. Hamard, grand vicaire général, m'a offert. M. le curé m'a fait sa résignation, le 18 octobre de cette année. » Quels étaient ces événements qui avaient pu motiver de tels regrets ? Nous l'ignorons. Le curé Pinot eut bien des démêlés avec ses paroissiens, cela n'est que trop certain, mais ils sont postérieurs à 1747.

Les procès-verbaux de prise de possession qui le concernent nous renseignent sur le détail des formalités usitées en

(1) Procès-verbal reçu Charles Gobbé, notaire au Donjon, le 16 septembre 1751.

pareille occasion : le nouveau titulaire, suivi de ses amis et d'un notaire, se présentait à l'église en soutane ; il revêtait le surplis et l'étole ; il s'agenouillait au pied de l'autel, faisait sa prière, ouvrait et fermait le missel, allait ensuite au lutrin, ouvrait et fermait le livre de chant, puis montait à la chaire, où il s'agenouillait ; après quoi, il se dirigeait vers les fonts baptismaux, les ouvrait et les refermait. Enfin, il sonnait les cloches et il s'écriait, devant le peuple assemblé, qu'il prenait la *vraie*, *réelle* et *actuelle* possession du bénéfice. Le notaire dressait un procès-verbal du tout.

Une autre cérémonie avait lieu quand l'installation était précédée d'une résignation. Louis Pinot en rend compte en ces termes : « J'ai pris possession de la cure du Donjon, le 7 avril 1748, jour des Rameaux, après la résignation que m'en avait faite M. Jacquemot, curé ; nous nous sommes complimentés respectivement, monsieur mon prédécesseur et moy, en présence de tout le peuple qui a paru satisfait. J'ai régalé quinze personnes à dîner. »

Il occupait son poste depuis peu de temps, quand il perdit son prédécesseur, qui demeurait avec lui. Voici le récit qu'il nous a transmis de sa mort : « M. Jacquemot a été curé de cette paroisse pendant près de cinquante-quatre ans, pendant lequel temps il a été, par sa piété, l'exemple dés prêtres. Il était âgé de soixante-dix-huit ans et se portait bien le 26 avril, lorsqu'étant venu à l'église sur les sept heures du matin pour dire la sainte messe, s'y étant préparé, ensuite revêtu de l'amy (*sic*), de l'aube, de la ceinture, de l'étole noire, étant agenouillé sur le prie-Dieu de la sacristie, en attendant qu'on apporte une femme qu'il devait inhumer, parce qu'alors je confessais les enfants, il fut attaqué d'apoplexie, suivie de paralisie (*sic*), surtout du côté gauche ; il m'appela, je fus à son secours ; il me parla alors ; mais l'ayant porté moi-même à la maison, il perdit alors la parole. Les cordeliers, cinq prêtres et cinq frères, ont assisté à son convoi, qui s'est fait

un dimanche... Nous l'avons inhumé le 28 dudit mois et an, en l'église paroissiale du Donjon, du côté de l'évangile, sous une tombe qui joint la première marche du sanctuaire » (1).

A quelque temps de là, le curé Pinot reçut la visite de messire Antoine Dubois de La Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire de Saint-Georges en l'île d'Oleron, seigneur de Braische, Saint-Symphorien-lez-Charolles, Grandveau, grand-oncle et tuteur de Anne Dubois, chevalier, marquis de La Rochette, seigneur du Donjon. Revenant de sa commanderie de Saint-Georges, il passait par le Donjon, en mai 1748. Le curé, profitant de la circonstance, lui demanda de lui accorder une somme suffisante pour établir un pont sur le fossé de la porte sud des Halles. La requête n'était pas sans objet : car ce fossé offrait tous les inconvénients d'un cloaque fangeux, et quand des processions avaient lieu, celle du Saint-Sacrement par exemple, et que la foule escortant le dais, après être descendue des hauteurs du château, renfermant dans son enceinte, ainsi que nous l'avons expliqué, l'église et la cure, sortait des halles par la porte située au sud, croix et bannière en tête, il fallait, pour franchir les planches volantes jetées sur le bourbier, des précautions infinies. On devine les incidents, et cela n'était pas sans nuire à la dignité des cérémonies. Le chevalier de La Rochette accorda vingt écus; et bientôt, le 5 novembre 1748, le curé du Donjon posait la première pierre du nouveau pont (2).

Pinot obtint aussi de l'intendant du Bourbonnais et de ses paroissiens la reconstruction du presbytère, qui était en bois et torchis et qui menaçait de s'écrouler. Les travaux furent exécutés en 1749.

Sans noter avec autant d'exactitude que Denis Charnay,

(1) Registres paroissiaux.
(2) On en a trouvé les fondations en réparant, en 1835, la rue qui longeait les halles.

l'un de ses prédécesseurs, ce qui arrivait au Donjon, le curé Pinot a cependant mis quelques notes sur ses registres paroissiaux. C'est ainsi qu'il nous raconte que l'évêque d'Autun ayant révoqué les provisions pour confesser, les cordeliers sont interdits depuis le 14 septembre 1749. Il paraît qu'il fallait subir un examen, avant cette date, pour conserver ses pouvoirs. Notre curé ajoute : « Ils n'ont osé aller à Autun pour subir l'examen, à cause de leur ignorance ; ils ont toujours été, à ce qu'il paraît, secrètement opposés aux curés; pourquoi il est à propos de s'en défier. Je feray même mes efforts pour *faire révoquer et cesser plusieurs droits qu'ils ont usurpés*, si je puis le dire, au préjudice des curés. » C'est la guerre engagée. Nous verrons ce qui en advint.

Comme ses prédécesseurs, il entreprend à ses frais des réparations dans les immeubles dépendant de la cure. Il fait restaurer une maison que l'on voit encore (1), appelée la Vicairie. Elle était située au nord de l'église, de l'autre côté du cimetière, et elle avait été donnée aux curés du Donjon par Antoine Poncet et sa femme, dans le courant du XVII[e] siècle. Il fit élever aussi le bâtiment servant d'écurie à la cure et refaire entièrement à neuf les planchers et la couverture.

Cependant, les urbanistes n'étant plus assez nombreuses pour tenir la conventualité, l'évêque d'Autun envoya deux commissaires pour les mettre en économat. Les commissaires descendirent chez le curé qui écrit : « J'ay fait nommer le sieur Chassenay économe, malgré les cabales des religieuses et des cordeliers (2). » La discorde règne toujours entre le curé et les religieux. Voici comment furent entamées les hostilités :

Depuis un temps immémorial, les cordeliers avaient l'habitude d'inhumer dans leur église, bien plus vaste que l'église

(1) Elle a été reconstruite en 1785.
(2) Registres paroissiaux.

paroissiale, et, de ce chef, ils percevaient de nombreux droits de concession. C'était un de leurs moyens d'existence, car, faisant partie d'un ordre mendiant, ils ne devaient avoir et n'avaient en effet aucune propriété. Il en résultait forcément des fondations de services religieux, qui ajoutaient encore au profit des sépultures.

Or, au mois de janvier 1751, damoiselle Marie-Anne Terrier était morte après avoir manifesté l'intention d'être inhumée dans l'église des Cordeliers. Le curé, sans se conformer à ce désir et passant outre aux cérémonies usitées en pareil cas (1), non seulement avait fait le service sans appeler les religieux, mais il avait encore enterré la défunte dans son église. Ceci ne pouvait passer sans protestation.

Les Cordeliers, après autorisation de leur père temporel, messire Pierre Préveraud, écuyer, seigneur de l'Aubépierre, ancien secrétaire du Roi, présentèrent une requête au bailli du Donjon, dans laquelle, après avoir exposé les faits, ils demandaient la constatation juridique de la conduite du curé. Munis de cette pièce, les religieux, par exploit de Malbrunot, sergent, lui firent sommation d'avoir à tenir les portes de son église ouvertes le 23 janvier 1751, à neuf heures du matin, afin qu'ils y puissent pénétrer et exhumer le corps de Marie-Anne Terrier, selon le désir qu'elle avait exprimé.

Le jour indiqué, accompagné d'un notaire et de leurs témoins, les Cordeliers se présentèrent à la grande porte de l'église. Elle était fermée et ne s'ouvrit pas à leur appel. Ils voulurent la pousser, mais elle était barricadée à l'intérieur. Même tentative et même insuccès auprès de la petite porte. Le notaire n'avait plus qu'à verbaliser, ce qu'il fit. (Procès-verbal reçu Charles Gobbé, du 23 janvier 1751). Philibert Pinot était évidemment dans son tort et le conflit ne se ter-

(1) Le détail de ces cérémonies est décrit minutieusement dans un procès-verbal reçu Charles Gobbé, notaire au Donjon, le 23 janvier 1751.

mina sans doute pas à son avantage, mais nous n'en avons plus trouvé de traces dans aucun document.

Des soucis plus sérieux occupaient notre curé ; il avait un autre procès intéressant le temporel de sa paroisse. Voici comment il en rend compte :

« Comme mon prédécesseur avait admodié ses novales au sieur Préveraud des Plantaix, il s'en est beaucoup perdu ; j'en ay fait faire un dénombrement de celles que j'ai pu découvrir par le sieur Chassenay, procureur fiscal du Donjon et notaire, lequel dénombrement ledit des Plantaix n'a voulu signer, et a pris d'autorité les novales de ses deux domaines et, non content de ce procédé, m'a fait assigner à Moulins, le 18 août dernier (1750), pour les novales que j'ai perçues ; je soutiens le procès et l'ay fait assigner pour la totalité de mes dixmes, il m'en a coûté déjà plus de cent francs. »

Philibert Pinot perd son procès et alors il ajoute :

« Cette affaire est imperdable en appelant au Parlement. Mgr et MM. les vicaires généraux voulaient absolument que j'en appelle, mais je n'ay pu le faire par différentes raisons... A cet égard, il ne faut se fier à personne d'icy, les alliances rendant les intérêts communs. Mon prédécesseur a malheureusement trop négligé le temporel de ce bénéfice qui vaudrait 600 livres (1) au moins de plus par an, si on possédait la dixme. Je regretterai toute ma vie d'avoir été dans l'impossibilité de poursuivre cette affaire, sur laquelle, pour ne rien se reprocher, il faudrait consulter les deux plus fameux avocats de Paris. »

Ce différend ne fut que le début de ceux que devait avoir, par la suite, le curé du Donjon, qui eut à lutter pour des difficultés bien plus graves encore.

(*A suivre*) Victor Meilheurat.

(1) Environ 1,500 fr. de nos jours.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 10.)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (*Suite.*)

BIBLIOGRAPHIE (*Suite*).

Traité des eaux de Bourbon-l'Archambaud, selon les principes de la nouvelle physique par J. Pascal, docteur en médecine. Paris, D'Hourry, 1689, in-8°.

Description de la Sainte-Chapelle de Bourbon, par Dom Poujet, prieur de Saint-Germain-des-Fossés, 1703 (B. S. E. XII, p. 220.)

Essai d'analyse en général des eaux minérales chaudes de Bourbon-l'Archambaud, par Boulduc, de l'académie des sciences. — Mémoires de l'académie, 1729, p. 258.

Essai d'analyse des eaux minérales de Bourbon-l'Archambaud avec des remarques de M. Planque, extraits d'autres mémoires de l'académie des sciences. Bibliothèque choisie de médecine. T. 5, p. 258. — Paris, 1748, in-4°.

Essai sur les eaux minérales et médicinales de Bourbon-l'Archambaud, par N. Faye. (1) Paris, 1778, in-8°.

Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambaud, de Vichy et du Mont-Dore, faites par ordre du gouvernement, par de Brieude. Paris, 1788, in-8°.

Nouvel essai sur les eaux thermales et minérales de Bourbon-l'Archambaud, ou histoire physique, chimique et médicinale des eaux : 1° thermales, gazeuses et composées de Bourbon ; 2° ferrugineuses, salines et gazeuses de la fontaine de Jonas ; 3° acidulées, ferrugineuses de Saint-Pardoux, par P. P. Faye, Paris, 1804, in-8°.

Notice sur Bourbon-l'Archambault, département de l'Allier, et ses eaux thermales et minérales ; par P. P. Faye. Moulins, P. A Desrosiers, 1834, brochure in-8°. (Bib. S. E.)

Précis descriptif et pratique sur les eaux minéro-thermales et les eaux minérales de Bourbon-l'Archambaud, par E. Regnault, médecin de ces eaux. Moulins, Desrosiers, 1842, in-8°.

Mémoire sur le traitement de l'amaurose et des ophthalmies chroniques, par l'eau de Jonas, de Bourbon-l'Archambault. [Regnault, après 1842.]

---

(1) N. Faye, intendant des eaux minérales de Bourbon, a rempli les fonctions de médecin en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, lors des premières campagnes de la Révolution. Il est mort à la fin du siècle dernier.

Etudes sur les eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, faites pendant l'été de 1858, par le Dr Grellois. Paris, Victor Rozier, 1860. Un vol in-8°.

Voyage en Bourbonnais, Moulins..., Bourbon-l'Archambault..., par Louis Nadeau. Moulins, Fudez frères, 1865, in-12.

Vichy. — Flaneries d'un buveur d'eau, par Lodois-Enduran, suivies d'une notice sur Bourbon-l'Archambault et Néris. Moulins, Martial-Place, 1867. Un volume in-18.

Etude sur l'emploi des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault dans les hémiphlégies cérébrales, suivie d'une appréciation des eaux de Niederbronn, dans le traitement des calculs biliaires, par le docteur Périer. Paris, Aduin Delahaye, 1867, brochure in-8°.

Notice sur la salle d'inhalation provisoire de Bourbon-l'Archambault et sur l'action thérapeutique de l'atmosphère artificielle obtenue dans l'intérieur de cette salle, par le docteur Périer. Paris, A. Delahaye, 1867. Une brochure in-8°.

Guide, aux eaux de Bourbon-l'Archambault, descriptif et médical, par le Dr S. Périer, médecin-inspecteur de ces eaux. — Paris, Aduin Delahaye, lib.-éd , place de l'École de Médecine 1870.

Le château de Bourbon-l'Archambault, par le Dr Périer. — Paris, 1872, in-8° de 32 p. Cette brochure contient, en lithographie, deux gravures d'Israël Silvestre (1648), représentant, l'une, le château vu du côté de Moulins, l'autre, la Sainte-Chapelle, plus le plan de l'enceinte et celui de la tour amirale.

Bourbon-l'Archambault sous Louis XIV, par le Dr Périer. Paris, 1873, in-12 de 169 p. (Gravures d'Israël Silvestre (1648), veüe des bains de Bourbon.

Le château de Bourbon-l'Archambault, par Mgr X. Barbier de Montault. Moulins, imp. Desrosiers, MDCCCLXXVI, in-12, 146 p.

Marie Batissier, p. W. Moulins, Desrosiers, 1881.

Excursion à Moulins, Saint-Menoux, *Bourbon-l'Archambault* et Souvigny, faite par la société de la Diana, les 4 et 5 juillet 1882. Montbrison, imp., typ. A. Huget, 1882, in-8°. Rapport fait par M Testenoire-Lafayette, ancien président de la Diana.

Bourbon-l'Archambault, par Henri Pinguet. Moulins, imp. A. Couvreul, 1883. Cet ouvrage renferme, en gravures inédites, la statuette gallo-romaine trouvée à Bourbon ; p. 44, les ruines du château et p. 87, la tête de saint Greluchon.

Le château de Bourbon-l'Archambault, notice historique par M. le docteur Périer, médecin inspecteur de ces eaux, in-8°. Bourges, imp. Henri Senen, 1884, 35 pages.

Bourbon-l'Archambault, ses eaux minérales et ses nouveaux thermes, par le Dr Regnault. Moulins, imp. Et Auclaire, 1886.

Le château de Bourbon-l'Archambault, par MM. P. Gélis-Didot et G. Grassoreille. Paris, G. Chamerot, 1887.

Voyage d'un gentilhomme breton aux eaux de Bourbon-[l'Archambault], dans la première moitié du XVIIIe siècle, publié par M. le Dr de Closmadeuc, in-8° de 43 p. Vannes, imp. Galles, 1889.

Notice historique sur Bourbon-l'Archambault pendant la révolution, par Jules Gras, in-8° de 108 p. Moulins, F. Charmeil, imprimeur-éditeur, 1889.

Notice sur Bourbon-l'Archambault. Du traitement thermal, par le docteur Carnat, médecin de l'hospice thermal, in-8°, 36 pages. Clermont (Oise), imp. Daix frères, 1890.

JOURNAUX. — *La Saison de Bourbon-l'Archambault*, journal hebdomadaire, paraissant du 1er juin au 1er septembre, fondé en 1888.

EN PRÉPARATION :

Histoire de l'insigne relique de la vraie Croix, **par M. l'abbé Richard**, curé doyen de Bourbon.

***Histoire des bourgs, communes et anciens fiefs de Bourbon-l'Archambault*, par Jules Gras.**

BUXIÈRE-LES-MINES

BUXIÈRE-LES-MINES. — I. NOM ; *a*). Busserie, Buxerie, Buxeria, (1017-1408). — Bussière-la-Grue. — *c*). Buxière-les-Mines (depuis le 1er janvier 1881).

II. SITUATION ; A *a*) *Diocèse* de Bourges; *archidiaconé* et *archiprêtré* de Bourbon ; — *b*) *diocèse* de Clermont ; — *c*) *doyenné* de Saint-Laurent.

B *a*) du *pagus Burbunensis* de la *civitas* ou *pagus Biturigum* ; — *châtellenie* de Murat (N. N. I, 87) ; — *élection* de Moulins ; — *b*) *canton* de Saint-Hilaire ; *district* de Montmarault ; — *c*) *canton* de Bourbon ; *arrondissement* de Moulins.

EPOQUE ANTIQUE. — **Mosaïque** (1) trouvée, en 1878, au Pican, au cours des travaux nécessités pour l'ouverture d'une route, et transportée, dans huit caisses, par les soins de M. Esmonnot, au musée départemental. Les fragments de cet important carrelage représentent une surface d'environ 60 mètres carrés et se composent de petits cubes noirs, schistes de Buxière, et blancs, en pierre d'Apremont, disposés en grecques entourant des carrés.

EPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET DE LA PÉRIODE MODERNE. **A.** — **L'Eglise paroissiale** sous le vocable et le patronage de saint Maurice, a été classée parmi les monuments historiques en 1886. Elle date de l'époque romane de transition. Les trois premières travées paraissent plus anciennes que le transept et le chevet ; enfin les arcs et la voûte de la nef (cette voûte a été refaite à notre époque) semblent avoir été élevés plus tard. L'édifice a dû être commencé dans la première moitié du XIIIe siècle ; en tout cas il était terminé en 1291 (2).

---

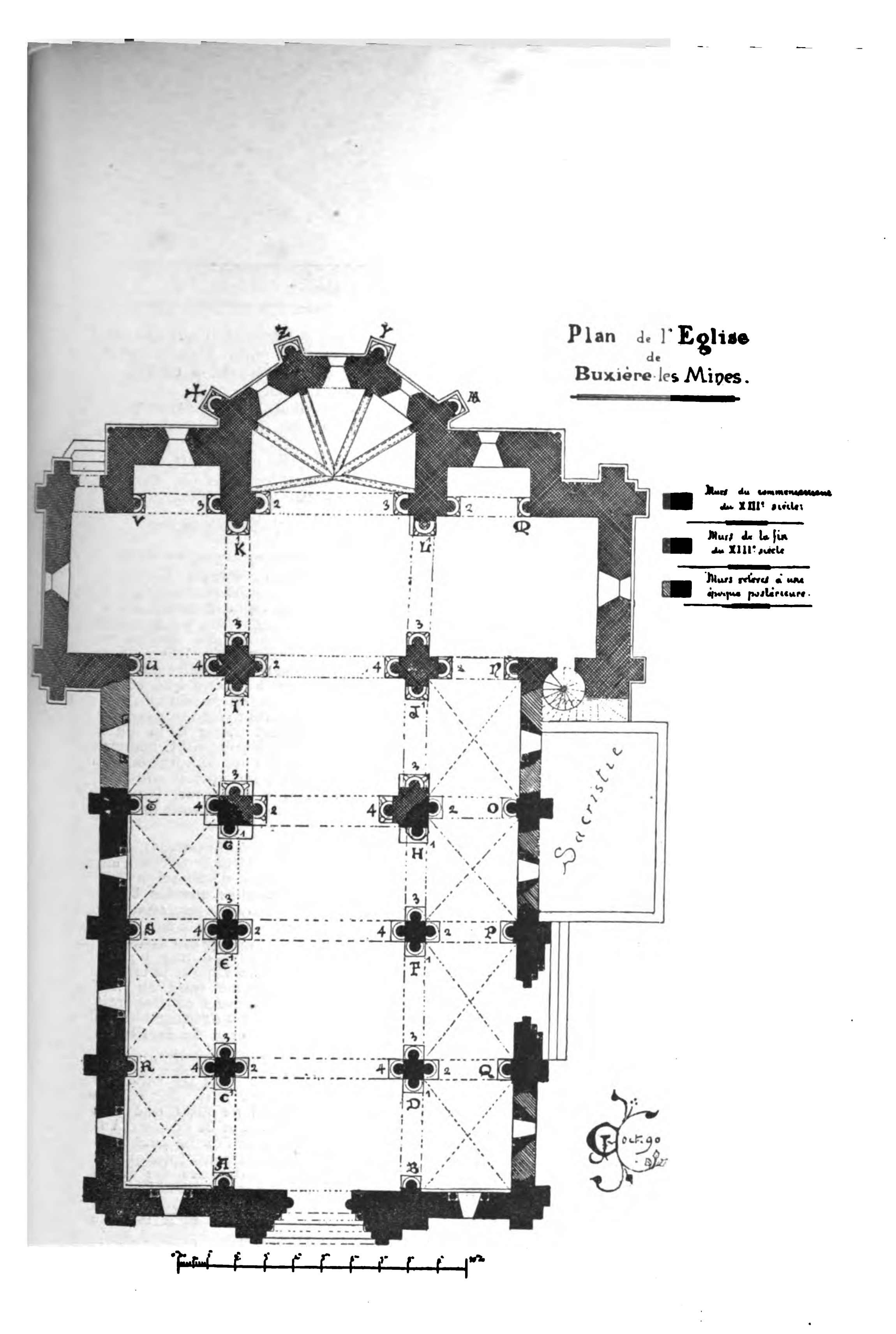
(1) B. S. E. xv. p. 576.

(2) C'est ce dont on peut se convaincre en lisant une curieuse pièce, due aux recherches de M. Jules Delome, de Buxière, dont l'original se trouve dans l'étude de Me Gagnon, notaire à Ygrande et que nous devons à l'obligeante communication de M. l'abbé Berthucat, curé de Buxière.

Il s'agit ici d'un Inventaire des papiers, titres, etc., de la fabrique de l'église de Buxière, dressé, en 1760, par ordre de M. Gascoing, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Bourges, Grand-archidiacre de Bourbon. « .... A laquelle réquisition, nous, notaire susdit soussignez (Marc-Antoine Bergerolle, notaire royal de la résidence de Buxière-la-Grue) aurait adhéré et, pour cet effet, aurait fait liasse de chaque fait des précédents de la ditte fabrique, le tout par ordre et procédé au dit inventaire ainsy qu'il suit. »

PREMIEREMANT :

« Une coppie signifiée par Fouchier, le deuxième jour de Décembre mil « sept cent neuf, d'une transaction en latin passé par devant Jean Duranton, « prestre, clerc, notaire de la cour de l'officialité de Bourge, du jeudy d'après « le Dimanche où l'on chante à l'introït de la messe : *misericordia Domini*,


Plan de l'Eglise de Buxière les Mines.
Murs du commencement du XIIIe siècle
Murs de la fin du XIIIe siècle
Murs relevés à une époque postérieure.
Sacristie

L'église se compose d'une nef avec collatéraux et transept, d'une abside principale polygonale et de demi-absidioles carrées ; enfin, d'un clocher surmonté d'une flèche en pierre très élancée, sur le bras de la croix.

Le *plan* (1) très complet est celui de la Croix Latine.

Elle *mesure* 27 mètres de longueur depuis le seuil de la porte principale jusqu'à la fenêtre centrale de l'abside maîtresse, et 18 mètres dans le transept, le tout dans l'œuvre.

Elle est entièrement construite en grès du pays. Les murs de la façade, du collatéral septentrional, du transept et des absides sont en moyen *appareil*. Le *carreaudage* très régulier est encore en fort bon état.

(*A suivre*) Abbé J.-H. CLÉMENT.

« ce qui fait le jeudy d'après le second Dimanche d'après Pâque, *l'an mil* « *deux cent quatre-vingt-onze*, portant reconnaissance résiproque, savoir : — « De la part des habitants de Buxière, que monsieur de Saint-Haubin, alors « seigneur de Saragousse, a fournis l'emplacemant de l'église du dit Buxière « et aydé de la bâtir et, à raison de ce, la reconnaissance des droits de « prééminance dans la ditte églize, et de ne faire aucune sépulture dans « ycelle, sans le conjet et vouloir du dit seigneur, et ne pouvoir faire paindre « les armes et écusson sur les murs de la ditte églize, à moins que ce ne « soit que de la même famille du dit sieur de Saint-Aubin, ou de son consen- « tement. — Et de la part du dit seigneur de Saint-Aubin, reconnoissance « de deux septiers seigle, mesure Bourbon, qu'il promet payer à la ditte « églize chacun an, en considération des droits reconnus à son profit, comme « dessus expliqués, et en outre, obligation de fournir le vin des communiants, « le jour de Pâque, parce que, dans le dit temps, l'on communioit sous les « deux espèces. — La ditte coppie contenant deux rolle de papier, laquelle « a été cotté par moy, notaire susdit et sousignez et invantorié sous la cotte « cy... première, etc., etc., etc. »

Il est cependant parlé, avant cette époque, d'une église de Buxière, 1), dans une bulle pontificale de l'année *1097* par laquelle le pape Urbain II confirme toutes les donations faites jusqu'à cette date, aux moines de Souvigny, et qui, dans l'énumération des églises, prieurés et des chapelles que les bénédictins possédaient, mentionne l'*Eglise de Buxière-la-Grue*, (*ecclesiam de Busseriâ*). (Anc. B. II. *voy. pitt.*, 187, note 1). — 2) Dans une charte de l'année *1156* par laquelle, Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, sur la demande à lui faite par Pierre de Velcia, alors prieur de Souvigny, donne au dit monastère l'église de Buxière, avec toutes ses dépendances, pour la tenir à cens de lui et de ses successeurs, sauf les droits épiscopaux et ceux du chapitre de Bourges ; à condition que le chapelain ou curé actuel continuerait à desservir cette église, sans diminution de ses revenus. La date est bien de 1156, indict. 4., l'an 15 du pontificat de l'archevêque Pierre de la Châtre (Cfr. Anc. B. I. p. 288, note 1).

Mais nous croyons qu'il s'agit dans ces documents de 1097 et de 1156, du moins dans le premier, de l'ancienne église de Buxière et non de celle que nous avons sous les yeux. Quand on réfléchira d'une part à ce fait que le Bourbonnais retardait sur les autres provinces et qu'il ne subit que très tard l'influence du style ogival, à cause de la toute puissance de l'école d'Auvergne qui dominait alors chez nous et d'autre part que l'on ne peut trop s'éloigner de la date de 1291, dont parle le premier document (puisque, à cette époque, le sire de Saint-Aubin demande la reconnaissance des droits qu'il a acquis en « fournissant l'emplacement de l'église et aydé à la bâtir, ») on admettra sans doute avec nous que l'église actuelle de Buxière a remplacé l'ancienne église, dont il est parlé dans des actes des XI[e] et XII[e] siècle et qu'elle a été construite vers la moitié du siècle suivant.

(1) Pour l'intelligence des descriptions que nous faisons de l'église, voir le *plan* que nous en avons fait en nous aidant de celui que nous devons à la bienveillante communication de M. Georges Darcy, (12 oct. 1873, n° 7034, Direction des Beaux-Arts), et d'un autre relevé que nous avons trouvé dans les cartons Esmonnot.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Les Départements français. — Région du centre, département de l'Allier, par I.-A. Rayeur, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Moulins. A paraître par livraisons de 16 pages, les 5 et 20 de chaque mois. Abonnements pour un an : 12 fr. Une livraison, 50 cent. Et. Auclaire, imprimeur. En vente chez tous les libraires.

Cette publication a pour but de fournir une série d'ouvrages, de petit format, un par département, qui seront des descriptions scientifiques en même temps que des recueils de renseignements divers. On trouvera dans chaque volume, annonce l'auteur, « un précis de géographie, un manuel d'histoire, un guide, un annuaire et une sorte de dictionnaire Bottin. » Hommes d'étude, voyageurs et négociants pourront les consulter avec fruit. Le département de l'Allier, étant le premier par ordre alphabétique, figurera en tête de la collection. C'est le début d'une œuvre de très haute portée qui nécessitera des efforts courageux et continus, beaucoup d'érudition, et un grand talent d'écrivain. M. Rayeur n'est pas au-dessous de cette entreprise. Les deux premières livraisons ont paru ; elles contiennent le beau travail publié par les *Annales*, en 1887, et que nos abonnés de cette époque n'ont pas oublié.

*
* *

Parmi les publications émanant de nos compatriotes, nous devons signaler la nouvelle édition du cours d'histoire de M. l'abbé Melin. Cette histoire, éditée à la librairie André Paris à Moulins, comprend quatre gros volumes in-16 de sept à huit cents pages.

Le premier va de 395 à 1270. — Cours de troisième..

Le second de 1270 à 1610. — Cours de seconde.

Le troisième de 1610 à 1789. — Cours de rhétorique.

Le quatrième de 1789 à nos jours. — Cours de philosophie.

Ces quatre volumes ne sont pas seulement une histoire complète de la France, ils sont aussi un résumé d'histoire universelle, racontant la vie de tous les peuples, tous les faits importants du globe, exposant leur enchaînement, leurs conséquences particulières et générales.

Bien qu'écrit spécialement pour les écoliers, cet ouvrage convient également à tous ceux qui aiment l'érudition ; combien qui se figurent connaître parfaitement leur histoire s'apercevront en le lisant qu'ils n'ont qu'une connaissance sommaire et bien incomplète des faits les plus récents et les plus importants de l'histoire contemporaine. En notre siècle d'électricité et de vapeur, les événements se sont déroulés rapides et foudroyants ; la face du globe a pour ainsi dire été changée depuis trente ans.

Le cours d'histoire de M. l'abbé Melin est donc à ce point de vue, autant un livre de bibliothèque qu'un livre classique ; il est clair, écrit d'un style simple et sans prétention, que coupent de temps en temps, des extraits de nos grands auteurs. Il sera lu avec intérêt etprofit.— E. A.

*
* *

Dans le quinzième volume qui vient de paraître de la *Nouvelle géographie universelle*, et qui traite de l'*Amérique boréale* (le Groenland, l'Archipel polaire, l'Alaska, le Canada, Terre-Neuve), Elysée Reclus cite le curieux volume de M. le comte Riant, sur les *Pèlerinages scandinaves en Terre-Sainte*, dans lequel sont mentionnées les mesures prises par le Saint-Siège pour la propagation de la foi dans l'Amérique boréale, trois cents ans avant Christophe Colomb ! Il ne s'agit pas d'un fait plus ou moins hypothétique et on voit que le grand géographe fait son profit de l'heureuse trouvaille du savant regretté. Suivant l'expression du *Polybi-*

blion, qui rend compte de la circonstance, Christophe Colomb a donc plutôt « retrouvé » que « découvert » le Nouveau-Monde, et les soi-disant premiers navigateurs (ceux du XV[e] siècle), qui abordèrent ce Nouveau-Monde, y trouvèrent les habitants qui n'étaient pas des « sauvages. » C'est du moins ce que l'on en peut conclure.

*
* *

M. G. de Rocquigny-Adanson a fait un tirage à part (imprimerie Et. Auclaire), de ses derniers articles publiés dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, sous ce titre : *Météorologie de l'année 1889 au parc de Baleine (Allier)*. Cet excellent ouvrage résume des observations météorologiques faites au parc de Baleine. Il mériterait d'être distribué à quelques-uns de nos principaux observatoires.

*
* *

Nous avons reçu de M. des Gozis la première partie d'un travail sur les familles montluçonnaises de 1490-1497, dont les éléments ont été puisés dans un précieux terrier des archives de la mairie de Montluçon. Cette étude, présentée sous forme de nomenclature, est des plus intéressantes pour l'histoire du pays. Nous en commencerons la publication à partir du 1[er] janvier prochain, et avec d'autant plus d'empressement que nous n'avons pas eu encore, autant que nous l'aurions désiré, et autant qu'elle le mérite, l'occasion de nous occuper d'une ville qui le cède de fort peu à la capitale du Bourbonnais sous le rapport de l'intérêt historique.

*
* *

L'éminent archéologue anglais, sir Roach-Smith, est mort récemment à Londres, âgé de 85 ans. Il faisait partie de la *Société d'Emulation de l'Allier* depuis 1861, et il avait étudié d'une manière particulière les officines des plasticiens gallo-romains du Bourbonnais, au sujet desquelles il a donné ses *opinions* dans un opuscule publié par Tudot, et qu'il a également mentionnées dans son important travail : *Illustrations of the roman London*.

*
* *

M. F. Pérot vient de découvrir une importante station préhistorique, analogue à celles de Gennetines, sur le territoire de la commune de Saint-Ennemond. Tous les silex y sont importés à l'état de rognons, modulés, puis façonnés sur place. Cette station paléolithique est caractérisée par de nombreux éclats, des pointes, des grattoirs, des couteaux, dont un très beau surtout en silex rouge avec grands enlevages longitudinaux et très fines retouches sur les bords, et qui dénote beaucoup d'habileté.

*
* *

La biographie que nous avons publiée le mois dernier sur Marcellin Desboutin, a été reproduite avec éloges, en totalité ou en partie, par tous les journaux de Moulins. C'est une marque d'intérêt pour le maître graveur de Cérilly, et aussi pour les *Annales* une marque de sympathie, à laquelle nous avons été particulièrement sensibles.

XXX

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



A NOS LECTEURS

Cette livraison termine notre quatrième volume et les Annales *vont entrer dans leur cinquième année d'existence. Ce n'est pas encore une longévité bien grande, mais à cet âge, une publication connaît son terrain ; elle sait qu'elle peut marcher d'un pas sûr, puisqu'elle n'a pu arriver jusque-là que soutenue des sympathies de ses lecteurs. La preuve est faite de sa vitalité et elle n'a plus, pour se tenir debout et suivre la voie qu'elle s'est tracée, qu'à rester dans le cadre de son programme.*

A ce point de vue, on nous rendra cette justice que nos soins constants et attentifs ne se sont jamais affaiblis.

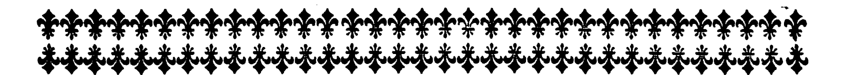
Mais nous avons été grandement aidés dans l'accomplissement de notre tâche par le dévouement de tous nos collaborateurs, auxquels nous tenons à donner ici un témoignage de notre reconnaissance. Ils savent que c'est une œuvre désintéressée que la nôtre, et c'est un concours désintéressé qu'ils nous ont apporté.

Grâce à eux, nous n'avons jamais manqué de travaux et en ce moment plus que jamais, nous en avons en réserve qui attendent leur tour de publication.

Cependant, nous tenons à répéter ce que nous avons déjà

dit maintes fois, à savoir que notre liste de collaborateurs n'est pas exclusive et que nous sommes prêts à faire bon accueil à tous les manuscrits qui pourront nous être adressés, pourvu qu'ils offrent un intérêt bourbonnais, nous réservant seulement notre légitime droit de contrôle. Nous voudrions surtout que nos abonnés prissent l'habitude de nous communiquer les renseignements qui peuvent leur parvenir et leur sembler mériter la publicité. Cela aurait pour premier résultat de contribuer à augmenter l'intérêt de la publication, et puis tous nos lecteurs deviendraient en quelque sorte nos collaborateurs. Les Annales *ne sont-elles pas une œuvre collective?*





FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789

(*Suite*)

LÉGENDES

C'était l'instant funèbre où la nuit est si sombre
Qu'on tremble à chaque pas de réveiller dans l'ombre
Un démon, ivre encor des banquets du Sabbat.

Toutes les montagnes ont leurs légendes : dans la brumeuse Angleterre, en Ecosse, en Irlande et dans les régions du Nord les plus éloignées, comme en Espagne, en Afrique, au Mexique et sous la zone torride, on aime à conter ces histoires du vieux temps qui font trembler à la veillée.

Blotti près de sa mère, l'enfant recueille en silence les récits de l'aïeul, il les savoure et les médite en attendant qu'à l'âge mûr il les redise à son tour. Suivant l'inspiration d'alors son répertoire a des tristesses et des sourires, des accents de terreur et des notes émues ; la variété, le charme et la simplicité de ces conceptions poétiques nous rappellent un peu les rêveries délicieuses de la littérature bretonne : tantôt ce sont d'affreux vampires qui sortent des tombeaux pour venir en cachette sucer goutte à goutte le sang vermeil des fiancés endormis, tantôt de capricieux lutins qui s'amusent à nous poursuivre de leurs malices innocentes ; là, ce sont des revenants qui se promènent au clair de la lune dans la fougère ou dans les landes, traînant lugubrement le cliquetis de leurs os et le drap blanc des morts.



L'esprit de minuit passe et répandant l'effroi
Douze fois se balance au battant du beffroi.

Ailleurs, des rondes infernales, la chasse de saint Hubert, la course des âmes avec des cris plaintifs au milieu des ténèbres, les incantations, les philtres et les bouillies dégoûtantes du sorcier de l'endroit, l'apparition des loups-garous dans les sentiers solitaires ou les ruses du follet qui noue la queue des chevaux dans l'écurie de l'auberge voisine.

Après les cimetières, les carrefours et les maisons maudites, on est heureux de contempler enfin le profil idéal de nos fées d'autrefois, de ces fées généreuses ou vindicatives qui bâtissaient, en un instant, les palais les plus riches, barraient les fleuves pour inonder les villes et creusaient à la hâte de longs souterrains pour échapper aux regards des vivants. Peu importe la disposition morale de celui qui décrit,la narration vous développera toujours quelque chose de mystérieux, de sombre ou d'extraordinaire.

Pourquoi nous étonner de cette croyance enfantine à des chimères énervantes ? N'y a-t-il pas dans les profondeurs de notre être un désir d'inconnu qui nous tourmente et qui, malheureusement trop souvent, s'arrête à la première impression des sens pour tomber fatalement dans les excès de la peur ou de la superstition ?...

Plus que tout autre, avec sa nature ardente, le montagnard a des tendances à ces écarts : ne pouvant s'expliquer le principe et la fin des phénomènes extérieurs, il a recours à la vivacité de son imagination brillante pour arriver à une connaissance approximative nécessairement erronée ; dès lors, il crée, il poétise, il invente un intermédiaire entre la créature et Dieu, une sorte de hiérarchie secondaire où viennent se jouer des millions d'esprits qui se rapprochent de lui, sinon par leur essence, du moins par leurs opérations. Il peuple à sa guise les eaux, les airs, les forêts, les entrailles de la terre et le calice des fleurs ; de là, ces génies et ces divinités puériles, créations véritablement fantastiques.

Considérez, à la tombée du jour, cette humble bergère qui s'avance en filant sur le versant de la colline; son œil est aux aguets, voyez comme elle est attentive ; le moindre bruit l'effraie ; le frôlement des feuilles dans la clairière, le sifflement du vent dans les grands arbres, les vapeurs qui s'élèvent comme des lumières sépulcrales du fond des marécages, la chute du torrent dans la ravine, un rire, un souffle, un rien la tiennent en éveil et la surexcitent. Pourquoi cela, direz-vous ?... Parce qu'elle éprouve instinctivement les premiers effets de ce travail intérieur dont nous avons parlé, parce que la folle du logis s'est empressée de chasser la raison pour donner à ces émotions du moment le corps et la forme des objets matériels.

Quelle que soit l'imperfection de leur origine, ne les rejetons pas, ne les méprisons pas, ces légendes naïves; nous leur devrons peut-être un rayon de jouissance éphémère au milieu des soucis de la vie; et puis, ne l'oublions pas, loin des aridités du binôme et des mathématiques, il est encore permis de cueillir la bluette.

A Ferrières, nous devions subir évidemment les conséquences de la loi commune; voilà pourquoi nous aussi nous avons nos histoires merveilleuses, ces histoires étonnantes qu'on raconte à voix basse, en creusant les sabots, quand l'hiver est au plein. Parmi les plus connues nous en citerons quelques-unes, avant de commencer, remarquons cependant que la plupart varient suivant les fantaisies du barde. Habituellement, chacun brode à sa façon sur un sujet donné sans s'inquiéter des nuances et des détails ajoutés par les autres.

Naturellement, nous ne croyons plus aux fées ; s'il me fallait soutenir que les revenants et les sorciers n'ont plus crédit chez nous, je serais le plus embarrassé des hommes.

LE DIABLE ET LE MOUTON (1)

Ou (pour aòu) yayo un co do monde de chi magno que san venu amena do boo din le boû ; kma ess'entournan, ai trouviron un gro mouton su la routa, ai se deciron : « Emmenin-le, ne le tuèrin en casseta. » — Ai le chargiron, mais lé vache ne pouyan pu tira : « Oué don le djable, deci le Mary ? » — « Parce que pas, deci le mouton. »

Suprè par la pou, ai le foutiron tche, et l'animo se sauvi din lou ginai ; o balo kma un cha et o ronfo kma un tounè, peusse, o se viri en feu et s'envouli din l'iétale.

Oué fini.

LE MUSICIEN (2)

Ou yayo un co un houme que so invita à una nossa, kma o so bon jouo, o l'apporti sa vienne : « Foué tan que te paòura pa bin bouffa, deciron li autre. » — « Appitè ma, ai jouéré si bin quai farin dansa le djable. » — Kma de juste, ai s'amusiron : ou yayo do cragne vin, de l'oye et do schian, san compta le beu et le pô. Le jô d'après, le jouo partissi de neu, quan o l'arrivi vè una croi, o veyi un gran houme que se meti à dansa davan se et o fayo de lè grimace. O so le djable, à co

(1) Il y avait une fois des gens de chez Magnaud qui étaient venus conduire du bois au bourg. Comme ils s'en retournaient, ils trouvèrent un gros mouton sur la route : « Emmenons-le, se dirent-ils, nous le tuerons en cachette. » — Ils le chargèrent ; mais, hélas ! les vaches ne pouvaient plus tirer : — « C'est donc le diable ? dit le Mary ». — « Pourquoi pas ? » dit le mouton. — Saisis de frayeur, ils le déchargèrent, et l'animal s'enfuit dans les balais, en miaulant comme un chat et en grondant comme un tonnerre ; puis, tout à coup, il se tourna en feu et s'envola dans les étoiles.

—

(2) Il y avait une fois un homme qui était invité à une noce ; comme il était bon musicien, il apporta sa vielle : « Tâche de bien jouer, » lui dirent les autres. — « N'ayez crainte, je jouerai si bien que je ferais danser le diable, au besoin. » — Comme de juste, on s'amusa. Il y avait du bon vin, de l'oie et du flan, sans compter le bœuf et le cochon. Le lendemain, le musicien partit à la nuit. Arrivé près d'une croix, il aperçut un *grand* homme qui se mit à danser devant lui en faisant des grimaces ; c'était le diable, assurément. Tremblant de tous ses membres, le voyageur prit

seu ; le vouyageu trembli de tou sou gnai et preni son chapeleu, mais tan quo gardo sa vienne, le chapeleu brulo sou dé, en vian kin, le paôure houme se segni et jeti dciyan la musica. Le démon s'élanci et la porti chi lou dana.

Co tô è pa nou démontra que lou jouo de vienne et de cormusa son mo avisa do Bon Djeu.

Oué fini.

LE REVENANT DU BOIS BOUDET (1)

A couta de va Farrère, ou y a un boò que n'appelin le boò Boudé ; souventemin, entre onze oure et mieu-neu, ne viyan un houme que traverso la routa et se parmeno envè son fusi : « Deviré-vous ma, vouyageu, oué l'ombra d'un garde que fi assassina din lou tin. »

Oué fini.

L'AME DU PURGATOIRE (2)

Ou yayo un co un houme qu'alo tou lou jou au patchi devan que le soulé faille schlia, mais una chôsa le tremento baóco, oué quo viyo vira su una petita pau una schiama prou viva que s'étindo aux proumi raion ; sé vache prenan pou et

---

son chapelet; mais tant qu'il gardait sa vielle, le chapelet brûlait ses doigts, ce que voyant, le pauvre homme se signa et jeta bien loin l'instrument; aussitôt le démon sauta dessus et le porta chez les damnés.

Cette histoire est pour nous faire comprendre que les joueurs de vielle et de cornemuse sont mal vus du Bon Dieu.

—

(1) Près de Ferrières, il y a un bois qu'on appelle le bois Boudet ; souvent, entre onze heures et minuit, on aperçoit un homme qui traverse la route et se promène avec un fusil. « Détournez-vous, voyageurs, c'est l'ombre d'un garde qui fut assassiné jadis. »

—

(2) Il y avait une fois un homme qui allait tous les jours au champ avant l'aurore; or, une chose l'inquiétait beaucoup, c'est qu'il voyait sans cesse tournoyer sur une petite planche une flamme assez vive qui disparaissait aux premiers rayons du soleil ; ses vaches prenaient peur et lui aussi, probablement, voilà pourquoi, il résolut d'enlever la planche. Le lende-



se-même aussi, probablemin, vèci pa ce que o se décidi à leva la pau. Le lendeman, o l'écouti din que l'endreu, una vouai que djo plaintivamin : « Malèrou, qué que t'as foué ? Mon tin s'achevo deman et pa ta fauta ai dè recomminsa cent ans. » — Ouesso un'ama do purgatouère que fayo itche sa pénitensa ; ai prétindan que ouesso la Dine, la grossa Dine que ne creugna pas de s'échappa de la mouézon pa ala dansa envé le cheti Dode.

Oué fini.

L'OMBRE DE LA MORTE (1)

Ou yayo un co una fille que gardo sa treuye su le bo do boò, tou d'un co le veyi veni vé se, pa lé bregère, una veuye fena touta rida que s'appuyo su dou po que san crama pa lou bou. Créyan quo so una paôura de sa knussansa qu'amasso son pan, le s'avanci pa l'yeu parla, mais dikotin la veuye quilli su lé bregère pu vite que l'aoûra. Quan le fi chi l'io, la jauna fille conti l'histouère et i appreniron qu'à kel'oura, la veuye mûro su sa baôge.

O ce, à ce qu'ai djan, l'espri de la mouorta que dvallo din le paï de l'iame.

Oué fini.

main, il entendit au même endroit une voix qui disait sur un ton plaintif : « Malheureux, qu'as-tu fait ? mon temps finissait demain et, par ta faute, je dois recommencer cent ans. » — C'était une âme du purgatoire qui faisait là sa pénitence ; on prétend que c'était la Dine, la grosse Dine qui ne se gênait pas vraiment pour s'échapper de la maison et danser un tantinet avec le petit Dode.

(1) Il y avait une fois une fille qui gardait sa truie à la lisière du bois ; tout à coup, elle vit venir à elle, à travers les bruyères, une vieille, vieille femme, pleine de rides et s'appuyant sur deux bâtons brûlés par les bouts ; croyant que c'était une mendiante de sa connaissance qui *ramassait* son pain, la porchère s'avança pour lui parler, mais, au même instant, la vieille glissa plus vite que le vent sur les herbes qui l'environnaient. Arrivée chez elle, la jeune fille raconta l'aventure, et on lui apprit qu'à cette heure, la vieille mourait sur son grabat.

C'était, dit-on, l'esprit de la défunte qui s'en allait dans la région des âmes.

LE SACRISTAIN DE NIZEROLLES (1)

Ou y a lontin, lontin dikin, le bon curé de vé Nizerolles ayo laissa, pa mégarda, son papi à l'éyèse ; o arrivi, pa mirache, que le sacristin se trouvo tche ; è ne sai pas si o l'ayo tou lou vice da houme de sa confréria, mais o so courieu ; o preni don le livre et l'ouvrissi. Vé le mitan, iklà phrasa attiri sou rega : « Vira la page et t'avisera. » — Iko malérou viri, mais si tôt, le pu laide, le pu ner et le pu dégouta da djable se dressi davan se, envé sé corne pointoué, sou œu de feu et sa coua que sinto le fumai, non pas précisamin pa i sourire mais pa le saisi et l'emporta din l'enfer. Ou yayo itche bin dé cor de cretchin mais que de parsoune de va Nizerolle, que de parsoune, que de parsoune !!! ne veyo que dikin su lou brazi ; ika de va Farrère essan din lou coin, liou nombre n'esso pas for et iessan hontou de se trouva din kla assimbla pareilla. Au bou de neu jô, après una pena dura, le sacristin sortissi envé la résolution, kma ai dizon, de ne pu bére le vin de la mesa, de laissa l'argin din lou tron, de ménagea la chandéla de l'éyèse, d'épargna un mijon l'huila de la lampa et de ne pas coure lou cabaré ; ouesso baôuco pa un houme sou,

(1) Il y a longtemps, longtemps de cela, le bon curé de Nizerolles avait, par mégarde, laissé son livre à l'église ; or, il arriva, chose extraordinaire, que le sacristain se trouvait là, par hasard ; je ne sais pas s'il avait tous les défauts des gens de sa corporation, mais il était curieux ; il prit donc le livre et l'ouvrit. Vers le milieu, cette phrase attira ses regards : « Tourne la page et tu verras. » — Le malheureux tourna, et aussitôt, le plus laid, le plus noir et le plus hideux des diables se dressa devant lui, non pas précisément pour lui sourire, mais pour le saisir et l'emporter en enfer ; il avait, comme d'habitude, ses cornes pointues, ses yeux de feu et sa queue qui sentait le roussi. En enfer, hélas ! il y avait bien des corps de chrétiens ; néanmoins que de monde de Nizerolles, que de monde, que de monde !!! on ne voyait que ça sur les brasiers ; ceux de Ferrières étaient dans les coins, en petit nombre et réellement contrits de se trouver en si mauvaise compagnie. Au bout de neuf jours, après des souffrances indicibles, le sacristain sortit, dit-on, avec la résolution sincère de ne plus boire le vin de la messe, de laisser l'argent dans les troncs, de ménager les bougies de l'église, d'épargner un peu l'huile de la lampe et de ne pas courir les auberges. C'était beaucoup pour un seul homme, surtout pour un sacristain ; le curé qui avait de l'esprit, puisqu'il menait les nuages et qu'il raccommodait les horloges, se

surtou pa un sacristin ; le curé qu'ayo de la comprenaille pa ce que o meno lou miage et quo l'aringeô lou horloge, se contenti de li recoumanda de paya sou dette, de ne pu branla sa fena et de ne pu avisa din lou papi de li autre pa ce que ou n'an coué toujou.

Oué fini.

LE ROCHER DE PIERRE ENCISE (1)

Un jô, ne ne sai pas parque, lè fade de vé chi nou vouliron neja Farrère et Cussé, pa ikin, yéleviron una gran chaussa vé la chapèla de Pierra Encisa et l'yedje de Sichon arrêté din lieu corsa fayan dijé le pu biau étan que n'ayo vu de la via ; l'entreprèse avanço, avanço toujou. Quan le fi finiè, la pu jauna de lé fade s'écrii : « Enfin, oué acheba suremin. » — « Si Djeu liou vo, deci la vezina. » — Quo iou voule ou quo iou voule pas, repreni la proumère, ai jure la réussita. » — Din quọ mouman, la chaussa crevi et la fada méchinta fi singea en sarpin.

San quo vilain juron, Cussé ne sero ma un souveni ; o sero dmage, ô mou ami.

Oué fini.

(*A suivre*) Pierre Encise.

---

contenta de lui recommander de payer ses dettes, de ne plus battre sa femme et de ne pas regarder dans les papiers d'autrui, car il en cuit toujours.

—

(1) Un jour, on ne sait trop pourquoi, les fées de chez nous résolurent d'inonder Ferrières et Cusset. Pour atteindre leur but, elles élevèrent un énorme barrage vers la chapelle de Pierre Encise, et les eaux du Sichon, contrariées dans leur cours formaient déjà le plus beau réservoir qu'on eût jamais vu. Le travail avançait, avançait toujours. Quand il fut terminé, la plus jeune des fées s'écria : « Enfin, désormais nous voilà sûres de la réussite. » — « Si Dieu le veut, répondit sa voisine. » — « Que Dieu le veuille ou non, repartit la première, je garantis le succès. » — Au même instant, le barrage creva et la fée coupable fut changée en serpent.
Sans cet affreux blasphème, Cusset ne serait plus qu'un souvenir. Ce serait dommage, en vérité.



LES RUINES

DU CHATEAU DE BOURBON

DEPUIS LA RÉVOLUTION

Par l'article qui suit, on verra que M. Jules Gras, l'explorateur toujours heureux des archives de Bourbon, a fait une trouvaille d'une réelle importance. Il résulte, en effet, des documents qu'il signale, que Dufour doit au moins partager avec Achille Allier l'honneur de nous avoir conservé les précieuses ruines du château ducal. Le zèle archéologique de Dufour ne s'est pas manifesté avec autant de fougue et surtout avec autant d'emphase que chez son jeune ami; son rôle a été plus effacé, mais son action a-t-elle été moins efficace ? Nous inclinons à croire le contraire, et la lettre du Préfet de l'Allier du 8 août 1832, mentionnée par notre collaborateur, ne laisse guère de doute à cet égard.

On connaît la protestation véhémente et presque fameuse d'Achille Allier. *L'Ancien Bourbonnais* l'a publiée, et M. Rayeur l'a reproduite, en 1887, dans les *Annales* (t. Ier, p. 220). Elle semble prendre à partie « l'héritier royal des millions du prince de Condé, » et c'est pourquoi, sans doute, quelques-uns de nos lecteurs, ainsi qu'en témoigne un article du *Courrier de l'Allier* de cette époque, ont cru voir dans le fait de cette reproduction un manque de bienveillance qui n'était ni dans la pensée de M. Rayeur, ni dans la nôtre, et qui, du reste, n'aurait pu atteindre le généreux donateur de Chantilly. Le duc d'Aumale avait dix ans au moment de l'ouverture du testament du prince de Condé, et il ne pouvait, évidemment, être tenu pour responsable de décisions émanant des administrateurs de ses biens.

Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1793), le directoire du district de Cérilly avait mis en adjudication les ruines de la Sainte-Chapelle et du château de Bourbon, à l'exception tou-

tefois des trois tours actuelles qui furent conservées pour servir de « supplément » à la maison d'arrêt.

Après la Révolution, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, par une ordonnance du roi en date du 24 mai 1814 et un arrêté du Préfet de l'Allier du 13 octobre suivant, rentra en possession de la partie restée invendue de son château.

Le procès-verbal dressé le 31 octobre 1814, à la réquisition du receveur des domaines, constate que ces ruines consistaient, à cette époque, en trois grosses tours construites « en pierres de taille à diamants » avec une petite cour devant et un puits commun entre les propriétaires voisins, enfin en une petite parcelle de terrain escarpé joignant, au nord, le déversoir de l'étang.

Il est observé que les tours ne sont point couvertes et sont en très mauvais état ; qu'elles n'ont ni châssis, ni vitres, ni soliveaux, et que le morceau de terre au-devant est inculte et couvert de décombres.

A la mort tragique du prince de Condé, les administrateurs des biens de son légataire universel, le duc d'Aumale, alors âgé de dix ans, décidèrent la vente de ce qui restait du château. Achille Allier protesta contre cette décision dans une lettre indignée qu'il adressa à la *Gazette constitutionnelle de l'Allier* et que ce journal inséra dans son numéro du 29 juillet 1832. Nous ne la reproduisons pas ici, quelqu'intéressante qu'elle soit, les continuateurs de l'*Ancien Bourbonnais* l'ayant publiée dans cet ouvrage.

D'après eux, elle sauva nos tours d'une ruine certaine.

Sans prétendre contester cet honneur à l'historien auquel nous devons tant de brillants travaux sur notre province, il est juste de reconnaître que M. Dufour, ancien conservateur des monuments publics, fut pour lui un utile auxiliaire. Les archives municipales de Bourbon contiennent, à ce sujet, un dossier qui ne peut laisser aucun doute. Analysons...

Le 4 août 1832, M. Dufour adressait à M. le Préfet de

l'Allier une lettre assez longue que le cadre restreint de cet article nous empêche de mettre sous les yeux de nos lecteurs. La première partie est consacrée aux souvenirs historiques que rappelle le manoir des ducs de Bourbon. Dans un style élégant, M. Dufour refait, en quelques lignes, l'histoire de la ville et la monographie du château. Il recherche ensuite combien la vente de ce dernier rapportera au prince. « S'il se présente un adjudicataire pour achever de mettre ce roc à nu, dit-il, quelle somme pourra-t-il en offrir ? Douze à quinze cents francs au plus, et ce serait pour ajouter au trésor du prince une somme aussi minime que Messieurs ses régisseurs lui auraient conseillé de faire disparaître du sol français les derniers vestiges d'un édifice qui fut le berceau de son illustre maison ! »

Et il ajoute :

« N'y aurait-il pas lieu de demander au duc la concession à la ville de son ancien château, à la charge par elle d'en surveiller la conservation ? »

Le 8 août suivant, le Préfet de l'Allier lui répondait qu'il avait transmis sa lettre à qui de droit et qu'il avait tout lieu d'espérer que la vente projetée ne serait pas consommée.

« Vous aurez fait, écrivait-il à M. Dufour, honneur à votre double mission d'artiste et d'historien, en contribuant à conserver à notre pays un monument qui appartient également à l'art et à l'histoire. »

Le 11, le *Moniteur*, et le 12, le *Messager des Chambres* annonçaient que c'était par suite d'une erreur que les tours de Bourbon avaient été mises en vente.

Le baron de Surval, intendant général des biens du duc d'Aumale, par une lettre datée du 18 août et adressée au Préfet, confirmait le rapport des deux journaux. Il remerciait vivement M. Dufour, l'assurant qu'il avait lu avec le plus grand intérêt ses observations.

Jules Gras.



LE DONJON

(*Suite*)

Au début de son administration, Pinot était jeune et fort ; nous l'avons vu emporter dans ses bras, de l'église jusqu'à la cure, son prédécesseur frappé d'apoplexie. Dans ces conditions, il se dit qu'il pouvait bien faire l'économie d'un vicaire, ses deux bénéfices n'étant pas très étendus. Mais il avait des ennemis au Donjon, qui firent saisir la portion des dîmes affectée à l'entretien du vicaire. L'un d'eux était un sieur Debon, qui avait sur ces entrefaites acheté une charge d'huissier royal et qui était obligé, pour se faire recevoir à la sénéchaussée de Bourbonnais, de prouver qu'il était catholique, d'où la nécessité d'obtenir de son curé un certificat établissant qu'il remplissait son devoir pascal. Philibert Pinot le refusa net et répondit qu'il exigeait préalablement le désaveu de tous ceux qui, avec lui, avaient signé la requête demandant un vicaire. Cependant, devant la menace de voir insérer son refus, avec sa réponse, dans un procès-verbal de notaire, il s'exécuta.

Sur cette affaire s'en greffa une autre beaucoup plus compliquée concernant une veuve Claude Lagoutte et constatée par des procès-verbaux suspects : car ils furent rédigés à la requête des adversaires du curé et sous leur inspiration (1). Mention-

---

(1) Acte reçu Desgarenne, notaire au Donjon, le 19 avril 1751.

nons seulement que les démêlés et les accusations allèrent si loin que le curé du Donjon fut dans l'obligation de demander à ses paroissiens une attestation par devant notaire sur les faits qui lui étaient reprochés. Soixante-cinq d'entre eux, et l'on voit figurer dans cette liste les noms les plus honorables, vinrent devant le notaire Charles Gobbé affimer, le 21 novembre 1751, l'estime qu'ils avaient pour le caractère et pour la conduite du curé Pinot, et ils déclarèrent, toujours avec l'orthographe et la prose du notaire, « qu'il s'est toujours comporté en pieux ecclésiastique, en édifiant par la candeur de ses meurs, son assiduité à remplir ses devoirs, sa dévotion dans la célébration des saints mistaires, sa gravité et son onction dans ses discours public, dans lesquels ils n'ont jamais remarqué aucuns traits satiriques, ny relatifs à personne. »

Ces derniers mots font voir qu'on reprochait surtout au digne curé une certaine intempérance de langage.

Comme faits importants ayant trait à l'administration du curé Pinot, nous devons encore mentionner la construction d'un nouveau presbytère. Tous les détails relatifs à cette construction sont consignés dans un procès-verbal de Michel Bonnet, notaire au Donjon, en date du 12 avril 1774, dressé après une visite des travaux, faite par une commission composée de quelques notables habitants de la localité entre lesquels nous citerons : Louis-Clément Conny, écuyer, seigneur de Tourry ; Pierre-Louis Préveraud, écuyer, seigneur de l'Aubépierre ; François Préveraud du Plaix, écuyer, officier dans le régiment de Poitou infanterie ; Jean-Louis Jacquelot, seigneur de Contresol ; Guillaume Jacquelot de Contresol ; noble François Bourachot et noble Jean-Louis Conny, tous les deux docteurs en médecine ; François Chassenay, bourgeois ; Gaspard Méplain, procureur au bailliage du Donjon ; Gilbert Pagnot, Charles Lesglot, Claude Debon, tous les trois huissiers royaux ; Jean-Baptiste Symon, maître chirurgien, et Gaston Deffondra. Au cours de cette visite il

fut constaté que le devis avait été dépassé, mais dans l'intérêt même de la construction. Messire Pinot déclarait, du reste, qu'il prenait à sa charge l'excédent de la dépense, quoique les modifications dues à son initiative ajoutassent à la valeur de l'immeuble.

Cependant le curé, pour satisfaire aux édits et déclarations du roi, est appelé à estimer le revenu annuel de son bénéfice du Donjon et de Melleray, son annexe. Il porte ce revenu à 700 livres; (1) et voici comment il l'établit : 300 livres de portion congrue (2), 200 livres pour son vicaire, plus 200 livres qu'il peut retirer soit des dîmes novales, soit du casuel des deux paroisses, soit enfin du revenu d'un pré et de quatre parcelles de terre, le tout situé à Melleray. Mais les charges annuelles sont de 515 livres, savoir : pour son vicaire 200 livres, pour décimes 70 livres, pour la nourriture et le gage de ses deux domestiques 230 livres et pour les réparations locatives de son presbytère 15 livres. Il ne lui restait plus dès lors, toutes charges déduites, que 185 livres. Nous doutons fort de l'exactitude de cette évaluation, d'autant plus qu'il s'agit d'une déclaration de revenu imposée par un édit, dans un but fiscal. Philibert Pinot se fait évidemment plus pauvre qu'il ne l'est. Il ne dit pas un mot, du reste, des nombreuses fondations qu'il servait dans son église, ni du clos situé autour de la cure et de la maison nommée la Vicairie. Nous avons vu combien il se plaignait en 1749, que son prédécesseur eut négligé le temporel de la paroisse, qui, disait-il, devrait valoir 600 livres de plus de revenu. Si son temporel n'eut été que de 700 livres par an, il n'aurait pas manqué de dire qu'il était diminué de près de moitié. Selon la déclara-

(1) Environ 2,800 francs de nos jours.

(2) Ceci paraît contradictoire avec ce qui a été dit plus haut, à savoir que le seigneur des Plantais payait au curé du Donjón une portion congrue de 225 livres. Les deux chiffres sont cependant exacts; la différence vient de ce que la portion congrue était fixée par les ordonnances du roi; elle était plus élevée lorsque l'argent diminuait de valeur.

tion de Pinot, il ne lui serait donc resté que 185 livres pour pourvoir à son entretien, à sa nourriture et à celle de son vicaire. Dans ce cas, sa fortune personnelle devait être considérable pour avoir fait faire, à ses frais, des réparations importantes, d'abord à la vicairie, à l'écurie de la cure, et ensuite à la chapelle de Saint-Hilaire, et pour avoir pris à sa charge le surplus de la construction d'une cure beaucoup plus grande que celle qui était projetée. Au reste, son état de maison n'indique pas la gêne ; nous voyons qu'il a deux domestiques ; or, sait-on combien de domestiques avait, à peu près à cette époque, l'habitant le plus riche du Donjon, Clément Conny, le fondateur des Quarante Heures ? Quatre seulement. (1)

Il y avait quarante-cinq ans que Philibert Pinot habitait le Donjon, et depuis trente-trois ans il était curé de cette paroisse. Comme on l'a vu, le chemin de la vie avait été pour lui semé de beaucoup d'épines. Il avait atteint la vieillesse ; il devait songer à se retirer. Depuis longtemps ses dispositions étaient prises à cet égard. Il put mettre enfin à exécution un projet qu'il avait nourri pendant une partie de sa vie, et voici comment :

Il avait une sœur mariée au Donjon dont le mari était un Durand, de la famille de la veuve Lagoutte, éteinte aujourd'hui. De ce mariage était issue une fille, Françoise, qui épousa Jean-Baptiste Symon, maître chirurgien au Donjon, d'une famille dont la communauté était établie précédemment dans la paroisse de Bourg-le-Comte, et dont plusieurs membres habitaient le Donjon déjà au commencement du XVII[e] siècle, où ils avaient occupé des emplois importants, notaire, procureur fiscal ou receveur des traites foraines. L'un d'eux avait même été lieutenant aux Basses-Marches du Bourbon-

(1) Voir son inventaire, reçu Jeau-Baptiste Méplain, notaire au Donjon, du 12 juillet au 25 septembre 1768.

nais. Du mariage de Jean-Baptiste Symon avec Françoise Durand était né Antoine-Lazare Symon, qui entra dans les ordres et qui était, par conséquent, petit-neveu du curé Pinot.

Ce dernier lui fit résignation de son bénéfice le 24 février 1780, en se réservant toutefois une pension viagère de 450 livres. (1) Nouvelle preuve que le revenu du bénéfice du Donjon était supérieur à la déclaration du curé Pinot de 1776.

Mais il était écrit que, jusqu'à la fin de ses jours, Philibert Pinot aurait des difficultés avec les habitants du Donjon. Voici encore un incident : dans ses fonctions était comprise la desserte d'une chapelle située dans le château des Plantais. Ses infirmités le forçaient d'en faire faire le service, soit par son petit-neveu, le nouveau curé du Donjon, soit par le vicaire. Or le 8 juin 1781 était un jour où, conformément au titre de fondation, une messe devait être célébrée dans la chapelle. A cet effet Jacques-Marie Massin, vicaire, se présenta pour remplir ce devoir religieux ; mais le seigneur des Plantais, Joseph Préveraud, répondit qu'il consentirait à lui laisser dire la messe comme prêtre étranger, non comme prêtre représentant de Symon, résignataire de son grand-oncle ; que le seigneur des Plantais étant collateur à la dite chapelle, il entendait se maintenir dans son droit et ne pas reconnaître la résignation faite au nouveau curé, en ce qui regardait la chapelle des Plantais. Le vicaire répondit qu'il ne venait point comme prêtre étranger, mais comme délégué de messire Pinot ; que la desserte de la chapelle n'entrait point dans sa résignation ; que, ne pouvant faire le service par lui-même, à cause de son état maladif, il l'envoyait, lui, Jacques-Marie Massin, remplir ses fonctions à sa place ; que, si le seigneur des Plantais persistait dans son refus de lui ouvrir les portes

(1) Déclaration reçue Jean-François Nichault, notaire au Donjon, le 3 novembre 1780.

de sa chapelle, le service de la fondation serait fait dans l'église paroissiale du Donjon. Joseph Préveraud maintint son refus, et le vicaire se retira, après en avoir fait dresser procès-verbal. (Acte reçu Jean-François Nichault, notaire.)

Nous ignorons s'il y eut procès ; mais dans ce cas l'action intentée ne fut pas de longue durée, car Philibert Pinot, ancien curé du Donjon, mourut au commencement de l'année 1782.

Nous savons peu de chose sur le nouveau curé et sur son administration pendant qu'il desservit le bénéfice du Donjon ; à peine quelques travaux de réparations à l'église, mentionnés dans les minutes des notaires. Nous avons seulement trouvé retracée sur ses registres, la bénédiction du nouveau cimetière, cérémonie présidée par Gabriel Raveaud, curé de Monétay-sur-Loire, archiprêtre de Pierrefitte. L'archiprêtre était assisté de Perrot, curé de Saint-Didier ; Laurent, curé d'Huillaux ; Symon, curé du Donjon ; Breton, desservant des dames Urbanistes ; le père Moleyre, gardien des cordeliers et l'abbé Torterat, vicaire du Donjon. Un procès-verbal de notaire nous apprend que, deux ans auparavant, les paroissiens de l'un des bénéfices du curé du Donjon et ceux de Melleray, avaient adressé une supplique à l'évêque d'Autun, pour le prier d'établir, dans leur église paroissiale de Melleray, la confrérie de saint Isidore, confesseur, afin d'obtenir, par son intercession, « la conservation et prospérité des biens de la terre, d'eux et de leurs familles. » La fête devait se célébrer le 15 mai avec grand'messe et pain bénit, vêpres et procession, avec exposition du Saint-Sacrement à la messe et à vêpres et bénédiction après. Ils supplient sa grandeur d'obtenir, à cet effet, une bulle du pape, avec lettres patentes ou arrêt de confirmation (1). Ce projet fut

(1) Procès-verbal reçu Papon de Lameignée, le 21 mai 1786.

probablement entravé par la révolution ; quoiqu'il en soit, il n'est resté aucune trace de la confrérie de saint Isidore.

La nomination des trois ordres devait avoir lieu à Moulins pour la réunion des états généraux. Le curé du Donjon ne s'y rendit pas ; son vicaire, Nicolas Torterat, député par le clergé du Donjon pour le représenter, fut muni de sa procuration. Son plus proche voisin, Laurent, curé d'Huillaux, fut un des députés élus par l'ordre du clergé. Les délégués ecclésiastiques de la région se réunirent chez l'archiprêtre. C'était alors, comme nous l'avons dit plus haut, Gabriel Raveaud, curé de Monétay-sur-Loire. Après une longue délibération, la plus grande partie de l'assemblée décida qu'on prêterait le serment. L'exemple venait de haut, de l'évêque d'Autun lui-même, Talleyrand, qui avait, par une adresse du 29 décembre 1790 (1), invité son clergé à l'imiter. Non seulement la plupart des curés prêtèrent le serment auquel on les conviait, mais un grand nombre d'entre eux se marièrent.

Symon fut du nombre ; mais cette coupable faiblesse, pour ne pas dire plus, lui profita peu ; car bientôt le culte fut aboli et la maison presbytérale qui, vingt ans auparavant, avait été édifiée aux frais des habitants du Donjon et aux frais de son prédécesseur, fut vendue comme bien national.

Quand des temps moins troublés eurent succédé à la révolution, Lazare Symon fut relevé de ses vœux et il mit à profit l'instruction qu'il avait reçue pour parvenir aux ordres, en instruisant des enfants.

Victor Meilheurat.

(1) Alary. *Histoire de l'établissement de l'évêché de Moulins.*



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

La dernière entrée que nous trouvons signalée au dix-septième siècle, est celle de « la princesse de Savoie. » Elle eut lieu en 1696. Cette « princesse de Savoie » n'est pas nommée ; mais il s'agit vraisemblablement d'Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre, qui avait épousé, en 1684, Victor-Amédée II, duc de Savoie, prince de Piémont et futur roi de Sardaigne. En effet, cette année même, 1696, Victor-Amédée, cessant de faire partie de la Ligue d'Augsbourg, avait signé le traité de Turin avec Louis XIV, recouvré ses états conquis par nos armées et fiancé sa fille aînée, Marie-Adélaïde, au duc de Bourgogne, petit-fils du roi de France. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion.

Comme enfant de France et comme femme d'un utile allié, la princesse de Savoie fut reçue avec les plus grands honneurs ; la municipalité enjoignit « à tous bourgeois et habitants de se trouver en armes au-devant de la porte de leurs capitaines et d'obéir à leurs officiers, à peine de cinquante livres d'aumône pour l'hôpital général. » Tous les marchands et artisans reçurent l'ordre de fermer leurs boutiques. Les rues furent

sablées ; on les orna de feuillage et de tapisseries, et les magistrats allèrent, en cortège, au-devant de la princesse qui fut reçue au son des cloches et du canon. On était à la fin d'octobre et l'entrée se fit assez tard ; aussi fut-il recommandé aux habitants, dont les maisons se trouvaient sur le passage du cortège, « particulièrement environ le palais de la princesse, sous peine de vingt livres d'aumône, de tenir des chandelles allumées à leurs fenêtres. »

IV

Entrée, séjour ou passage à Moulins de hauts personnages, pendant le XVIIIe siècle. — Le duc et la duchesse du Maine, 1703. — La grande-duchesse de Toscane, 1714. — Ambassadeurs persans, 1715. — Le chevalier de Chouine, 1727. — Intendants et intendantes. — La princesse de Conti et son fils, 1730. — Le duc de Penthièvre, 1744. — Les Infantes, 1749. — La duchesse de Parme, 1752 et 1757. — Marie d'Este, 1759. — Marie-Joséphine-Louise de Savoie, 1771. — Marie-Thérèse de Savoie, 1773. — Le comte et la comtesse de Provence, 1775. — Les princesses Adélaïde et Victoire de France, 1785. — Le prince de Condé et sa fille, 1786. — Hauts magistrats. — Gouverneurs. — Maréchaux. — Dignitaires de l'Eglise. — Madame Bonaparte, 1798. — Le Premier Consul, 1802.

Pour le dix-huitième siècle, nos archives renferment des documents plus nombreux et plus complets. Soit qu'ils viennent chercher la santé dans nos villes d'eaux renommées, Vichy, Bourbon, Néris, etc., soit qu'ils traversent nos pittoresques contrées pour gagner l'étranger ou remplir quelque mission, beaucoup d'illustres personnages s'arrêtent à Moulins, et ils y trouvent une réception conforme à leur rang. Quelques-uns y sont fêtés avec plus de sympathie encore, comme membres de la famille de Bourbon, pour laquelle notre pays avait alors un vif et sincère attachement. Ainsi, en 1703, le duc et la duchesse du Maine sont reçus avec des honneurs presque

royaux, car le duc, légitimé en 1673, avait le droit d'être traité en fils de France, et la duchesse, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, connue d'abord sous le nom de Mademoiselle d'Enghien, puis sous celui de Mademoiselle de Charolais, était, par son père, Henri-Jules de Bourbon, petite-fille du grand Condé, à qui avait été engagé le Bourbonnais.

En 1714, c'est la grande-duchesse de Toscane qui traverse trois fois Moulins, la première, pour aller à Vichy, la seconde, à Bourbon, la troisième au Mont-Dore. (1) Non seulement on lui rend les honneurs qui lui sont dus, en qualité de princesse de la maison de France, car Marguerite-Louise d'Orléans, mariée, en 1661, à Côme III de Médicis, grand-duc de Toscane, est fille de Gaston, frère de Louis XIII, et par conséquent cousine-germaine de Louis XIV, mais encore on tient à lui laisser un souvenir durable de son passage et, dans cette intention, nos magistrats lui font, à sa première entrée, des présents d'une certaine importance. (2)

Les historiens, qui racontent le règne de Louis XIV, tracent tous un tableau bien noir des souffrances et des misères de la France, pendant les dix dernières années de ce long règne, naguère si glorieux. Mais si les maux qui éprouvèrent alors la constance des Français de toutes les conditions furent réels et douloureux, il ne faut pas oublier que la majesté du roi ne

(1) « Payé pour contraindre les charretiers à conduire du sable dans la rue de Paris, pour l'arrivée de Madame la Grande-Duchesse, une livre, 10 sous (5 mai 1714). — Plus, pour obliger les habitants à fermer leurs boutiques, à l'arrivée de Madame la Grande-Duchesse, une livre 10 sous (6 mai). — Payé pour contraindre les charretiers à conduire du sable dans la rue des Carmes et les habitants à fermer leurs boutiques, au retour de Madame la Grande-Duchesse de Vichy, pour aller à Bourbon, 1 livre 10 sous (16 juin). — Plus, pour obliger les habitants du Chambon à se tenir sous les armes, au passage de Madame la Grande-Duchesse allant à Bourbon, 1 livre, 10 sous. — Payé, pour enjoindre aux charretiers de conduire du sable et aux habitants de fermer leurs boutiques sur le passage de Madame la Grande-Duchesse, à son retour du Mont-Dore, 1 livre, 10 sous (26 août). »

(2) « Payé à Jean Breton pour les présents que la ville doit donner à Madame la grande-duchesse de Toscane, à son arrivée, 400 livres (16 mai 1714). »

subit aucune atteinte, et comme, à cette époque, le roi et la nation étaient intimement unis, cette majesté du trône et de la France sut inspirer le respect et l'admiration, non seulement aux princes de l'Europe, mais encore aux peuples les plus reculés. C'est ainsi que les lettres des missionnaires constatent, en maint passage, que la gloire du grand roi avait pénétré jusqu'en Chine. Le roi de Perse, à l'imitation du roi de Siam, tint à honneur d'envoyer, lui aussi, une ambassade à Versailles. Elle y parvint le 9 février 1715. Quelques jours auparavant, le 22 janvier, les ambassadeurs persans avaient traversé Moulins, et ils y avaient été dignement reçus ; on leur avait même fait un présent de fruits et de bougies, qui avait coûté cent soixante-dix livres. (1)

En 1727, par suite d'arrangements de famille, le Bourbonnais passa, pour quelque temps, entre les mains de Charles de Bourbon, comte de Charolais, frère puîné du duc de Bourbon Louis-Henri, qui fut premier ministre de Louis XV, avant Fleury. Ce comte de Charolais, qui s'est rendu tristement célèbre par ses débauches et ses cruautés, ne voulant pas interrompre le cours de ses plaisirs, envoya un gentilhomme de sa maison, le chevalier de Chouine, prendre, en son nom, possession de ses domaines. Les magistrats de Moulins reçurent le « chef du conseil de S. A. S. » avec tous les égards dus au représentant de leur prince. Ils envoyèrent même un exprès à Autun, pour acheter du vin de Bourgogne à son intention, et ils lui firent présent de gibier et de plusieurs pièces de coutellerie très-soignée. (2)

(1) « Mémoire pour ledit présent : douze douzaines « d'horanges » de Portugal et douze douzaines de citrons, à 8 sous pièce, 115 livres, 4 sous ; bougies de table, 25 livres, 4 sous ; plus trois corbeilles où l'on a porté les fruits et les bougies, et qui sont perdues, 6 livres. » Le reste pour diverses fournitures, par exemple, deux chandeliers de cuivre, etc.

(2) « Payé pour présents à M. le chevalier de Chouine, suivant mémoire du 4 octobre 1727 : 1° 48 bouteilles de vin de Bourgogne, à vingt sous la bouteille, 48 livres ; 2° 48 bouteilles de verre, pour mettre le vin, à six sous la pièce, 14 livres, 8 sous ; 3° à l'exprès envoyé à Autun pour chercher, acheter et voiturer ledit vin, avec son cheval, cinq jours, à 5 livres

Comme les princes de Condé et les gouverneurs, les intendants, mandataires directs du roi, étaient reçus avec la plus grande déférence, à leur arrivée à Moulins. Nos magistrats avaient, en effet, un intérêt manifeste à se concilier, dès le début de son administration, les bonnes grâces d'un fonctionnaire dont le visa devait sanctionner presque tous leurs actes. Ils s'empressaient donc de lui souhaiter la bienvenue, par leurs démarches officielles et par leurs présents. Voici quel était le cérémonial usité en pareille circonstance : la milice prenait les armes et faisait la haie depuis la porte d'arrivée jusqu'à l'intendance ; l'artillerie, rangée à proximité de cette porte d'entrée, tirait des salves, mais seulement après que l'équipage de l'intendant était passé, « pour ne pas effrayer les chevaux. » A moins que l'intendant n'arrivât de nuit, le corps de ville lui rendait visite, le jour même, « en robes consulaires et en cortège » et le premier magistrat « lui faisait un compliment » ; enfin, on lui faisait un présent de vin. Ce vin était « porté dans un panier » par les clercs de ville. (1)

(A suivre) H. FAURE.

par jour, 25 livres ; 4° pour l'acquit du vin, à Autun, 12 sous ; 5° perdrix rouges et grises, 12 livres ; 6° Un couteau d'écaille des plus polis et achevés, garni d'argent, 20 livres ; 7° une paire de ciseaux des plus achevés et polis, 7 livres, 10 sous ; 8° un tire-bouchon, fait par Pérille, 15 livres ; total : 142 livres, 10 sous. »

Ces mémoires, dont nous transcrirons les principaux, n'ont pas seulement pour nous un intérêt de circonstance ; ils nous permettent de constater quels furent autrefois les prix des denrées, des objets manufacturés, des journées de travail, et de faire avec les prix actuels une curieuse comparaison.

(1) « Payé, novembre 1730, pour présent fait à M. l'intendant de Virnolles, à son arrivée à Moulins, de cinquante bouteilles de vin, 50 livres. » — « Payé, le 4 janvier 1782, pour vin offert à M. l'intendant Terray, à son arrivée, 48 livres. » — « Payé, le 2 juin 1785, pour cinquante bouteilles de vin offertes tant à l'entrée de M. l'intendant de Maziron qu'à celle de Mesdames de France, 50 livres. » — « Payé, le 10 août 1789, pour vin de ville offert à M. l'intendant Foullon de Doué, 43 livres, 4 sous. »

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 11.)

BUXIÈRE-LES-MINES *(suite)*

Eglise paroissiale (suite). — Une *litre* seigneuriale (1) fait, à l'extérieur, le tour de l'église.

Trois *portes* donnent accès dans l'édifice. La porte principale (2) s'ouvre sur la façade construite sur l'axe de la nef centrale, elle se compose d'une baie dont les trois archivoltes reposent sur des colonnes monolithes dont quelques-unes paraissent avoir été taillées au tour, et qui toutes sont ornées de dessins géométriques, bâtons rompus, torsades, méandres, etc. Deux ventaux en bois, du XVIIe siècle, battent l'un sur l'autre et en ferment l'entrée. La face des pieds-droits extérieurs est ornée de deux pilastres cannelés. Deux colonnes servent de pieds-droits au linteau. Le tympan n'offre aucune sculpture et semble postérieur au reste de l'ouvrage. Les claveaux des archivoltes sont profilés par un épais boudin. Le cordon qui entoure la dernière archivolte offre des palmettes ou mieux des feuilles d'eau sur tout son épannelage. Les corbeaux qui supportent le petit toit-abri de ce fronton sont posés sur des rinceaux aujourd'hui délités.

— La petite porte méridionale s'ouvre latéralement sur la nef de l'église et se compose de deux archivoltes à angles moulurés reposant sur des colonnes sculptées en torsades, etc. Les tailloirs et le cordon qui règne au-dessus de l'archivolte extérieure sont ornés d'oves. Les vantaux de la porte en chêne, sont aussi fort anciens.

— La troisième porte, percée à gauche de l'absidiole septentrionale, communique avec le presbytère et n'a aucun style. Les vantaux qui la ferment paraissent aussi anciens que ceux dont nous venons de parler.

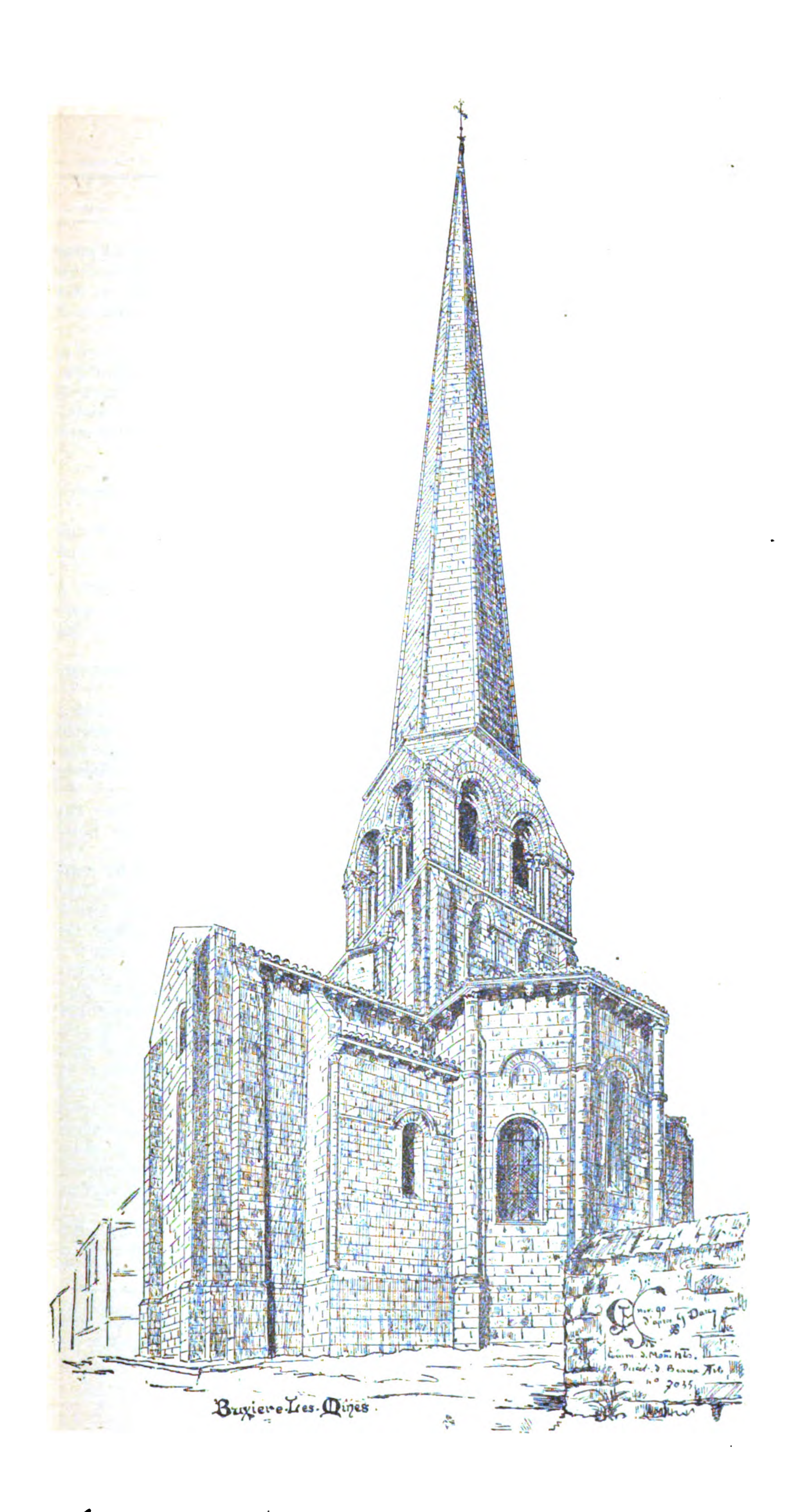
Les *fenêtres* pratiquées dans les travées A, R, S, T, U et B, Q, P, O, N, ont leur ébrasement pratiqué à fleur du parement extérieur et offrent à l'intérieur des colonnettes d'angle aux pieds-droits de leur ouverture, les bases reposent sur le *cordon* qui, dans le collatéral nord et sur les murs de la façade, règne intérieurement, à hauteur des tailloirs des chapiteaux ; il est épannelé par un simple biseau.

A l'extérieur, un cordon de billettes court tout autour de l'édifice et contourne l'archivolte des fenêtres.

---

(1) Cfr. l'acte de 1291 cité plus haut, p. 350, en note.

(2) Une vue de cette intéressante porte figurera dans le prochain numéro des *Annales*.


Buxiere-Les-Mines
nov. 90
n° 7035

Les *contreforts* ont le galbe de ceux de cette époque, ils forment pour la plupart, à leur partie supérieure, un retrait qui va soutenir l'entablement. Ceux des angles saillants de l'abside polygonale maîtresse et des deux absidioles sont formés par des colonnes engagées sur de minces et étroits dosserets, qui supportent l'entablement. (X, Y, Z, AA).

Les *modillons* ou corbeaux ont comme tous ceux de cette région la forme d'un bout de solive ornée. On y rencontre des têtes d'animaux, d'hommes et des ornements géométriques, spécialement ces rouleaux en forme de copeaux (1) qui accompagnent le nerf principal et qui abondent dans les édifices construits par l'école d'Auvergne, ou du moins élevés sous son influence.

La tablette de la *corniche* est simplement chanfreinée.

Un *parement* extérieur contourne tout le chevet et les bras du transept de l'édifice.

Les *trois nefs* ont quatre travées et sont séparées entre elles par des *piliers* carrés cantonnés de colonnes engagées, que supportent des arcs en tiers-point (AC, CE, EG, GI ; BD, DE, FH, HJ).

La *voûte* de la nef centrale, en tiers-point, a été restaurée de 1871 à 1874 (2). Les collatéraux sont couverts par des voûtes d'arêtes sans nervures. Les arcs doubleaux reposent sur des colonnes engagées dont les dosserets ont peu de saillie.

Sur le carré du transept est posée la *coupole* qui prend son assiette sur des trompes.

L'*abside maîtresse* est à cinq pans. Elle est couverte par une voûte d'arêtes dont les nervures sont reçues par des colonnettes d'angle soutenues elles-mêmes par des têtes humaines à la hauteur de l'appui des grandes fenêtres. Les deux *absidioles* n'ont de particulier que leur forme carrée qui font de cette église un véritable type.

Les fenêtres de l'abside centrale ont subi de fâcheuses mutilations. On peut toutefois se faire une idée exacte de leur forme à l'aide des boudins d'angle qui existent encore.

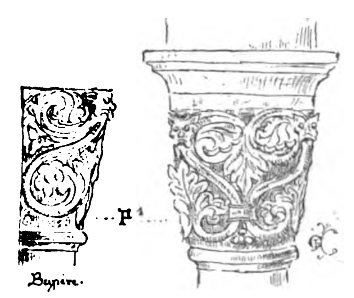
Le *clocher* carré, placé sur le carré du transept, au-dessus de la coupole comprend deux étages et une superbe flèche. On atteint ce clocher par un *escalier* massif d'abord circulaire puis anguleux qui monte, fermé entre des parements de moyen appareil, jusqu'au premier étage. Ce *premier étage* n'offre à l'intérieur que quatre murs nus que percent les baies des fenêtres, à l'extérieur, une double arcature aveugle en plein-cintre rompt la monotonie de ses murs, sur chaque face. Un simple cordon sépare cet étage de celui qui est au-dessus et dont l'extérieur est très soigné. L'*étage supérieur*, qui est celui du beffroi, est, en effet, percé de deux baies jumelles formées par des faisceaux de colonnettes que recouvre une triple archivolte composée de boudins. Les chapiteaux et les tailloirs sont sculptés Des colonnettes fortifient les angles de cet étage. Au niveau du sommier des archivoltes des fenêtres quatre larges glacis couvrent le sommet des angles de l'étage et ménagent la transition du carré à l'octogone. Au-dessous de ces glacis des trompillons portent les angles et servent de base à quatre faces de la *flèche*, qui se compose d'une haute pyramide en pierre, à huit pans, dont les arêtes sont ornées d'un large boudin.

Dans l'intérieur du monument, nous signalerons les *chapiteaux*, qui sont parfois d'un joli dessin, bien que grossièrement sculptés. Un certain

(1) Viollet-le-Duc donne une ingénieuse explication de ces ornements des modillons de cette époque. *Cfr. Dict. d'arch.* IV, p. 309, fig. 4 et 5.

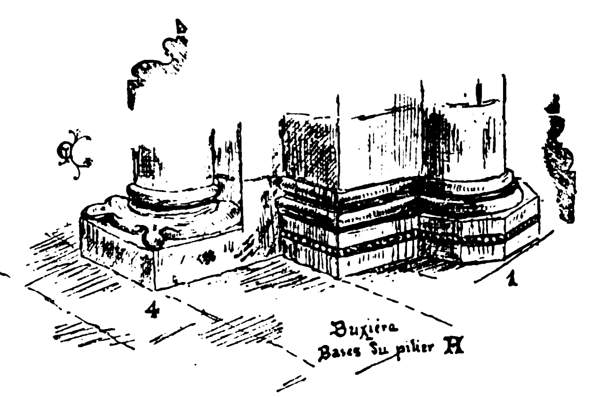
(2) Par les soins de M. Moreau, architecte à Moulins.

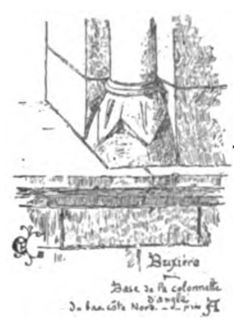
nombre représentent des entrelacs mêlés à des feuillages (les chapiteaux de la porte principale, A, C^2, D^4, F^1) ; des feuillages largement ouverts et découpés en éventail, ou retournés en crosse aux angles (G^1, H^4, J^1 et ^{2}, L^1 et ^{2}, M, N) ou fixés au milieu de la corbeille par un cordon de boutons simples, (F^4) ; d'autres sont recouverts d'écailles pendantes (H^2) ou retournées (H^1), parfois amincies à leurs extrémités (F^2) et chargées de simples boutons (C^3) ; enfin quelques-uns offrent des animaux, des têtes humaines, des personnages, comme les chapiteaux de la porte méridionale et le grand chapiteau de l'intérieur de l'église (O), qui représentent une scène dans laquelle on croit voir des hommes en prière et un personnage chargé du manipule. Les *astragales* de ces chapiteaux ont conservé la forme romaine, (un cavet, un filet et un tore capricieusement placé et interprété) parfois.



Les *tailloirs* sont couverts de plusieurs rangs de moulures combinées avec goût et sculptés avec une certaine habileté. Quelques-uns sont ornés d'écailles renversées, de dents de scie, etc.

Les *bases* des piliers C, D, E, F, G^1 et ^{4}, H^2 et ^{2}, et des colonnes engagées A, B, Q, P, O, R, S, T, ont un profil romain (une scotie entourée de listels, évidée entre deux tores, le tout reposant sur un socle formant plinthe). — Les bases A et H^1 (*voyez* la gravure), méritent une attention particulière. Elles reposent leurs tores circulaires sur une plinthe à cinq faces, dont le milieu est coupé horizontalement par une gorge garnie de boutons simples et réunis comme des grains de rosaire du meilleur et plus riche effet. Ces sortes de socles rappellent ceux qu'on rencontre dans certaines églises voisines comme celle du Montet-aux-Moines. — Les bases des piliers G^2 et ^{3}, H^3 et ^{4}, I, J, K, L et des colonnes engagées M, N, U, V, X, Y, Z, AA, appartiennent par leur profil à l'époque dite de transition. Le tore inférieur, au lieu d'être coupé suivant un demi-cercle, comme le tore supérieur, s'élargit démesurément sur la plinthe ; dans les quatre angles de son socle carré laissés vides, malgré l'empatement du tore inférieur, cette base porte ces *griffes*, qui sont devenues plus tard un motif de riche décoration et qui sont ici très grossièrement exécutées. — Les *socles* du collatéral nord de l'église sont élevés de 0,30 à 0,50 cent. au-dessus du sol, ceux du collatéral méridional, comme ceux de la nef centrale, sont presque à fleur du carrelage actuel.





— Enfin les bases des colonnettes d'angles des fenêtres, qui éclairent la nef, sont sculptées d'une façon barbare et ressemblent à leurs chapiteaux. (*Voy.* la gravure ci-contre, qui représente la base de la colonnette d'angle, près A.)

Peintures. — La partie absidiale de l'église ayant été grattée, on ne peut dire si l'édifice entier était peint au moyen âge, bien que cela soit probable (1). Dans la nef, on retrouve des fragments de peintures, qui semblent dater des premières années du XIVe siècle, et qui, en tout cas, sont contemporaines de celles des églises voisines de Saint-Hilaire, de Cosnes, d'Autry, de Meillers, etc. (2). Nous donnons ici un fragment relevé sur la face de l'arc DB, entre la nef centrale et son collatéral du midi. L'appareil est formé d'un trait jaune sur fond blanc-jaunâtre, orné au centre d'une rosace à cinq lobes brun-rouge. La large bande ornée, qui suit l'arcature en tiers-point, se reproduit à l'intrados de l'arc. Elle se compose, du côté de l'appareil, d'une bordure échancrée de petits points brun rouge, d'une bande jaune, d'un dessin dont le fond est gris-ardoise et dont les feuillages ont leurs nervures alternativement peintes en rouge et en gris-ardoise, enfin d'une bordure jaune et d'une autre brun-rouge, qui touche l'arête.



Les quelques *tableaux*, qui se voient dans l'église n'ont aucune valeur. Aucun objet de l'ancien mobilier n'est parvenu jusqu'à nous.

Abbé J.-H. CLÉMENT.

(A suivre).

(1) C. A. p. 168, 172, 178. Le P. Desrosiers signala au congrès ces peintures anciennes « parmi les décorations, vraiment remarquables, je mentionnerai, comme des plus riches, la décoration de l'église de Buxière-la-Grue.

« Cette église mérite vraiment d'attirer l'attention des archéologues; c'est, sans contredit, une des plus belles églises de notre département. Construite [au XIIe siècle] (*sic*) et dans les premières années du XIIIe, elle appartient à l'école bourguignonne. Sa flèche de pierre la surmonte encore..... Un badigeon léger, tombé dans quelques endroits, cédant ailleurs facilement au couteau, laisse entrevoir des peintures. Les colonnes et les piliers sont couverts de marbrures roses tachetées de rouge et jaunes tachetées de gris. Les chapiteaux sont riches de couleurs ; des ornements d'une grande variété couvrent tous les intrados et archivoltes des arceaux. Les tympans des arceaux sont garnis d'enroulements bleus, ornés de fleurons rouges.

« J'ai reconnu, dans le transept, la présence de peintures historiques. Il m'a été impossible d'examiner les absides.

« Les marbrures des colonnes s'étendent sur les piliers.... le chapiteau est richement décoré, les tons rouges dominent.

« Le fond des rinceaux est ordinairement en terre d'ombre, quelquefois en terre de fumée. Leur bordure est invariablement composée d'un filet jaune et d'un filet rouge. Le filet rouge est toujours extérieur. Ce filet, souvent assez large, est quelquefois ornementé par des ondulations gracieuses.... »

(2) P. D. feuille 25 ; elle a pour signe un « anneau ». M. Gélis-Didot place

CHRONIQUE & MÉLANGES

La note concernant les armoiries attribuées à la famille Collas de Châtelperron, publiée par l'*Armorial français* et reproduite dans notre livraison d'octobre, a motivé, à notre grand regret, la lettre de protestation suivante que nous insérons en faisant remarquer à son auteur qu'il nous est souvent bien difficile de contrôler les renseignements qui nous parviennent de différentes sources, parfois au dernier moment ; et qu'il est bien explicable que nous n'exercions pas rigoureusement ce contrôle quand ces renseignements se présentent sous la garantie d'une publication spéciale, soi-disant autorisée, comme l'*Armorial français.*

Chassimpierre, par Jaligny, 29 octobre 1890.

« Monsieur le directeur,

« Je lis dans les *Annales bourbonnaises*, d'octobre 1890 :
« Extrait de l'*Armorial français* . LE SANG ROYAL DE FRANCE : « Collas « de Châtelperron; Armes : *Ecartelé un et quatre d'azur*, etc... Paul-Léon- « Baptiste-Louis Collas de Châtelperron, épouse, en 1882, E.-A. Brugière « de Barante, descendante de Louis VI le Gros, roi de France. »

« Je tiens à vous faire connaître : 1° que ces armoiries ne m'appartiennent pas; 2° que les renseignements sur les prénoms et sur la date sont erronés ; 3° que l'histoire de l'*infusion* ou des *infusions* dont Louis VI le Gros a bien voulu gratifier la famille qui m'est alliée ne m'a jamais paru qu'une drôlerie rabelaisienne que seuls les esprits simples ou malveillants pourraient prendre au sérieux. (1)

« Je fais appel à votre courtoisie pour que cette rectification soit insérée dans votre prochain recueil.

« Agréez, etc. »

P. COLLAS DE CHATELPERRON.

*
* *

La Croix de l'Allier a publié, dans les numéros du 26 octobre et du 16 novembre, une très intéressante notice sur saint Mazerand, patron de l'église de Broût-Vernet. Ce journal donne en feuilleton *Le château de l'Ours*, le gracieux roman d'un de nos compatriotes, qui a su enfermer dans un cadre, empreint d'une couleur toute locale, les légendes du vieux manoir du Cher, et le récit des luttes de nos pères contre les Anglais, dans la vallée de Montluçon.

*
* *

M. Emile Pelisse, architecte, a publié dans la *Démocratie*, numéro du 11 novembre, une lettre rendant compte de la découverte qu'il a faite

---

les divers fragments de peintures de ces églises sous l'étiquette « XIII et XIVe siècles ».

M. de Caumont, dans son *ABCD d'archéologie*, 5e éd., p. 286, donne, dans ses spécimens de peintures murales du *XIIe siècle*, un fragment qui est à peu près identique à celui dont on retrouve la gravure dans ce présent travail.

(1) Ci-joint une lettre de regrets de l'*Armorial* à qui j'ai écrit dans le même sens.



dans les fouilles d'une villa, située à Vichy, rue de l'Etablissement, sur l'emplacement de l'ancien cimetière du Moutier, d'antiquités gallo-romaines consistant en : une fibule en bronze ciselé avec incrustations d'argent ; une hache en fer ; de nombreux fragments de vases ornés, en terre rouge et vernissée, et un vase entier.

*
* *

C'est par une regrettable omission que nous n'avons pas mentionné, dans notre dernier numéro, la mort de M. le baron François de Barghon, chevalier du Lys, décédé à son château de Fort-Rion, le 22 septembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

C'était le père de M. de Barghon Fort-Rion, bien connu de nos lecteurs, et auteur, entre autres choses, du poème de Jeanne d'Arc, dont nous avons parlé ici même. G.-E -A.

*
* *

On sait que l'*Annuaire de l'Allier* publie chaque année une petite notice historique. C'est M. E. Aubert qui s'est chargé, cette fois, d'en fournir les éléments. Il a choisi Droiturier pour sujet, et il a donné pour titre à son travail : *Les Vieux papiers d'une mairie*. Très curieux, ces vieux papiers, et bourrés d'utiles renseignements sur nombre de bonnes familles du pays ; curieux surtout en ce sens qu'ils font revivre la physionomie fort imprévue du Droiturier d'autrefois, bien différent de l'insignifiant Droiturier d'aujourd'hui. Nous avons dit souvent qu'il serait désirable que chaque paroisse eût sa monographie. M. Aubert le prouve. Que de familles modernes ignorent presque complètement leurs origines, qui seraient flattées de les connaître ! Et nos bonnes et laborieuses populations rurales, d'où émergent des noms nobles ou bourgeois qui, pour la plupart, vivent encore parmi nous, ne sont-elles pas dignes d'être étudiées dans leur vie intime, et n'y a-t-il pas, en dehors de l'intérêt historique, un charme tout particulier à les voir s'agiter autour du clocher ? A lire M. Aubert, on fait ces réflexions ; et cependant il n'a pas secoué toute la poussière de ses *vieux papiers* ; il n'a transcrit que des notes, pressées et abondantes, il est vrai, réservant pour plus tard un complément qui est en préparation. Ce qu'il publie aujourd'hui est surtout tiré des registres paroissiaux toujours d'une grande ressource, quoique trop souvent mal tenus, et cette première partie est terminée d'un précis par ordre alphabétique des renseignements recueillis.

*
* *

A signaler de notre collaborateur et compatriote M. Louis Audiat, dans la savante *Revue de Saintonge et d'Aunis*, — un périodique modèle, — qu'il publie à Saintes, une très substantielle, très complète et très instructive étude sur *l'Instruction primaire avant 1789, en Saintonge-Aunis*. L'érudition foisonne en ce remarquable travail, écrit, comme tout ce qu'écrit M. Audiat, d'un style rapide et précis.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

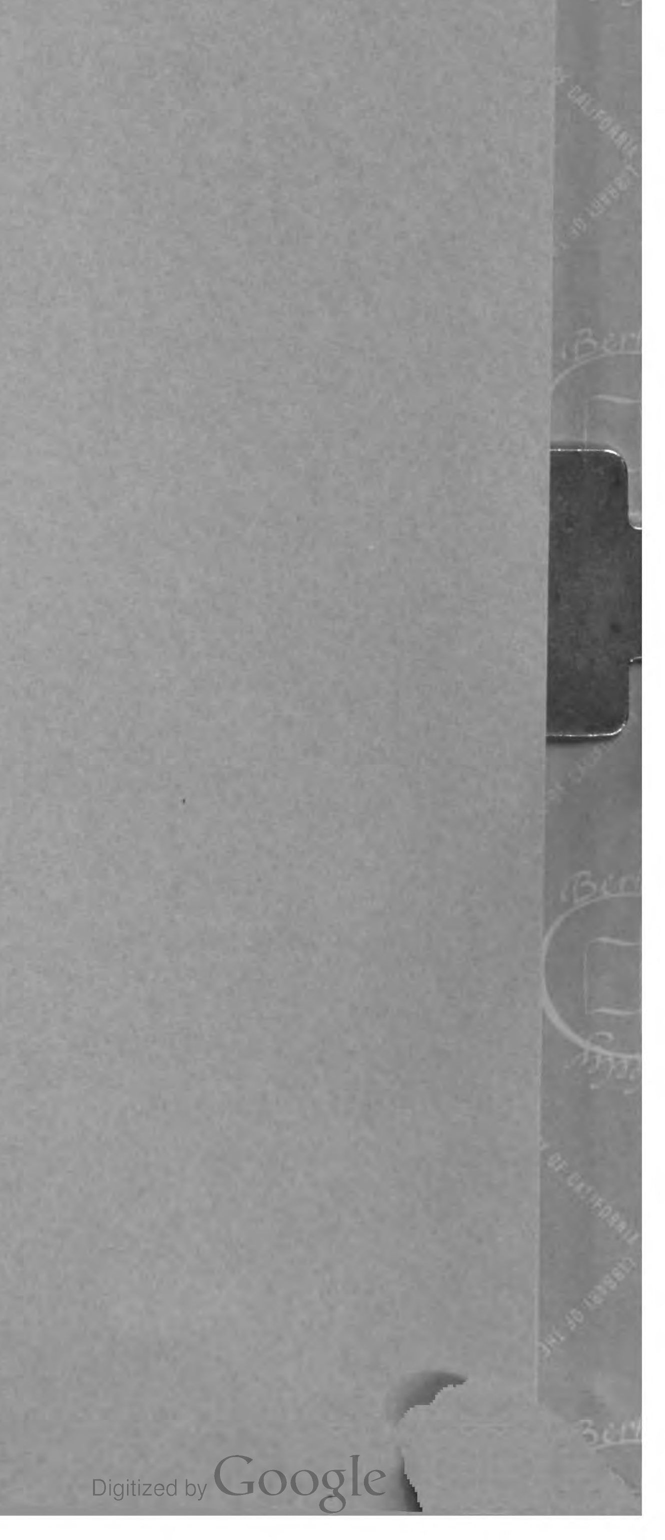
Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

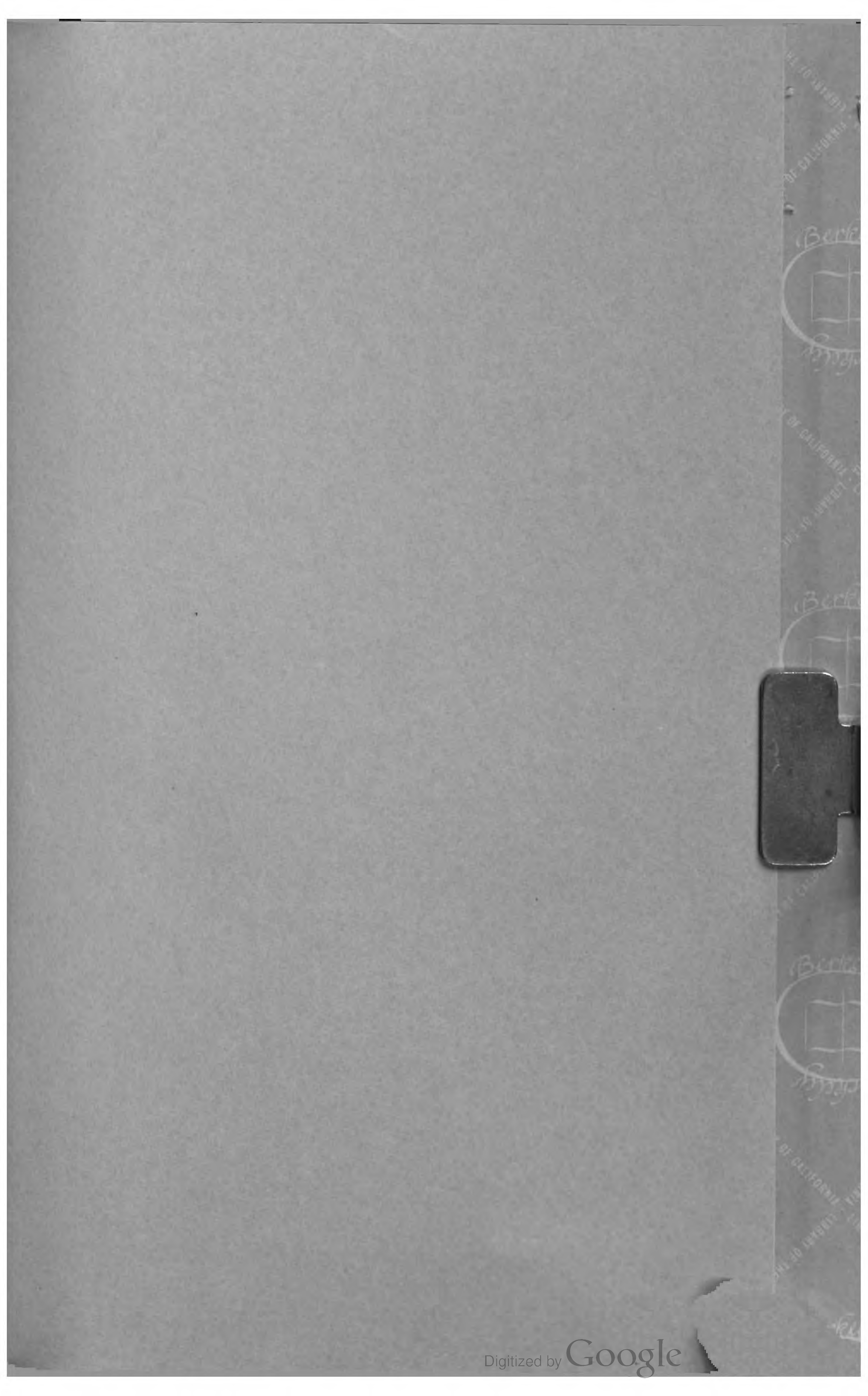
PRINCIPAUX COLLABORATEURS

des Annales Bourbonnaises

MM. G.-E. AUBERT.
Louis AUDIAT.
AURADOU.
BELIN-DOLLET.
G. BERNARD.
A. BERNARD.
A. BERTRAND.
A. BLANDIN.
Abbé BLETTERIE.
E. BOUCHARD.
DE LA BOULAYE.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE.
le comte DU BUYSSON.
DU RANQUET.
DU BROC DE SEGANGE.
Bon Ed. DE CONNY.
Abbé COULHON.
Abbé J.-H. CLÉMENT.
F. DE CHAVIGNY.
Jean COULON.
Abbé CRISON.
Marcellin DESBOUTIN.
DUTASTA.
DOUMET-ADANSON.
Pierre ENCISE.
H. FAURE.

MM. FLACHARD.
J. DE GAULMYN.
P. GÉLIS-DIDOT.
DES GOZIS.
Jules GRAS.
C. GRÉGOIRE.
le comte Ed. DE LASTIC.
LEPRAT.
S. MILANOLO.
MONTAGNE.
A. MONY.
Chanoine MOREL.
OUTIN.
PÉPIN.
F. PÉROT.
PIERDON.
H. PINGUET.
G. PLAINCHANT.
RAYEUR.
RÉVÉREND DU MESNIL.
J. ROY.
Léop. SERRE.
G. SEUILLET.
A. THONIER.
B. THONIER.
Docteur VANNAIRE.






Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

